

LA

p. 3

SAINTE BIBLE

(TEXTE LATIN ET TRADUCTION FRANÇAISE)

COMMENTÉE

D'APRÈS LA VULGATE

ET LES TEXTES ORIGINAUX

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ

PAR

L.-CL. FILLION

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

PROFESSEUR D'ÉCRITURE SAINTE À L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

TOME VIII

PARIS

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 17

1904

Tous droits réservés.

p. 4

IMPRIMATUR.

Parisiis, die 1^a martii 1904.

† FRANCISCUS, Card. RICHARD,
ARCHIEPISC. PARIENSIS.

TABLEAU
POUR LA TRANSCRIPTION DES LETTRES HÉBRAÏQUES
EN CARACTÈRES FRANÇAIS

א	Aleph	' (esprit doux)	א	Samek	s (dur comme dans ça)
ב	Beth	b	ב	Aïn	' (esprit rude)
ג	Gimel	g (dur comme dans ga)	ב (sans daguesch)	Phé	f
ד	Dalet	d	ב (avec daguesch)	Pé	p
ה	Hé	h	צ	Tsadé	ç (ts dur comme dans tça)
ו	Vav	v	כ	Coph	q
ז	Zaïn	z	ך	Resch	r
ח	Heth	h (le ch allemand)	ש	Sin	s (s dur)
ט	Teth	t	שׁ	Schin	š (comme ch dans chat)
י	Iod	y ou i	ת	Thav	th (th)
כ	Caph	k			
ל	Lamed	l			
מ	Mem	m			
נ	Nun	n			

Pour plus de simplicité, nous n'avons pas tenu compte de l'effet du *daguesch* doux dans les consonnes א, ב, ג, ד, כ, ת.
Pour ce qui est des voyelles, u doit se prononcer ou; le *scheva* quiescent n'a pas été marqué; le mobile est représenté par un petit e en exposant (*yq'u, qut'lah, b'raqim*).

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

- LXX. Les Septante, ou les premiers traducteurs grecs de la Bible hébraïque.
- Man. bibl. . . . Manuel biblique, ou Cours d'Écriture sainte à l'usage des séminaires, par MM. Vigouroux (Anc. Testament) et Bacuez (Nouv. Testament). 4 vol. in-12.
- Atl. archéol. . . Atlas archéologique de la Bible, d'après les meilleurs documents soit anciens, soit modernes..., destiné à faciliter l'intelligence des saintes Écritures, par L.-Cl. Fillion, prêtre de Saint-Sulpice. Un vol. gr. in-4°, composé d'un texte explicatif et de 117 planches contenant 1400 figures. Nous citons d'après la deuxième édition, 1886.
- Atl. d'hist. nat. Atlas d'histoire naturelle de la Bible, d'après les monuments anciens et les meilleures sources modernes et contemporaines..., par L.-Cl. Fillion. Un vol. grand in-4°, composé d'un texte explicatif et de 112 planches contenant 900 figures, 1884.
- Atl. géogr. . . . Atlas géographique de la Bible, d'après les meilleures sources françaises, anglaises et allemandes contemporaines, par L.-Cl. Fillion et H. Nicole. Un vol. gr. in-4°, composé d'un lexique et de 18 cartes en couleurs, 1890.

LES

ÉPÎTRES DE SAINT PAUL

INTRODUCTION GÉNÉRALE ¹

1^o *L'apôtre saint Paul.* — Il est utile d'esquisser d'abord rapidement la biographie de celui dont nous allons étudier assez longuement les écrits. Sur son double nom de Saul et de Paul, dont le premier (*Šāul*) était hébreu, tandis que le second (*Paulus*) était romain, voyez notre commentaire des Actes des apôtres, VII, 58 et XIII, 9. L'apôtre lui-même nous fournit quelques précieux renseignements sur son origine et sur sa famille. Il était né à Tarse ², en Cilicie (Act. XXII, 3; cf. IX, 11), ville antique, alors célèbre par son commerce et comme centre d'études (Strabon, XIV, 5). Sa famille appartenait à la tribu de Benjamin (Phil. III, 5), et jouissait du droit de cité ³. Sous le rapport religieux, elle suivait strictement les doctrines et les observances pharisaïques (cf. Act. XXIII, 6).

Après sa première éducation à Tarse ⁴, Saul vint, jeune encore, à Jérusalem (Act. XXVI, 4), pour y faire ses études rabbiniques, et il eut la bonne fortune d'avoir pour maître l'illustre Gamaliel (Act. XXII, 3; voyez les notes). C'est là qu'il puisa en partie sa science remarquable des saintes Écritures et sa méthode

¹ Voyez Cornely, *Introđ. spec. in singulos N. T. libros*, p. 349-377; Vidal, *Saint Paul, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1863; A. Trognon, *Vie de saint Paul*, Paris, 1869; C. Fouard, *Saint Paul*, 2 vol., Paris.

² Probablement vers l'an 3 de notre ère. Cette date, et celles que nous indiquerons plus bas, ne sont pas absolument certaines; ce sont celles qui nous paraissent les mieux garanties. Pour la chronologie de la vie de saint Paul, voyez Cornely, *l. c.*, p. 375-377.

³ On ne saurait dire exactement à quel titre elle possédait ce privilège, qui rendit à Paul de très grands services durant sa vie d'apôtre

(cf. Act. XVI, 37 et ss.; XXII, 25-28; XXIII, 27; XXV, 10 et ss.). L'un de ses membres avait pu l'acheter, ou, ce qui est peut-être plus probable, l'obtenir à titre de récompense.

⁴ C'est peut-être alors que le futur apôtre fit connaissance avec la littérature grecque, dont on trouve des reminiscences dans ses paroles et ses écrits (cf. Act. XVII, 28; I Cor. XV, 33; Tit. I, 12; voyez les commentaires). Il y apprit aussi son métier de fabricant de tentes, qui lui permit de gagner honorablement sa vie durant ses missions évangéliques (cf. Act. XVIII, 3; XX, 34; I Cor. IV, 12; I Thess. II, 9; II Thess. III, 7 et ss., etc.).

dialectique pleine de vigueur. En même temps, il s'attachait lui-même de plus en plus aux principes pharisaïques, qu'il avait en quelque sorte sucés avec le lait¹. Tout porte à croire qu'il ne demeura alors que quelques années dans la ville sainte, de sorte qu'il n'eut pas l'occasion de voir et de connaître personnellement Notre-Seigneur Jésus-Christ. Lorsque nous le retrouvons à Jérusalem, il est au premier rang parmi les persécuteurs de l'Église naissante².

Sa conversion merveilleuse sur la route de Damas, l'un des plus grands miracles de l'histoire du christianisme, est racontée jusqu'à trois reprises dans les Actes des Apôtres³. Elle eut lieu, d'après l'opinion que nous croyons la plus vraisemblable, vers l'an 34 ou 35 de l'ère chrétienne. Paul avait alors environ trente ans.

En rapprochant l'un de l'autre les passages Gal. I, 17 et Act. IX, 19^b-25, nous apprenons que le nouveau converti, après un séjour de courte durée à Damas, alla passer trois années en Arabie, dans la retraite la plus profonde. Rentré ensuite dans la capitale de la Syrie, il y prêcha la foi chrétienne avec tant de zèle et de succès, que les Juifs, furieux, tentèrent de le tuer. C'est alors qu'il revint à Jérusalem, où, présenté aux apôtres par Barnabé, il put se mêler fraternellement aux chrétiens et recommencer sa prédication. Mais, là encore, ses anciens coreligionnaires lui tendirent des embûches, auxquelles il échappa en se réfugiant à Tarse⁴. C'est dans cette ville que saint Barnabé alla le chercher, probablement après l'an 40, pour faire de lui son auxiliaire dans l'Église d'Antioche, nouvellement fondée, et qui, grâce à son concours zélé, prit des développements admirables⁵.

Ses trois grands voyages apostoliques sont racontés en détail au livre des Actes. Le premier (Act. XIII, 1-xiv, 27) paraît avoir eu lieu entre les années 46-49; il fut suivi, vers l'an 51, du concile de Jérusalem, auquel l'apôtre des Gentils prit une large part⁶. Le second (Act. xv, 36-xviii, 22) eut lieu entre les années 51 et 54; le troisième (Act. xviii, 23-xxi, 16), de l'an 55 à l'an 59.

Les Actes des apôtres exposent aussi d'une manière assez complète les incidents qui occasionnèrent l'arrestation de saint Paul à Jérusalem, son emprisonnement à Césarée durant deux ans (59-61), son appel à César, son naufrage, et son arrivée à Rome (en 62)⁷. Puis le narrateur s'arrête brusquement, et se contente de signaler la durée de la première captivité romaine de l'apôtre⁸.

Saint Luc ne nous a conservé aucun détail sur les trois dernières années de saint Paul (64-67 après J.-C.). Heureusement, les épîtres pastorales de l'apôtre et la tradition nous permettent d'en fixer, au moins d'une manière générale, les principaux événements. Mis en liberté au début de l'an 64, après avoir plaidé victorieusement sa cause devant Néron, il se rendit très probablement alors en Espagne⁹. Il paraît avoir ensuite évangélisé l'île de Crète, où il laissa son disciple Tite pour continuer son œuvre¹⁰. De là, il alla visiter les Églises de l'Asie proconsulaire et celles de Macédoine¹¹; puis il revint de nouveau, ce semble, en Asie¹². L'épître à Tite nous le montre aussi, vers la même époque,

¹ Voyez Act. xxii, 3^b; xxvi, 5; Gal. I, 14; Phil. iii, 5.

² Cf. Act. vii, 58, 60; viii, 3; ix, 1-2; xxii, 4; xxvi, 9-11; I Cor. xv, 9; Gal. I, 13; Phil. iii, 6^a; I Tim. I, 3^a.

³ Act. ix, 3-19; xxii, 6-16; xxvi, 12-18. Comp. I Cor. ix, 1 et xv, 8-9; Gal. I, 13-16; I Tim. I, 13.

⁴ Act. ix, 26-30.

⁵ Act. xi, 22-26.

⁶ Voyez Act. xv, 1-35; Gal. ii, 1-10.

⁷ Act. xxi, 17-xxviii, 29.

⁸ Act. xxviii, 30-31.

⁹ Saint Clément pape, *I Cor. v*, saint Epliphane, *Har.*, xxvii, 6, saint Jean Chrys., *in II Tim. Hom.*, x, 3, Théodore, *in II Tim.*, iv, 17, saint Jérôme, *in Is.*, ii, 10, et d'autres anciens écrivains ecclésiastiques le disent en termes formels.

¹⁰ Cf. Tit. I, 5.

¹¹ Voyez I Tim. I, 3.

¹² Cf. I Tim. iii, 14.

à Nicopolis, en Épire¹. Plus tard il partit pour Rome, où il eut à subir un second emprisonnement², durant lequel il écrivit sa dernière épître, la deuxième à Timothée. Condamné à mort avec saint Pierre, il termina glorieusement sa vie par le martyre, en 67.

²⁰ *Le caractère de saint Paul* a été souvent décrit en termes éloquents par d'habiles panégyristes. « Ceux qui jugent l'apôtre des Gentils de la même manière qu'ils jugeraient tout autre homme remarquable, confessent unanimement qu'il a été l'un des plus grands esprits de tous les temps. Ceux qui croient à sa mission divine et à son inspiration par l'Esprit-Saint sont émerveillés et comme stupéfaits quand ils examinent, d'une part, les dons qu'il reçut d'en Haut en vue de l'œuvre à laquelle il était destiné, d'autre part, le dévouement courageux avec lequel il se consacra à cette œuvre³. » Mais on peut préciser davantage. « Aussi humble que le pénitent le plus sévère, et pourtant joyeux jusqu'à pousser des cris d'allégresse; ferme dans ses convictions, et en même temps sage, réservé sur ce point comme l'homme du monde le plus prudent; extatique consommé, et nonobstant actif et pratique; fort comme un héros, et délicat comme une vierge; embrassant de son œil d'aigle l'univers tout entier, et cependant attentif au plus petit détail; impérieux, et au service de tous; théologien sublime, et modeste fabricant de tentes; Juif superbe, rempli d'amour pour son peuple, et cependant l'ennemi le plus terrible du pharisaïsme; le plus détesté et le plus populaire d'entre les apôtres : ... il a mené la vie grandiose d'un héros que le monde n'était pas capable de dominer et de dompter, mais que le Christ a pu soumettre, par un coup de foudre, à sa divine révélation⁴. » C'est parce que saint Paul était un vrai génie, qu'il a pu réunir ainsi dans sa personne les pôles les plus divers⁵.

³⁰ *Les épîtres de saint Paul et leur groupement.* — Celles qui nous ont été conservées⁶ sont au nombre de quatorze, comme l'enseigne la tradition⁷, confirmée par les conciles⁸. Ce sont : celle aux Romains, la première et la seconde aux Corinthiens, celles aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, la première et la seconde aux Thessaloniens, la première et la seconde à Timothée, celles à Tite, à Philémon et aux Hébreux. Tel est leur ordre canonique dans l'Église latine depuis saint Augustin. Sans s'inquiéter de la chronologie, on a placé au premier rang les épîtres adressées à des Églises, au second rang les lettres destinées à de simples particuliers. Puis, de part et d'autre, on a eu égard d'une manière générale soit à la dignité des Églises et des personnes, soit à l'importance des questions traitées ou à la longueur des épîtres. On a fait cependant une exception pour l'épître aux Hébreux, placée à la fin de la collection parce que son authenticité fut tout d'abord l'objet de quelques hésitations.

D'après l'ordre chronologique qui nous paraît le plus vraisemblable, les épîtres

¹ Tit. III, 12.

² L'école dite critique nie assez généralement l'existence de cette seconde captivité romaine de saint Paul; mais elle a contre elle divers témoignages très exprès de la tradition. Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 22; saint Jérôme, *de Vir. illustr.*, 5 et 12, etc.

³ Smith, *Dictionary of the Bible*, au mot Paul (saint).

⁴ J. P. Lange (auteur protestant).

⁵ Voyez L. Hug, *Einleitung in die Schriften des N. T.*, 3^e édit., t. II, p. 329 et ss.; C. Fouard, *saint Pierre et les premières années du chris-*

tianisme, Paris, 1886, p. 172 et 173.

⁶ Il est moralement certain que plusieurs ont été perdus de bonne heure : à savoir, une première lettre aux Corinthiens, ainsi qu'il résulte d'un rapprochement établi entre I Cor. V, 9 et II Cor. X, 9; une première épître aux Philippiens, d'après Phil. III, 1; enfin, une épître aux chrétiens de Laodicée, d'après Col. IV, 16. Sur les écrits apocryphes de saint Paul, voyez le *Man. bibl.*, t. I.

⁷ Voyez les pages 8 et 9.

⁸ En particulier ceux de Trente, et du Vatican.

de saint Paul forment trois groupes très distincts, dont le premier comprend deux épîtres; le second, quatre; le troisième, huit. Au premier groupe appartiennent les épîtres aux Thessaloniens, composées vers l'an 52; au second, les épîtres aux Romains, aux Corinthiens et aux Galates, écrites entre les années 56 et 58; au troisième, les épîtres aux Philippiens, aux Éphésiens, aux Colossiens, à Philémon, aux Hébreux, à Timothée et à Tite, composées de 62 à 66 ou 67¹.

Au point de vue du sujet traité, quelques-unes des lettres de saint Paul sont plus spécialement doctrinales²; d'autres, plus spécialement morales³. Parmi ces dernières, on fait une catégorie à part des intéressantes épîtres qu'on a nommées pastorales⁴, parce que saint Paul y trace plus longuement qu'ailleurs les devoirs des pasteurs des âmes.

⁴ *Leur authenticité.* — Comme pour les Évangiles, nous ne traiterons ici cette question que d'une manière générale et rapide⁵.

Il y a d'abord les preuves extrinsèques. Déjà saint Pierre connaissait les écrits de son illustre collègue dans l'apostolat⁶, quoiqu'on ne puisse pas dire de combien de lettres se composait la collection que le prince des apôtres avait entre les mains. Les Pères apostoliques, successeurs immédiats et souvent disciples des apôtres, citent et utilisent dans leurs écrits, relativement si peu nombreux, toutes les épîtres de saint Paul, à part celle à Philémon. On a relevé, de ce chef, un fait vraiment remarquable : dans la lettre fort courte de saint Polycarpe aux Philippiens⁷, on lit treize textes empruntés littéralement à huit des épîtres de saint Paul⁸; elle contient en outre des allusions assez fréquentes à d'autres passages de ces mêmes épîtres et à quatre autres lettres⁹, de sorte qu'il n'y en a que deux¹⁰ qui ne soient pas représentées dans ce petit écrit¹¹.

Un peu plus tard, les témoignages deviennent plus nombreux, plus précis, plus officiels en quelque sorte. Le Canon de Muratori (fin du second siècle) cite nommément toutes les épîtres pauliniennes, à part celle aux Hébreux. Vers le même temps, Tertullien les citait toutes aussi¹². La *Peschito* syriaque, qui les contient sans une seule exception, nous apprend que la collection entière était reçue, à la même date, par l'Église de Syrie. Origène¹³ et Clément d'Alexandrie les mentionnent également toutes comme canoniques. Il en est de même de saint Cyrille de Jérusalem¹⁴, de Théodorét, et de tous les écrivains ecclésiastiques subséquents. Mais le témoignage d'Eusèbe a une valeur particu-

¹ Nous essayerons de fixer d'une manière plus précise la date de la composition de chaque épître dans les Introductions particulières. Problème assez difficile d'ailleurs, sur lequel les meilleurs exégètes anciens et modernes sont loin d'être d'accord.

² Par exemple, les épîtres aux Romains, aux Galates, aux Colossiens, aux Hébreux.

³ I et II Cor., Phil., I et II Thess., etc. Mais il faut remarquer que l'élément moral est représenté plus ou moins dans toutes les lettres de l'apôtre.

⁴ I et II Tim., Tit.

⁵ Voyez les Introductions au N. T. de Valroger, de Cornely, de Kaulen, de Schaefer, de Trenkle, de Belsler; le *Man. bibl.*, t. I, nn. 41-43, etc. Pour les épîtres dont l'authenticité a été le plus attaquée de nos jours, nous répondrons brièvement, dans nos petites Introductions particulières, aux principales objections des critiques.

⁶ Cf. II Petr., III, 16.

⁷ Vers le milieu du second siècle.

⁸ Rom., I Cor., Gal., Eph., Phil., II Thess., I et II Tim.

⁹ II Cor., Col., I Thess., Hebr.

¹⁰ Philem. et Tit.

¹¹ Voyez aussi saint Clément pape, I Cor., 47; saint Ignace, *ad Philad.*, 5, et *ad Ephes.*, 12, etc. On trouvera la citation complète des principaux passages dans Cornely, *l. c.*, p. 167-173.

¹² *De Præscript.*, 37; c. *Marcton.*, IV, 5.

¹³ *In Jesu Nave*, hom. VIII, 1 : « Veniens D. N. Jesus Christus... mittit sacerdotes apostolos suos, portantes tubas ductiles, prædicationis magnificam cælestemque doctrinam... (Paulus) in quatuordecim epistolarum suarum fulminans tubis, muros Jericho et omnes idololatriæ machinam et philosophorum dogmata usque ad fundamentum dejecit. »

¹⁴ *Catech.*, x, 18.

lière à cause des recherches multiples, savantes et judicieuses que fit cet historien célèbre, en vue de connaître le sentiment des auteurs les plus anciens sur l'authenticité des saints Livres. « Les quatorze épîtres de Paul sont connues manifestement de tous, » dit-il en termes formels¹. Il ne manque pas de signaler, avec son exactitude et sa franchise accoutumées, qu'il existait des doutes dans l'Église d'Occident au sujet de l'épître aux Hébreux; mais il ajoute aussitôt que, malgré cela, elle doit être rangée, elle aussi, parmi les *δωολογούμενα*, c'est-à-dire, parmi les écrits généralement regardés comme faisant partie des saintes Écritures.

C'est donc un fait clairement attesté, qu'à partir de la fin du second siècle, on admettait, dans toutes les Églises chrétiennes, que saint Paul était l'auteur des quatorze épîtres qui portent encore aujourd'hui son nom².

Passons maintenant aux preuves intrinsèques. Bossuet les résume fort bien en ces termes³: « Les épîtres de saint Paul sont si vives, si originales, si fort du temps, des affaires et des mouvements qui étaient alors, et enfin d'un caractère si marqué, qu'elles suffiraient pour convaincre les esprits bien faits, que tout y est authentique et sincère. » Comme le dit de son côté un excellent critique contemporain⁴, les écrits en question « ne sont pas des dissertations générales, sans patrie et sans but particulier. Ils ont été provoqués par des occasions spéciales, composés pour des circonstances et des lecteurs déterminés, conformément aux besoins de ces lecteurs ». Tout cela permet donc un contrôle. Ce contrôle a été fait, et l'harmonie remarquable qui existe entre de nombreux détails des épîtres de saint Paul et les récits des Actes des apôtres démontrent de la manière la plus frappante l'authenticité des lettres les plus anciennes. Les épîtres « abondent en traits biographiques, en épanchements intimes, qui, s'ils ne sortaient pas de la plume de Paul, seraient dus à la tromperie la plus raffinée ». Tromperie impossible d'ailleurs, car l'apôtre des Gentils est un écrivain d'une « inimitable originalité⁵ ».

Il était réservé à notre époque de voir nier l'authenticité d'écrits si parfaitement garantis. On ne rejeta d'abord que les trois épîtres pastorales. Mais l'école de Tubingue alla beaucoup plus loin, et n'admit comme authentiques que les lettres aux Romains, aux Corinthiens et aux Galates. Récemment, des critiques plus violents encore ont rejeté les quatorze épîtres sans exception; mais ils sont en petit nombre et sont regardés, même dans le camp rationaliste, comme des hommes exagérés. Cependant « l'école » répudie assez communément, avec les épîtres pastorales, celles aux Éphésiens, aux Colossiens, aux Thessaloniens et aux Hébreux.

5^o La langue dans laquelle furent écrites les épîtres de saint Paul fut certainement le grec. Il n'existe pas aujourd'hui le moindre doute sur ce point, même en ce qui concerne les épîtres aux Romains et aux Hébreux⁶. Il ne s'agit cependant pas ici du grec classique, mais de l'idiome dit « hellénistique », qui

¹ *Hist. eccl.*, III, 3, 25.

² Les hérétiques eux-mêmes reconnaissent l'authenticité de la plupart d'entre elles. « Quand Marcion se rendit du Pont à Rome, en 142, il portait avec lui une collection des épîtres de saint Paul, qui les contenait toutes, excepté celles à Timothée, à Tite et aux Hébreux, dont il niait l'authenticité, ainsi que Basilde, comme nous l'apprend saint Jérôme, *in Epist. ad Tit.*, Prolog. » *Man. bibl.*, t. I, n. 41, 2^o. Ce travail de mutilation entraînait dans le système des hérétiques, qui éliminaient du

N. T. tout ce qui était opposé à leurs doctrines.

³ *Hist. univ.*, II, 28.

⁴ L. Hug, *Einleit. in die Schriften des N. T.*, 3^e édit., t. I, p. 28 et ss.

⁵ Ces documents « ont certains caractères profondément marqués, qui les distinguent de tous les autres produits littéraires ».

⁶ Durant le premier et le second siècle de notre ère, le grec était parlé et compris dans tout l'empire romain, même en Palestine. Voyez le *Man. bibl.*, t. IV, n. 570, 2.

était alors populaire à peu près en tous lieux pour les Juifs dispersés à travers l'empire romain, et que la lecture des Septante avait coloré d'hébraïsmes et d'expressions spéciales.

Quoique loin d'être toujours châtié et d'une correction parfaite¹, le grec de saint Paul l'emporte, après celui de saint Luc, sur celui de tous les autres écrivains du Nouveau Testament. L'emploi d'un vocabulaire considérable²; et particulièrement des verbes composés, des participes et des particules, les fréquentes paronomases, la construction ordinairement très hellénique des phrases, prouvent que l'apôtre possédait bien la langue grecque³, et que, s'il avait voulu soigner son langage, il aurait été facilement irréprochable sous ce rapport. Mais, écrivant parmi de nombreux travaux et de graves préoccupations, il n'avait guère le temps, non plus que le désir, de s'appliquer à le faire élégamment. Il s'accuse lui-même, II Cor. XI, 6, d'être « imperitus sermone » (ἰδιώτης τῶ λόγῳ). D'ailleurs, il dicta la plupart de ses lettres⁴, et tandis que l'« amanuensis » où secrétaire écrivait quelques mots, d'autres pensées affluaient à l'esprit de Paul et donnaient un nouveau tour à la phrase commencée.

6^o Quant au *style proprement dit de saint Paul*, on en a parfois trop contesté, dans les temps anciens comme de nos jours, l'art et le mérite⁵; mais, le plus souvent, on sait lui rendre pleine et entière justice. « Chacun connaît cette manière d'écrire tant de fois caractérisée, tantôt saccadée et brisée, tantôt soutenue, éloquente même jusqu'au pathétique; ici émue et passionnée, là froidement dialectique; parfois enjouée jusqu'au jeu de mots, quelquefois ironique jusqu'au sarcasme, toujours et sous toutes ces formes l'expression vraie, adéquate, de cette riche et puissante personnalité. »

Parmi les principales qualités du style de saint Paul, il faut signaler : 1^o son énergie extraordinaire, qui agit puissamment et constamment sur le lecteur⁶; 2^o sa vie, sa fraîcheur et son entrain perpétuels⁷, qui correspondent à l'âme

¹ Voyez saint Jérôme, *in Gal.*, VI, 1; *in Ephes.*, III, 1; *ad Algas. Epist.* cxxi, 10. Le savant docteur lui reproche des solécismes; on y trouve aussi mainte in correction et irrégularité, des hébraïsmes, des phrases inachevées, de longues périodes un peu compliquées et chargées de parenthèses, etc. Comp. Origène, *in Rom. Præfat.*; saint Épiphane, *Hæc.*, LXIV, 29, etc.; le *Man. bibl.*, t. IV, n. 584.

² Le nombre des expressions propres à saint Paul dans ses épîtres, en laissant celle aux Hébreux hors de compte, a été supputé comme il suit : « 96 dans l'épître aux Romains, 91 dans la première aux Corinthiens, 92 dans la seconde, 32 dans l'épître aux Galates, 38 dans celle aux Éphésiens, 34 dans celle aux Colossiens, 36 dans celle aux Philippiens, 18 dans la première aux Thess., 7 dans la seconde, 73 dans la première épître à Tim. et 44 dans la seconde, 31 dans l'épître à Tite, 4 dans celle à Philémon. En tout, près de 600 expressions employées par saint Paul seul dans le Nouveau Testament, plus de la dixième partie des 4700 mots environ qui constituent le vocabulaire du Nouveau Testament. »

³ Le rationaliste qui a été le plus en vue de nos jours en France a montré son parti pris de tout dénigrer, lorsqu'il a osé affirmer, en des termes aussi peu scientifiques que possible : « Il n'est pas croyable qu'un homme qui eût

pris des leçons même élémentaires de grammaire et de rhétorique eût écrit cette langue bizarre, incorrecte, si peu hellénique par le tour, qui est celle des lettres de saint Paul. » D'autres partisans de l'école négative, plus honnêtes et plus sérieux, ont vanté « la souplesse incomparable de l'apôtre à manier les expressions grecques », et « le coloris grec » qui s'y manifeste partout.

⁴ Cf. Rom. xvi, 22; I Cor. xvi, 21; Col. iv, 18; II Thess. iii, 17, etc.

⁵ Notamment Bossuet, dans un passage célèbre de son panégyrique du grand apôtre.

⁶ Le mot de saint Jérôme, *ad Pammach. Ep.* XLVIII, 13, est bien connu : « Quotiescumque Paulum apostolium lego, videtur mihi non verba audire, sed tonitrua. »

⁷ Le païen Longin a été des premiers à les vanter. Voyez Fabricius, *Biblioth. græc.*, t. IV, p. 445. Comp. saint Augustin, *de Doctr. christ.*, IV, 7. Le fréquent recours à l'antithèse (cf. II Cor. vi, 8-10, etc.), aux métaphores saisissantes (cf. II Cor. xi, 20; Gal. v, 15, etc.), aux images brèves et concrètes (cf. I Cor. XIII, 1 et 2, etc.), aux interrogations qui prennent brusquement le lecteur à partie (cf. Rom. II, 21-26; Gal. IV, 19, etc.), ne contribue pas peu à cette vie et à cette chaleur. On sent partout l'orateur habile, qui ne néglige aucun moyen pour arriver à son but.

ardente de l'écrivain, mais qui s'expliquent davantage encore par son zèle d'apôtre; 3^o la « plénitude inépuisable », la richesse étonnante des idées qu'il exprime¹; 4^o avec cela, une remarquable variété de sentiments². L'effet produit est d'autant plus grand, qu'on ne sent nulle part la recherche, ainsi qu'il arrive trop souvent dans les écrits de la plupart des hommes.

7^o La forme extérieure des épîtres de Paul est assez conforme à celle qui était alors usitée pour les lettres ordinaires. On y distingue presque toujours trois parties. La première est la salutation, d'ordinaire assez brève, mais qui quelquefois devient solennelle et prend des proportions plus considérables³. Elle n'est omise que dans l'épître aux Hébreux. Parfois l'apôtre s'adjoint, pour saluer ceux auxquels il écrit, quelqu'un de ses collaborateurs connu d'eux⁴. Au lieu de terminer cette salutation par la formule ordinaire, *χαίρειν* (à la lettre : se réjouir; l'équivalent du *salutem* des Latins)⁵, il la conclut par un souhait tout chrétien : *χάρις καὶ εἰρήνη* (Vulg. : *gratia et pax*) dans toutes les épîtres, à part les trois lettres pastorales, où on lit : *χάρις, ἔλεος, εἰρήνη*⁶ (Vulg. : *gratia, misericordia, pax*). A la salutation est d'ordinaire rattachée une action de grâces⁷, par laquelle l'apôtre remercie Dieu des faveurs particulières accordées aux destinataires de la lettre⁸. C'est en même temps un éloge délicat et affectueux, bien capable de concilier à Paul l'attention de ses lecteurs et de les rendre dociles à ses avis. Très souvent, dès cette première partie, on entend retentir la note dominante de l'épître.

Vient ensuite le corps de la lettre, qui forme évidemment la partie principale. Saint Paul y développe avec plus ou moins d'ampleur, suivant les circonstances, le thème qu'il se proposait de traiter. Il arrive assez fréquemment que cette partie se subdivise en deux sections, dont la première est dogmatique et théorique; la seconde, morale et pratique.

La conclusion consiste habituellement en détails qui ont plutôt un caractère personnel⁹, et en une affectueuse bénédiction¹⁰.

8^o L'importance des écrits de saint Paul est incontestable et incontestée. Depuis l'époque des Pères jusqu'à nous, les exégètes et les théologiens de tous les partis sont unanimes à la proclamer. Ils sont « une mine et une source inépuisables », dit saint Jean Chrysostome, le plus célèbre des admirateurs et des commentateurs de l'apôtre des Gentils¹¹. Suivant saint Thomas d'Aquin¹², ils contiennent « presque toute la doctrine de la théologie ». Nous y trouvons, d'après Cornelius à Lap.¹³, « la moelle de la foi et de la religion chrétiennes. » Si les épîtres de saint Paul traitent admirablement du dogme et de la théologie mystique, elles ne savent pas moins bien proposer et discuter les questions pra-

¹ Il est vrai que parfois saint Paul, précipité à cause de cette richesse, et aussi parce qu'il lui fallait employer des mots anciens pour exprimer des idées nouvelles, tombe dans une certaine obscurité, que lui reprochait déjà délicatement le prince des apôtres. Cf. II Petr. III, 16.

² « L'apôtre sait affirmer avec vigueur, menacer, parler doucement et aimablement. A la fermeté il unit la bonté, au blâme la louange, à la parole consolante l'avertissement grave. » Son style se fait tout à tous, comme son cœur.

³ Cf. Rom. I, 1-6; I Cor. I, 1-3; II Cor. I, 1-2; Gal. I, 1-5; Phil. I, 1-2, etc.

⁴ Cf. I Cor. I, 1 (Sosthène); II Cor. I, 1; Phil. I, 1; Col. I, 1 (Timothée); I Thess. I, 1 et II Thess. I, 1 (Timothée et Silvain).

⁵ Voyez Act. xv, 23^b et Jac. I, 1.

⁶ Dans l'épître à Tite, un certain nombre de manuscrits suppriment ἔλεος.

⁷ Dans l'épître aux Gal. I, 6-10, elle est remplacée par un blâme sévère. Elle manque tout à fait, de même que la salutation initiale, dans l'épître aux Hébreux.

⁸ Cf. Rom. I, 8 et ss.; I Cor. I, 4-9; II Cor. I, 3 et ss., etc.

⁹ Cf. Rom. xvi, 1-23; I Cor. xvi, 19-21; Phil. iv, 21-22; II Tim. iv, 19-21, etc.

¹⁰ Cf. Rom. xvi, 24-27; I Cor. xvi, 22-23; Gal. vi, 18; Eph. vi, 23-24; II Tim. iv, 22, etc.

¹¹ Voyez ses traités de *Verb. apost.*, Hom. III, 1; de *Laud. Pauli*, Hom. IV, etc.

¹² In *Ep. ad Rom.*, Prolog.

¹³ *Proem. de prerog. Pauli*, 3.

tiques, ou répondre aux difficultés de la vie quotidienne, qu'elles tranchent avec une hauteur de vues et une netteté remarquables.

Leur thème, on le voit, est donc des plus variés. Et cependant rien de plus unique en même temps que leur sujet, puisqu'en réalité il se ramène sans cesse à la personne sacrée et aux enseignements divins de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, rédempteur de tous les hommes. Tel est vraiment le centre perpétuel des écrits de Paul comme de sa prédication, le terme de ses pensées comme de ses œuvres. C'est pour cela surtout que ses lettres sont remplies de tant de beautés supérieures, et qu'elles font tant de bien à quiconque les étudie avec esprit de foi. Elles forment, après les saints Évangiles, le livre le plus précieux que possède l'Église.

9° *Les commentateurs catholiques des lettres de saint Paul.* — Nous ne noterons ici que ceux qui les ont toutes expliquées sans exception. Les commentaires relatifs aux épîtres particulières seront indiqués dans les petites Introductions qui les précèdent.

Nous signalerons, dans les premiers siècles, saint Jean Chrysostome, Théodoret, Cécuménien, Théophylacte et Euthymius chez les Grecs; Primasius chez les Latins¹. Au moyen âge, Rhaban Maure, Hugues de Saint-Victor, Hugues de Saint-Cher, Nicolas de Lyre, saint Thomas d'Aquin. Dans les temps modernes, B. Justiniani (*In omnes B. Pauli epistolas explanationes*, Lyon, 1612), Estius (*In omnes D. Pauli et septem catholicas Apostolorum epistolas commentarii*, Douai, 1614)², Cornelius a Lapide³, Bernardin de Picquigny (*Triplex expositio epistolarum D. Pauli*, Paris 1703)⁴, Calmet (*Commentaire littéral*, etc., Paris, 1707 et suiv.). De nos jours, M. l'abbé Drach (*Épîtres de saint Paul*, Paris, 1874), M. Guillemon (*Clef des Épîtres de saint Paul*, Paris, 1873), M^r Mac Evilly (*An Exposition of the Epistles of S. Paul*, Dublin, 1880), A. Bisping (*Exegetisches Handbuch zu den Briefen des Apostels Paulus*, Munster, 1854 et suiv.). Voyez aussi M^r Simar (*Theologie des heiligen Paulus*, 2° éd. an 1883).

¹ Au vi^e siècle. Ses explications sont un excellent résumé de celles des interprètes antérieurs.

² Ouvrage souvent réédité; naguère à Mayence, 1858-1860.

³ Voyez l'édition de Paris, 1861, annotée par M. l'abbé Crampon.

⁴ Les plus récentes éditions sont celles de Paris, 1868, et d'Innsbruck, 1891.

ÉPITRE AUX ROMAINS

p. 13

INTRODUCTION

1° *Fondation de la communauté chrétienne de Rome.* — L'épître aux Romains suppose très manifestement qu'il existait dans la capitale de l'empire une chrétienté bien organisée¹. Aucun écrivain sacré ne nous apprend par qui et comment cette chrétienté avait été fondée; mais nous savons, soit par l'histoire profane, soit par le livre des Actes, II, 10-11², qu'il existait à Rome une colonie juive assez considérable³, composée surtout d'anciens captifs, qui avaient été amenés de Palestine par Pompée et qui avaient été affranchis peu à peu. Autour de cette colonie, rayonnait le cercle de prosélytes qui se formait peu à peu partout où il y avait des Juifs. Elle avait des relations fréquentes avec la métropole de Jérusalem; surtout à l'époque des grandes fêtes religieuses⁴. Aussi est-il possible, comme l'affirment les *Recognitiones clementinæ*, que la connaissance de Jésus soit arrivée à Rome par cette voie, de son vivant même. Parmi les *advenæ Romani* qui furent témoins de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et les premiers disciples⁵, « il est permis de supposer qu'il y en eut quelques-uns qui emportèrent avec eux l'impression féconde de la première prédication de saint Pierre (Act. II, 14-41). La persécution qui, au lendemain du martyre de saint Étienne, dispersa une partie des membres de l'Église naissante, put de même pousser vers Rome quelques chrétiens fugitifs... Les caprices de la politique impériale, qui tantôt chassèrent les Juifs de la capitale de l'empire⁶, tantôt les y rappelèrent, ne firent que les mettre plus à portée de l'influence partout répandue du christianisme. » Tels furent sans doute les humbles débuts de la chrétienté romaine⁷.

¹ Voyez XII, 4 et ss., etc.

² Voyez le Commentaire.

³ On croit qu'elle contenait environ vingt mille membres vers la fin du règne d'Auguste. Josèphe, *Ant.*, XVII, 11, 1, parle de huit mille Juifs de Rome, qui s'adjoignirent à une députation envoyée auprès de l'empereur par leurs coreligionnaires de Jérusalem, après la mort d'Hérode.

⁴ Voyez Act. II, 7-11. Cicéron, *pro Flacco*, 28,

mentionne expressément ce fait.

⁵ Act. II, 10.

⁶ Act. XVIII, 2 (voyez les notes).

⁷ Il est parfaitement loisible de supposer aussi que « des chrétiens doués de l'esprit d'évangélisation avaient travaillé à répandre la bonne nouvelle dans la capitale du monde », selon ce qui s'était passé à Antioche et ailleurs. Cf. Act. XI, 19 et ss.

Mais ces raisons seraient insuffisantes pour expliquer, à elles seules, l'existence à Rome, vers l'an 59 de notre ère¹, d'une Église aussi florissante² que celle à laquelle fut adressée l'épître dont nous commençons l'étude. La lumière se fait pleinement si nous admettons avec une tradition très ancienne, dont les premières traces apparaissent dans les écrits de saint Ignace³, de saint Irénée⁴, du prêtre Caius⁵, et qui est attestée de la façon la plus claire par Eusèbe⁶, saint Jérôme⁷ et Orose⁸, que saint Pierre vint à Rome durant la seconde année du règne de Claude (42 ou 43), et qu'il y fonda en personne l'Église dans laquelle il devait plus tard transporter définitivement son siège comme vicaire de Jésus-Christ⁹.

D'après les détails qui précèdent, à ses débuts, la chrétienté romaine dut se composer presque uniquement de Juifs convertis. L'élément israélite y était encore très considérable, lorsque l'épître aux Romains fut écrite. Cela ressort de plusieurs passages, dans lesquels l'auteur s'adresse manifestement à des chrétiens d'origine juive¹⁰. Toutefois, à Rome comme partout ailleurs, la foi chrétienne ne tarda point à passer des Israélites aux païens, parmi lesquels elle fit de très nombreux adeptes. Et ce sont spécialement ces derniers que saint Paul a en vue dans plusieurs passages de cette épître : ainsi, il s'adresse aux Romains en tant qu'il était l'apôtre des Gentils (1, 5); il espère opérer chez eux des fruits de salut comme parmi les autres nations païennes (1, 13); il leur parle ouvertement comme à des infidèles convertis (xi, 13, 22 et ss.; xv, 14 et ss., etc.). L'Église de Rome se composait donc aussi d'un élément issu de la gentilité, qui paraît même avoir eu alors la prépondérance¹¹.

²⁰ *Le sujet et la division de l'épître aux Romains.* — Le sujet est clairement indiqué dans les vers. 16-17 du premier chapitre : « L'évangile est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit, du Juif d'abord, puis du Grec, parce qu'en lui est révélée la justice de Dieu par la foi et pour la foi, ainsi qu'il est écrit : Le juste vit par la foi. » Saint Paul a donc voulu développer aux chrétiens de Rome le thème si beau et si fondamental de la justification par la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le salut apporté par le Christ est destiné à tous les hommes sans aucune exception, aux païens aussi bien qu'aux Juifs, et il est procuré à tous de la même manière; on l'obtient, non par les observances de la loi judaïque, mais en croyant à Jésus-Christ, l'unique Sauveur de l'humanité.

L'épître s'ouvre par un préambule relativement long, 1, 1-17, qui se compose d'une salutation solennelle (vers. 1-7), d'une entrée en matière très délicate dans laquelle l'apôtre se présente aux fidèles de Rome (vers. 8-15), enfin de la brève indication du sujet (vers. 16-17). Le corps de l'épître, 1, 18-xvi, 23, se divise en deux parties, dont l'une est dogmatique et l'autre morale. C'est dans

¹ Voyez la p. 17.

² Voyez Rom. 1, 8; xv, 14; xvi, 19, etc.

³ *Ad Rom.*, 4.

⁴ *Adv. Hær.*, III, 1, 1 et 3, 3.

⁵ Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 28.

⁶ *Hist. eccl.*, II, 13-15.

⁷ *De Vir. illustr.*, 1.

⁸ *Hist. adv. pagan.*, VII, 6.

⁹ Voyez Act. XII, 17^b et le commentaire; Windischmann, *Vindictæ Petrinæ*, Ratisb., 1836; Reithmayr, *Comment. zum Brief an die Römer*, Ratisb., 1845, p. 8 et ss. Divers auteurs protestants, entre autres H. W. G. Thiersch, *die Kirche im apost. Zeitalter*, 3^e edit., p. 96 et ss.,

admettent eux-mêmes cette tradition.

¹⁰ Voyez II, 17 et ss.; IV, 1 et ss.; VII, 1 et ss. Comp. aussi le chap. XVI, où plusieurs des salutations s'adressent à des chrétiens d'origine juive.

¹¹ Tel est le sentiment d'un très grand nombre d'interprètes. L'opinion contraire a également ses partisans; mais elle nous paraît beaucoup moins vraisemblable. Si, d'après Act. XXVIII, 16 et ss., les Juifs de Rome semblent ignorer totalement la nature de la doctrine chrétienne à l'époque de la première captivité de saint Paul, cela tient à ce qu'une scission s'était opérée depuis longtemps entre les synagogues de la capitale et la jeune chrétienté.

la partie dogmatique, I, 18-XI, 36, qu'est traité d'une façon magistrale le problème de la justification chrétienne. Trois sections : 1° Nécessité universelle et nature de cette justification, I, 18-V, 21; 2° Admirables effets moraux qu'elle produit, VI, 1-VIII, 39; 3° Situation spéciale des Juifs relativement au salut que procure la foi, IX, 1-XI, 36. La partie morale, XII, 1-XVI, 23, contient deux sections : 1° Exhortations pratiques adressées aux chrétiens de Rome, pour les aider à vivre d'une manière conforme à la foi (XII, 1-XV, 13); 2° Divers points qui concernaient personnellement saint Paul (XV, 14-XVI, 23). Le tout se termine par un majestueux épilogue, XVI, 24-27¹.

3° *Son intégrité.* — L'authenticité de l'épître aux Romains est si clairement démontrée par les témoignages des Pères les plus anciens et les plus autorisés² et par la conformité parfaite du genre épistolaire avec celui de saint Paul, que, lorsqu'elle a été attaquée naguère par quelques adeptes de la critique la plus radicale, de nombreux rationalistes plus modérés ont protesté vigoureusement.

Quant à l'intégrité, plusieurs faits ont suscité quelques doutes, d'ailleurs sans gravité. Marcion supprimait entièrement les chap. XV et XVI³. En outre, dès l'époque d'Origène, plusieurs manuscrits⁴ plaçaient la doxologie finale, XVI, 25-27, immédiatement après XIV, 23, sans omettre toutefois le reste de l'épître. Partant de là, on a fréquemment conclu de nos jours, surtout dans l'école de Tubingue, que les chap. XV et XVI, partiellement ou totalement⁵, seraient un fragment d'une lettre destinée d'abord aux Éphésiens, fragment que l'on aurait rattaché ensuite à l'épître aux Romains. Mais rien n'est moins fondé que cette hypothèse. En effet, la suppression opérée par Marcion est absolument arbitraire. Cet hérésiarque était coutumier du fait, car il supprimait indistinctement dans les différentes parties du Nouveau Testament les passages qui contredisaient ses théories⁶. Pour ce qui est du déplacement de la doxologie, sans compter qu'il n'existe que dans une petite minorité d'anciens manuscrits, il est facile de l'expliquer sans recourir à la conjecture arbitraire des critiques. Le chap. XVI renferme presque uniquement des messages individuels, qui n'intéressaient que les chrétiens de Rome. Il est donc vraisemblable que, dans les autres Églises, on omettait ce chapitre lorsqu'on faisait la lecture publique de l'épître aux Romains. Ça et là, on le retrancha aussi dans les livres liturgiques. Toutefois, comme on ne voulait pas éliminer la magnifique doxologie finale (XVI, 25-27), on la plaça, non pas après le chap. XV, qui se termine lui-même par une doxologie (cf. XV, 33), mais à la fin du chap. XIV. Le style est d'ailleurs le même que dans le reste de la lettre, et les chap. XV et XVI « témoignent d'une finesse de pensée qu'on chercherait en vain parmi tous les interpolateurs ». Ajoutons qu'on y entend retentir encore les notes dominantes de l'épître.

4° *L'occasion et le but.* — L'occasion de la plupart des épîtres de saint Paul consista en quelque circonstance particulière qui se rattachait directement au ministère de l'apôtre ou à ses relations antérieures avec les destinataires de ses

¹ Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, pp. 1247-1260.

² Voyez l'Introd. générale, p. 8-9. Comp. aussi saint Irénée, *Adv. Hær.*, III, 16, 3 et 9; Tertullien, *de Coron.*, 6; Clément d'Alex., *Strom.*, III, 11 et le Canon de Muratori, ligne 53; sans parler des citations empruntées à notre épître par saint Clément pape, saint Ignace, saint Polycarpe, saint Justin, les hérétiques Marcion

et Basilde, les Valentinien, etc.

³ Voyez Origène, *in Rom.*, XVI, 25.

⁴ Le fait peut être encore constaté aujourd'hui çà et là.

⁵ Car les avis sont très partagés sur ce point, comme il arrive toujours lorsqu'on fait de la critique subjective.

⁶ En ce qui concerne l'épître aux Romains, voyez Tertullien, *adv. Marc.*, V, 13.

lettres. Ici elle paraît avoir été toute générale, ainsi qu'il ressort du fond même de l'épître. Comme l'admettent de nombreux exégètes contemporains, elle doit être cherchée dans la liaison intime qui existait entre la vocation de Paul comme apôtre des Gentils et la métropole du monde païen¹.

Cette liaison, saint Paul la comprenait et en avait conscience depuis longtemps; aussi y avait-il « des années nombreuses »² que ses aspirations le portaient vers Rome, soit pour s'édifier auprès des chrétiens qui y résidaient, soit pour aller de là porter l'évangile aux confins de l'Occident. Or voici que ses travaux d'évangélisation en Orient approchaient de leur terme: de Corinthe, où il était alors³, Paul n'avait plus qu'à se rendre à Jérusalem, afin d'y porter les aumônes recueillies pour l'Église-mère; cela fait, il se mettrait en route pour la ville des Césars. Mais, notons-le bien, il n'avait pas encore eu de relations personnelles avec la chrétienté romaine; il n'avait pris aucune part à sa fondation. Avant de la visiter, il lui sembla donc utile et convenable d'entrer en rapports directs avec elle, de s'annoncer en quelque sorte et de préparer ainsi son apostolat auprès d'elle. Tels furent l'occasion première et le but principal de la lettre qu'il lui écrivit. En outre, il ne pensait pas pouvoir demeurer longtemps à Rome; il était bon, par conséquent, qu'il communiquât d'avance aux Romains, pour suppléer à la brièveté de sa visite, « un exposé doctrinal complet de l'évangile, » tel qu'il l'enseignait en tous lieux⁴. La diaconesse Phœbé, pieuse chrétienne des environs de Corinthe, allait partir pour Rome; son voyage fut l'occasion extérieure qui déterminait l'apôtre à écrire en ce temps même⁵.

Se proposait-il aussi, comme but secondaire, d'opérer une réconciliation entre les deux éléments juif et païen dont se composait l'Église romaine⁶? D'assez nombreux interprètes et critiques l'ont pensé, à la suite de saint Augustin⁷. Cependant, rien ne prouve qu'il existât alors des divisions au sein de la chrétienté de Rome ou qu'elle en fût menacée. De plus, le ton de l'épître, toujours calme, n'a rien qui puisse faire soupçonner dans l'esprit de l'auteur une intention polémique. Quelle différence, sous ce rapport, dans la première épître aux Corinthiens et dans la lettre aux Galates, où cette intention existe véritablement! Si divers passages⁸ semblent présenter « un caractère antijudaïque », c'est parce que saint Paul voulait précisément démontrer que la justification n'était pas le résultat de l'accomplissement plus ou moins fidèle de la loi mosaïque, mais seulement de la foi en Jésus-Christ. Ce ne sont donc pas les erreurs judaïsantes⁹ qu'il a en vue dans ces passages, mais le judaïsme lui-même, en tant qu'il était opposé au christianisme.

5^o *Le lieu et le temps de la composition.* — Quelques détails secondaires, insérés dans la dernière partie de la lettre, nous fournissent sur ces deux points des renseignements assez précis.

L'épître aux Romains dut être écrite à Corinthe. En effet, saint Paul y salue

¹ Cf. xv, 15.

² Voyez xv, 23, et comp. i, 13; Act. xix, 21, etc.

³ Voir plus bas, au 5^o.

⁴ On conçoit aisément que saint Paul, qui se rendait un compte exact du rôle important que la chrétienté de Rome était appelée à jouer pour le développement de l'Église en Occident, fût désireux de lui développer les principes et la doctrine qu'il s'appliquait à faire valoir partout où le portait son zèle. L'apostolat de Paul supposait que le christianisme était destiné au

monde païen tout aussi bien qu'aux Juifs; c'est précisément pour cela qu'il expose tout au long dans l'épître aux Romains la belle théorie du salut donné à tous les hommes, Juifs ou Gentils, par la foi en Jésus-Christ.

⁵ Cf. xvi, 1-2.

⁶ Voyez la p. 14.

⁷ *Inchoat. exposit. in ep. ad Rom.*

⁸ Entre autres, II, 1 et ss., 17 et ss.; IX, 6 et ss.; X, 3, etc.

⁹ Voyez notre commentaire des Actes des apôtres, xv, 1.

l'Église de Rome au nom de Caius¹, son hôte d'alors, et d'Éraste, économiste ou trésorier de la ville². Or, d'après Act. xix, 22 et II Tim. iv, 20, ce dernier habitait Corinthe; il en était de même de Caius, d'après I Cor. i, 14. En outre, comme il a été dit plus haut, cette lettre fut portée à Rome par la diaconesse Phœbé, qui était de Cenchrées, port oriental de Corinthe³. C'est donc de la capitale de l'Achaïe que Paul écrivit aux Romains. Cette opinion, qui est à peu près unanimement admise, est déjà mentionnée dans les mots πρὸς Ῥωμαίους ἔγραψεν ἀπὸ Κορίνθου⁴, qu'on lit en de nombreux manuscrits.

Cela posé, la date se manifeste d'elle-même. Saint Paul annonce aux Romains (xv, 25-28) qu'il est sur le point de partir pour Jérusalem, afin d'y porter le produit des quêtes faites par lui en Macédoine et en Achaïe. De là, ajoute-t-il, il se propose d'aller à Rome. En rapprochant de ces lignes les deux passages Act. xix, 21 et xx, 2-3, nous voyons d'une manière évidente que l'épître aux Romains dut être composée durant le troisième voyage apostolique de saint Paul⁵, vers la fin du séjour de trois mois que l'apôtre fit en Achaïe et à Corinthe; par conséquent, vers le commencement de l'année 59⁶.

6° *Son caractère général.* — C'est à juste titre que l'épître aux Romains a été placée en tête de la collection des écrits de saint Paul; elle est vraiment la plus importante de toutes ses lettres. Exception faite des détails personnels que l'on rencontre çà et là dans la seconde partie, c'est beaucoup plus un traité de théologie qu'une lettre proprement dite, et ce traité contient en abrégé tout l'enseignement de l'apôtre des Gentils.

Ailleurs, saint Paul suppose chez ses lecteurs la connaissance de la doctrine chrétienne dans son ensemble; il n'en touche que des points isolés, selon que des abus naissants, des erreurs, des doutes, des questions posées par des Églises, l'y excitaient. Ici, c'est le dogme chrétien tout entier. La genèse et les conséquences du paganisme, la signification et l'avenir du judaïsme, les rapports de ces deux religions avec le christianisme, le péché et ses suites funestes, les relations du premier et du second Adam, soit entre eux, soit avec l'humanité: telles sont les principales questions de détail qu'il y envisage, et il est inutile d'insister sur leur gravité exceptionnelle, sur l'intérêt perpétuel qu'elles excitent. On a donc dit avec beaucoup de justesse que « l'épître aux Romains se meut dans de vastes horizons ». Les explications sont données avec une chaleureuse éloquence, mais surtout avec un calme doctrinal très majestueux, avec une grande vigueur d'argumentation, avec une brillante clarté.

7° *Les commentateurs catholiques.* — Précisément à cause de son importance, l'épître aux Romains a suscité un plus grand nombre de travaux exégétiques. Outre ceux qui ont été indiqués à la page 12, nous mentionnerons les suivants: Fr. Tolet, *In epistolas B. Pauli ad Rom. commentarii et adnotationes*, Lyon, 1603 (excellent ouvrage souvent réédité); H. Klee, *Commentar über das Sendschreiben an die Römer*, Mayence, 1839; F.-X. Reithmayr, *Commentar zum Briefe an die Römer*, Ratisbonne, 1845; A. Maier, *Commen-*

¹ Caius (Γαίος), d'après le grec.

² Voyez Rom. xvi, 23.

³ Cf. xvi, 1-2. Notez encore que, parmi ceux qui saluent l'Église romaine avec saint Paul (Rom. xvi, 1), nous trouvons Sospater, ou Sopater, et Timothée, lesquels, comme nous l'apprenons par Act. xx, 4, étaient alors les compagnons de l'apôtre.

⁴ « (L'épître) aux Romains a été écrite de Corinthe. »

⁵ Voyez la p. 6.

⁶ L'année n'était pas encore très avancée, car Paul célébra peu après la Pâque à Philippes, et il désirait arriver à Jérusalem avant la Pentecôte. Cf. Act. xx, 3-6. Selon quelques auteurs, c'est en 58 que la lettre aurait été écrite. On ne peut fixer, nous l'avons vu, que d'une manière approximative la chronologie de la vie de saint Paul.

tar über den Brief Pauli an die Römer, Fribourg-en-Brigau, 1847; J. T. Beelen, *Comment. in Epist. ad Rom.*, Louvain, 1854; L. Klofutar, *Commentarius in Epist. S. Apost. Pauli ad Rom.*, 1880; Agus, *Epist. B. Pauli apost. ad Rom. analytice et logice explicata*, Ratisbonne, 1888; A. Schäfer, *Erklärung des Briefes an die Römer*, Munster, 1891; le P. Cornely, *Comment. in epist. S. Pauli apost. ad Rom.*, Paris, 1896.

ÉPÎTRE AUX ROMAINS

CHAPITRE I

1. Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé apôtre, mis à part pour l'évangile de Dieu,

2. que Dieu avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Écritures,

3. touchant son Fils, qui lui est né de la race de David, selon la chair;

1. Paulus, servus Jesu Christi, vocatus apostolus, segregatus in evangelium Dei,

2. quod ante promiserat per prophetas suos in Scripturis sanctis,

3. de Filio suo, qui factus est ei ex semine David, secundum carnem;

PROLOGUE

1° La salutation. I, 1-7.

Elle est très solennelle et relativement longue, car l'apôtre y a inséré, comme en d'autres épîtres (cf. Gal. I, 1 et ss.; Tit. I, 1 et ss., etc.), quelques propositions intermédiaires, qui introduisent déjà le sujet principal de la lettre.

CHAP. I. — 1-7. Adresse de l'épître. — *Paulus*. Sur ce nom, voyez Act. XIII, 9, et le commentaire. — *Servus*. Dans le grec : δούλος, esclave dans le sens strict. Titre d'humilité, que saint Paul mentionne avant son titre glorieux d'apôtre : avant toutes choses, il se regardait comme entièrement dévoué au service de Jésus-Christ, comme lui appartenant tout entier. Cf. Phil. I, 1; Tit. I, 1. Voyez aussi Jac. I, 1; II Petr. I, 1, etc. — *Jesu Christi*. Nous retrouverons à tout instant ce nom sacré dans les écrits de l'apôtre. Sur sa signification, voyez Matth. I, 1 et les notes. — *Vocatus*. Cet appel à l'apostolat avait eu lieu au moment même de la conversion de Saul. Cf. Act. IX, 15 et xxvi, 16-18; Gal. I, 1, etc. — *Apostolus*. C.-à-d. un envoyé, un délégué du Sauveur. Paul eut souvent « à insister sur le fait et les droits de son apostolat ». Cf. I Cor. IX, 1-2; II Cor. XII, 12, etc. Ici, il tient à se présenter à l'Église de Rome avec tout l'appareil de sa dignité. — *Segregatus* (ἀφωρισμένος) : mis à part pour

remplir un rôle spécial. Cf. Act. IX, 15; XIII, 2; Gal. I, 15. — *In evangelium*. C.-à-d. pour prêcher au loin cette « bonne nouvelle », qui est appelée ici l'évangile de Dieu, parce que c'est Dieu lui-même qui l'avait révélée, et qu'elle était destinée à le faire mieux connaître. Cf. xv, 16; II Cor. XI, 7; I Thess. II, 2, etc. — *Quod ante...* L'écrivain sacré caractérise en quelques mots cet évangile. D'abord (verset 2) il avait été promis et prédit depuis longtemps au nom de Dieu par les prophètes d'Israël : *promiserat per...* L'évangile est donc vraiment universel sous le rapport du temps. « La promesse du grand Libérateur, qui se trouve à travers tout l'Ancien Testament, est un des plus merveilleux phénomènes de l'histoire. » Voyez xvi, 26; Luc. xxiv, 27, 44; Act. III, 18; Hebr. I, 1, etc. — *In Scripturis*. L'épithète *sanctis* est ajoutée respectueusement pour rendre hommage à ces livres uniques au monde, dont l'origine est toute divine et dont le sujet est particulièrement saint et sanctifiant. — *De Filio...* (vers. 3). Ces mots se rattachent au verbe « *promiserat* » du vers. 2. La promesse en question concernait surtout le Fils de Dieu, qui est lui-même l'objet direct du message évangélique. — Saint Paul va nous dire ce qu'était ce Fils. D'une part, *secundum carnem*, c.-à-d., envisagé du côté de sa nature humaine (cf. IX, 5), il était *ex semine David* : assertion par laquelle

4. qui prædestinatus est Filius Dei in virtute, secundum spiritum sanctificationis, ex resurrectione mortuorum Jesu Christi, Domini nostri,

5. per quem accepimus gratiam et apostolatam, ad obediendum fidei in omnibus gentibus, pro nomine ejus ;

6. in quibus estis et vos vocati Jesu Christi :

7. omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratia vobis et pax

4. qui a été prédestiné comme Fils de Dieu avec puissance, selon l'esprit de sainteté, par sa résurrection d'entre les morts ; Jésus-Christ notre Seigneur,

5. par qui nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour faire obéir à la foi toutes les nations, en son nom ;

6. au rang desquelles vous êtes aussi, ayant été appelés par Jésus-Christ :

7. à tous ceux qui sont à Rome, bien aimés de Dieu, appelés saints. Que la

débuté l'évangile (cf. Matth. I, 1) et qui est démontrée officiellement par la généalogie du Christ (Matth. I, 2-17; Luc. III, 23 et ss.). D'après l'Ancien Testament, le Messie devait être fils de David : cf. II Reg. VII, 12 et ss.; Ps. CXXXII, 11; Jer. XXIII, 5, etc. — *Qui factus est*. Dans le grec : τοῦ γενομένου, qui est devenu. Le pronom et a été ajouté par la Vulgate. — D'autre part, selon sa nature supérieure, il était vraiment *Filius Dei* (vers. 4), comme la voix céleste l'avait clairement affirmé (cf. Matth. III, 17; xv, 5), comme sa vie entière l'avait démontré, et comme le prouvent tous les livres du Nouveau Testament. — *Prædestinatus*. La signification du grec (τοῦ ὁρισθέντος) est plutôt : qui a été déterminé, marqué par des signes certains ; par conséquent, démontré (saint Hilaire : « destinatus »). Selon d'autres : établi, constitué. Jésus-Christ est le Fils de Dieu d'une manière indéniabie. — *In virtute* (ἐν δυνάμει) : avec puissance, par un acte éclatant de puissance. Ce trait met aussi en relief la parfaite certitude des preuves qui démontrent la divinité du Sauveur. Cf. II Cor. XIII, 4. Au lieu de rattacher les mots « in virtute » au verbe « prædestinatus est », comme nous venons de le faire à la suite de la plupart des interprètes, on peut les joindre directement à « Filius Dei », à la suite de divers commentateurs ; dans ce cas, ils équivalraient à l'adjectif « potens » : Jésus-Christ a été établi Fils de Dieu tout-puissant. La locution *secundum spiritum sanctificationis* (plus exactement, d'après le grec : selon l'esprit de sainteté) est évidemment opposée à « secundum carnem » du vers. 3. Puisque cette dernière expression désignait la nature humaine du Christ, par les mots « secundum spiritum... » il faut entendre sa nature divine. L'esprit de sainteté n'est donc pas ici la troisième personne de la sainte Trinité ; mais la divinité de Jésus, en tant qu'elle se confond avec l'infinie sainteté. Cette locution revient donc à dire : selon la divinité. Comp. I Tim. III, 16, où le mot πνεῦμα, esprit, désigne pareillement la divinité de Notre-Seigneur. Voyez aussi Hebr. IX, 14; I Petr. III, 18. C'est donc à tort, croyons-nous, que plusieurs commentateurs anciens et modernes traduisent comme s'il y avait : Ainsi que l'Esprit-Saint l'avait prédit. — *Ex resurrectione*. La préposition ἐξ signifie en cet endroit : en conséquence de, comme un résultat de. Le sens général est donc que le

grand prodige de la résurrection de Jésus-Christ, accompli avec tant d'éclat et si parfaitement démontré, était une preuve irrécusable de sa divinité. — *Jesu Christi, Domini*... D'après le grec, ces noms devraient être à l'ablatif (« de Jesu Christo, Domino... »), car ils sont une apposition à « Filio suo » du vers. 3. — *Accipimus* (vers. 5). D'après le sentiment le plus probable, il ne s'agit que de saint Paul, malgré l'emploi du pluriel. — *Gratiam et apostolatam*. C.-à-d., les hautes fonctions confiées par Dieu à ses apôtres et les grâces nécessaires pour les bien accomplir. On affaiblit la pensée, lorsqu'on traduit : la grâce de l'apostolat ; ou bien : l'apostolat envisagé comme un don gratuit. — *Ad obediendum*. Tel est le résultat du ministère apostolique : faire naître dans les cœurs la foi et l'obéissance réclamée par la foi. Cf. x, 3; I Petr. I, 12. — *In... gentibus*. En effet, en vertu de ses anciennes promesses, Dieu appelait tous les peuples à la foi, et déjà saint Paul avait contribué pour sa grande part à la réalisation de ce plan divin. Cf. xv, 9^b, etc. — *Pro nomine*... Ce qui revient à dire, d'après l'usage biblique : pour lui (le Christ), pour sa gloire. Le but final de l'apostolat est de faire connaître et aimer Jésus-Christ. — *In quibus* (parmi lesquels peuples, vers. 6). Après ces considérations générales, l'écrivain sacré arrive à ses lecteurs. — *Vocati Jesu Christi* : et par suite, appartenant au divin Maître. L'appel en question ne consiste pas seulement à avoir entendu la prédication évangélique, mais à avoir effectivement correspondu aux grâces divines dont elle était accompagnée. — *Omnibus qui...* *dilectis*... (vers. 7). On peut traduire aussi : A tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome. — *Sanctis*. Sur ce nom donné aux premiers chrétiens, voyez Act. IX, 13; xxvi, 9, etc. — *Gratia... et pax* (χαρις καὶ εἰρήνη). Cette même formule se retrouve au début des épîtres suivantes : I Cor., II Cor., Gal., Eph., Phil., Col., I Thess., II Thess. et Philem. Elle combine de la façon la plus intéressante la salutation grecque χαίρειν, qui souhaite la joie, et celle des Hébreux, *shalôm*, qui souhaite la paix. Le mot « grâce » représente ici toutes les faveurs divines réservées aux chrétiens ; la paix, c.-à-d. la parfaite sécurité de l'âme, est le résultat de la grâce. — *A Deo... et Domino*... Ces deux préieuses bénédictions nous viennent simultanément de Dieu le Père et de son Fils Jésus-

grâce et la paix vous soient données par Dieu, notre Père, et par le Seigneur Jésus-Christ!

8. En premier lieu, je rends grâces à mon Dieu par Jésus-Christ pour vous tous, de ce que votre foi est renommée dans le monde entier.

9. Car le Dieu que je sers en mon esprit dans l'évangile de son Fils m'est témoin que je fais sans cesse mention de vous

10. dans mes prières, demandant continuellement que je puisse avoir enfin, par sa volonté, quelque voie favorable pour aller vers vous.

11. Car je désire vous voir, pour vous communiquer quelque grâce spirituelle, afin de vous affermir;

12. c'est-à-dire afin que, chez vous, nous recevions une consolation mutuelle par la foi qui nous est commune, à vous et à moi.

a Deo, Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

8. Primum quidem gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiat in universo mundo.

9. Testis enim mihi est Deus, cui servio in spiritu meo in evangelio Filii ejus, quod sine intermissione memoriam vestri facio

10. semper in orationibus meis obsecrans, si quo modo tandem aliquando prosperum iter habeam in voluntate Dei veniendi ad vos.

11. Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis, ad confirmandos vos;

12. id est, simul consolari in vobis, per eam quæ invicem est, fidem vestram atque meam.

Christ. Comme le remarquent quelques anciens docteurs grecs, la manière dont Notre-Seigneur est associé au Père dans cette formule et en d'autres semblables (cf. I Cor. I, 3; II Cor. I, 2; Eph. I, 2; Phil. I, 2, etc.) démontre à elle seule sa divinité.

2^e Intérêt très vif que porte saint Paul à l'évangélisation de plus en plus complète de l'Église de Rome. I, 8-15.

8. Excellente renommée dont jouissaient partout les chrétiens de Rome. — *Gratias ago...* De nombreuses épîtres de saint Paul débutent par cette action de grâces à Dieu. Cf. I Cor. I, 4; Eph. I, 16; Phil. I, 3; Col. I, 3; I Thess. I, 2, etc. L'apôtre des Gentils emploie volontiers aussi l'expression « mon Dieu » (*Deo meo*): le Dieu dont il avait reçu tant de bienfaits et auquel il s'était entièrement consacré. Cf. I Cor. I, 4; II Cor. XII, 21; Phil. I, 3 et IV, 19, etc. — *Per Jesum*. C'est par ce tout-puissant médiateur (« velut per pontificem magnum », Origène) que Paul voulait faire parvenir à Dieu son action de grâces et sa prière. Cf. VIII, 34. — Motif de cette action de grâces : *quia fides vestra...* Leur foi soit théorique, soit pratique, était partout proclamée, vantée, « comme une chose de notoriété publique ». — *In universo...* dans tout l'empire romain. Cf. Act. XI, 28; XVII, 6; Col. I, 6, etc. L'Église de Rome était alors très florissante.

9-15. Saint Paul désire ardemment les visiter, pour leur faire part à eux aussi des grâces célestes. — *Testis... mihi...* Il fait souvent appel au témoignage divin dans ses écrits. Cf. II Cor. I, 23; XI, 31; XII, 19; Gal. I, 20; Phil. I, 8, etc. Peut-être avait-il contracté cette habitude à cause des calomnies fréquentes dont il était l'objet de la part de ses adversaires. — *Cui servio...* Le grec λατρεύω signifie : J'adore. — *In spiritu meo*. C.-à-d., de toute mon âme, par toutes mes fa-

cultés intérieures. — *In evangelio Filii...* L'évangile que Jésus-Christ avait apporté au monde et dont il est lui-même le centre était en quelque sorte le théâtre et l'activité des efforts réitérés de saint Paul. — *Sine intermissione memoriam...* Les détails du chap. XVI nous montreront à quel point ce trait était exact. — *Obsecrans st...* (vers. 10). Point spécial sur lequel l'apôtre insistait dans ses prières. Il y a là un compliment très délicat pour les chrétiens de Rome. Le livre des Actes, XIX, 21, nous apprend l'ardent désir que saint Paul éprouvait depuis longtemps d'aller à Rome. — *Prosperum iter*. En écrivant ces mots, il ne se doutait guère des terribles obstacles qu'il aurait à traverser avant de pénétrer dans la capitale de l'empire. Cf. Act. XXI, 17-XXVIII, 31. — *In voluntate Dei*. Restriction tout apostolique : le désir de Paul était entièrement soumis à la volonté divine. — *Ut... impertiar...* (vers. 11). Motif pour lequel il souhaitait si ardemment d'aller à Rome. — *Aliquid... gratiæ spiritualis* (τι χάρισμα πνευματικόν). Le substantif *χάρισμα* n'est pas pris ici dans le sens spécial qu'il a dans la première épître aux Corinthiens, où il représente des dons miraculeux, tels que la prophétie, le don des langues, etc.; il désigne d'une manière générale « un accroissement de foi, d'amour et de vie chrétienne ». Paul espérait être pour les Romains une source abondante de bénédictions spirituelles : *ad confirmandos...* — *Id est, simul...* (vers. 12). Autre trait d'une grande délicatesse et d'un tact parfait. L'apôtre se reprend, comme s'il avait parlé trop avantageusement de lui-même. Se mettant en quelque sorte au niveau de ses lecteurs, il affirme qu'il aura lui aussi beaucoup à gagner de ses relations avec l'Église de Rome. — *Per eam quæ invicem...* C.-à-d., par les manifestations réciproques de notre foi. — *Nolo... vos*

13. Nolo autem vos ignorare, fratres, quia sæpe proposui venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc, ut aliquem fructum habeam et in vobis, sicut et in ceteris gentibus.

14. Græcis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum.

15. Ita, quod in me, promptum est et vobis, qui Romæ estis, evangelizare.

16. Non enim erubescio evangelium : virtus enim Dei est in salutem omni credenti, Judæo primum, et Græco.

17. Justitia enim Dei in eo revelatur

13. Aussi je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que je me suis souvent proposé d'aller chez vous (j'en ai été empêché jusqu'à présent), pour obtenir aussi quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations.

14. Je me dois aux Grecs et aux barbares, aux savants et aux ignorants.

15. Ainsi, autant qu'il dépend de moi, j'ai à cœur de vous annoncer l'évangile, à vous aussi qui êtes à Rome.

16. En effet, je ne rougis point de l'évangile ; car il est une force de Dieu, pour le salut de tout croyant, premièrement du Juif, puis du Grec.

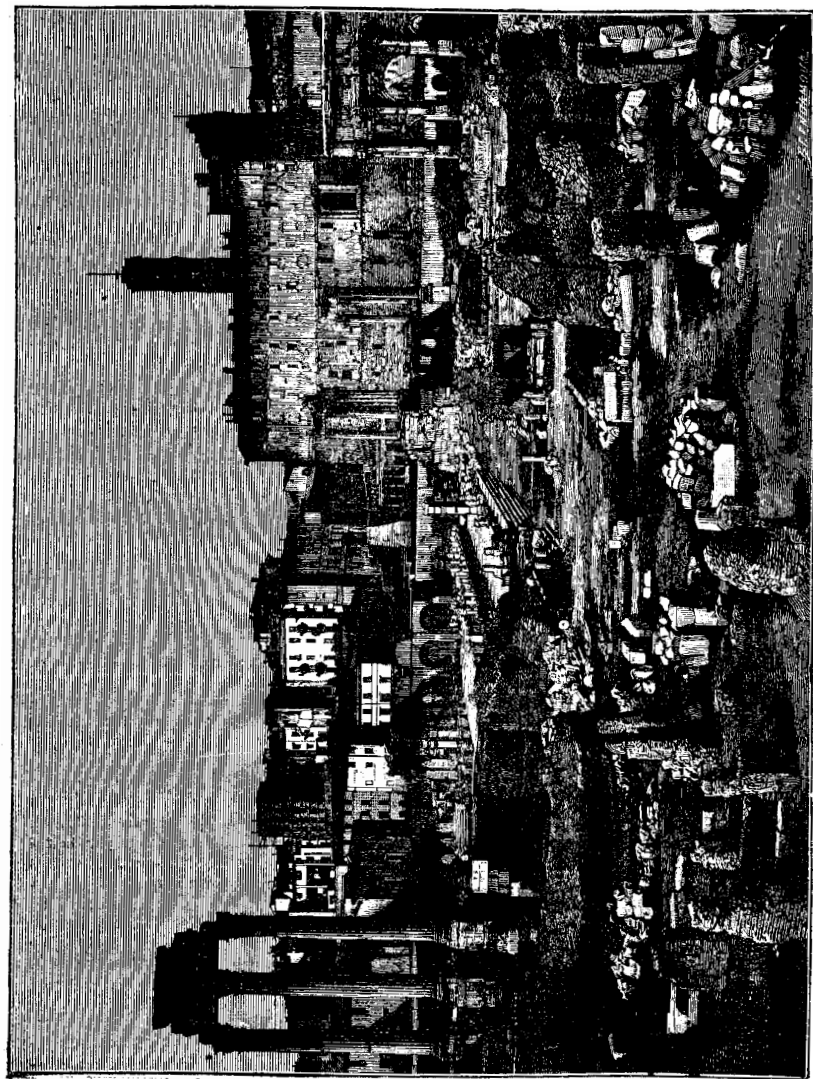
17. Car la justice de Dieu y est révélé-

ignorare... (vers. 13). Encore une formule favorite de saint Paul. Cf. xi, 25 ; I Cor. x, 1 et xii, 1 ; II Cor. i, 8 ; I Thess. iv, 13. — *Sæpe proposui...* L'apôtre revient sur son ancien désir de venir à Rome. Il y avait vingt ans qu'il évangélisait le monde ; comment n'avait-il point encore visité les Romains ? — *Prohibitus sum...* Plus loin, xv, 22-23, il dira ce qui l'avait empêché d'exécuter son dessein : son apostolat en Orient lui avait enlevé toute liberté. — *Ut aliquem fructum...* Expression bien modeste, pour désigner les résultats spirituels que saint Paul attendait de sa visite aux Romains. L'image est empruntée à la moisson. — Les mots *sicut et in ceteris...* prouvent que la plupart des chrétiens de Rome étaient des convertis du paganisme. — *Græcis ac Barbaris...* (vers. 14). L'humanité entière se partageait entre ces deux catégories sous le rapport du langage : ceux qui parlaient le grec et ceux qui ne le parlaient pas. Sur la signification étymologique du mot *Barbare*, voyez Act. xxviii, 4 et les notes. — *Debitor sum.* En tant qu'apôtre des Gentils, Paul se devait à tous sans exception. Cf. I Cor. ix, 16-17. — *Sapientibus et...* L'humanité est divisée en deux autres catégories, cette fois sous le rapport de la civilisation : d'une part, les sages et les savants ; de l'autre, les hommes simples et sans instruction. — *Quod in me* (vers. 15). PérIPHrase qui équivaut au pronom *Moi*. — *Promptum est.* Le grec πρόθυμον exprime une disposition ardente, généreuse. — *Et vobis...* puisqu'ils étaient, eux aussi, ses créanciers sous le rapport de l'évangile.

30 Thème de l'épître. I, 16-17.

16-17. La justification par la foi. — *Non... erubescio...* La particule *enim* sert de transition, rattachant ce passage à la pensée qui précède. Prêcher l'évangile, c'était en réalité prêcher Jésus crucifié (cf. I Cor. i, 18 et ss.) ; or, porter ce message dans la capitale du monde civilisé pouvait paraître, au point de vue purement humain, une humiliation pour le prédicateur. Mais Paul ne connaissait pas un tel sentiment. — *Evangelium.* Les mots τὸ εὐαγγέλιον, ajoutés par quelques manuscrits, sont très probablement

apocryphes. — *Virtus enim...* Raison pour laquelle Paul ne rougissait pas de l'évangile, et belle définition de ce message céleste, qui est véritablement une force divine, une manifestation admirable de l'énergie du Seigneur, en vue de la rédemption des hommes : *in salutem...* Cf. I Cor. i, 1-18, 23-24 ; ii, 4 ; iv, 20, etc. L'évangile n'est donc pas une lettre morte, une simple théorie ; il ne se compose pas de phrases sans vie, à la façon de la philosophie païenne. C'est une parole vivante et créatrice ; c'est un instrument très efficace pour nous sauver. Le mot « salut » doit être pris dans son acception spirituelle la plus générale : c'est, au négatif, la délivrance de la damnation éternelle, grâce à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, au positif, la communication de la vie éternelle, également par Jésus-Christ. — *Omni credenti.* Deux mots fortement accentués, qui expriment la condition à laquelle nous est accordé le salut. Pour l'obtenir, la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ est absolument nécessaire ; mais quelconque aura cette foi pourra être sauvé, quels que soient ses antécédents. Voyez Marc. x, 30 ; Joan. iii, 15-16 ; Act. iv, 12 ; xiii, 26, etc. ; le concile de Trente, Sess. vi, de *Justific.*, cap. 8. Saint Paul développera et démontrera ce fait durant toute la première partie de l'épître. — *Judæo... et Græco.* Ces mots désignent aussi le genre humain tout entier, envisagé sous le rapport de la religion. — *Primum* marque non seulement l'ordre historique d'après lequel la rédemption fut présentée aux hommes par Jésus-Christ, mais aussi le droit spécial que les Juifs, par suite de leurs relations avec Dieu et avec le Messie, avaient à cette rédemption. Ils possédaient vraiment la priorité sous ce rapport, et ce n'est pas sans raison qu'ils furent appelés les premiers auprès de la crèche du Sauveur. Cf. Luc. ii, 8 et ss. Saint Paul leur concédait volontiers ce privilège. Voyez iii, 1 ; ix, 1 et ss. ; xi, 16 et ss. ; Act. xiii, 46, etc. — *Justitia...* (vers. 17). Un troisième *enim* (comp. le vers. 16) marque l'enchaînement étroit des pensées. Cette fois, l'écrivain sacré va indiquer brièvement pourquoi l'évangile est « une force de Dieu pour le salut de quelconque croit ».



Le Forum. (D'après une photographie.)

ex fide in fidem, sicut scriptum est :
Justus autem ex fide vivit.

18. Revelatur enim ira Dei de caelo,

lée par la foi *et* pour la foi, ainsi qu'il
est écrit : Le juste vivra par la foi.

18. En effet, la colère de Dieu se ré-

C'est, en somme, une nouvelle définition qu'il donne de la bonne nouvelle. L'expression « justice de Dieu » (δικαιοσύνη Θεοῦ) est employée sept fois encore dans cette épître. Cf. III, 5, 21, 22, 25, 26; X, 3 (deux fois). Voyez aussi II Cor. V, 21. Ici elle ne désigne pas une qualité subjective de Dieu, sa justice personnelle (elle a ce sens aux passages III, 5, 25, 26), mais une qualité que l'homme reçoit de Dieu. C'est donc comme s'il y avait : « justitia ex Deo », la justification dont Dieu est l'auteur, qui tire de lui son origine, moyennant certaines conditions. En effet, d'après la doctrine que l'apôtre va bientôt développer, tous les hommes sans exception sont ἄδικοι, injustes, profanes (« natura filii iræ », Eph. II, 3). Ils ne peuvent sortir par eux-mêmes, par leur « propre justice » (cf. X, 3), de ce triste et terrible état. La loi juive elle-même était incapable de les en tirer; mais Dieu a daigné les sauver par son Christ, à condition qu'ils croiraient en lui. — L'apôtre revient sur le mode de cette justification : *revelatur*... Le verbe est au temps présent, pour dénoter un fait qui se reproduit sans cesse. Il est fort bien choisi : jusqu'à Jésus-Christ, la nature de la justification avait été un secret divin, que le Sauveur a lui-même dévoilé, manifesté. — *Ex fide in fidem* (ἐκ πίστεως εἰς πίστιν). Ces mots, qu'on a rattachés tantôt à « justitia Dei », tantôt à « revelatur », ont été interprétés de manières bien différentes. Les uns y ont vu la révélation en question, ayant pour point de départ la foi des prédicateurs de l'évangile, et aboutissant à la foi des auditeurs (Sedulus, etc.). D'autres ont pensé à un progrès dans l'objet même de la foi : « ex fide Legis in fidem Evangelii » (Tertullien, saint Jean Chrys.). D'autres ont supposé que l'apôtre veut parler ici du passage d'une foi subjective imparfaite à une foi plus parfaite (Théophylacte, Estius, etc.). Pour d'autres encore, l'expression « ex fide » serait à l'abstrait et équivaldrait à « per fidem »; les mots « in fidem », au contraire, seraient au concret et désigneraient tous ceux qui croient, « in omnem credentem ». Comp. le passage parallèle III, 21-22, qui favorise grandement cette interprétation, à laquelle nous donnons notre assentiment (Ecumenius, Beelen, Cornely, etc.). Non que la foi seule soit suffisante; mais elle est la condition essentielle sans laquelle la « justice de Dieu » ne peut être obtenue. D'où il suit que l'évangile est réellement une force divine pour le salut de tout croyant, puisqu'il révèle que la justification, sans laquelle l'homme serait incapable d'arriver à la vie éternelle, a sa source dans la foi en Jésus-Christ et n'est accordée qu'aux seuls croyants. — Saint Paul démontre, par un texte de l'Ancien Testament, l'incontestable vérité de son affirmation : *Sicut scriptum est*. Formule de citation employée par Jésus-Christ lui-même. Cf. Matth. IV, 4, 7,

10. — *Justus... ex fide...* Comp. Habacuc, II, 4, où on lit, d'après l'hébreu : Le juste vivra par sa foi. L'apôtre cite librement, d'après les Septante. « Axiome concis, mais profond. » Le prophète oppose aux Chaldéens orgueilleux, impies, dont il prédit la ruine, les humbles et pieux Israélites, auxquels il promet la vie spirituelle, le salut, à cause de leur foi en Jéhovah. Cf. Gal. III, 11.

PREMIÈRE PARTIE

De la justification par la foi en Jésus-Christ.
I, 18-XI, 36.

C'est la démonstration très développée de la
thèse contenue dans les vers. 16-17.

SECTION I. — NÉCESSITÉ ET NATURE DE LA JUSTIFICATION. I, 18-V, 21.

§ I. — *Tous les hommes sans exception ont
besoin de la justification chrétienne.* I, 18-
III, 31.

C'est ici comme la base de l'argumentation de saint Paul. Avant de décrire la nouvelle voie de salut qui nous a été ouverte par le Christ, moyennant la foi, l'apôtre fait voir jusqu'à l'évidence le besoin absolu que tous les hommes avaient de la rédemption messianique. Reprenant la division donnée plus haut du genre humain en deux catégories (cf. vers. 16^b), les païens, ou les Grecs, et les Juifs, il établira successivement ce besoin pour chacune d'elles.

1° La culpabilité et le châtiement des païens.
I, 18-32.

Ce que saint Paul va dire du paganisme, de son origine et de ses conséquences funestes, est assurément ce qu'on a écrit de plus profond et de plus remarquable sur ce sujet.

18-23. La colère divine, excitée par le crime inexcusable des païens. — La particule *enim* sert pour la quatrième fois de trait d'union depuis le vers. 16^a. La justification par la foi est l'unique voie de salut, puisque, en dehors d'elle, tous les hommes sont sous le coup de la colère divine, à cause de leurs péchés. Sans elle, ils seraient à tout jamais perdus. Cf. Eph. II, 3. — Remarquez l'antithèse frappante qui existe entre la première ligne du vers. 18 et le début du vers. 17. — *Ira Dei*. Car, dans le cœur de Dieu, il y a une place pour la colère, à côté de l'amour infini et de l'infinie bonté; l'histoire entière de l'humanité, et en particulier celle de la révélation, le prouvent. Colère qui est d'ailleurs toujours celle d'un Juge souverainement juste. C'est « la réaction intime de la sainteté divine contre le péché » qui lui résiste insolemment. Nous la verrons à l'œuvre à partir du vers. 24. — *Revelatur*. Au temps présent, comme au vers. 17 et pour le même motif; mais, là c'était l'heureuse révélation du salut, tandis qu'ici c'est la révélation terrible du châ-

vèle du haut du ciel contre toute l'impïété et l'injustice de ces hommes qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice;

19. car ce que l'on connaît sur Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître.

20. En effet, ses *perfections* invisibles sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ses œuvres en donnent; de même sa puissance éternelle et sa divinité : de sorte qu'ils sont inexcusables,

21. parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont pas rendu grâces; mais ils se sont

super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitia detinent;

19. quia quod notum est Dei manifestum est in illis; Deus enim illis manifestavit.

20. Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas: ita ut sint inexcusabiles,

21. quia, cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationi-

blement. — *De cælo*. Cette colère se manifestera du haut du ciel, le séjour de Dieu par excellence. — *Super* (pour descendre sur) *omnem*... On a dit que les deux substantifs *impietatem* et *injustitiam* désignent le péché sous un double aspect général : en tant qu'il est commis contre Dieu et contre les hommes. Mais il est plus exact de dire que le premier représente l'irrégion, et le second, tout acte allant contre la volonté de Dieu. — *Hominum eorum qui*... Les païens ne sont pas nommés directement; mais il est visible, par le sens, qu'il s'agit d'eux dans toute la suite de ce chapitre. — Toute leur vie criminelle est résumée dans le trait énergique *veritatem* (ici, la vraie connaissance de Dieu et des choses divines)... *detinent*. Ce verbe est très expressif : retenir une chose de manière à l'empêcher de remplir son but; par suite, la retenir captive, la supprimer. Cf. Luc. iv, 22; II Thess, II, 6 et 7. Saint Paul reproche à bon droit aux païens d'empêcher la vérité de briller au dehors : par sa nature même, la vérité frappe à la porte des intelligences et des cœurs; si elle ne peut pénétrer, c'est qu'on la repousse volontairement. — Le mot *Dei* manque dans le grec; la Vulgate l'a suppléé d'une manière très conforme au sens. — *In injustitia* : en vertu de l'injustice qui vient d'être signalée. — *Quia*... (vers. 19). Preuve que les païens ont librement et criminellement rejeté la vérité religieuse : il ne tenait qu'à eux de l'accepter. — *Quod notum*... *Dei* (τὸ γνωστὸν τοῦ θεοῦ). C.-à-d., en fait, ce que nous pouvons connaître de Dieu. Ou bien, d'après le sens primitif de l'expression, ce que Dieu nous a fait connaître de lui au moyen du monde extérieur, sans révélation spéciale. — *Manifestum est*... : s'imposant en quelque sorte à l'esprit. — *Deus*... *manifestavit*. Le vers. 20 précise la nature de cette manifestation. Il s'agit de la révélation naturelle que Dieu fait de son être et de ses attributs par l'intermédiaire de ses œuvres extérieures : *invisibilia enim*... Cf. Act. xiv, 17; xvii, 26-28. — Ces mots sont expliqués à la ligne suivante par *sempiterna*... *ejus virtus et divinitas*, qui représentent l'existence et les attributs invi-

sibles de Dieu, par opposition à ses œuvres visibles. — *A creatura* (ἀπὸ τῆς κτίσεως)... C.-à-d., depuis la création du monde. Moins bien, selon quelques interprètes : par la création; ou, ce qui revient au même, par les créatures. — *Per ea que facta*... Simplement dans le grec : par les œuvres. Nous avons ici, on le voit, la démonstration de l'existence de Dieu par ce qu'on nomme l'argument physique. Saint Paul raisonne à la façon d'Aristote, qui disait : « Le Dieu invisible est vu dans ses œuvres » (*de Mundo*, 6). Cet argument revient souvent aussi dans l'Ancien Testament; cf. Job, xii, 9; xxvi, 14; Ps. xviii, 1 et ss.; xxi, 1 et ss.; Is. xlii, 5; xlv, 18; Sap. II, 23 et xiii, 1, 5, etc. — *Conspiciuntur*. Le grec a un verbe composé : καθοράται, sont vues clairement. Intuition tout intellectuelle (*intellecta*, νοούμενα). — *Virtus* (δύναμις) : la toute-puissance divine, telle qu'elle nous est manifestée dans la création. — *Ita ut*... *inexcusabiles*. Puisqu'il est si facile à l'homme de parvenir à la connaissance de Dieu, il ne peut alléguer aucune excuse valable, s'il n'obtient pas ce résultat. — *Quia cum*... (verset 21). La pensée fait un pas en avant : non seulement les païens n'ont pas reconnu Dieu dans ses œuvres; parfois, l'ayant connu, ils ne l'ont pas honoré comme Dieu. — Les expressions *glorificaverunt* et *gratias egerunt* embrassent ici tout l'ensemble du culte religieux, résumé dans le double devoir de l'adoration et de la reconnaissance. Il y eut donc un moment dans l'histoire où les hommes, après avoir connu le vrai Dieu, cessèrent de lui rendre hommage; ensuite, ils transportèrent leurs adorations aux idoles, comme il va être dit bientôt. Telle fut l'origine du paganisme, qui ne fut pas, comme l'affirment, d'une manière erronée, certains philosophes contemporains, une sorte de prélude nécessaire du monothéisme. Il en fut, au contraire, une altération et une dépravation. — *Sed evanuerunt in*... Littéralement dans le grec : Ils furent rendus vains dans leurs raisonnements. C.-à-d. que Dieu les châtia, en permettant qu'ils raisonnassent comme des insensés, et qu'ils tombassent dans des erreurs de plus en

bus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum.

22. Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt;

23. et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium.

24. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis;

25. qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium, et coluerunt, et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula, amen.

26. Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominie; nam feminae eorum

égarés dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci.

22. Ainsi, en disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus fous,

23. et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible contre une image représentant l'homme corruptible, et les oiseaux, et les quadrupèdes, et les reptiles.

24. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté, en sorte qu'ils ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps :

25. eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni dans *tous* les siècles. Amen.

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses; car leurs femmes

plus grossières. Voyez le vers. 22. — *Obscuratum est... cor...* Souvent, dans la Bible, le cœur est regardé comme le centre et le foyer des connaissances. — *Dicentes..., stulti...* (vers. 22). « Sévère mais juste description des systèmes,



Divinité égyptienne à tête de crocodile.

anciens ou modernes, qui ignorent la révélation, lorsque la révélation a parlé.» En réalité, le paganisme n'est pas moins une folle qu'une erreur. — *Mutaverunt...* (vers. 23). Notez la solennité douloureuse du langage, et la manière saisissante dont est décrit le grand crime positif du paganisme. — *Gloriam* : la majesté, les perfections visibles. — *In similitudinem...* De façon, à rendre la divinité semblable aux êtres les plus vils. Ce sont des « caricatures de Dieu » qu'adorent les idolâtres. Voyez le Ps. cv, 20; Sap. XIII et XIV. — *Homines, etc., etc.* On est allé jus-

qu'au bont, jusqu'au « monstrueux et avilissant fétichisme ».

24-32. Les turpitudes morales des païens, envisagées comme la juste punition de leur oubli du vrai Dieu. Tout ce passage est empreint d'une grave tristesse. — *Propter quod*. Cette expression est à noter. Comp. les vers. 26^e et 28^e. Il y a une connexion intime entre l'idolâtrie et l'immoralité, dans ce que celle-ci a de plus révoltant. L'expérience quotidienne démontre que la civilisation et l'éducation sont, à elles seules, incapables de mettre un frein aux passions grossières. — *Tradidit* (παρέδωκεν).

Locution plus remarquable encore. L'apôtre ne dit pas simplement : Dieu a permis; mais : Dieu a livré. Ce qui marque un châtement intentionnel, une vraie « némésis divine ». Cf. Act. VII, 42, etc. C'est, en effet, une loi de l'ordre moral que le péché enfante le péché. Quiconque abandonne Dieu ne tarde pas à tomber dans l'esclavage de la nature matérielle, et, de chute en chute, il arrive à la boue de la matière. L'homme qui oublie la gloire de Dieu (cf. vers. 23^e), en vient bientôt à profaner ignominieusement sa propre « gloire » dans son corps aussi bien que dans son âme. — Les mots in *desideria...* sont expliqués par les suivants, in *immunditiam* (ἀκαθαρσίαν, l'impudicité), qui sont eux-mêmes ensuite développés : ut *contumeliis...* Rien ne déshonore et ne souille le corps de l'homme autant que l'impureté. — *In semetipsis*. Cette locution a probablement ici le sens de « in se invicem ». Voyez le vers. 27. — *Qui commutaverunt...* (vers. 25). C.-à-d., qui ont travesti. L'écrivain sacré répète avec douleur le motif du châtement. — *Veritatem Dei* : ce qui n'est réel que de Dieu seul, « la vraie nature de l'Être divin. » — *In mendacium*. C.-à-d., en idolâtrie, la grande erreur par excellence. Comp. Jer. xvi, 19, où les faux dieux sont appelés *éger*, mensonge. — *Coluerunt et servierunt*. Le premier de ces verbes marque le culte intérieur; le second, le culte extérieur. — Il y a une antithèse très énergique entre les mots *creaturæ et Creatori*. — *Potius quam...* Mieux, d'après le grec : en négligeant le Créateur (saint Cyprien : « relicto Creatore »). — *Qui... benedictus...* Pieuse doxologie à la manière des Juifs (cf. ix, 5, etc.), comme pour protester contre l'outrage fait à Dieu par les païens. — *Amen*. Conclusion de la doxologie : en vérité, ainsi soit-il. — *Propterea tradidit* (vers. 26). Comme au vers. 24, mais avec une gradation ascendante, car les mots *passiones ignominie* disent bien plus que « in immunditiam » : des passions qui dégradent par elles-mêmes ceux qui s'y livrent, des vices contre nature. — *Nam feminae...*; st-

ont changé l'usage naturel en celui qui est contre la nature.

27. De même aussi les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont embrasés dans leurs désirs les uns pour les autres, les hommes commettant l'infamie avec les hommes, et recevant en eux-mêmes le salaire dû à leur égarement.

28. Et comme ils n'ont pas montré qu'ils avaient la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à un sens réprouvé, de sorte qu'ils ont fait des choses qui ne conviennent pas :

29. remplis de toute iniquité, de malice, de fornication, d'avarice, de méchanceté; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité; délateurs,

30. médisants, haïs de Dieu, insolents, orgueilleux, hautains, inventeurs du mal, désobéissants à leurs parents,

31. inintelligents, dissolus, sans affection, sans loyauté, sans miséricorde.

immutaverunt naturalem usum, in eum usum qui est contra naturam.

27. Similiter autem et masculi, relicto naturali usu feminæ, exarserunt in desiderii suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem quam oportuit erroris sui in semetipsis recipientes.

28. Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt :

29. repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia; plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate; susurrone,

30. detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obediens,

31. insipientes, incompositos, sine affectione, absque federe, sine misericordia.

militer... (vers. 27). L'histoire du paganisme, surtout à cette époque de décadence pour la Grèce et pour Rome (« époque de brutal égoïsme et de sensualité raffinée »), démontre que l'apôtre n'a pas exagéré. Comp. Sénèque, *de Ira*, II, 9 : « Omnia sceleribus ac vitis plena sunt. Nec furta jam scelera sunt, præter oculos sunt. » Voyez aussi saint Justin, *Apol.* I, 27; Tattien, *Orat. ad Græc.* 28; Clément d'Alex., *Pædag.* III, 3. On frémit, lorsqu'on pense que Socrate et Platon, Aristote, Zénon et d'autres personnalités notables du paganisme furent accusés de ces turpitudes. Il est à remarquer que l'écrivain sacré emploie ici les mots *feminæ* et *masculi*, comme s'il craignait de profaner, par de tels détails, les noms si nobles de « mulier » et de « vir ». Il touche plus brièvement aussi aux crimes du vers. 26 qu'à ceux du vers. 27; mais il les met en avant comme plus affreux. — *Mercedem quam oportuit...* Ces crimes furent donc la punition de leur idolâtrie (*erroris sui*). — *Sicut non probaverunt...* (vers. 28). L'apôtre répète pour la troisième fois (cf. vers. 24 et 26) que c'est pour avoir abandonné le vrai Dieu que les païens étaient tombés dans cette dégradation morale. — *In reprobum sensum* (εἰς ἀδόκιμον νοῦν, « in reprobam mentem, » comme traduit fort bien saint Augustin). Cette expression désigne « un sens moral de plus en plus déprimé, incapable de remplir sa tâche (d'apprécier le bien et le mal), et auquel on ne peut plus se fier ». — Résultat de cette situation : *ut faciant...* Le trait *quæ non conveniunt* est une litote manifeste, comme le montre l'effrayante nomenclature qui suit. Dans cette liste, saint Paul ne s'astreint pas à suivre un ordre rigoureusement logique. On peut du moins établir quelques ca-

tégories et « un enchaînement par association d'idées ». — Premier groupe, comprenant des vices qui portent atteinte aux biens du prochain : *repletos... iniquitate* (ἀδικία, l'injustice : expression générale, qui domine et comprend tout le reste)... *nequitia* (vers. 29^a). — *Malitia* (πονηρία) : la méchanceté active. *Fornicatione* manque dans les meilleurs manuscrits grecs. *Avaritia* : vice non moins fréquent chez les païens que l'impudicité. *Nequitia* (κακία) : la disposition intérieure à la méchanceté. — Le deuxième groupe, *plenos invidia... malignitate* (vers. 29^b), renferme les actions criminelles commises contre la personne du prochain. L'adjectif « plenos » marque le début de cette seconde série, de même que le participe « repletos » ouvrirait la première. — Avec le mot *susurrone* commence le troisième groupe, marqué lui aussi par un changement dans la construction. C'est le plus long de tous, car il va jusqu'à la fin du vers. 31; il s'occupe des mauvais caractères, des hommes vicieux envisagés au concret. — Le premier nom désigne ceux qui calomnient en secret, ceux qui « murmurent en dessous ». — *Detractores* (vers. 30) : ceux qui dénigrent ouvertement le prochain. — *Deo odibiles*. Le mot grec θεοσυβίη; représente plutôt, au sens actif, ceux qui haïssent Dieu; mais la signification passive, adoptée par la Vulgate et légitimée par l'usage classique, est admise par de nombreux commentateurs. — Les trois mots suivants : *contumeliosos, superbos, elatos*, se rapportent à l'orgueil. — *Inventores malorum* : ceux qui passent leur temps à rechercher quel tort ils pourraient faire au prochain. — *Parentibus non...* « Symptôme d'un profond désordre moral et social. » — *Insipientes, incompositos*

32. Qui cum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt digni sunt morte; et non solum quia ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.

32. Ayant connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font de telles choses sont dignes de mort, et non seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font.

CHAPITRE II

1. Propter quod inexcusabilis es, o homo omnis qui judicas; in quo enim judicas alterum, teipsum condemnas: eadem enim agis quæ judicas.

2. Scimus enim quoniam judicium Dei est secundum veritatem in eos qui talia agunt.

3. Existimas autem hoc, o homo qui

1. C'est pourquoi tu es inexcusable, ô homme, qui que tu sois, qui juges les autres; car en jugeant autrui, tu te condamnes toi-même, puisque tu fais les choses mêmes que tu juges.

2. Car nous savons que le jugement de Dieu contre ceux qui se conduisent ainsi est conforme à la vérité.

3. Penses-tu, ô homme qui juges ceux

(vers. 31). Les hommes dépourvus soit de sens, soit de loyauté. Il y a un jeu de mots dans le grec : ἀσυνέτους, ἀσυνθέτους. — Trois vices contraires à la charité : sine affectione, absque fœdere (sans alliance intime avec personne; marque d'une âme égoïste), sine misericordia (sans pitié pour les pauvres, les affligés, etc.). — Qui cum..., non intellexerunt... (vers. 32). Les païens s'abandonnaient à tous ces vices parce qu'ils réalisaient à leur conscience. — Justitiam Dei. D'après le grec, ce que Dieu déclare juste; par conséquent, ses volontés positives. — Talia : toutes les horreurs mentionnées depuis le vers. 24. — Digni... morte. C.-à-d., de la mort éternelle, qui est la pénalité la plus sévère du tribunal divin. — Etiam qui consentiunt. Ceux qui applaudissent au mal commis par les autres. — Selon la plupart des manuscrits grecs, plusieurs des principales versions et les interprètes grecs, le vers. 32 revêt cette forme légèrement variée, qui est adoptée par la plupart des commentateurs modernes : « Bien qu'ils connussent le jugement de Dieu, qui déclare dignes de mort ceux qui font de pareilles choses, non seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les pratiquent. » La culpabilité des païens n'en ressort que mieux, car « c'est le plus profond degré de l'affaissement moral, lorsqu'on en vient à se réjouir à la vue du péché, à approuver sciemment le vice; alors on prend plaisir au mal pour le mal ».

2° La culpabilité et le châtement des Juifs. II, 1-29.

Saint Paul vient de montrer les côtés les plus ténébreux du paganisme; il a prouvé que la « justitia Dei » révélée dans l'évangile manquait totalement aux païens et qu'ils en avaient un besoin absolu. Il va faire la même démonstration en ce qui concerne les Juifs.

CHAP. II. — 1-11. Développement de la pensée à un point de vue plus général. — Propter quod.

Transition. Après avoir démontré que les païens sont inexcusables, il tire cette conclusion très légitime : Quiconque se permet de les condamner, tout en imitant leur conduite criminelle, ne mérite pareillement aucune excuse et sera sévèrement puni par le Seigneur. — O homo (omnis, qui que tu sois)... Apostrophe directe, qui est d'un puissant effet. Elle ne s'adresse pas d'une manière générale, comme on l'a dit parfois, aux juges et aux magistrats, ni à tous ceux qui se permettent de juger leur prochain, ni aux philosophes superbes; mais très spécialement à un Juif, pris à part, et envisagé comme type de tous les autres. Tel est à bon droit, d'après le contexte, le sentiment commun. Paul suppose que ces juges sévères des païens imitaient jusqu'à un certain point la conduite coupable de ces derniers; c'est pourquoi il ajoute : In quo enim..., teipsum condemnas. Se faire l'accusateur d'autrui dans ces conditions, c'est prononcer par là même l'arrêt contre soi. C'était aussi alors une époque de décadence pour les Israélites. Sans doute ils avaient renoncé, depuis la fin de la captivité de Babylone, aux pratiques grossières de l'idolâtrie; mais la superstition, l'immoralité, l'orgueil et les autres vices signalés à partir de 1, 26, s'étaient plus ou moins ouvertement chez eux : eadem enim agis... — Scimus enim... (vers. 2). Connaissance qui rendait plus téméraire encore la manière d'agir des Juifs. — Judicium. Dans le Nouveau Testament, ce mot désigne très souvent une sentence de condamnation et sa mise à exécution. Voyez le vers. 3. — Secundum veritatem : conformément à la réalité des choses, à la justice. — Existimas...? Apostrophe plus grave encore que la précédente. Le tour interrogatif la rend très vigoureuse : Irais-tu jusqu'à penser...? Paul annonce aux Juifs, avec une majesté sévère, qu'ils n'échapperont pas plus que les païens au jugement divin. — Qui judicas... et facts... La croyance

qui font de telles choses, et qui les fais *toi-même*, que tu échapperas au jugement de Dieu ?

4. Est-ce que tu méprises les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité? Ignoras-tu que la bonté de Dieu t'invite à la pénitence ?

5. Cependant, par ton endurcissement et par ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu,

6. qui rendra à chacun selon ses œuvres :

7. à ceux qui, par la persévérance dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité, la vie éternelle ;

8. mais à ceux qui ont l'esprit de dispute, et qui ne se rendent pas à la vérité, mais qui suivent l'iniquité, la colère et l'indignation.

9. Tribulation et angoisse sur toute

judicas eos qui talia agunt, et facis ea, quia tu effugias iudicium Dei ?

4. An divitiarum bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis contemnis? Ignoras quoniam benignitas Dei ad poenitentiam te adducit?

5. Secundum autem duritiam tuam, et impoenitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ, et revelationis justi iudicii Dei,

6. qui reddet unicuique secundum opera ejus :

7. iis quidem qui secundum patientiam boni operis, gloriam, et honorem, et incorruptionem querunt, vitam æternam ;

8. iis autem qui sunt ex contentione, et qui non acquiescunt veritati, credunt autem iniquitati, ira et indignatio.

9. Tribulatio et angustia in omnem

qu'ils seraient tous sauvés infailliblement, en vertu de leur nationalité même, n'existaient que trop chez les Juifs de ces temps. Cf. Matth. xiii, 8-9; Joan. vii, 49 et viii, 33. On lit dans le Talmud des assertions comme celles-ci : « Tout Israël a une part dans le monde à venir, c.-à-d. dans le ciel; Celui qui a sa demeure perpétuelle en Palestine est assuré de la vie à venir. » L'apôtre proteste de toutes ses forces contre cette immunité prétendue, en montrant l'injure qu'elle fait à Dieu : *An divitiarum...* (verset 4). En effet, penser ainsi, c'était abuser indignement de l'infinie bonté du Seigneur (notez l'expression : « les richesses de sa bonté ; » cf. Ps. cviii, 8; Eph. i, 7; ii, 7, etc.) et de son infinie patience, qui devraient engager les pécheurs non à persévérer dans le mal, mais au contraire à se convertir promptement : *Ignoras quoniam... ad poenitentiam...?* Ce passage trouve un long et beau commentaire dans l'histoire d'Israël : Dieu avait comblé son peuple de bienfaits, et avait patiemment supporté ses défauts et ses ingrattitudes. — *Secundum autem...* (vers. 5). Contraste : en méprisant ces trésors de bonté et en demeurant impénitent, on se prépare des trésors éternels de colère. — *In die iræ*. C'est dans ce jour terrible qu'éclatera l'indignation du souverain juge contre les méchants. Comp. Is. ii, 12 et ss.; 13, 6 et ss.; Am. v, 18; Act. xvii, 31, etc. — *Et revelationis* : la manifestation des fautes des pécheurs. — *Iusti iudicii*. Quoique sévère, le jugement de Dieu sera d'une parfaite équité. — Suit une petite description (vers. 6-11) qui développe cette pensée, et qui met en relief l'impartialité de Dieu, en tant que juge des vivants et des morts. D'abord, la norme d'après laquelle il portera ses sentences : *reddet... secundum opera...* En vérité, chaque individu se

jugera lui-même. Sur cette règle, voyez Matth. xvi, 27; II Cor. v, 10; Apoc. xxii, 12, etc. Il importe de signaler que, dans cette épître qui traite surtout de la justification par la foi, la nécessité des bonnes œuvres est en même temps supposée. Les protestants contemporains n'osent plus le nier, comme faisaient leurs pères. — *Iis quidem...* (vers. 7). Promesse d'une récompense éternelle pour les bons. — *Secundum patientiam boni...* C.-à-d., en pratiquant avec persévérance tout le bien qu'exige une vie sainte, conforme à la volonté de Dieu. — *Gloriam et honorem*. Deux expressions à peu près synonymes, pour représenter l'état glorieux et triomphant des bienheureux dans le ciel. — *Incorruptionem*. La perpétuité de cette vie glorieuse. Cf. I Cor. xv, 42; II Tim. i, 10, etc. — *Querunt*. En effet le ciel, avec ses gloires et ses joies, doit être l'objet constant de nos recherches icébas. Cf. Hebr. xiii, 14. — *Iis autem...* (vers. 8). Menace d'une punition éternelle pour les méchants. — *Qui... ex contentione*. C.-à-d., les factieux, les rebelles à Dieu. Allusion tacite à l'opposition que les Juifs faisaient à l'évangile. Ils sont aussi très nettement caractérisés par les traits qui suivent : *non acquiescunt... credunt autem...* Par « iniquité » il faut entendre le péché dans son acception la plus étendue. — *Ira et...* Comme il a été dit plus haut, vers. 5 et i, 18. — *Tribulatio et angustia* (vers. 9). Dans ce verset et dans le suivant, saint Paul réitère sous une autre forme ses affirmations des vers. 7 et 8, en ce qui concerne le jugement des bons et des méchants, et il en fait l'application directe aux Juifs et aux païens. Cette fois, il commence par les méchants. Les mots tribulation et angoisse expriment une peine extrême, les tourments de la damnation. — *Judæi primum...* Même priorité

animam hominis operantis malum : Judæi primum, et Græci ;

10. gloria autem, et honor, et pax omni operanti bonum : Judæo primum, et Græco.

11. Non enim est acceptio personarum apud Deum.

12. Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt ; et quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur.

13. Non enim auditores legis justus sunt apud Deum ; sed factores legis justificabuntur.

14. Cum enim gentes, quæ legem non habent, naturaliter ea quæ legis sunt faciunt, ejusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex ;

15. qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium reddente illis conscientia ipsorum, et inter se invi-

âme d'homme qui fait le mal : sur le Juif d'abord, puis sur le Grec.

10. Mais gloire et honneur et paix sur quiconque fait le bien : sur le Juif d'abord, puis sur le Grec.

11. Car Dieu ne fait point acception de personnes.

12. Et ainsi tous ceux qui auront péché sans avoir la loi, périront sans la loi ; et tous ceux qui auront péché, ayant la loi, seront jugés par la loi.

13. Car ce ne sont pas ceux qui entendent la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ce sont ceux qui accomplissent la loi qui seront justifiés.

14. Lors donc que les païens, qui n'ont pas la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, tout en n'ayant point la loi, ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi ;

15. ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leur cœur, leur conscience leur rendant témoignage, et leurs pen-

que ci-dessus, 1. 16. Lorsqu'ils péchaient, les Juifs étaient plus coupables que les païens, parce qu'ils avaient reçu de Dieu des lumières et des grâces plus abondantes ; ils méritaient donc un châtiment plus sévère. — *Gloria autem...* (vers. 10). Comme au vers. 7, avec cette différence que la paix est nommée à la place de l'incorruptibilité. — *Judæo primum* : à cause des promesses spéciales qu'avait reçues la nation théocratique. — *Non enim... acceptio...* Comp. Act. x, 34, où nous avons déjà trouvé cette parole sur les lèvres de saint Pierre. Elle signifie que « le Juge suprême n'a pas deux poids et deux mesures pour les différentes races de la famille humaine ».

12-24. Les avantages que les Juifs prétendent avoir sur les païens ne leur donnent pas le droit d'échapper à la colère divine. Dans le présent alinéa, cette vérité est démontrée relativement à la possession de la loi mosaïque ; plus loin, vers. 25-29, l'apôtre prouvera que la conclusion ne suffit pas non plus pour opérer la rédemption. — *Quicumque enim...* L'impartialité de Dieu apparaît aussi en ce qu'il juge les hommes suivant les moyens qu'ils auront eus à leur disposition pour accomplir leurs devoirs, et notamment suivant leur connaissance de la loi morale. — *Sine lege* (ἀνόμων). C.-à-d., en l'absence d'une loi positive, et, d'après le contexte, de la loi mosaïque. Quoique les païens n'aient reçu aucune loi de ce genre, ils seront punis quand même, s'ils se livrent au péché, car ils ont la loi naturelle gravée au fond de leur cœur. Voyez les vers. 14-15. — *Quicumque in lege...* C.-à-d., étant en possession d'une loi positive. Tel était le cas des Juifs ; c'est donc d'après la loi mosaïque qu'ils seront jugés. — *Non enim...* (vers. 13). Principe important :

pour être sauvé, il ne suffit pas d'avoir une loi venue du ciel et qu'on entend lire dans les assemblées religieuses (*auditores legis*) ; il faut l'observer fidèlement (*sed factores...*). Cf. Lev. xviii, 5 ; Gal. iii, 12. Non que l'obéissance à la loi justifie par elle-même (comp. iii, 20, où saint Paul dit formellement le contraire) ; mais l'accomplissement de la volonté de Dieu est une condition absolue de la justification. — *Cum* (ὄταν, dans le cas où ; c'est une hypothèse que fait l'apôtre). Ce verset 14 et le suivant nous ramènent au 12^e, dont ils expliquent la première partie, et spécialement les mots « sine lege peribunt ». — *Naturaliter* (φύσει) : par suite d'une impulsion naturelle, qui ne provient pas d'une loi révélée. — *Ea quæ legis sunt* (τὰ τοῦ νόμου) : ce que la loi prescrit ou ce qu'elle interdit. — *Ipsi sibi... lex*. Dans le cas supposé, la conscience de chacun lui sert de loi. — *Qui...* (vers. 15). Développement du vers. 14. — *Ostendunt*. Cette manifestation a lieu par les faits. — *Opus legis*. Probablement : ce que la loi opère dans les âmes, la distinction du bien et du mal. — *Scriptum in cordibus*. Métaphore qui a été vraisemblablement suggérée par le souvenir des tables de pierre sur lesquelles avait été gravé le Décalogue. — *Testimonium reddente*. Le pronom *illis* manque dans le grec. Le verbe συναρτηρόσης signifie : rendant témoignage avec. C.-à-d. : avec l'acte lui-même, que la conscience approuve ; ou mieux encore : avec la personne à laquelle la conscience appartient, et dont elle est censée être séparée moralement, comme formant un être à part. C'est ainsi qu'Origène, dans son commentaire sur ce passage, compare la conscience à un pédagogue associé à l'âme, et la guidant, l'avertissant, la louant ou la blâmant. — *Inter se invicem*. C'est

sées les accusant, ou même les défendant tour à tour :

16. *on le verra* au jour où, selon mon évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes.

17. Mais toi, qui portes le nom de Juif, qui te reposes sur la loi, qui te glorifies en Dieu,

18. qui connais sa volonté, et qui, instruit par la loi, sais discerner ce qui est plus utile,

19. tu te flattes d'être le guide des

cem cogitationibus accusantibus, aut etiam defendentibus :

16. in die, cum judicabit Deus occulta hominum, secundum evangelium meum, per Jesum Christum.

17. Si autem tu Judæus cognominaris, et requiescis in lege, et gloriaris in Deo,

18. et nosti voluntatem ejus, et probas utiliora, instructus per legem,

19. confidis teipsum esse ducem cæco-

à tort que quelques interprètes voient dans ces mots une allusion à des discussions publiques que les païens auraient eues entre eux sur la valeur morale des actes du prochain. Non, elles ont lieu au fond du cœur de chaque individu et ont pour objet ses actes personnels. — *Accusantibus, aut...* Trait dramatique. Il y a comme une lutte intérieure entre les différentes tendances de l'âme, qui ont tour à tour le dessus et le dessous ; lutte qui suppose l'existence d'une loi naturelle écrite au fond des cœurs. Goethe, ce grand païen, disait : « Un Dieu parle à voix basse dans notre poitrine, d'une voix très basse, mais très distincte, nous indiquant ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. » — *In die, cum...* (vers. 16). On rattache assez communément ces mots aux vers. 12 et 13 ; dans ce cas, ils déterminent l'époque du jugement et de la justification dont il a été parlé plus haut. Selon quelques auteurs ils dépendraient du vers. 15, et signifieraient que le conflit mentionné par l'apôtre témoignera, au jour du jugement, en faveur de la parfaite justice de Dieu. Cette opinion nous paraît moins fondée. Saint Paul a dénoncé plus haut très vigoureusement les vices des païens ; il prend maintenant, en face du judaïsme, la défense de ceux d'entre eux qui pratiquaient plus ou moins bien la loi naturelle. — *Occulta hominum*. C.-à-d., leurs pensées et leurs actions les plus secrètes. Dieu mettra tout cela en lumière au jour du jugement ; les faux dehors de piété, de vertu, ne le tromperont pas. — *Secundum evangelium meum*. L'apôtre nomme ainsi tout l'ensemble de sa prédication. Cf. xvi, 26 ; II Tim. II, 8. La formule signifie donc : Ainsi que je le prêche au nom du Seigneur. — *Per Jesum...* Dans son évangile, saint Paul insistait sur ce point spécial : c'est à Jésus-Christ que Dieu a confié le rôle de juge suprême. Cf. Joan. v, 22 et ss. — *Si autem...* (vers. 17). Dans les vers. 17-24, qui forment, comme le dit Estius, une « oratio splendida ac vehemens », saint Paul combat d'une manière encore plus directe l'illusion des Juifs, d'après laquelle il aurait suffi de posséder la loi mosaïque pour être justifié. Comme dans les premiers versets de ce chapitre, il prend à partie un adversaire fictif et discute avec lui : ce procédé donne beaucoup de force à sa parole. Notons aussi, sous le rapport du style, que la longue phrase hypothétique des vers. 17-20 n'est pas achevée. Dans la magni-

fique énumération qu'elle contient, l'apôtre cite les principaux avantages que les Juifs se vantaient de posséder en vertu de la révélation, à l'exclusion des païens. Il ne le fait pas sans ironie ; car, en vérité, c'est une peinture de l'orgueil national des Juifs qu'il trace ici. Son expérience personnelle durant sa vie juive lui fut certainement d'un grand secours pour composer ce tableau si vivant. — *Judeus*. Nom tout à fait honorable, puisqu'il dérive de celui du patriarche Judas, auquel Dieu avait rattaché les promesses messianiques. — *Requiescis in...* Méaphore expressive, qui marque la complaisance avec laquelle les Juifs « se reposaient » sur la loi, comme sur un appui solide et agréable. — *Gloriaris in Deo*. En soi, rien de plus juste encore, puisque, en vertu de l'alliance, Jéhovah était comme le propre Dieu d'Israël ; mais c'est l'orgueil issu des privilèges qui est blâmé par l'apôtre, et non les privilèges eux-mêmes. — *Nosti voluntatem...* (vers. 18). Malheureuse-



Romé suivie d'un magistrat.
(Bas-relief du Louvre.)

ment, cette connaissance purement théorique ne suffisait pas pour produire la vertu. — *Probas utiliora*. C.-à-d., ce qui est meilleur, plus parfait. Le grec peut signifier aussi : les choses qui diffèrent, ou la différence qui existe entre le bien et le mal, ce que Dieu ordonne et ce qu'il défend. — *Confidis teipsum...* (ver-

rum, lumen eorum qui in tenebris sunt,

20. eruditorem insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ et veritatis in lege.

21. Qui ergo alium doces, teipsum non doces; qui prædicas non furandum, furaris;

22. qui dicis non mœchandum, mœcharis; qui abominaris idola, sacrilegium facis;

23. qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras.

24. Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes, sicut scriptum est.

25. Circumcisio quidem prodest, si legem observes; si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præputium facta est.

26. Si igitur præputium justitiæ legis custodiat, nonne præputium illius in circumcisionem reputabitur?

aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres.

20. le docteur des ignorants, le maître des enfants, d'avoir dans la loi la règle de la science et de la vérité.

21. Toi donc, qui instruis les autres, tu ne t'instruis pas toi-même; tu prêches qu'on ne doit pas voler, et tu voles;

22. tu dis de ne pas commettre d'adultères, et tu commets l'adultère; tu as en abomination les idoles, et tu fais des sacrilèges;

23. tu te glorifies dans la loi, et tu déshonores Dieu par la transgression de la loi.

24. Car le nom de Dieu est blasphémé à cause de vous parmi les nations, ainsi qu'il est écrit.

25. La circoncision est utile, sans doute, si tu accomplis la loi; mais si tu transgresses la loi, avec ta circoncision tu deviens incirconcé.

26. Si donc l'incirconcé observe les ordonnances de la loi, son incircconcision ne sera-t-elle pas tenue pour circoncision?

set 19). Tous les détails contenus dans ce verset sont particulièrement ironiques. Ils décrivent fort bien les prétentions orgueilleuses des Juifs, qui, sans valoir mieux que les autres sous le rapport moral, prétendaient se faire les réformateurs du monde entier. — *Ducem sæcorum*. Figure employée déjà par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Matth. xv, 14 et xxiii, 16. Elle est développée par les mots *lumen eorum qui...* Les Juifs auraient dû être cela en réalité, s'ils avaient été fidèles aux principes de la loi mosaïque; mais leur confiance hautaine n'était qu'un sot orgueil. — Les mots *insipientium et infantium* représentent l'idée que les Israélites se faisaient des païens. — *Formam* (τὴν μὲρ-μοστυ) : l'esquisse très nette, la règle parfaite et adéquate. C'est parce qu'ils croyaient posséder pleinement cette règle, que les Juifs prétendaient pouvoir servir de guides et d'instructeurs aux païens. — *Qui ergo...* (vers. 21). Saint Paul interrompt tout à coup son énumération pour établir un contraste saisissant, mais très humiliant pour ses anciens coreligionnaires, entre leurs prétentions et la réalité de leur conduite. Ces lignes sont une véritable flagellation de l'esprit, des principes du rabbinisme, et par conséquent de ceux qui se conformaient à cet esprit et à ces principes. — *Altum...* *teipsum non...* C.-à-d., tu agis de fait comme si tu étais toi-même dans l'ignorance. Cf. Matth. xxiii, 3. — *Furaris*. Faute choisie à dessein parmi les plus ignobles. Le vers. 22 signale des crimes encore plus affreux : *mœcharis, sacrilegium facis* (le verbe ἱεροσυλεῖς désigne, à proprement parler, le vol des choses saintes;

mais il peut avoir ici la signification générale que lui donne la Vulgate), — *Per prævaricationem...* *inhonoras* (vers. 23). C'était la plus grande faute qu'il fût possible de commettre. Le vers. 24 montre que les Juifs s'en rendaient très réellement coupables : *Nomen enim...* La citation est empruntée à Is. lxx, 5, d'après les Septante. Voyez aussi Ezéchiel, xxxvi, 20-23. Témoins de la mauvaise conduite des Juifs, les païens en accusaient leur Dieu.

25-29. La circoncision est également insuffisante pour sauver Israël. — *Circumcisio quidem...* L'apôtre prévient une objection des Juifs. Il leur a prouvé que, sans la stricte observation de la loi, leurs privilèges étaient de nulle valeur. Mais, pouvait-on lui répondre, le signe sacré de la circoncision ne nous élève-t-il pas bien au-dessus des Gentils? Sur ce point aussi, Paul détruit sans pitié leurs illusions. — *Prodest*. Plus loin, iii, 2 et iv, 11, il reviendra sur la supériorité très réelle que la circoncision conférait aux Juifs sur les païens. Mais, pour que le signe de l'alliance fût vraiment profitable (cf. Act. vii, 8, etc.), il fallait qu'on obéît à la loi, qu'on se montrât par là même fidèle à l'alliance. — *Præputium facta est*. Expression d'une vigueur particulière, pour dire que, dans le cas indiqué (*scilicet... prævaricator...*), la circoncision ne sert absolument de rien; on retombe, pour ainsi dire, au niveau du paganisme. — *Si igitur...* (vers. 26). C'est l'hypothèse contraire : celle d'un incirconcé, d'un païen (*præputium* est employé au concret dans la première partie du verset), qui pratique la volonté de Dieu autant qu'il la connaît. Ce païen valait à coup sûr beaucoup

27. Et l'incirconcis de nature, qui accomplit la loi, ne te jugera-t-il pas, toi qui, ayant reçu la lettre de la loi et la circoncision, es un violateur de la loi ?

28. Car le Juif, ce n'est pas celui qui l'est au dehors; et la circoncision n'est pas celle qui paraît au dehors, dans la chair :

29. mais le Juif est celui qui l'est intérieurement, et la circoncision est celle du cœur, qui a lieu selon l'esprit, et non selon la lettre; de ce Juif la louange ne vient pas des hommes, mais de Dieu.

27. et iudicabit id quod ex natura est præputium, legem consummans, te, qui per litteram et circumcissionem prævaricator legis es ?

28. Non enim qui in manifesto, Judæus est; neque quæ in manifesto, in carne, est circumcisio :

29. sed qui in abscondito, Judæus est; et circumcisio cordis in spiritu, non littera; cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo est.

CHAPITRE III

1. Quelle est donc la prérogative du Juif ? ou quelle est l'utilité de la circoncision ?

2. Elles sont grandes de toutes ma-

1. Quid ergo amplius Judæo est ? aut quæ utilitas circumcissionis ?

2. Multum per omnem modum; pri-

mieux qu'un Juif désobéissant. — *Justitias...* C.-à-d., les préceptes de la loi. — *Et iudicabit...* (vers. 27). Dans le sens de condamner, comme au début du chapitre. Il n'est pas nécessaire de donner à la phrase un tour interrogatif; elle ne perd rien de sa force en étant traitée comme une simple assertion. — *Ex natura præputium.* C.-à-d., un païen né et élevé comme tel. Quelle ignominie pour un Juif d'être jugé et condamné justement par un Gentil! — *Consummans* : accomplissant parfaitement la loi. — *Per litteram et...* Dans le sens de : malgré la lettre et la circoncision. La lettre, c'est la loi écrite que possédaient les Juifs, — *Non enim qui...* (verset 28). Principe général, qui sert tout à la fois de conclusion et d'explication : le vrai Juif n'est pas celui qui le paraît au dehors, mais celui qui a toutes les qualités d'un membre du peuple de Dieu. De même, la circoncision n'a aucune valeur si elle consiste simplement en une opération extérieure. — *Sed qui in abscondito...* (vers. 29). Le Talmud dit aussi : « Judæus in penetralibus cordis. » — *Circumcisio cordis.* Une circoncision qui n'atteint pas seulement le corps, mais le plus intime de l'être. Elle n'a pas lieu *littera*, parce que la lettre de la loi, à elle seule, ne peut pas transformer le cœur et la volonté; mais *in spiritu*, par l'Esprit-Saint, qui seul est capable de produire un tel changement. L'idée de la circoncision du cœur remonte jusqu'au Deutéronome, x, 16. Cf. Jer. ix, 26; Ez. XLIV, 7; Act. vii, 51. — Le pronom *cujus* représente le Juif parfait selon le cœur de Dieu.

3^o Récapitulation : les Juifs et les païens sont coupables et ont besoin d'une justification. III, 1-20.

Saint Paul a déjà donné la preuve de ce double fait d'une manière irrécusable. Il pour-

rait maintenant passer à la démonstration de la thèse qui fait l'objet de la partie dogmatique de cette épître; mais il préfère attendre encore, pour écarter quelques objections. Ce passage contient une discussion en règle, avec questions et réponses : genre très naturel, vu surtout la vivacité de l'apôtre, qui aimait à se figurer un adversaire en face de lui et à lutter de toutes ses forces. Cf. iv, 1 et ss.; vi, 1 et ss., 15 et ss.; vii, 7 et ss., etc. L'argumentation est très serrée.

CHAP. III. — 1-8. Réponse à quelques objections que pouvaient présenter les Juifs au sujet des affirmations qui précèdent. — *Quid ergo...?* Première objection, vers. 1-2 : Si un païen peut l'emporter devant Dieu sur un Juif, que deviennent les privilèges d'Israël? Les deux questions du vers. 1 sont pleines de vie et d'entrain; c'est un Juif qui est censé les adresser à l'apôtre. — *Amplius* : τὸ περισσόν, « quod insuper est, » la supériorité de la nation théocratique sur les païens. L'article suppose quelque chose de bien connu, de certain. — *Aut quæ utilitas...?* D'après II, 25-29, la circoncision semblait se réduire à néant, et pourtant c'était le « symbole matériel de l'élection d'Israël ». Paul ne répondra que plus tard à cette seconde question, qui n'avait d'ailleurs pour but que de préciser la première. Cf. iv, 9 et ss. — *Multum...* (vers. 2). Réponse à l'objection : à tous les points de vue, de toutes façons (*per omnem modum*), les prérogatives des Juifs sont très nombreuses, très réelles. L'apôtre se disposait peut-être à les énumérer, comme l'Indique la formule *primum quidem*, après laquelle on attendrait « et ensuite »; mais il s'interrompra bientôt, entraîné par ses pensées. Voyez, ix, 4-5, une liste de privilèges analogue à celle qu'il aurait pu placer ici. Du moins, il cite le principal avantage, qui com-

mum quidem, quia credita sunt illis eloquia Dei.

3. Quid enim si quidam illorum non crediderunt? numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit? Absit.

4. Est autem Deus verax, omnis autem homo mendax, sicut scriptum est: Ut iustificeris in sermonibus tuis, et vineas cum iudicaris.

5. Si autem iniquitas nostra iustitiam Dei commendat, quid dicemus? Numquid iniquus est Deus, qui infert iram?

6. (Secundum hominem dico.) Absit; alioquin quomodo iudicabit Deus hunc mundum?

7. Si enim veritas Dei in meo menda-

nières; et premièrement en ce que les oracles de Dieu ont été confiés aux Juifs.

3. Qu'importe, en effet, si quelques-uns d'entre eux n'ont pas cru? Leur incredulité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Non, certes.

4. Dieu est véridique, et tout homme est menteur, selon ce qu'il est écrit: Afin que vous soyez reconnu fidèle dans vos paroles, et que vous triomphiez lorsqu'on vous juge.

5. Mais si notre iniquité met en relief la justice de Dieu, que dirons-nous? Dieu n'est-il pas injuste en laissant agir sa colère?

6. (Je parle à la manière des hommes.) Non, certes; autrement, comment Dieu jugerait-il ce monde?

7. Car si, par mon mensonge, la vé-

prenait tous les autres: *quia credita...* — *Eloquia Dei* (τὰ λόγια τοῦ Θεοῦ). Saint Paul semble nommer ainsi, non pas l'Ancien Testament tout entier, mais les parties les plus essentielles de ce livre sacré, telles que la loi mosaïque et surtout les oracles relatifs au Messie. Le substantif λόγιον a souvent dans les Septante cette signification spéciale d'oracle, de prophétie. Le Seigneur avait fait au peuple juif un honneur insigne en le choisissant pour garder le dépôt de la vérité religieuse, qui était en réalité celui des prophéties messianiques. — *Quid enim...*? Seconde objection, vers. 3-4: l'incredulité des Juifs n'a-t-elle pas annulé les divines promesses? Objection d'autant plus naturelle, qu'Israël semblait précisément alors exclu de la participation aux bienfaits du Messie, dont les païens jouissaient presque seuls. — *Si quidam illorum...* La forme hypothétique donnée à la pensée et l'euphémisme « quelques-uns d'entre eux » sont dus à la délicatesse de Paul, qui évite ce qui pourrait blesser trop profondément ses anciens coreligionnaires. — *Non, crediderunt.* Lorsque le Rédempteur annoncé par les divins oracles se présente, muni de toutes les garanties qui le faisaient reconnaître comme l'envoyé du Seigneur, la plus grande partie d'Israël refusa de croire en lui. — *Fidem Dei*: sa fidélité à tenir les promesses qu'il avait faites aux Juifs. — *Evacuabit* (καταργήσει). A la lettre: rendra inertes, inactives. Puis, au figuré: abolira, abrogera. Cette expression est chère à saint Paul (environ 25 fois dans ses épîtres). — *Absit* (μὴ γένοιτο)! Formule énergique de dénégation, qu'il emploie volontiers aussi (14 fois dans cette lettre). L'hypothèse qu'il vient de faire émettait un doute sur la véracité ou la fidélité de Dieu; c'est pourquoi il la rejette aussitôt avec horreur. Comp. le chap. xi, où il parlera longuement du salut final des Juifs. — *Est autem...* (vers. 4). Dans le grec: γινέσθω; ou « fiat autem », comme traduisent saint Jérôme

et Rufin; et le Seigneur devienne fidèle à sa parole (*verax*)! C.-à-d., qu'il soit reconnu comme tel par tous les hommes. — Les mots *omnis... homo...* sont empruntés au Ps. cxv, 11. — *Sicut scriptum est.* A l'appui de son assertion, l'apôtre cite très exactement, d'après les Septante, le vers. 6 du Ps. L, où David, après avoir confessé publiquement ses fautes, ajoute qu'il fait cette confession pour que Dieu paralaise juste (*ut iustificeris*) dans la sentence portée par lui contre le prince coupable (*in sermonibus...*), et qu'il ait gain de cause (*et vineas*), qu'il soit mis hors de blâme, si les hommes osaient attaquer son verdict (*cum iudicaris*). De même, dans l'application faite ici par saint Paul, l'incredulité des Juifs atteste la véracité et la fidélité parfaites du Seigneur, puisqu'il persiste, malgré l'ingratitude de son peuple, à accomplir généreusement ses promesses. Ici ce fait est simplement constaté; nous en aurons plus tard la démonstration. — *Iniquitas nostra.* Expression générale, qui désigne spécialement l'incredulité des Juifs, mentionnée au vers. 3. La locution *iustitiam Dei* est générale aussi et représente en cet endroit la fidélité de Dieu à tenir ses promesses. — *Quid dicemus?* Autre formule qui caractérise cette épître, où on la rencontre sept fois; elle n'est pas employée ailleurs dans le Nouveau Testament. Elle signifie: Que s'ensuit-il? Quelle conséquence devons-nous tirer de là? — *Numquid iniquus...*? Une pareille supposition renfermant un blasphème implicite, Paul se hâte de l'adoucir en ajoutant, par manière d'excuse: *Secundum hominem dico* (vers. 6). C.-à-d., je parle comme font les hommes dans une conversation toute profane. Puis il la rejette au loin par un nouvel *Absit*. — *Alioquin quomodo...*? Première réponse à cette seconde objection. Pour Paul et pour ses lecteurs, c'était un dogme de foi que Dieu devait juger tous les hommes (*hunc mundum*) à la fin des temps; or cela supposait qu'il était infiniment juste. —

rité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire, pourquoi suis-je moi-même encore jugé comme pécheur ?

8. Et pourquoi ne ferions-nous pas le mal afin qu'il en arrive du bien (comme quelques-uns, qui nous calomnient, nous accusent de dire) ? Leur condamnation est juste.

9. Quoi donc ? L'emportons-nous sur eux ? Nullement ; car nous avons déjà prouvé que les Juifs et les Grecs sont tous sous l'empire du péché ;

10. selon qu'il est écrit : Il n'y a pas un seul juste.

11. Nul n'est intelligent, personne ne cherche Dieu.

12. Ils se sont tous égarés, ils sont tous devenus inutiles ; il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

13. Leur gosier est un sépulcre ouvert ; ils se sont servis de leurs langues pour tromper ; un venin d'aspic est sous leurs lèvres.

14. Leur bouche est pleine de malediction et d'amertume.

cio abundavit in gloriam ipsius, quid adhuc et ego tanquam peccator judicor ?

8. Et non (sicut blasphemamur, et sicut aiunt quidam nos dicere) faciamus mala, ut veniant bona : quorum damnatio justa est.

9. Quid ergo ? præcellimus eos ? Nequaquam ; causati enim sumus Judæos et Græcos omnes sub peccato esse ;

10. sicut scriptum est : Quia non est justus quisquam.

11. Non est intelligens, non est requirens Deum.

12. Omnes declinaverunt, simul inutiliter facti sunt ; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.

13. Sepulcrum patens est guttur eorum ; linguis suis dolose agebant ; venenum aspidum sub labiis eorum.

14. Quorum os maledictione et amaritudine plenum est.

St entm... (vers. 7). Seconde réponse. Au verset 6, saint Paul a envisagé l'objection du côté de Dieu ; il la prend maintenant du côté de l'homme et la réfute « per absurdum ». — *Veritas Dei*. De nouveau, d'après le contexte, sa fidélité à exécuter ses promesses. — *Meo mendacio* : le mensonge que l'on commet en niant qu'il les ait accomplies. Notez le pronom de la première personne : l'apôtre aime, dans les cas de ce genre, à se mettre lui-même en scène, afin de rendre moins odieux le rôle qu'il prête à ses adversaires. Cf. I Cor. IV, 6, etc. — *Abundavit in gloriam...* C'était le fond même de l'objection. Comp. le vers. 5. — *Quid adhuc et ego...* ? Pourquoi, dans l'hypothèse, Dieu punirait-il ceux qui lui procurent en réalité de la gloire ? — *Et non...* (vers. 8). Troisième réponse, qui montre encore mieux l'absurdité et le caractère odieux de l'objection. — *Blasphemamur*. C.-à-d., nous sommes faussement accusés, en vertu d'une horrible calomnie. On voit par ce trait que les adversaires de saint Paul l'accusaient de prétendre que peu importait la conduite morale des hommes, puisque la justification était un don tout gratuit de Dieu. — *Faciamus mala et...* Maxime tout à fait impie : Péchons sans crainte, puisque, en suivant librement le cours de nos passions, nous faisons valoir la bonté et la générosité de Dieu. — L'apôtre écarte avec indignation cette calomnie, en abandonnant ceux qui la profèrent au sévère jugement du Seigneur : *quorum damnatio...*

9-20. Tous les hommes, sans en excepter un seul, sont demeurés en dehors de la vraie justification. — *Quid ergo ?* C.-à-d., que conclure

de tout cela ? En réalité, les vers. 5-8 forment une petite digression. L'apôtre revient maintenant au sujet traité dans les vers. 1-4 : les prérogatives des Juifs les rendent-elles supérieures aux païens ? — *Præcellimus eos ?* Nous, Juifs, l'emportons-nous sur les Gentils sur le rapport moral ? — Suit un *Nequaquam* énergique (où πάντως, entièrement non, pas du tout). — *Causati entm...* Cette démonstration de la culpabilité universelle a eu lieu dans les chap. I et II. L'adjectif *omnes* est fortement accentué. — *Sub peccato*. Locution métaphorique très expressive : sous la puissance tyrannique du péché. — *Sicut scriptum est* (vers. 10). Par un nombre considérable de textes bibliques, pris de divers côtés, l'apôtre va prouver « in globo » que les Juifs et les Gentils ont tous un même besoin de justification. Les citations sont faites d'une manière assez libre, et en général d'après la version des Septante. — Premier texte, dans lequel « les traits les plus généraux de la corruption humaine » sont d'abord signalés : *Non est justus... usque ad unum* (vers. 10^b-12). Il est emprunté au Ps. XIII, 1-3 (voyez notre commentaire) ; mais ici le début est abrégé et très condensé. — Les vers. 13-17 mentionnent deux sortes de manifestations particulières de la corruption des hommes. Et d'abord, vers. 13-14, tous les organes de la parole commettent le péché (la gorge, la langue, les lèvres, la bouche). — *Sepulcrum... agebant*. C'est le second texte, vers. 13^a. Il est tiré du Ps. V, 11. — *Venenum... sub labiis...* (vers. 13^b). Troisième texte, provenant du Ps. CXXXIX, 4. — *Quorum os... plenum est* (vers. 14). Quatrième texte, cité libre-

15. Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.

16. Contritio et infelicitas in viis eorum,

17. et viam pacis non cognoverunt.

18. Non est timor Dei ante oculos eorum.

19. Scimus autem quoniam quaecumque lex loquitur, iis qui in lege sunt loquitur, ut omne os obstruatur, et subditus fiat omnis mundus Deo ;

20. quia ex operibus legis non iustificabitur omnis caro coram illo : per legem enim cognitio peccati.

21. Nunc autem sine lege iustitia Dei manifestata est, testificata a lege et prophetis.

22. Iustitia autem Dei per fidem Jesu Christi in omnes et super omnes qui

15. Leurs pieds sont agiles pour répandre le sang.

16. La désolation et le malheur sont sur leurs voies,

17. et ils ne connaissent point le chemin de la paix.

18. La crainte de Dieu n'est pas devant les yeux.

19. Or nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde devienne soumis à Dieu ;

20. car nulle chair ne sera justifiée devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché.

21. Mais maintenant, sans la loi, a été manifestée la justice de Dieu, à laquelle la loi et les prophètes rendent témoignage.

22. Or la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ est pour tous ceux et

ment d'après la traduction alexandrine de la première partie du Ps. ix, 7. — Après la malice en paroles, nous trouvons la perversité humaine se déployant par les actes : *Veloces pedes...* (vers. 15-17). Cinquième texte, extrait d'Isaïe, lxx, 7-8. Il est abrégé et librement cité d'après les Septante. — *Non est timor...* (vers. 18). Sixième texte, emprunté au Ps. xxxv, 2. Il indique la cause, la source véritable d'une si grande corruption : lorsque le principe sanctifiant de la crainte de Dieu a disparu du cœur et des pensées, tout l'être humain s'abandonne au mal sans aucune réserve. — *Scimus autem...* (vers. 19). Les Juifs auraient pu répondre à l'apôtre que ces textes ne concernaient que les païens et ne les regardaient nullement eux-mêmes. Il leur affirme qu'ils les concernaient également et directement, puisque c'est pour eux qu'ils avaient été écrits. — *Lex*. La partie pour le tout ; c.-à-d., l'Ancien Testament personifié (*loquitur*). Cf. I Cor. xiv, 21. — *Iis qui in lege...* « Paul en appelle au bon sens de ses lecteurs : la loi s'adresse aux sujets de la loi, » par conséquent aux Juifs. Ceux-ci n'ont donc rien à alléguer pour se dire exempts de la réprobation universelle : *ut omne os...* — *Subditus fiat...* Le mot grec ὑπόδικος est plus précis : soumis, dans le sens judiciaire ; redevable de satisfaction à Dieu, comme l'ayant offensé. — *Quia ex operibus...* (vers. 20). Raison pour laquelle toute l'humanité (*omnis caro* ; cf. I Cor. i, 29, etc.) est condamnable : elle a péché, et n'a rien qui puisse la justifier de son péché. Si elle avait quelque chose, ce seraient les œuvres de la loi ; mais tout ce dont la loi est capable, c'est de faire connaître le mal aux hommes : *per legem enim...* Voyez vii, 7 et ss., où cette pensée sera développée. — *Cognitio* : ἐπίγνωσις, une connaissance très claire.

4° Le nouveau système de la justification. III, 21-31.

Les détails qui précèdent ont admirablement préparé l'exposé de la théorie chrétienne sur ce point capital. En effet, si toutes les autres voies de salut sont fermées, il faut bien que celle que proclame l'évangile et qu'opère Notre-Seigneur Jésus-Christ soit la seule réelle. Cf. i, 16-17. A la révélation de la colère divine, saint Paul oppose la manifestation de sa bonté dans le mystère de la rédemption ; à « la situation de fait », il oppose « la situation de droit ».

21-26. C'est par la foi en Jésus-Christ que la justification est produite indistinctement pour tous les hommes. — *Nunc autem*. Expression pleine de solennité : maintenant, sous la loi nouvelle, par contraste avec les périodes décrites ci-dessus. — *Sine lege* : d'une manière tout à fait indépendante de la loi mosaïque. Antithèse avec les mots « per legem » du vers. 20. — *Iustitia Dei*. Comme plus haut, i, 17, la justification conférée par Dieu. — *Manifestata est*. L'emploi du temps parfait (πεφανέρωται) dénote un acte déjà accompli. — Quelque produit sans la loi, le nouveau système de justification n'est pas en contradiction avec elle ; il en est même le développement, puisque les écrivains sacrés de l'ancienne Alliance l'ont annoncé d'avance et lui ont rendu témoignage : *testificata...* Cf. iv, 1 et ss. Sur la locution « la loi et les prophètes », pour désigner l'Ancien Testament, voyez Matth. v, 17 et le commentaire. — *Iustitia autem...* (vers. 22). L'apôtre passe au caractère particulier de cette justification, à son côté positif : *per fidem...* Elle a lieu par l'intermédiaire de la foi en Jésus-Christ (*Jesu Christi* : génitif de l'objet). Le divin Rédempteur nous l'a méritée, et nous nous l'approprions en croyant en lui. — *In omnes...* Son extension

sur tous ceux qui croient en lui. Car il n'y a pas de distinction,

23. parce que tous ont péché, et ont besoin de la gloire de Dieu,

24. étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ.

25. C'est lui que Dieu avait destiné à être une victime de propitiation, par la foi en son sang, pour manifester sa justice par le pardon des péchés passés,

26. que Dieu a supportés avec tant de patience; pour manifester, *dis-je*, sa justice dans le temps présent, montrant qu'il est juste, et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus-Christ.

crédunt in eum. Non enim est distinctio :

23. omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei,

24. justificati gratis per gratiam ipsius, per redemptionem quæ est in Christo Jesu,

25. quem proposuit Deus propitiationem, per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem justitiæ suæ, propter remissionem præcedentium delictorum,

26. in sustentatione Dei, ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore; ut sit ipse justus, et justificans eum qui est ex fide Jesu Christi.

est universelle : tous les hommes, sans en excepter un seul, peuvent en jouir, à la condition indiquée, *qui credunt*... — Les mots et *super omnes* sont omis par les manuscrits grecs les plus anciens et par plusieurs versions. Néanmoins, de nombreux critiques croient à leur authenticité; saint Paul aime les répétitions de ce genre. — *Non enim est*... Ainsi qu'il a été prouvé plus haut, plus de distinction désormais entre Juifs et païens. Ils sont coupables les uns et les autres (*omnes enim*..., vers. 23), et la justification leur est offerte aux mêmes conditions. — *Egent gloria*... Par cette gloire de Dieu, dont tous les hommes ont été privés par le péché, et qu'ils peuvent recouvrer par la justification, il faut probablement entendre la gloire éternelle (saint Jean Chrysa., Théophylacte, etc.). Selon d'autres, à la suite de saint Jérôme, la grâce même de la justification. — *Justificati*... (verset 24). Le mot *gratis* est essentiel ici, et il est encore accentué par les mots *per gratiam ipsius*. Comme le dit le concile de Trente, sess. vi, cap. 8, « gratis justificari dicimus, quia nihil eorum quæ justificationem præcedunt, sive fides, sive opera, justificationis gratiam promerentur. » La grâce miséricordieuse du Seigneur, telle est donc l'unique cause efficace de la justification. — D'après le même concile, Sess. vi, cap. 7, les mots *per redemptionem*... en désignent la cause méritoire : « Causa meritoria justificationis... dilectissimus Unigenitus suus D. N. Jesus Christus, qui... sua sanctissima passione nobis justificationem meruit et pro nobis Deo satisfecit. » Le substantif grec ἀπολυτρόσῳς, que la Vulgate a traduit par « redemptionem », marque une délivrance opérée au moyen d'une rançon : c'est au prix de ses souffrances et de sa mort que le Sauveur nous a rachetés. Cf. Matth. xx, 28; Marc. x, 45; I Cor. vi, 20; Gal. iii, 13; I Tim. ii, 6, etc. — *Quæ est in*... C.-à-d. : qui a été opéré par... C'est ce que les théologiens nomment la « satisfactio vicaria Christi ». — *Quem*... (vers. 25). Dans ce verset et dans le suivant, saint Paul continue de définir ce qu'il entend par la justification nouvelle. La construction est un peu enchevêtrée, compliquée; ce qui jette à première vue un peu d'obscurité

sur la phrase. Mais les idées sont suffisamment claires. — *Proposuit*. Le verbe προέβητο a ici le sens de mettre en avant d'une manière publique. Quelques auteurs le traduisent moins bien par « sibi proposuit, decrevit ». — *Propitiationem*, ἱλαστήριον. C.-à-d., un moyen de propitiation, une victime expiatoire. Le syriaque, l'itala et quelques manuscrits de la Vulgate ont « propitiatorum » au masculin; signification adoptée par quelques interprètes. — *Per fidem*. Encore la condition, absolument essentielle. — Les mots *in sanguine ipsius* doivent être rattachés à « proposuit... propitiationem », et indiquent le mode de notre rachat, qui a été opéré par l'effusion du sang de Jésus-Christ sur la croix. — *Ad ostensionem* (plutôt, d'après le grec : « ad demonstrationem »)... But final que Dieu avait en vue dans ses plans éternels de rédemption : il voulait démontrer, manifester sa justice infinie. Cette justice exigeait ou bien le châtement rigoureux des péchés de l'humanité, ou bien une expiation adéquate, qui ne pouvait consister que dans les mérites d'un Homme-Dieu. — *Præcedentium delictorum* : des péchés commis avant la venue de Jésus-Christ. — *In sustentatione*... (vers. 26). Le mot grec ἀνοχή a été traduit précédemment (II, 4) par « patientia ». Dieu, dans sa longanimité, avait supporté patiemment les péchés antérieurs du genre humain. — *In hoc tempore*. Par opposition à « præcedentium delictorum ». Il s'agit donc maintenant de l'ère du Messie. — *Ut sit* (c.-à-d., pour paraître, pour se montrer)... *justus et justificans*. Tel est le but final de la manifestation de la justice divine, dans la rédemption effectuée par Jésus-Christ. « Dieu a voulu être à la fois juste et justifiant. C'était un grand problème, un problème digne de la sagesse divine, que celui que l'homme avait posé à Dieu en tombant dans le péché... Dieu a présenté à la foi de l'homme pécheur un objet propre à satisfaire en même temps sa grâce et sa justice. Il a manifesté dans un fait éclatant (la mort de Jésus-Christ) son droit vis-à-vis du pécheur; mais il l'a fait de telle sorte, que le pécheur croyant trouve dans cette manifestation non sa mort, mais son pardon. » — *Eum qui*... *ex fide*... C.-à-d., celui qui a pour mobile

27. Ubi est ergo gloriatio tua? Exclusa est. Per quam legem? Factorum? Non; sed per legem fidei.

28. Arbitramur enim justificari hominem per fidem, sine operibus legis.

29. An Judæorum Deus tantum? nonne et gentium? Immo et gentium.

30. Quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcissionem ex fide, et præputium per fidem.

31. Legem ergo destruimus per fidem? Absit; sed legem statuimus.

27. Où est donc le sujet de te glorifier? Il est exclu. Par quelle loi? celle des œuvres? Non; mais par la loi de la foi.

28. Car nous estimons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.

29. Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs? ne l'est-il pas aussi des païens? Oui, il l'est aussi des païens.

30. Car il n'y a qu'un seul Dieu, qui justifie les circoncis par la foi, et les incirconcis par la foi.

31. Détruisons-nous donc la loi par la foi? Loïn de là! au contraire, nous établissons la loi.

CHAPITRE IV

1. Quid ergo dicemus invenisse Abraham, patrem nostrum, secundum carnem?

1. Quel *avantage* dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, a obtenu selon la chair?

de ses actes la foi en Jésus-Christ. Comp. l'expression opposée, Gal. III, 10 : « qui... ex operibus legis sunt. »

27-31. Conséquences du nouveau système de justification. Il y en a deux : la première, c'est qu'une justification ainsi effectuée ne laisse aucune place à la vanité et aux prétentions humaines, puisqu'elle est entièrement gratuite, vers. 27-28; la seconde, c'est que les Juifs et les païens sont désormais placés sur un même pied d'égalité, vers. 29-30. Presque tout est exprimé dans ce passage sous la forme dialoguée, par une série rapide, triomphante, de questions et de réponses. — *Ubi... gloriatio...?* C'est aux Juifs que la question s'adresse. S'il n'existe pas de vraie justice produite par les œuvres, mais seulement une justification opérée par la bonté de Dieu, personne ne peut se vanter d'être juste et saint grâce à ses propres efforts. — *Exclusa est.* Elle a été pour ainsi dire mise à la porte, une fois pour toutes, par un acte de vigueur. — *Per quam legem?* C.-à-d., en vertu de quel système, de quel ordre de choses? Le mot νόμος; est pris ici dans un sens très général. — *Factorum* : des œuvres, par opposition à la foi. — *Per legem fidei.* « Par un système dont l'essence est la foi. » — *Justificari... per fidem sine...* (vers. 28). Tout est là : la foi est le commencement et la fin de la justification. — *An Judæorum...?* Les vers. 29 et 30 démontrent aussi par mode d'« argumentum e contrario » que la justification a lieu uniquement par la foi sans les pratiques légales. Si Dieu l'avait rattachée aux œuvres de la loi, il semblerait n'être que le Dieu des Juifs, puisqu'il exclurait du salut tous les païens. Mais cela n'est pas, attendu qu'il justifie également

ces derniers par la foi. — *Immo et...* Dans le grec : Oui, aussi des païens. Assertion très énergique. — Preuve qu'il en est vraiment ainsi : *Quoniam quidem...* — *Unus est Deus* : un seul et même Dieu pour toutes les races humaines, et se conduisant désormais envers toutes de la même manière. — Les substantifs *circumcissionem* et *præputium* sont au concret (cf. II, 27*) : les circoncis et les incirconcis, les Juifs et les païens. — *Ex fide, per fidem.* Ce n'est là qu'une simple nuance de langage : ἐξ marque la source, ὅτι le moyen. De part et d'autre, la foi est indiquée comme l'unique chose nécessaire. — *Legem ergo...* (vers. 31). Saint Paul cite, pour la réfuter, une fausse conclusion qu'on aurait pu tirer de ses paroles. S'il n'existe qu'une seule sorte de justification, qui ne peut être obtenue que par la foi, indépendamment des œuvres de la loi mosaïque, il semblerait que cette loi est par là même abolie, rendue inutile. Mais l'apôtre rejette vivement cette déduction (*Absit!*) et proteste que, par son enseignement, la loi est plutôt confirmée, consolidée : *legem statuimus*. Affirmation dont il prouvera la vérité dans le chapitre suivant.

§ II. — *L'existence de la justification par la foi est démontrée au moyen de l'Ancien Testament.* IV, 1-25.

En réalité, c'est surtout par l'histoire d'Abraham que cette démonstration a lieu. L'exemple ne pouvait pas être mieux choisi, à cause du grand rôle que le « père des croyants » (comp. les vers. 16 et 17) avait joué dans les préliminaires de l'institution de la théocratie, et aussi parce que, pour les Juifs, ses descendants selon la chair, Abraham était comme l'incarnation du

2. Car si Abraham a été justifié par les œuvres, il a sujet de se glorifier, mais non devant Dieu.

3. En effet, que dit l'Écriture? Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice.

4. Or à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une dette.

5. Et à celui qui ne fait pas d'œuvres, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice, selon le décret de la grâce de Dieu.

2. Si enim Abraham ex operibus justificatus est, habet gloriam, sed non apud Deum.

3. Quid enim dicit Scriptura? Credidit Abraham Deo, et reputatum est illi ad justitiam.

4. Ei autem qui operatur, merces non imputatur secundum gratiam, sed secundum debitum.

5. Ei vero qui non operatur, credenti autem in eum qui justificat impium, reputatur fides ejus ad justitiam, secundum propositum gratiæ Dei.

salut et le type par excellence du juste. Ce passage nous fournit un spécimen intéressant de la manière dont Paul argumentait d'après l'Écriture sainte.

1° Abraham a été justifié par la foi. IV, 1-8.

CHAP. IV. — 1-5. La preuve biblique de ce fait. — *Quid ergo...?* La particule *q̄v̄* rattache ce passage au précédent (III, 31); l'apôtre se dispose à prouver que la doctrine prêchée par lui n'est pas contraire à la loi et ne la détruit point. — *Invenisse.* Ce verbe n'occupe pas la même place dans les anciens manuscrits et les versions. Tantôt il est renvoyé après les mots « *patrem nostrum* »; tantôt, et c'est la leçon la mieux garantie, il vient immédiatement après le verbe *diximus*. Dans le premier cas, la phrase signifie : Que dirons-nous qu'Abraham a gagné selon la chair? C.-à-d., par des moyens purement naturels et sans le secours de la grâce. Dans le second cas : Que dirons-nous qu'Abraham, notre père selon la chair, a trouvé? La divergence n'est pas bien grande, quelque variante que l'on admette. — *Patrem nostrum.* D'après les meilleurs manuscrits : τὸν πατέρα τῶρα ἡμῶν (au lieu de πατέρα), notre ancêtre. La mention de la paternité d'Abraham n'est pas oiseuse en cet endroit. En tant qu'il était l'ancêtre des Juifs, il était aussi le type de tous ses descendants; si donc il n'a pas été justifié par les œuvres extérieures, mais par la foi, il doit en être de même de sa postérité. — *Secundum carnem.* D'après l'opinion que nous avons adoptée plus haut, ces mots équivalent à « *proprits viribus* » : par ses efforts naturels, par ses œuvres. La réponse à la question n'est pas donnée en termes explicites; mais il est aisé de la sous-entendre : Abraham n'a rien trouvé selon la chair. — *Si... ex operibus...* (vers. 2). Si la justification du grand patriarche avait été le résultat de ses actes personnels, il pourrait avoir quelque motif de se vanter (*habet gloriam, καύχημα*) devant les autres hommes, moins parfaits que lui; mais non pas devant Dieu (*sed non...*). En effet, Abraham lui-même ne pouvait pas affirmer devant Dieu qu'il était justifié par ses propres mérites. Le Seigneur ne dit-il pas formellement dans les saints Livres que son fidèle serviteur avait été justifié par la foi : *Quid enim...* (vers. 3)? — *Scriptura.* La Genèse, xv, 6, citée d'après les Septante. Les

Juifs contemporains de Notre-Seigneur attribuaient une importance particulière à ce texte, et à la foi d'Abraham qui y est célébrée. Philon le mentionne jusqu'à dix fois. Voyez I Mach. II, 52; Gal. III, 6; Jac. II, 23. — *Credidit... Deo.* Cette foi consista directement dans l'adhésion complète d'Abraham à la promesse que Dieu lui avait faite, en dépit de toute impossibilité naturelle, d'une postérité considérable. Mais elle ne se borna pas à ce point isolé, car elle était accompagnée d'une disposition générale à admettre toutes les révélations divines sans exception (c'est ce qu'exprime fort bien la formule : il crut à Dieu); c'est pourquoi elle produisit un si merveilleux effet. — *Et reputatum est...* Métaphore : cela fut mis à son compte, à son avoir. Dieu est censé tenir une comptabilité, dans un livre où l'actif et le passif de chaque individu sont très exactement notés. Cf. Is. LXV, 6; Dan. VII, 10; Mal. III, 16, etc. Cette idée de l'imputation des mérites ou des démérites était très courante chez les Juifs d'alors. — *Ad justitiam.* Mieux, d'après le grec : « *in justitiam*. » En considération de sa foi, Dieu daigna lui accorder gratuitement la justification. Tout le reste du chapitre sera un commentaire de ce texte de la Genèse. — *Ei autem...* (vers. 4 et 5). Exemple emprunté à la vie quotidienne, pour montrer qu'Abraham n'a pas été justifié par les œuvres, mais par la foi. Un ouvrier gagne strictement son salaire, et, lorsqu'on le paye, on ne lui fait pas un don gratuit (*merces non... secundum...*), mais on lui accorde ce à quoi il a un droit rigoureux (*secundum debitum*). — Au contraire, *et... qui non... reputatur...* (c.-à-d., conformément au décret miséricordieux en raison duquel le Seigneur a résolu de toute éternité de sauver l'humanité) ne sont pas dans le grec. C'est pro-

6. Sicut et David dicit beatitudinem hominis, cui Deus accepto fert justitiam sine operibus :

7. Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata.

8. Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum.

9. Beatitudo ergo hæc in circumcissione tantum manet, an etiam in præputio ? Dicimus enim quia reputata est Abrahamæ fides ad justitiam.

10. Quomodo ergo reputata est ? In circumcissione, an in præputio ? Non in circumcissione, sed in præputio.

11. Et signum accepit circumcissionis, signaculum justitiæ fidei quæ est in

6. C'est ainsi que David parle du bonheur de l'homme agréable à Dieu, à qui la justice est imputée sans les œuvres :

7. Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts.

8. Heureux l'homme à qui Dieu n'a point imputé de péché.

9. Or ce bonheur est-il seulement pour les circoncis, ou est-il aussi pour les incirconcis ? Car nous disons que la foi d'Abraham lui fut imputée à justice.

10. Comment donc lui a-t-elle été imputée ? Est-ce après sa circoncision, ou lorsqu'il était incirconcis ? Ce n'est pas après la circoncision, mais lorsqu'il était incirconcis.

11. Et il reçut le signe de la circoncision comme sceau de la justice qu'il

ablement une glose qui a pénétré dans le texte ; elle rend d'ailleurs la pensée plus claire.

6-8. Le sens qui vient d'être attribué au texte de la Genèse est confirmé par une parole de David : *Sicut et...* Plus haut, *in*, 21, saint Paul a dit que sa théorie de la justification avait reçu le témoignage de la loi et des prophètes ; après avoir emprunté une citation au Pentateuque, il en prend une dans le psautier. Cf. Ps. xxxi, 1-2. Ce poème sacré est attribué à David par le titre qui le précède dans le texte hébreu et dans les LXX. Il fut probablement composé après que le prophète Nathan eut rappelé au roi ses grands péchés, dont il demanda aussitôt à Dieu un humble pardon. Cf. II Reg. xii, 1 et ss. — La locution *dicit beatitudinem* signifie : (David) proclame bienheureux. — *Cui... accepto*. Ce participe manque dans le grec, où nous lisons : La béatitude de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres. — *Beati quorum...* (vers. 7 et 8). La citation est faite exactement d'après les Septante. — *Remissæ sunt* : sans efforts personnels, sans rien qui mérite à proprement parler le divin pardon. Il faut aussi sous-entendre cette pensée dans les deux propositions suivantes. — *Cui non imputavit* (vers. 8). Le texte de la Genèse relevait le côté positif de la justification ; celui de David en fait ressortir le côté négatif, la non-imputation des péchés. Il est vrai que le roi-prophète ne mentionne pas explicitement la foi ; mais il ne signale aucune condition mise au pardon divin, et de là résulte l'entière gratuité de celui-ci.

2^o Abraham n'a pas été justifié par la circoncision. IV, 9-12.

Les versets qui précèdent ont démontré qu'Abraham a été justifié par sa foi ; ceux-ci et les suivants ajoutent qu'il l'a été par sa foi seule.

9-10. Le fait historique, simplement affirmé. — *Beatitudo...* *hæc*. Comme au vers. 6 : cette proclamation du bonheur (faite par David). —

In circumcissione... aut in... A la lettre dans le grec : Cette béatitude fut-elle sur la circoncision, ou aussi sur l'incirconcision ? C.-à-d. : les paroles de David s'appliquent-elles seulement aux Juifs, ou concernent-elles également les païens ? Les mots *tantum manet* ont été insérés par la Vulgate. — *Dicimus enim...* Répétition emphatique du texte de la Genèse. Cf. vers. 3^b. — *Quomodo ergo...* (vers. 10). La réponse à cette question était facile d'après l'histoire, car



Le sacrifice d'Abraham.
(D'après un fond de verre.)

Abraham n'avait pas encore été circoncis lorsqu'il accomplit l'acte de foi qui lui mérita d'être justifié. Cf. Gen. xvii, 10 et ss. Ce n'est donc pas la circoncision qui lui valut cette grâce.

11-12. But de la circoncision d'Abraham. — *Signum* (σημεῖον). Dans la Genèse, xvii, 11, nous trouvons cette même expression à propos de la circoncision. — *Signaculum* (σφραγίδα) : le sceau de l'alliance conclue entre Dieu et

avait obtenue par la foi, lorsqu'il était encore incirconcis; afin d'être le père de tous ceux qui croient n'étant pas circoncis, pour que leur foi leur soit aussi imputée à justice;

12. et d'être le père des circoncis, qui non seulement ont reçu la circoncision, mais encore qui suivent les traces de la foi que notre père Abraham eut lorsqu'il était encore incirconcis.

13. En effet, ce n'est point par la loi qu'a été faite à Abraham, ou à sa postérité, la promesse d'avoir le monde pour héritage; mais c'est par la justice de la foi.

14. Car si les héritiers le sont par la loi, la foi est rendue vaine, la promesse est abolie.

15. En effet, la loi produit la colère, puisque, là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas de transgression.

16. C'est donc par la foi que vient l'hé-

præputio, ut sit pater omnium credentium per præputium, ut reputetur et illis ad justitiam;

12. et sit pater circumcisionis, non iis tantum qui sunt ex circumcisione, sed et iis qui sectantur vestigia fidei, quæ est in præputio patris nostri Abrahæ.

13. Non enim per legem promissio Abrahæ, aut semini ejus, ut heres esset mundi; sed per justitiam fidei.

14. Si enim qui ex lege, heredes sunt, exinanita est fides, abolita est promissio.

15. Lex enim iram operatur: ubi enim non est lex, nec prævaricatio.

16. Ideo ex fide, ut secundum gratiam

Abraham. — *Ut sit* (εἰς τὸ εἶναι, de manière à être)... Du double fait qu'il vient de signaler, à savoir, la foi d'Abraham et sa circoncision antérieure à son acte de foi, saint Paul tire une belle et grave conclusion: le saint patriarche est ainsi devenu, conformément au plan divin, le père de tous ceux qui croient, chez les Gentils comme chez les Juifs; d'où il résulte, comme l'apôtre l'a dit plus haut, que le genre humain tout entier, sans distinction de nationalité, doit être sauvé par la foi. Dans un ancien écrit rabbinique, il est dit qu'Abraham devint le père de nations nombreuses, « parce qu'il leur apprit à croire. » — *Credentium per præputium*. C.-à-d., les païens devenus croyants. — *Pater circumcistorum* (vers. 12). Encore l'abstrait pour le concret. Le père des circoncis, des Juifs. — *Non iis tantum qui...* etc... Il ne suffit pas d'avoir été circoncis pour être vraiment fils d'Abraham et justifié comme lui; il faut encore imiter sa foi: *iis qui sectantur*... Belle expression figurée. — *Quæ... in præputio*. C.-à-d., la foi que manifesta Abraham avant de recevoir le signe de la circoncision.

3^o Abraham n'a pas été justifié non plus par les œuvres de la loi. IV, 13-17.

L'apôtre a encore recours, pour cette démonstration, à sa méthode favorite, qui consistait à faire ressortir les graves inconvénients de la doctrine opposée à la sienne.

13-15. Le côté négatif de la thèse. — *Non... per... sed per...* Le vers. 13 contient la proposition qui fait l'objet de cet aîné. Elle est étroitement unie à la précédente par la particule *enim*: Abraham est aussi bien le père des Gentils que des Juifs. — *Per legem*: par le système de la loi mosaïque. — *Promissio*. La promesse messianique qui, à cette époque, pré-occupait Israël à un si haut degré. — *Aut seminat ejus*. Mots importants: dans ses points

essentiels, la promesse n'était pas moins pour la postérité que pour le père. — *Ut heres... mundi*... Plusieurs concepts sont réunis dans cette expression, de même que dans les promesses faites à Abraham. Le patriarche devait avoir un fils, et, par ce fils, une nombreuse postérité naturelle; dans l'un de ses descendants, le Messie, le monde entier devait être béni; grâce au Messie, la possession du monde entier était assurée à la vraie race d'Abraham. — *Justitiam fidei*: la justification que procure la foi. Cf. vers. 11^a, etc. — *Si enim...* (vers. 14). La locution *qui ex lege* (οἱ ἐκ νόμου, ceux qui dépendent de la loi) désigne les Juifs. Si eux seuls, dit l'apôtre, étaient les héritiers de ces promesses grandioses faites à Abraham, dans ce cas la foi, à laquelle l'Écriture sainte attribue formellement la justification du patriarche, perdrait toute son efficacité (*exinanita est*; κενώματα, elle est devenue vide) et la promesse elle-même deviendrait inutile (*abolita est*), puisque ce qui a été promis par la grâce serait de fait accordé par la loi. — *Lex enim...* (vers. 15). Preuve qu'il en serait vraiment ainsi dans l'hypothèse indiquée. La loi et la promesse ne peuvent pas exister ensemble, tant il y a d'opposition entre les effets qu'elles produisent. — *Iram operatur*. C.-à-d., provoque la colère divine. La loi excite l'homme à pécher, le rend prévaricateur en fait; ce qui irrite par là même Dieu contre lui. Saint Paul reviendra encore plusieurs fois sur « ce résultat désastreux ». Cf. III, 20; V, 13, 20; VII, 7 et ss., etc. — *Prævaricatio*. Le grec *παράβασις*; à plutôt le sens de transgression. L'expression est fort bien choisie: comme le dit saint Augustin, « sans loi, on peut être pécheur, mais non transgresseur. » En violant la loi, on franchit une limite fixée par elle.

16-17. Le côté positif de la thèse. — *Ideo ex*

firma sit promissio omni semini, non ei qui ex lege est solum, sed et ei qui ex fide est Abrahæ, qui pater est omnium nostrum

17. (sicut scriptum est : Quia patrem multarum gentium posui te), ante Deum, cui credidit, qui vivificat mortuos, et vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt.

18. Qui contra spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium, secundum quod dictum est ei : Sic erit semen tuum.

19. Et non infirmatus est fide, nec consideravit corpus suum emortuum, cum jam fere centum esset annorum, et emortuum vulvam Saræ.

20. In reprobatione etiam Dei non hæsitavit diffidentia, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo ;

21. plenissime sciens quia quæcumque promisit, potens est et facere.

22. Ideo et reputatum est illi ad iustitiam.

ritage, afin que la promesse soit gratuite et assurée à toute la postérité, non seulement à celle qui a reçu la loi, mais encore à celle qui a la foi d'Abraham, notre père à tous

17. (selon qu'il est écrit : Je t'ai établi le père de nations nombreuses) ; *il l'est* devant Dieu, auquel il a cru, qui rend la vie aux morts, et qui appelle les choses qui ne sont pas, comme celles qui sont.

18. Ayant espéré contre l'espérance, il a cru qu'il deviendrait le père de nations nombreuses, selon qu'il lui avait été dit : Telle sera ta postérité.

19. Il ne s'affaiblit pas dans sa foi, et il ne considéra point que son corps était usé, puisqu'il avait déjà près de cent ans, et que Sara n'était plus en état d'avoir des enfants.

20. Il n'hésita point, par défiance, au sujet de la promesse de Dieu ; mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu,

21. très pleinement persuadé qu'il est puissant pour faire tout ce qu'il a promis.

22. C'est pourquoi cela lui a été imputé à justice.

fide (sous-entendu : « heredes sunt »). « Dans son rapide et rigoureux raisonnement, saint Paul se contente de quelques traits hardis, laissant au lecteur le soin de compléter la pensée. » C'est de la foi que viennent la justification, l'accomplissement de la promesse, etc. — Motif pour lequel Dieu a voulu qu'il en fût ainsi : *ut recedendum gratiam...* Ces mots nous ramènent à l'idée émise plus haut, vers. 11^b-12, qu'ils répètent sous une forme nouvelle. — *Omnit semini*. L'adjectif est très accentué : la race entière d'Abraham, sa postérité spirituelle aussi bien que ses descendants suivant la chair. — *Non et qui* (deux fois de suite il faudrait « quod » au neutre, puisque le pronom se rapporte à « semini ») *ex lege...* Si la loi avait pu mériter aux hommes la justification, les Juifs seuls auraient profité de celle-ci, à l'exclusion des païens. En justifiant gratuitement le genre humain, Dieu a fait participer aussi les Gentils à son bienfait : *sed et ei qui...* — *Sicut scriptum est...* Cf. Gen. xvii, 5, d'après la version des Septante. — *Multarum gentium*. L'hébreu représente une multitude frémissante, immense. — *Cui credidit*. Ce mot, de même que « fides », retentit à tout instant dans ce chapitre comme un refrain. C'est lui qui contient la pensée principale. — *Qui vivificat...* Allusion soit à la naissance miraculeuse d'Isaac, soit à la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Et vocat...* C.-à-d., qui appelle à la vie, qui crée d'une simple parole.

4^e Éloge de la foi d'Abraham. IV, 18-22.

18-22. Cette foi fut admirable en tous points, malgré les circonstances capables de l'affaiblir. — Saint Paul la caractérise d'abord par un mot devenu célèbre : *contra spem in spem* (παρ' ἐλπίδα ἐπ' ἐλπίδι)... Il y a là une contradiction apparente ; mais la grandeur de la foi d'Abraham n'en ressort que mieux. « Naturali spe destitutus, supernaturali spe fretus. » Considérée en elle-même, la foi du saint patriarche était sans fondement, puisque son objet n'était pas réalisable d'une manière humaine ; mais elle était malgré tout parfaitement fondée, puisqu'elle avait pour base une promesse divine. — *Dictum est ei*. Cf. Gen. xv, 5. — *Sic*. D'après ce même passage, comme les étoiles du ciel. — *Et non infirmatus...* Très beau développement de la pensée, vers. 19-21. Le vers. 19 commente les mots « Contra spem credidit ». — *Non consideravit*. Le grec a ici deux leçons distinctes : celle qu'a adoptée la Vulgate, οὐ κατενόησε, et, d'après les plus anciens manuscrits, κατενόησε, sans négation : Il considéra. Le sens est en réalité le même dans les deux cas : Il ne considéra pas, et c'est pourquoi il crut ; Il considéra, et malgré cela il crut. — *Corpus... emortuum*. Comp. Gen. xvii, 17, où Abraham propose à Dieu ce fait comme une objection respectueuse. — *In reprobatione...* (vers. 20 et 21). Commentaire des mots « In spem credidit », soit au négatif (*non hæsitavit...*), soit au positif (*sed confortatus...*). — *Dans gloriam...* Hébraïsme. Cf. Jos. vii, 19 ; I Reg. vi, 1 ; Joan. ix, 24. — *Plenissime sciens...* Étant pleinement convaincu

23. Mais ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit que cela lui a été imputé à justice;

24. c'est aussi pour nous, à qui cela sera imputé de même; pour nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ notre Seigneur,

25. lequel a été livré pour nos péchés, et qui est ressuscité pour notre justification.

23. Non est autem scriptum tantum propter ipsum, quia reputatum est illi ad justitiam,

24. sed et propter nos, quibus reputabitur credentibus in eum qui suscitavit Jesum Christum Dominum nostrum a mortuis,

25. qui traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.

CHAPITRE V

1. Étant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ,

2. à qui nous devons aussi d'avoir accès par la foi à cette grâce, dans laquelle nous demeurons fermes, et de nous glorifier dans l'espérance, de la gloire des enfants de Dieu.

3. Et non seulement cela, mais nous

1. Justificati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum,

2. per quem et habemus accessum per fidem in gratiam istam in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei.

3. Non solum autem, sed et gloriamur

de la puissance infinie de Dieu. — Le vers. 22, *ideo et reputatum...*, résume toute l'argumentation qui précède.

5° Nous aussi, nous sommes justifiés par la foi. IV, 23-25.

23-25. En terminant, saint Paul applique à tous les croyants ce qu'il vient de dire d'Abraham; « il dégage un principe permanent de l'exemple du père des croyants. » — *Et propter nos* (vers. 24). En effet, l'histoire d'Abraham n'a pas seulement une signification individuelle; elle possède une signification symbolique universelle. En outre, comme il a été déjà dit, ses vrais descendants ne sont pas ceux qui sont nés de lui selon la chair, mais ceux qui ont un même esprit avec lui, c.-à-d., les croyants (*quibus... credentibus...*). — *Eum qui...* Dieu le Père, qui a ressuscité son divin Fils. — *Qui traditus est...* (vers. 25). Résumé très profond de tout le mystère de la rédemption en ce qui concerne Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Resurrexit propter...* Dans l'enseignement de saint Paul, la résurrection de Jésus-Christ occupe « une place immense »; aussi la mentionne-t-il fréquemment, avec une emphase visible. Cf. VIII, 11; Act. XVII, 31; I Cor. XV, 1-11, 14-15; II Cor. IV, 14; Col. I, 18, etc.

§ III. — Plénitude merveilleuse de la justification chrétienne. V, 1-21.

Saint Paul, lorsqu'il a développé quelques vérités fondamentales du christianisme, aime à en tirer quelques conséquences pratiques. C'est ce qu'il va faire dans ce chapitre.

1° Influence bienfaisante du nouveau moyen de salut. V, 1-11.

CHAP. V. — 1-5. La paix, l'espérance, la

patience et l'amour de Dieu que produit dans l'âme la justification chrétienne. — *Pacem habeamus*. Telle est la leçon la plus autorisée (*ἐχόμεν*); le temps présent (*ἐχομεν*), qu'on lit dans un certain nombre de manuscrits, n'est peut-être qu'une correction. Pleinement justifié, et ne sentant plus peser sur lui la colère céleste, le chrétien jouit d'une paix profonde relativement à Dieu (*ad Deum*). — Les mots *per...* *Jesum...* désignent le médiateur de cette paix, qui ne diffère pas du médiateur de la justification elle-même. — *Per quem et habemus* (vers. 2). Plutôt, d'après le grec : Par qui nous avons obtenu (*ἐσχίσαμεν*). C'est un fait entièrement réalisé. — *Per fidem*. L'accès en question est donc dû à une double cause : l'une, objective, qui est le Christ, notre principal introducteur; l'autre, subjective, qui est la foi. — *In gratiam istam* : l'état de grâce dans lequel le chrétien est placé par la justification. — *Et gloriamur*. Les Juifs avaient leur gloire mensongère (cf. III, 27); nous aussi, nous avons la nôtre, qui est sérieuse et solide. — *In spe gloriæ filiorum...* Dans le grec, on lit seulement : Dans l'espérance de la gloire de Dieu. Sur cette gloire, qui sera finalement celle du ciel, voyez III, 23; VIII, 30, etc. — *Non solum autem...* (vers. 3 et 4). Troisième résultat de la justification : une patience inaltérable et même la joie dans les souffrances. — *In tribulationibus*. En effet, saint Paul suppose partout, à la suite du Christ lui-même, que les afflictions de divers genres sont ici-bas la part nécessaire des chrétiens. Cf. VIII, 35-39; I Cor. IV, 11-13; VII, 26-32; XV, 30 et ss.; II Cor. I, 8-10, etc. La formule « se glorifier dans les tribulations » est paradoxale en apparence; car, dans l'ordre

in tribulationibus, scientes quod tribulatio patientiam operatur,

4. patientia autem probationem, probatio vero spem.

5. Spes autem non confundit, quia caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.

6. Ut quid enim Christus, cum adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est?

7. Vix enim pro justo quis moritur; nam pro bono forsitan quis audeat mori.

8. Commendat autem caritatem suam Deus in nobis, quoniam cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus

9. Christus pro nobis mortuus est.

naturel, les souffrances ne sont rien moins qu'un sujet de gloire. — *Scientes quod...* Le motif qui doit encourager le chrétien à se complaire dans ses peines, c'est qu'elles lui procurent toutes sortes de précieux avantages. Saint Paul énumère les principaux en gradation ascendante. — *Patientiam* : une constance toute virile. Les peines de cette vie, bien supportées, contribuent singulièrement à tremper une âme. — *Probationem* (δοκιμήν). On dit de quelqu'un qui est dans cet état, qu'il a fait ses preuves; c'est le jeune soldat devenu un vétéran. — *Spem*. Chaque « probatio » excite, exalte l'espérance et la confiance. Le chrétien généreux ne redoute plus rien ici-bas; il sait que la gloire et le bonheur l'attendent dans le ciel. Cf. Matth. v, 11-12. — Cette espérance n'apporte jamais de désappointement, *non confundit*. Cf. Is. xxviii, 16. Si elle ne se réalise pas, ce sera la faute des hommes. — *Quia caritas...* D'après les uns, l'amour de Dieu pour nous. Le vers. 8 favorise cette interprétation, qui est celle d'Origène et de saint Jean Chrys. D'après d'autres (Théodoret, saint Augustin, etc.), notre amour pour Dieu. — *Diffusa est* (ἐκχέχεται) : a été versé, répandu. Belle métaphore. — *Per Spiritum...* La diffusion du divin amour dans nos cœurs est attribuée à l'Esprit-Saint par appropriation, comme disent les théologiens, parce qu'il procède de l'amour du Père et du Fils. — *Qui datus est...* Ce don précieux nous a été fait au moment où nous devenions chrétiens, au baptême.

6-11. L'amour de Dieu, base de notre justification et de la certitude de notre gloire future. — *Cum... infirmi...* : avant d'être justifiés, quand nous étions absolument incapables de mériter par nous-mêmes notre pardon et notre rédemption. — *Secundum tempus*. Au temps voulu par Dieu, moment à jamais célèbre dans l'histoire du monde. Cf. II Cor. vi, 2; Gal. iv, 4, etc. —

nous glorifions même dans les afflictions, sachant que l'affliction produit la patience;

4. la patience l'épreuve, et l'épreuve l'espérance.

5. Or l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint, qui nous a été donné.

6. Car pourquoi, lorsque nous étions encore faibles, le Christ est-il mort, au temps marqué, pour les impies?

7. Car à peine quelqu'un mourrait-il pour un juste; peut-être, néanmoins, quelqu'un se résoudrait-il à mourir pour un homme de bien.

8. Mais Dieu fait éclater son amour pour nous en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, au temps marqué

9. le Christ est mort pour nous. A

Pro impiis mortuus... Par conséquent, pour ses pires ennemis. « Infirmi » marquait le côté négatif de notre misère morale; « impii » en exprime le côté positif. — *Vix enim...* (vers. 7). L'apôtre s'interrompt pour mettre en relief le caractère en quelque sorte héroïque de l'affection de Jésus-Christ pour nous. On donne rarement sa vie (τάχα, *forsitan*, peut-être), dit-il, pour un homme bon, et plus rarement encore (μόλις, *vix*, à peine) pour un juste; mais le Christ est mort pour des ennemis de Dieu et de lui-même, pour des pécheurs. — *Pro justo, pro bono*. Il y a une sorte d'antithèse entre ces deux expressions, qui ne sont pas précisément synonymes, comme on l'a cru parfois. Le langage de saint Paul suppose qu'il est plus difficile de donner sa vie dans le premier cas que dans le second. C'est que l'homme juste est envisagé simplement en sa qualité de juste, d'homme de devoir, tandis que l'homme bon est censé plus généreux, plus aimable, de sorte que l'on se dévoue plus aisément pour lui. Il n'est pas vraisemblable que le mot ἀγαθῶν (« bono ») soit au neutre et à l'abstrait (mourir pour le bien), ni qu'il ait la signification de bienfaiteur. — *Audeat* : avoir le courage nécessaire pour un tel dévouement. — *Commendat* (c'est-à-dire, démontre, manifeste ouvertement)... *Deus* (vers. 8). Paul va décrire jusqu'où s'étend le dévouement divin par contraste avec celui des hommes. — *Caritatem suam*. Plus fortement dans le grec : sa propre charité. Dieu ne pouvait pas mieux nous prouver son amour qu'en livrant pour nous à la mort son Fils unique, surtout lorsque nous étions entièrement indignes de sa miséricorde : *cum adhuc peccatores...* — *Secundum tempus*. Comme au vers. 6. — *Multo igitur magis...* (vers. 9). Cet « a fortiori » est facile à comprendre : « Celui qui a fait le plus, et cela pour des ennemis, ne manquera pas de faire le moins pour ces mêmes êtres devenus ses

plus forte raison donc, maintenant que nous avons été justifiés dans son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère.

10. En effet, si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie.

11. Et non seulement *cela*, mais encore nous nous glorifions en Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu la réconciliation.

12. C'est pourquoi, de même que par un seul homme le péché est entré dans

Multo igitur magis nunc justificati in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum.

10. Si enim cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus, multo magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius.

11. Non solum autem, sed et gloriamur in Deo per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem nunc reconciliationem accepimus.

12. Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit,

amis. 2. — *Salvi... ab ira...* Le salut final, à la fin des temps. — *Si enim...* (vers. 10). Ce n'est pas simplement la répétition de la pensée; mais elle est mise sous une forme nouvelle, qui lui donne encore plus de force. — *Salvi... in vita...* En mourant, le Christ nous a justifiés; en ressuscitant, il a complété notre salut. Dans ces deux circonstances de sa vie, il a daigné nous mettre en communion personnelle avec lui. — *Non solum autem...* (vers. 11). La pensée fait encore un pas en avant. — *Gloriamur in Deo*. Ce privilège, autrefois réservé aux membres de la nation théocratique, est devenu désormais celui de tous les chrétiens. — *Per Dominum...* L'apôtre ne se lasse pas de redire quel est le divin auteur de notre rédemption. L'adverbe *nunc* est très accentué.

2° Parallèle entre Adam et le Christ. V, 12-21.

La pensée qui précède, à savoir, que c'est à la médiation de Jésus-Christ que nous devons notre salut, pensée sur laquelle s'appuie finalement toute la théorie de la justification, demandait quelques développements. Saint Paul les fournit sous la forme d'une antithèse éloquentes, dont voici le sommaire : Le genre humain, envisagé comme un organisme complet sous le rapport religieux, a eu successivement deux représentants bien différents l'un de l'autre. Adam a joué ce rôle pour notre malheur, car il a introduit dans le monde, par sa désobéissance, le péché et ses suites effroyables. Au contraire, le Christ a exercé à notre égard une médiation tout à fait salutaire; grâce à son obéissance admirable, il est devenu pour nous une source intarissable de justice et de sainteté. Le sauveur et l'étendue de l'œuvre du Sauveur ne pouvaient pas être mises sous un jour plus saisissant.

12-14. Le péché et la mort sont devenus héréditaires dans l'humanité par suite du péché d'Adam. — Le mot *propterea* rattache cette seconde moitié du chapitre à la première. Le début est très majestueux; nous y voyons le péché et la mort personnifiés faisant leur entrée dans le monde comme deux conquérants terribles. — *Sicut...* On remarquera que la phrase

est restée inachevée; ce qui est encore plus apparent dans le grec. L'idée subsidiaire insérée dans les vers. 13 et 14 a fait oublier à l'écrivain sacré la seconde partie de la comparaison, qu'il est d'ailleurs facile de suppléer, à la suite du vers. 14, comme le faisait déjà Origène : « De même, par un seul homme la justice est entrée dans ce monde, et par la justice la vie, et ainsi la vie a passé dans tous les hommes, par celui en qui tous ont été vivifiés. » — Le trait *per unum hominem* est fortement accentué. Un seul homme a suffi pour introduire le péché dans toute l'humanité, dont il était le père et le fondateur. Sans doute, c'est Ève qui fut l'in-



Adam et Ève chassés du paradis terrestre.
(Mosaïque antique.)

tigatrice du péché d'Adam; mais elle n'est pas mentionnée ici, car ce n'est pas d'elle, mais de notre premier père, que Dieu nous avait rendus solidaires. — *Peccatum*. Avec l'article dans le grec : le péché envisagé dans toute son étendue, le principe mauvais qui est la source de toutes nos fautes isolées. — *In hunc mundum...* pas seulement dans le monde humain, mais dans le monde terrestre en général, puisque la nature aussi a été contaminée par le péché d'Adam. Cf. VIII, 20 et ss. — La formule « entrer dans ce monde » est souvent employée par saint Jean. Cf. Joa. I, 9, 10; III, 17, 19; VI, 14; IX, 5, 39, etc. Voyez aussi I Tim. I, 15; Hebr. x, 5. — *Et per peccatum...* Conséquence et pénalité

et per peccatum mors ; et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.

13. Usque ad legem enim peccatum erat in mundo ; peccatum autem non imputabatur, cum lex non esset.

14. Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen, etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri.

ce monde, et par le péché la mort, ainsi la mort a passé dans tous les hommes, par celui en qui tous ont péché.

13. Car jusqu'à la loi le péché était dans le monde ; mais le péché n'était pas imputé, puisque la loi n'existait pas.

14. Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, qui est la figure de celui qui devait venir.

de ce grand péché. Saint Paul fait visiblement allusion à Gen. II, 17, et III, 19. Comp. Sap. I, 13 et ss. ; II, 23 et ss. ; Eccl. xxv, 24, etc. — *Mors* : la mort physique, et non pas la mort morale, la mort éternelle, comme le veulent quelques interprètes. — *Et ita* (en raison du péché) *in omnes*... La mort est devenue l'apanage de toute l'humanité. Le verbe *pertransiit* (διηλθεν) exprime fort bien la manière dont ce triste héritage laissé par le premier homme passe à chacun de ses descendants. La mort se propage à travers tous les rangs de l'humanité sans s'arrêter jamais. — *In quo*. C.-à-d. dans Adam, d'après l'interprétation d'Origène, de notre version latine, de saint Augustin, etc. Peut-être vaut-il mieux, à la suite de Théodoret, d'Euthymius, etc., regarder le grec ἐν ᾧ comme une locution conjonctive, et traduire par « quia, propterea quod » : Parce qu'ils ont tous péché. — Tout ce passage, vers. 12-14, est important sous le rapport dogmatique, car il démontre de la façon la plus évidente l'existence du péché originel. Voyez saint Irénée, *Adv. Hær.*, V, 16 ; saint Aug., *Enchirid.*, 28 ; le concile de Trente, sess. v, c. 2, et les théologiens. Saint Augustin, *de Bapt.*, I, 10, a sur ce point une parole non moins énergique que concise : « Omnes in Adam peccaverunt, quando omnes ille unus homo fuerunt ; » c.-à-d., lorsque toutes nos volontés étaient unies comme en faisceau à celle de notre ancêtre commun, comme à celle d'un mandataire. — *Usque ad legem* (vers. 13). L'apôtre s'interrompt brusquement, pour prouver la vérité de l'assertion qu'il a émise en dernier lieu, à savoir, que la mort, qui atteint tous les hommes, a été occasionnée par le péché d'Adam. Son argumentation est très serrée, et par là même plus difficile à saisir. Il part de ce fait, tout évident dès les premiers chapitres de la Genèse (voyez, par exemple, l'histoire de Caïn, celle du déluge, de la tour de Babel, de Sodome), que, bien avant l'institution de la loi mosaïque, depuis Adam jusqu'à Moïse, le péché régnait déjà dans l'humanité sous des formes multiples. Cependant, continue-t-il, ces péchés, commis avant l'existence d'une loi positive, ne pouvaient amener comme châtement la mort de leurs auteurs : *peccatum autem*... Notons que les imparfaits *imputabatur, esset*, sont inexactes. Ces deux verbes sont au présent dans le grec, d'après la plupart des manuscrits (et aussi en de nombreux manuscrits de la Vulgate). C'est

un principe général qu'énonce ici l'apôtre : Là où il n'y a point de loi positive, le caractère personnel des fautes est moins saillant ; les péchés sont pour ainsi dire des péchés de race, des fautes générales auxquelles ne sont pas appliquées des sentences particulières. Tel est le sens de l'expression οὐκ ἔλλογεῖται, n'est pas imputé (par Dieu), n'est pas porté en compte. Par conséquent, si, avant la promulgation de la loi du Sinaï, tous les hommes sont morts, même ceux qui n'avaient pas péché, tels que les justes et les enfants, c'est en vertu de la désobéissance d'Adam, à laquelle ils avaient participé d'une manière mystérieuse, mais très réelle. La pensée de saint Paul n'est évidemment pas que l'absence d'une loi positive enlevait toute responsabilité ; il a montré clairement plus haut (II, 12 et ss.) que les païens, quoique n'ayant pas reçu de loi de ce genre, avaient mérité la condamnation divine. Ce qu'il affirme, c'est que, dès l'origine, tous les hommes avaient péché par Adam et en Adam. — *Sed regnavit mors*... (vers. 14) : à la façon d'un odieux et cruel tyran, auquel personne ne pouvait se soustraire. — *In eos qui non*... La négation est omise par quelques Pères latins ; mais elle est parfaitement garantie, et exigée d'ailleurs par le contexte. Si la mort a atteint tous les hommes, même les meilleurs d'entre eux, durant la période antérieure à la législation du Sinaï, alors que les fautes n'étaient pas imputables de la même manière qu'elles le furent ensuite, c'est qu'ils avaient pris part au péché d'Adam et qu'ils en subissaient ainsi la peine. — *In similitudinem prævaricationis*... C.-à-d. qu'ils n'avaient commis aucune désobéissance positive à laquelle Dieu eût attaché, comme à celle d'Adam, la mort comme sanction. — *Qui est forma*. C.-à-d., le modèle, le type (il y a précisément τύπος dans le grec), l'image prophétique. — L'adjectif *futuri* est au masculin (scil. « Adami ») et désigne celui que saint Paul appelle ailleurs le second Adam, ou le dernier Adam, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. I Cor. xv, 45, 47. Les rabbins donnaient un nom semblable au Messie. De ce qu'Adam a été pour l'humanité on peut conclure à ce que le Christ sera pour elle : pensée qui fera l'objet des versets suivants.

15-19. Les cinq contrastes entre Adam et le Christ. Aux tristes conséquences du péché d'Adam pour la race humaine, saint Paul oppose main-

15. Mais il n'en est pas du don comme du péché; car si, par le péché d'un seul, beaucoup sont morts, à plus forte raison la grâce et le don de Dieu se sont-ils répandus abondamment sur un grand nombre par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ.

16. Et il n'en est pas du don comme du péché unique; car le jugement est devenu condamnation pour un seul péché, tandis que la grâce est devenue justification après des fautes nombreuses.

17. Si donc, par la faute d'un seul, la mort a régné par ce seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, et du don, et de la justice, régneront-ils dans la vie par un seul, Jésus-Christ.

18. Ainsi donc, de même que par la faute d'un seul, la condamnation at-

15. Sed non sicut delictum, ita et donum; si enim unius delicto multi mortui sunt, multo magis gratia Dei et donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit.

16. Et non sicut per unum peccatum, ita et donum; nam iudicium quidem ex uno in condemnationem, gratia autem ex multis in justificationem.

17. Si enim unius delicto mors regnavit per unum, multo magis abundantiam gratiæ, et donationis, et justitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Jesum Christum.

18. Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem, sic

tenant les bienfaits que nous devons au Christ, bienfaits beaucoup plus considérables que n'avaient été les résultats fâcheux produits par la faute de notre premier père. Le principe de la grâce et de la vie nouvelle est devenu héréditaire dans l'humanité, par suite de la rédemption opérée par Jésus-Christ. Les mots « superabundavit gratia » (cf. vers. 20^b) sont la note dominante de ce passage. La même pensée est répétée cinq fois de suite, avec des nuances; ce qui la rend singulièrement expressive. — *Sed non sicut...* L'écrivain sacré se hâte de dire qu'Adam n'est pas à tous les points de vue le type du Messie. L'assertion est d'abord toute générale (vers. 15^a). — *Delictum*. Le substantif grec παράπτωμα désigne à proprement parler un faux pas, une chute. — *Si enim...* C'est le premier contraste (vers. 15^b), qui a lieu principalement sous le rapport des causes agissantes: d'un côté l'œuvre d'Adam, de l'autre l'œuvre du Christ. — *Unius*. Dans le grec: τοῦ ἐνός, avec l'article; l'homme unique bien connu, Adam. A « unius » correspond l'adjectif *multi* (οἱ πολλοί, les nombreux), qui équivaut de fait à « omnes » du vers. 12^b. Cf. vers. 18; xii, 5; I Cor. x, 17. — *Multo magis*. Cette expression se retrouvera, implicitement ou explicitement, dans les antithèses suivantes. — *Gratia Dei*: la grâce qui donne la vie aux croyants. — *Donum*: la justification gratuite accordée aux pécheurs, en vertu des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ (*in gratia... Jesu...*). — *Unius hominis*. Le second Adam, par opposition au premier; Jésus envisagé dans son humanité, en tant qu'il est à son tour le chef de notre race. Des deux parts, c'est un seul homme qui détermine le sort de tous. — *In plures* (εἰς τοὺς πολλοὺς, de nouveau avec l'article; par conséquent, « in multos, » comme dit saint Augustin): sur toute l'humanité, ou du moins sur tous ceux de ses membres qui se sont approprié le salut. — *Et non sicut...* Second

contraste (vers. 16), qui a lieu sous le rapport des effets produits. — D'une part, un seul péché (*per unum...*; *ex uno*, s.-ent. « peccato »), commis en Adam et recevant un châtiment terrible (*iudicium... in condemnationem*); d'autre part, de nombreux péchés (*ex multis...*), pardonnés et aboutissant à la justification (*in justificationem*). — Dans cette première moitié du verset, la Vulgate a suivi, comme les autres versions anciennes, la leçon δι' ἐνός ἁμαρτήματος, par un seul péché, qui est probablement la meilleure. D'excellents manuscrits grecs portent: δι' ἐνός ἁμαρτήσαντος, par un seul (homme) ayant péché. Le sens est le même dans les deux cas. Notez aussi, dans le grec, l'allitération κρίμα... εἰς κατὰ κρίμα. — *Gratia autem...* L'équivalent grec du mot « grâce » n'est pas χάρις, comme au vers. 15, mais χάρισμα, un acte gracieux; ici, l'œuvre entière de la rédemption. — *Si enim...* Troisième contraste (vers. 17). Il a lieu par rapport à d'autres effets et aux agents qui les produisent. D'un côté, le péché d'un seul, produisant la mort de tous les hommes (*unius delicto mors...*; quelques manuscrits grecs disent à tort: par une seule faute); de l'autre côté, la grâce divine conférant abondamment la vie (*multo magis... in vita...*). — Le langage est très énergique: *abundantiam gratiæ, et...* Le second « et » est omis dans le grec, où nous lisons: Et l'abondance du don de la justice, c.-à-d., de la justification. — *In vita* (dans la vie éternelle) *regnabunt*: par opposition au règne tyrannique de la mort, qui a été mentionné plus haut. Cf. vers. 14. Les élus régneront à jamais avec Jésus-Christ dans le ciel. — *Per unum Jesum...*: de même qu'Adam, à lui seul, avait inauguré le règne universel de la mort. — *Igitur*. Quatrième contraste (vers. 18), qui est comme une récapitulation des trois premiers. Les expressions sont très rigoureusement opposées l'une à l'autre: *sicut per unius à sic*

et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ.

19. Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita et per unius obeditionem justi constituentur multi.

20. Lex autem subintravit ut abundaret delictum. Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia;

21. ut sicut regnavit peccatum in mortem, ita et gratia regnet per justitiam in vitam æternam, per Jesum Christum Dominum nostrum.

teint tous les hommes, de même, par la justice d'un seul, la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes.

19. Car, comme beaucoup sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul homme, de même beaucoup seront rendus justes par l'obéissance d'un seul.

20. Or la loi est survenue pour que la faute abondât; mais là où la faute a abondé, la grâce a surabondé,

21. afin que, comme le péché a régné pour la mort, de même la grâce régnera aussi par la justice pour la vie éternelle, par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

et per unius, delictum à justitiam, in redemptionem à in justificationem... — Des deux parts, in omnes homines. Tous les hommes ont encouru la sentence de mort portée contre Adam; dans les intentions divines, tous les hommes sont appelés à participer à la rédemption messianique. — Les mots « per unius justitiam » ne sont pas interprétés de la même manière par tous les commentateurs. Suivant les uns, ils désignent la justification gratuitement accordée par Dieu aux hommes, à cause de la mort du Christ. Selon d'autres, ils représenteraient les actes méritoires par lesquels Notre-Seigneur a obtenu notre pardon. Le premier sentiment nous paraît le meilleur, car il laisse au mot grec δικαιομα la même signification qu'au vers. 16. — La locution « justificationem vitæ » marque l'effet produit pour chaque chrétien au moment où Dieu le justifie : de mort qu'il était, il devient vivant au point de vue spirituel. Donc : la justification d'où procède la vie. — *Sicut enim...* Cinquième contraste (vers. 19) : le résultat final et sa cause. — D'une part, *peccatores... multi*; de l'autre, *justi... multi*. D'un côté, *per inobedientiam unius*; de l'autre, *per unius obeditionem*. Le péché d'Adam avait consisté directement et premièrement en un acte de désobéissance (cf. Gen. II, 17; III, 1 et ss., 17); la passion et la mort du Christ étaient déjà signalées par les prophètes comme un acte d'obéissance héroïque (cf. Is. L, 4 et ss.; LIII, 4 et ss.; Matth. XXV, 39; Phil. II, 8; Hebr. V, 8-9).

20-21. Coopération de la loi mosaïque au dé-

veloppement soit du péché, soit de la grâce. C'est une sorte d'objection tacite que l'apôtre formule, pour y répondre aussitôt. Cf. III, 31. — *Lex autem...* La loi du Sinaï, comme plus haut. — Le verbe *subintravit* (παρεισήλθεν) fait image : pénétrer en passant à côté de... « La loi est entrée sur la scène du monde à côté d'un autre fait dont elle a accompagné le développement : le règne du péché. » — *Ut abundaret...* Non que la multiplication des péchés ait été le but direct, l'effet direct de la loi; du moins, tel fut le résultat qu'elle produisit indirectement. « La loi transforme en péchés délibérés des actes qui n'auraient pas eu ce caractère, s'ils n'avaient pas été interdits si expressément. » — *Ubi autem...* Heureusement, la loi mosaïque amena aussi, d'une manière indirecte, cet autre résultat. — *Superabundavit gratia*. Le verbe ὑπερπερίσσευσεν est très expressif : c'est une sorte de superlatif relativement à *abundavit* (ἐπλήθυνσεν). La grâce se montra beaucoup plus puissante dans ses effets que le principe du mal dans les siens. — *Ut sicut... in mortem* (vers. 21). Nuance dans le grec : « in morte, » dans la mort. C'est sur des morts que le péché exerce son empire. — *Ita et gratia...* « Le règne de la grâce est rendu possible par le don de la justification, que le chrétien doit à la médiation du Christ, et qui lui ouvre la perspective de la vie éternelle. » — *Per Jesum...* Le nom du Sauveur conclut dignement tout ce passage, qui nous a montré en Jésus la cause et le médiateur de notre justification.

CHAPITRE VI

1. Que dirons-nous donc? Demeurons-nous dans le péché pour que la grâce abonde?

2. Loin de là! Car nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore en lui?

3. Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés?

4. Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir, afin que, comme le Christ est ressuscité d'entre

1. Quid ergo dicemus? Permanebimus in peccato ut gratia abundet?

2. Absit. Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo?

3. An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus?

4. Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem, ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Pa-

SECTION II. — EFFETS MORAUX DE LA JUSTIFICATION CHRÉTIENNE. VI, 1-VIII, 39.

Dans les cinq chapitres qui précèdent, saint Paul a surtout envisagé la justification par la foi dans sa nature intime; il va maintenant décrire les admirables effets qu'elle opère dans les âmes, ses conséquences morales et pratiques.

§ I. — *Vie morale de ceux qui ont été justifiés par la foi en Jésus-Christ.* VI, 1-VII, 6.

1. Ceux qui ont été justifiés ne pèchent plus. VI, 1-14.

CHAP. VI. — 1-2. Introduction. — *Quid ergo...?* Cf. IV, 1. L'apôtre vient d'affirmer, v, 20, que la grâce a surabondé là où avait abondé le péché. De cette proposition, quelques lecteurs peu éclairés auraient pu conclure: *Permanebimus...?* Cette objection tacite sert de transition. Comp. III, 8. Après l'avoir vigoureusement répudiée d'un seul mot (*Absit*; cf. III, 3^b et 6^b), saint Paul introduit une de ses théories les plus belles, les plus élevées, afin de mieux faire ressortir l'incompatibilité qui existe entre le péché et ceux qui ont reçu la grâce de la justification. Cette théorie est celle de l'union morale tout à fait intime que le baptême établit entre le Christ et les fidèles. — *Mortui... peccato.* Mourir au péché, c'est y renoncer totalement. Le commettre après avoir été justifié serait la plus étrange des anomalies, une sorte de contresens inadmissible: *quomodo adhuc...?* « Les notions de chrétien et de pécheur s'excluent. »

3-11. Union mystique très étroite qui existe entre le Christ et les fidèles, grâce au baptême. C'est par suite de leur association mystique à la mort du Sauveur que les chrétiens sont morts au péché. — *An* (dans le grec: γ_1 , ou bien) *ignoratis...?* Autre question très vivante. Paul ne peut pas supposer que les chrétiens de Rome soient dans l'ignorance sur un point si fondamental. En effet, on ne manquait pas d'expliquer aux néophytes la profonde signifi-

cation des rites du baptême. Chacun sait que, dans l'antiquité chrétienne, ce sacrement était le plus souvent administré par immersion et qu'il se composait par là même de deux actes, la $\kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\theta\upsilon\sigma\iota\varsigma$, ou l'immersion proprement dite, et l' $\lambda'\acute{\alpha}\nu\acute{\alpha}\theta\upsilon\sigma\iota\varsigma$, ou la sortie de l'eau, qui symbolisaient, d'une part, la mort spirituelle du vieil homme, du pécheur, et de l'autre, la résurrection morale, la vie nouvelle et régénérée. Cf. Tit. III, 5. Or, cette mort n'a lieu qu'en vertu de la mort de Jésus-Christ pour nous, et cette vie nouvelle n'est produite que grâce à sa résurrection. Ces quelques réflexions contiennent la clef de ce remarquable passage. — *Baptizati...* Personne n'ignore que ce verbe, qui signifie plonger, fait allusion au rite même du baptême. — *In Christo...* D'après le grec: « In Christum Jesum », à l'accusatif; baptisés de manière à être consacrés à Jésus-Christ, à lui appartenir. « Le baptême est une sorte d'incorporation avec le Christ. » — Au lieu de *in morte*, le grec a de même: « in mortem », à l'accusatif du mouvement; c.-à-d., relativement à la mort du Christ, de telle sorte que nous entrons en relations spéciales avec elle. Un baptisé est donc un mort par rapport au péché. — *Consepulti enim...* (vers. 4). C'est la continuation de la même pensée, puisque la sépulture est un signe évident de la mort. Cf. Col. II, 12. Notre baptême a été, mystiquement parlant, et en ce qui concerne le péché, une cérémonie de funérailles; il nous a mis dans le tombeau avec le Christ. Les mots *in mortem* (avec l'article dans le grec: la mort de Jésus-Christ) ne dépendent pas de *per baptismum*, comme l'ont pensé divers interprètes, mais plutôt du verbe « consepulti sumus ». — *Ut quomodo...* Après nous avoir fait mourir avec le Christ, le baptême nous fait participer aussi à sa résurrection. De même que Notre-Seigneur n'est mort que pour ressusciter bientôt, ainsi notre mort et notre ensevelissement n'ont eu lieu que pour servir de transition à notre vie nouvelle. — *Per gloriam Patris.* C.-à-d., par sa toute-puissance, qui est, dans le cas en ques-

tris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus.

5. Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus;

6. hoc scientes, quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruat corpus peccati, et ultra non serviamus peccato.

7. Qui enim mortuus est, justificatus est a peccato.

8. Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo,

9. scientes quod Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur.

les morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle.

5. Car si nous avons été faits une même plante avec lui par une mort semblable à la sienne, nous le serons aussi par une résurrection semblable;

6. sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus esclaves du péché.

7. Car celui qui est mort est justifié du péché.

8. Or, si nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec le Christ,

9. sachant que le Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus, que la mort n'aura plus d'empire sur lui.

tion, une cause de très grande gloire. — *In novitate vitæ*. Le chrétien est placé par le baptême dans une situation entièrement nouvelle; sa vie morale doit donc être par là même toute transformée. — *Si enim...* (vers. 5). C'est encore le développement de la même pensée. — *Complantati*. Le mot grec συμπυκνωτοί (à la lettre : « sucrescentes », unis par la croissance) marque une union très étroite, celle de deux êtres qui croissent ensemble. La métaphore est celle d'une greffe qui participe à la vie de l'arbre. Nous avons été pour ainsi dire entés sur le Christ par le baptême; notre vie et la sienne n'en font plus qu'une seule. S'il meurt, nous mourons aussi; s'il ressuscite, nous devons aussi ressusciter. La régénération chrétienne comprend donc deux éléments distincts : la cessation d'un triste état antérieur, la mort au péché; le commencement d'un état nouveau, une résurrection, une vie transfigurée. — *Scientes quia...* (vers. 6). Connaissance qui ne doit pas demeurer stérile, inerte; il faut qu'elle soit un mobile perpétuel d'activité dans notre vie régénérée. — *Vetus homo noster*. Expression remarquable. Elle désigne la nature humaine profondément corrompue, telle qu'Adam, après sa déchéance, l'a transmise à sa postérité. Le corrélatif du vieil homme, c'est le nouvel homme, dont la vie a été transformée par le Christ. Cf. Eph. II, 15; IV, 22, 24; Col. III, 9. L'apôtre, contemplant le chrétien avant son baptême, l'envisage comme une autre personne, tant sa situation morale était différente. — *Simul crucifixus*. Crucifié avec le Christ. Cf. vers. 3; Gal. II, 20, etc. C'est au baptême qu'a eu lieu le début de notre crucifiement, qui doit se continuer durant toute notre vie. — *But* de cette mort douloureuse et perpétuelle : *ut destruat*... On a diversement interprété la formule très énergique *corpus peccati* : le péché personnifié, l'essence même du péché, l'ensemble de tous les crimes, etc. D'après sa signification la plus probable, elle désigne notre corps, en tant que le péché a pris possession

de lui, et qu'il est devenu le foyer de la concupiscence, des passions. C'est un corps « qui se trouve dans un rapport perpétuel avec le péché, qui ne peut s'en débarrasser par lui-même ». Comparez l'expression analogue : ce corps de mort (VII, 24). Voyez aussi I Cor. IX, 27; Phil. III, 21. — *Et ultra*. Le résultat final. — *Non serviamus*. D'après le grec : servir en qualité d'esclaves. Le péché personnifié nous est présenté comme un maître dur, sans pitié; mais, grâce au baptême, ce despote perd sur nous son empire. — *Qui enim mortuus...* (vers. 7). Au propre et au figuré tout ensemble, mais plus spécialement dans le premier sens. C'est une proposition générale : Quand un homme est mort, il n'a plus à craindre le péché (*justificatus est...*; c.-à-d., en cet endroit : il est libre relativement au péché), de même qu'un esclave qui a rendu le dernier soupir n'a désormais plus rien à redouter du plus cruel des maîtres. — *Si autem mortui...* (vers. 8). Il s'agit maintenant de la mort morale, l'apôtre passant rapidement d'une signification à l'autre. Nous trouvons ici un développement rapide de la pensée qui a été simplement ébauchée au vers. 5. — *Stimul... vivemus...* : d'abord de la vie de la grâce, puis de la vie éternelle et glorieuse. — *Scientes quod Christus...* (vers. 9). La résurrection a ouvert à tout jamais à Jésus-Christ les portes de la vie; il lui est maintenant impossible de mourir. De même en est-il du chrétien, s'il le veut, sous le rapport moral. — *Non dominabitur*. C'est encore la métaphore du maître et de l'esclave. — *Quod enim...* (vers. 10). Le grec a une ponctuation différente, qui rend le sens plus clair : Quant à sa mort (littérale : ce qu'il est mort), elle a eu lieu une fois pour toutes, à cause du péché. En effet, c'est à cause du péché des hommes, dont il s'était volontairement chargé pour les exiler, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été soumis à la mort. Cf. II Cor. V, 21, etc. — *Semel*. L'épître aux Hébreux insiste sur cette pensée. Cf. Hebr. VII,

10. Car en tant qu'il est mort pour le péché, il est mort une fois pour toutes; mais en tant qu'il vit, il vit pour Dieu.

11. Vous donc aussi, regardez-vous comme morts au péché, et comme vivant pour Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

12. Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses convoitises.

13. Et n'abandonnez pas vos membres au péché comme des armes d'iniquité; mais donnez-vous à Dieu comme *devenus* vivants, de morts que vous étiez, et *donnez* à Dieu vos membres comme des armes de justice.

14. Car le péché n'aura point d'empire sur vous, puisque vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce.

15. Quoi donc! pécherons-nous parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce? Loin de là!

10. Quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel; quod autem vivit, vivit Deo.

11. Ita et vos, existimate vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro.

12. Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus.

13. Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato; sed exhibete vos Deo tanquam ex mortuis viventes, et membra vestra arma justitiæ Deo.

14. Peccatum enim vobis non dominabitur: non enim sub lege estis, sed sub gratia.

15. Quid ergo? peccabimus, quoniam non sumus sub lege, sed sub gratia? Absit.

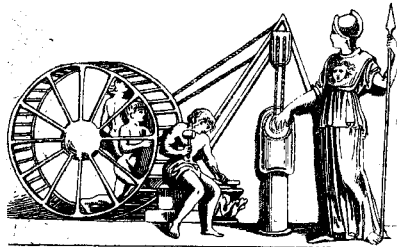
27; ix, 12, 26, 28; x, 10. Le sacrifice du Christ a eu une valeur décisive; aussi n'a-t-il pas été nécessaire de le réitérer. — *Quod... vivit...* Une fois rendu à la vie par la résurrection, Jésus vit éternellement pour Dieu, son seul et unique maître. — *Ita et vos...* (vers. 11). Saint Paul applique maintenant à ses lecteurs la magnifique théorie qu'il vient de proposer. Ce qui s'est passé pour leur chef, Jésus-Christ, a eu lieu semblablement pour eux: *mortuus..., viventes...*

12-14. Conséquence pratique de la théorie qui précède. « Le ton tourne à l'exhortation. L'écrivain sacré fait maintenant un appel direct aux volontés: après avoir bien compris ce qu'il est, le chrétien doit travailler à faire passer sa connaissance dans ses actes. » — *Non... regnet...* Car, même après la justification, le péché peut reprendre ses droits sur nous; il faut donc lui résister sans cesse. — *In... mortali corpore...* Toujours sujet à la mort, le corps du chrétien est par là-même rempli d'infirmités, qui peuvent le rendre aisément la proie du mal. Ici bas sa délivrance est nécessairement incomplète. — *Ut obediatis. C.-à-d.*: Qu'il ne règne pas..., de telle sorte que vous obéissiez à ses désirs dépravés (*concupiscentiis...*). — *Sed neque... membra...* (vers. 13). Continuation de la même pensée. La comparaison *arma iniquitatis* est toute guerrière. Cf. Eph. vi, 11-17, etc. « La volonté est envisagée comme étant en guerre pour ou contre la sainteté, » pour ou contre le péché. — *Ex mortuis viventes.* Deux états qui se sont succédés pour le chrétien, ainsi qu'il a été dit plus haut. — *Arma justitiæ Deo.* Par antithèse avec « *arma iniquitatis peccato* ». — *Peccatum enim...* (vers. 14). Saint Paul a exhorté les chrétiens de Rome à se séparer entièrement du péché. Il attend avec d'autant plus de confiance un bon résultat de cette exhortation, que la loi, qui excite au péché, a cessé d'exister pour eux, et qu'ils sont sous

l'influence puissante de la grâce, par laquelle on est fortifié dans le bien: *non... sub lege, sed...* — *Non dominabitur.* Ce sera un roi détroné, dépourvu de puissance.

2° Ceux qui ont été justifiés portent des fruits de sainteté. VI, 15-23.

C'est l'élément positif après l'élément négatif. De nouveau, une comparaison saisissante, empruntée à la vie des esclaves, contribuera à mettre la pensée en relief: autrefois esclave du



Minerve surveillant le travail des esclaves.
(Bas-relief de Capoue.)

péché, puis affranchi de ce joug honteux, le chrétien doit se faire l'esclave de la sainteté et produire des fruits abondants de vertu.

15-18. L'idée est d'abord présentée sous la forme d'un argument rigoureux. — *Peccabimus...?* L'apôtre repousse encore une fausse conséquence que l'on aurait pu tirer de ses paroles, mal interprétées. Comp. le vers. 1. — *Quoniam non..., sed...* Est-ce que n'être plus soumis à la loi mosaïque, et pécher, seraient deux expressions synonymes? Après avoir protesté résolument contre cette assertion par son *Absit* accoutumé en pareil cas, saint Paul la

16. *Nescitis quoniam cui exhibetis vos servos ad obediendum, servi estis ejus cui obeditis, sive peccati ad mortem, sive obeditionis ad justitiam?*

17. *Gratias autem Deo quod fuistis servi peccati, obedistis autem ex corde in eam formam doctrinæ in quam traditi estis.*

18. *Liberati autem a peccato, servi facti estis justitiæ.*

19. *Humanum dico, propter infirmitatem carnis vestræ. Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ et iniquitati, ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ, in sanctificationem.*

20. *Cum enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ.*

21. *Quem ergo fructum habuistis tunc in illis in quibus nunc erubescitis? nam finis illorum mors est.*

16. Ne savez-vous pas que lorsque vous vous faites les esclaves de quelqu'un pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour y trouver la mort, soit de l'obéissance pour y trouver la justice?

17. Mais grâces soient rendues à Dieu de ce qu'après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur au modèle de doctrine sur lequel vous avez été formés.

18. Ainsi, ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.

19. Je parle à la manière des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair. Car de même que vous avez livré vos membres au service de l'impureté et de l'iniquité, pour commettre l'iniquité, livrez-les de même maintenant au service de la justice, pour votre sanctification.

20. Car, lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice.

21. Quel fruit avez-vous donc tiré alors des choses dont vous rougissez maintenant? Car leur fin, c'est la mort.

réfute par une sorte de dilemme, dont le vers. 16 contient la majeure, le vers. 17 la mineure et le vers. 18 la conclusion. — *Nescitis...?* On peut formuler ainsi cette majeure : Il faut suivre ou le péché ou la justice, être esclave du péché ou serviteur de Dieu; il n'y a point d'autre alternative. Au fond, cette proposition générale revient à celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Matth. vi, 24 : Nul ne peut servir deux maîtres. — *Servi... peccati.* Comparez cette autre parole du Sauveur, Joan. viii, 34 : Quiconque fait le péché est esclave du péché. Voyez aussi II Petr. ii, 19. — *Obedistis.* L'obéissance est envisagée ici comme antithèse du péché, et comme synonyme de la volonté de Dieu. — *Ad mortem, ad justitiam.* Résultats respectifs des deux servitudes mentionnées ici. — *Gratias autem...* (vers. 17). Pour le chrétien, le choix est déjà fait : Dieu l'a délivré de l'esclavage du péché. Comp. les vers. 1-14. — *Fuistis.* Cet heureux affranchissement est un fait accompli. — *Obedistis... ex corde* : de tout cœur, joyeusement, et non pas avec une répugnance qui aurait enlevé tout mérite à l'obéissance. — *In eam formam...* Allusion à l'instruction chrétienne donnée aux catéchumènes. Les mots *in quam traditi...* sont à noter. Ils contiennent la métaphore de l'esclavage : tirés des mains de leur premier maître, le péché, les chrétiens de Rome avaient été livrés, pour leur plus grand bien, à un autre Maître plein de bonté. — *Liberati autem...* (vers. 18). C'est la conclusion de l'argument : Donc le chrétien doit se consacrer exclusivement

au service de la justice. En effet, il n'a pas d'autre choix, comme l'a indiqué la majeure.

19-23. Développement de l'argument. — *Humanum dico.* Saint Paul a recours à cette formule lorsqu'il veut s'excuser, en quelque sorte, d'employer un exemple un peu familier. Cf. Gal. iii, 16. — *Propter infirmitatem...* D'après quelques interprètes : à cause des obstacles d'ordre moral qui s'opposent à la pratique parfaite de la vie chrétienne. Selon d'autres : à cause de la faiblesse de notre intelligence, qui saisit difficilement les vérités spirituelles. Nous préférons la première explication (saint Jean Chrys., Théodoret, etc.). — *Sicut enim...* Telle est, suivant Origène et d'autres exégètes, la « chose humaine » que l'apôtre voulait dire à ses lecteurs. D'autres pensent qu'elle consiste plutôt dans le raisonnement que nous ont présenté les vers. 16-18. La différence entre les deux opinions est à peine sensible. — *Membra... immunditiæ.* L'un des plus grands vices des païens. Cf. I, 24 et ss.; I Cor. v, 1, 9, etc. — *Iniquitati.* D'après le grec : la haine de la loi divine (τῆ ἀνομιᾶς), le péché d'une manière générale. — *Exhibete membra...* C'est presque la répétition du vers. 13^b. — *Cum enim...* (vers. 20). Triste conséquence de leur vie antérieure, toute passée dans le péché. C'est le contraire de ce qu'a exprimé le vers. 18. — *Quem... fructum...* (vers. 21). Appel à leur triste expérience : quel avait été le résultat pratique de leurs désordres? Leurs fautes passées, contemplées à la lumière de la foi, ne pouvaient être pour eux qu'un

22. Mais maintenant, affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sanctification, et pour fin la vie éternelle.

23. Car la solde du péché, c'est la mort; mais la grâce de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur.

22. Nunc vero liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam.

23. Stipendia enim peccati, mors; gratia autem Dei, vita æterna, in Christo Jesu Domino nostro.

CHAPITRE VII

1. Ignorez-vous, mes frères (car je parle à des personnes qui connaissent la loi), que la loi a de l'autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit?

2. Ainsi une femme mariée est liée par la loi à son mari, tant qu'il est vivant; mais si son mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari.

3. Si donc, du vivant de son mari, elle se donne à un autre homme, elle sera appelée adultère; mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère si elle se donne à un autre homme.

4. C'est pourquoi, mes frères, vous

1. An ignoratis, fratres (scientibus enim legem loquor), quia lex in homine dominatur quanto tempore vivit?

2. Nam quæ sub viro est mulier, vivente viro, alligata est legi; si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est a lege viri.

3. Igitur, vivente viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro; si autem mortuus fuerit vir ejus, liberata est a lege viri, ut non sit adultera si fuerit cum alio viro.

4. Ita que, fratres mei, et vos mortifi-

objet de honte : *in quibus... erubescitis*. — *Finis illorum mors...* : la mort éternelle, la damnation sans fin, d'après le vers. 22^b. — *Nunc vero...* (vers. 22). Contraste avec le vers. 21. Devenus les heureux esclaves du Seigneur, les chrétiens de Rome étaient libres de ne recueillir, durant cette vie, que des fruits de sainteté, et, dans l'autre vie, le bonheur éternel. — *Stipendia...* (vers. 23). Autre expression empruntée au service militaire. Le péché est comparé à un général cruel qui, lorsqu'il s'agit de payer les soldats qui sont à son service, leur donne la mort pour toute solde. Comp. v, 12 et ss., où nous avons vu que la mort est le salaire, le châtiement du péché. — *Gratia autem...*, *vita...* C.-à-d. : La vie éternelle est le don gratuit (*χαρίσματα*), la récompense aimable que Dieu daigne accorder aux chrétiens. — *In Christo...* Encore la cause méritoire de ce don généreux. Comp. le vers. 11, etc.

3^o Ceux qui ont été justifiés sont libres par rapport à la loi mosaïque. VII, 1-6.

Cette proposition, simplement énoncée plus haut, est maintenant expliquée et commentée. De nouveau, le langage de l'apôtre est rendu plus saisissant au moyen d'une métaphore, empruntée cette fois aux lois du mariage. C'est encore un argument complet, un syllogisme, que nous avons ici. La majeure est au vers. 1,

la mineure au vers. 4, la conclusion au vers. 6.

CHAP. VII. — 1-6. La liberté des chrétiens relativement à la loi. — La formule *an ignoratis* revient à dire : Vous savez certainement. — *Scientibus enim...* Petite parenthèse pleine de délicatesse courtoise, à la manière de saint Paul. D'après quelques interprètes, le mot *legem* désignerait la loi romaine; mais cette opinion est peu probable. Il est mieux de dire qu'il s'agit de la loi mosaïque, ou de la loi en général, dont l'apôtre cite immédiatement un principe tout évident, à savoir, que la mort brise les liens les plus étroits et met fin à toutes les obligations humaines : *lex... dominatur quanto...* Les rabbins aimaient aussi à répéter que « l'homme, lorsqu'il est mort, est délivré des préceptes ». Les vers. 2 et 3 font l'application de ce principe à un cas spécial, à la loi matrimoniale. — *Quæ sub viro*. Le mot grec *ὑπάρχουσα* était classique pour désigner une femme mariée. — *Alligata... legi*. Nuance dans le texte original : (La femme...) est liée par la loi à (son) mari vivant. — Le mari mort, *soluta est a lege*; elle recouvre donc sa liberté. — *Igitur...* (vers. 3) Conclusions pratiques du double fait énoncé au vers. 2. — *Itaque...* et *vos...* (vers. 4). Vous aussi, comme la femme en question, vous êtes morts (*mortificati*) à la loi. Manière de dire : La loi est morte, a cessé d'exister pour vous; elle ne vous oblige

cati estis legi per corpus Christi, ut sitis alterius qui ex mortuis resurrexit, ut fructificemus Deo.

5. Cum enim essemus in carne, passionibus peccatorum, quæ per legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarent morti.

6. Nunc autem soluti sumus a lege mortis, in qua detinebamur; ita ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ.

7. Quid ergo dicemus? Lex peccatum est? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per legem; nam concupiscentiam

aussi vous êtes morts à la loi par le corps du Christ, afin d'appartenir à un autre qui est ressuscité des morts, afin que nous produisions des fruits pour Dieu.

5. Car lorsque nous étions dans la chair, les passions coupables, excitées par la loi, agissaient dans nos membres, et leur faisaient produire des fruits pour la mort.

6. Mais maintenant nous avons été dégagés de la loi de mort dans laquelle nous étions retenus; de sorte que nous servons dans la nouveauté de l'esprit, et non dans la vétusté de la lettre.

7. Que dirons-nous donc? La loi est-elle péché? Loin de là! Mais je n'ai connu le péché que par la loi; car je

plus. — *Per corpus Christi.* C.-à-d., par son corps crucifié, mis à mort. L'expression signifie donc : par la mort du Christ. Jésus-Christ est notre chef; lui mourant, nous sommes tous morts avec lui, en vertu de l'union étroite qui existe entre lui et nous. Cf. VI, 6. — *Ut sitis alterius...* Notre mariage mystique ayant été dissous par cette mort, nous en avons contracté un autre avec Notre-Seigneur, glorieusement ressuscité (*qui ex mortuis...*). — Le trait ut *fructificemus* continue l'image. Les enfants sont le fruit du mariage; les fruits de l'union du chrétien avec le Christ consistent dans une vie sainte, digne de Dieu. — *Cum enim...* (vers. 5). Contraste : avant sa conversion au christianisme, lorsqu'il était encore *in carne*, esclave de ses sens (cf. VIII, 6-7, etc.), le Juif ou le païen portait des fruits de mort, conséquence de ses passions mauvaises (*passiones peccatorum*), des passions qui conduisent au péché. Il fant que, devenu membre du Christ, il porte des fruits de vie. — *Quæ per legem...* Ainsi qu'il a été insinué précédemment et qu'il sera bientôt démontré, la loi produit et multiplie les péchés. — *Ut... morti* : au lieu de fructifier pour Dieu (cf. vers. 4^b). — *Nunc autem...* (vers. 6). Les relations du chrétien avec la loi mosaïque, qui produisait indirectement la mort (*a lege mortis*), ont entièrement cessé. D'après une autre leçon du grec : Mais maintenant, nous avons été délivrés de la loi, étant morts à ce par quoi nous étions retenus (captifs). — *Ita ut...* Heureux résultat de cette libération : c'est encore la servitude, mais une servitude qui est la vraie liberté. — *In novitate...*, non *in vetustate...* Belle antithèse. Les mots *spiritus* et *litteræ* sont au génitif de l'apposition et marquent ce en quoi consistent l'état nouveau et l'état ancien. La lettre, c'est la loi écrite, la loi mosaïque; l'esprit ne diffère pas de l'Esprit-Saint. L'état ancien, c'est le judaïsme, dirigé par le code des prescriptions mosaïques; l'état nouveau, c'est le christianisme, qui est régi directement par l'Esprit de Dieu.

§ II. — Ce qu'est la loi pour l'homme déchu. VII, 7-25.

« Passage incomparable, par sa finesse psychologique et par son mouvement dramatique. »
1° A l'occasion de la loi, le péché a été excité et s'est multiplié. VII, 7-13.

7-12. Rôle de la loi mosaïque relativement au péché : elle l'éveille et le développe dans l'homme. — *Quid ergo...?* Cf. III, 5; IV, 1; VI, 1, 15. Nous avons vu avec quel soin saint Paul, à mesure qu'il avance dans son argumentation, se préoccupe de dégager les voiles, prévenant les fausses interprétations, éliminant les objections dès leur naissance; c'est ce qu'il fait encore en cet endroit. Les chrétiens d'origine juive, qui faisaient partie de l'Église de Rome, auraient pu se scandaliser de l'assertion du vers. 5, qui semblait supposer que la loi du Sinaï était mauvaise en elle-même (*lex peccatum...*), puisqu'elle est, a-t-il été dit, l'occasion du péché. Après avoir écarté d'un mot (*Absit*) cette fausse conclusion, l'apôtre établit le véritable état des choses : *Sed peccatum...* — *Non cognovi*. Il est à noter que dans la plus grande partie de ce paragraphe l'apôtre emploie la première personne du singulier. Cette sorte d'appropriation communique beaucoup de vie et d'intérêt au tableau tracé par lui. Tous les hommes se ressemblent sous le rapport qu'il envisage ici, et il n'en est aucun qui n'ait ressenti les luttes intimes qu'il décrit avec tant de force et de vérité. « Ego », c'est donc directement saint Paul. C'est aussi, avec lui, non pas l'homme régénéré par le baptême et délivré de l'esclavage de la loi, comme l'ont pensé plusieurs Pères latins et les théologiens du moyen âge, mais plutôt, comme l'admettent aujourd'hui presque tous les interprètes catholiques, à la suite des Pères grecs et de quelques anciens auteurs latins, l'homme déchu, avant le bienfait de la régénération. Ce sentiment cadre seul avec le contexte et avec le but de l'épître. — *Nisi per legem*. Rien de plus vrai : « la loi produita

n'aurais pas connu la concupiscence, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras pas.

8. Mais le péché, ayant saisi l'occasion, a produit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises; car, sans la loi, le péché était mort.

9. Et moi, je vivais autrefois sans loi; mais quand le commandement est venu, le péché a repris la vie,

10. et moi, je suis mort; et il s'est trouvé que le commandement, qui devait me donner la vie, m'a donné la mort.

11. Car le péché, ayant pris occasion du commandement, m'a séduit, et par lui m'a fait mourir.

12. Ainsi la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.

13. Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort? Loïn de là! Mais le péché, pour se manifester comme péché,

nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces.

8. Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam; sine lege enim peccatum mortuum erat.

9. Ego autem vivebam sine lege aliquando; sed cum venisset mandatum, peccatum revixit,

10. ego autem mortuus sum; et inventum est mihi mandatum, quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem.

11. Nam peccatum, occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit.

12. Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum.

13. Quod ergo bonum est, mihi factum est mors? Absit. Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum operatum est

réflexion à propos de l'objet défendu, la curiosité, le doute, la défiance, l'imagination, le désir, la susceptibilité pour recevoir la semence de la tentation et de la séduction, finalement la rébellion, la transgression. » Cf. Gen. III, 6. La loi provoque ainsi la désobéissance et crée la conscience du péché. Sans elle, celui-ci existe assurément, mais il est mort (cf. vers. 8^b); en d'autres termes, il est latent, on ne le reconnaît pas comme tel. — *Concupiscentiam*. Ce mot implique toutes sortes de désirs mauvais.

— *Nesciebam, nisi lex...* Les païens eux-mêmes admettaient ce fait, et plusieurs textes célèbres de leurs auteurs classiques sont dans toutes les mémoires : « Nititur in vetitum semper cupimusque negata » (Ovide); « Quod licet ingratum est, quod non licet acris urit » (le même, *Amor.*, II, 19, 3); « Gens humana ruit per vetitum nefas » (Horace, *Od.*, III, 25). — *Diceret : Non...* La loi est personnifiée, et censée donner elle-même ses ordres. — *Occasione...* *accepta* (vers. 8). A la lettre dans le grec : Ayant pris un point de départ, un point d'appui. Le péché existe dans l'homme dès la naissance de celui-ci; mais, sans la loi, il n'a pour ainsi dire pas de base d'opérations. La loi lui fournit l'opportunité dont il a besoin pour déployer son activité : *per mandatum...* Le « Veto » perpétuel du précepte produit le « Niti in vetitum » mentionné plus haut. — *Sine lege enim...* Pensée déjà répétée plusieurs fois. Cf. IV, 15; V, 13, etc. — *Alquando* (vers. 9). C.-à-d., dans l'état qui précède la connaissance de la loi positive, avant l'âge de raison. Alors l'homme naturel vit dans toute sa liberté, suivant ses attraites au jour le jour. — *Sed cum venisset...* : avec l'âge de raison. — *Revixit*. Le péché, qui dormait comme le feu sous la cendre, s'est tout à coup réveillé et manifesté de la façon la plus active. Il est aisé de vérifier dans les enfants tout ce que dit ici saint Paul. Souvent, ou plutôt habituellement, ils ne pensent pas d'eux-mêmes au mal; qu'on

leur interdise de le faire, et ils le commettent en pleine connaissance de cause : l'interdiction éveille la concupiscence endormie. — *Mortuus sum* (vers. 10) : au moral, par l'influence malsaine du péché. — *Et inventum est...* Triste découverte. La formule est toute générale, comme le remarquent déjà saint Jean Chrysostome. L'apôtre ne dit pas : La loi est devenue pour moi la mort; ou : La loi m'a donné la mort. Il n'attribue pas ce résultat funeste à la loi, mais à ceux qui l'avaient reçue. En la pratiquant, ils seraient parvenus à la vraie vie; c'est pour ne l'avoir pas observée qu'ils ont péri. — *Quod... ad vitam*. En effet, à plusieurs reprises il est affirmé dans l'Ancien Testament (cf. Lev. XVII, 5, etc.) que la loi avait été donnée aux Hébreux pour que son observance fidèle leur procurât la vie. — *Nam peccatum...* (vers. 11). Répétition emphatique de la pensée. Le trait *seduxit me* fait allusion à ce qui s'était passé lors du premier péché qui fut commis sur la terre : Ève avait été séduite par le serpent tentateur. Cf. Gen. III, 13; II Cor. XI, 3; I Tim. II, 14. — *Itaque lex...* (vers. 12). Saint Paul insiste sur ce fait : la loi est excellente en elle-même, puisqu'elle provient de Dieu et qu'elle a été donnée aux hommes pour leur bien. Remarquez l'accumulation des épithètes synonymes : *sanctum, et justum...* Le *μέν* (« quidem ») du grec montre que l'apôtre avait dans son esprit un *δέ* (« autem ») corrélatif; par exemple : Mais le péché a opéré en moi la mort. La pensée n'a pas été achevée.

13. Comment il peut se faire que la loi, bonne en elle-même, donne la mort à l'homme. — *Quod ergo...* C'est une objection, comme au vers. 7^a. — *Sed peccatum...* Réponse directe à la difficulté. Notez la répétition quadruple du mot « peccatum » dans cette sombre description. — *Ut appareat...* pour se manifester ouvertement comme péché. — *Per bonum*. Avec l'article dans le grec : par la chose bonne; c.-à-d., par la loi.

mihî mortem, ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum.

14. Scimus enim quia lex spiritualis est; ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.

15. Quod enim operor non intelligo : non enim quod volo bonum, hoc ago ; sed quod odi malum, illud facio.

16. Si autem quod nolo, illud facio, consentio legi, quoniam bona est.

17. Nunc autem jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.

18. Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum : nam velle,

m'a causé la mort par une chose bonne, afin que, par le commandement, le péché devînt une source extrêmement abondante de péchés.

14. Car nous savons que la loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché.

15. Car je ne sais pas ce que je fais ; le bien que je veux, je ne le fais pas ; mais le mal que je hais, je le fais.

16. Or, si je fais ce que je ne veux pas, je consens à la loi, reconnaissant qu'elle est bonne.

17. Ainsi ce n'est plus moi qui fais cela, mais c'est le péché qui habite en moi.

18. Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire, dans ma chair :

— Ut... supra modum (καθ' ὑπερβολήν, à l'excès)... En abusant ainsi d'une chose excellente et en la faisant tourner à notre perte, le péché a manifesté toute l'étendue de sa malice. — Per mandatum : par l'intermédiaire de la loi ; mais aussi, et surtout, par l'abus et le mépris de la loi. Celle-ci a donc servi à démasquer complètement le péché et à révéler toute sa laideur, puisqu'elle a été transformée par lui, elle juste et sainte (comp. le vers. 12), en instrument du mal.

2° Le pécheur relativement à la loi. VII, 14-25.

Autre aperçu d'une psychologie très profonde sur l'état intérieur de l'homme déchu.

14-23. Les luttes poignantes que se passent dans l'homme. — Scimus enim... Par une analyse qui pénètre jusqu'au plus intime de l'âme humaine, l'apôtre nous fait voir comment le péché en vient à produire les fâcheux désordres qu'il a décrits précédemment. Tout n'est pas mauvais dans l'homme, même depuis la décadence causée par la faute originelle. Le désir de faire le bien s'agit souvent en lui ; mais, souvent aussi, les convoitises de la chair prennent le dessus et l'entraînent au péché. — Saint Paul signale d'abord l'opposition qui existe entre la loi et les tendances corrompues de l'homme : quia lex... ; ego autem... — Spiritualis (πνευματικός). La loi est ainsi nommée parce qu'elle provient du divin Esprit (πνεῦμα), qu'elle est l'expression de sa volonté, et que sa nature est conforme à son origine. — L'homme déchu est au contraire carnalis (σάρκινος), parce qu'il ne sert que trop bien les intérêts de la chair et du sang (cf. I Cor. III, 1, etc.), qui l'emportent sur les inspirations de son âme. — Venundatus... Locution encore plus énergique, pour décrire ce qu'il y a de pervers dans l'homme. Il a été pour ainsi dire vendu au péché en qualité d'esclave, et il en subit les lois funestes (sub peccato). — Quod enim... (vers. 15). Saint Paul va déterminer de différentes manières le caractère de cette « venundatio ». Elle consiste soit dans l'obscurcissement de l'intelligence par rap-

port au mal, soit dans l'affaiblissement de la volonté. — Operor. Le verbe composé καταργάζομαι a la signification de « perficere » : exécuter une chose. Il alterne avec ago, πράσσω, agir en tant qu'être moral, et facio, ποιῶ, agir en général, sans qu'il soit tenu compte de la moralité de l'acte. Voyez Trench, Synonymes du Nouveau Testament, Bruxelles, 1880, p. 150 et ss. de la trad. franç. — Non intelligo. Dans le grec : οὐ γινώσκω, je ne connais pas. Dans cette situation, l'homme agit comme un aveugle ; il n'a pas la pleine conscience de ses actes, ni une entière hégémonie sur ses décisions : Non enim quod..., sed quod... Les païens aussi ont fait cette observation douloureuse. Ovide, par exemple (Metam., VII, 19) :

Aliudque cupido,
Mens aliud suadet ; video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Comp. Sénèque, Hippol., 604 : « Vos testor, omnes cœlites, hoc quod volo me nolle ; » et Epictète, Enchir., II, 26 : « Le pécheur ne fait pas ce qu'il veut et fait ce qu'il ne veut pas. » On connaît la comparaison de Platon, « représentant l'âme humaine semblable à un chariot attelé de deux chevaux, qui le tirent, l'un en haut, l'autre en bas. » — Si autem... (vers. 16). C.-à-d., si je commets le mal que je voudrais ne point commettre parce que je le reconnais pour le mal, je donne par là-même raison à la loi qui l'interdit : consentio... (σύμφημι τῷ νόμῳ : j'affirme, de concert avec la loi, qu'elle est bonne). — Nunc autem (vers. 17) : dans les conditions où je me trouve, les choses étant ainsi. — Jam non ego... Du moins, ce n'est pas complètement moi qui commets le mal en question, sed quod... — Scio enim quia... (vers. 18). La pensée est analysée et enlaidie sous toutes ses faces. — In carne mea : dans la partie la moins noble de l'être humain. Cette misérable chair est toujours prête à se mettre au service du péché. — Adjacet mihi : est auprès de moi, est à ma portée et à ma disposition. — Perficere... non invento : tant

en effet, vouloir est à ma portée ; mais accomplir ce qui est bon, je ne le puis.

19. Car je ne fais pas le bien que je veux ; mais je fais le mal que je ne veux pas.

20. Or si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais ; mais c'est le péché qui habite en moi.

21. Lorsque je veux faire le bien, je trouve donc cette loi : le mal réside en moi.

22. Car je me complais dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur ;

23. mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres.

24. Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort ?

25. La grâce de Dieu, par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi donc, moi-même je suis soumis par l'esprit à la loi de Dieu ; mais par la chair, à la loi du péché.

adjacet mihi ; perficere autem bonum, non invenio.

19. Non enim quod volo bonum, hoc facio ; sed quod nolo malum, hoc ago.

20. Si autem quod nolo, illud facio, jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.

21. Invenio igitur legem, volenti mihi facere bonum, quoniam mihi malum adjacet.

22. Condelector enim legi Dei secundum interiorem hominem ;

23. video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meae, et captivantem me in lege peccati quae est in membris meis.

24. Infelix ego homo ! quis me liberabit de corpore mortis hujus ?

25. Gratia Dei, per Jesum Christum Dominum nostrum. Igitur ego ipse mente servio legi Dei ; carne autem, legi peccati.

cette volonté est flasque, dépourvue d'énergie, violemment attirée en bas par la chair. — *Non enim quod...* (vers. 19). C'est presque mot pour mot la répétition du vers. 15^e. — *Si autem quod...* Le vers. 20 reproduit de même, en les abrégant un peu, les vers. 16 et 17. — *Invenio igitur...* (vers. 21). Outre les deux causes qui viennent d'être indiquées, les ténèbres de l'intelligence et la faiblesse de la volonté, il en est une troisième qui porte l'homme au péché : ce sont comme deux courants, l'un bon, l'autre mauvais, qui l'entraînent en sens contraire, et malheureusement c'est le mauvais qui l'emporte souvent. — *Legem, τὸν νόμον* avec l'article : cette loi, c.-à-d., cette règle, cette nécessité. Il ne s'agit nullement ici de la loi mosaïque, comme on l'a quelquefois supposé. — *Condelector...* (vers. 22). Telle est l'une des deux forces qui poussent l'homme : la conscience, la raison. Je me réjouis avec : c.-à-d., j'approuve volontiers ce qu'ordonne la loi divine. — *Secundum interiorem...* : dans la partie la plus relevée, la plus spirituelle, la plus intime de l'être humain. — *Aliam legem* (vers. 23). C'est la seconde des deux forces motrices, la mauvaise. Elle a son siège dans la chair, *in membris...*, et se nomme la passion, la concupiscence. — *Repugnantem*. Le mot grec fait image : ἀντιστα-

τεύμενον, rangée en bataille contre. — *Legi mentis...* La loi de la raison, de la conscience. Elle est, au fond, identique à la loi même de Dieu. L'opposition est donc complète entre les deux forces. Hélas ! la passion n'est que trop fréquemment victorieuse : *captivantem me...* Autre expression empruntée à la guerre.

24-25. De quel côté vient la délivrance. — *Infelix ego...* Cri d'angoisse, presque de désespoir, poussé par l'homme malheureux qui se rend compte de son état. — *Quis me...*? Autre cri tragique, pour réclamer un prompt secours. Qui le sauvera des étreintes de son pire ennemi, son propre corps ? — *Corpore mortis*. Le pronom grec τούτου (vulg., *hujus*) peut se rapporter à l'un ou à l'autre des deux substantifs. De part et d'autre, le sens est excellent ; mais il est mieux de le rattacher à « corps » : ce corps qui, en me faisant tomber dans le péché, m'entraîne par là-même à la mort. Cf. v, 12. — *Gratia Dei...* (vers. 25). Réponse toute consolante. Quelques manuscrits grecs portent : Grâce (soit) à Dieu... D'autres : Je rends grâces à Dieu. — *Per Jesum Christum*. C'est en vertu des mérites du Christ que le chrétien peut ainsi compter sur la grâce divine. — Les mots *igitur ego...* résument brièvement les vers. 14-23.

CHAPITRE VIII

1. Nihil ergo nunc damnationis est iis qui sunt in Christo Jesu, qui non secundum carnem ambulat;

2. lex enim spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis.

3. Nam quod impossibile erat legi in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium suum mittens in similitudinem

1. Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui ne marchent pas selon la chair.

2. En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a délivré de la loi du péché et de la mort.

3. Car, chose impossible à la loi parce qu'elle était affaiblie par la chair, Dieu, en envoyant son propre Fils dans une

§ III. — *Heureux état de l'homme qui a été régénéré en Jésus-Christ.* VIII, 1-39.

C'est ici, comme on l'a dit fort justement, « le point culminant, le centre et le cœur de toute cette lettre. » Les idées développées dans ce paragraphe sont entièrement opposées à celles du chap. VII. Saint Paul décrit admirablement les effets sanctifiants et bienfaisants de la vie nouvelle dans laquelle le chrétien est entré, grâce au divin Rédempteur. Cette vie nouvelle nous est présentée sous la forme d'un contraste que résumant les termes de chair et d'esprit. Elle est d'abord, en face de la chair, un état tout à fait spirituel, qui a pour but l'extirpation des inclinations mauvaises du vieil homme. Elle est ensuite un état de renouvellement par l'Esprit-Saint; renouvellement qui atteint même la chair et le monde extérieur, pour produire la résurrection et la transfiguration universelles. On remarque une belle gradation ascendante dans tout ce chapitre. La première partie est exposée avec calme, d'une façon toute paternelle; puis l'écrivain sacré s'échauffe à partir du vers. 18, et les dernières lignes, vers. 30-39, sont d'une éloquence splendide, formant un véritable chant de triomphe.

1° La vie nouvelle infusée par l'Esprit-Saint dans les chrétiens est entièrement opposée à la vie de la chair. VIII, 1-17.

CHAP. VIII. — 1-4. Principe de la vie chrétienne : la loi de l'Esprit nous délivre de la loi du péché et de la mort. — Les mots *nihil* et *nunc* sont très accentués. — *Ergo*. En conséquence de ce qui a été dit plus haut, VII, 25° : puisque nous avons trouvé en Jésus-Christ un libérateur tout-puissant. — *Damnatiois*. D'après le grec, aucune condamnation; rien qui mérite le jugement terrible de Dieu. — *Iis qui... in Christo...* Locution très expressive pour désigner les chrétiens après leur régénération. Elle ne les désigne pas simplement comme disciples du Christ, mais comme lui étant très intimement unis, de manière à ne former qu'un seul et même organisme avec lui. Il est la tête, ils sont les membres (cf. I Cor. XI, 3; XII, 12

et ss., etc.); il est la vigne, ils sont les sarments (cf. Joan. XIV, 19-20; XV, 4-7). Jésus vivant en eux, il n'y a rien dans leurs âmes qui puisse déplaire à Dieu et le rendre sévère à leur égard dans ses jugements. — *Qui non secundum carnem...* C.-à-d., sous l'impulsion funeste de la chair. Ce membre de phrase est regardé comme une interpolation par de nombreux critiques, car il manque dans plusieurs manuscrits importants. — *Lex enim...* (vers. 2). Motif pour lequel le chrétien n'a désormais à redouter aucune condamnation. La loi de l'Esprit, c'est l'autorité exercée par l'Esprit-Saint, sa force puissante qui agit dans les cœurs régénérés. Cette force procure la vie spirituelle; de là l'expression *spiritus vitæ*. Elle opère *in Christo...* en union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Liberavit me...* ainsi qu'il a été dit VI, 11 et VII, 25. L'apôtre se met en scène, comme au chap. VII. — *Lege peccati et...* L'autorité exercée par le péché (cf. VII, 23) et aboutissant à la mort. Son influence pernicieuse s'exerce sur l'homme non régénéré par le baptême. — *Nam quod impossibile...* (vers. 3). Saint Paul rappelle tout à la fois l'impuissance de la loi pour nous délivrer du péché et la raison de cette impuissance. — *In quo* (avec la signification de : parce que) *infirmabatur...* Cf. VII, 22-23. Ces mots déterminent le motif spécial qui empêchait la loi de nous secourir. Bonne en elle-même et fidèle à indiquer à l'homme le chemin du devoir, elle voit ses bons conseils frustrés par la faiblesse de la chair, qui succombe si aisément à la tentation. En effet, la loi commande, mais elle ne fournit pas la grâce nécessaire pour obéir. — *Deus... mittens...* Ce dont la loi était incapable, Dieu l'a accompli dans son infinie bonté. — *Filium suum*. Voilà notre vrai libérateur. Avec beaucoup d'emphase dans le grec : τὸν ἑαυτοῦ υἱόν, le Fils qui lui appartient en propre. Comp. le vers. 32°. — *In similitudinem* (d'après le grec : « in similitudine ») *carnis...* Saint Paul ne dit pas : Dans une chair de péché; ce qui est notre cas à nous, et non celui de Jésus. Il dit : Dans une chair semblable à notre chair de péché. Humiliation déjà bien grande

chair semblable à celle du péché, a condamné à cause du péché le péché dans la chair,

4. afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit.

5. Car ceux qui sont selon la chair goûtent les choses de la chair; mais ceux qui sont selon l'esprit goûtent les choses de l'esprit.

6. Or la prudence de la chair c'est la mort, tandis que la prudence de l'esprit c'est la vie et la paix.

7. Car la sagesse de la chair est ennemie de Dieu, parce qu'elle n'est pas soumise à la loi de Dieu, et elle ne peut pas l'être.

8. Ceux donc qui sont dans la chair ne peuvent pas plaire à Dieu.

9. Pour vous, vous n'êtes pas dans la

carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne,

4. ut justificatio legis impleretur in nobis, qui non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum.

5. Qui enim secundum carnem sunt, quæ carnis sunt sapiunt; qui vero secundum spiritum sunt, quæ sunt spiritus sentiunt.

6. Nam prudentia carnis mors est; prudentia autem spiritus vita et pax.

7. Quoniam sapientia carnis inimica est Deo; legi enim Dei non est subjecta, nec enim potest.

8. Qui autem in carne sunt Deo placere non possunt.

9. Vos autem in carne non estis, sed

pour le Fils de Dieu. Jésus a donc vraiment revêtu la nature humaine; mais sa chair sacrée, formée de la substance très pure de Marie, n'avait rien de la corruption qui nous est transmise par Adam. Voyez Tertullien, *de Carne Christi*, 16. — *Et de peccato* : au sujet du péché (*πᾶσι ἀμαρτίαις*), à cause du péché; c.-à-d., pour le détruire. — *Damnavit... in carne* : dans la chair innocente de son Fils, qui a enduré d'horribles tourments durant sa passion. Comme résultat de ces souffrances courageusement endurées, le péché a été à tout jamais condamné. — *Ut...* Le vers. 4 indique la cause finale du sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Justificatio legis*. Non pas la justification opérée par la loi, puisque celle-ci ne saurait effacer le péché directement (cf. III, 20; Gal. III, 11, 21, etc.); mais les préceptes de la loi, envisagés comme justes et droits (cf. II, 26), ou, comme le pensent quelques interprètes, les revendications légitimes de la loi. — *Qui secundum carnem, secundum...* Ceux dont le principe dirigeant est la chair ou l'esprit. Remarquez la vigueur avec laquelle l'apôtre lit et redit qu'il y a antagonisme et incompatibilité absolue entre les deux puissances qu'il nomme la chair et l'esprit.

5-8. La vie selon la chair et la vie selon l'esprit. Contraste plein de profondeur : dans une série de propositions dont chacune éclaircit et démontre la précédente, saint Paul décrit très bien ces deux états si opposés l'un à l'autre. — *Qui... secundum carnem sunt*. Locution à peu près synonyme de « marcher selon la chair » (cf. vers. 4^b), mais plus générale et plus expressive. — *Quæ carnis... sapiunt* (*ἡσυχάζουσιν*, « student »). Ils mettent dans les choses de la chair tout à la fois leurs pensées et leur cœur. — *Qui vero...* C'est l'idée opposée. Le verbe *sentiunt* n'est pas exprimé dans le texte grec. — *Nam prudentia...* (vers. 6). Si différentes dans leur nature, les deux vies que décrit saint

Paul ne le sont pas moins dans leurs conséquences, puisqu'elles produisent, l'une la mort, l'autre la vie. Le mot grec *φρόνημα* serait mieux traduit par « studium » que par « prudentia » ; l'objet des pensées perpétuelles, soit de la chair, soit de l'esprit. — *Mors, vita* : la mort et la vie spirituelles, ici-bas et dans l'autre monde. — *Et pax*. En effet, la conscience qu'il a été réconcilié avec Dieu produit dans l'âme du chrétien un calme étonnant. — *Quoniam...* (vers. 7). Motif pour lequel la vie selon la chair ne peut conduire qu'à la mort. Elle implique l'hostilité à l'égard de Dieu; or le Seigneur ne peut que se venger de ses ennemis. — *Sapientia*. Il y a encore *φρόνημα* dans le texte original. — *Inimica... Deo*. La chair se dresse infailliblement et promptement contre Dieu. La raison de cette révolte est évidente :

legi enim... L'homme qui vit selon la chair désobéit sans cesse à la loi, c.-à-d., à la volonté divine. — *Nec enim potest*. Dans son état, la transgression des ordres de Dieu est quelque chose de fatal. — *Qui autem...* (vers. 8). C'est la même pensée qu'au vers. 7, en termes abrégés et légèrement modifiés. « Du principe abstrait, l'apôtre passe à son résultat pratique. »

9-11. Saint Paul fait aux chrétiens de Rome l'application dogmatique de ce qu'il vient de dire. — *Vos autem... non...* Trait délicat. L'apôtre se hâte d'affirmer que ses lecteurs n'ont rien de commun avec la vie selon la chair. — *Être in carne, in spiritu* : expressions synonymes de marcher selon la chair ou selon l'esprit, et d'être selon la chair, selon l'esprit. Comp. les vers. 4^b et 5. Elle signifie : être sous



Rome et la louve sur un didrachme.

in spiritu; si tamen Spiritus Dei habitat in vobis. Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus.

10. Si autem Christus in vobis est, corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem.

11. Quod si Spiritus ejus qui suscitavit Jesum a mortuis habitat in vobis, qui suscitavit Jesum Christum a mortuis vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.

12. Ergo, fratres, debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus.

13. Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini; si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.

chair, mais dans l'esprit; si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous. Car si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il ne lui appartient pas.

10. Mais si le Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché; mais l'esprit est vivant à cause de la justice.

11. Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous.

12. Ainsi, mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair.

13. Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'Esprit vous faites mourir les œuvres de la chair, vous vivrez.

la domination de la chair, de l'esprit. — *Si tamen...* Restriction tout évidente. Les mots *Spiritus... habitat...* désignent une action intime et permanente de l'Esprit-Saint. Cf. Joan. xiv, 17, etc. — *Si quis autem...* Maintenant, qu'il doit faire une supposition défavorable, saint Paul évite de l'appliquer directement aux chrétiens de Rome, et il la rend toute générale: Si quelqu'un n'a pas... — *Spiritus Christi.* A la ligne précédente, on a parlé de l'Esprit de Dieu. Les deux formules sont identiques et démontrent que l'Esprit-Saint procède du Fils aussi bien que du Père. Aussi ce passage est-il à bon droit regardé comme classique sur ce point par les théologiens. — *Non est ejus:* à savoir, du Christ. Ne plus posséder l'Esprit de Notre-Seigneur, c'est avoir cessé d'être chrétien. — L'auteur va prouver que, grâce à l'habitation de l'Esprit-Saint en eux, les fidèles peuvent réellement obtenir la vie éternelle: *Si autem...* (vers. 10). — *Christus in vobis...*: d'après le contexte, le Christ par l'intermédiaire de son Esprit. Là où se trouve l'Esprit-Saint, Jésus se trouve également. L'application directe revient ici: *in vobis.* — Résultat négatif de l'habitation de l'Esprit de Jésus-Christ en nous: *corpus... mortuum...* Le corps du chrétien, condamné à une mort certaine, parce qu'il a été souillé par le péché (*propter peccatum*), est pour ainsi dire déjà mort par anticipation; c'est comme un cadavre vivant. — *Spiritus vero...* C'est le résultat positif: le chrétien est rempli de vie, dans son esprit, dans la partie supérieure de son être. Au lieu du verbe *vivit*, le grec emploie le substantif *ζωή*, « vita »: l'esprit est vie. Formule abstraite, qui a ici plus de force. — *Propter justificationem:* à cause de l'état de justification dans lequel nous a placés le baptême. — *Quod si Spiritus...* (vers. 11). Il y a gradation dans l'idée. Non seulement les fidèles jouissent de la vie spirituelle qui leur est con-

férée par l'Esprit-Saint; la possession actuelle de ce divin Esprit est en outre pour eux une garantie que leurs corps mêmes, tout mortels qu'ils soient, ressusciteront un jour. — *Ejus qui suscitavit...* Par conséquent, l'Esprit de Dieu le Père. Comp. le vers. 9^a. — *Vivificabit...*: au jour de la résurrection générale. Ce sera la récompense finale de la vie selon l'Esprit. — *Propter inhabitantem...* Les manuscrits se partagent entre les leçons *διὰ τοῦ ἐνοικοῦντος...* πνεύματος, par son Esprit qui habite, et *διὰ τὸ ἐνοικοῦν πνεῦμα*, à cause de son Esprit qui habite (comme dans la Vulgate). L'idée est la même en réalité; mais la première leçon met davantage en relief l'action personnelle de l'Esprit-Saint. La troisième personne de la sainte Trinité étant essentiellement un Esprit de vie, il n'est pas surprenant que partout où elle se trouve, elle apporte la vie.

12-17. Devenus fils adoptifs du Seigneur, les chrétiens ont droit à recevoir de lui un héritage. De nouveau l'apôtre passe de la théorie aux faits, du dogme aux conséquences pratiques: Prenez garde, dit-il aux chrétiens de Rome, votre haute destinée a ses obligations. — *Debitores... non carni.* Nous ne devons absolument rien à la chair, qui est au contraire pour l'homme la cause de pertes morales multiples. — Le résultat inévitable de la vie selon la chair, c'est la mort: *si enim...*, moriemini (vers. 13). Cf. vers. 6^a. — Effet tout opposé que produit la vie selon l'esprit: *si autem...*, vivetis. Remarquez les expressions paradoxales: Si vous vivez..., vous mourrez; si vous mourez à la chair, vous vivrez. — Donner la mort aux œuvres de la chair (*facta carnis...*), c'est anéantir complètement sa puissance. — *Spiritu:* grâce au concours de l'Esprit-Saint, en se laissant diriger par son influence. — *Quicumque enim...* (vers. 14). L'idée va faire encore un pas en avant. L'expression *Spiritu Dei aguntur*

14. Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont enfants de Dieu.

15. Aussi vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude, pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu l'Esprit de l'adoption des enfants, par lequel nous crions: Abba! Père!

16. L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

17. Et si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers: héritiers de Dieu, et cohéritiers du Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin d'être glorifiés avec lui.

18. Car j'estime que les souffrances du temps présent n'ont pas de propor-

14. Quicumque enim Spiritu Dei agitur, ii sunt filii Dei.

15. Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore; sed accepistis Spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus: Abba (Pater).

16. Ipse enim Spiritus testimonium reddidit spiritui nostro, quod sumus filii Dei.

17. Si autem filii, et heredes: heredes quidem Dei, coheredes autem Christi; si tamen compatimur, ut et conglorificemur.

18. Existimo enim quod non sunt condignæ passionis hujus temporis ad

est encore synonyme de marcher selon l'Esprit (cf. vers. 4^b). — *Filii Dei*. Fils de Dieu par adoption, comme le dit le verset suivant, mais véritablement ses fils. — *Non enim...* (vers. 15). Preuve que le chrétien digne de ce nom a un droit strict à ce noble titre. — *Spiritum servitutis*. C.-à-d., un esprit servile, l'esprit que l'on acquiert peu à peu lorsqu'on vit dans l'esclavage. Ce n'est pas un esprit semblable que les chrétiens ont reçu au baptême. La servitude en question est celle de la loi mosaïque. — L'adverbe *iterum* fait allusion à l'état antérieur des chrétiens de Rome, alors qu'ils ne connaissaient Dieu que comme un roi irrité et un juge sévère. — *In timore*. Il y a l'accusatif dans le grec: εἰς φόβον; un esprit qui vous ferait retomber dans la crainte. — *Adoptionis filiorum*. En un seul mot dans le grec: υἰοθεσίας. « L'Esprit d'adoption désigne l'Esprit de Dieu en tant que produisant chez les fidèles l'état qui répond à la glorieuse position de fils. » C'est aussi aux mérites de Jésus-Christ que nous devons cette adoption; mais il demeure, lui, le Fils unique de Dieu. — *In quo* (sous l'impulsion duquel) *clamamus*. Cri poussé par les puissances les plus intimes de notre être, tantôt pour implorer, tantôt pour louer et bénir, toujours avec le sentiment d'une filiale confiance, de « l'abandon plein de bonheur qui caractérise les relations naturelles et normales entre l'enfant et le père ». — *Abba, Pater*. Le second substantif traduit très exactement le premier, qui appartient à l'idiome araméen ('*abbâ*'). Voyez Marc. xiv, 36 et Gal. iv, 6, où fils sont également associés. Cette formule avait sans doute pénétré de bonne heure dans la liturgie chrétienne. — *Ipse... Spiritus...* (vers. 16). Saint Paul insiste sur cette belle pensée, en la répétant sous une autre forme. — *Testimonium reddidit*. D'après le grec: témoigne avec. Les deux témoins sont ici l'Esprit-Saint et notre propre conscience, la partie supérieure de nous-mêmes (*spiritui nostro*). — *Si autem...* (vers. 17). Le nom de fils de Dieu, que nous possédons d'une manière certaine,

implique autre chose encore: l'héritage des biens du Père, et *heredes*. — *Coheredes... Christi*. Jésus s'était dépeint lui-même sous le titre d'héritier de Dieu (cf. Matth. xxi, 38). Fils du même Père que lui, nous sommes ses cohéritiers. Les vers. 18 et ss, détermineront la nature de cet héritage, qui n'est autre que la participation à la vie même de Dieu et à sa gloire. — *Si tamen compatimur...* Condition essentielle pour que nous puissions partager l'héritage céleste de Jésus. Cf. Phil. ii, 6 et ss.; II Tim. ii, 11; I Petr. i, 5-7, etc. Nos souffrances, bien supportées en union avec celles du Sauveur, nous obtiendront la faveur de participer un jour à sa gloire: *ut et conglorificemur*.

2^o La vie dans l'Esprit-Saint est une vie de résurrection, de transfiguration universelle et d'éternelle gloire. VIII, 18-39.

C'est le plus beau passage de l'épître et l'un des plus remarquables de la Bible entière. Saint Paul nous y élève avec lui à une hauteur toute sublime, dirigeant son regard et le nôtre vers le merveilleux avenir qui nous attend dans le ciel.

18-27. La certitude de la gloire future est démontrée au chrétien par trois gémissements qui retentissent soit en dehors de lui, soit en lui-même. Le vers. 18 contient le thème à développer. Le premier des gémissements est celui de la nature entière, vers. 19-22; le second est poussé par le chrétien en personne, vers. 23-25; le troisième provient de l'Esprit-Saint, qui habite dans son âme, vers. 26-27: tout cela lui crie qu'il sera un jour glorifié. — *Existimo...* L'apôtre, revenant sur la pensée exprimée en dernier lieu, affirme d'abord que les souffrances, sans lesquelles nous ne pourrions obtenir notre glorification future, ne sont que peu de chose si on les compare à cette gloire. Cf. II Cor. iv, 17, etc. Prélevez encouragement pour nous aider à les supporter avec vaillance. — *Non sunt condignæ*. C.-à-d., ne sont pas en rapport avec, ne sauraient mériter par elles-mêmes. — *Hujus temporis*: la vie présente (τοῦ νῦν καιροῦ)

futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.

19. Nam expectatio creaturæ revelationem filiorum Dei expectat.

20. Vanitati enim creatura subjecta est non volens, sed propter eum qui subiecit eam in spe;

21. quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei.

22. Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, et parturit usque adhuc.

tion avec la gloire à venir qui sera manifestée en nous.

19. Aussi la créature attend-elle d'une vive attente la manifestation des enfants de Dieu.

20. Car la créature a été assujettie à la vanité, non pas volontairement, mais à cause de celui qui l'a assujettie avec espérance;

21. en effet, la créature aussi sera elle-même délivrée de cet asservissement à la corruption, pour *participer* à la glorieuse liberté des enfants de Dieu.

22. Car nous savons que toute créature gémit et est dans le travail de l'enfantement jusqu'à cette heure;

par opposition à la vie future. — *Ad* (πρός, en comparaison avec)... *gloriam*. Cette gloire atteindra tout l'être du chrétien, son corps aussi bien que son âme, lorsqu'aura eu lieu la résurrection générale et qu'aura commencé la bienheureuse éternité. — *Quæ... in nobis*. Mieux : « in nos », sur nous, d'après le grec. — *Nam...* (vers. 19). Saint Paul va démontrer la certitude absolue de cette gloire à venir. Son esprit prenant tout à coup une direction inattendue, il émet une pensée non moins vraie et ingénieuse que profonde. « Il se fait l'interprète de la nature et indique comment, dans le livre même de la création, notre avenir est écrit. » — *Expectatio creaturæ*. Par créature (κτίσις), il ne faut pas seulement entendre en cet endroit les êtres inanimés qui composent notre globe, mais aussi les êtres vivants et dénués de raison. Ce mot représente donc tout ce que nous nommons la nature, l'homme excepté. Dans la nature ainsi comprise, l'apôtre dit qu'il existe une attente vive, anxieuse, qu'il décrit par le substantif rare et énergique ἀποκαταδοχία; à la lettre, l'action d'attendre, en levant la tête vers l'objet désiré, pour voir s'il ne viendra pas bientôt. C'est là une magnifique prosopopée. — L'objet de cette attente universelle est ensuite indiqué : *revelationem* (τὴν ἀποκαλύψιν) *filiorum...* Tous ces êtres sans raison, animés ou inanimés, sont censés attendre la manifestation de la gloire et du bonheur sans fin qui sont réservés aux enfants de Dieu, c.-à-d., aux chrétiens. Comp. les vers. 14-17. — *Vanitati enim...* (vers. 20). Motif d'une pareille attente. Actuellement, tous ces pauvres êtres sont soumis à la vanité, c.-à-d., à l'imperfection et, d'après le vers. 21, à la corruption, à la décadence, à la souffrance, à la mort. — *Subjecta est* : par la sentence prononcée par le Créateur, après la chute du premier homme. D'où il suit que la nature jouissait autrefois d'une condition meilleure. — *Non volens*. Soumission forcée, qui suppose une résistance intime, manifestée, par exemple, dans l'horreur instinctive que les animaux éprouvent pour la souffrance et pour la mort. — *Sed propter eum...* La phrase est elliptique : La créature demeure soumise quand même, à cause

de celui... Les opinions sont partagées au sujet des mots qui *subiecit eam*. D'après la plupart des commentateurs ils désignent Dieu, qui, aussitôt après le péché d'Adam, a maudit la terre à cause de lui (cf. Gen. III, 17 et ss.), de sorte que la nature participe ainsi au châtiement de l'homme et gémit sous le poids de la même malédiction que lui. Selon d'autres, à la suite de saint Jean Chrys., ils se rapportent directement à l'homme, qui a entraîné la nature dans sa faute et dans sa propre décadence. Le premier sentiment est le meilleur. — *In spe* (ἐπ'ἐλπίδι, avec espérance). Quoique douloureuse, la situation de la nature n'est pas désespérée; sa dégradation n'est ni absolue, ni perpétuelle. — Le vers. 21 développe ce détail important : *et ipsa* (mots accentués : elle aussi, comme les enfants de Dieu) *liberabitur...* — *Servitute corruptionis* : la servitude qui consiste dans la corruption, la décadence, etc. — *In libertatem...* La construction est encore elliptique. C'est comme s'il y avait : et elle parviendra à la liberté... Cette liberté est opposée à la servitude de la corruption. La formule *libertatem gloriæ filiorum...* signifie la liberté qui consistera dans l'état glorieux des fils de Dieu. Voyez le vers. 19. — *Scimus...* (vers. 22). Saint Paul suppose que tous ses lecteurs connaissent comme lui ce triste état de la nature. C'est là un fait manifeste, que l'observation la plus légère permet de constater. — *Ingemiscit et parturit*. Les deux verbes grecs sont composés de la préposition σύν, avec : *συσπνάζει*, gémit avec; *συνωδίνει*, enfante avec. Ce qui peut signifier que la nature souffre avec l'homme, ou bien qu'elle souffre beaucoup, ou encore, qu'elle souffre tout entière dans ses moindres parties. Ils font image l'un et l'autre, et continuent la métaphore commencée au vers. 19. Le second est particulièrement expressif, car il marque tout à la fois la douleur présente de la nature et son bonheur à venir. Cf. Joan. xvi, 21. On se tromperait, si l'on croyait qu'il n'y a dans ce beau passage qu'une idée ingénieuse, mais sans fondement réel, provenant seulement de l'imagination. C'est vraiment de la haute théologie que fait ici l'apôtre. Et il n'est point seul à la faire; toute la Bible parle

23. Et non seulement elle, mais nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption des enfants de Dieu, la rédemption de notre corps.

24. Car c'est en espérance que nous sommes sauvés. Or l'espérance que l'on voit n'est plus de l'espérance; car ce qu'on voit, peut-on l'espérer?

25. Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec patience.

26. De même aussi l'Esprit vient en aide à notre faiblesse: car nous ne savons pas ce que nous devons demander dans nos prières; mais l'Esprit lui-même intercède pour nous par des gémissements ineffables.

27. Et celui qui scrute les cœurs con-

23. Non solum autem illa, sed et nos ipsi primitias Spiritus habentes, et ipsi intra nos gemimus, adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri.

24. Spe enim salvi facti sumus. Spes autem quæ videtur non est spes; nam quod videt quis, quid sperat?

25. Si autem quod non videmus speramus, per patientiam expectamus.

26. Similiter autem et Spiritus adjuvat infirmitatem nostram: nam quid oremus, sicut oportet, nescimus; sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.

27. Qui autem scrutatur corda, scit

comme lui sur ce point, puisqu'elle suppose qu'il existe entre la nature et l'homme une cohésion étroite. La nature, nous l'avons dit plus haut, a été entraînée dans la chute de l'homme et punie de son péché. Lui cessant d'être « entier », elle a cessé elle aussi d'être une « res integra ». Mais, pour le même motif, quand l'homme sera régénéré et transfiguré à tout jamais, la nature partagera également son heureux sort. Comp. Is. LXV, 17-25 et LXVI, 22; Act. III, 19, 21; II Petr. III, 13, etc. Voyez aussi saint Irénée, *adv. Hær.*, V, 33, 3. C'était pareillement la croyance des rabbins: « Quoique les choses aient été créées parfaites, elles ont été cependant corrompues lorsque le premier homme a péché, et elles ne reviendront pas à leur état primitif, si ce n'est à l'arrivée du Messie. » — *Non solum autem...* C.-à-d.: Il n'y a pas que la nature qui souffre et qui se plaigne. L'auteur passe par cette transition au second gémissement, vers. 23-25, poussé par l'homme lui-même: *Sed et nos ipsi...* — *Primitias Spiritus* (τὴν ἀπαρχὴν τοῦ πνεύματος) habentes. Allusion aux dons de divers genre que l'Esprit-Saint répandait sur les premiers chrétiens. Cf. Act. II, 4; VIII, 17; X, 44; I Cor. XII, 1 et ss.; Gal. V, 22-23; Hebr. II, 4 et VI, 4, etc. Ici-bas, nous ne jouissons de lui que partiellement; mais sa présence en nous, quoique imparfaite, est un gage de la pleine possession que nous aurons de lui dans l'état de gloire. Cette sorte d'« acompte provisoire » est appelée par saint Paul prémices de l'Esprit-Saint. Cf. II Cor. I, 22. — *Gemimus*. Les mots *intra nos* (ἐν ἑαυτοῖς, en nous-mêmes) expriment le caractère intime de ce gémissement, dont l'objet est ensuite indiqué: *adoptionem... expectantes*. Comme il a été dit ci-dessus, vers. 15, nous avons déjà reçu l'Esprit d'adoption, qui fait de nous des fils de Dieu; mais cette filiation ne sera complète que lorsque notre corps à son tour aura été délivré de la corruption, comme l'a été notre esprit par l'union établie entre Jésus-Christ et nous. C'est

là ce qui est marqué par l'apposition *redemptionem corporis...* La mort et les autres misères qui affligent notre corps disparaîtront un jour. — Le verbe *expectantes* exprime, comme au vers. 12, une attente très pénible. — *Spe enim...* (vers. 24). L'apôtre insiste sur ce caractère imparfait de notre délivrance: notre salut n'existe qu'en espérance; il ne deviendra que plus tard une réalité complète. Le mot « spe » est placé en avant de la phrase d'une manière emphatique. — *Spes... quæ videtur*. C.-à-d., qui est réalisée, dont on a l'objet sous les yeux, entre les mains. — *Non est spes*. En effet, ces deux concepts, la possession et l'espérance, s'excluent mutuellement: *nam quod videt...* Ainsi donc, affirmer qu'on espère, c'est dire qu'on ne possède pas l'objet souhaité. — *Et autem...* (vers. 25). Grande consolation pour le chrétien, au milieu de ses saints désirs non encore assouvis: grâce à l'espérance, il peut attendre patiemment les biens que Dieu lui a promis, et en particulier la jouissance intégrale de ses droits de fils adoptif. — Le troisième gémissement, vers. 26-27, est le plus intime et le plus puissant de tous, car il est poussé en nous par l'Esprit-Saint lui-même: *Similiter... Spiritus*. — *Infirmitatem nostram*. De nombreux manuscrits grecs ont à tort le pluriel; la Vulgate suit la leçon des meilleurs témoins. — *Nam...* L'apôtre va indiquer ce qu'il entend par notre faiblesse: *quid oremus... nescimus*. Nous ignorons souvent ce qui nous est le plus utile; par conséquent, ce que nous devons demander à Dieu avant tout le reste. — *Sed... Spiritus postulat...* Dans notre embarras, il daigne se faire, lui qui connaît tous nos besoins, notre interprète éloquent; il donne une forme à nos aspirations les plus secrètes et à nos prières inarticulées. — *Gemitibus* (car lui aussi, il gémit) *inenarrabilibus*: des gémissements dont personne ne peut exprimer le sens par des paroles humaines. — Dieu, du moins, les comprend et les exauce: *qui autem...* (vers. 27). Sa science infinie est désignée par les

quid desideret Spiritus, quia secundum Deum postulat pro sanctis.

28. Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis qui secundum propositum vocati sunt sancti.

29. Nam quos præcivavit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus.

30. Quos autem prædestinavit, hos et vocavit; et quos vocavit, hos et justifi-

naît les désirs de l'Esprit, parce que c'est selon Dieu qu'il intercède pour les saints.

28. Or nous savons que toutes choses coopèrent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés saints selon son décret.

29. Car ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés à devenir conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût lui-même le premier-né entre des frères nombreux.

30. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés,

mots scrutatur corda. Cf. I Reg. xvi, 7; III Reg. viii, 39; Ps. vii, 10; Prov. xv, 11, etc. — *Quid desideret...* Dans le grec : τὸ πρόβλημα τοῦ πνεύματος, ce sur quoi est dirigée la pensée de l'Esprit-Saint. Voyez les notes du vers. 5. — *Quia.* La conjonction ὅτι peut se traduire de deux manières : parce que; ou simplement : que. Dans le premier cas, Dieu exauce parce que l'Esprit-Saint demande...; dans le second, Dieu sait que... La seconde interprétation est probablement la meilleure. — *Secundum Deum* : conformément à la volonté de Dieu. Cette formule équivalait à « sicut oportet » du vers. 26. — *Pro sanctis* : pour les chrétiens. Voyez I, 7^a et le commentaire.

28-29. La certitude de notre glorification future nous est aussi garantie par le témoignage de Dieu lui-même. Cette certitude apparaît d'abord dans le décret éternel que Dieu a porté en faveur de notre saint, vers. 28-30. — *Scimus...* Saint Paul signale au vers. 28 un fait bien capable de nous encourager : tout contribue au bien de ceux qui aiment le Seigneur. — *Diligentibus Deum.* « Qualité morale à laquelle est rattaché le privilège indiqué ici. » Ces mots contiennent une autre désignation très belle des chrétiens. — *Omnia cooperantur...* L'adjectif est fortement accentué : tout, même les souffrances. La carrière du chrétien ne peut manquer d'avoir une excellente issue, car « à chaque pas il trouve qu'il est dans les mains de Dieu et qu'il exécute les desseins du Seigneur » sur lui. Après le verbe συνεργεῖ, quelques manuscrits importants ajoutent : ἡ Θεός, « Deus ». Le sens serait alors, comme traduit saint Augustin, qui suit cette leçon : « Deus diligentibus eum omnia cooperatur in bonum. » Mais elle est regardée comme apocryphe par la plupart des critiques. — *Qui secundum propositum...* Le substantif grec πρόθεσις marque un dessein arrêté d'avance; ici, le décret éternel par lequel Dieu a résolu de sauver les hommes. — *Qui... vocati...* : ceux que la grâce de Dieu a appelés à croire en Jésus-Christ et qui ont répondu au divin appel. L'adjectif sancti, ajouté ici par la Vulgate, manque partout ailleurs et n'est certainement pas authentique. — *Nam quos...* (vers. 29). Pour mieux démontrer que, pour ceux qui aiment Dieu, toutes choses se transforment

en bien, l'apôtre analyse le décret éternel qu'il vient de mentionner, et il en signale, dans une énumération très éloquentes, les phases successives, qui ont toutes pour but la gloire sans fin des élus de Dieu. — *Præcivavit.* C'est le premier degré, l'acte primordial : Dieu a connu de toute éternité ceux qui répondront à son appel et qui seront sauvés. C'est à ce mot, comme l'on sait, que les Thomistes et les Molinistes ont rattaché leur célèbre controverse : Dieu a-t-il prédestiné les hommes « post » ou « ante prævisa mérita », c.-à-d., en tenant ou en ne tenant pas compte de leurs mérites individuels ? Mais le verbe « præcivavit » laisse la question entièrement ouverte; ce qu'il nous apprend, c'est que Dieu a connu éternellement ses élus par sa science infinie, et que son choix a été fait avec une liberté absolue. — *Et prædestinavit.* Second degré, ou second acte du décret divin. C'est un acte de volonté, de même que le premier était un acte d'intelligence. Cette prescience supposée, Dieu a prédestiné, c.-à-d., destiné d'avance. — *Conformes fieri...* Les chrétiens ne sont pas seulement prédestinés à échapper à la damnation, mais à réaliser en eux-mêmes l'image glorieuse de Jésus-Christ. « De même que le Fils est l'image du Père (cf. II Cor. iv, 4; Col. i, 15), de même le chrétien doit refléter l'image de son Sauveur, » s'assimilant peu à peu son esprit et son caractère, jusqu'à ce qu'il arrive à s'assimiler sa gloire. — *Ut sit ipse...* But final de notre prédestination : dans le ciel, tous les chrétiens ne formeront qu'une seule et même famille, et le Christ sera comme le premier des fils. — *Primogenitus (πρωτότοκος) in...* « Unigenitus » en tant que Fils de Dieu, Jésus-Christ est « primogenitus » en tant que Fils de l'homme; le premier-né sous le rapport de la dignité, des privilèges. — *Quos autem...* (vers. 30). Les deux actes du décret divin qu'a mentionnés le vers. 29 ont eu lieu de toute éternité. L'apôtre en signale maintenant trois autres, qui se passent dans le temps. Les deux actes éternels se font sans aucune coopération de notre part et consistent dans la grâce prévenante du Seigneur; les autres exigent notre concours personnel. — *Hos et vocavit.* L'appel retentit donc aux oreilles de tous ceux qui ont été prédestinés. Remarquez l'emploi du prétérit,

il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

31. Que dirons-nous donc après cela ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?

32. Lui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses avec lui ?

33. Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui justifie.

cavit; quos autem justificavit, illos et glorificavit.

31. Quid ergo dicemus ad hæc? Si Deus pro nobis, quis contra nos?

32. Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit?

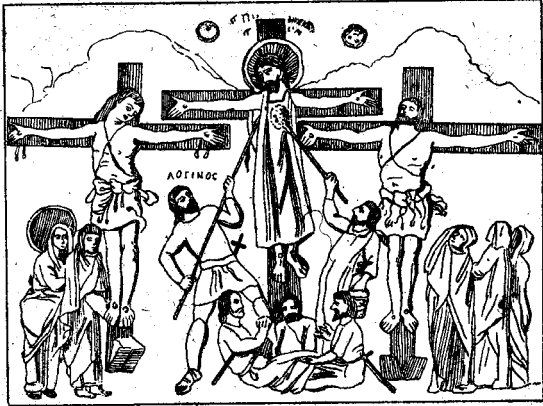
33. Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat.

qui marque des faits déjà accomplis dans le plan de Dieu. — *Et justificavit* : à la manière indiquée tout le long de cette épître, c.-à-d., par la foi en Jésus-Christ. — *Et glorificavit*. C'est le dernier degré : la glorification de l'âme et du corps des élus dans le ciel, « la mise en possession du salut sous sa forme parfaite et définitive ». Les cinq anneaux de cette chaîne d'or sont donc : l'élection, la prédestination, la vocation, la justification, la glorification. Saint Paul abrège ici et ne cite que « les jalons principaux de l'activité divine » dans l'œuvre de notre salut. S'il eût voulu être complet et

exposer tous les éléments, soit divins, soit humains de cette œuvre, il aurait aussi nommé la foi, entre la vocation et la justification, et la sanctification, entre la justification et la glorification. — *Quid ergo...?* La certitude de notre gloire éternelle apparaît aussi dans l'exécution même du décret relatif à notre salut, verset 31-33. Autre commentaire admirable du vers. 28. « Le chrétien n'a plus rien à craindre, mais tout à espérer ; son salut est basé d'une manière inébranlable sur l'amour de Dieu et du Christ. » La question : Que dirons-nous donc? revient à celle-ci : Quelles conséquences tirerons-nous des détails qui précèdent? — *Si Deus pro nobis*.

Les faits signalés dans les vers. 28-30 démontrent précisément de la façon la plus indubitable que Dieu est pour nous et avec nous. — Dans ces conditions, quels ennemis pourrions-nous craindre (*quis contra...*)? Notez la ferme assurance avec laquelle est posée cette interrogation. — *Qui etiam...* (vers. 32). Saint Paul prouve, par un fait éclatant entre tous les autres, que Dieu est réellement avec les chrétiens pour les sauver : *proprio Filio...* Tous les mots sont accentués et relèvent l'amour extraordinaire de Dieu pour nous. Non seulement il nous a donné son Fils unique, ce qu'il avait de plus cher ; mais il l'a livré pour nous à une mort ignominieuse et cruelle : *tradidit illum*.

Tout le reste est peu de chose à côté de cela, et Dieu nous le donnera comme par surcroît : *quomodo non etiam...?* — *Donavit*. Au lieu du prétérit, le grec a le futur. — *Quis...* (vers. 33). Le vers. 32 a développé les mots « Si Deus pro nobis » du vers. 31^b ; celui-ci et le suivant commentent le trait « Quis contra nos ? » A la suite de saint Augustin, quelques interprètes lisent ici quatre questions au lieu de deux : Qui accusera...? Est-ce Dieu qui justifie? Qui condamnera? Est-ce Jésus, qui est mort...? Ce serait une sorte d'argument « per absurdum ». D'autres regardent les mots « Deus qui justificat » et



Jésus en croix. (D'après un évangélaire syriaque.)

« Christus... qui mortuus est... » comme une double réponse aux deux questions « Quis accusabit...? » et « Quis est qui...? » Suivant Origène, saint Jean Chrys., Théodoret, etc., après la première question, l'apôtre établit un fait : C'est Dieu qui justifie. Vient ensuite une seconde question : Qui est-ce qui condamnera? Puis Paul établit un autre fait (Jésus-Christ est mort...), suivi d'une troisième question : Qui nous séparera...? Ce dernier arrangement semble être le plus naturel ; le sens reste d'ailleurs le même dans les trois cas. — *Accusabit*. Le grec ἐγγυλλέσει est un terme de barreau. — *Deus qui justificat*. Dieu justifie ses élus ; ce n'est pas lui qui les accusera ; ou bien, si quelque autre

34. Quis est qui condemnet? Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.

35. Quis ergo nos separabit a caritate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an nuditas? an periculum? an persecutio? an gladius?

36. (Sicut scriptum est: Quia propter te mortificamur tota die, aestimati sumus sicut oves occisionis.)

37. Sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit nos.

38. Certus sum enim quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo,

34. Qui les condamnera? C'est le Christ Jésus qui est mort pour eux; bien plus, qui est ressuscité, qui est à la droite de Dieu, et qui intercède pour nous.

35. Qui donc nous séparera de l'amour du Christ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou la persécution, ou le glaive?

36. (Selon qu'il est écrit: A cause de vous, nous sommes mis à mort tout le jour; on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie.)

37. Mais en tout cela nous demeurons victorieux, par celui qui nous a aimés.

38. Car je suis certain que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni la violence,

accusateur se présentait, il perdrait certainement sa peine. Cf. Is. I, 8-9. — *Qui condemnet* (vers. 34). Il y a gradation dans l'idée: la condamnation après l'accusation. — *Christus... qui...* L'apôtre énumère quatre actes du Sauveur, qui s'opposent tous énergiquement à ce que nous soyons condamnés par Jésus ou par son Père: il est mort pour nous éviter la damnation éternelle; il est ressuscité pour nous ouvrir le ciel; il est assis à la droite de son Père, muni d'une toute-puissance divine; enfin il est notre souverain prêtre et intercède continuellement pour nous. Comment donc nous condamnerait-il, ou nous laisserait-il condamner? Par conséquent, aucun pouvoir extérieur ne peut éloigner les vrais chrétiens du salut; s'il leur échappe, ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes. — *Quis ergo...?* C'est ici, vers. 35-39, « le lyrisme de l'amour ». Comp. I Cor. XIII, 1 et ss. — *A caritate Christi*. Les commentateurs se partagent au sujet de cette expression, qui peut désigner l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous, ou notre amour pour lui. La seconde interprétation nous paraît préférable, car l'énumération contenue au vers. 35 suppose des obstacles à notre amour pour le Sauveur. Au vers. 39, il n'y a pas de doute que les mots « caritate Dei » ne représentent l'amour de Dieu pour nous. — *Tribulatio? an...? an...?* L'apôtre signale quelques terribles épreuves qui pourraient mettre notre salut en péril. — *Sicut scriptum est* (vers. 36). La citation est empruntée au Ps. XLIII, 23; et faite d'après les LXX. Ce cantique décrit les rudes tribulations que les Israélites avaient à souffrir pour leur foi, à une époque de grande oppression. — *Mortificamur...* « à-d., nous sommes tout le jour, constamment, en danger de mort. — *Oves occisionis*: des brebis destinées à la boucherie. Cf. Zach. XI, 4, etc. — *Sed in his...* (vers. 37). Réponse aux interrogations multiples du vers. 35. — *Superamus*. Le grec

ὑπερνικῶμεν (à la lettre: Nous sommes vainqueurs par-dessus, c.-à-d., plus que vainqueurs, « supervincimus », comme traduisent Tertullien et saint Cyprien, dénote une parfaite victoire, un triomphe complet. — *Propter eum...* D'après le grec, il faudrait: « per eum qui... » grâce à celui qui... La victoire ne doit pas être attribuée à nos propres forces; elle est due au secours que Jésus-Christ nous accorde au milieu de la lutte. — *Certus sum...* (vers. 38). Saint Paul appuie sur sa propre expérience l'assertion qui précède. Il défie avec fierté toute puissance humaine ou surhumaine de lui enlever l'amour du Christ. — *Neque...*, *neque...* Autre énumération très éloquentes. Ce ne sont pas seulement les souffrances et la mort qui sont incapables de séparer le chrétien de son Dieu; rien au monde ne saurait opérer cette séparation. — *Mors, vita*. Comp. la pensée analogue, XIV, 8: Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur. La mort, c'est le martyre, d'après le contexte. La vie aussi, avec ses jouissances, ses séductions, ses distractions, pourrait nous rendre infidèles à Jésus-Christ. — *Angeli, principatus, virtutes*. Trois catégories d'anges. Comp. I Cor. XV, 24; Eph. I, 21; Col. I, 16, etc., où saint Paul les mentionne avec d'autres encore. Les meilleurs manuscrits grecs ne nomment ici que les deux premières, qui désignent peut-être, par mode de contraste, les bons anges (ἄγγελοι) et les mauvais (le mot ἀρχαί a précisément ce sens aux deux passages Eph. VI, 12 et Col. II, 15). — *Instantia, futura*. Formule très générale: les choses présentes et les choses futures, tout ce qui existe dans le temps. — Les mots *neque fortitudo* n'ont rien qui leur corresponde dans plusieurs témoins grecs. D'autres manuscrits les ont sous la forme οὐτε δυνάμεις, au pluriel (« ni les puissances »). S'ils sont authentiques, ils représenteraient les pouvoirs civils, qui étaient alors habituellement hostiles au Chris-

39. ni ce qu'il y a de plus élevé, ni ce qu'il y a de plus profond, ni aucune autre créature, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, manifesté dans le Christ Jésus notre Seigneur.

39. neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a caritate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro.

CHAPITRE IX

1. Je dis la vérité devant le Christ; je ne mens pas, ma conscience me rendant ce témoignage par l'Esprit-Saint.

2. J'éprouve une grande tristesse, et il y a une douleur continuelle dans mon cœur,

3. Car je voudrais être anathème, séparé du Christ pour mes frères, qui sont mes proches selon la chair,

1. Veritatem dico in Christo; non mentior, testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu sancto :

2. quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo.

3. Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem,

tanisme. — *Altitudo, profundum* (vers. 39). Autre formule générale: tout ce qui est compris dans l'espace. Ce sont « des abstractions personnifiées ». D'après les anciens commentateurs: le ciel et la terre; ou le ciel et l'enfer, etc. — Le trait final, *neque... alia*, généralise et récapitule: aucune autre espèce de créature, rien au monde. — *A caritate Dei quæ... C.-à-d.*, l'amour que Dieu nous a témoigné par son Christ. Formule très expressive pour désigner l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

SECTION III. — LA SITUATION DES JUIFS PAR RAPPORT A LA JUSTIFICATION CHRÉTIENNE. IX, 1-XI, 36.

L'apôtre a maintenant traité d'une manière à peu près complète le thème qu'il s'était proposé au début de l'épître. Cf. I, 16-17. Toutefois, les mots « *Judæo primum et Græco* » demandent encore une explication. En effet, quoique le peuple juif, en vertu des promesses divines, eût un droit spécial à la justification messianique, en fait, lorsque cette lettre fut écrite, il était presque tout entier en dehors de l'Église de Jésus, composée surtout de païens. Comment concilier le fait et les promesses? Il fallait expliquer cette énigme. C'est ce que va faire saint Paul, avec autant d'habileté que de clarté, dans trois paragraphes successifs, où il développe ces trois pensées: 1° La faute de la réprobation des Juifs n'est point à chercher du côté de Dieu, mais du leur; elle est tout entière dans leur incredulité. 2° Leur réprobation n'est d'ailleurs que partielle, beaucoup d'entre eux ayant accepté le salut, et elle a produit un résultat très salutaire, l'appel des Gentils à la foi. 3° Un jour viendra où la masse des Juifs se convertira et sera sauvée. Il est aisé de voir que, ces assertions une fois démontrées, la Providence divine sera glorieusement justifiée sur le point en question.

§ I. — *Fidélité de Dieu à ses promesses et perfection de sa justice, malgré la réprobation d'Israël.* IX, 1-29.

1° Vive douleur de saint Paul au sujet des Juifs. IX, 1-5.

CHAP. IX. — 1-2. Il décrit éloquentement sa peine. — Abordant brusquement le problème qu'il veut étudier, il insiste d'abord d'une manière remarquable sur la sincérité de son affection pour ses anciens coreligionnaires: *Veritatem dico...; non mentior* (une formule positive et une négative). Il pouvait craindre qu'ils n'en doutassent, eux qui le regardaient comme le pire ennemi de leur religion, ainsi qu'on le voit par la dernière partie du livre des Actes. — *In Christo*: en me tenant étroitement uni au Christ; par conséquent, en sa présence, sous ses regards. Cf. II Cor. II, 17, etc. L'auteur corrobore ainsi son assertion. — *Testimonium mihi...* Dans le grec: *συμμαρτυρούσης*, rendant témoignage avec. Cf. II, 15; VIII, 16. L'apôtre personnifie sa conscience et la traite comme un témoin distinct de lui-même. — *In Spiritu Sancto*: en union avec l'Esprit-Saint. — Objet de cette attestation solennelle: *quoniam tristitia...* Par délicatesse Paul ne dit pas pourquoi il souffre tant; mais on le devine aisément par la suite de ses paroles.

3-5. Motif de cette violente tristesse. — *Optabam...* D'après le grec, je souhaiterais. Souhait dont la réalisation était impossible, mais qui montre bien l'ardent amour que saint Paul continuait de porter à ses frères d'autrefois. Il rappelle celui de Moïse, Ex. xxxii, 32. — *Anathema*. C'est le mot par lequel les LXX traduisent l'hébreu *herem*, qui désigne une chose ou une personne vouée à la destruction. Cf. Lev. xxvii, 28-29; Deut. vii, 26; Jos. vi, 17, etc. Voyez aussi les deux autres passages du Nouveau Testament où cette expression est employée: I Cor. xvi, 22 et Gal. I, 8-9. — A

4. qui sunt Israëlītæ, quorum adoptio est filiorum, et gloria, et testamentum, et legislatio, et obsequium, et promissa ;

5. quorum patres, et ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula, amen.

6. Non autem quod exciderit verbum Dei. Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israëlītæ,

4. qui sont Israëlītes, à qui appartiennent l'adoption des enfants, et la gloire, et l'alliance, et la loi, et le culte, et les promesses ;

5. de qui *les patriarches* sont les pères, et desquels est issu selon la chair le Christ, qui est au-dessus de tout, Dieu béni dans *tous* les siècles ; amen.

6. Ce n'est pas que la parole de Dieu soit restée sans effet. Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israëlītes ;

Christo. Par conséquent, maudit du Christ, damné pour toute l'éternité. Et pourtant l'apôtre vient de dire que rien au monde n'était capable de le séparer de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce trait relève donc la générosité du sacrifice qu'il se dit prêt à accomplir pour les Juifs, si, à ce prix, il pouvait obtenir leur salut. — *Cognat...* secundum carnem. En effet, selon l'esprit, c'étaient les chrétiens qui étaient désormais ses frères et qui formaient sa vraie famille. Quelques exégètes se sont demandé bien à tort si un tel désir est licite. Nous le voyons s'élever spontanément du cœur aimant de Paul, et il ne faut pas peser trop strictement les paroles que profère l'affection. Le langage du sentiment ne doit pas être traité comme celui du raisonnement et de la réflexion. D'ailleurs, saint Paul suppose évidemment que, même dans l'état de damnation, il continuerait d'aimer Jésus-Christ et d'en être aimé. — *Qui sunt...* (vers. 4). Pour mieux justifier son vœu d'une réalisation impossible, il signale quelques-uns des nobles privilèges accordés par Dieu à Israël, privilèges qui donnaient à espérer des Juifs de si grandes choses, mais qui contrastaient de la manière la plus triste avec leur incrédulité par rapport au Messie. — *Israelītæ*. Dénomination d'honneur, qui implique les six prérogatives énumérées ci-après. Cf. Eccl. xvii, 15, etc. — *Adoptio...* filiorum. Cf. Ex. iv, 22 ; Deut. xiv, 1 ; Jer. xxxi, 9 ; Os. xi, 1, etc. Toutefois, cette adoption n'était pas si intime que pour les chrétiens. Cf. viii, 15. — *Gloria*. Ce mot désigne probablement la présence visible de Jehovah au milieu de son peuple, manifestée par le brillant nuage qui apparut plus d'une fois au-dessus de l'arche. Cf. Ex. xvi, 10 ; xl, 34 et ss. ; III Reg. viii, 10-11, etc. Dans ces textes, la manifestation de la présence divine reçoit précisément le nom de gloire. — *Testamentum*. Au pluriel et avec l'article dans le grec (αἱ διαθήκαι), parce que Dieu fit coup sur coup des alliances successives avec les patriarches, avant la grande alliance du Sinaï. Cf. Gen. vi, 18 ; ix, 9 ; xv, 18 ; xvii, 2, etc. ; Ex. ii, 24 ; Lev. xxvi, 42, etc. — *Legislatio*. C'était un immense privilège pour les Israëlītes que d'avoir seuls, parmi tous les peuples anciens, reçu des lois du Seigneur lui-même. — *Obsequium*. Plus clairement dans le grec : ἡ λατρεία, le culte divin prescrit directement aussi par

Dieu. — *Promissa* : les nombreux oracles de l'Ancien Testament relatifs au Messie. — *Patres*. C.-à-d. les patriarches, qui étaient non seulement la source et l'origine d'Israël, mais aussi ses saints très glorieux. Cf. Act. iii, 13 ; vii, 32, etc. — La prérogative mentionnée en dernier lieu est la plus belle de toutes : *ex quibus...* *Christus*. En ce qui concerne sa nature humaine (*secundum carnem*), le Messie devait naître de la race juive. Mais l'apôtre se hâte d'ajouter que, d'après sa nature supérieure, il est Dieu, et possède à ce titre la souveraineté universelle : *super omnia Deus*. — *Benedictus...* amen. Doxologie à la manière des Juifs. Contrairement à la tradition, et aussi contre toute logique, certains critiques mettent un point après les mots « super omnia », de manière à ne pas appliquer à Jésus-Christ les expressions « Deus benedictus... », qui seraient, disent-ils, « suspendues en l'air ». Mais on ne comprend précisément pas le motif de cette suspension étrange.

2° La réprobation d'Israël n'est pas en opposition avec les promesses divines. IX, 6-13.

Après avoir un instant épanché sa douleur et s'être concilié ses lecteurs juifs, saint Paul passe à la discussion du problème qu'il s'est posé. Jetant un regard sur l'histoire d'Israël, il signale, à une époque très importante, au temps d'Abraham et de Jacob, deux faits qui démontrent la liberté entière du Seigneur envers la nation théocratique.

6-9. Premier fait : Isaac et Ismaël. — *Non autem quod...* Dans le sens de : Ce n'est pas que... cela ne suppose nullement que... Les prérogatives d'Israël ne garantissaient pas le salut messianique à tous ses membres, et si beaucoup d'entre eux sont demeurés dans l'incrédulité par rapport au Messie, ils ne doivent pas accuser la fidélité de Dieu. — *Verbum Dei*. Ici, d'après le contexte, les promesses qui promettaient la rédemption aux Juifs. — *Non enim...* Preuve que Dieu n'a pas manqué à sa parole. — *Omnes...* ex Israel. C.-à-d., tous les descendants de Jacob suivant la chair. — *Israelīta*. La Vulgate suit la variante de quelques manuscrits, qui ont Ἰσραηλίται ; mais la vraie leçon paraît être Ἰσραήλ. Par conséquent : Tous ceux qui sont nés d'Israël (le patriarche) ne sont pas d'Israël (le peuple) ; c.-à-d., ne sont pas le véritable Israël auquel étaient destinées les promesses divines. Cf. Gal. vi, 16. Cela revient à dire qu'il ne suffit pas d'appartenir à

7. et ceux qui sont de la race d'Abraham ne sont pas tous ses enfants; mais *Dieu lui dit*: C'est d'Isaac que sortira la race qui portera ton nom.

8. C'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu; mais ce sont les enfants de la promesse qui sont regardés comme la postérité.

9. Voici, en effet, les termes de la promesse: Vers ce même temps, je viendrai, et Sara aura un fils.

10. Et non seulement elle, mais aussi Rébecca, qui conçut en même temps deux fils d'Isaac, notre père.

11. Car avant qu'ils fussent nés, ou qu'ils eussent fait aucun bien ni aucun mal (afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection),

7. neque qui semen sunt Abraham, omnes filii; sed in Isaac vocabitur tibi semen.

8. Id est, non qui filii carnis, hi filii Dei, sed qui filii sunt promissionis, aestimantur in semine.

9. Promissionis enim verbum hoc est: Secundum hoc tempus veniam, et erit Sara filius.

10. Non solum autem illa, sed et Rebecca ex uno concubitu habens, Isaac patris nostri.

11. Cum enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent aut mali (ut secundum electionem propositum Dei maneret),

la race juive pour avoir part à la rédemption messianique. — *Neque qui...* (vers. 7). C'est la même pensée, appliquée à Abraham, le chef de cette race, et à ses descendants. Saint Paul arrive au premier fait par lequel il veut prouver sa thèse. — *Omnes filii*. Fils dans le sens le plus strict, avec droit à l'héritage et aux saintes promesses, comme le dit le verset suivant. — *Sed in Isaac...* Au lieu d'achever lui-même sa phrase, l'écrivain sacré la termine par une parole empruntée à Gen. xxi, 12, d'après les Septante. Parole de bénédiction pour les uns, mais d'exclusion pour les autres, puisqu'elle écarte de la vraie postérité d'Abraham tous ceux qui ne devaient pas descendre de lui par Isaac. — Le mot *semen* n'est pas pris dans le même sens qu'au début du verset. Là il s'agit uniquement de la postérité naturelle, selon la chair; ici il est question de la postérité à laquelle se rattachaient les promesses divines. Ismaël, les fils qu'Abraham eut de Cécura (cf. Gen. xxv, 1 et ss.), et toutes les tribus issues d'eux, étaient les descendants du grand patriarche dans le premier sens, non toutefois dans le second. — *Id est...* (vers. 8). De cette citation, saint Paul va dégager un principe général, destiné à en mieux faire comprendre toute la portée. L'expression *filii Dei* correspond à « semen » du texte de la Genèse, et représente la race adoptée par Jéhovah pour être l'héritière de ses promesses et de ses grâces (cf. vers. 4^e). Or, cette race ne se compose pas des enfants issus de la chair, c.-à-d., nés par la voie ordinaire de la génération, comme Ismaël, mais seulement des *filii promissionis*, tels qu'était Isaac, c.-à-d., de ceux que Dieu avait promis d'avance, et qui sont nés en quelque sorte de cette promesse. Cf. Gal. iv, 23. Dieu voit uniquement dans ces derniers ses enfants proprement dits et le vrai peuple théocratique. C'est à bon droit qu'Isaac est appelé fils de la promesse, puisque ses parents avaient perdu, lorsqu'il naquit, la puissance d'engendrer, et que la promesse divine seule leur rendit mira-

culeusement ce pouvoir. C'est ce qu'indique le vers. 9, dans lequel l'apôtre combine les passages Gen. xviii, 10 et 14. — *Secundum hoc tempus*. D'après le sens de l'hébreu: l'an prochain, à pareille date.

10-13. Second fait: Jacob et Esau. — *Non solum autem...* Transition à un exemple encore plus frappant. Le pronom *illa* manque dans le grec. — *Sed et Rebecca*. Cette phrase n'est pas achevée. On peut sous-entendre les mots: regut aussi la promesse. — *Ex uno concubitu*. Avec une nuance dans le grec: Ayant conçu d'un seul, d'Isaac... Trait significatif: dans le premier cas, le père seul était le même. Ici, même père et même mère; bien plus, deux fils jumeaux. Et cependant un seul d'entre eux est choisi pour propager la race divine. — *Patris nostri*: l'ancêtre des Juifs, auxquels saint Paul s'associe, en tant que « Judæus ex Judæis ». — *Cum enim...* (vers. 11). L'apôtre poursuit son argumentation, en y insérant une nouvelle pensée d'une très grande force. Non seulement la naissance ne donne par elle-même aucun droit spécial à la filiation divine, mais le Seigneur n'a pas même subordonné ses promesses au mérite personnel. — *Nondum nati*. C'est avant la naissance des deux fils d'Isaac et de Rébecca, par conséquent avant qu'ils eussent été capables de plaire à Dieu ou de lui déplaire (*aut aliquid...*, *aut...*), que le choix divin fut fait et promulgué. La liberté de Dieu demeure donc incontestable, comme l'exprime la proposition incidente *ut... maneret*. Les mots *secundum electionem propositum Dei* (à la lettre, le dessein de Dieu selon l'élection) représentent le plan éternel de conduite que Dieu s'est tracé relativement au salut des hommes (voyez les notes de VIII, 28), plan d'après lequel il demeure absolument libre de choisir ceux qui seront sauvés. — Le verbe *maneret* exprime le contraire de « exciderit » du vers. 6^e: afin que fût établi, fût affermi. — *Non ex operibus...* (vers. 12). « Le dessein de Dieu selon l'élection » ne dépend

12. non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei : Quia major serviet minori,

13. sicut scriptum est : Jacob dilexi, Esau autem odio habui.

14. Quid ergo dicemus? numquid iniquitas apud Deum? Absit.

15. Moysi enim dicit : Miserebor cujus misereor, et misericordiam præstabo cujus miserebor.

16. Igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei.

17. Dicit enim Scriptura Pharaoni : Quia in hoc ipsum excitavi te, ut osten-

12. non pas à cause de leurs œuvres, mais à cause de l'appel de Dieu, il lui fut dit : L'aîné sera assujéti au plus jeune,

13. selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esau.

14. Que dirons-nous donc? Est-ce qu'il y a en Dieu de l'injustice? Loin de là!

15. Car il dit à Moïse : Je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde, et j'aurai pitié de qui j'ai pitié.

16. Ainsi donc, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.

17. Car l'Écriture dit au pharaon : C'est pour cela même que je t'ai suscité,

pas des actions ou des mérites des hommes, mais uniquement du divin appel : *ex vocante...*

— *Dictum est...* Autre citation biblique, empruntée à Gen. xxv, 23, d'après les LXX. *Major*, c'est l'aîné, Esau; *minor*, c'est le plus jeune, Jacob.

— *Sicut scriptum...* Pour conclure son premier raisonnement, vers. 6-13, l'apôtre cite encore librement, d'après les LXX, une parole sacrée, qu'il tire cette fois du livre de Malachie, I, 2-3, et qui démontre clairement aussi la liberté de Dieu dans le cas en question. Non seulement le Seigneur a choisi l'un des deux frères et négligé l'autre, mais il a aimé l'un et haï l'autre. Évidemment le verbe haïr ne doit pas être pris ici d'une manière absolue, puisqu'il s'agit d'une époque antérieure à la naissance d'Esau, mais dans le sens restreint (aimer moins) qu'il a dans plusieurs endroits de la Bible. Cf. Gen. xxix, 30-31; Luc. xiv, 26, etc.

3° La réprobation d'Israël n'est pas en opposition avec la justice divine. IX, 14-29.

14-18. Dieu est parfaitement libre d'accorder sa grâce ou de la refuser. — *Quid ergo...?* Comp. III, 5, où nous trouvons la même objection et la même introduction. L'apôtre repousse avec horreur, suivant sa coutume (*Absit*; cf. III, 4, etc.), cette objection qui serait blasphématoire. Il passe ensuite à la réfutation proprement dite, vers. 16-18. C'est bien à tort qu'à la suite d'Origène et de quelques autres anciens interprètes, divers auteurs modernes ont regardé cette série de versets comme la continuation de l'objection. Cette manière de voir ne s'harmonise nullement avec le texte, qui contient visiblement une réponse. — *Moysi enim...* (vers. 15). Les actes divins qui ont été mentionnés plus haut ne sauraient être injustes, puisqu'ils sont conformes à des principes énoncés par le Seigneur lui-même. — *Dictum*. Dans l'Exode, xxxiii, 19, d'après la traduction des LXX. — *Miserebor... et misericordiam...* D'après l'hébreu : Je ferai grâce à qui je ferai grâce, et je ferai miséricorde à qui je ferai miséricorde. Le sens général est celui-ci : Je ferai grâce et miséricorde à qui je voudrai.

Dieu affirme ainsi qu'il est entièrement libre dans la collation de ses bienfaits, et qu'il n'a d'autre loi en cela que son bon plaisir. — *Igitur...* (vers. 16). Saint Paul tire explicitement la conclusion, d'ailleurs très claire, de ce texte en ce qui concerne son sujet. Sa phrase est brève et elliptique : *Non volentis, neque... sed...* La miséricorde divine ne dépend ni des désirs et de la volonté de l'homme, ni de ses efforts, mais seulement de Dieu. Non que nos bons désirs et nos efforts vers le bien soient tout à fait inutiles; mais ils ne sont pas la vraie cause de la grâce. La métaphore « courir » est chère à notre apôtre. Cf. I Cor. IX, 24; Gal. II, 2; Phil. II, 16,



Coureur dans l'arène. (D'après un vase peint.)

etc. Ici, elle signifie : s'agiter pour arriver au salut. — *Dictum enim...* (vers. 17). La liberté absolue de Dieu est démontrée par un autre texte scripturaire. Le précédent (cf. vers. 15) mettait en relief la bonté de Dieu; celui-ci présente au contraire un exemple de sa sévérité. — *Pharaoni*. Le pharaon duquel Moïse obtint avec tant de peine, pour les Hébreux, l'autorisation de quitter l'Égypte. — *Quia...* Cf. Ex. ix, 16. La citation a lieu d'une manière légèrement indépendante soit de l'hébreu, soit des Septante. — *Excitavi te*. Avec le sens de : Je t'ai suscité. Cf. Matth. xi, 11; Joan. vii, 52, etc. — *Ut ostendam...* Tel était le but direct que Dieu

pour montrer en toi ma puissance, et pour que mon nom soit annoncé dans toute la terre.

18. Il fait donc miséricorde à qui il veut, et il endureit qui il veut.

19. Tu me diras : Pourquoi se plaint-il encore ? car qui est-ce qui résiste à sa volonté ?

20. O homme, qui es-tu, pour contester avec Dieu ? Le vase d'argile dit-il à celui qui l'a formé : Pourquoi m'as-tu fait ainsi ?

21. Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase pour un usage honorable, et un autre pour un usage vil ?

dam in te virtutem meam, et ut annuntietur nomen meum in universa terra.

18. Ergo cujus vult miseretur, et quem vult indurat.

19. Dicis itaque mihi : Quid adhuc queritur ? voluntati enim ejus quis resistit ?

20. O homo, tu quis es, qui respondeas Deo ? Numquid dicit figmentum ei qui se finxit : Quid me fecisti sic ?

21. An non habet potestatem figulus luti ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam ?

s'était proposé en préservant le pharaon des premières plaies d'Égypte : il voulait lui manifester son pouvoir. — Un second but était la glorification du nom divin : et ut annuntietur... Il fut réalisé par les merveilles de puissance opérées en Égypte. Cf. Ex. xv, 14-16 ; Jos. II, 9-10, etc. — Ergo... (vers. 18). Conclusion de la petite argumentation qui commence au vers. 15. — Les mots *cujus vult* et *quem vult* résument l'idée principale, qu'ils soulignent fortement. — Le verbe *miseretur* résume les vers. 15 et 16 ; *indurat* résume le vers. 17. Saint Paul réunit ainsi « les deux aspects sous lesquels il a l'intention de nous présenter la liberté divine ». Il est presque inutile d'ajouter que l'endurcissement du pharaon ne doit pas être regardé comme un acte positif de Dieu, mais seulement comme un acte négatif. Le Seigneur donne à tous les hommes la grâce suffisante ; mais tous ne la mettent pas à profit, et ainsi il arrive que, par leur faute, beaucoup ne reçoivent pas la grâce efficace, sans laquelle personne ne peut arriver au salut. De tout le récit de l'Exode contenu dans les chap. IV-XIV, il résulte de la façon la plus manifeste que le pharaon fut seul responsable de son endurcissement. Voyez surtout Ex. VII, 13-14, 22 ; VIII, 15, 32, etc., où l'écrivain sacré le dit formellement.

19-20. Autre démonstration des droits souverains de Dieu à l'égard des hommes. — Dicis... Comme au vers. 14, saint Paul signale une nouvelle objection contre sa thèse ; mais, cette fois, il se suppose en face d'un adversaire individuel et concret, quelque Juif demeuré incrédule à Jésus-Christ. — Quid adhuc... ? Si Dieu endureit qui il lui plaît, peut-il en toute justice se plaindre des péchés des hommes ? En effet, voluntati... ejus quis... ? L'homme est irresponsable en pareil cas. — O homo... (vers. 20). Apostrophe pleine de gravité, auquel l'apôtre joint un reproche justement sévère : Tu quis es... ? Le mot ἄνθρωπος, « homo », contient à lui seul une réfutation, car il rappelle au faiseur d'objections que la vraie situation de l'homme à l'égard de Dieu est celle d'une créature envers son Créateur, et que celui-ci a le droit de traiter

comme il l'entend ceux auxquels il a donné l'être suivant ses sages desseins. Pensée qui va recevoir un beau développement. — Numquid dicit... ? Comparaison très frappante, pour faire ressortir la folie qu'il y aurait, de notre part, à demander compte à Dieu de sa conduite envers nous. Elle est très fréquemment employée dans l'Ancien Testament ; ce qui ajoutait à sa force dans le cas actuel, puisque saint Paul s'adresse directement aux Juifs, qui reconnaissent l'inspiration divine de ce livre sacré tout entier. Cf. Is. XXXIX, 16 ; XLV, 8-10 ; Jer. XVIII, 3 et ss. ; Eccli. XXXIII, 13-14, etc. — Figmentum. Plutôt « fictile », d'après le grec, le vase d'argile. — L'adverbe sic est très accentué : de telle manière plutôt que de telle autre. — An non...



Potier romain. (D'après un vase peint.)

(vers. 21). Il y a « aut non... » dans le grec. C.-à-d. : Si l'on affirme que l'argile a le droit de se plaindre, on sera contraint d'admettre que le potier n'a pas de contrôle sur elle ; ce qui serait une absurdité. — Le trait *ex eadem massa* n'est pas sans importance dans le raisonnement de l'apôtre. — In honorem, in contumeliam.

22. Quod si Deus volens ostendere iram, et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia vasa iræ, apta in interitum,

23. ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ, quæ præparavit in gloriam.

24. Quos et vocavit nos non solum ex Judæis, sed etiam ex gentibus,

25. sicut in Osee dicit : Vocabo non plebem meam, plebem meam ; et non dilectam, dilectam ; et non misericor-

22. Que *dire*, si Dieu, voulant montrer sa colère, et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience les vases de colère prêts pour la perdition,

23. afin de manifester les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde, qu'il a préparés pour sa gloire ?

24. Ainsi nous a-t-il appelés non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les païens,

25. comme il dit dans Osee : J'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple ; et bien-aimée celle qui

C.-à-d., destiné à un usage honorable ou à un usage vil. Cf. II Tim. II, 20-21. Le potier a certainement le pouvoir en question, et personne n'a le droit de discuter sa conduite. Ainsi en est-il de Dieu relativement à l'homme. Saint Paul ne met nullement en doute l'existence de notre libre arbitre ; ce qu'il veut avant tout marquer par cette comparaison, c'est que nous devons obéir humblement et silencieusement à Dieu, sans exiger avec orgueil qu'il nous rende des comptes, nous flant à sa sagesse et à sa bonté. — *Quod si...* (vers. 22). Dans les versets 19-21, Paul n'a pas répondu directement à son adversaire supposé, dont il s'est contenté de blâmer l'impudence. Il le réfute maintenant, vers. 22-29, en démontrant que Dieu, lorsqu'il a réprouvé les Juifs incrédules et a offert le salut aux païens, n'a usé de son droit souverain qu'avec une miséricorde infinie. La phrase qui commence avec le vers. 22 n'est pas achevée. Elle se continue jusqu'à la fin du vers. 23, et alors l'apôtre se laisse entraîner par une autre pensée. Il est aisé de la compléter : Si Dieu... a supporté avec patience..., que diras-tu ? oseras-tu encore prétendre que Dieu est injuste ? — *Volens ostendere iram*. Ces mots contiennent une première réponse à la difficulté proposée : en répudiant les Juifs, le Seigneur a agi en toute justice, puisqu'ils étaient coupables et qu'il avait le droit de les châtier. — *Et notam facere...* Echo du langage employé plus haut, au sujet du pharaon. Comparez le vers. 17. — *Sustinuit in multa...* Autre réponse à l'objection. Alors qu'il avait le droit de les punir immédiatement, Dieu a fait preuve, à l'égard des Juifs, d'une longanimité étonnante, pour leur donner le temps de se convertir. — *Vasa iræ* : des vases qui méritent la colère du divin potier. — *Apta in...* D'après le grec : prêts pour la destruction. Ce trait annonce la proximité du châtiement. — *Ut ostenderet...* (vers. 23). Troisième réponse directe à l'objection. Non seulement les Juifs étaient coupables, et non seulement Dieu avait fait preuve à leur égard d'une longue patience, mais il avait appelé au salut un grand nombre soit d'entre eux, soit des païens. — *Divitias gloriæ...* Cf. Eph. I, 18 et III, 16 ; Col. I, 27. Ici, la gloire immense que procure à Dieu l'exercice de sa miséricorde. Voyez II, 4. — *Vasa miseri-*

cordiæ. Par opposition aux vases de colère ; par conséquent, des vases dignes de la bonté du Seigneur, emblèmes de tous ceux qui, Juifs ou païens, avaient adopté la foi chrétienne. — *Quæ præparavit*. Au vers. 22^b, en parlant des vases de colère, l'apôtre disait d'une manière générale qu'ils étaient préparés pour la ruine, mais sans attribuer à Dieu cette préparation. Maintenant qu'il s'agit de gloire, de récompense, il met ouvertement en relief l'œuvre miséricordieuse du Seigneur. Cf. Matth. xxv, 34, où nous trouvons une pensée analogue. — *In gloriam* : la-gloire éternelle du ciel. — *Quos et vocavit* (vers. 24). C'est à cause du pronom *nos*, en vertu de l'attraction, que l'apôtre dit « quos » au masculin (οὗς), et non pas « qua » au neutre (soll. « vasa »), comme on s'y attendrait. — *Non solum ex...* Des Juifs nombreux avaient reçu et entendu le divin appel ; la constitution même de l'Église de Rome le démontrait. Voyez l'Introd., p. 14. — *Sed etiam...* Les païens sont introduits ici, parce que leur vocation était en partie la conséquence de la réprobation des Juifs, ainsi qu'il sera dit au chap. XI. — *Sicut...* Saint Paul va prouver, vers. 25-29, par plusieurs textes de l'Ancien Testament, selon sa coutume en pareil cas, la légitimité de la conduite de Dieu par rapport aux Juifs et aux Gentils. — D'abord, la vocation des païens est rattachée à deux passages de la prophétie d'Osee, qui sont cités sous une seule et même formule : *Sicut in Osee dicit* (soll. « Deus »). — *Vocabo... consecratam*. Premier passage, cité assez librement d'après les LXX. Cf. Os. II, 23-24. D'après le sens littéral, il s'applique directement au royaume schismatique des dix tribus, tombé dans l'idolâtrie, et auquel Dieu promet le retour de ses faveurs dès qu'il se sera converti. Mais les Israélites du Nord sont envisagés ici comme le type des païens, à l'égard desquels le Seigneur devait agir d'une manière identique. L'apôtre voit donc à bon droit dans cette parole de Jéhovah une règle et un principe de son gouvernement moral. — *Non plebem..., non dilectam..., non misericordiam...* Dans l'oracle d'Osee, I, 6, 9 (voyez le commentaire), c'étaient là trois noms symboliques, donnés aux trois enfants d'Osee, en tant qu'ils représentaient le royaume israélite du Nord, abandonné de Dieu, à cause

n'était pas la bien-aimée, et objet de miséricorde celle qui n'avait pas obtenu miséricorde.

26. Et il arrivera que dans le lieu où il leur avait été dit : Vous n'êtes pas mon peuple, là même ils seront appelés les enfants du Dieu vivant.

27. Isaïe, de son côté, s'écrie au sujet d'Israël : Quand le nombre des enfants d'Israël serait comme le sable de la mer, un reste *seulement* sera sauvé.

28. Car le Seigneur accomplira complètement et promptement cette parole avec justice : oui, il l'accomplira promptement sur la terre.

29. Et comme Isaïe avait dit auparavant : Si le Seigneur des armées ne nous avait laissés une postérité, nous serions devenus comme Sodome, et nous aurions été semblables à Gomorrhe.

30. Que dirons-nous donc ? Que les païens, qui ne cherchaient pas la jus-

diam consecutam, misericordiam consecutam.

26. Et erit : in loco ubi dictum est eis : Non plebs mea vos, ibi vocabuntur filii Dei vivi.

27. Isaias autem clamat pro Israel : Si fuerit numerus filiorum Israel tanquam arena maris, reliquæ salvæ fient.

28. Verbum enim consummans et abbrevians in sequitate, quia verbum brevium faciet Dominus super terram.

29. Et sicut prædixit Isaias : Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semem, sicut Sodoma facti essemus, et sicut Gomorrha similes fuissetus.

30. Quid ergo dicemus ? Quod gentes, quæ non sectabantur justitiam, appre-

de ses crimes. — *Et erit...* (vers. 26). Second passage (cf. Os. 1, 10^b). De nouveau la citation a lieu suivant les LXX. Même réflexion à faire au sujet de l'application de ce texte : il concerne en premier lieu les Israélites du Nord, que Dieu se proposait de châtier par l'exil, mais qu'il devait ensuite réintégrer comme son peuple. Saint Paul y a vu, d'une manière typique, l'appel des païens à la vraie foi. — *In loco ubi...* C.-à-d., par toute la terre, partout où il y a des Gentils. — *Isaias autem...* Dououreux contraste, vers. 27-28. Osée a prophétisé la vocation des païens au salut ; Isaïe a prédit la réprobation de la plupart des Juifs. — *Clamat* (κράζεις). Expression énergique, qui dénote la gravité de l'oracle. Au lieu de *pro Israel*, le grec porte : sur Israël (au sujet d'Israël). — *Si fuerit...* Pour Isaïe comme pour Osée, saint Paul cite deux textes différents. Le premier est emprunté à Is. x, 22, suivant les LXX, avec quelques modifications qui laissent d'ailleurs la pensée intacte. — *Reliquæ salvæ...* Isaïe annonce les terribles jugements de Dieu sur son peuple coupable ; en même temps il prédit, comme en divers autres endroits de son livre, que la nation théocratique ne sera pas totalement anéantie ; un reste sera sauvé, c.-à-d., d'après le contexte, se convertira au Messie. — *Verbum enim...* (vers. 28). L'apôtre condense la suite du texte d'Isaïe. On lit dans l'hébreu : La destruction (d'Israël) est résolue ; elle fera déborder la justice ; car, cette destruction qui a été résolue, le Seigneur l'accomplira au milieu du pays. Ce passage, tel que le cite saint Paul, a ici la même signification : Car le Seigneur fera sur la terre une parole (c.-à-d., exécutera une sentence), accomplissant et abrégant (c.-à-d. que cette sentence sera brève et décisive). — *Et sicut...* (vers. 29). Second oracle, emprunté à Isaïe 1, 9.

— *Nisi Dominus...* Le prophète annonce le prochain ravage de la Palestine par de puissants ennemis d'Israël. Les Hébreux périront en si grand nombre, que les survivants seront comparables à une faible semence. L'apôtre applique ce fait d'une manière symbolique à la résurrection spirituelle des Juifs au temps du Messie ; ils ne périront donc pas tous. — *Sicut Sodoma... Gomorrha*. Deux villes criminelles, dont la destruction fut complète. Cf. Gen. xix, 1 et ss.

§ II. — *La culpabilité d'Israël, vrate cause de sa réprobation*. IX, 30-X, 21.

Dans le paragraphe qui précède, l'écrivain sacré a envisagé par rapport à Dieu le problème qu'il étudie en ce moment. Le considérant ici sous un autre aspect, du côté des Juifs eux-mêmes, il n'a pas de peine à démontrer qu'en réalité c'est à eux seuls qu'on doit attribuer leur exclusion du salut apporté par le Messie.

1^o Israël n'a pas cherché la justification là où Dieu l'avait placée. IX, 30-33.

30-33. Ces versets résument sommairement tout le paragraphe. — *Quid ergo...* ? Comp. le vers. 14. Que conclure de toute cette discussion ? La conclusion était indiquée très visiblement par les faits : d'une part, la conversion des païens, vers. 30 ; de l'autre, la réprobation d'Israël, vers. 31. — *Gentes*. Dans le grec, ἔθνη sans article, des Gentils. En effet, malgré les vastes conquêtes dues à saint Paul et aux autres apôtres, la conversion du monde païen était simplement commencée. — Les expressions *sectabantur...* et *apprehenderunt...* font allusion à ce qui se passait dans les jeux athlétiques, où l'on n'obtenait une récompense que par de vigoureux efforts. Toutefois, les païens avaient obtenu le prix, c.-à-d., la justice, la justification,

henderunt justitiam; justitiam autem quæ ex fide est;

31. Israël vero, sectando legem justitiæ, in legem justitiæ non pervenit.

32. Quare? Quia non ex fide, sed quasi ex operibus; offenderunt enim in lapidem offensionis,

33. sicut scriptum est: Ecce pono in Sion lapidem offensionis, et petram scandali; et omnis qui credit in eum non confundetur.

tice, ont embrassé la justice, mais la justice qui vient de la foi;

31. et qu'Israël, en cherchant la loi de la justice, n'est point parvenu à la loi de la justice,

32. Pourquoi? Parce qu'ils l'ont cherchée, non par la foi, mais comme par les œuvres; car ils se sont heurtés contre la pierre d'achoppement,

33. selon qu'il est écrit: Voici, je mets dans Sion une pierre d'achoppement et une pierre de scandale; et tous ceux qui croiront en lui ne seront pas confondus.

CHAPITRE X

1. Fratres, voluntas quidem cordis mei, et obsecratio ad Deum, fit pro illis in salutem.

2. Testimonium enim perhibeo illis

1. Mes frères, le désir de mon cœur et la supplication que j'adresse à Dieu ont pour objet leur salut.

2. Car je leur rends le témoignage

sans efforts de ce genre. Ce paradoxe s'explique, puisque l'apôtre a en vue la justification par la foi (*justitiam... quæ ex fide...*), laquelle ne suppose dans l'homme aucune activité proprement dite et qui est un don gratuit du Seigneur. Cf. III, 23 et ss. — *Israël vero...* (vers. 31). Antithèse vraiment tragique. Israël, lui, a fait des efforts considérables, et il a manqué le but, le salut: *non pervenit.* — *Legem justitiæ.* C.-à-d., une norme, une règle d'après laquelle on parvient à la justice. Bien entendu, il n'est pas question de la loi juive, qui ne saurait produire la justification, ainsi qu'il a été prouvé ci-dessus. — *Quare* (vers. 32)? Pourquoi est insuccès des Juifs? La réponse est fort simple: *Quia non ex fide* (s.-ent. « sectati sunt »), *sed...* Et pourtant, l'exemple d'Abraham le leur avait montré (voyez le chap. IV), c'est dans la foi qu'ils devaient chercher la justification. — *Quasi ex operibus.* L'insertion de la particule « quasi », ὡς, a pour but d'indiquer qu'en agissant ainsi les Juifs se trompaient. — *Lapidem offensionis.* Avec un double article dans le grec: la pierre de l'achoppement. Pierre rendue célèbre par Isaïe, comme il est dit au vers. 33: *Sicut scriptum est.* La citation est une combinaison des deux textes Is. VIII, 14, d'après l'hébreu, et Is. XXVIII, 16, d'après les LXX. Ces oracles se rapportent à la grande promesse messianique, qui remplit toute l'histoire d'Israël. Dans Is. VIII, 14, c'est Jéhovah qui est la pierre en question; les deux royaumes juifs d'alors, celui d'Israël et celui de Juda, viennent se heurter et se briser contre elle, par suite de leur incrédulité. Dans Is. XXVIII, 16, la pierre représente le Messie, et Jéhovah la pose lui-même comme un fondement inébranlable. Les

deux passages se complètent donc mutuellement, et c'est pour cela que saint Paul les a réunis. Sur le Christ en tant que pierre de scandale, voyez aussi Luc. II, 34 et XX, 17-18; I Petr. II, 4, etc. — L'expression *petram scandalum* est presque synonyme de la précédente. Elle marque surtout le résultat produit par la chute; la première indiquait le choc. — *Omnis qui credit.* L'adjectif πᾶς, tout, est omis par beaucoup de manuscrits, par le syriaque, etc.; il manque d'ailleurs dans le texte d'Isaïe. Il n'est probablement pas authentique en cet endroit; mais nous le trouverons plus bas, X, 11. — *Non confundetur.* Dans l'hébreu: Il ne se hâtera pas (de prendre la fuite). C'est la même pensée. 2° Au mode de justification proposé par Dieu, les Juifs ont osé en substituer un autre; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient été réprouvés. X, 1-13.

CHAP. X. — 1-2. Introduction. Avant de s'étendre plus longuement sur la faute de ses coreligionnaires, saint Paul proteste de nouveau qu'il leur porte un vif intérêt, et il loue leur zèle pour les choses de Dieu. Cf. IX, 1-3. — *Voluntas.* Dans le grec: εὐδοκία, la bonne volonté, l'affection. Cette affection de l'apôtre ne demeurerait pas inactive; elle le poussait à prier pour la conversion et le salut des Juifs: *et obsecratio...* — *Testimonium enim...* (vers. 2). Il pouvait d'autant mieux leur rendre ce témoignage, qu'il les connaissait à fond et de longue date, ayant pensé et vécu comme eux durant la première période de sa vie. Cf. Act. XXII, 3; Gal. I, 14, etc. — *Amulationem Dei.* Expression empruntée à l'Ancien Testament. Cf. Ps. CXVIII, 139; Judith, IX, 4; I Mach. II, 58, etc. Les Juifs manifestaient alors de toutes manières

qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais non selon la science;

3. car, ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir la leur, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu.

4. En effet, la fin de la loi, c'est le Christ, pour la justification de tous ceux qui croient.

5. Aussi Moïse a-t-il écrit, touchant la justice qui vient de la loi, que qui-conque la pratiquera y trouvera la vie.

6. Mais quant à la justice qui vient de la foi, il en parle ainsi : Ne dis pas en

quod æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam;

3. ignorant enim justitiam Dei, et suam quærentes statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti.

4. Finis enim legis, Christus, ad justitiam omni credenti.

5. Moyses enim scripsit quoniam justitiam quæ ex lege est, qui fecerit homo, vivet in ea.

6. Quæ autem ex fide est justitia, sic dicit : Ne dixeris in corde tuo : Quis

leur « jalousie » pour Dieu, pour la loi, le temple, les saints Livres, etc. Cf. Matth. xxiii, 15. Leur haine à l'égard de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des chrétiens était du zèle aux yeux de ces malheureux égarés. Zèle tout à fait faux, évidemment : *non secundum scientiam*.

3-4. L'aveuglement des Juifs les a portés à établir leur propre justice à la place de celle que Dieu leur offrait en Jésus-Christ. — *Ignorantes enim...* Preuve qu'ils ne possédaient pas la vraie science. — *Justitiam Dei*. C.-à-d., le système de justification que le Seigneur avait institué naguère, et que l'apôtre a longuement décrit dans la première partie de sa lettre. A cette vraie justice, Paul en oppose une autre, entièrement trompeuse, celle des Juifs : *suam*, τὴν ἰδίαν. Cette « propre justice » consistait uniquement, comme il vient d'être dit (cf. ix, 32*), dans la pratique des œuvres de la loi, en des efforts et des mérites personnels. Dieu n'y entraient en quelque sorte pour rien. — *Quærentes statuere*. Tentative pleine d'orgueil, qui a abouti à une révolte ouverte et au rejet de la justification offerte par le Seigneur : *justitiæ... non... subjecti*. Comp. I, 5 et vi, 17, où la foi est regardée comme un acte d'obéissance. — *Finis enim...* (vers. 4). L'entreprise des Juifs (« quærentes ») a été aussi vaine qu'insensée, puisque leur loi avait cessé d'être un moyen de justification. Le mot grec τέλος doit d'abord être pris ici dans son acception habituelle de fin, de terme. En réalité, le Christ avait mis fin au régime légal, « comme la mort met fin à la vie ». Mais on ne doit pas négliger l'autre signification de τέλος, celle de but, accomplissement, qui convient très bien aussi dans ce passage. Jésus-Christ était le but perpétuel de la loi juive, qui, dans toutes ses parties, tendait à lui, le montrait du doigt et conduisait à lui. Cf. Gal. iii, 24. L'aveuglement des Juifs était donc encore plus grand sous cet autre aspect : ils prétendaient se justifier uniquement par l'observation de la loi, et ils ne voyaient pas que cette loi trouvait précisément en Jésus-Christ sa pleine réalisation. — *Omni credenti*. Deux mots accentués. La foi au Sauveur est la condition absolue de la justification, comme il a été déjà dit à plusieurs reprises, et

ainsi que l'apôtre va le prouver encore dans les vers. 5-13.

5-10. Preuve que la justification n'est accordée qu'à la foi. — *Moyses enim...* C'est ce grand législateur lui-même qui démontrera aux Juifs que désormais la vraie justice ne dépend pas des œuvres, de l'observance de la loi, mais de la foi. — *Scripsit*. Au temps présent dans le grec : Moïse écrit. Ses livres ont une valeur perpétuelle. — *Justitiam... ex lege* : la justice que l'on obtient en pratiquant tous les préceptes de la loi mosaïque, par opposition à la « justitia Dei » (cf. vers. 3), qui est accordée par la foi. — *Qui fecerit...* Ici commence la citation. Elle est empruntée à Lev. xviii, 5, et faite à peu près littéralement d'après les LXX. Comp. Gal. iii, 12, où ce même texte est allégué par l'apôtre. Le Seigneur, parlant à Moïse, lui prescrivit de dire aux Hébreux : Vous observerez mes lois et mes ordonnances; l'homme qui les mettra en pratique vivra par elles. Les mots essentiels sont : *qui fecerit homo*. Pour obtenir la vie dans le sens le plus relevé, le plus complet, soit sur cette terre, soit surtout dans l'autre monde (*vivet in ea*; c.-à-d., vivra par la loi), il fallait observer la loi, toute la loi. Les manuscrits du texte grec présentent quelques variantes pour ce verset; la Vulgate a suivi la version qui paraît la meilleure. — *Quæ autem...* (vers 6). Après s'être placé au point de vue de l'Ancien Testament dans le verset qui précède, saint Paul se place maintenant au point de vue de la Nouvelle Alliance, et ici encore il laisse la parole à Moïse. — *Sic dicit*. La justice chrétienne, personnifiée, est censée elle-même adresser la parole aux Juifs, incrédules, pour leur montrer que la foi en Jésus-Christ est à leur portée avec les heureux effets qu'elle produit, qu'ils sont par conséquent très blâmables de ne pas se l'approprier. — *Ne dixeris...* Ce texte est tiré du Deutéronome, xxx, 11-14; mais saint Paul ne le cite ni complètement ni littéralement. Il n'en prend que certains passages, dont il se sert pour décrire les caractères de la justification par la foi, et il en indique, chemin faisant, le sens allégorique par de petites explications rapides. On le voit, à la suite des anciens interprètes grecs

ascendet in cælum? id est, Christum deducere;

7. aut quis descendet in abyssum? hoc est, Christum a mortuis revocare.

8. Sed quid dicit Scriptura? Prope est verbum in ore tuo, et in corde tuo; hoc est verbum fidei, quod prædicamus.

9. Quia si confitearis in ore tuo Dominum Jesum, et in corde tuo credideris quod Deus illum suscitavit a mortuis, salvus eris.

10. Corde enim creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.

ton cœur : Qui montera au ciel? c'est-à-dire, pour en faire descendre le Christ; 7. ou qui descendra dans l'abîme? c'est-à-dire, pour rappeler le Christ d'entre les morts.

8. Mais que dit l'Écriture? Près de toi est la parole, dans ta bouche et dans ton cœur; c'est-à-dire la parole de la foi, que nous prêchons;

9. car si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé.

10. Car c'est en croyant du cœur que l'on est justifié, et c'est en confessant de la bouche qu'on est sauvé.

(saint Jean Chrys., Théodoret, Théophylacte, etc.) et de nombreux commentateurs modernes ou contemporains (parmi les catholiques, Cornelius a Lap., Calmet, Cornely, etc.), nous pensons que saint Paul n'a pas l'intention de donner ici une interprétation proprement dite du texte cité par lui, mais qu'il l'emploie dans un sens accommodatif. Nous devons dire pourtant qu'un certain nombre d'exégètes (entre autres le docte Estius) croient que l'apôtre interprète strictement le passage en question, lequel, outre sa signification littérale, aurait eu un sens typique, se rapportant au Christ. Quoi qu'il en soit, c'est de la loi mosaïque, et de la facilité avec laquelle on peut l'accomplir, que ces paroles ont été dites par Moïse, avec des métaphores très expressives : « les Hébreux ne pouvaient alléguer ni l'ignorance des commandements divins, ni l'impossibilité de les mettre en pratique. » Saint Paul les profère à son tour, pour indiquer combien il était aisé aux descendants de ces anciens Hébreux d'adhérer au Christ et d'être justifiés grâce à lui. — *Id est, Christum...* Moïse avait affirmé qu'il n'était pas nécessaire de monter dans les sphères célestes pour en rapporter la loi, puisqu'on avait celle-ci entre les mains; saint Paul dit de même qu'il n'est pas besoin de monter au ciel pour y chercher le Christ, objet de notre foi et source de notre justice, puisque déjà il est venu au milieu de nous par son Incarnation. — *Aut quis descendet...* (vers. 7). Nous lisons au Deutéronome : Qui passera pour nous de l'autre côté de la mer (pour aller chercher la loi)? Saint Paul modifie l'image, afin d'obtenir un contraste plus frappant avec la pensée qui précède, et aussi pour mieux faire l'application qu'il avait en vue. Par abîme, il faut entendre ici le séjour des morts. — *Christum deducere* : le ramener, par la résurrection, de ce séjour où son âme était descendue pour quelques heures seulement. Ainsi donc, pour s'appliquer la rédemption opérée par Jésus-Christ, laquelle est concentrée ici dans les mystères de l'Incarnation et de la résurrection, il est inutile que les Juifs aillent chercher au loin. Le salut, leur dit saint Paul,

est tout à fait à votre portée. Le sens des vers. 6 et 7 peut donc se résumer dans la parole du Sauveur à l'apôtre saint Thomas (Joan. xx, 27) : Ne sois pas incrédule, mais fidèle. — *Quid... Scriptura* (vers. 8). La Vulgate a suppléé ce dernier mot. Le grec a simplement : τί λέγει; « quid dicit? » La réponse à cette question nous apprendra ce que nous devons faire pour nous approprier le salut. — *Verbum, τὸ ῥῆμα* : la loi théocratique. Moïse disait d'elle qu'elle était tout près de chaque Israélite, c.-à-d., facile à pratiquer. — Les deux traits *in ore...* et *in corde...* montrent combien cette proximité était grande, puisque les Juifs portaient la loi pour ainsi dire en eux-mêmes. Dans la bouche, par la profession de foi extérieure; dans le cœur, par l'amour. — Pour la troisième fois l'apôtre applique à son sujet la parole de Moïse : *hoc est...* Il nomme *verbum fidei* (avec deux articles dans le grec : la parole de la foi) les vérités évangéliques, qui forment l'objet de la foi du chrétien (voyez le vers. 9) et que les prédicateurs mettaient à la portée de tous (*quod prædicamus*). — *Quia st...* Ce verset et le suivant (9 et 10) développent le 8^e, et marquent ce que l'on doit faire pour avoir part à la rédemption messianique. On doit confesser de bouche Notre-Seigneur Jésus-Christ (*confitearis in ore...*) et croire à lui du fond du cœur (*et in corde...*) : deux conditions qui n'en forment à vrai dire qu'une seule, la foi sincère. Si saint Paul mentionne l'acte extérieur, la profession de la foi, avant l'acte intérieur, l'existence même de cette foi, c'est pour se conformer à l'ordre suivi par Moïse dans le texte qui vient d'être cité. Comp. le vers 8^e. — *Dominum Jesum*. La personne même du Sauveur, avec tous les mystères divins et humains que son nom résume, et en particulier le glorieux dogme de sa résurrection (*quod Deus... suscitavit...*). — *Corde enim... ore autem...* (vers. 10). Cette fois, les deux actes sont mentionnés d'après leur ordre logique. Au premier correspond la justification, ou le salut envisagé à son début (*ad justitiam*); au second, le salut complet, dans sa

11. En effet, l'Écriture dit : Quiconque croit en lui ne sera pas confondu.

12. Car il n'y a pas de distinction entre le Juif et le Grec, puisqu'ils ont tous un même Seigneur, riche pour tous ceux qui l'invoquent.

13. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

14. Mais comment invoqueront-ils celui auquel ils n'ont pas cru ? ou comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler ? et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a pas de prédicateur ?

15. Et comment les *prédicateurs* prêcheront-ils, s'ils ne sont pas envoyés ? ainsi qu'il est écrit : Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent la bonne nouvelle !

16. Mais tous n'obéissent pas à la

11. Dicit enim Scriptura : Omnis qui credit in illum non confundetur.

12. Non enim est distinctio Judæi et Græci ; nam idem Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum.

13. Omnis enim quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.

14. Quomodo ergo invocabunt in quem non crediderunt ? Aut quomodo credent ei quem non audierunt ? Quomodo autem audient sine prædicante ?

15. Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur ? sicut scriptum est : Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona !

16. Sed non omnes obediunt evangelio.

consommation. La justification a lieu ici-bas ; le salut total, seulement à la fin des temps.

11-13. Preuve que la justification est accordée à tous les croyants, sans distinction de race. — *Dicit... Scriptura*. C'est Isaïe, xxviii, 16, qui fournit la démonstration. Voyez ix, 33, où ce texte a été cité d'une manière plus complète. Le prophète dit seulement : Celui qui croit ; mais l'adjectif *omnis* est contenu implicitement dans le participe *hamma'amên* du texte hébreu, qui exprime un fait général : le croyant, quiconque croit. Saint Paul ajoute aussi les mots *in illum* (c.-à-d., d'après le contexte du prophète, à la pierre symbolique qui figurait le Christ), afin de rendre l'application plus évidente. — *Non enim est...* (vers. 12). Dès lors que la foi existe, le salut l'accompagne, quelle que soit la nationalité de celui qui croit : *Judæi et Græci*. Voyez I, 16 et les notes. — *Nam idem...* Ces mots contiennent le motif pour lequel toute distinction avait cessé chez les peuples sous le rapport religieux. Désormais, tous les hommes ne forment plus qu'une seule famille, qu'une seule nation, rachetée par un seul et même Seigneur, Jésus-Christ. Ce « Maître » unique possède assez de trésors spirituels pour sauver tout le genre humain : *dives in omnes*. — *Qui invocant...* La condition réparait : c'est encore la foi, sous un autre nom. — *Omnis... quicumque...* (vers. 13). Texte emprunté à un oracle messianique de Joël, II, 32, appliqué déjà aux croyants par saint Pierre, le jour de la première Pentecôte chrétienne. Voyez Act. II, 17 et ss. Le prophète avait prédit que l'invocation du nom de Jéhovah, faite avec foi au jour de son terrible jugement, serait un moyen de salut ; les deux apôtres supposent très justement qu'il en sera de même de l'invocation du nom du Messie. Saint Paul ne pouvait mieux conclure son raisonnement des vers. 6-13.

3° Les Juifs ont refusé d'écouter l'Évangile. X, 14-21.

Cet alinéa présente cela de particulier qu'il abonde en interrogations ; ce qui lui communique beaucoup de vie. Ces questions multipliées proposent des difficultés, des objections, auxquelles il est brièvement répondu. Les citations de l'Ancien Testament sont très nombreuses encore. Le tout détermine énergiquement la culpabilité des Juifs, et ne leur laisse pas la moindre excuse.

14-15. Toutes les conditions requises pour éveiller la foi ont été remplies à l'égard des Juifs : ils ont eu toutes les opportunités possibles pour reconnaître le nouveau système de justification ; s'ils n'y ont pas adhéré, c'est leur faute. — *Quomodo ergo... ?* Saint Paul vient de dire que quiconque invoquera le nom de Jésus sera sauvé. Partant de là, et allant graduellement d'un fait à l'autre, il montre que l'invocation du nom de Notre-Seigneur suppose la foi en lui ; que la foi en lui suppose qu'on a entendu parler de lui (*quomodo credent... ?*), qu'on le connaît ; que cette connaissance suppose une prédication (*quomodo... audient... ?*) ; que la prédication suppose une mission divine (*quomodo... nist...*, vers. 15). — Cette mission a eu lieu véritablement, comme l'affirme l'apôtre en empruntant un beau texte d'Isaïe, LII, 7 : *Sicut scriptum... : Quam...* La citation est faite librement d'après l'hébreu. Dans un joyeux langage, le prophète décrivait par anticipation les messagers qui devaient porter un jour, à travers toute la Palestine, la bonne nouvelle de la fin de l'exil chaldéen. Saint Paul emploie ce texte pour décrire l'apparition plus avantageuse encore des apôtres du Christ sur la scène du monde.

16-21. Les Juifs n'ont pas répondu à l'appel qu'ils avaient reçu de Dieu. — Ce sont eux qui

Isaias enim dicit : Domine, quis credidit auditui nostro ?

17. Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.

18. Sed dico : Numquid non audierunt ? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.

19. Sed dico : Numquid Israel non cognovit ? Primus Moyses dicit : Ego ad æmulationem vos adducam in nomine gentem, in gentem insipientem, in iram vos mittam.

20. Isaias autem audivit, et dicit : Inventus sum a non quærentibus me, palam apparui iis qui me non interrogabant.

bonne nouvelle. Aussi Isaïe dit-il : Seigneur, qui a cru à notre prédication ?

17. La foi donc vient de ce qu'on a entendu, et l'on entend grâce à la parole du Christ.

18. Mais je dis : Est-ce qu'ils n'ont pas entendu ? Certes, leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde.

19. Mais je dis encore : Est-ce qu'Israël n'a rien connu ? Moïse le premier a dit : Je vous rendrai jaloux d'un peuple qui n'en est pas un, et je provoquerai votre colère contre une nation insensée.

20. Mais Isaïe s'enhardit jusqu'à dire : J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas ; je me suis manifesté ouvertement à ceux qui ne me demandaient pas.

sont représentés, d'après le contexte, par l'adjectif *omnes*. Au lieu de *obediunt* au présent, le grec a l'aoriste : Tous n'ont pas obéi... Très peu d'Israélites avaient obéi dans le sens indiqué ; aussi la formule était-elle une litote évidente. Fait douloureux que l'apôtre constate en gémissant. — *Isaias enim...* Autre texte emprunté à ce royal prophète, d'après la version des LXX. Au début de son magnifique oracle relatif à la passion du Messie (LIII, 1 ; voyez le commentaire), Isaïe contemple les Juifs de l'avenir, désolés de leur manque de foi envers le Christ et s'adressant d'amers reproches. — *Quis credidit...* ? Manière de dire que presque personne n'a cru, que bien peu ont cru. — *Auditui nostro*. Hébraïsme : à la prédication que nous avons entendue. — *Ergo fides...* (vers. 17). Raisonnant sur ce texte, Paul conclut de nouveau, comme dans ses questions du vers. 14, que la foi suppose la prédication, et que celle-ci suppose de son côté un mandat divin, lequel est désigné ici par les mots *verbum Christi* (la parole par laquelle Jésus-Christ a envoyé ses apôtres prêcher à travers le monde). On peut aussi adopter le sentiment de divers interprètes d'après lesquels « la parole du Christ » serait le message relatif au Messie, l'évangile. Le sens du verset serait alors : Pour croire, il faut entendre ; pour qu'on entende, il faut qu'il y ait une prédication. — *Sed dico...* (vers. 18). A deux reprises, ici même et au verset 19, saint Paul se pose une objection, comme s'il cherchait à trouver une excuse à l'incrédulité de ses malheureux coreligionnaires. — Première excuse : *Numquid non...* ? Peut-être n'ont-ils pas entendu le message évangélique. Mais cette allégation est rejetée promptement et vivement : *Et quidem...* D'après le grec : « Immo vero », mais plutôt. Pour mieux exprimer sa pensée, l'apôtre s'approprie le vers. 5 du Ps. XVIII, qu'il cite littéralement d'après les LXX. Le sens de cette accommodation est très clair : Comment ! ils n'auraient pas entendu les messagers divins ? Mais

la terre entière a été remplie du bruit de leur prédication. C'est donc que les Juifs ont fermement volontairement leurs oreilles pour ne pas entendre. — Seconde excuse : *Numquid Israel...* (vers. 19). Peut-être serait-ce par ignorance qu'Israël n'a point adhéré à la foi chrétienne ? Les Juifs ont entendu l'évangile ; mais il serait possible qu'ils ne l'eussent pas compris : *Non cognovit*. Comme la précédente, cette excuse est immédiatement rejetée au moyen de textes de l'Ancien Testament, desquels il ressort qu'Israël avait été très explicitement averti qu'il répudierait le Messie, et que les Gentils accepteraient la foi. — *Primus Moyses*. C.-à-d., Moïse dont les livres ouvrent la longue série de l'Ancien Testament. — *Dicit : Ego...* Passage extrait de Deut. xxxii, 21, selon la version des LXX. Saint Paul substitue le pronom *vos* à « eos », pour rendre l'application plus directe. — *Ad æmulationem...* Dans les lignes qui précèdent ce texte, le Seigneur se plaint en ces termes de l'idolâtrie des Hébreux : Ils ont provoqué ma jalousie en adorant ce qui n'était pas Dieu, et ils m'ont irrité par leurs vanités (les idoles). Puis il ajoute : Et moi je provoquerai aussi leur jalousie... Les mots *non gentem, gentem insipientem*, désignent les païens, par opposition à Israël, qui était le peuple de Dieu, le peuple intelligent par excellence, grâce aux révélations dont il jouissait. En accordant à l'avenir ses faveurs aux Gentils, le Seigneur voulait exciter la jalousie et la colère des Israélites ingrats. — *Isaias autem...* (vers. 20). Autre citation, tirée d'Isaïe LV, 1, d'après les LXX ; seulement, l'apôtre change l'ordre des deux propositions parallèles qui la composent. La formule d'introduction *audivit* (ἀκούσας) : verbe composé, qui fortifie la pensée) et *dicit* montre qu'il fallait un vrai courage au prophète pour tenir un tel langage à ses coreligionnaires, si jaloux de leurs privilèges nationaux. — *Inventus sum...* Les païens, qui ne recherchaient pas le vrai Dieu,

21. Mais à Israël il dit : Tout le jour j'ai tendu mes mains à un peuple incrédule et qui contredit.

21. Ad Israel autem dicit : Tota die expandi manus meas ad populum non credentem, et contradicentem.

CHAPITRE XI

1. Je dis donc : Est-ce que Dieu a rejeté son peuple? Loin de là! Car moi aussi je suis Israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin.

2. Dieu n'a pas rejeté son peuple, qu'il a connu d'avance. Ne savez-vous pas ce que dit l'Écriture au sujet d'Élie? comment il interpelle Dieu contre Israël?

3. Seigneur, ils ont tué vos prophètes, ils ont renversé vos autels; et moi je suis demeuré seul, et ils cherchent à m'ôter la vie.

1. Dico ergo : Numquid Deus repulit populum suum? Absit. Nam et ego Israelita sum, ex semine Abraham, de tribu Benjamin.

2. Non repulit Deus plebem suam, quam præsavit. An nescitis in Elia quid dicit Scriptura, quemadmodum interpellat Deum adversum Israel?

3. Domine, prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt; et ego relictus sum solus, et querunt animam meam.

l'ont trouvé; ce qui suppose qu'Israël aurait pu aisément connaître et comprendre, lui qui avait reçu tant de lumières. C'est d'ailleurs ce qu'ajoute l'apôtre au vers. 21, en citant, encore d'après les LXX, la suite du même passage d'Isaïe (LV, 2) : *Tota die...* Les Juifs sont demeurés incrédules, malgré les appels réitérés de Dieu.

§ III. — Grande consolation pour Israël. XI, 1-36.

Paul a fait entendre aux Juifs de dures vérités. Il leur a démontré que, s'ils étaient alors exclus pour la plupart de la rédemption messianique, c'était par leur propre faute. Il essaie maintenant de les consoler autant qu'il le pourra de ce grand malheur. Il puise ses motifs de consolation soit dans le présent, soit dans l'avenir. 1^o Malgré la réprobation de la plupart des Juifs, il demeurerait vrai qu'un nombre considérable d'entre eux avaient accepté la foi chrétienne. 2^o L'exclusion des Israélites volontairement endurés avait produit un résultat salutaire, puisque la conversion des Gentils s'en était suivie. 3^o Cette exclusion n'était pas perpétuelle, mais seulement temporaire : la masse du peuple israélite se convertirait un jour et sera sauvée par la foi en Jésus-Christ.

1^o La réprobation des Juifs n'a pas été totale, mais partielle. XI, 1-10.

CHAP. XI. — 1-2^o. Dieu n'a pas rejeté son peuple d'une manière absolue. — *Dico ergo*. L'objection qui suit semblait, en effet, découler naturellement des textes allégués plus haut. — *Numquid...?* La formule grecque μή suppose déjà une réponse négative. Il en est de même des deux termes *Deus* et *populum suum*, juxtaposés dans la question : Israël est et demeure le peuple de Jéhovah; il ne sera donc pas rejeté à jamais. Cf. Ps. xciii, 14, etc. — L'apôtre mentionne son propre exemple, en preuve que Dieu n'a pas

répudié en masse et absolument le peuple théocratique : *Nam et ego*. S'il a été converti, lui qui avait persécuté tout d'abord le christianisme, à plus forte raison d'autres Juifs auront-ils pu croire en Jésus-Christ. Remarquez la solennité avec laquelle il signale successivement trois titres qui constatent clairement son origine juive : *Israelita, ex semine...*, de tribu... Cf. II Cor. xi, 22; Phil. iii, 5. — *Non repulit...* Autre réponse préalable, et tout à fait péremptoire, à l'objection. Ce sont les mots *quem præsavit* qui portent l'idée principale. Si Dieu, de toute éternité, a choisi les Israélites pour en faire son peuple de prédilection, c'est qu'il n'a pas voulu qu'ils fussent tous à jamais rejetés, condamnés. Il y aurait une sorte de contradiction entre ce choix et une réprobation permanente; d'où il suit que le choix subsiste d'une manière ou d'une autre.

2^o-6. En fait, un certain nombre de Juifs s'étaient déjà convertis au christianisme. — *An nescitis?* Formule fréquente dans cette épître. Cf. ii, 4; vi, 3; vii, 1; ix, 21. Un fait célèbre de l'histoire d'Israël va mettre en relief la pensée de l'apôtre. — *In Elia*. C.-à-d., d'après les meilleurs interprètes : dans la section de l'Ancien Testament relative à Élie. Comp. Marc. xii, 26; Luc. xx, 30 et les notes. Les rabbins, Philon, etc., emploient des formules analogues pour citer la Bible. Ces mots ne signifient donc pas : au sujet d'Élie. — *Quemadmodum interpellat...* La parole d'Élie et la réponse du Seigneur sont tirées de III Reg. xix, 10, 14 et 18. Achab et Jézabel avaient fait massacrer les prophètes et les prêtres de Jéhovah, et renverser ses autels. Élie, qui s'était enfui jusqu'au mont Horeb pour échapper au carnage, désolé de voir la masse du peuple devenue idolâtre, disait à Dieu en gémissant : *Domine... et ego... solus...* (vers. 3). La citation est faite assez librement d'après les

4. Sed quid dicit illi divinum responsum? Reliqui mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.

5. Sic ergo et in hoc tempore, reliquæ secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt.

6. Si autem gratia, jam non ex operibus; alioquin gratia jam non est gratia.

7. Quid ergo? Quod quærebat Israël, hoc non est consecutus; electio autem consecuta est, ceteri vero excæcati sunt;

8. sicut scriptum est: Dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non

4. Mais que lui dit la divine réponse? Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal.

5. De même donc en ce temps aussi, selon l'élection de la grâce un reste a été sauvé.

6. Mais si c'est par grâce, ce n'est donc point par les œuvres; autrement la grâce ne serait plus la grâce.

7. Que dirons-nous donc? Ce que cherchait Israël, il ne l'a pas trouvé; mais les élus l'ont trouvé, et les autres ont été aveuglés;

8. selon qu'il est écrit: Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement, des

LXX. — *Sed quid...* (vers. 4). Réponse consonante du Seigneur. L'équivalent grec de *responsum*, ὁ χρηματισμός, désigne toujours un oracle divin. — *Reliqui mihi...* Saint Paul abrège de nouveau la citation, qu'il fait autant d'après l'hébreu que d'après les LXX. — *Baal*.



Le dieu Baal sur une monnaie de Tarse.

Dans le grec: τῆ Βάαλ, avec l'article au féminin, ainsi qu'il arrive souvent, dans les LXX, pour le nom de cette divinité. — *Sic ergo et...* (vers. 5). L'apôtre applique à son propre temps la réponse de Jehovah à Élie. Comme à l'époque du prophète, le peuple juif n'était pas réprouvé tout entier, puisqu'un reste qui le représentait était sauvé. — *Reliquæ* (λείψα). Maint passage des évangiles et des Actes démontre qu'un nombre considérable de Juifs avaient cru en Notre-Seigneur; mais ils ne formaient que la minorité de la nation. — *Secundum electionem...* C.-à-d., en vertu d'un choix qui dépend de la grâce divine. L'apôtre insère cette note, qu'il complète au vers. 6, pour rappeler brièvement à ses lecteurs le résultat d'une des discussions précédentes. Voyez le chap. ix. — *Si... gratia, jam non...* (vers. 6). Si la grâce est nécessaire, c'est donc que les œuvres sont insuffisantes par elles-mêmes. C'est ici une réfutation rapide de la grande erreur juive, d'après laquelle les Israélites avaient la prétention d'être infailliblement sauvés par les œuvres extérieures. — *Alloquin gratia...* Chose évidente, puisque le mot grâce signifie précisément: don gratuit. Un cer-

tain nombre de manuscrits grecs et le syriaque ajoutent ici: « Si autem ex operibus, jam non adest gratia; alioquin opus jam non est opus. » Cette froide addition, qui manque dans la plupart des meilleurs témoins, est justement regardée comme une interpolation.

7-10. La plus grande partie du peuple juif a été frappée d'endurcissement, en punition de son triste état moral. — *Quid ergo?* C.-à-d.: Que s'est-il donc passé? Dieu n'a-t-il pas réellement rejeté son peuple? Comp. le vers. 1^a. — *Quod quærebat...* *hoc non...* Fait malheureusement trop notoire: quoiqu'une petite portion d'Israël eût adopté la foi chrétienne, le peuple, en tant que peuple, n'avait pas atteint « ce qu'il cherchait », c.-à-d., son but, la justification. Cf. ix, 32. — *Electio* (ἡ ἐκλογή). L'abstrait pour le concret: les élus de Dieu avaient atteint ce but. — *Ceteri... excæcati...* Le verbe ἐπαυρώθησαν signifie plutôt: ont été endurcis. Dans cet endurcissement, il fallait sans doute voir l'action de Dieu, d'après le chap. ix et aussi d'après les deux textes qui vont être cités; mais l'action personnelle des Juifs n'y avait pas été étrangère, puisqu'ils avaient volontairement repoussé les grâces du ciel. — *Sicut scriptum...* (vers. 8). Au Deutéronome, ix, 3, mais avec des modifications empruntées à Isaïe, xxix, 10 et vi, 9-10 (comparez entre eux ces trois passages). — *Dedit illis Deus...* En châtiment de leur infidélité, Dieu avait frappé les Hébreux d'une torpeur morale, par suite de laquelle ils étaient devenus plus coupables encore. De même en était-il des Juifs contemporains de saint Paul. — *Spiritum compunctionis*. Cf. Is. xxix, 10. « Compunctio » est la traduction littérale de κατάνυξις, dont le sens primitif est celui de piqure violente, puis celui de coup violent qui étourdit, et par suite celui d'étourdissement. C'est ce dernier qui convient ici. En effet, nous lisons dans l'hébreu d'Isaïe: *ruah tardemah*, un esprit de profond sommeil, d'engourdissement. — *Oculos ut non... et aures...*: par conséquent, des organes incapables de remplir leurs fonctions naturelles. —

yeux pour ne pas voir, et des oreilles pour ne pas entendre; *cela* jusqu'à ce jour.

9. Et David dit: Que leur table devienne pour eux un filet, un piège, une occasion de chute et un châtement;

10. que leurs yeux soient obscurcis pour ne pas voir, et tenez toujours leur dos courbé.

11. Je dis donc: Ne se sont-ils heurtés que pour tomber? Loin de là! Mais par leur faute, le salut est venu aux païens, de manière à exciter leur émulation.

12. Si leur faute a été la richesse du monde, et leur diminution la richesse des païens, combien plus en sera-t-il de leur plénitude!

13. Car je vous le dis, à vous, païens: Tant que je serai l'apôtre des gentils, j'honorerai mon ministère,

videant, et aures ut non audiant, usque in hodiernum diem.

9. Et David dicit: Fiat mensa eorum in laqueum, et in captionem, et in scandalum, et in retributionem illis;

10. obscurantur oculi eorum ne videant, et dorsum eorum semper incurva.

11. Dico ergo: Numquid sic offenderunt ut caderent? Absit; sed illorum delicto salus est gentibus; ut illos emularentur.

12. Quod si delictum illorum divitiarum sunt mundi, et diminutio eorum divitiarum gentium, quanto magis plenitudo eorum!

13. Vobis enim dico gentibus: Quamdiu quidem ego sum gentium apostolus, ministerium meum honorificabo,

Usque in hodiernum... Comp. Act. VII, 51, où saint Étienne reproche vigoureusement aux Juifs leur résistance perpétuelle à l'Esprit de Dieu. — *Et David dicit* (vers. 9 et 10). Au Ps. LXXVIII, 23-24, d'après la traduction des LXX, citée avec quelque liberté par l'apôtre. Dans ce poème, qui est d'ailleurs « plein du Messie », après la description d'une poignante douleur, de brûlants anathèmes éclatent tout à coup contre les cruels ennemis qui en étaient la cause. Saint Paul applique deux de ces imprécations aux Juifs de son temps. — *Fiat mensa...* Manière de dire que ce qui était en soi une cause de joie devait produire au contraire la tristesse et la ruine. — *Obscurantur...* Même pensée qu'au vers. 8^b. — *Dorsum eorum...* Par ces mots, qui s'adressent directement à Dieu, le psalmiste demande que le coupable soit courbé par le malheur et profondément humilié.

2^o La réprobation d'Israël a produit un résultat bienfaisant, et elle est seulement temporaire. XI, 11-24.

11-15. But providentiel de la chute des Juifs. — *Dico ergo*. Comme au vers. 1. C'est un nouveau point de départ de l'argumentation de l'apôtre. Ainsi qu'il vient d'être démontré, Dieu n'a pas rejeté tout son peuple; mais quelle conclusion doit-on tirer de la répudiation de la grande majorité des Juifs? *Numquid sic...*? L'idée principale réside dans les mots *ut caderent*. Est-ce que leur endurcissement n'a eu, dans le plan divin, d'autre but que leur chute perpétuelle, dont ils ne se relèveront jamais? L'auteur rejette vivement cette conclusion (*Absit*), et il se hâte d'indiquer deux heureuses conséquences de la déchéance morale des Juifs: d'abord la conversion des païens, puis finalement la restauration d'Israël lui-même. — *Illorum delicto*. Dans le grec: par leur chute. De même au verset suivant. — *Salus... gentibus*. Dans sa vie de missionnaire saint Paul avait souvent fait cette expérience: lorsque les Juifs avalent refusé

d'écouter la prédication chrétienne, les païens l'avaient acceptée. Cf. Act. XIII, 45-48; XI, 19; XXVIII, 2, etc. — *Ut illos...* C.-à-d., pour que les Gentils, par leur conversion généreuse, provoquent la jalousie des Juifs et les poussent ainsi à devenir chrétiens à leur tour. Le verbe *emulentur* est un écho de la parole de Moïse citée plus haut (x, 19). — *Quod si...* (vers. 12). Sous la forme d'un argument « a minori ad majus », l'apôtre ouvre une perspective encore plus brillante, rattachée au caractère spécial du peuple théocratique. Si la réprobation des Juifs, événement si désastreux pour eux-mêmes, a produit un résultat très bienfaisant pour le reste de l'humanité, que n'arrivera-t-il pas lorsqu'ils se seront convertis à leur tour au christianisme? — *Divitiarum*. Les Juifs ont enrichi le monde en lui ouvrant, comme il vient d'être dit, les portes du salut. — *Diminutio*. Le grec ἄτρημα a aussi le sens de défaite; mais la signification que lui attribuent ici la Vulgate et la majorité des interprètes semble exigée par l'antithèse avec les mots « plenitudo eorum ». Leur diminution: c.-à-d., la réduction du peuple de Dieu à un faible reste (cf. vers. 5), par l'incrédulité du plus grand nombre. — *Plenitudo eorum*: leur nombre complet, leur totalité; par conséquent, le ralliement de toute la nation juive à l'Église. — *Vobis enim...* (vers. 13). Formule d'introduction, destinée à accentuer la pensée que saint Paul va développer dans les vers. 13 et 14. — *Gentibus*. Il paraît évident, d'après cette expression, que la majorité des destinataires de l'épître était composée d'anciens païens. Se rappelant ce fait, l'écrivain sacré s'interrompt un instant, pour dire à ces chrétiens d'origine païenne que le point en question les intéresse très spécialement, et que l'espoir de stimuler les Juifs rend son ministère auprès des Gentils plus ardent et plus expressé. — *Quamdiu*. Le grec signifie plutôt: « quatenus », en tant que. Sur le titre de *gentium apostolus*, que saint Paul revendique

14. si quomodo ad æmulandum pro-
vocem carnem meam, et salvos faciam
aliquos ex illis.

15. Si enim amissio eorum reconcilia-
tio est mundi, quæ assumptio, nisi vita
ex mortuis?

16. Quod si delibatio sancta est, et
massa; et si radix sancta, et rami.

17. Quod si aliqui ex ramis fracti
sunt, tu autem, cum oleaster esses, in-
sertus es in illis, et socius radicis et pin-
guedinis olivæ factus es,

14. dans l'espoir de provoquer l'ému-
lation de ceux de ma chair, et d'en sau-
ver quelques-uns.

15. Car si leur perte a été la réconci-
liation du monde, que sera leur admis-
sion, sinon une résurrection d'entre les
morts?

16. Si les prémices sont saintes, la
masse l'est aussi; et si la racine est
sainte, les branches le sont aussi.

17. Si quelques-unes des branches ont
été brisées, et si toi, qui étais un olivier
sauvage, tu as été enté parmi elles, et
mis en participation avec la racine et la
sève de l'olivier,

ici avec fierté, voyez Act. ix, 15; xxii, 21; Gal. ii, 7 et ss.; I Tim. ii, 7, etc. — *Mintsterium... honorificabo*: en continuant de travailler avec tout le zèle possible à la conversion du monde païen. — *Si quomodo...* (vers. 14). Résultat qu'il espère obtenir auprès d'Israël, en faisant entrer dans l'Église du Christ un grand nombre de Gentils. — *Carnem meam*: les Juifs, qu'il a appelés plus haut (ix, 3) ses proches selon la chair. — *Salvos... aliquos...* Espoir exprimé en termes bien modestes; mais Paul connaissait par expérience la difficulté qu'il y avait à convertir les Juifs. D'ailleurs, ces « quelques-uns » seraient comme les prémices de la moisson future. — *Si enim...* (vers. 15). Après la petite parenthèse formée par les vers. 13 et 14, l'apôtre revient à la pensée qu'il exprimait au vers. 12, et il la développe en termes saisissants. — *Amissio*. La répudiation (ἀποβολή, « rejectio ») des Juifs par le Seigneur, à cause de leur incrédulité. — *Assumptio*. Leur admission (πρόσληψις) dans le royaume du Messie. — *Vita ex mortuis*. D'assez nombreux commentateurs, à la suite d'Origène, ont pensé que cette formule désigne la résurrection générale, dans le sens strict. Mais il faut remarquer, contre ce sentiment, que saint Paul emploie d'ordinaire, pour représenter la résurrection proprement dite, l'expression plus claire ἀνάστασις νεκρῶν (ou ἐκ νεκρῶν), tandis qu'ici il dit simplement: une vie d'entre les morts. L'idée demeure donc vague et indéterminée. D'autres interprètes voient dans cette locution une recrudescence de vie spirituelle parmi les païens convertis, lorsque Israël sera entré en masse dans l'Église. Il vaut mieux la regarder comme l'indication de grâces et de joies extraordinaires, que saint Paul n'a pas eu l'intention de préciser. C'est comme s'il avait voulu dire: Le monde renaitra en quelque sorte.

16-24. Deux leçons qui découlent de cette conduite providentielle du Seigneur. — *Quod si...* L'apôtre expose brièvement, au moyen d'images très significatives, qu'il emprunte d'une part au caractère sacré d'Israël, et de l'autre à son origine toute sainte, les raisons qui lui font espérer la conversion finale des Juifs. — *Deli-*

batto: ἡ ἀπαρχή, les prémices. *Massa*: τὸ φύραμα, une masse de pâte. D'après Num. xv, 18-21, il était enjoint aux Hébreux, toutes les fois qu'ils faisaient du pain, de mettre à part une petite portion de la pâte, dont on faisait un gâteau, qui était offert au Seigneur et consommé par les prêtres. Telle était la « delibatio » (dans les LXX: ἀπαρχή φύραματος). Ces prémices, sanctifiées par leur destination (*sancta*), communiquaient leur sainteté à toute la masse dont elles étaient tirées. Dans l'application, les prémices figurent les patriarches; la masse, c'était le peuple juif tout entier, que la sainteté de ses ancêtres avait consacré lui-même. — *Radix*. Cette fois, c'est à un arbre qu'Israël est comparé. Il forme les branches, et la racine symbolise les patriarches. Le peuple, qui tire sa sève d'une racine sainte, est saint lui aussi par son origine. — *Quod si...* Première leçon, vers. 17-21: que les Gentils devenus membres de l'Église prennent garde de s'enorgueillir outre mesure. — *Aliqui ex ramis*. Litote manifeste. Cf. iii, 3. La comparaison de l'arbre, commencée au vers. 16^b, sera continuée et développée jusqu'à la fin du vers. 24. — *Fracti sunt*. Allusion à la réprobation des Juifs, due à leur incrédulité. Comp. le vers. 20. — *Tu autem*. Apostrophe frappante, comme en d'autres endroits de cette épître. Cf. ii, 8 et ss.; iii, 27; ix, 19 et ss., etc. Ici, Paul prend individuellement à partie les chrétiens d'origine juive. — *Oleaster*. Le mot grec ἀγρέλαιος désigne plutôt l'olivier sauvage non greffé, qui produit des fruits très petits, âpres et sans valeur. L'« oleaster » proprement dit, ou « Eleagnus angustifolius », appartient à une autre espèce. — *Insertus es*. D'après le grec: Tu as été enté. Trait extraordinaire, car on ne greffe pas une branche de sauvignon sur un bon arbre, mais, au contraire, la branche d'un bon arbre sur un plant sauvage. Il est possible que l'apôtre fasse allusion à une coutume adoptée parfois en Orient, au dire de divers auteurs, pour rajeunir les oliviers qui ont vieilli. Mais il vaut mieux croire que l'argument de saint Paul, pour avoir toute sa force, exigeait précisément que le procédé employé fût contraire à la nature. Comp. le vers. 24. — *In illis*: parmi les branches

18. ne te glorifie pas aux dépens des branches. Si tu te glorifies, *sache que ce n'est pas toi qui portes la racine, mais que la racine te porte.*

19. Mais, diras-tu, les branches ont été brisées, afin que je fusse enté.

20. Bien, c'est à cause de leur incrédulité qu'elles ont été brisées; et toi, tu subsistes par la foi. Ne t'enorgueillis pas, mais crains.

21. Car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera peut-être pas non plus.

22. Vois donc la bonté et la sévérité de Dieu : sa sévérité envers ceux qui sont tombés; envers toi la bonté de Dieu, si tu demeures ferme dans cette bonté; autrement tu seras retranché, toi aussi.

23. Eux de même, s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité, ils seront entés; car Dieu est puissant pour les enter de nouveau.

24. En effet, si tu as été coupé sur un olivier sauvage de sa nature, et enté, contre ta nature, sur l'olivier franc, à combien plus forte raison ceux qui sont les branches naturelles seront-ils entés sur leur propre olivier?

18. noli gloriari adversus ramos. Quod si gloriaris, non tu radicem portas, sed radix te.

19. Dices ergo : Fracti sunt rami ut ego inserar.

20. Bene, propter incredulitatem fracti sunt; tu autem fide stas. Noli altum sapere, sed time.

21. Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit, ne forte nec tibi parcat.

22. Vide ergo bonitatem et severitatem Dei : in eos quidem qui ceciderunt, severitatem; in te autem bonitatem Dei, si permanseris in bonitate; alioquin et tu excideris.

23. Sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est epim Deus iterum inserere illos.

24. Nam si tu ex naturali excisus es oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam, quanto magis ii qui secundum naturam, inserentur suæ olivæ!

demeurées sur le tronc; c.-à-d., parmi les Juifs convertis au christianisme. — *Radicis et pinguedinis.* L'huile est ici l'emblème des grâces et des bénédictions abondantes que recevaient tous ceux qui faisaient partie de l'arbre théocratique. — *Noli gloriari...* (vers. 18). Cette recommandation suppose qu'un certain nombre de chrétiens issus du paganisme se permettaient de dédaigner les Juifs, surtout ceux qui étaient demeurés incrédules. L'apôtre les blâme avec une juste sévérité, en leur rappelant leur place très secondaire dans l'ordre du salut : *Non tu radicem..., sed...* C.-à-d. : « ce sont les Juifs qui sont le canal des bénédictions divines à l'égard des Gentils, et non pas l'inverse. » Les païens ne devenaient membres du peuple de Dieu qu'à la condition d'être greffés sur l'olivier juif. Les choses étant ainsi, se glorifier vainement et mépriser les Juifs aurait été aussi absurde que dangereux. — *Dices...* (vers. 19). Le chrétien d'origine païenne est censé justifier son orgueil, en s'appuyant sur les paroles mêmes de saint Paul : Des branches ont été retranchées par Dieu, pour me faire place à moi-même sur l'arbre; c'est donc que j'avais plus de valeur qu'elles. — Réponse de l'apôtre, vers. 20-21. Elle est précédée d'un *Bene* approbateur : la constatation était vraie en soi. Comp. les vers. 11 et ss. Paul établit ensuite plus complètement l'état réel des faits. Les Juifs ont été retranchés de l'arbre *propter incredulitatem*. Les Gentils y ont été

insérés à cause de leur foi, *fide stas*; mais cette foi a été un don gratuit de Dieu. Qu'ils prennent donc garde d'être présomptueux et arrogants. — *Si enim...* (vers. 21). Motif de cette crainte salutaire. — *Nec tibi* : à toi qui ne fais partie de l'arbre que d'une manière accidentelle. — *Vide ergo...* Deuxième leçon, vers. 22-24 : Ne pas perdre de vue deux aspects divers de la conduite de Dieu, telle qu'elle se manifeste envers les païens et envers les Juifs : *bonitatem et severitatem*. — *Si permanseris...* Restriction grosse de menaces. Demeurer dans la bonté de Dieu, c'est y adhérer et la mériter toujours; or on ne peut la mériter qu'en persévérant dans la foi. — *Et tu*. Avec beaucoup d'emphase : Toi aussi, comme les Juifs, tu pourras être retranché de l'arbre symbolique. — *Sed et illi...* (vers. 23). Après avoir éprouvé les effets terribles de la sévérité de Dieu, les Juifs à leur tour, comme les païens, pourront jouir de nouveau de sa bonté, à condition de devenir croyants : *potens est enim...* Cette pensée est développée au vers. 24, qui résume tout ce que nous avons lu à partir du vers. 17. — *Suæ olivæ*. Dans le grec : sur leur propre olivier.

3^o La conversion future d'Israël. xi, 25-36.

Ce fait, dont l'apôtre n'a parlé, dans les lignes précédentes, que comme d'une espérance et d'une convenance, est annoncé maintenant en termes clairs et solennels, non sans l'indication des motifs pour lesquels il aura lieu.

25. Nolo enim vos ignorare, fratres, mysterium hoc (ut non sitis vobis ipsis sapientes), quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret,

26. et sic omnis Israel salvus fiet, sicut scriptum est : Veniet ex Sion qui eripiat, et avertat impietatem a Jacob ;

27. et hoc illis a me testamentum, cum abstulero peccata eorum.

28. Secundum evangelium quidem, inimici propter vos ; secundum electio-

25. Car je ne veux pas, mes frères, que vous ignoriez ce mystère (afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux) : c'est qu'une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement, jusqu'à ce que la plénitude des païens soit entrée,

26. et qu'ainsi tout Israël soit sauvé, selon qu'il est écrit : De Sion viendra un libérateur, et il éloignera l'impiété de Jacob ;

27. et c'est là l'alliance que je ferai avec eux, lorsque j'enlèverai leurs péchés.

28. Il est vrai qu'en ce qui concerne l'évangile, ils sont ennemis à cause de

25-32. L'annonce et la démonstration de ce grand mystère. Le vers. 25 contient la prédiction. — La formule d'introduction *Nolo enim...* fait présager une communication importante. Cf. I, 13 ; I Cor. X, 1 et XII, 1 ; II Cor. I, 8, etc. — *Mysterium hoc*. Chez les païens, le mot *μυστήριον* désignait toujours une chose cachée ; dans les écrits de saint Paul, il représente une chose d'abord secrète, puis révélée. Cf. I Cor. II, 7 et XV, 51 ; Eph. III, 3-6 ; I Tim. III, 16, etc. — *Ut non sitis...* L'apôtre va dévoiler aux païens convertis de Rome le mystère en question, pour les empêcher d'être sages à leurs propres yeux, c.-à-d., de s'enorgueillir, de supposer que c'était par leurs mérites personnels qu'ils étaient devenus membres de l'Église. — *cæcitas*. D'après le grec : l'endurcissement (*πώρωσις*). Voyez les notes du vers. 7^b. — *Ex parte*. L'incrédulité des Juifs a été seulement partielle ; la masse entière du peuple n'a pas rejeté le Messie. Comp. les vers. 1-10 et 17. — *Donec...* Cet endurcissement n'est aussi que temporaire. Ses limites, sous le rapport de la durée, sont fixées par les mots *donec plenitudo...* La plénitude des Gentils, c'est leur nombre complet, c'est la totalité du monde païen. Comp. le vers. 12, où le même substantif a désigné la totalité de la nation juive. — *Intraret* : dans l'Église du Christ, dans le royaume messianique. L'expression est technique en ce sens. Cf. Matth. VII, 13, 21 ; XVIII, 8 ; XXIII, 13, etc. Ainsi donc, une partie d'Israël s'est déjà convertie à la foi ; l'incrédulité de la plus grande portion du peuple juif a occasionné, d'après le plan divin, la conversion des nations païennes, qui se rangent successivement sous l'étendard du Christ. Lorsque les Gentils seront pour la plupart devenus chrétiens, et que « les temps des païens » (ainsi que Jésus-Christ nomme, Luc. XXI, 24, les siècles destinés à leur conversion) auront pris fin, alors l'heure sonnera pour les Juifs d'entrer en masse dans l'Église. — *Et sic* (vers. 26). Avec emphase : par la conversion de tout le monde païen. — *Omnis Israel*. Le peuple juif considéré dans son ensemble, comme nation. Évidemment, il ne s'agit pas ici de tous les individus. — *Salvus fiet*. Il aura part à la rédemption messianique,

moyennant la foi en Jésus-Christ. — *Sicut scriptum...* Dans Isaïe, LIX, 20, suivant les LXX, à part de légers changements. Les derniers mots, *cum abstulero...* (vers. 27^b), sont empruntés à Is. XXIII, 9. Saint Paul a donc de nouveau combiné deux textes séparés ; mais il le fait légitimement, puisqu'il ne change rien au sens, soit pour les détails, soit pour l'ensemble de la prédiction. En effet, dans ces deux endroits de son livre, Isaïe parle des derniers temps du monde et des heureux effets qu'opérera le Messie au milieu d'Israël. — *Ex Sion*. Dans l'hébreu : à Sion ; ce qui rend la pensée plus nette encore. — *Qui eripiat*. Dans le grec : ὁ ῥυόμενος, le libérateur. Excellente traduction de l'hébreu *gô'el*. — *Et avertat...* Ce sera la première œuvre du Messie rédempteur. Le mot Jacob représente toute la nation juive. — *Et hoc... testamentum* (vers. 27). Ce sera la seconde œuvre du Christ. Grâce à lui Dieu établira avec les Juifs une alliance nouvelle, celle qui a été promise depuis longtemps par les prophètes. Cf. Jer. I, 31-34, etc. — *Secundum...* Les vers. 28 et 29 démontrent d'une autre manière la vérité de l'assertion que contient le vers. 25. Voici le sens de cet argument : Pendant quelque temps Dieu traitera les Juifs comme des ennemis, pour les punir de leur incrédulité ; mais la destination qu'il leur a assignée dans ses décrets éternels n'en n'est pas moins irrévocable. Ils se convertiront donc un jour, et il leur rendra ses faveurs. — *Secundum evangelium*. C.-à-d., par rapport à l'évangile. En d'autres termes : les Juifs envisagés tels qu'ils étaient alors, et en tant qu'ils rejetaient l'évangile que Dieu leur offrait comme un moyen de salut. — *Inimici*. Avec cette signification : haïs de Dieu, traités par lui comme des ennemis et exclus par là même de la rédemption messianique. — *Propter vos* : à l'avantage des Gentils, puisque ceux-ci, comme il a été dit plus haut (voyez les vers. 11, 12 et 15), ont été admis dans l'Église par suite de l'exclusion des Juifs. — *Secundum electionem* : en tant que les Juifs étaient le peuple choisi de Dieu. — *Carissimi*. Ils étaient donc tout à la fois haïs et aimés de Dieu, suivant le point de vue auquel on se plaçait. — *Propter patres* : à cause des

vous; mais, en ce qui concerne l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères.

29. Car Dieu ne se repent pas de ses dons et de son appel.

30. De même donc qu'autrefois vous-mêmes vous n'avez pas cru à Dieu, et que vous avez maintenant obtenu miséricorde à cause de leur incrédulité;

31. eux de même n'ont pas cru maintenant, à cause de la miséricorde dont vous avez été l'objet, afin qu'eux aussi ils obtiennent miséricorde.

32. Car Dieu a tout enfermé dans l'incrédulité, afin de faire miséricorde à tous.

33. O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont incompréhensibles, et ses voies impénétrables!

nem autem, carissimi propter patres.

29. Sine poenitentia enim sunt dona et vocatio Dei.

30. Sicut enim aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum;

31. ita et isti nunc non crediderunt, in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequantur.

32. Concluit enim Deus omnia in incredulitate, ut omnium misereatur.

33. O altitudo divitiarum sapientiae, et scientiae Dei! quam incomprehensibilia sunt iudicia ejus, et investigabiles viae ejus!

patriarches (comp. le vers. 16; ix, 4), dont ils descendaient et qui étaient les bien-aimés du Seigneur. — *Sine poenitentia...* (vers. 29). Raison pour laquelle Dieu n'abandonnera pas la nation qu'il avait comblée de ses bienfaits. Ses dons, d'une part, et de l'autre, son appel, ont un caractère irrévocable. Aussi quoique Israël, pendant un temps considérable et par sa propre faute, se soit séparé de son Dieu et qu'il ait excité la colère céleste, sa destination providentielle n'a pas changé; c'est pourquoi il se convertira en temps voulu. — *Sicut enim...* Autre argument, vers. 30-32, pour prouver que cette prophétie se réalisera. Il est tiré de la conduite miséricordieuse du Seigneur envers les Gentils eux-mêmes. « Dieu se sert de l'incrédulité des uns pour sauver les autres; puis, ceux qu'il a rendus incroyables, il les sauve à leur tour; tout cela, pour bien établir que le salut est de sa part un acte de pure miséricorde. » Magnifique coup d'œil d'ensemble sur le plan divin en ce qui concerne le salut de l'humanité. — *Non credidistis...* Plutôt, d'après le grec : Vous avez désobéi... De même au vers. 31^a : Ils ont désobéi (*non crediderunt*). — *Propter incredulitatem...* à cause de leur désobéissance. — Les mots in *vestram misericordiam* dépendent de *misericordiam consequantur*, ainsi qu'il résulte du parallélisme : Afin que, par l'effet de la miséricorde dont vous avez été l'objet (« *vestram* »), ils soient aussi traités eux-mêmes avec miséricorde. Comme l'a dit le vers. 11, l'exemple des païens excitera les Juifs à embrasser à leur tour la foi chrétienne. — *Concluit enim...* (vers. 32). Pensée profonde, exprimée au moyen d'une métaphore saisissante (enfermer pour ainsi dire sous clé; cf. Gal. III, 22). Des réflexions qui précèdent l'apôtre dégage un principe général en ce qui regarde le plan divin. Les païens ont désobéi à Dieu et ont multiplié les péchés; les Juifs ont fait de même : Dieu l'a permis pour

manifeste sa bonté envers les uns et envers les autres. — *Omnia*. Le grec emploie le masculin : τῶν πάντων, tous (les hommes). — *In incredulitate*. Mieux : dans la désobéissance.

33-36. Richesses infinies de la sagesse de Dieu. « L'apôtre avait commencé ce vaste exposé du salut par le fait de la condamnation universelle (chap. I-III); il l'a terminé par celui de la miséricorde universelle. Que lui restait-il, après cela, sinon à entonner l'hymne de l'adoration et de la louange? » Cet hymne, qui s'échappe du cœur reconnaissant de l'apôtre, sert de digne conclusion à la première partie de l'épître. — *O altitudo*. Le grec βάθος; a le sens soit de hauteur, soit de profondeur. Il désigne ici une immensité sans bornes. — *Divitiarum sapientiae et...* Dans le texte original : de la richesse (au singulier), et de la sagesse, et de la science. D'après cette leçon, qui est certainement la meilleure, ces trois substantifs dépendent du mot βάθος, et la richesse représente spécialement la bonté et la grâce divines, dont les trésors sont inépuisables. Cf. x, 12, etc. La sagesse est l'attribut en vertu duquel le Seigneur dirige habilement toutes choses vers le but qu'il leur a destiné de toute éternité. La science est la connaissance des moyens à employer pour que le but soit atteint. Dans le cas présent, ce but n'est autre que le salut de l'humanité; or, comme saint Paul l'a magistralement démontré, le plan divin a été réalisé d'une manière merveilleuse sous ce rapport : de là le cri d'adoration et d'admiration de l'apôtre. — Les deux traits qui suivent, *quam incomprehensibilia...*, et *investigabiles...*, caractérisent davantage encore la sagesse et la science de Dieu. — Les exégètes ne sont pas d'accord sur la signification du mot *iudicia* en cet endroit. Les uns lui attribuent l'acception générale de décrets; les autres lui laissent son caractère judiciaire. La différence n'est pas très grande;

34. Quis enim cognovit sensum Domini? aut quis consiliarius ejus fuit?

35. Aut quis prior dedit illi, et retribuetur ei?

36. Quoniam ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia; ipsi gloria in sæcula. Amen.

34. Car qui a connu la pensée du Seigneur? ou qui a été son conseiller?

35. Ou qui lui a donné le premier, et recevra de lui en retour?

36. Car c'est de lui, et par lui, et en lui que sont toutes choses; à lui la gloire dans tous les siècles. Amen.

CHAPITRE XII

1. Obsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo

1. Je vous conjure donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu, d'offrir vos corps comme une hostie vivante, sainte,

mais ce qui a été dit plus haut de la conduite du souverain juge envers l'humanité coupable semble favoriser davantage la seconde interprétation. — *Vise ejus*. Métaphore : ses méthodes, ses procédés, envisagés « comme un achèvement vers le but final ». — L'adjectif *investigabiles* est employé dans le sens de « *ininvestigabiles* ». — *Quis enim...* (vers. 34 et 35). Trois questions, posées avec un accent triomphal, et empruntées, les deux premières à Isaïe, XL, 13, d'après les LXX (la citation est faite assez librement), la troisième au livre de Job, XLII, 11, d'après l'hébreu (qui est cité librement aussi). La première se rapporte à la connaissance infinie de Dieu (*sensum*; νοῦν, la pensée), qu'aucun homme n'est capable de scruter; la seconde, à sa sagesse suprême, qui n'a nul besoin d'être conseillée pour l'organisation de ses desseins; la troisième, aux richesses de sa bonté, qu'aucun être fini et borné n'est capable d'accroître. — *Retribuetur ei*. L'écrivain sacré suppose, par impossible, qu'un homme a fait un présent à Dieu et reçoit une récompense en retour. — *Quoniam...* (vers. 36). Dans cette belle doxologie, nous trouvons l'indication du motif pour lequel le Seigneur n'attend rien de la générosité des créatures : tout ce qui existe vient de lui et lui appartient d'une manière absolue. — *Ex ipso* (ἐξ αὐτοῦ) : en tant qu'il est l'auteur, le créateur. *Per ipsum* (δι' αὐτοῦ) : en tant qu'il conserve l'existence donnée par lui. *In ipso* (εἰς αὐτόν, « in ipsum ») : vers lui, pour lui, en tant qu'il est la fin et le terme de tout. Toutes choses dépendent donc de lui, et il est indépendant de tout. A la suite d'Origène et de saint Augustin, un certain nombre de commentateurs et de théologiens ont appliqué ce passage aux trois personnes de la sainte Trinité; mais ce ne peut être là qu'une simple accommodation, car le texte grec et l'ensemble du contexte ne favorisent guère ce sentiment. D'ailleurs, saint Ambroise fait uniquement au Fils l'application des trois membres de phrase, et saint Hilaire voit dans ce texte une preuve de l'unité de la nature divine. Il n'y a donc pas de tradition fixe à ce sujet. Voyez Cornely, h. l.

DEUXIÈME PARTIE

Vie que doit mener le vrai croyant.
XII, 1-XVI, 27.

Cette partie se rattache très étroitement à la première. C'est le chemin du salut que l'apôtre a décrit dans les chap. I-XI, en exposant la théorie de la justification par la foi; il passe maintenant au côté pratique de la question et montre, par de nombreuses applications morales, ce que doit être la vie d'un bon chrétien. Parmi ses recommandations, les unes sont plus générales, les autres plus particulières et s'adressent surtout à l'Église de Rome : toutes, elles conviennent admirablement pour faire vivre en conformité avec les principes de la foi.

SECTION I. — RÈGLES À SUIVRE SI L'ON VEUT MENER UNE VIE VRAIMENT CHRÉTIENNE. XII, 1-XV, 13.

§ I. — *Devotus reciproques des chrétiens.*
XII, 1-21.

1^o Principe général. XII, 1-2.
CHAP. XII. — 1-2. Ces lignes servent d'introduction à toute la seconde partie. — *Obsecro...* Le sens propre du grec est plutôt : Je vous exhorte. — *Itaque* : en conséquence de tout ce qui a été dit dans la partie dogmatique. — *Per misericordiam...* Au pluriel dans le grec : par les miséricordes de Dieu. Comp. II Cor. I, 3, où saint Paul donne à Dieu le titre de « Père des miséricordes ». Ces miséricordes sont celles dont il a été parlé au chap. XI. Au nom de la bonté divine dont ils ont été l'objet, l'apôtre presse les fidèles de Rome de mener une vie sainte et parfaite. — *Ut exhibeatis...* Allégorie frappante, par laquelle « la vie chrétienne est représentée comme remplaçant l'ancien culte de l'autel ». Le verbe grec παραστήσαι, placer à côté, présenter, est dans les LXX l'expression technique pour désigner l'offrande des victimes. Sa traduction exacte serait ici : « ut sistatis ». — *Corpora vestra*. Par opposition à l'esprit, qui sera mentionné à son tour au vers. 2. Un chrétien digne de ce nom doit sanctifier tout son être, son corps aussi bien que son âme. Cf. vi,

agréable à Dieu; ce sera votre culte raisonnable.

2. Ne vous conformez pas à ce siècle; mais transformez-vous par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu, *volonté* qui est bonne, agréable et parfaite.

3. Car je dis par la grâce qui m'a été

placentem, rationabile obsequium vestrum.

2. Et nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate sensus vestri, ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, et beneplacens, et perfecta.

3. Dico enim per gratiam quæ data

13, etc. Les mots « vos corps » ne sont donc pas simplement synonymes de « vous-mêmes, vos personnes ». — *Hostiam vivam*. Dans le culte juif, les victimes étaient mises à mort, et c'est surtout dans cet acte que consistait le sacrifice. Il faut que le chrétien soit une victime toujours vivante, puisqu'il a été régénéré par le baptême et qu'il a commencé alors une existence nouvelle, entièrement opposée à l'état de mort où le péché l'avait placé. — *Sanctam*: sainte et sans tache. Cf. I Petr. I, 16. Dans toutes les



Rome dominatrice du monde.
(Musée du Louvre.)

religions anciennes, on tenait à n'immoler que des victimes sans défaut. Cf. Lev. XIX, 2, etc. — *Deo placentem*. Ce corps vivant et saint ne saurait manquer d'être pour Dieu une hostie d'agréable odeur. — Les mots *rationabile obsequium*... servent d'opposition à « corpora vestra hostiam... » Dans le grec : τὴν λογικὴν λατρείαν ὑμῶν, votre culte rationnel, c.-à-d., un culte conforme à la raison, un culte spirituel; par conséquent, un sacrifice qui ne soit pas purement matériel et extérieur, comme l'était l'offrande d'un animal sans raison. Comp. I Petr. II, 2, où l'adjectif λογικὴ est employé dans le même sens. — Au vers. 2, la recommandation

de mener une vie sainte est réitérée sous une autre forme. — *Nolite conformari*... Il faut que le chrétien transfigure continuellement son être intérieur, et se conforme à la volonté de Dieu. — *Huic sæculo*. Locution fréquemment employée par les écrivains sacrés du Nouveau Testament (de même l'expression synonyme « ce monde »), pour représenter l'humanité déchue et livrée au péché. Cf. I Cor. I, 20; II, 6, 8; III, 18; II Cor. IV, 4; Gal. I, 4; Jac. I, 27, etc. A coup sûr, ce n'est point parmi les hommes entachés de l'esprit de ce siècle que le chrétien doit chercher un modèle de sa vie morale. — Après le type à éviter, Paul indique le modèle à réaliser : *sed reformamini*... Plus exactement, d'après le texte original : Transformez-vous par le renouvellement de votre esprit. Il est nécessaire que le chrétien change en quelque sorte de forme (μεταμορφωσῆς), qu'il déponille le vieil homme, comme il est dit ailleurs, et qu'il se revête du nouveau, Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Manière dont aura lieu cette transformation : *in novitate*...; c.-à-d., par le renouvellement de la partie la plus relevée de notre être, le νοῦς (*sensus vestri*). — *Ut probetis*... En vertu de cette transformation, l'intelligence, « qui est le siège du jugement moral, » devient capable de bien connaître la volonté de Dieu, et par là même de l'accomplir avec fidélité. — *Bona, et... et...* D'après la traduction de la Vulgate, ces trois épithètes caractérisent la volonté divine, qu'elles représentent comme l'opposé du mal, comme justement admirée des hommes lorsqu'ils savent la comprendre, enfin comme l'idéal de la perfection. Mais le grec a une signification un peu différente : (Afin que vous sachiez apprécier quelle est la volonté de Dieu, à savoir) le bien, l'agréable et le parfait. Les trois adjectifs, pris substantivement et précédés de l'article (τὸ ἀγαθόν, τὸ...), marquent donc en quoi consiste d'une manière générale la volonté de Dieu. Le Seigneur veut que nous fassions ce qui est bon en soi, ce qui lui est agréable et ce qui est parfait.

2° Comment doivent se comporter les chrétiens dans leurs rapports mutuels. XII, 3-21.

Saint Paul insiste spécialement sur les deux grands devoirs de l'humilité, vers. 3 et ss., et de la charité, vers. 9 et ss.

3-8. Ne pas s'enorgueillir des dons qu'on a reçus, mais en faire humblement le profit de tous. — *Dico enim per...* L'exhortation (comp. le vers. 1) devient un ordre, intimé par saint Paul au nom de son autorité apostolique, que

est mihi, omnibus qui sunt inter vos, non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem, et unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei.

4. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eundem actum habent,

5. ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra.

6. Habentes autem donationes secun-

donnée, à tous ceux qui sont parmi vous, de n'avoir pas d'eux-mêmes une meilleure opinion qu'ils ne doivent, mais d'avoir des sentiments modestes, selon la mesure de la foi que Dieu a départie à chacun.

4. Car, comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous les membres n'ont pas la même fonction,

5. ainsi, quoique nombreux, nous sommes un seul corps dans le Christ, étant tous en particulier les membres les uns des autres.

6. Nous avons toutefois des dons dif-

désignent les mots *per gratiam quæ...* Cf. I, 5. C'est qu'il s'agit d'un point qui touchait à la discipline de l'Église; de là cette injonction formelle. — *Omnibus qui...* : à tous les chrétiens de Rome sans exception. Le grec emploie le singulier (πάντες τῷ ὄντι...); ce qui rend l'ordre tout à fait individuel. — *Non plus sapere..., sed...* Il y a dans le texte original un jeu de mots intéressant, mais intraduisible dans notre langue : μή ὑπερροφνεῖν παρ' ὅ δεῖ φρονεῖν, ἀλλὰ φρονεῖν εἰς τὸ σωφρονεῖν. En latin : « Non se æstimare ultra modum quo (quis) se æstimare debet, sed se æstimare usque ad justam sui æstimationem. » En effet, le verbe φρονεῖν (Vulg. *sapere*) équivaut en cet endroit aux locutions « se æstimare, de se sentir »; d'où il suit que ὑπερροφνεῖν, c'est trop bien penser de soi, s'estimer trop. Au contraire σωφρονεῖν, c'est s'estimer avec sagesse, à sa juste valeur (*ad sobrietatem*, comme dit assez exactement la Vulgate). — *Unicuique...* La conjonction *et*, qui précède cette dernière partie du verset, manque dans le grec; elle ne fait que gêner la marche de la pensée. — *Sicut... divisit.* Comp. I Cor. VII, 17, où nous trouvons la même formule dans une circonstance toute semblable. L'apôtre accentue ces deux idées : il y a une diversité dans les dons répartis à chacun, et c'est Dieu lui-même qui est l'auteur de cette diversité. — *Mensuram fidei.* La plupart des exégètes anciens et modernes s'accordent à reconnaître que, dans cette formule, le mot *foi* désigne par métonymie les dons spéciaux qui vont être énumérés plus bas, vers. 6 et ss. Le contexte exige cette interprétation. D'ailleurs, ces dons, ces χάρισματa, comme on les nomme d'après saint Paul lui-même (cf. vers. 6; I Cor. VII, 7, etc.), étaient accordés aux premiers chrétiens comme une conséquence de la foi. La recommandation contenue dans le vers. 3 revient à dire : Que chacun se contente modestement des dons qu'il a reçus; de la sphère spirituelle où Dieu l'a placé, s'efforçant de bien profiter des grâces qui lui ont été accordées, sans ambitionner rien de plus. — *Sicut enim...* Les vers. 4-5 présentent une comparaison familière à notre auteur, et qu'on trouve souvent aussi dans les auteurs anciens. Il la dé-

veloppe plus longuement dans la première épître aux Corinthiens, XII, 12-31, passage qu'il se contente de résumer ici. Comp. Eph. IV, 15; Col. I, 18, etc. A ses yeux, l'Église était un organisme vivant, un corps animé; chaque fidèle est un rouage de cet organisme, un membre de ce corps. Mais, tout en exerçant ses fonctions spéciales, chaque membre existe surtout pour l'ensemble du corps, et non pas isolément pour lui-même. Il suit de là, et telle est la leçon que veut donner l'apôtre, que la modestie et l'humilité sont nécessaires à chaque chrétien, pour que la vie de l'Église, ou de la communauté particulière, aille régulièrement et n'ait pas à souffrir. Que chacun demeure donc à sa place et dans sa fonction! — *In Christo* (vers. 5) : par suite de notre union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la tête de ce corps mystique. — *Habentes...* Dans les vers. 6-8, saint Paul fait voir par quelques exemples de quelle manière les fidèles doivent accomplir la recommandation qui précède. La construction de la phrase est assez irrégulière; mais on obtient un sens très net en supplantant quelques mots çà et là (voyez la traduction). — *Donationes, χάρισματa.* Ce mot grec est demeuré l'expression technique pour désigner en théologie certains dons surnaturels absolument gratuits, certaines faveurs ou aptitudes extraordinaires, que Dieu accorde aux fidèles, moins pour eux-mêmes qu'en vue de l'utilité du prochain. Les théologiens les nomment aussi des grâces gratuitement données (« gratiæ gratis datæ »), pour les distinguer de la grâce proprement dite (« gratia gratum faciens »). Ils étaient une manifestation de la grâce de l'Esprit-Saint; soit dans l'Église en général, soit dans les âmes individuelles des chrétiens; manifestation destinée à fortifier la foi de ceux-ci et à exciter celle des Juifs et des païens. Ils étaient fréquents dans la primitive Église; ils se sont raretés depuis, parce qu'ils n'étaient plus aussi nécessaires. Saint Paul en mentionne sept ici-même; I Cor. XII, 8-10, il en signale neuf. Voyez aussi I Cor. XII, 28-31. Il n'en a probablement pas épuisé la liste, car ils peuvent être aussi nombreux que les besoins spirituels de l'Église. Parfois l'Esprit-Saint gref-

férents, selon la grâce qui nous a été accordée : soit le *don* de prophétie, selon l'analogie de la foi ;

7. soit le ministère, pour s'exercer au ministère ; soit l'enseignement, pour celui qui enseigne ;

8. l'exhortation, pour celui qui exhorte ; la simplicité, pour celui qui distribue ; la sollicitude, pour celui qui préside ; la joie, pour celui qui exerce la miséricorde.

dum gratiam quæ data est nobis, differentes : sive prophetiam, secundum rationem fidei,

7. sive ministerium in ministrando, sive qui docet in doctrina,

8. qui exhortatur in exhortando, qui tribuit in simplicitate, qui præest in sollicitudine, qui miseretur in hilaritate.

fait ces dons sur des talents naturels déjà existants ; d'autres fois, le don était complètement surnaturel (par ex., le don des miracles, le don de prophétie, etc.). — *Secundum gratiam* (χαρίτιν)... différentes. La diversité des dons ne provenait donc pas de la diversité des mérites, mais uniquement de la grâce de Dieu et de sa volonté. — *Prophetiam*. Le don d'exposer avec une force tout à fait convaincante les vérités de la foi ; don qui supposait une illumination extraordinaire, et auquel était souvent associée la prophétie dans le sens strict, c.-à-d., le pouvoir de révéler les mystères du présent et de l'avenir. — *Secundum*... Dans cette énumération, après avoir mentionné un don spécial, saint Paul ajoute quelques mots pour indiquer de quelle manière on doit s'en servir dans l'intérêt commun. Il faut donc que le prophète exerce son rôle *secundum rationem fidei*, ou, comme s'exprime le grec : selon l'analogie de la foi ; ce qui signifie : conformément à la foi. Si les paroles prophétiques exprimaient quelque chose de contraire à la foi objective de l'Église, telle qu'elle est contenue dans la sainte Écriture et dans la tradition, on verrait par là même que celui qui les profère est un faux prophète. Que le prophète se garde donc de mélanger, par amour-propre, ses pensées personnelles à celles de Dieu, et que ses enseignements demeurent en harmonie avec la doctrine révélée. — Le mot *ministerium* (verset 7), de même que son équivalent grec διακονία, est très général par lui-même, et peut désigner toute sorte de ministères ecclésiastiques. Comp. xi, 13, où Paul nomme ainsi son apostolat, et xv, 31, où il dit qu'il remplit son ministère lorsqu'il recueille des aumônes pour les pauvres de Jérusalem. Voyez aussi I Cor. xii, 5 et xvi, 16 ; II Cor. viii, 4 ; Eph. iv, 12, etc. C'est cette acception générale qui convient le mieux ici ; il s'agit donc d'une aptitude surnaturelle à exercer des fonctions utiles au service de l'Église. — *In ministrando*. D'après le grec : dans le ministère. C.-à-d. : que celui qui possède ce don n'en recherche pas d'autre, et s'applique à le bien exercer. — *Qui docet*. Celui qui a reçu le don spécial d'enseigner avec fruit. Remarquez le changement qui a lieu dans la construction. — *In doctrina*. Sous-entendu : « sit » ou « maneant ». Qu'il s'applique à bien enseigner. — *Qui exhortatur*. Le docteur expliquait, démontrait théoriquement les vérités chrétiennes, en agissant sur l'intelligence des auditeurs ; celui qui

exhortait agissait sur les cœurs et sur les volontés par de chaudes et éloquents paroles, et il excitait à pratiquer la vertu. — *In exhortando* (« sit »). Qu'il ne sorte pas de là, puisque telle est sa grâce particulière. — *Qui tribuit*. A la lettre dans le grec : Celui qui communique ; c.-à-d., qui se sent porté par l'Esprit de Dieu à donner de ses biens aux pauvres. Cf. I Cor. xiii, 3. — *In simplicitate*. Qu'il donne sans penser à ses intérêts propres, mais uniquement à ceux de ses frères. Pour les dons qui précèdent, l'apôtre s'est contenté d'inviter ceux qui en étaient investis à demeurer dans leur sphère ; pour celui-ci et les deux suivants, il marque de quelle manière on doit les mettre en œuvre. — Les mots *qui præest* ne désignent pas ici le ministère ecclésiastique, dont il a été question plus haut (voyez le vers. 7^a), mais le don de gouverner, de diriger dans un cercle plus restreint ; par exemple, la direction et le patronage des œuvres qui ne manquaient pas au début de l'Église, alors qu'il y avait tant à organiser. — *In sollicitudine* : avec zèle (ἐν σπουδῇ). — *Qui miseretur*. Celui qui est porté par la grâce à pratiquer ce que l'on nomme les œuvres de miséricorde, à soulager les souffrances physiques et morales du prochain. — *In hilaritate* : puisqu'un joyeux visage et des paroles affables ne contribuent pas peu à consoler les affligés.

9-21. Pratique de la charité fraternelle. Telle est la pensée dominante et presque perpétuelle de ce passage, qui est « si admirablement chrétien », et qui a beaucoup d'affinité avec le chapitre xiii de la première épître aux Corinthiens. De temps en temps l'écrivain sacré pousse pour ainsi dire une pointe en d'autres directions de la vie morale des chrétiens, mais il revient promptement à la charité. Comme dans les lignes que l'on vient de lire, la construction est assez irrégulière. On voit que les pensées et les réflexions se pressent dans l'esprit de l'apôtre, et il ne s'inquiète pas de l'élégance de son style. D'ailleurs, rien de plus énergique que ces recommandations successives, brièvement énoncées. — Le vers. 9 exprime un principe général. Par dilectio (ἡ ἀγάπη), il faut entendre l'amour soit de Dieu, soit du prochain. — *Sine simulatione* (s.-ent. « sit »). A la lettre dans le grec : sans hypocrisie. — Suivent deux qualités de cet amour sincère. La première : *odientes* (s.-ent. « esto »)... Le grec ἀποστρυφούνας exprime un vif sentiment d'horreur, qui fait qu'on se sépare de

9. Dilectio sine simulatione; odientes malum, adhærentes bono;

10. caritate fraternitatis invicem diligentes; honore invicem prævenientes;

11. sollicitudine non pigri; spiritu ferventes; Domino servientes;

12. spe gaudentes; in tribulatione patientes; orationi instantes;

13. necessitatibus sanctorum communicantes; hospitalitatem sectantes.

14. Benedicite persequentibus vos; benedicite, et nolite maledicere.

15. Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus.

16. Idipsum invicem sentientes; non

9. Que la charité soit sans déguisement; ayez le mal en horreur, attachez-vous fortement au bien.

10. Aimez-vous mutuellement d'une affection fraternelle; prévenez-vous par des égards réciproques.

11. Ayez du zèle, et non de la paresse; soyez fervents d'esprit, servez le Seigneur.

12. Soyez joyeux dans l'espérance, patients dans l'affliction, persévérants dans la prière.

13. Prenez part aux nécessités des saints, exercez l'hospitalité avec empressement.

14. Bénissez ceux qui vous persécutent; bénissez, et ne maudissez pas.

15. Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, pleurez avec ceux qui pleurent.

16. Ayez les mêmes sentiments les

la personne qui l'inspire. — Seconde qualité : *adhærentes*... Le mot *καλλόμενοι* exprime une adhésion très intime. — *Malum, bono*. Ces deux substantifs sont au neutre dans le grec. Le caractère de l'amour véritable consiste donc, d'une manière générale, à se séparer du mal moral, du péché, et à s'attacher au bien. — *Caritate*... Viennent maintenant quelques détails relatifs à la pratique de la charité, vers. 10 et ss. Au substantif *ἀγάπη*, l'apôtre substitue ici *φιλᾶδελφία*, l'amour des frères; il veut donc parler de la charité fraternelle entre chrétiens. — *Diligentes* rend imparfaitement la nuance de *φιλόσπυροι*, le mot qui représente la tendresse réciproque des membres d'une même famille. — *Honore*... Cf. Phil. II, 3. La vraie charité fait que l'on ne songe pas à soi, mais qu'on cherche de toutes manières à honorer et à faire honorer le prochain. — *Prævenientes*. Le grec a plutôt le sens de conduire en avant. Le chrétien charitable fait toujours passer ses frères avant lui-même. La nuance exprimée par la Vulgate est très délicate aussi. — *Sollicitudine*... (vers. 11). Être plein de zèle pour le bien du prochain. La pensée est exprimée au moyen d'une litote : *non pigri*. — *Spiritu ferventes*. Cf. Act. XVIII, 25. Le mot esprit se rapporte plutôt ici à l'élément spirituel de l'homme qu'à l'Esprit-Saint; mais c'est vraiment ce dernier qui vivifie l'esprit de l'homme pour le rendre fervent. Quelques interprètes rattachent le trait « fervents par l'esprit » à celui qui précède, et par suite, à l'amour du prochain; d'autres, et beaucoup mieux, pensons-nous, à celui qui suit, c.-à-d., à l'amour de Dieu. — *Domino servientes*. Un certain nombre de témoins anciens ont la variante *τῷ καρῷ*, au lieu de *τῷ κυρίῳ*; ce qui donne cet autre sens : « temporis inservientes », profitant de toutes les occasions pour faire le bien. Mais les meilleurs manuscrits favorisent la leçon de la Vul-

gate. Le Seigneur, c'est spécialement ici Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'on doit servir toujours servir avec fidélité. — *Spe gaudentes* (vers. 12). Cf. I Cor. XIII, 7. Le chrétien espère de si belles choses, qu'elles le remplissent d'avance d'une sainte joie. — Son espérance le rend aussi très patient dans l'épreuve : *in tribulatione*... Cf. v, 3; VIII, 18, 35, etc. — *Orationi instantes*. D'après le grec : persévérant dans la prière. — *Necessitatibus*... (vers. 13). L'apôtre revient aux manifestations de la charité envers le prochain. La leçon *μνείαις*, « memorialis », au lieu de *χρείαις*, est certainement inexacte. — *Sanctorum* : les chrétiens, aux nécessités matérielles desquelles on doit prendre part fraternellement (*communicantes*), par une assistance active. — *Hospitalitatem*... Pratique de charité qui est souvent recommandée dans le Nouveau Testament (cf. I Tim. V, 10; Tit. I, 8; Hebr. XIII, 2, etc.); ce qui s'explique par les circonstances dans lesquelles se trouvaient alors les chrétiens, qui vivaient comme des étrangers au milieu de la population païenne. Il fallait donc qu'un membre de la grande famille chrétienne, lorsqu'il était en voyage, trouvât un chez soi partout où il y avait des « frères ». — *Benedicite*... (vers. 14). C'est le précepte de Jésus lui-même. Cf. Matth. V, 44. Dans la seconde moitié du verset, saint Paul répète son injonction pour la rendre plus pressante; puis il la réitère encore sous une forme négative : *nolite*... Remarquez le changement qui a lieu dans la construction; de même dans les versets suivants. — *Gaudere cum*... (vers. 15). Se faire tout à tous, en entrant dans la situation extérieure et dans les sentiments de tous. Comme le dit finement saint Jean Chrysostome, la première partie de l'exhortation (« gaudere... ») est d'une pratique plus difficile que la seconde (« flere cum... »); car celle-ci est dans notre nature, tandis que la joie des autres éveille fréquemment l'égoïsme et

uns envers les autres ; n'aspirez pas à ce qui est élevé, mais accommodez-vous à ce qui est plus humble. Ne soyez point sages à vos propres yeux.

17. Ne rendez à personne le mal pour le mal ; ayez soin de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes.

18. S'il est possible, autant que cela dépend de vous, ayez la paix avec tous les hommes.

19. Ne vous vengez point vous-mêmes, mes bien-aimés, mais laissez agir la colère ; car il est écrit : A moi la vengeance ; c'est moi qui rétribuerai, dit le Seigneur.

20. Mais si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire. Car, en agissant ainsi, tu amasseras des charbons de feu sur sa tête.

21. Ne te laisse point vaincre par le mal ; mais travaille à vaincre le mal par le bien.

alta sapientes, sed humilibus consentientes. Nolite esse prudentes apud vosmetipsos.

17. Nulli malum pro malo reddentes ; providentes bona, non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus.

18. Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes.

19. Non vosmetipsos defendentes, earrissimi, sed date locum iræ. Scriptum est enim : Mihi vindicta, ego retribuam, dicit Dominus.

20. Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum ; si sitit, potum tu illi. Hoc enim faciens, carbones ignis congeres super caput ejus.

21. Noli vinci a malo ; sed vince in bono malum.

l'envie. — *Idipsum...* (vers. 16). Harmonie parfaite de vues, d'affections, etc. Cela suppose qu'on n'a pas une trop haute estime de soi-même ; de là cette autre recommandation : *Non alta...* Ne pas viser aux choses élevées, aux distinctions, mais se complaire dans les dons les plus humbles ; ou bien, si l'on traite *humilibus* comme un nom masculin, se complaire avec les petits et les humbles. La première interprétation est préférable, à cause de l'emploi du neutre dans la proposition qui précède. — *Nolite... prudentes...* On dirait une réminiscence de Prov. III, 7. Le fait inérimé suppose beaucoup d'orgueil et peu de charité. — *Nulli...* (vers. 17). L'exhortation revient sur l'attitude du chrétien envers ses ennemis. Comp. le vers 14. — *Malum... reddentes...* : ainsi que nous y porte la nature. Mais la vengeance n'est pas faite pour les chrétiens. Cf. Matth. v, 38 et ss. ; I Petr. III, 9, etc. — *Providentes...* Notons d'abord que les mots *non tantum... sed etiam* sont omis par les meilleurs témoins grecs et autres. C'est probablement un emprunt fait à II Cor. VIII, 21. La recommandation est un autre écho du livre des Prov. III, 4, d'après la version des LXX. Elle signifie que le chrétien doit se préoccuper de vivre toujours d'une manière si honorable, que rien dans sa conduite ne puisse scandaliser les autres, quels qu'ils soient (l'adjectif *omnibus* est très accentué), péchés ou coreligionnaires, amis ou ennemis. Cf. Matth. v, 16. — *Si fieri...*, *quod ex vobis...* (vers. 18). Deux restrictions successives, car la chose conseillée par l'apôtre ne dépend pas uniquement de nous. Du moins, jamais un chrétien ne doit être le premier à troubler la paix ; il doit faire au contraire ce qui dépend

de lui pour la maintenir toujours : *cum omnibus...* — *Non vosmetipsos...* (vers. 19). Précepte difficile à pratiquer ; aussi saint Paul l'adoucit-il en quelque sorte par l'apostrophe affectueuse *carissimi*. Le grec signifie : Ne vous vengez pas vous-mêmes. — *Date locum iræ*. C.-à-d., à la colère divine, comme le prouve le texte cité immédiatement. Lui donner place, c'est la laisser agir. Que le chrétien s'en rapporte donc à Dieu du soin de le venger. C'est à tort qu'on a parfois attribué à l'expression « dare locum » le sens de différer, contenir (Laissez à votre colère le temps de se calmer). La traduction « Laissez passer la colère de votre ennemi » ne vaut pas mieux. — *Scriptum est...* Voyez Deut. XXXII, 35. La citation est faite d'après l'hébreu. Cf. Hebr. X, 30. — *Sed si...* (vers. 20). Le contraire de la vengeance, ou le talion chrétien. Ce précepte (*Si esurierit...*, jusqu'à la fin du vers. 20) est de nouveau emprunté au livre des Prov., xxv, 21-22, d'après les LXX (voyez le commentaire). — *Carbones...* Non pas : Tu attireras sur lui les châtiments divins, s'il ne s'améliore point. Cette interprétation serait contraire à la pensée du texte. Mais : Par ta conduite généreuse, tu couvriras ton ennemi de confusion et de repentir, et tu l'amèneras à de meilleurs sentiments. — *Noli...* (vers. 21). Digne conclusion de ce beau passage. — *Vinci a malo* (au neutre : par le mal). C.-à-d. : Que le mal qu'on t'a fait ne t'excite pas à faire le mal, toi aussi. — *Vince... malum*. Triomphe toi-même du mal par le bien. « Voilà le chef-d'œuvre de la charité. » Le mot de Sénèque est célèbre : « Vincit malos pertinax bonitas. »

CHAPITRE XIII

1. Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi a Deo ; quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.

2. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit ; qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt.

3. Nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. Vis autem non timere

1. Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures : car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par Dieu.

2. C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu ; et ceux qui résistent attirent la condamnation sur eux-mêmes.

3. Car les princes ne sont pas à craindre pour les bonnes actions, mais pour les

§ II. — Règles pour la conduite des chrétiens dans la sphère de la société civile. XIII, 1-14.

Il était naturel que saint Paul traitât aussi ce point important et délicat. Il ne semble pas qu'il y ait été déterminé par des circonstances particulières, car son langage est très général et s'applique à tous les temps, à toutes les contrées. Aucune persécution n'avait encore éclaté à Rome contre les chrétiens, et, dans les provinces, les magistrats de l'empire avaient plus d'une fois défendu Paul et les fidèles contre les Juifs. C'étaient ceux-ci qui se révoltaient intérieurement contre le joug romain, en attendant qu'ils le fissent d'une manière ouverte. Peut-être l'apôtre a-t-il voulu prémunir les chrétiens contre des sentiments semblables.

1° Les devoirs des chrétiens envers l'État. XIII, 1-7.

Comparez le passage analogue de la première épître de saint Pierre, II, 11-14. Rien de plus digne, et en même temps de plus sage, que ces règles tracées par les deux apôtres. C'est le commentaire de la parole du Sauveur : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu (Matth. XXII, 21).

CHAP. XIII. — 1. Principe général : il faut obéir à l'autorité civile. — *Omnis anima*. Hébraïsme : tout homme. Cf. II, 9 ; Act. III, 23, etc. — *Potestatibus*. L'abstrait pour le concret : à ceux qui sont au pouvoir. L'épithète *sublimioribus* (ὕπερχειούσας) fait image ; elle montre les gouvernants placés dans une position supérieure à celle de leurs sujets. — *Subdita sit*. C'est la note dominante de cet alinéa, le mot d'ordre auquel les chrétiens ont fidèlement obéi, même sous le coup de la persécution, et auquel l'Église doit en grande partie de n'avoir pas succombé durant les premiers siècles de son existence. — *Non est enim...* Saint Paul motive très nettement son injonction, par deux assertions indiscutables : l'une générale et négative, l'autre plus spéciale et positive. — *Nisi a Deo*. Aucune autorité humaine ne peut exister que par la volonté de Dieu ; tout pouvoir,

politique ou religieux, a en lui son origine et sa source. « Ce n'est qu'en tant qu'il est le représentant de Dieu qu'un homme peut avoir le droit de commander à d'autres hommes. » — *Quæ autem sunt...* L'apôtre passe de l'abstrait au concret. Les autorités qui existaient alors de fait avaient donc été constituées par Dieu lui-même. C'était, lorsque saint Paul écrivait ces mots, l'empereur romain avec ses fonctionnaires ou officiers de tous rangs. On voit ce que le principe émis par saint Paul a de beau et d'ennoblissant pour l'obéissance des sujets.

2-5. Les conséquences du principe. — *Itaque...* Première conséquence (vers. 2^a). Elle relève la culpabilité morale de la rébellion à l'égard de l'autorité civile. — *Qui resistit, ð ἀνταρσώμενος*. Plus haut, nous lisons ὑποτασσέσθω (« subdita sit ») et ταταγμένοι (« ordinatæ »), et plus bas, διαταχῆ, ordinationi. L'écrivain sacré, on le voit, joue sur le verbe τάσσω, « constituer », et ses dérivés. — *Qui autem... ipsi...* Deuxième conséquence (vers. 2^b). Après l'appel à la foi et à la conscience, vient l'appel à la crainte du châtiement (sibi damnationem...). Ce châtiement sera infligé non seulement par les autorités temporelles, ainsi qu'il est dit plus loin, mais aussi par Dieu lui-même, puisqu'il sera offensé le premier. — *Nam principes* (οἱ ἄρχοντες, les chefs, les gouvernants). Saint Paul continue de parler d'une manière générale (vers. 3), comme on le voit par l'emploi du pluriel. Ce qu'il dit s'applique à toutes les formes de gouvernement et à toutes les régions du monde. — *Non sunt...* L'apôtre exprime admirablement ici le but idéal pour lequel le pouvoir civil a été institué : exciter au bien, favoriser le bien et ceux qui le pratiquent (cf. I Tim. II, 1-2) ; entraver le mal et punir ceux qui le commettent (cf. I Petr. II, 14). C'est là une politique sublime, dont l'application rendrait le monde entier aussi heureux que parfait. — *Timori*. Mieux « timor » au nominatif, d'après le grec : ils ne sont pas une crainte, une menace. — *Boni operis*. Expression collective qui désigne toutes sortes de bonnes actions. — *Vis*

mauvaises. Veux-tu ne pas craindre les autorités? fais le bien, et tu recevras d'elles des éloges.

4. Car le prince est le ministre de Dieu, pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée. En effet, il est le ministre de Dieu pour le venger, en montrant sa colère à celui qui fait le mal.

5. Il est donc nécessaire de vous soumettre, non seulement par crainte de la colère, mais aussi par conscience.

6. C'est aussi pour cela que vous payez les impôts; car les princes sont les ministres de Dieu, le servant en cela même.

7. Rendez donc à tous ce qui leur est dû: le tribut à qui vous devez le tribut,

potestatem? bonum fac, et habebis laudem ex illa.

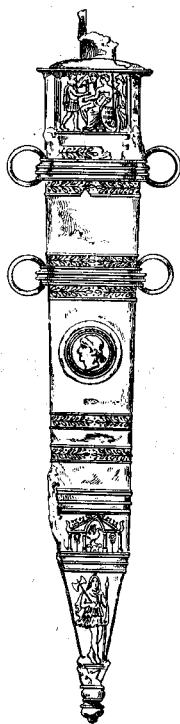
4. Dei enim minister est tibi in bonum. Si autem malum feceris, time; non enim sine causa gladium portat. Dei enim minister est, vindex in iram ei qui malum agit.

5. Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.

6. Ideo enim et tributa præstatis; ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes.

7. Reddite ergo omnibus debita: cui tributum, tributum; cui vectigal, vecti-

autem...? Cette apostrophe soudaine commu-



Épée dite de Tibère.

ster... Comme au début du verset. Mais l'auteur ajoute cette fois: *vindex in iram...*; c.-à-d.,

vengeur pour satisfaire les exigences de la colère divine, justement excitée par les crimes de lèse-société. — *Ideo* (vers. 5): parce que les gouvernants sont les serviteurs de Dieu. — *Necessitate subditi...* Nuance dans le grec: C'est une nécessité d'être soumis (ὑποτάσσεται). — *Non solum...*, *sed...* Deux motifs d'obéissance et de soumission: au dehors, la crainte de la colère du Seigneur, dont les chefs civils sont les agents; au dedans, la voix de la conscience, qui affirme qu'on doit obéir à ceux qui représentent l'autorité divine.

6-7. Conclusions pratiques. — *Ideo*. C.-à-d., pour les raisons supérieures qui ont été signalées depuis le vers. 1. Selon d'autres: parce que votre conscience vous dit qu'il faut agir ainsi. — *Tributa præstatis*. Le paiement des impôts par les chrétiens de Rome était, dit l'apôtre, une preuve manifeste qu'ils reconnaissent les autorités civiles placées à leur tête comme ayant été instituées par Dieu. — *Ministri enim...* Ici le grec n'emploie pas le substantif *διάκονος*, comme au vers. 4, mais *leitourgoi*, expression significative en cet endroit, puisqu'elle désigne directement des fonctions sacrées. Cf. xv, 16; Hebr. viii, 2, etc. — Les mots *in hoc ipsum* seraient peut-être mieux rattachés à « ministri... sunt » qu'au participe « servientes ». Ils sont ministres de Dieu pour cela même, c.-à-d., pour le but indiqué dans les vers. 3 et 4. L'autre construction donne cependant un excellent sens. — *Servientes*. Le grec signifie « assidue incumbentes », persévérant fidèlement dans leurs fonctions. — *Reddite ergo...* (vers. 7). L'idée, d'abord toute générale, est immédiatement précisée: *cui tributum* (sous-ent. « debetis »)... A celui auquel vous devez le tribut, payez le tribut. Dans le grec: τῷ τὸν φόρον (sous-ent. ἀπαιτοῦντι); à celui qui réclame le tribut, payez le tribut. — *Vectigal, τέλος*. L'impôt sur les marchandises, tandis que *φόρος* représente la cote personnelle et l'impôt foncier. — *Timorem*: avec le sens de respect, de révérence, comme le disait déjà

gal; cui timorem, timorem; cui honorem, honorem.

8. Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis; qui enim diligit proximum, legem implevit.

9. Nam: Non adulterabis, Non occides, Non furaberis, Non falsum testimonium dices, Non concupisces, et si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur: Diliges proximum tuum sicut teipsum.

10. Dilectio proximi malum non operatur. Plenitudo ergo legis est dilectio.

11. Et hoc, scientes tempus, quia hora est jam nos de somno surgere; nunc

l'impôt à qui vous devez l'impôt, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.

8. Ne soyez les débiteurs de personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres; car celui qui aime le prochain a accompli la loi.

9. En effet, ces commandements: Tu ne commettras pas d'adultère, Tu ne tueras point, Tu ne déroberas point, Tu ne porteras pas de faux témoignage, Tu ne convoiteras point, et s'il y a quelque autre commandement, tout se résume dans cette parole: Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

10. L'amour du prochain ne fait pas de mal. L'amour est donc l'accomplissement de la loi.

11. Faites cela, sachant le temps où nous sommes, car il est déjà l'heure de

saint Jean Chrysostome. *Honorem*: l'honneur proprement dit.

9° L'amour du prochain envisagé comme devoir social. XIII, 8-10.

Des devoirs envers les supérieurs civils, l'apôtre revient à la grande obligation de la charité, qui doit régler toutes les relations des chrétiens entre eux. Plus haut, XII, 9 et ss., il a surtout tracé les détails pratiques de ce devoir; ici il pose le principe.

8-10. La charité fraternelle est l'accomplissement de toute la loi. — *Nemini quidquam...* Parole très accentuée: ne rien devoir à qui que ce soit. — *Nisi ut...* Admirable restriction: il y a la dette permanente de l'affection mutuelle. On peut se libérer du devoir de l'obéissance, de l'obligation de payer l'impôt; jamais on ne s'acquitte complètement du devoir d'aimer le prochain. — *Qui enim...* Raison pour laquelle la pratique de la charité a une telle importance. Dans l'amour du prochain la loi entière se trouve condensée; quoiconque aime toujours ses frères accomplit donc vraiment toute la loi. Cf. Gal. V, 14. Par *legem* il faut entendre la loi mosaïque, et non la loi en général, comme il ressort des citations qui suivent. — *Nam...* (vers. 9). Pour démontrer son assertion, l'auteur cite cinq préceptes du décalogue (quatre seulement, si les mots *falsum testimonium dices* sont apocryphes, ainsi que paraît le prouver leur absence dans la plupart des manuscrits grecs), tous relatifs au prochain, auquel ils interdisent de faire du tort en actions (*Non adulterabis, Non occides, Non furaberis*), en paroles (*Non falsum...*), et en pensées (*Non concupisces*). L'ordre dans lequel ces commandements sont énumérés n'est pas tout à fait le même que dans l'Ex. XX, 13, et le Deut. V, 17. Il correspond à celui de Luc. XVIII, 20 et de Jac. II, 11. On s'est étonné parfois que saint Paul ne mentionne pas en cet endroit l'amour

de Dieu; mais il le suppose évidemment, puisqu'on ne saurait aimer le prochain sans aimer Dieu. — *Et si quod... aliud...* Formule d'abréviation. L'apôtre n'a voulu signaler que quelques exemples, et non pas toutes les obligations réciproques des chrétiens. — *Instauratur*. Dans le sens de « recapitulatur », selon la traduction très exacte que saint Augustin donne du verbe grec ἀνακεφαλαιοῦται. Le texte *Diliges...* sicut... est empruntée à Lev. XVIII, 18, où il résume aussi une liste de commandements. — *Dilectio... malum...* Cette première moitié du vers. 10 reprend brièvement la pensée exprimée au verset 9°. Quoiconque aime son prochain est incapable de lui faire volontairement du mal. — *Plenitudo* (πλήρωμα, accomplissement parfait) *legis...* C'est précisément ce qui devait être démontré. Comp. le vers. 6°.

3° La proximité du salut final est un excellent mobile de perfection chrétienne. XIII, 11-14.

L'auteur trouve à bon droit dans cette pensée le thème d'une exhortation pressante, qui conclut toutes celles qu'il a adressées aux fidèles de Rome à partir du chap. XII.

11-14. Le jour approche, sanctifiez-vous. — *Et hoc*. Ces mots forment à eux seuls une petite proposition: Et je dis cela; ou bien: Et vous ferez cela. Les classiques grecs emploient cette formule au pluriel: καὶ ταῦτα. — *Scientes tempus*. Dans le texte original, τὸν καιρὸν, avec l'article, pour montrer que l'heure présente a pour les chrétiens une importance morale toute particulière. C'est comme si saint Paul eût dit: Le moment est solennel, vous le savez. — *Quia hora est...* Ici commence une exposition allégorique, que compléteront les vers. 12 et 13. Aux yeux de la foi, le temps de la vie terrestre est une époque d'épreuves, de tentations, souvent de péchés, une sorte de nuit obscure, à laquelle succédera l'aurore d'un jour éclatant, qui représente le bonheur éternel du ciel. Cette

nous réveiller du sommeil; maintenant, en effet, le salut est plus proche de nous que lorsque nous avons reçu la foi.

12. La nuit est avancée, le jour approche. Rejetons donc les œuvres de ténèbres, et revêtons-nous des armes de lumière.

13. Comme en plein jour, marchons avec honnêteté, non pas dans les excès de table et dans l'ivrognerie, non pas dans les impudicités et les dissolutions, non pas dans les querelles et dans l'envie;

14. mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne vous préoccupez pas de la chair pour satisfaire ses désirs.

enim propior est nostra salus quam cum credidimus.

12. Nox præcessit, dies autem appropinquavit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis.

13. Sicut in die honeste ambulemus, non in comessionibus et ebrietatibus, non in cubilibus et impudiciis, non in contentione et æmulatione;

14. sed induimini Dominum Jesum Christum, et carnis curam ne feceritis in desideriiis.

aurore est proche; il faut sortir du sommeil, se lever, se préparer, car il n'y a pas un instant à perdre. — L'adverbe *jam* retombe sur le verbe *surgere* et non sur *hora*. Il signifie donc ici : immédiatement, sur-le-champ. — Au lieu de *nos* (ἡμεῖς), de nombreux manuscrits ont « vos » (ὁμοῖς); mais presque toutes les versions anciennes et d'autres manuscrits grecs favorisent la leçon adoptée par la Vulgate. — *De somno*. Du sommeil de la tiédeur ou du péché. — *Propior... salus*. Le salut en question, c'est la rédemption sous sa forme finale et complète, durant toute l'éternité. Saint Paul rappelle à ses lecteurs l'approche de ce salut, pour les exciter à s'y préparer avec ardeur durant le temps qui les en sépare, temps très court, puisqu'il s'écoule avec une si grande rapidité. — *Cum credidimus* : au moment où nous sommes devenus chrétiens, en recevant avec foi la prédication évangélique et le baptême. — *Nox præcessit* (vers. 12). Le verbe *προέκοψεν* a plutôt la signification de « processit » (comme on lit en de nombreux manuscrits latins). La nuit s'est avancée dans son cours; déjà le jour approche. — *Abjiciamus* (dans le grec : déposons) *ergo...* Conclusion toute naturelle. Dans la pensée de l'apôtre, les *opera tenebrarum* sont des œuvres mauvaises, qu'on n'ose pas accomplir en plein jour et que Pon dissimule dans l'ombre. Il en énumère quelques-unes au vers. 13. Cf. Joan. III, 20; Eph. V, 11; I Thess. V, 7. — *Induamur...* C'est l'idée contraire, exprimée sous une autre image, que saint Paul emprunte cette fois à la vie guerrière. — *Arma lucis*. C.-à-d., des armes qui conviennent à la lumière, des armes destinées à lutter contre les œuvres des ténèbres et à conquérir un vaste champ aux bonnes œuvres. Ces armes sont les différentes vertus chrétiennes, comme saint Paul le dit expressément ailleurs. Cf. Eph. VI, 13-14. Ainsi donc, bien loin de se livrer à la somnolence, le chrétien doit agir et combattre, comme un vaillant soldat du Christ. — *Honeste* (vers. 13). Décentement, dit le grec avec une nuance. « La conduite chrétienne (*ambulemus*) : une des expressions favorites de saint Paul) est présentée, comme la suprême décence, comparable à la

tenue pleine de dignité que commande le jour à l'homme qui se respecte. » — *Non in...* Six œuvres de « l'indécence mondaine », qui se cachent d'ordinaire pour les accomplir. Elles sont associées deux à deux : la sensualité grossière des manger et dans le boire (cf. Gal. V, 21), l'impureté et la débauche offrénée, les querelles et les rivalités violentes (cf. I Cor. III, 3; Gal. V, 20). — *Sed induimini...* (vers. 14). Contraste, et, en même temps, autre vivante image, qui exprime une intimité très grande, la participation aux mêmes sentiments. Le chrétien est revêtu de Jésus-Christ au moment de son baptême (cf. VI, 3; Gal. III, 27, etc.). Mais cela ne suffit pas; il doit fait passer en lui-même à tout instant les pensées, les désirs et les affections du Christ, qui sont pour ainsi dire les vêtements de son âme. — *Carnis curam ne...* : puisque la vie chrétienne, la vie en Jésus-Christ, est une lutte perpétuelle entre la chair et l'esprit, comme il a été dit au chap. VIII. La chair est prise ici soit au propre, soit au figuré (la sensualité, la vie charnelle). — *In desideria*. A l'accusatif dans le grec : « in desideria », pour des convoitises. Ce trait marque le terme fatal des soins exagérés qu'on aurait pour la chair : la concupiscence serait excitée sur toute la ligne. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la conversion de saint Augustin se rattache aux vers. 13 et 14. Voyez les *Conf.*, VIII, 12, 23. — D'après de nombreux commentateurs protestants et quelques interprètes catholiques, saint Paul supposerait dans tout cet alinéa (vers. 11 et ss.) que la fin du monde et le second avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ étaient proches. Bien plus, ajoutent ces mêmes auteurs, l'apôtre propose en d'autres endroits encore une doctrine semblable; par exemple, I Cor. XV, 51; I Thess. IV, 15-16; II Thess. II, 1-2. Tel aurait été aussi le sentiment de saint Pierre (I Petr. IV, 7), de saint Jacques (V, 8), et de saint Jean (I Joan. II, 18). Les interprètes catholiques qui admettent cette opinion s'empressent de dire qu'elle ne nuit en rien à l'infalibilité apostolique, attendu qu'il n'y aurait eu là qu'une conjecture personnelle, mentionnée comme telle, et nullement présentée comme une révélation et un dogme

CHAPITRE XIV

1. Infirmum autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum.

2. Alius enim credit se manducare omnia; qui autem infirmus est, olus manducet.

1. Accueillez celui qui est faible dans la foi, sans contester les opinions.

2. Car l'un croit pouvoir manger de tout; l'autre, qui est faible, ne mange que des légumes.

de foi. Cette question n'est certainement pas sans difficultés. A première vue, il semble qu'il en est réellement comme il vient d'être dit; mais, en étudiant de plus près les textes, on voit que ce sentiment n'a pas de base solide. Comme leur divin Maître, les apôtres, et en particulier saint Paul, insistent souvent sur l'ignorance où nous sommes de l'époque de la fin du monde; ils ne pouvaient donc pas songer à fixer la date précise de la fin des temps. Si parfois ils se placent eux-mêmes parmi ceux qui vivront alors, c'est par une simple figure de rhétorique. Souvent ils supposent clairement qu'un assez long intervalle les séparait du second avènement du Christ (cf. II Thess. II, 1 et ss.), puisqu'ils annoncent des faits intermédiaires, dont la réalisation demandait un temps considérable. C'est ainsi que saint Paul, au chap. XI, a prédit, mais pour une époque éloignée, la conversion du peuple juif. Or, il ne pouvait pas se contredire à deux pages de distance. Enfin, le temps est si court en lui-même, si rapide, que la fin du monde arrive à tout instant avec une promptitude effrayante; à plus forte raison en est-il ainsi pour chaque individu, qui n'a que quelques années à vivre avant ce qui est la fin pour lui. Saint Paul et les autres apôtres se conduisent donc ici comme leur Maître lui-même, qui, après avoir affirmé que personne, si ce n'est son Père, ne connaît la date du jugement dernier, profite aussitôt de ce jugement, pour exciter ses disciples à la vigilance (Matth. XXIV, 36 et ss.; Marc. XIII, 32 et ss.; Luc. XXI, 34 et ss.). Voyez F. Vigouroux, les *Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 565-570 de la 2^e édit., Paris, 1890; du même, le *Dict. de la Bible*, t. II, col. 2274-2278; Cornely, h. l.

§ III. — *Conduite à tenir à l'égard des chrétiens faibles dans la foi.* XIV, 1 — XV, 13.

L'apôtre passe aux relations mutuelles qu'il voudrait établir entre ceux qu'il nomme les forts et les faibles. Comp. I Cor. VIII-X, où il traite plus longuement encore une question identique. A Rome, comme en Palestine, en Galatie et partout ailleurs, les Juifs convertis ne se débarassaient qu'avec peine de leurs anciennes croyances en ce qui concernait l'observation de la loi mosaïque, et ils continuaient à pratiquer plus ou moins les préceptes relatifs à la nourriture et aux fêtes, refusant de manger tels ou tels mets, s'obstinant à célébrer le sabbat, les

nouvelles lunes, etc. Des préjugés du même genre existaient pour quelques chrétiens issus du paganisme, qui craignaient (cf. I Cor. VIII, 1 et ss.) que certaines viandes mises en vente sur le marché eussent été offertes aux idoles. De là des divergences qui pouvaient troubler les Églises naissantes; de là aussi la possibilité de scandales, si les chrétiens portés au scrupule agissaient contre leur conscience. Saint Paul s'efforce de mettre tout le monde d'accord, au moyen de quelques principes d'une parfaite sagesse. Il s'adresse d'abord simultanément aux deux partis, XIV, 1-12, puis en particulier aux forts, XIV, 13-23; son raisonnement redevient ensuite général, xv, 1-13.

1^o C'est Dieu qui jugera les forts et les faibles; qu'on lui abandonne donc ce soin. XIV, 1-12.

Dans cette première série de versets, l'apôtre fait appel à la foi de ses lecteurs; il stimule ensuite leur charité.

1^o CHAP. XIV. — 1-5. Exhortation à la concendance mutuelle. Nous avons ici comme une solution provisoire de la question. — *Infirmum... in fide*. Le faible dans la foi est celui qui ne comprend pas toute la portée de ce principe: On est sauvé par la foi en Jésus-Christ. C'est pourquoi il désire rendre son salut plus certain par des pratiques particulières de dévotion, de religion, etc. Ses convictions chrétiennes manquent de clarté, et sont incapables de le guider à travers les dédales de la vie; il ne sait pas distinguer ce qui est nécessaire et ce qui est facultatif. Sous bien des rapports, il se confond avec le scrupuleux. Quelques interprètes donnent ici au mot « fides » la signification de conscience, qu'il a au vers. 23. Cela ne change pas beaucoup la pensée. — *Assumite*. C.-à-d., accueillez-le avec bonté. — *Non in disceptationibus...*: sans discuter ses opinions personnelles. Le grec dit avec l'accusatif: « Non ad iudicaciones... »; l'accueil recommandé ne doit pas aboutir à une discussion qui diviserait encore davantage les esprits. — Saint Paul va préciser davantage la situation à laquelle il a fait allusion (vers. 2 et ss.): *Altius... credit...* Le chrétien en question, fort et ferme dans la foi, est convaincu qu'il peut manger licitement de toutes sortes de mets. — *Infirmus... manducet*. D'après la leçon la plus autorisée, le grec a ἐσθίει à l'indicatif présent (« manducate »). Saint Paul ne donne donc pas d'ordre en cet endroit; il se contente de décrire ce qui avait lieu des deux parts.

3. Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas ; et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange : car Dieu l'a pris à son service.

4. Qui es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui ? S'il demeure ferme, ou s'il tombe, cela regarde son maître ; mais il demeurera ferme, car Dieu est puissant pour l'affermir.

5. De même, l'un met de la différence entre les jours, l'autre considère tous les jours comme égaux. Que chacun abonde en son sens.

6. Celui qui distingue les jours, les distingue pour le Seigneur ; celui qui mange, le fait pour le Seigneur, car il rend grâces à Dieu ; et celui qui ne mange pas, le fait pour le Seigneur, et il rend grâces à Dieu.

3. Is qui manducat, non manducantem non spernat, et qui non manducat, manducantem non judicet : Deus enim illum assumpsit.

4. Tu quis es, qui judicas alienum servum ? Domino suo stat, aut cadit ; stabit autem, potens est enim Deus statuere illum.

5. Nam alius judicat diem inter diem ; alius autem judicat omnem diem. Unusquisque in suo sensu abundet.

6. Qui sapit diem, Domino sapit ; et qui manducat, Domino manducat, gratias enim agit Deo ; et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias agit Deo.

Plusieurs chrétiens, craignant que les viandes n'eussent été profanées de quelque manière, surtout en étant offertes aux idoles, se contentaient d'une nourriture végétale. — *Is qui...* (vers. 3). Règle de conduite, soit pour les forts, soit pour les faibles. D'après le verset précédent, les premiers sont désignés par les mots « Celui qui mange » ; les autres, par la formule « Celui qui ne mange pas ». — *Non spernat*. En effet, les forts étaient naturellement portés à regarder avec orgueil et avec mépris les embarras méticuleux des faibles. Ceux-ci, au contraire, étaient tentés de juger avec sévérité une liberté qu'ils prenaient pour de la licence ; de là cet ordre : *Non judicet*. — *Deus enim...* Motif de ce support mutuel. On n'a pas le droit de juger sévèrement celui que Dieu a reçu avec bonté dans son Église, comme l'un de ses enfants. Divers interprètes rattachent le pronom *illum* tout à la fois au fort et au faible ; selon d'autres, il ne désignerait que le chrétien fort, dont il a été question en dernier lieu. — *Tu quis es...* (vers. 4). Apostrophe sévère. Elle retombe directement sur les faibles dans la foi, comme le démontre l'emploi du verbe *judicas*, qui a précisément servi, au vers. 3, à décrire la conduite des faibles à l'égard des forts. — Les mots *alienum servum* portent l'idée principale. Un serviteur, et surtout un οἰκέτης (comme il est dit dans le grec), employé au service personnel de son maître, n'est responsable qu'envers ce dernier, qui a seul le droit de le juger. Or un chrétien est le serviteur intime de Dieu : *Domino suo* (dans le grec : pour son propre maître)... — *Stat, aut cadit*. Les deux verbes sont pris au figuré, pour marquer la persévérance fidèle, ou la chute par le péché. Qu'il tombe ou qu'il demeure ferme, le chrétien ne doit rendre compte de sa conduite qu'à Dieu. — *Stabit autem...* L'apôtre se corrige pour ainsi dire, comme s'il regrettrait d'avoir supposé un instant la possibilité d'une chute. Au lieu de

« stabit », le grec dit au passif : σταθήσεται, il sera établi, soutenu. C'est Dieu lui-même qui se chargera de maintenir son serviteur dans le bien : *potens est...* — Au vers. 5, saint Paul passe à un autre genre de faiblesse, qui consistait à fêter certains jours particuliers, et qui occasionnait aussi des dissentiments parmi les chrétiens de Rome. Il n'est pas sûr que la particule γάρ (*nam*) soit authentique ; elle est omise par de nombreux manuscrits et de nombreuses versions. — *Judicat diem inter...* Dans le grec : (Un autre) juge un jour en comparaison d'un jour ; c.-à-d., estime un jour plus sacré qu'un autre. Dans ses épîtres aux Galates, iv, 10-11, et aux Colossiens, ii, 16-17, l'apôtre condamne assez sévèrement cette pratique superstitieuse. A Rome, où elle allait moins loin sans doute, il se borne à la traiter comme une chose indifférente en elle-même ; à une condition pourtant, c'est qu'on agisse en cela suivant sa conscience, et point à la légère, ni par scrupule : *Unusquisque...* C'est ici encore un principe important. La locution latine « abonder dans son sens » ne rend pas tout à fait la force du grec, qui serait mieux traduit par la formule : Être certain dans son propre esprit (ἐν τῷ ἰδίῳ νοί) ; c.-à-d., agir avec une pleine conviction.

6-9. La raison pour laquelle ces deux manières d'agir sont également licites, c'est que, malgré leur divergence extérieure, elles sont inspirées par une même intention, celle de servir le Seigneur et de lui plaire. — *Qui sapit* (ὁ φρονῶν)... Celui qui se préoccupe de tel ou tel jour pour le fêter, comme faisaient les faibles. — *Domino...* C'est pour le Seigneur qu'il s'en préoccupe, en vue de lui rendre hommage et de l'honorer ainsi. — *Et qui manducat...* Même raisonnement à propos des mets qu'au sujet des jours fériés. — La preuve que celui qui mange de toutes sortes d'aliments se propose d'agir en cela pour le Seigneur, c'est qu'il rend grâces à Dieu avant que de les prendre : *gratias enim...*

7. Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

8. Sive enim vivimus, Domino vivimus; sive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus.

9. In hoc enim Christus mortuus est et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominetur.

10. Tu autem, quid judicas fratrem tuum? aut tu, quare spernis fratrem tuum? Omnes enim stabimus ante tribunal Christi.

11. Scriptum est enim: Vivo ego, dicit Dominus, quoniam mihi flectetur omne genu, et omnis lingua confitebitur Deo.

12. Itaque unusquisque nostrum pro se rationem reddet Deo.

7. Car aucun de nous ne vit pour lui-même, et aucun ne meurt pour lui-même.

8. Mais, soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur.

9. Car c'est pour cela que le Christ est mort et qu'il est ressuscité, afin de dominer sur les morts et sur les vivants.

10. Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? et toi, pourquoi méprises-tu ton frère? puisque nous comparâmes tous devant le tribunal du Christ.

11. Car il est écrit: *Aussi vrai* que je vis, dit le Seigneur, tout genou fléchira devant moi, et toute langue rendra gloire à Dieu.

12. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même.

On voit par ces mots que les chrétiens s'étaient mis dès l'origine, conformément à l'usage juif suivi par Jésus lui-même (cf. Matth. xv, 36; xxvi, 26, etc.), à faire des prières avant et après les repas. Voyez Act. xxvii, 35; I Tim. iv, 4, etc. — *Nemo enim...* (vers. 7). La pensée se généralise, selon la coutume que suit saint Paul de rattacher toujours les cas spéciaux à des principes supérieurs. Le chrétien, quoi qu'il fasse, dit ici l'apôtre, doit toujours se proposer Dieu comme la fin de ses actes, se souvenant que chacun d'eux sera examiné au tribunal du souverain Juge. — *Sibi vivit, et... moritur*. Vivre et mourir: dans ces deux expressions se résume toute notre existence ici-bas. L'homme naturel, le païen, le chrétien devenu indifférent ne songent qu'à vivre pour eux-mêmes, selon leurs goûts, leurs caprices ou leurs passions. Le chrétien a un maître, Jésus-Christ (comp. le vers. 4), auquel il est tenu de consacrer toutes ses actions, pour lequel il doit vivre et mourir. — Preuve qu'il en est vraiment ainsi: *sive... sive...* (vers. 8). A trois reprises, le substantif *Domino* est très accentué. — *In hoc* (c.-à-d., « in hunc finem ») *enim...* (vers. 9). Par sa mort et sa résurrection, Jésus-Christ s'est acquis un souverain domaine sur tous les hommes, qu'ils soient morts ou vivants (*ut... dominetur*); c'est pour cela que les chrétiens ont le devoir d'agir toujours pour lui. — Au lieu de *resurrexit*, quelques-uns des plus anciens manuscrits grecs ont *ἐξήσεν*, « vixit. » La Vulgate a lu *ἀπέστη*, à la suite de nombreux manuscrits, d'Origène, etc. D'autres témoins ont réuni les deux leçons: Il est ressuscité et il a vécu. Dans tous les cas, le verbe *ἐξήσεν* ne peut désigner en cet endroit que la résurrection de Jésus-Christ.

10-12. Puisque nous dépendons tous du Christ, personne n'a le droit de condamner son prochain.

— *Tu autem...* Apostrophe directe, comme au vers. 4. Après avoir émis ces idées générales, saint Paul revient à la question pratique, qu'il discute brièvement. — Le trait *Quid judicas...* se rapporte aux faibles; le suivant, *Quare spernis...*, aux forts. Comp. le vers. 3. — *Omnes enim...* Au jugement incompetent des hommes l'apôtre oppose le jugement de Dieu, le seul qui soit juste et légitime. D'après la plupart des manuscrits grecs, il faut lire *τοῦ Θεοῦ*, « Dei, » et non *τοῦ Χριστοῦ*, *Christi*. D'ailleurs, c'est par son Christ que Dieu jugera le monde. — *Scriptum est...* (vers. 11). C'est un passage d'Isaïe, xlv, 23, cité librement d'après les LXX, qui sert à démontrer ici que tous les hommes comparatront devant le tribunal de Dieu. — Les mots *Vivo ego, dicit Dominus* sont substitués par saint Paul à la formule: « Je jure par moi-même, » dont ils sont l'équivalent. — *Mihi flectetur...* Cet hommage d'adoration, que tous les hommes rendront à Dieu d'après la prophétie, suppose qu'ils reconnaîtront en lui leur Maître souverain, par conséquent leur Juge. — *Et omnis lingua...* Dans Isaïe: Et toute langue jurera par Dieu. C'est la même pensée: tous rendront un culte au Seigneur. — *Itaque...* (vers. 12). Conclusion de tout ce qui précède: ce n'est point aux hommes, mais à Dieu, que nous avons des comptes à rendre; que l'on cesse donc de se juger et de se critiquer mutuellement.

2° Il faut, sur le point en litige, se laisser guider aussi par la charité, et par la considération du tort que l'on pourrait faire au prochain. XIV, 13-23.

Après avoir examiné la question du côté de Dieu, l'écrivain sacré l'envisage du côté des hommes, c.-à-d., du côté des faibles, puisque c'est particulièrement aux forts qu'il adressera la

13. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres ; mais jugez plutôt que vous ne devez pas placer devant votre frère une pierre d'achoppement ou de scandale.

14. Je sais et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi-même, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui l'estime impure.

15. Mais si pour un aliment tu attristes ton frère, dès lors tu ne te conduis plus selon la charité. Ne va pas, par ta nourriture, perdre celui pour qui le Christ est mort.

16. Que le bien dont nous jouissons ne soit donc pas une occasion de blaspème !

17. Car le royaume de Dieu ne con-

13. Non ergo amplius invicem iudicemus ; sed hoc iudicate magis, ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum.

14. Scio et confido in Domino Jesu, quia nihil commune per ipsum, nisi ei qui existimat quid commune esse, illi commune est.

15. Si enim propter cibum frater tuus contristatur, jam non secundum caritatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est.

16. Non ergo blasphemetur bonum nostrum.

17. Non est enim regnum Dei esca et

parole. La charité demande, dira-t-il, que l'on tienne compte des appréciations et de la conscience d'autrui, et qu'en agissant on ne pense pas uniquement à soi.

13. Transition et introduction. — Les mots *Non ergo amplius...* récapitulent l'alinéa qui précède ; les suivants, *sed hoc iudicate...* résument d'avance celui-ci. — *Offendiculum* : ce contre quoi on vient se heurter et qui occasionne une chute. — *Scandalum* : un piège moral.

14-18. Ne pas froisser inutilement les sentiments des faibles. Saint Paul commence par établir qu'en somme les choses en question sont tout à fait indifférentes par elles-mêmes, et en cela il donne tacitement raison aux forts ; mais il partira de cette concession pour leur prescrire strictement leurs devoirs. — *Scio et...* Assertion très solennelle. D'après le grec : Je sais et je suis convaincu. Cette science, cette conviction, il les a, non comme un homme ordinaire, mais comme ministre de Jésus-Christ, auquel il est étroitement uni : *in Domino...* C'est donc l'enseignement même du Christ qu'il va reproduire.

— *Commune*, κοινόν, était une expression technique chez les Juifs, pour désigner ce qui était impur, et par conséquent interdit, d'après la loi. Cf. I Mach. I, 50, 65 ; Act. x, 14, 28 ; xi, 8, etc. — *Per ipsum*. D'après la meilleure leçon du grec : « per semetipsum » (δ' ἑαυτοῦ), par soi-même, par sa propre nature. La variante δ' αὐτοῦ, qu'a suivie la Vulgate, est très probablement une correction ; le pronom « ipsum » désignerait le Sauveur, qui a abrogé les préceptes de la loi mosaïque relatifs au pur et à l'impur. — *Nisi ei qui...* Restriction importante en ce qui concerne la moralité des actes. Si quelqu'un, quoique à tort, suppose que tel aliment est interdit, il ne peut pas en manger sans pécher ; car alors il agirait contre sa conscience, ce qui n'est jamais permis. Comp. le vers. 23^b. — *St...* propter... (vers. 15). La particule γάρ (*enim*) est trop bien garantie pour qu'on lui substitue δέ, « autem, » sur l'autorité de manuscrits moins importants. Elle crée quelque

difficulté pour la liaison des pensées ; mais on peut fort bien rattacher le vers. 15 à la seconde partie du 13^e, qui était encore présente à l'esprit de l'écrivain sacré. — Les mots *propter cibum* sont très accentués : pour un mets ! — *Contristatur*. Peine très vive et grosse de conséquences d'après la suite du verset, puisque saint Paul suppose qu'elle peut conduire à la perte de la vie éternelle ceux qui en sont atteints. Cela montre que les faibles, attristés de voir d'autres chrétiens mépriser leur conduite et mener une vie plus libre que la leur, s'indignaient contre eux, au point de commettre un péché mortel. — *Cibo... perdere, pro quo...* Il y a une ironie sanglante dans l'association de ces trois idées. — *Non... blasphemetur...* (vers. 16). C.-à-d., que ne soit point blâmé à tort et décrié comme une chose mauvaise. Les anciens commentateurs sont en désaccord à propos des mots *bonum nostrum* (ou « vestrum », d'après une variante qui ne change rien au sens). On leur a fait représenter tour à tour la foi chrétienne, la religion chrétienne, le royaume de Dieu, etc. ; le blâme dirigé contre ce bien proviendrait des païens ou des Juifs, scandalisés de voir la discorde éclater parmi les chrétiens. Mais il ressort du contexte que les reproches viennent des faibles, et l'on admet généralement aujourd'hui que le bien en question est la liberté chrétienne, dont les âmes scrupuleuses disaient beaucoup de mal à Rome, à cause de la conduite peu généreuse des forts. Voyez I Cor. x, 29-30. — *Non est enim...* (vers. 17). Cette autre locution énergique est bien dans le genre de saint Paul. L'essence du royaume de Dieu, c.-à-d., du christianisme, ne consiste pas dans la liberté de manger de toutes sortes d'aliments, de boire du vin, etc. N'attachez donc pas, dit l'apôtre aux forts, une telle importance à cette liberté, que vous en veniez à lui sacrifier l'union entre frères. — *Justitia...* Ce substantif et les deux suivants décrivent la vraie nature du royaume de Dieu. Il est vraisemblable qu'ils se rapportent aux devoirs des chrétiens entre eux, et non à leurs

potus, sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto;

18. qui enim in hoc servit Christo, placet Deo, et probatus est hominibus.

19. Itaque quæ pacis sunt sectemur, et quæ ædificationis sunt in invicem custodiamus.

20. Noli propter escam destruere opus Dei. Omnia quidem sunt munda; sed malum est homini, qui per offendiculum manducat.

21. Bonum est non manducare carnem, et non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur, aut infirmatur.

22. Tu fidem habes? Penes temetipsum habe coram Deo. Beatus qui non judicat semetipsum in eo quod probat.

23. Qui autem discernit, si manduca-

siste pas dans le manger et dans le boire, mais dans la justice, la paix et la joie que donne l'Esprit-Saint;

18. et celui qui sert le Christ de cette manière plaît à Dieu et est approuvé des hommes.

19. Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix, et observons les uns envers les autres ce qui peut édifier.

20. Ne va pas, pour un aliment, détruire l'œuvre de Dieu. A la vérité toutes choses sont pures; mais un homme fait le mal, lorsqu'en mangeant il est une pierre d'achoppement.

21. Il est bien de ne pas manger de viande, et ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui choque, scandalise, ou affaiblit ton frère.

22. As-tu la foi? Garde-la en toi-même devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve!

23. Mais celui qui a des doutes et qui

relations avec Dieu. — *In Spiritu sancto*. En effet, c'est uniquement par lui que ces excellentes dispositions sont produites dans les cœurs. — *Qui enim...* (vers. 18). C'est à peu près la même pensée, mais généralisée. — *In hoc*: en se conformant au principe qui vient d'être indiqué, en étant juste et aimable à l'égard du prochain. — *Placet Deo etc.*: à Dieu, qui lit au fond du cœur, et aux hommes, qui jugent de l'âme d'après la conduite extérieure.

19-23. Ne pas scandaliser directement les faibles, en les poussant à agir contre leur conscience. — *Sectemur*. Les meilleurs manuscrits grecs emploient le présent de l'indicatif: Nous recherchons. — *Ædificationis*. Métaphore fréquente dans les écrits de saint Paul, et qui a si bien passé dans le langage chrétien, qu'on remarque à peine que c'est une figure. Édifier, c'est construire; au moral, c'est s'aider mutuellement à bâtir l'édifice de la perfection chrétienne. — *Noli propter...* (vers. 20). L'apostrophe directe repaît; signe d'émotion dans le cœur de l'apôtre. Les mots *destruere opus...* contiennent l'image suggérée par « *ædificationem* ». Ici, l'œuvre de Dieu c'est le chrétien faible, puisque personne ne parvient à la foi sans le divin concours. — *Omnia... munda*: en fait d'alimentation, comme il a été dit au vers. 14. Tel était le principe qui dirigeait les forts, et l'apôtre en concède de nouveau la vérité. Mais, ajoutait-il, un mets fût-il exempt de toute souillure, c'est un péché (*malum est*) d'en manger, si on le fait contre sa conscience (*per offendiculum, en succumbant*). D'après cette interprétation, les mots *hominis qui... manducat* désignent donc le chrétien faible, qui se laisse entraîner par l'exemple des forts à se nourrir d'aliments qu'il croit interdits. Il est moins bien de les rapporter

aux forts, qui auraient scandalisé leurs frères en mangeant toutes sortes de mets. — *Bonum est...* (vers. 21). Saint Paul vient de dire qu'une chose indifférente en elle-même peut devenir mauvaise si elle scandalise le prochain. Il affirme à présent que c'est une œuvre excellente de renoncer spontanément à sa liberté, pour éviter de faire du mal au prochain. Comp. I Cor. VII, 1 et VIII, 13. — *Neque in quo...* La construction est elliptique: Et de ne faire aucune autre chose par laquelle... — *Offendit* (« *offendit* » d'après le grec, l'Italia et divers manuscrits de la Vulgate), *scandalizatur, infirmatur*. Trois synonymes, pour fortifier la pensée. Le troisième verbe signifie: être tellement affaibli, qu'une chute est presque inévitable. — *Tu fidem...* (vers. 22). C'est toujours le chrétien fort qui est interpellé. Il est invité à garder pour lui-même (*penes...*), sous le regard de Dieu (*coram...*), sans en faire parade au dehors, et surtout devant les faibles, sa conviction relativement aux aliments, aux jours, etc. — L'état d'une âme qui voit nettement la vérité, et qui est capable de se diriger d'après elle sans hésitation, avec la liberté de la foi, est tellement précieux, que saint Paul proclame bienheureux ceux qui en jouissent: *Beatus qui...* — *Non judicat semetipsum*. C.-à-d., qui n'éprouve pas de perpétuels scrupules au sujet de la légitimité de ses actes, mais qui les accomplit en toute sûreté de conscience (*in eo quod probat*). — *Qui autem* (vers. 23)... État bien différent et très fâcheux d'une âme qui doute, qui hésite (c'est le sens du grec *διαιρῶμενος*; Vulg., *discernit*); car un tel état conduit souvent au péché, si l'on fait ce qui est condamné par la conscience, même erronée (dans le cas supposé, *si manducaverit*). — *Damnatus est*: par Dieu lui-même, comme ayant commis un véritable

mange est condamné, parce qu'il n'agit pas selon la foi. Or tout ce qui ne se fait point selon la foi est péché.

verit, damnatus est, quia non ex fide. Omne autem quod non est ex fide, peccatum est.

CHAPITRE XV

1. Nous devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes, et ne pas nous complaire en nous-mêmes.

2. Que chacun de vous plaise à son prochain en ce qui est bien, pour l'édification ;

3. car le Christ ne s'est pas complu en lui-même, mais, ainsi qu'il est écrit : Les outrages de ceux qui t'outragent sont retombés sur moi.

4. Car tout ce qui est écrit a été écrit pour notre instruction, afin que, par la patience et par la consolation que donnent les Écritures, nous possédions l'espérance.

1. Debemus autem nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere, et non nobis placere.

2. Unusquisque vestrum proximo suo placeat in bonum, ad ædificationem ;

3. etenim Christus non sibi placuit, sed sicut scriptum est : Improperia impropertantium tibi ceciderunt super me.

4. Quæcumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt, ut per patientiam, et consolationem Scripturarum, spem habeamus.

péché. — *Non ex fide* (s.-ent. « manducat »). Il mange contre sa conviction intime, contre sa conscience. En effet, telle est ici la signification du mot « fel ». — *Omne autem...* Du fait particulier, l'apôtre passe à un principe général, qui est devenu célèbre en théologie. — Au sujet de la doxologie xvi, 25-27, placée ici par divers manuscrits grecs, voyez l'Introduction, p. 18.

3° L'exemple du Christ nous apprend à pratiquer la tolérance. XV, 1-13.

CHAP. XV., — 1-6. La conduite du Sauveur envers les hommes est un modèle parfait de tolérance pour les chrétiens. — *Firmiores*. Ceux qui sont forts moralement, forts dans la foi, par opposition aux faibles (*infirmorum*). Cf. xiv, 1 et ss. ; II Cor. xii, 10, etc. — *Sustinere*. Le grec βασιτάζειν signifie : porter à la manière d'un fardeau. L'expression est bien choisie, car les scrupuleux, les hommes aux principes étroits et méticuleux, fatiguent les esprits droits et les consciences bien formées. — *Non nobis placere* : ne pas rechercher avant tout nos intérêts personnels, mais penser aussi à ceux des autres. Cf. I Cor. x, 33. Cette pensée va être développée. — *In bonum, in...* (vers. 2). L'auteur détermine ce qu'il entend par plaire au prochain ; c'est procurer son bien moral et contribuer à son édification. — Il propose ensuite l'admirable exemple du Christ sous ce rapport : *Etenim Christus...* (vers. 3). Il n'est pas un détail de sa vie dans lequel Jésus se soit recherché lui-même. Au contraire, en luttant sans cesse contre le péché et en travaillant à sauver les hommes, il s'est attiré toutes sortes d'outrages. Saint Paul achève sa phrase au moyen

d'un texte sacré, emprunté au Ps. lxxviii, 10, et cité d'après les LXX : *Improperia...* Le héros du cantique adresse directement à Dieu cette parole. Il se sent, dit-il, tellement uni au Seigneur, que les blasphèmes dirigés contre celui-ci lui paraissent être des outrages personnels. Ce n'est pas sans raison que l'apôtre place ces mots sur les lèvres de Jésus-Christ ; car, alors même que l'on admettrait avec un certain nombre de commentateurs que le Ps. lxxviii convient tout d'abord à David, il est certainement « messianique à un haut degré », et c'est pour cela que les écrivains du Nouveau Testament en appliquent des passages multiples au Sauveur. Voyez le t. IV, p. 205 et ss. — *Quæcumque enim...* (vers. 4). Réflexion générale, qui a pour but de justifier en quelque sorte la citation qui précède. L'Ancien Testament tout entier a une valeur permanente pour l'instruction religieuse et morale des chrétiens. Cf. iv, 23-24 ; I Cor. ix, 10 et x, 11 ; II Tim. iii, 16-17. D'après les meilleurs témoins, l'équivalent grec de *scripta sunt* est προεγράφη, « ante scripta sunt, » comme traduit saint Augustin. — Le substantif *Scripturarum* dépend tout à la fois de *patientiam* et de *consolationem* : par la patience et la consolation dont les Écritures sont la source. Il est certain que soit les leçons directes, soit les exemples de vertu dont les livres de l'Ancien Testament sont remplis ont une force remarquable pour exciter à la patience, et pour procurer de saintes consolations au milieu des épreuves de la vie. — *Spem habeamus*. C'est le résultat final. L'espérance, cette qualité spécifique du chrétien (cf. v, 4-5), lui

5. Deus autem patientiæ et solatii det vobis idipsum sapere in alterutrum secundum Jesum Christum,

6. ut unanimes, uno ore honorificetis Deum, et Patrem Domini nostri Jesu Christum.

7. Propter quod suscipite invicem, sicut et Christus suscepit vos in honorem Dei.

8. Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones patrum;

9. gentes autem super misericordia honorare Deum, sicut scriptum est : Propterea confitebor tibi in gentibus, Domine, et nomini tuo cantabo.

5. Que le Dieu de patience et de consolation vous donne d'être unis de sentiment les uns avec les autres, selon Jésus-Christ,

6. afin que, d'un même cœur et d'une même bouche, vous honoriez Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ.

7. C'est pourquoi accueillez-vous les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis pour la gloire de Dieu.

8. Car je déclare que le Christ Jésus a été le serviteur des circoncis, pour *montrer* la véracité de Dieu, pour confirmer les promesses *faites* à nos pères;

9. et afin que les païens glorifient Dieu de sa miséricorde, selon qu'il est écrit : C'est pour cela, Seigneur, que je vous louerai parmi les nations, et que je chanterai à la *gloire* de votre nom.

fait goûter par avance la réalisation du salut. — Le vers. 4 était une petite digression. Saint Paul revient maintenant à son thème, et prie Dieu (vers. 5 et 6) de mettre au cœur de tous les chrétiens de Rome des sentiments de concorde et de paix. Le titre *Deus patientiæ et solatii* est évidemment un écho de la ligne qui précède, et sert de transition à la prière. — *Idem sapere in...* Avoir tous une seule et même manière de penser et de juger... — *Secundum Jesum...* d'une manière conforme à l'exemple du Sauveur. D'après d'autres commentateurs : selon sa volonté. — *Ut...* (vers. 6). La conséquence de cette union des esprits et des cœurs sera l'harmonie parfaite dans l'adoration, dans le culte sacré. — La locution *Deum et Patrem...* se retrouve II Cor. 1, 3 et XI, 31; Eph. 1, 3, etc. Il n'y a qu'un seul article dans le grec pour les substantifs θεός et πατέρας, d'où il suit que les mots τοῦ κυρίου... Ἰησοῦ... dépendent tout à la fois de l'un et de l'autre. Le premier titre, Dieu de Jésus-Christ, se rapporte à la nature humaine de Notre-Seigneur; le second, Père de Jésus-Christ, à sa nature divine.

7-13. Ce que Jésus a fait soit pour les Juifs, soit pour les païens. — *Propter quod...* pour obtenir ce concert unanime d'adoration. — *Suscipite...* C.-à-d., accueillez-vous aimablement les uns les autres. Cf. xiv, 1 et 3b. Cet ordre s'adresse à tous les chrétiens de Rome, sans distinction de forts et de faibles. — *Sicut et Christus...* Encore l'exemple du Christ, qui les a tous accueillis avec le même amour. — Les mots *in honorem Dei* marquent le but de cet aimable accueil fait par le Christ à tous les fidèles. — *Dico enim...* (vers. 8). L'apôtre écrit à une chrétienté composée en partie de Juifs et en partie de païens convertis, et il désire qu'entre eux tous règne une parfaite charité. Pour les aider à vivre dans une sainte union, quelle que puisse être la diversité de leurs sentiments sur des points indifférents en eux-

mêmes, il leur rappelle ce que le Sauveur a accompli pour chacun des deux groupes qu'ils formaient. — D'abord, vers. 8, ce qu'il a fait pour la conversion des Juifs : *ministrum... circumcisionis* (l'abstrait pour le concret). Expression remarquable. Quoique Jésus soit devenu le serviteur de tous les hommes par son incarnation, il l'a été particulièrement des circoncis, c.-à-d. des Juifs, parmi lesquels il est né et a vécu, dont il a observé les lois, et auxquels seuls il a consacré son ministère personnel. — *Propter veritatem...* pour démontrer la véracité de Dieu, et sa fidélité aux promesses qu'il avait faites aux patriarches (*ad confirmandas...*). Cf. ix, 4-5. Ces promesses annonçaient, en effet, que le Messie apporterait un jour le salut au monde entier, et spécialement au peuple théocratique. — En second lieu, ce que Jésus a fait pour les païens : *Gentes autem...* (vers. 9). La construction de la phrase est imparfaite. Dans la Vulgate elle se rattache au verbe « dico » du vers. 8. — *Super misericordia...* Plutôt « propter misericordiam », d'après le texte grec. Par le seul fait de leur conversion, les païens rendent témoignage à la miséricorde du Seigneur à leur égard. — *Sicut scriptum...* Fidèle à sa méthode d'appuyer son enseignement sur des textes bibliques, saint Paul cite coup sur coup, vers. 9b-12, quatre passages de l'Ancien Testament, pour démontrer que les païens aussi devaient participer à la louange du Seigneur et procurer sa gloire. — *Propterea confitebor...* Ce premier passage (vers. 9b) est extrait du Ps. xvii, 50, à peu près littéralement selon les LXX. David y annonce qu'après avoir triomphé de tous ses ennemis, il chantera les louanges de Jéhovah parmi les nations païennes, soumisses à son sceptre. Paul voit le Christ, dont David était le type, réaliser plus merveilleusement encore ce beau texte; ce qui supposait la conversion des Gentils. — *Et iterum...* (vers. 10). Seconde citation, empruntée au Deut. xxxii, 43.

10. Il est dit encore : Réjouissez-vous, nations, avec son peuple.

11. Et encore : Louez le Seigneur, vous, toutes les nations; célébrez-le, vous, tous les peuples.

12. Isaïe dit aussi : Il paraîtra, le rejeton de Jessé, celui qui s'élèvera pour régner sur les nations; les nations espéreront en lui.

13. Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de paix dans la foi, afin que vous abondiez dans l'espérance et dans la force de l'Esprit-Saint.

14. Pour moi, mes frères, je suis certain, en ce qui vous concerne, que vous êtes pleins de charité, remplis de toute science, et qu'ainsi vous pouvez vous avertir les uns les autres.

15. Cependant je vous ai écrit, mes frères, avec quelque hardiesse à certains égards, comme pour raviver vos souvenirs, selon la grâce que Dieu m'a donnée,

10. Et iterum dicit : Lætamini, gentes, cum plebe ejus.

11. Et iterum : Laudate, omnes gentes, Dominum; et magnificate eum, omnes populi.

12. Et rursus Isaïas ait : Erit radix Jesse, et qui exurget regere gentes; in eum gentes sperabunt.

13. Deus autem spei repleat vos omni gaudio et pace in credendo, ut abundetis in spe et virtute Spiritus sancti.

14. Certus sum autem, fratres mei, et ego ipse de vobis, quoniam et ipsi pleni estis dilectione, repleti omni scientia, ita ut possitis alterutrum monere.

15. Audacius autem scripsi vobis, fratres, ex parte, tanquam in memoriam vos reducens, propter gratiam quæ data est mihi a Deo,

encore d'après la version d'Alexandrie. Moïse a la parole, et il invite tout le monde païen à partager la sainte allégresse et par conséquent les bénédictions d'Israël (*lætamini... cum plebe...*).

— *Et iterum...* (vers. 11). Troisième texte, tiré du plus petit des psaumes, le cxvii, d'après les LXX. Les païens sont directement exhortés à louer Jéhovah, dont ils sont devenus les adorateurs. — *Et rursus...* (vers. 12). Quatrième citation, qui provient d'Isaïe, xi, 10, d'après la traduction des LXX. Le prophète prédit la fondation du royaume messianique, qui succédera à la théocratie juive et dont les païens eux-mêmes feront partie. Le rejeton de Jessé (Vulgate, *radix Jesse*), c'est le Christ, qui devait descendre de ce personnage, père de David. — *Deus autem...* (vers. 13). Formule de bénédiction qui termine cette partie de l'épître. Le nom *Deus spei* a été manifestement suggéré par les derniers mots du texte d'Isaïe : Les païens espéreront en lui. — *Gaudio et pace*. Il semblerait d'abord que ces mots désignent comme plus haut, xiv, 17, la paix entre les chrétiens et la joie qui résulte de cette paix; mais l'addition du trait *in credendo* montre qu'il est plutôt question ici de la paix et de la joie individuelles dont la foi est le fondement. — *Ut... in spe*. De nouveau l'espérance chrétienne (comp. vers. 4b), dont saint Paul souhaite une grande surabondance à ses lecteurs, par la force toute-puissante de l'Esprit-Saint (d'après le grec, il faut lire « in virtute », au lieu de *et virtute*).

SECTION II. — COMMUNICATIONS PERSONNELLES DE L'APÔTRE. XV, 14-XVI, 27.

L'épître proprement dite est maintenant achevée; l'auteur n'a plus qu'à conclure, et il

le fait par quelques explications d'ordre personnel, qui forment une sorte d'épilogue.

§ I. — Une excuse et une demande. XV, 14-33.

1° L'excuse : c'est parce qu'il est l'apôtre des Gentils que Paul a écrit aux Romains avec une si grande liberté. XV, 14-21.

14-16. Explication au sujet de l'envoi de cette lettre. — Rien de plus courtis et de plus modeste que l'entrée en matière : *Certus sum...* Quoiqu'il eût parlé aux chrétiens de Rome avec une si grande vigueur, spécialement dans les dernières pages, l'apôtre connaissait aussi bien que personne (*et ego ipse*) leurs excellentes qualités morales. Il signale entre autres leur charité (*pleni... dilectione*), ou plutôt, d'après la leçon la mieux garantie du grec, leur bonté (*ἀγαθωσύνης*), dans le sens le plus large de ce mot : la bonté morale par opposition au vice; par conséquent, la perfection. Il mentionne également leur science complète des choses de la foi (*repleti... scientia*). — *Ita ut...* Résultat naturel des qualités qui viennent d'être citées. Les fidèles de Rome n'ont pas besoin d'exhortations venues du dehors et de maîtres étrangers. — *Audacius...* (vers. 15). La particule *autem* a la signification de néanmoins. Les mots *ex parte* ne retombent pas sur le seul adverbe « audacius », de manière à en adoucir la force (Je vous ai écrit un peu trop librement), mais sur la proposition « Audacius scripsi », qu'ils réduisent à sa juste portée : Ça et là dans ma lettre j'ai usé d'un peu de liberté. Voyez sous ce rapport vi, 12 et ss.; viii, 9; xi, 17 et ss.; xii, 3; xiii, 3 et ss., 13 et ss.; xiv, 1 et ss., etc. — *Tanquam in memoriam...* Expression très délicate aussi. Paul ne prétend pas apprendre

16. ut sim minister Christi Jesu in gentibus, sanctificans evangelium Dei, ut fiat oblatio gentium accepta, et sanctificata in Spiritu sancto.

17. Habeo igitur gloriam in Christo Jesu ad Deum.

18. Non enim audeo aliquid loqui eorum quæ per me non efficit Christus in obedientiam gentium, verbo et factis,

19. in virtute signorum et prodigiorum, in virtute Spiritus sancti; ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim evangelium Christi.

20. Sic autem prædicavi evangelium

16. pour être le ministre du Christ Jésus parmi les païens, exerçant la sacrificature de l'évangile de Dieu, afin que l'oblation des païens lui soit agréable, étant sanctifiée par l'Esprit-Saint.

17. J'ai donc sujet de me glorifier dans le Christ Jésus, auprès de Dieu.

18. Car je n'oserais parler de choses que le Christ n'aurait pas faites par moi pour amener les païens à l'obéissance, par la parole et par les œuvres,

19. par la puissance des miracles et des prodiges, par la puissance de l'Esprit-Saint; de sorte que, depuis Jérusalem et les pays voisins jusqu'à l'Illyrie, j'ai annoncé partout l'évangile du Christ.

20. Mais j'ai eu soin de prêcher cet

aux Romains des choses nouvelles; il a voulu seulement leur rafraîchir la mémoire sur des points déjà connus d'eux. Cela, en vertu du mandat spécial qu'il avait reçu du ciel : *propter gratiam...* Cf. I, 5; XII, 3, etc. — Le vers. 16 décrit la nature de cette grâce : *ut sim...* L'équivalent grec de *minister* est *λεϊτουργός*, mot qui désigne un ministre sacré (notes de XIII, 6). L'apôtre envisage donc la prédication de l'évangile comme une fonction toute sainte, qu'il accomplit lui-même « pour les païens », comme dit le grec (et non pas *in gentibus*). — *Sanctificans...* Le verbe *ἁγιοποιῶντα* est aussi une expression technique, qui marque l'accomplissement d'une fonction liturgique, en particulier l'offrande d'un sacrifice. Il suit de là qu'annoncer l'évangile, c'est vraiment exécuter un « opus sacrificale ». — *Ut fiat...* Le but de cette sacrificature mystique de Paul, c'est de transformer les païens en une victime toute sainte et agréable à Dieu. — *Sanctificata in Spiritu...* : par opposition à la pureté simplement extérieure des victimes de l'ancienne Alliance.

17-21. Pour achever de se justifier, Paul jette un coup d'œil rétrospectif sur son ministère. — *Habeo...* *gloriam*. Le substantif *καύχησιν* signifie plutôt : « glorification », lieu de me glorifier. Cf. III, 27; I Cor. xv, 31; II Cor. x, 13, 17. — Les mots *in Christo...* atténuent ce qui pouvait paraître trop humain dans cette glorification personnelle. — *Ad Deum*. D'après le grec : en ce qui concerne les choses de Dieu. — *Non enim audeo...* (vers. 18). L'apôtre, qui s'accusait plus haut (cf. vers. 15) d'avoir été trop audacieux, devient à présent timide, parce qu'il doit parler du succès de son ministère. Succès extraordinaire, soit pour ce qui regarde la nature même du travail, vers. 18-19^a, soit sous le rapport des résultats obtenus, vers. 19^b. — *Eorum quæ per me...* *Christus*. Formule d'une grande modestie. Paul s'est montré très actif sans doute; mais il n'a été que l'instrument du Christ, auquel est dû tout le succès. — *But*

de sa grande activité : *in obedientiam...* C.-à-d. pour que les païens obéissent à la foi, acceptent l'évangile. Cf. I, 5. — *Verbo et opere*. C'étaient les moyens ordinaires employés par les prédicateurs chrétiens. — *Divin concours* apporté par Notre-Seigneur Jésus-Christ : *in virtute signorum etc...* Sur la combinaison des substantifs *σημεία* et *τέρατα*, voyez Joan. IV, 48; Act. II, 22, etc. La seconde partie du livre des Actes raconte un certain nombre de miracles opérés par saint Paul. — *In virtute Spiritus...* : la puissance dont l'apôtre était rempli par l'Esprit-Saint. — *Ita ut...* Saint Paul décrit maintenant en gros le vaste champ de son apostolat, qui s'étendait de Jérusalem, comme limite extrême à l'est, jusqu'en Illyrie, comme limite extrême à l'ouest. La locution *per circuitum* (dans le grec : *καὶ κύκλω*, « et in circuitu ») est interprétée de deux manières. Tantôt on la rattache à Jérusalem, comme si l'auteur voulait dire qu'il avait évangélisé soit la capitale juive, soit les provinces d'alentour (la Judée, la Phénicie, la Syrie; cf. Act. XXVI, 20, etc.). Tantôt, à la suite de saint Jean Chrysostome et de autres anciens interprètes grecs, on la rattache au verbe « repleverim »; elle exprime alors ce fait que Paul ne s'était pas contenté de parcourir en ligne droite les régions situées entre Jérusalem et l'Illyrie, mais qu'il avait décrit « comme une vaste ellipse » dans la direction indiquée, prêchant à travers toute l'Asie Mineure, la Thrace, la Grèce, etc. Ce second sentiment a nos préférences. — *Illyricum*. Province située au nord-ouest de la Macédoine, le long de l'Adriatique (*Att. géogr.*, pl. XVII). Le texte ne dit pas d'une manière formelle si saint Paul alla seulement jusqu'aux limites de l'Illyrie, ou s'il pénétra dans l'intérieur du pays. Nous ne savons rien de certain à ce sujet. — *Repleverim evangelium...* Formule très expressive. Selon les uns : annoncer complètement l'évangile. Mieux peut-être ici, selon d'autres : porter l'évangile en tous lieux.

évangile dans les lieux où le Christ n'avait pas encore été nommé, afin de ne point bâtir sur le fondement d'autrui ; mais, comme il est écrit :

21. Ceux à qui il n'avait point été annoncé verront ; et ceux qui n'avaient pas entendu parler de lui comprendront.

22. C'est ce qui m'a souvent empêché d'aller vers vous, et je ne l'ai pas pu jusqu'à présent.

23. Mais maintenant n'ayant plus rien à faire dans ces contrées, et éprouvant depuis plusieurs années le désir d'aller vers vous,

24. lorsque je partirai pour l'Espagne, j'espère vous voir en passant, et y être conduit par vous, après avoir d'abord un peu joui de vous.

25. Mais maintenant je vais à Jérusalem pour servir les saints.

hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum ædificarem, sed sicut scriptum est :

21. Quibus non est annuntiatum de eo, videbunt ; et qui non audierunt, intelligunt.

22. Propter quod et impediēbar plurimum venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc.

23. Nunc vero ulterius locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens veniendi ad vos ex multis jam præcedentibus annis,

24. cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fruius fuero.

25. Nunc igitur proficiscar in Jerusalem ministrare sanctis.

— *Sic autem...* Les vers. 20 et 21 contiennent une restriction délicate, et indiquent en même temps une règle de conduite que saint Paul s'était imposée pour l'exercice de son apostolat. Dans le cercle géographique qu'il vient de déterminer, il y avait des régions où il n'avait pas prêché ; c'étaient celles qui avaient été déjà évangélisées par d'autres missionnaires du Christ. — *Sic... præteritum...* Dans le grec : Je mets mon honneur à évangéliser... — *Ubi nominatus...* C.-à-d., où le nom du Christ est prononcé avec des sentiments de foi et d'adoration (cf. II Tim. II, 19) ; par conséquent, là où le christianisme a été déjà établi. — *Ne super alienum...* Comp. I Cor. III, 10, où saint Paul représente aussi son œuvre d'apôtre sous la figure d'un fondement à poser. Il ne voulait pas s'ingérer sans raison dans la sphère d'autorité des autres prédicateurs de l'évangile. Voyez II Cor. X, où il développera ce sage et généreux principe. — *Sed sicut...* De nouveau (comp. le vers. 3) il achève sa phrase et sa pensée par un texte sacré, qu'il emprunte cette fois à Isaïe, LII, 15, d'après les LXX. Dans ce passage, il est dit que les rois païens viendront offrir leurs hommages au serviteur de Jéhovah, au Messie (*de eo*), qu'ils avaient ignoré jusqu'alors.

2° La demande. Sur le point d'entreprendre de grands voyages apostoliques, saint Paul se recommande aux prières des chrétiens de Rome. XV, 22-33.

22-29. Les plans ultérieurs de Paul. — *Propter quod* : à cause de ses travaux considérables, qu'ont brièvement décrits les vers. 18 et 19. C'est à tort qu'on rattache parfois ces mots aux vers. 20 et 21, comme si l'apôtre voulait dire : Parce que je craignais de bâtir sur les fondements d'autrui en venant chez vous. Cet enchaînement est condamné par le vers. 23. — *Plurimum* a le sens de « plerumque », la plupart du temps. La Vulgate a suivi la meilleure leçon, τὰ πολλά (au lieu de πολλάκις, sou-

vent). — *Ventre ad vos.* Dès le début de la lettre, I, 13 et ss., saint Paul a parlé de son désir de visiter la chrétienté de Rome ; il annonce maintenant qu'il espère le réaliser bientôt. La proposition et *prohibitus sum...* manque dans le grec, dans les autres versions et même en de nombreux manuscrits de la Vulgate. — *Nunc... ulterius locum...* (vers. 23). L'apôtre jugeait sa tâche suffisamment accomplie dans les régions situées entre Jérusalem et l'Égypte. Comp. le vers. 19^b. — *Cupiditatem.* Le mot grec ἐπιποθίαν ne se trouve nulle part ailleurs ; il désigne un désir ardent. — *Cum in Hispaniam...* (vers. 24). Paul tournait donc maintenant ses regards jusque vers l'extrême Occident, où le nom de Jésus-Christ n'avait pas été porté. Sur la réalisation probable de ce projet de voyage en Espagne, voyez l'Introd., p. 6. Le témoignage le plus frappant est celui du pape saint Clément, contemporain de saint Paul, qui, dans sa première épître aux Corinthiens, v, atteste comme un fait connu de tous, qu'« avant de quitter ce monde... Paul alla à l'extrémité de l'Occident ». Voyez aussi le Canon de Muratori (*Man. bibl.*, t. I, n. 41), qui signale « protectionem Pauli ab Urbe ad Spaniam proficiscentis ». — *Præteriens.* L'apôtre ne voulait donc voir les Romains qu'en passant, sans doute à cause du principe énoncé au vers. 20. Il ne se doutait guère qu'il y demeurerait plus tard deux années entières, à titre de prisonnier. Cf. Act. XXVIII, 30. — *A vobis deducar.* Cette expression indique que saint Paul nourrissait l'espoir d'être accompagné jusqu'en Espagne par quelques chrétiens de Rome. Mais, avant de partir, il se proposait de jouir, autant qu'il le pourrait, de ses chers Romains : *si vobis... fruius fuero.* A la lettre dans le texte original : Lorsque j'aurai été rempli (c.-à-d., rassasié) de vous. Mais Paul ajoute : *ex parte*, sachant bien que sa joie sera incomplète sous ce rapport. Tout cela est encore d'une exquise délicatesse. — *Nunc igitur...* (vers.

26. Car la Macédoine et l'Achaïe ont trouvé bon de faire une collecte pour les pauvres d'entre les saints qui sont à Jérusalem.

27. Cela leur a plu, et, *en effet*, elles leur sont redevables. Car si les païens ont participé à leurs biens spirituels, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels.

28. Lors donc que j'aurai achevé cette affaire, et que je leur aurai remis ce fruit des collectes, je partirai pour l'Espagne, en passant par chez vous.

29. Or je sais qu'en venant à vous, je viendrai avec une abondante bénédiction de l'évangile du Christ.

30. Je vous conjure donc, frères, par notre Seigneur Jésus-Christ, et par la charité du Saint-Esprit, de m'aider par les prières que vous ferez à Dieu pour moi,

31. afin que je sois délivré des incrédules qui sont en Judée, et que l'offrande que je suis honoré de porter à Jérusalem soit bien reçue des saints,

26. Probaverunt enim Macedonia et Achaia collationem aliquam facere in pauperes sanctorum qui sunt in Jerusalem.

27. Placuit enim eis, et debitores sunt eorum. Nam si spiritualium eorum participes facti sunt gentiles, debent et in carnalibus ministrare illis.

28. Hoc igitur cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam.

29. Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis evangelii Christi veniam.

30. Obsecro ergo vos, fratres, per Dominum nostrum Jesum Christum, et per caritatem sancti Spiritus, ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad Deum,

31. ut liberer ab infidelibus qui sunt in Judæa, et obsequii mei oblatio accepta fiat in Jerusalem sanctis;

25). Avant de se mettre en route pour Rome et pour l'Espagne, il lui reste à remplir un ministère de charité, qui le conduira pour quelque temps dans une direction tout opposée, *in Jerusalem*. — L'expression *ministrare sanctis* est expliquée à la ligne suivante. — *Collationem* (vers. 26). Dans le grec : une communication; c.-à-d., une contribution. Comp. I Cor. xvi, 1 et ss.; II Cor. viii, 1 et ss., où il est également question de cette collecte. — *Pauperes sanctorum*. C.-à-d., les pauvres qui faisaient partie de la communauté chrétienne de Jérusalem. — *Placuit... eis* (vers. 27). Dans le grec : ηδούχσαν, ils ont trouvé bon. Au vers. 26, ce même verbe a été traduit par « probaverunt ». Cette répétition met en relief la générosité des chrétiens de la Macédoine et de l'Achaïe. — D'autre part, l'apôtre dit qu'en réalité ce n'était là que le paiement d'une dette : *debitores sunt...* Après Dieu, c'est à l'Église de Jérusalem que les chrétiens établis parmi les païens devaient leur fondation, puisque de là étaient venus leurs prédicateurs. Il était juste qu'elles fissent à leur tour quelque chose pour la métropole. Encore ne pouvaient-elles acquitter qu'imparfaitement leurs dettes : ce qu'elles avaient reçu consistait en biens spirituels d'une valeur inappréciable (*spiritualium, τοῖς πνευματικαῖς*); ce qu'elles donnaient en échange n'était que matériel (*in carnalibus, ἐν τοῖς σαρκιαῖς*). Sur ces termes tout pauliniens, voyez VII, 14; I Cor. II, 13 et III, 2, etc. — *Hoc igitur...* (vers. 28). Ce ministère de charité une fois accompli, Paul sera libre d'exécuter son projet. — *Fructum hunc*: ladite collecte, présentée métaphoriquement comme un des résul-

tats produits chez les Gentils par la foi chrétienne. — *Scio autem...* (vers. 29). La pensée de l'apôtre est tout à fait rassurée, lorsqu'il la dirige sur l'Église de Rome. Il a la confiance intime que sa visite sera pour elle l'occasion de bénédictions spéciales très nombreuses. Cf. I, 11-12. Le mot *evangelii* est omis par la plupart des manuscrits grecs et des versions.

30-33. La demande de prières. — *Obsecro ergo...* La mention de son prochain départ pour Jérusalem rappelle à l'apôtre les périls et les souffrances dont ce voyage ne pouvait manquer d'être l'occasion pour lui; aussi se recommandait-il instamment à la pieuse intercession des Romains. — *Per Dominum... et per...* Ces formules rendent l'appel encore plus pressant. Jésus-Christ était le lien commun de Paul et des chrétiens; l'Esprit divin avait formé entre eux le nœud d'une sainte charité. Cf. Gal. v, 22. — *Ut adjuvetis...* Le grec est beaucoup plus expressif : συναγωνισασθαι, lutter avec. L'apôtre conjure donc les Romains de prendre part, en priant pour lui, à la lutte qu'il aura bientôt à soutenir contre ses ennemis et ceux de l'évangile. — *Ut liberer...* (vers. 31). C'est la première grâce qu'il désirait obtenir. Il avait tout à redouter des Juifs de Jérusalem demeurés incrédules (*ab infidelibus qui...*). Cf. Act. xx, 3, 22; xxi, 11, etc. — Seconde grâce : *et obsequii... oblatio...* Simplet dans le grec, d'après la meilleure leçon : mon ministère. Suivant la variante qu'a suivie la Vulgate : l'offrande que je porte. — *Accepta sit*. On voit, par ce trait, que saint Paul n'était pas même sûr d'être bien accueilli à Jérusalem par les Juifs convertis au christianisme. Un grand nombre d'entre eux étaient imbus de pré-

32. ut veniam ad vos in gaudio per voluntatem Dei, refrigerer vobiscum.

33. Deus autem pacis sit cum omnibus vobis. Amen.

32. en sorte que j'arrive chez vous avec joie, si c'est la volonté de Dieu, et que je me repose avec vous.

33. Que le Dieu de paix soit avec vous tous ! Amen.

CHAPITRE XVI

1. Commendo autem vobis Phœben, sororem nostram, quæ est in ministerio ecclesiæ quæ est in Cenchris,

2. ut eam suscipiatis in Domino digne sanctis, et assistatis ei in quocumque negotio vestri indigerit; etenim ipsa quoque astitit multis, et mihi ipsi.

3. Salutate Priscam et Aquilam, adiutores meos in Christo Jesu.

1. Je vous recommande Phœbé, notre sœur, diaconesse de l'église de Cenchrées,

2. afin que vous la receviez dans le Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez dans toutes les choses où elle pourrait avoir besoin de vous; car elle en a elle-même assisté beaucoup, et moi en particulier.

3. Saluez Prisca et Aquila, mes collaborateurs en Jésus-Christ,

jugés contre lui. Cf. Act. xxi, 20 et 21. — Troisième grâce à implorer : *ut veniam...* (vers. 32). Les mots *per voluntatem Dei* marquent tout ensemble l'esprit de foi de saint Paul et son entier abandon entre les mains de Dieu. — *Refrigerer...* Le verbe *συναναπαύσωμι* exprime plutôt l'idée de repos. — *Deus autem...* (vers. 33). L'apôtre fait lui-même une fervente prière pour les Romains. C'est visiblement la pensée de ses prochains combats (comp. le vers. 31^a) qui a donné à sa demande ce tour particulier.

§ II. — *Recommandations et salutations diverses.*
XVI, 1-27.

1^o Paul recommande aux Romains la diaconesse Phœbé. XVI, 1-2.

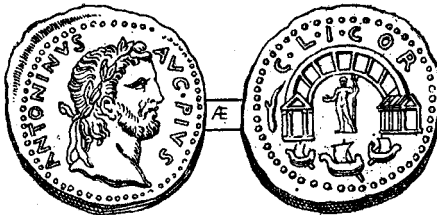
CHAP. XVI. — 1-2. Phœbé. — Son nom grec, latinisé par la Vulgate, était *Φοίβη*. On ne la connaît qu' par ce passage. On suppose com-

(*διάκονον*). Il s'agit certainement ici d'un titre officiel et d'une fonction ecclésiastique; mais on ne sait qu'imparfaitement en quoi consistait le rôle des diaconesses dans l'Église primitive. Il est probable qu'elles étaient chargées du soin des pauvres et des malades, peut-être aussi de catéchiser les femmes. Comp. I Tim. III, 11 et V, 9-11, où il est sans doute question d'elles, bien qu'elles ne soient pas mentionnées sous le nom de diaconesses. — *Cenchris*. La petite ville de *Κενχρηί* ou Cenchrées était le port oriental de Corinthe, sur la mer Égée. — Objet spécial de la recommandation : *ut eam suscipiatis...* (vers. 2). Cet accueil favorable devra être fait *in Domino, digne sanctis* : c.-à-d., d'une manière toute chrétienne, avec le sentiment d'une foi vive. Ce n'est donc pas une simple hospitalité matérielle que saint Paul demande pour Phœbé, mais des témoignages d'affection chrétienne et la participation à tous les biens spirituels de l'Église de Rome. — *Etenim ipsa...* Éloge qui appuie chagement la recommandation. Phœbé s'était donc fait remarquer par son grand esprit de charité et de bienfaisance. — Le trait final, *et mihi...*, n'était pas celui qui devait le moins toucher les lecteurs.

2^o Salutations adressées par l'apôtre à divers membres de la chrétienté de Rome. XVI, 3-16.

3-16. Intéressante liste de vingt-quatre noms, dont beaucoup demeurent malheureusement inconnus pour nous. — Le mot *salutate* est répété quinze fois. Il s'adresse

à toute la communauté romaine, chargée de transmettre les messages de Paul à ceux qu'il nomme tour à tour. — *Priscam et Aquilam*. Sur ces saints époux, voyez Act. XVIII, 2, 18 et 26. L'apôtre signale deux autres fois dans ses épîtres



Cenchrées sur une monnaie antique.

munément qu'elle avait porté elle-même cette lettre à Rome, comme le pensaient déjà les anciens commentateurs grecs. — *Sororem* : une sœur dans le Christ, une chrétienne. — *Quæ est in ministerio*. Dans le grec : qui est diaconesse

4. (qui pro anima mea suas cervices supposuerunt, quibus non solus ego gratias ago, sed et cunctæ ecclesiæ gentium),

5. et domesticam ecclesiam eorum. Salutate Epænetum, dilectum mihi, qui est primitivus Asiæ in Christo.

6. Salutate Mariam, quæ multum laboravit in vobis.

7. Salutate Andronicum et Juniam, cognatos et concaptivos meos, qui sunt nobiles in apostolis, qui et ante me fuerunt in Christo.

8. Salutate Ampliatum, dilectissimum mihi in Domino.

9. Salutate Urbanum, adiutorem nostrum in Christo Jesu, et Stachyn, dilectum meum.

10. Salutate Apellen, probum in Christo.

11. Salutate eos qui sunt ex Aristo-

4. qui, pour me sauver la vie, ont exposé leur tête, et à qui je ne suis pas seul à rendre grâces, mais aussi toutes les Églises des païens.

5. *Saluez aussi* l'Église qui est dans leur maison. Saluez Epénète, qui m'est cher et qui a été les prémices de l'Asie dans le Christ.

6. Saluez Marie, qui a beaucoup travaillé pour vous.

7. Saluez Andronicus et Junias, mes parents et mes compagnons de captivité, qui sont illustres parmi les apôtres, et qui même ont été au Christ avant moi.

8. Saluez Ampliat, qui m'est très cher dans le Seigneur.

9. Saluez Urbain, notre collaborateur dans le Christ Jésus, et Stachys, qui m'est cher.

10. Saluez Apellès, qui est fidèle dans le Christ.

11. Saluez ceux de la maison d'Aris-

ces amis de vieille date. D'Éphèse ils étaient revenus à Rome, leur ancien séjour. — *Adiutores meos*. Plutôt : mes coopérateurs (συνεργούς). Paul avait d'abord partagé leur travail tout matériel de fabricants d'étoffe pour les tentes (Act. xviii, 3); puis ils l'avaient eux-mêmes aidé dans son ministère évangélique (in Christo...). — *Qui pro anima...* (vers. 4). On ignore à quel incident spécial l'apôtre fait allusion; du moins, il est clair qu'Aquila et sa femme avaient exposé leur vie pour sauver celle de leur ami. L'expression *cervices supposuerunt* est métaphorique. A la lettre, présenter son cou au bourreau; par conséquent, se mettre en péril de mort. — *Cunctæ ecclesiæ...* Fixés successivement à Corinthe, à Éphèse et à Rome, Prisca et Aquila avaient eu l'occasion de rendre service à de nombreuses Églises. — *Domesticam ecclesiam...* (vers. 5). Pendant longtemps, les chrétiens n'eurent pas d'édifices spécialement construits pour leur culte, qu'ils célébraient dans des maisons particulières. Cf. Act. xii, 12; I Cor. xvi, 19; Col. iv, 15; Philém. 2. A Rome, plusieurs des Églises des plus anciennes ont été bâties sur l'emplacement de maisons qui contenaient des chapelles domestiques. — *Epænetum*. Celui qui portait ce nom grec reçoit en outre le titre de *primitivus* (ἀρχαῖος) *Asiæ...*; c.-à-d., les prémices, ou l'un des premiers païens convertis dans l'Asie provinciale. Quelques manuscrits grecs ont à tort : de l'Achaïe. — *Mariam*. Probablement une Juive d'origine. Elle reçoit aussi un court éloge : *quæ multum...* Au lieu de ἐν ὑμῖν, *in vobis*, il faut lire : εἰς ὑμᾶς, « propter vos, » dans votre intérêt. — *Andronicum et Juniam* (vers. 7). Un nom grec et un nom latin. Ce dernier peut désigner aussi bien un homme, Junias (Origène, etc.), qu'une femme, Junia (saint Jean

Chrys.). Dans la seconde hypothèse, Junia eût été la femme ou la sœur d'Andronicus. — *Cognatos* a vraisemblablement la signification de compatriote, comme plus haut, ix, 3, et plus bas, vers. 11 et 21. Il est difficile, en effet, que saint Paul ait eu des membres de sa famille à Rome et en Macédoine (cf. Act. xvii, 5 et ss.; xx, 4). — Il n'est pas nécessaire d'interpréter littéralement le mot *concaptivos*, comme si ceux auxquels il s'applique avaient partagé la prison de saint Paul; il peut signifier simplement que ces deux chrétiens avaient été emprisonnés eux aussi pour le Christ. — L'expression qui suit, *nobiles* (ἐπίσημοι, illustres) *in apostolis*, peut recevoir aussi deux interprétations : distingués en tant qu'apôtres, c.-à-d., en tant que prédicateurs de l'évangile, ou, bien connus des apôtres. Nous préférons le premier sentiment, qui est celui des plus anciens commentateurs. — *Qui et ante...* Ils s'étaient donc convertis avant saint Paul. — *Ampliatum, dilectissimum...* (vers. 8). Il fallait posséder de grands mérites surnaturels pour être l'ami personnel de Paul. — *Urbanum... et Stachyn* (vers. 9). Deux autres inconnus, dont le premier portait un nom latin, le second un nom grec. — *Adiutorem nostrum*. Plusieurs fois, dans cette liste, l'apôtre écrit : Mes coopérateurs, mon coopérateur. Comp. les vers. 3 et 21. Cette nouvelle formule donne à croire qu'Urbain n'avait pas travaillé directement avec saint Paul. — *Probum* (τὸν δόκιμον)... : qui a fait ses preuves comme chrétien. — *Qui... ex Aristobolū...* (vers. 11). C.-à-d., les serviteurs de la maison d'Aristobule. Ce détail serait particulièrement intéressant, s'il était vrai, comme on l'a souvent conjecturé de nos jours, que cet Aristobule fût identique au petit-fils d'Hérode le Grand mentionné par Josèphe (*Ant.*, xx, 1, 2 et *Bell.*

tobule. Saluez Hérodion, mon parent. Saluez ceux de la maison de Narcisse qui sont au Seigneur.

12. Saluez Triphéna et Tryphosa, qui travaillent pour le Seigneur. Saluez la très chère Perside, qui a beaucoup travaillé pour le Seigneur.

13. Saluez Rufus, l'élu du Seigneur, et sa mère, qui est aussi la mienne.

14. Saluez Asyncritus, Phlégon, Hermas, Patrobe, Hermès, et les frères qui sont avec eux.

15. Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympiade, et tous les saints qui sont avec eux.

16. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Toutes les églises du Christ vous saluent.

17. Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions

boli domo. Salutate Herodionem, cognatum meum. Salutate eos qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino.

12. Salutate Tryphænam et Tryphosam, quæ laborant in Domino. Salutate Persidem carissimam, quæ multum laboravit in Domino.

13. Salutate Rufum, electum in Domino; et matrem ejus, et meam.

14. Salutate Asyncritum, Phlegontem, Hermam, Patrobam, Hermen, et qui cum eis sunt fratres.

15. Salutate Philologum et Juliam, Nereum et sororem ejus, et Olympiadem, et omnes qui cum eis sunt sanctos.

16. Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes ecclesiæ Christi.

17. Rogo autem vos, fratres, ut observetis eos qui dissensiones et offendicula,

Jud., II, 11, 6). Mais il est probable qu'il était mort à cette époque. Il vécut et mourut à Rome, et fut ami de l'empereur Claude. — *Herodionem*. Encore un Juif converti (*cognatum*...). Il est possible, d'après son nom, qu'il ait été un serviteur de la famille d'Hérode. — *Qui... ex Narcissi*... Ce Narcisse peut ne pas différer du fameux et tout-puissant affranchi de Claude (voyez Tacite, *Ann.*, XI, 29 et ss.). Il avait été mis à mort par ordre d'Agrippine, mère de Néron, et ses esclaves étaient devenus ceux de l'empereur. Si plusieurs d'entre eux étaient chrétiens, la religion de Jésus avait franchi avec eux les portes du palais impérial. — *Tryphænam et Tryphosam* (vers. 12). Deux sœurs, pense-t-on; car très souvent alors on donnait, dans une même famille, des noms à peu près semblables aux enfants. Elles s'étaient consacrées généralement l'une et l'autre au service du Christ: *quæ laborant*... — *Persidem*. Il est dit d'elle au temps passé, comme de Marie (cf. vers. 6): *multum laboravit*...; ce qui a fait supposer qu'elles étaient toutes deux avancées en âge. — *Rufum* (vers. 13). Saint Marc, xv, 21, parlant de Simon le Cyrénéen, raconte qu'il avait deux fils, Alexandre et Rufus. Les interprètes identifient ordinairement ce dernier avec le chrétien nommé ici même par saint Paul. La famille de Simon aurait donc émigré à Rome. Le second évangile ayant été composé dans cette ville, et tout d'abord pour l'Église qui s'y était fondée, il n'est pas surprenant que ce détail y ait été inséré, car il avait un intérêt particulier pour les Romains. — L'épithète *electum in*... n'est pas simplement synonyme de chrétien, comme on l'a parfois affirmé; elle marque une distinction particulière sous le rapport de la piété, ou des fonctions. Cf. I Petr. II, 6; II Joan. 1. — *Matrem ejus et meam*. Expression très délicate. La mère de Rufus avait eu l'occasion de témoigner un dévouement tout maternel à l'apôtre, et celui-ci avait en retour pour elle l'affection d'un fils. —

Hermam (vers. 14). L'opinion d'Origène, d'après laquelle ce chrétien serait l'auteur du célèbre ouvrage intitulé « Le Pasteur », quoique très goûtée dans l'antiquité, n'est plus guère soutenable, car il est moralement certain que ce livre n'a été composé qu'au milieu du second siècle. — *Et qui cum*... Nous retrouverons cette formule au verset suivant. Elle paraît indiquer que les chrétiens auxquels elle se rapporte formaient, avec ceux qui sont cités nommément, une petite communauté à part. — *Philologum et Juliam* (vers. 15). Le mari et la femme peut-être, ou le frère et la sœur. — *Salutate invicem* (vers. 16). Ayant achevé l'énumération de ceux auxquels il désirait envoyer un souvenir particulier, l'apôtre veut donner à tous les membres de l'Église romaine une marque d'affection, et il les prie de se saluer mutuellement en son nom. Cf. I Cor. XVI, 20; II Cor. XIII, 12; I Thess. V, 26, etc. — *In osculo*... Chez les Juifs, le baiser faisait partie de la salutation (cf. *Math.* xxvii, 48; *Luc.* vii, 45 et xxii, 48, etc.). Cette coutume passa chez les premiers chrétiens; elle devint même un rite sacré, qui subsiste encore aux messes solennelles. Voyez saint Justin, *Apol.*, I, 65; les *Constit. apost.*, II, 57; Tertullien, *de Orat.*, 18, etc. — *Salutate vos*... Saint Paul offre maintenant aux Romains les compliments de toutes les Églises qu'il avait visitées naguère. Il avait sans doute parlé à celles-ci de son projet d'écrire à Rome, et elles avaient tenu à adresser un salut fraternel à leur illustre sœur.

3^o Avertissement contre les faux docteurs. XVI, 17-20.

Il dut se présenter d'une manière très abrupte à la pensée de Paul, qui ne craignit pas de s'interrompre, pour insérer cette recommandation pressante.

17-20. L'exhortation est d'abord toute générale au vers. 17: *Rogo*... Dans le grec: Je vous exhorte. Voyez xv, 30, etc. — *Discon-*

præter doctrinam quam vos didicistis, faciunt, et declinate ab illis.

18. Hujuscemodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri; et per dulces sermones, et benedictiones, seducunt corda innocentium.

19. Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est. Gaudeo igitur in vobis; sed volo vos sapientes esse in bono, et simplices in malo.

20. Deus autem pacis conterat Satanam sub pedibus vestris velociter. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

21. Salutet vos Timotheus, adjutor meus, et Lucius, et Jason, et Sosipater, cognati mei.

22. Saluto vos ego Tertius, qui scripsi epistolam, in Domino.

23. Salutet vos Caius, hospes meus,

et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise, et à vous éloigner d'eux.

18. Car ces hommes-là ne servent point le Christ notre Seigneur, mais leur ventre; et par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les cœurs des simples.

19. En effet, votre obéissance s'est fait connaître en tout lieu. Je me réjouis donc à votre sujet; mais je désire que vous soyez sages pour le bien, et simples en ce qui concerne le mal.

20. Que le Dieu de paix écrase bientôt Satan sous vos pieds! Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous!

21. Timothée, mon collaborateur, vous salue; comme aussi Lucius, Jason et Sosipater, mes parents.

22. Je vous salue dans le Seigneur, moi Tertius, qui ai écrit cette lettre.

23. Caius, mon hôte, et toute l'Église

stones et... L'emploi de l'article dans le texte original suppose des faits connus de tous. Ceux qui semaient partout sur leurs pas la division et la ruine morale sont faciles à reconnaître, quoique Paul ne les nomme pas : c'étaient les judaïsants, alors si actifs en maint endroit. Il ne semble pas qu'ils se fussent montrés à Rome; mais il était bon de prémunir les Romains contre leurs agissements pervers. — *Declinate...* C'était le meilleur moyen de s'en garantir, car ils étaient insinuants et perfides. — *Hujuscemodi...* (vers. 18). Le pronom est plein de mépris. Saint Paul décrit brièvement, mais énergiquement, la conduite de ces hérétiques. — *Christo... non serviunt.* Et pourtant, des prédicateurs de l'Évangile n'auraient pas dû penser à autre chose qu'aux intérêts de Jésus-Christ. — *Sed suo ventri.* Antithèse d'une force extraordinaire. « Le ministère évangélique était pour ces gens un moyen de gain, et le gain un moyen de satisfaire leurs passions grossières. » Cf. II Cor. xi, 20-21; Phil. iii, 2, 19, etc. — *Per dulces... seducunt...* Le triste résultat et la manière dont il était obtenu. Cf. II Cor. xi, 3, etc. — *Benedictiones.* C.-à-d., des éloges, des flatteries. — *Innocentium* (ἀνθρώπων) : des hommes sans malice, qui ne soupçonnent pas le mal et se laissent plus facilement séduire. — *Vestra enim...* (vers. 19). Raison pour laquelle l'apôtre donne cet avertissement aux chrétiens de Rome. Ils ont partout la réputation très légitime d'être obéissants et fidèles, et il serait fâcheux qu'ils vinssent à changer. — *Sed volo...* Remarquez encore la délicatesse avec laquelle l'avis est donné. — *Sapientes...*, *simplices...* Dans le grec : Sages à l'égard du bien, simples à l'égard du mal. Comp. Matth. xi, 16, où Jésus recommande aussi à ses disciples de se conduire tout en-

semble avec prudence et simplicité. Ce que Paul demande aux Romains, c'est de se mettre en garde contre la fausse sagesse et de demeurer saints en face du mal; en un mot, de conserver leur foi intacte. — *Deus autem...* (vers. 20). Prière servant de transition, comme celles de xv, 5-6 et 33. Elle témoigne, par la vigueur de ses termes, de l'émotion que le souvenir des judaïsants excitait dans l'âme de Paul. — *Satanam* : le prince des démons, dont ces hommes néfastes étaient les suppôts et comme la personification. Cf. II Cor. xi, 14. — *Gratia Domini...* Souhait plein de pitié, pour conclure cet avertissement. Quelques manuscrits grecs l'ont supprimé à tort.

4° Autres salutations. XVI, 21-23.

21-23. Elles sont adressées au nom de quelques-uns des amis ou collaborateurs de l'apôtre. Le premier, Timothée, nous est bien connu par les livres des Actes et les autres épîtres pauliniennes. D'après quelques auteurs, *Lucius* serait identique à Lucius de Cyrène, dont il est parlé Act. xiii, 1. *Jason* est probablement celui qui donna une hospitalité courageuse à saint Paul durant son séjour à Thessalonique. Cf. Act. xvii, 5 et ss. *Sosipater* ne diffère peut-être pas de Sopater de Bérée. Cf. Act. xx, 4. — *Saluto vos* (vers. 22). On sait par divers passages (cf. I Cor. xvi, 20; Gal. vi, 11, etc.) que saint Paul dictait habituellement ses lettres. *Tertius*, lui qui servait de secrétaire dans cette occasion (*qui scripsit...*), salue à son tour discrètement l'Église de Rome. Les mots *in Domino* retombent sur le verbe « saluto » : Je vous salue comme chrétien. — *Caius* (Gaius d'après le grec). Le Nouveau Testament cite trois personnages de ce nom qui furent en relations avec saint Paul : un Corinthien baptisé par l'apôtre (Act. xix, 29 et I Cor. i, 14); un habi-

vous saluent. Eraste, trésorier de la ville, vous salue, ainsi que notre frère Quartus.

24. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

25. A celui qui est puissant pour vous affermir dans mon évangile et dans la prédication de Jésus-Christ, conformément à la révélation du mystère caché durant de longs siècles

26. (mais manifesté maintenant par les écrits des prophètes, selon l'ordre du Dieu éternel, pour qu'on obéisse à la foi), et connu de toutes les nations,

et universa ecclesia. Salutatio vos Erastus, arcarius civitatis, et Quartus, frater.

24. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

25. Et autem qui potens est vos confirmare juxta evangelium meum, et predicationem Jesu Christi, secundum revelationem mysterii temporibus æternis tacti

26. (quod nunc patefactum est per Scripturas prophetarum, secundum præceptum æterni Dei, ad obediendum fidei), in cunctis gentibus cogniti;

tant de Derbé, qui l'accompagna à Jérusalem (Act. xx, 4); un Macédonien qui se trouvait à Ephèse en même temps que lui (Act. xix, 29). Il est très vraisemblable qu'il est question ici du premier, puisque cette lettre fut écrite à Corinthe. Saint Paul logeait alors chez lui : *hospes meus*. — *Et universa ecclesia*. Au génitif dans le grec : Et (l'hôte) de toute l'Église. Ce qui peut signifier que les chrétiens de Corinthe tenaient chez lui leurs réunions religieuses, ou mieux, selon divers commentateurs, qu'il offrait généreusement l'hospitalité à tous les chrétiens étrangers qui séjournaient dans la ville. — *Erastus*. On ne pense pas qu'il soit identique au personnage (ou aux personnages) du même nom que mentionnent les Actes, xix, 22 et I Tim. iv, 20. — *Arcarius civitatis*. Fonction importante, qui consistait à administrer les finances de la grande et riche cité. — *Quartus* est un nom latin, comme celui de Tertius (cf. vers. 22).

5° Doxologie finale. XVI, 24-27.

24-27. Cette conclusion de l'épître est très soignée, comme le prologue; un peu obscure çà et là, surtout dans notre traduction latine. Nous y trouvons groupées, d'une manière incidente, les pensées principales de l'épître. — *Gratia Domini*... Souhait tout semblable à celui du vers. 20^b; mais il n'est probablement pas authentique, car les plus anciens manuscrits l'omettent, ainsi que l'Itala, le copte, etc. — *Et autem*... (vers. 25). Saint Paul emploie parfois dans ses lettres des formules de louange analogues à celle-ci. Cf. xi, 36; Gal. i, 5; Eph. iii, 21; Phil. iv, 20; I Tim. i, 17; Hebr. xiii, 20-21. — *Potens*... *confirmare*. Cf. xiv, 4; Eph. iii, 20. L'apôtre a dit, i, 11, qu'il espérait, durant sa visite aux Romains, réussir à les fortifier dans la foi; mais il sait que Dieu seul est capable d'opérer ce résultat. C'est une prière tacite qu'il lui adresse ici. — *Juxta evangelium*... Ces mots dépendent probablement encore du verbe « confirmer » : vous fortifier dans les vérités contenues dans mon évangile. L'évangile de Paul (sur cette expression, voyez ii, 16 et le commentaire) ne différait pas de celui que prêchaient les autres apôtres; mais il l'expliquait et le complétait sur certains points. Ses traits caractéristiques étaient

« la gratuité parfaite et, comme conséquence, l'universalité absolue du salut », ainsi qu'il ressort de toute cette épître. — *Et predicationem*... Le génitif *Jesu Christi* équivalait sans doute à « de Jesu Christo », et marque le thème général de la prédication évangélique. — *Secundum revelationem*... Règle d'après laquelle Paul annonçait la doctrine chrétienne. Il se conformait toujours à la révélation qu'il avait reçue du plan divin en ce qui concerne le salut de l'humanité. Cf. I Cor. ii, 6-7, 10; Eph. iii, 5-6; Tit. i, 2-3, etc. Dans ses desseins éternels, Dieu a décidé de sauver l'humanité de telle ou telle manière. Pendant longtemps (*temporibus æternis*: d'abord jusqu'à la création du monde, puis jusqu'à ce que le grand secret fût manifesté) son projet est demeuré caché, n'étant connu que de lui seul (*mysterium tactum*). Enfin un jour est venu où il l'a révélé au monde, tout d'abord aux Juifs par l'intermédiaire de ses prophètes, et ensuite au reste de l'humanité. — L'adverbe *nunc*, très accentué, contraste avec les longs siècles du silence divin. Aucune parenthèse n'est nécessaire dans le grec; il en faut une dans la Vulgate, parce qu'elle n'a pas rigoureusement suivi la construction du texte original. — *Patefactum est*. Cette manifestation complète a eu lieu par l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la prédication de l'évangile dans le monde entier. — *Per Scripturas*... Comp. i, 1-2; ii, 21, etc., où saint Paul a démontré que l'Ancien Testament a rendu témoignage au Messie et à son règne. Dans le grec, ces mots et les suivants dépendent du participe *cogniti* (γνωσθέντος, divulgué, notifié). — *Secundum præceptum*... Cette notification a été faite en vertu d'un ordre spécial du Seigneur, au temps voulu par lui. L'allusion ne porte plus sur les prophètes, mais sur les apôtres, qui reçoivent d'en haut l'ordre formel d'aller prêcher partout la bonne nouvelle. Cf. i, 1-5; x, 15 et ss.; Matth. xxviii, 18, etc. — But de la notification du mystère : *ad obediendum fidei*. Sur cette expression, voyez i, 5, et les notes. — *In cunctis*... Toute l'épître a retenti de cette pensée : le salut par la foi est destiné à tous les peuples sans exception. — *Sicut sapienter*... (vers. 27). La plus grande partie de la doxologie a célébré la puis-

27. soli sapienti Deo, per Jesum Christum, cui honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

27. à Dieu, seul sage, honneur et gloire par Jésus-Christ dans les siècles des siècles. Amen.

sance de Dieu, manifestée dans la prédication de l'évangile; cette dernière ligne vante sa sagesse, qui s'est révélée d'une manière si admirable dans la conception et dans l'exécution du dessein relatif à notre salut. — *Per Jesum Christum*. C.-à-d., au Dieu dont la sagesse s'est

manifestée dans la personne et dans l'œuvre de Jésus-Christ. — Le pronom *cui* se rapporte à Dieu le Père, auquel s'adresse la doxologie dans son ensemble. Saint Paul ne pouvait pas donner à sa lettre une conclusion plus éloquente et plus digne d'un apôtre.



PREMIÈRE ÉPITRE AUX CORINTHIENS

INTRODUCTION ¹

¹ *L'Église de Corinthe et ses relations avec saint Paul.* — L'antique cité de Corinthe était bâtie à l'extrémité méridionale de l'isthme étroit qui relie le Péloponèse à la Grèce proprement dite. Quoique située elle-même au milieu des terres, elle était reliée à deux ports très rapprochés d'elle : celui de Cenchrées, à l'est ², sur la mer Égée ; celui de Léchæon, à l'ouest, sur la mer Ionienne. Par suite de cette position unique, elle ne tarda pas à devenir le centre de vastes relations commerciales entre l'Orient et l'Occident ; ce qui lui valut de grandes richesses et lui attira une population considérable, mais très mêlée et corrompue à un rare degré.

Détruite par les Romains en 146 av. Jésus-Christ, elle fut rétablie en 46 par Jules César, avec le titre de colonie romaine ³, et, grâce à la faveur des empereurs, elle reconquit bientôt son importance et ses richesses. Mais malheureusement elle retrouva aussi ses mœurs dépravées des temps antérieurs, à tel point que vivre d'une manière dissolue se nommait alors dans la Grèce *κορινθίζειν*, « faire comme à Corinthe ⁴. » Elle devint la capitale de la province d'Achaïe, la résidence du proconsul ⁵ et le siège des jeux isthmiques. Le commerce n'était pas seul à y prospérer ; les lettres, les arts et les sciences y étaient assez en honneur pour que Cicéron ⁶ pût lui décerner le glorieux titre de « lumen totius mundi ». Au temps de saint Paul, la population se composait des descendants des premiers

¹ Pour les commentaires catholiques, voyez l'Introd. gén., p. 12. On peut ajouter à cette liste les ouvrages de A. Maier (*Commentar über den ersten Korintherbriefe*, Fribourg-en-Brigau, 1857) et de Cornely (*Prior Epistola ad Corinthios*, Paris, 1890). Voyez aussi Ign. Rohr, *Paulus und die Gemeinde von Korinth auf Grund der beiden Korintherbriefe*, Fribourg-en-Brigau, 1899.

² Cf. Rom. xvi, 1. Voyez l'*Atl. géog.*, pl. xvii.

³ Sous le nom de « Colonia Julia Corinthus ». Notez le nombre relativement considérable des

noms romains qui sont rattachés à Corinthe dans le Nouveau Testament : Crispus, Titius, Justus (Act. xviii, 7-8) ; Luclus, Tertius, Caïus, Quartus (Rom. xvi, 21-23) ; Fortunatus, Achaïeus (I Cor. xvi, 17).

⁴ Cette épître ne le montrera que trop en plusieurs endroits. Les anciens auteurs, surtout Strabon et Pausanias, aident à compléter ce triste tableau.

⁵ Cf. Act. xviii, 12.

⁶ *Pro leg. Man.*, 5.

« coloni » formant une sorte d'aristocratie, d'un certain nombre de magistrats et d'autres Romains établis dans la ville pour leurs affaires, de Grecs nombreux, enfin d'étrangers venus d'un peu partout, notamment de Juifs, que l'on était sûr de rencontrer alors dans tous les centres commerciaux de quelque importance.

C'est saint Paul lui-même qui vint porter le premier la lumière de l'évangile et fonder une Église florissante dans ce milieu qui paraissait si peu disposé à pratiquer la vie chrétienne¹. Sa première visite eut lieu durant son troisième voyage apostolique. Elle est racontée au livre des Actes, XVIII, 1-18. Selon sa coutume, il s'adressa d'abord aux Juifs, parmi lesquels il opéra quelques conversions. Mais, la plupart ayant résisté violemment à la grâce, il se tourna vers les Gentils, qui acceptèrent la foi en très grand nombre, surtout dans la classe inférieure de la société², quoique plusieurs des convertis, issus du paganisme, appartenissent aux classes supérieures³. Ce premier séjour de l'apôtre dura dix-huit mois. Après son départ, la jeune communauté continua de faire des progrès dans la foi, grâce surtout au zèle et à l'éloquence d'Apollos, Juif d'Alexandrie, qui était devenu chrétien à Éphèse⁴. Mais, lorsque l'heureuse influence due à la personnalité puissante de saint Paul cessa de s'exercer d'une manière immédiate, de graves abus, en rapport avec la dépravation corinthienne, se manifestèrent au grand jour. L'apôtre, averti, écrivit alors aux fidèles⁵ une lettre qui s'est perdue, et dans laquelle il leur reprochait de n'avoir pas rompu toute communion avec les coupables. La situation ne tarda pas à devenir plus triste encore, à divers points de vue, comme nous allons le voir.

2^o *L'occasion et le but de la première épître aux Corinthiens.* — Peu de temps après avoir envoyé cette lettre, Paul apprit par les serviteurs d'une dame grecque nommée Chloé⁶, bien connue des chrétiens de Corinthe, que la désunion avait pénétré dans la communauté; il s'y était formé plusieurs partis, très surexcités les uns contre les autres, et qui menaçaient de créer un véritable schisme⁷. Par cette même source ou par trois membres de l'Église de Corinthe, venus à Éphèse pour le visiter⁸, l'apôtre sut également qu'un grand scandale contre les mœurs avait éclaté, et que les fidèles n'avaient pas aussitôt protesté avec énergie contre le crime et excommunié son auteur⁹. Du reste, les vices de la chair avaient fait encore parmi eux d'autres victimes¹⁰. Et puis, des différends ayant surgi entre chrétiens, ceux-ci s'étaient cités mutuellement devant les tribunaux païens, au lieu de recourir à l'arbitrage de leurs frères¹¹. Dans les assemblées religieuses, les femmes enlevaient leur voile, et s'arrogeaient même le droit d'enseigner en public¹². Les repas fraternels qui accompagnaient la réception de la sainte Eucharistie donnaient lieu à des scènes de désordre¹³; il en était de même des dons surnaturels que l'Esprit-Saint accordait alors largement aux chrétiens¹⁴. Enfin des doutes ou des erreurs avaient pris naissance au sujet d'un dogme capital, celui de la résurrection¹⁵. D'un autre côté, les Corinthiens avaient eux-mêmes écrit à saint Paul, pour le prier de les renseigner sur plusieurs points pratiques d'une grande importance, en particulier sur le mariage et la virginité, et sur la manducation des viandes qui avaient été

¹ Cf. I Cor. III, 6, 10-11, où il affirme avoir jeté les fondements de la chrétienté de Corinthe.

² Cf. I Cor. I, 26-28; v, 21.

³ Cf. I Cor. XI, 21; Rom. XVI, 28.

⁴ Cf. Act. XVIII, 27-28; I Cor. III, 4, etc.

⁵ Voyez I Cor. V, 9-11.

⁶ Voyez I, 11, et le commentaire.

⁷ Voyez I, 12, et les notes.

⁸ I Cor. XVI, 17.

⁹ v, 1 et ss.

¹⁰ VI, 12-20.

¹¹ VI, 1 et ss.

¹² XI, 3 et ss.; XII, 34-35.

¹³ XI, 17 et ss.

¹⁴ Chap. XII et XIII.

¹⁵ XV, 1 et ss.

offertes aux idoles ¹. Cette demande et ces fâcheuses nouvelles furent l'occasion de la présente lettre.

Le but que se proposait l'auteur est évident par là même. Il voulait étouffer les germes du schisme avant qu'ils eussent le temps de se développer davantage, mettre promptement fin aux abus qu'on lui avait signalés, répondre aux questions proposées, faire cesser les doutes dogmatiques, et aussi ajouter de son propre mouvement quelques instructions pratiques et doctrinales, qu'il croyait utiles à ses chers Corinthiens dans leur situation présente ².

3^o *Le sujet et la division, le style.* — D'après ce que nous venons de dire, on doit s'attendre à rencontrer dans cette lettre une grande diversité d'idées et de sujets. Elle est loin de traiter un thème unique, parfaitement suivi, à la manière des épîtres aux Romains, aux Galates, etc. De plus, comme c'est l'élément pratique qui y domine, et que cet élément a, par la force même des choses, des ramifications multiples, la variété n'en sera que plus accentuée. Mais Paul savait toujours ramener les détails à des principes supérieurs, et il avait le don de bien grouper les pensées, en sorte que la classification est relativement aisée, même dans cet écrit aux sujets hétérogènes.

D'abord un court prologue, sous la forme de l'introduction épistolaire accoutumée, I, 1-9. Ensuite, quatre parties assez bien tranchées : 1^o Blâme adressé aux fidèles de Corinthe, à cause de leurs divisions intestines (I, 10-IV, 21). Après avoir établi sommairement les faits, I, 10-16, l'apôtre montre comment l'esprit de parti oublie soit la nature essentielle de la doctrine chrétienne, I, 17-11, 16, soit le vrai caractère du prédicateur chrétien, III, 1-IV, 21. 2^o Règles relatives à la vie civile des chrétiens de Corinthe (V, 1-XI, 1). C'est la portion la plus variée de l'épître : elle traite successivement de l'affreux scandale donné naguère par un des membres de la communauté, V, 1-13; des procès entre chrétiens, VI, 1-11; de la fornication, VI, 12-20; du mariage et de la virginité, VII, 1-40; des viandes offertes aux idoles, VIII, 1-XI, 1. 3^o Questions relatives au culte sacré (XI, 2-IV, 40). Ces questions sont au nombre de trois : les voiles des femmes, XI, 2-16; les désordres qui s'étaient glissés dans la célébration des saints mystères, XII, 17-34; les dons spirituels, XII, 1-XIV, 40. 4^o Une question doctrinale, la résurrection des morts (XV, 1-58). Le chap. XVI sert d'épilogue; il contient quelques nouvelles, des commissions, des exhortations et les salutations accoutumées ³.

Le style de l'épître est très varié, selon les sujets traités. Le ton général est celui de l'instruction simple et familière; par moments, il est plein de chaleur et de tendresse, d'indignation et d'ironie. L'auteur y révèle toute son âme.

4^o *Le lieu et la date de la composition.* — A la fin de l'épître, on lit dans un certain nombre de manuscrits grecs : Elle fut écrite de Philippiques. Mais c'est là une erreur évidente, que la lettre même se charge de réfuter. En effet, XVI, 8, saint Paul annonce expressément aux chrétiens de Corinthe qu'il a l'intention de rester à Éphèse jusqu'à la Pentecôte prochaine. C'est donc, comme tout le monde l'admet aujourd'hui, d'Éphèse qu'il écrivait. Quelques lignes plus bas, XVI, 19, il salue les Corinthiens au nom des Églises de l'Asie proconsulaire, et c'est

¹ Cf. VII, 1-40; VIII, 1-x, 33.

² Nous n'avons rien à dire de l'authenticité des deux épîtres aux Corinthiens. Elle est si bien garantie par les arguments extrinsèques et intrinsèques, qu'elle a été à peine attaquée çà et là de nos jours par quelques critiques du parti rationaliste le plus avancé. « En vérité, dit un

récent commentateur protestant, nier l'authenticité de ces épîtres reviendrait presque à nier l'existence historique de l'Église de Corinthe et de saint Paul lui-même. » Voyez d'ailleurs l'Introd. gén., p. 8 et 9.

³ Pour une analyse plus développée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1261-1274.

précisément durant son long séjour à Éphèse que l'apôtre des Gentils fonda ces Églises¹. Au même endroit, il présente aussi à la chrétienté de Corinthe une salutation spéciale de la part de ses amis Aquila et Priscille; mais, d'après Act. xviii, 18-xix, 1, ceux-ci étaient encore avec lui à Éphèse. Le doute n'est donc pas possible sur ce point².

L'époque de la composition n'est pas moins facile à déterminer, puisque, selon le récit du livre des Actes, xix, 10, saint Paul demeura environ deux ans à Éphèse, probablement de 56 à 57. Nous venons de dire que l'apôtre, lorsqu'il composait sa lettre, formait le projet de demeurer quelque temps encore à Éphèse³; de là, il désirait se rendre en Macédoine, puis à Corinthe⁴. Or l'auteur des Actes, xix, 21, nous parle d'un projet identique de voyage, que saint Paul avait formé vers la fin de son séjour dans la capitale de l'Asie proconsulaire. L'épître et les Actes des apôtres⁵ se réunissent encore pour nous apprendre que, peu de temps avant de quitter Éphèse, Paul envoya Timothée en Macédoine et à Corinthe. La lettre date donc de la dernière partie de son séjour à Éphèse. Elle fut écrite peu de temps avant la Pentecôte de l'an 57⁶; vraisemblablement durant les fêtes pascales, comme paraît l'indiquer l'allusion qui est faite, v, 6-8, aux rites de cette solennité.

5^o *L'importance de la première épître aux Corinthiens* est considérable. « Elle consiste surtout en ce que, plus que tous les autres écrits du Nouveau Testament, elle nous permet de jeter un regard intime sur la vie riche et robuste d'une des premières communautés chrétiennes⁷. Sans cette lettre, l'image que nous sommes en état de nous faire des mouvements spirituels qui se produisaient dans l'Église primitive serait beaucoup plus vague et plus incolore; grâce à elle, cette image devient vivante et dramatique⁸. Mais c'est surtout pour notre époque que la première épître aux Corinthiens a une valeur spéciale. Quels étaient, en effet, les dangers principaux que couraient alors les fidèles de Corinthe? C'étaient une estime exagérée de la sagesse humaine aux dépens de la vérité éternelle et divine, le relâchement et l'indifférence touchant les relations sociales les plus graves, une tendance à spiritualiser les doctrines positives du christianisme et à faire prévaloir les idées personnelles sur la règle de foi objective... Or ne reconnaît-on pas là précisément les grands maux de notre époque? Aussi ne saurait-on recommander assez la lecture de cette lettre⁹. »

¹ Cf. Act. xix, 10.

² Comparez aussi le chap. xx des Actes et I Cor. xvi, 5, 8.

³ Cf. xvi, 8.

⁴ Cf. xvi, 5-7.

⁵ Cf. I Cor. iv, 17 et xvi, 10-11; Act. xix, 22.

⁶ D'après d'autres, en 56 ou en 58.

⁷ Remarquez en particulier ce qui est dit des dons de l'Esprit-Saint, des rapports entre les

pasteurs et les fidèles, des relations entre chrétiens, de l'organisation de l'Église, etc.

⁸ On a dit très justement, à propos d'une partie notable de cette épître, que « c'est le christianisme appliqué aux détails de la vie ordinaire », qu'elle est « une mine inépuisable de pensées et de vie chrétiennes ».

⁹ A. Bisping, *Erklärung des ersten Briefes an die Corinthier*, 2^e édit., Munster, 1863, p. 10.

PREMIÈRE ÉPÎTRE

AUX CORINTHIENS

CHAPITRE I

1. Paul, appelé à être apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Sosthène notre frère,

2. à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui ont été sanctifiés dans le Christ Jésus, appelés saints, et à tous ceux qui invoquent le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, en quelque lieu qu'ils soient et que nous soyons nous-même.

3. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ.

4. Je rends grâces continuellement

1. Paulus, vocatus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Sosthenes frater,

2. ecclesiae Dei quae est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, in omni loco ipsorum et nostro.

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo semper pro

PROLOGUE. I, 1-11.

1° La salutation. I, 1-3.

CHAP. I. — 1-3. Cette salutation est moins solennelle que dans les épîtres aux Romains et aux Galates; mais elle l'est plus que dans la plupart des autres lettres de saint Paul. — *Vocatus apostolus*. Voyez Rom. I, 1 et les notes. — *Per voluntatem Dei*: par opposition à la volonté des hommes. Cf. Gal. I, 1, 15-16. Paul insiste souvent sur ce fait: c'est directement de Dieu qu'il tenait son titre et sa mission d'apôtre. Cf. II Cor. I, 1; Eph. I, 1; Col. I, 1, etc. — *Sosthenes*. Ce chrétien (*frater*) était sans doute un collaborateur de Paul, auprès duquel il se trouvait alors à Éphèse; il est probable que les Corinthiens le connaissaient particulièrement. — *Ecclesiae Dei* (vers. 2). Le peuple juif portait aussi ce beau nom d'assemblée de Dieu (cf. Num. xvi, 3; xx, 4); saint Paul l'applique tantôt à la chrétienté en général, tantôt à des chrétientés particulières. Cf. x, 32; xi, 16; Gal. I, 13, etc. Sur l'origine de l'Église de Corinthe, voyez l'Introd., p. 116. — Les mots *sanctificatis... et vocatis...* sont rattachés comme

apposition à « *ecclesiae Dei* », qu'ils déterminent davantage encore. Ils ont pour but de rappeler aux fidèles de Corinthe toute la dignité du nom chrétien. Voyez Rom. I, 7^a et le commentaire. — *Cum omnibus...* En ajoutant ce trait, l'apôtre associe les croyants du monde entier aux vœux qu'il va former pour les Corinthiens. — *In... loco ipsorum et...* Partout où il y avait des croyants. — *Gratia... et pax...* (vers. 3). Formule toute semblable à celle de Rom. I, 7.

2° L'action de grâces. I, 4-9.

4-9. Paul bénit Dieu pour les faveurs spirituelles départies aux Corinthiens. Les vers. 4-7 renferment l'action de grâces proprement dite; les vers. 8-9 expriment l'espoir que Dieu continuera jusqu'à la fin de répandre ses grâces sur l'Église de Corinthe. — *Gratias... Deo meo*. Voyez Rom. I, 8 et l'Introd. gén., p. 11. — *In gratia*. Plutôt: « *super gratia*, » comme on lit dans quelques anciens manuscrits latins; au sujet de la grâce (ἐπι τῇ χάριτι). — *Data... in Christo...* Donnée non seulement par le Christ, mais, comme au vers. 2^a, dans le Christ; c.-à-d., par suite d'une union étroite avec lui.

vobis, in gratia Dei quæ data est vobis in Christo Jesu,

5. quod in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo, et in omni scientia,

6. sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis;

7. ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi,

8. qui et confirmabit vos usque in finem sine crimine, in die adventus Domini nostri Jesu Christi.

à mon Dieu pour vous, à cause de la grâce de Dieu, qui vous a été donnée dans le Christ Jésus;

5. car en lui vous êtes devenus riches en toutes choses, en toute parole et en toute science,

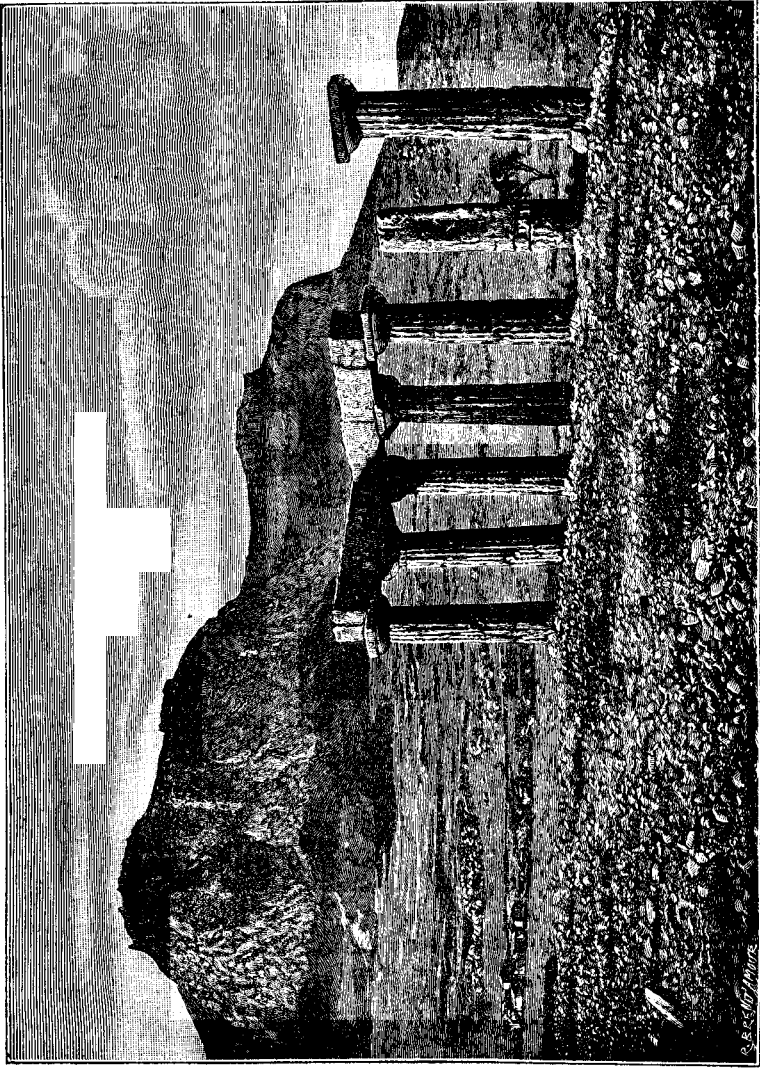
6. le témoignage du Christ ayant été ainsi confirmé parmi vous,

7. de sorte qu'il ne vous manque aucune grâce, à vous qui attendez la manifestation de notre Seigneur Jésus-Christ,

8. lequel vous affermira encore jusqu'à la fin, pour que vous soyez irréprochables au jour de l'avènement de Jésus-Christ notre Seigneur.

Au verset suivant, les mots « in illo » ont le même sens. Cette expression est très chère à saint Paul. — *Quod...* (vers. 5). La pensée du vers. 4 est développée et spécifiée; nous apprenons ce en quoi surtout la grâce divine a consisté pour les Corinthiens. — La locution *in omnibus* (d'après le grec : « in omni » au singulier, en tout point) *divites*... suppose qu'ils avaient reçu de Dieu une abondance extraordinaire de bénédictions. Comp. le verset 7, les chap. xii-xiv et II Cor. viii, 9. — Deux faveurs particulières sont désignées : *in... verbo* (λόγῳ) et... *scientia* (γνώσει). La première ne paraît pas avoir consisté dans le don des langues, comme on l'a conjecturé quelquefois; car ce don, quoique fréquent à Corinthe (cf. xiii, 1; xiv, 2, etc.), n'est jamais appelé simplement λόγος, « sermo. » Il est possible qu'il s'agisse ici du don d'enseigner avec fruit les vérités évangéliques (saint Jean Chrysostome, Théophylacte, Estius, Corn. à Lap., etc.). Mais nous admettons plus volontiers que le substantif λόγος représente en cet endroit, comme en plusieurs autres passages des écrits de saint Paul (cf. xiv, 36; Gal. vi, 6; Eph. i, 13; Col. iii, 16; I Thess. i, 6, etc.), la doctrine évangélique. Dans ce cas, l'apôtre aura voulu dire que les Corinthiens possédaient à fond l'enseignement chrétien; ils étaient en même temps très capables d'en rendre compte, comme l'indiquent les mots *in... scientia*. — *Sicut* (avec la signification de « siquidem », en effet)... L'écrivain sacré rattache à sa vraie cause, la foi solide des Corinthiens, le fait qu'il vient de signaler, c.-à-d., la surabondance des dons célestes parmi eux. — *Testimonium Christi* : la prédication évangélique, qui était un témoignage rendu au Christ par les apôtres et les autres missionnaires. Cf. Act. i, 8; xxvi, 16, etc. — *Confirmatum est* (ἐβεβαιώθη) : a été affermi, consolidé. Selon quelques commentateurs, ce verbe se rapporterait plutôt à la manière dont Dieu avait approuvé et confirmé, au moyen de nombreux prodiges, le témoignage rendu à son Christ par les prédicateurs de l'évangile. Cette interprétation cadre moins bien avec le contexte. — *Ita*

ut... (vers. 7). Résultat produit par le solide établissement du christianisme. Les mots *nihil... desit in ulla...* expriment au négatif ce que le vers. 5 a dit en termes positifs. — *Gratia*. Le grec emploie le substantif χάρισμα, qui joue un rôle considérable dans la suite de l'épître (chap. xii, xiii et xiv). Nous en avons indiqué la signification spéciale à propos de Rom. xii, 6; mais il est vraisemblable qu'il est pris ici dans un sens large, pour désigner non seulement les « grâtes gratis datæ », mais la grâce chrétienne en général. — On s'est parfois étonné de voir saint Paul adresser de si chauds éloges au début d'une lettre dans laquelle il fait ensuite aux destinataires de nombreux et graves reproches. Et pourtant, il n'y a pas simplement ici une « captatio benevolentiæ » vulgaire. Les compliments de l'apôtre étaient sincères, et mérités par la plus grande partie des membres de l'Église de Corinthe; c'était la minorité qui était imparfaite, et les reproches ne retomberont que sur elle. — *Expectantibus*. Le verbe composé ἀπεκδεχόμενος marque une vive attente, dont la continuité est en outre indiquée par l'emploi du participe présent. — *Revelationem...* Ce que les chrétiens de Corinthe attendaient ainsi, c'était l'ἀποκάλυψις, le « dévoilement » de Notre-Seigneur Jésus-Christ; sa παρουσία, comme il est dit plus bas, son glorieux avènement à la fin des temps pour le jugement général. Cf. Matth. xxiv, 3, 37; I Thess. ii, 19; iii, 13, etc. — Un tel espoir ne sera pas confondu; c'est ce qu'affirment les vers. 8 et 9 : *qui et...* Quoique le pronom relatif semble, d'après la construction de la phrase, se rapporter à Jésus-Christ, il est mieux de le rattacher, avec les mots qui en dépendent, à Dieu le Père, auquel est adressée toute cette action de grâces. Comp. les vers. 4 et 9. Si l'apôtre avait pensé directement au Sauveur, il n'aurait sans doute pas répété son nom à la fin de la proposition, et il aurait écrit de préférence : au jour de son avènement. — *Confirmabit vos*. Il vous maintiendra dans la foi et dans la pratique des vertus chrétiennes. Comp. le vers. 6. — *Usque in finem* : jusqu'à la fin du



Ruines d'un temple sur l'emplacement de l'ancienne Corinthe, avec l'Acrocorintho. (D'après une photographie.)

9. *Fidelis Deus, per quem vocati estis in societatem Filii ejus, Jesu Christi Domini nostri.*

10. *Obsecro autem vos, fratres, per nomen Domini nostri Jesu Christi, ut idipsum dicatis omnes, et non sint in vobis schismata; sitis autem perfecti in eodem sensu et in eadem sententia.*

11. *Significatum est enim mihi de vobis, fratres mei, ab iis qui sunt Chloes, quia contentiones sunt inter vos.*

12. *Hoc autem dico, quod unusquisque vestrum dicit: Ego quidem sum Pauli;*

9. Il est fidèle le Dieu par lequel vous avez été appelés à la société de son Fils, Jésus-Christ notre Seigneur.

10. Or je vous exhorte, mes frères, par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à tenir tous un même langage, et à n'avoir point de schismes parmi vous, mais à être tous bien unis dans un même esprit et dans un même sentiment.

11. Car j'ai été informé à votre sujet, mes frères, par ceux de la maison de Chloé, qu'il y a des contestations parmi vous.

12. Je veux dire que chacun de vous parle ainsi : Moi je suis à Paul ; et moi,

monde actuel, comme il ressort des mots *in die adventus...* — *Sine crimine.* Terme judiciaire : exempts d'accusation, c.-à-d., irréprochables. — *Fidelis Deus...* (vers. 9). Cette fidélité de Dieu à ses desseins, à ses promesses, est pour l'apôtre une garantie de l'affermissement des Corinthiens dans leur adhésion à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Vocati... in societatem...* Leur appel à la foi et son fruit principal : en devenant chrétiens, ils avaient été unis très étroitement au Christ.

PREMIÈRE PARTIE

Les fidèles de Corinthe sont blâmés à cause de leurs divisions intestines. I, 10-IV, 21.

Saint Paul expose d'abord sommairement les faits, I, 10-16. Il critique ensuite avec vigueur l'esprit de parti, qui oublié, d'une part, la vraie nature de la doctrine chrétienne, I, 17-II, 16, et, de l'autre, le caractère essentiel du prédicateur de l'évangile, III, 1-IV, 21.

§ I. — *Première cause des divisions : la sagesse mondaine, si contraire à l'esprit de l'évangile.* I, 10-31.

1^o Les partis à Corinthe. I, 10-16.

Après un exorde insinuant, Paul va droit au premier des abus qui avaient occasionné sa lettre.

10-12. Rapide constatation des faits. — Elle a lieu tout d'abord en termes généraux, sous la forme d'une exhortation solennelle (vers. 10). L'appellation *fratres* adoucit d'avance le reproche. — *Per nomen...* C'est comme une sorte d'adjuration, faite au nom de ce qu'il y avait de plus sacré. — *Ut...* L'objet de l'exhortation est répété trois fois de suite, avec beaucoup d'emphase. Les deux premières propositions, *idipsum dicatis, et non sint...*, recommandent l'union extérieure ; la troisième, *sitis autem...*, exhorte à l'harmonie intérieure, qui est la base de cette union. La formule « dire la même chose » est opposée par avance aux assertions contradictoires des Corinthiens, signalées au vers. 12. Sur les points importants, tous les chrétiens doivent tenir un seul et même lan-

gage. — Le mot *schismata*, d'origine grecque, signifie à la lettre : déchirements. Plus tard, dans le langage théologique, il est devenu synonyme de séparation complète de l'Église ; ici, il désigne seulement des divisions, des dissensions, car l'unité n'avait pas été réellement rompue entre les différents partis qui s'étaient formés à Corinthe. — *Perfecti.* Le grec *κατηρισμένοι* fait image et désigne des personnes qui se trouvent « dans l'état d'un assemblage bien agencé ». — *In eodem sensu (vof) et sententia (γνώμη).* Le premier de ces deux noms est plus général ; le second, plus particulier. Le *νοϋς*, c'est l'intelligence ; la *γνώμη*, c'est l'opinion. Être mus par une même intelligence, c'est professer les mêmes principes ; par une même opinion, c'est déduire des principes les mêmes conclusions théoriques ou pratiques. Paul souhaitait donc qu'il y eût à Corinthe une parfaite harmonie sous le rapport soit de la doctrine chrétienne en général, soit de la solution des questions particulières. — *Significatum est...* (vers. 11). L'écrivain sacré passe maintenant au motif spécial pour lequel il recommandait ce parfait accord des esprits. Le verbe *ἐδηλώθη* dénote une information très précise, provenant de témoins sérieux et non de vagues rumeurs. — L'apôtre indique ses sources : *ab his qui... Chloes.* Cette locution peut désigner les enfants ou les esclaves de Chloé ; on ne saurait dire avec certitude desquels il est question. Chloé elle-même est inconnue : on admet assez généralement qu'elle était originaire de Corinthe et qu'elle habitait alors à Éphèse. — *Contentiones, ἔριδες* : des querelles, des discussions, qui produisaient les « schismata » mentionnés plus haut. — *Hoc... dico* (vers. 12). Paul va s'expliquer davantage encore. Remarquez la délicatesse avec laquelle il arrive peu à peu à l'accusation. On voit qu'il lui en coûte de formuler des reproches ; et pourtant il faut qu'il parle avec la plus grande clarté. — *Unusquisque... dicit.* Au lieu de « dire tous la même chose » (comp. le vers. 10), les chrétiens de Corinthe manifestaient par leur langage la désunion de leurs esprits. — *Ego quidem..., ego autem...* Description très vivante. On croirait entendre

à Apollo ; et moi, à Céphas ; et moi, au Christ.

13. Le Christ est-il divisé ? Est-ce que Paul a été crucifié pour vous ? ou avez-vous été baptisés au nom de Paul ?

14. Je rends grâce à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, excepté Crispus et Caius ;

ego autem Apollo ; ego vero Cephæ ; ego autem Christi.

13. Divisus est Christus ? Numquid Paulus crucifixus est pro vobis ? aut in nomine Pauli baptizati estis ?

14. Gratias ago Deo quod neminem vestrum baptizavi, nisi Crispum et Caium ;

des membres des quatre coterie, se provoquant en quelque sorte les uns les autres, et criant chacun le nom du chef sous lequel ils se rangeaient : Paul, Apollos, Céphas, le Christ. On a beaucoup écrit au sujet de ces divers partis ; mais souvent l'imagination a fait la plupart des frais, comme pour compenser l'absence de détails authentiques. Voici, en quelques mots, ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, en combinant les indications que fournissent les Actes des apôtres et les épîtres de saint Paul, spécialement I Cor. I, 10-iv, 21. Ces quatre factions s'étaient formées tout à fait en dehors de ceux dont elles prenaient le nom comme drapeau ; leur origine remontait à des préférences individuelles et à des tendances opposées. — *Ego... Pauli.* « L'apôtre place en première ligne le parti qui se réclamait de lui-même : il fait preuve en cela d'un grand tact, car, en désapprouvant avant tout ses propres partisans, il met son impartialité à couvert. » Voyez les vers. 13 et ss. Les Corinthiens convertis au christianisme avaient d'abord tous « appartenu à Paul », le fondateur de leur Église. Mais lorsque, après son départ, Apollos vint continuer son œuvre en Achale, de nombreux fidèles furent enthousiasmés par la parole facile et persuasive du nouveau prédicateur, par ses procédés oratoires et son interprétation allégorique des Écritures (cf. Act. xviii, 24-28) : toutes choses qui contrastaient avec le genre plus simple et plus calme de saint Paul (cf. I Cor. xi, 6, etc.). De là un refroidissement à l'égard de ce dernier, et au contraire, envers Apollos, un engouement qui donna naissance à une petite coterie (*ego... Apollo*). Les vrais amis de Paul protestèrent, en se déclarant à leur tour chaudement pour lui. Il ne semble pas que les membres de ces deux partis fussent tombés dans aucune erreur de doctrine. Ce que l'apôtre dira bientôt (I, 17-iii, 4) de la sagesse humaine et de la sagesse divine semble viser surtout les partisans d'Apollos. — *Ego... Cephæ.* L'emploi de ce nom hébreu pour désigner saint Pierre (cf. iii, 22 ; ix, 5 ; xv, 6 ; Joan. I, 43 ; Gal. I, 18, etc.) paraît significatif en cet endroit. Ceux qui le mettaient en avant étaient des chrétiens judaisants, venus à Corinthe, comme dans toutes les autres Églises fondées par l'apôtre des Gentils, pour y semer leur pernicieuse doctrine (cf. Act. xv, 1 et ss., etc.). Ils commençaient leur œuvre néfaste en essayant de renverser l'autorité de saint Paul, auquel ils opposaient saint Pierre et les premiers apôtres, prétendant que Paul n'avait pas reçu

son mandat de Jésus-Christ. Plusieurs chrétiens de Corinthe, issus du judaïsme, s'étaient naturellement rangés autour d'eux. Ce que nous lirons plus loin, iii, 10 et ss., paraît écrit contre cette faction ; mais c'est surtout dans sa deuxième épître aux Corinthiens que Paul l'attaquera. — *Ego... Christi.* Cette quatrième formule renferme un problème exécutif qu'il est impossible de résoudre avec certitude. D'après la plupart des interprètes anciens, auxquels se sont ralliés de nombreux commentateurs modernes et contemporains, elle ne représenterait pas un parti proprement dit, une coterie blâmable, mais le groupe plus ou moins considérable des fidèles qui étaient restés en dehors de ces divisions fâcheuses. Ne voulant pas se rattacher à un homme, fût-il apôtre, ils disaient par mode de contraste : C'est au Christ que j'appartiens. En faveur de ce sentiment, on peut alléguer que plus bas, iii, 22-23, saint Paul, après avoir explicitement réprouvé les trois premières factions, demande que tous les croyants sans exception appartiennent au Christ, et qu'il ne dit rien contre ce quatrième parti dans la suite de la lettre. D'autre part, l'analogie des formules semble demander que la quatrième soit traitée de la même manière que les précédentes, et que nous y trouvions aussi l'indication d'une coterie réelle, qui prétendait se dégager de toute autorité humaine et ne relever directement que du Christ.

13-16. Les faits sont caractérisés en termes sommaires. En quelques paroles indignées, l'apôtre signale les conséquences absurdes qui résulteraient de ces dissensions : le Christ ne serait le chef que de quelques chrétiens ; Paul (de même Apollos et Céphas) serait regardé comme le sauveur de quelques autres membres de l'Église. C'est par délicatesse qu'il ne mentionne plus les noms d'Apollos et de Céphas. — *Divisus est... ?* Poussée jusqu'à ses dernières limites, la conduite des chrétiens de Corinthe supposait que le rôle du Messie rédempteur avait été réparti entre plusieurs agents, dont Jésus était l'un, Paul un autre, etc. Hypothèse sacrilège autant qu'impossible, puisqu'elle divisait l'œuvre du Christ et sa personne même. — *Numquid... aut in... ?* Autre raison qui condamnerait ces différentes factions. Les chrétiens appartiennent à Jésus-Christ, parce qu'il les a rachetés par sa passion (cf. vi, 20, etc.) et qu'ils lui ont été consacrés par le baptême (Rom. vi, 3, etc.). Ce n'est pas Paul qui était mort pour les Corinthiens ; ce n'est pas en son nom qu'ils avaient été baptisés. — *Gratias*

15. ne quis dicat quod in nomine meo baptizati estis.

16. Baptizavi autem et Stephanæ domum; ceterum nescio si quem alium baptizaverim.

17. Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare: non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.

18. Verbum enim crucis, pereuntibus

15. afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom.

16. J'ai encore baptisé la famille de Stéphane; au reste, je ne sais pas si j'en ai baptisé quelque autre.

17. En effet, le Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'évangile: non point avec la sagesse de la parole, afin que la croix du Christ ne soit pas rendue vaine.

18. Car la parole de la croix est une

ago... (vers. 14). La double supposition qui précède amène Paul à remercier la Providence de ce qu'il n'avait conféré le baptême qu'à un très petit nombre de Corinthiens; grâce à cette cir-

sentiment, mais qu'il est avant tout la doctrine du salut par la croix. Paul va rétablir vigoureusement le véritable état des faits. Tout ce passage est remarquablement beau et profond.



Le baptême. (Inscription d'Aquilée.)

constance, il ne pouvait fournir aucun prétexte sérieux à l'esprit de division: *Ne quis dicat...* (vers. 15). — *Crispum et Catum*. Le premier était Juif d'origine et avait exercé les fonctions de chef de synagogue (cf. Act. xviii, 8). Le second avait été l'hôte de Paul à Corinthe (cf. Rom. xvi, 23). — *Stephanæ domum* (vers. 16). C. à d. toute sa famille, y compris ses serviteurs. Nous retrouverons Stéphane à la fin de l'épître, xvi, 15. C'était, comme Crispus, un des premiers convertis de Corinthe. — *Ceterum nescio...* L'apôtre fait cette réserve, pour le cas où il aurait oublié de citer tous ceux qu'il avait baptisés.

2° L'évangile n'a pas de place pour la fausse sagesse de ce monde. I, 17-25.

Saint Paul passe à la réfutation proprement dite de l'esprit de parti. Celui-ci avait eu pour occasion première la nature superficielle d'un certain nombre des chrétiens de Corinthe, leur préférence pour la prédication plus brillante et plus apprêtée d'Apollos; en un mot, la sagesse mondaine, qui leur avait fait oublier que l'évangile n'est pas une affaire de rhétorique et de

treindre le sens de l'expression « sagesse de parole » que de lui faire désigner seulement un style recherché et une brillante éloquence, car elle ne s'applique pas moins au fond de la doctrine qu'à la forme. Elle est synonyme des mots « sagesse de ce monde », employés au vers. 20. Elle désigne donc un système d'enseignement présenté d'après une méthode tout à la fois savante et brillante, mais tout humaine. — *Ut non evacuetur...* Formule énergique. Annoncer ainsi l'évangile, ce serait « vider » (κενοῦν) la croix du Christ, la priver de toute son efficacité. Paul « estimait, non sans raison, que l'évangile risquait de perdre en force intrinsèque ce qu'on voulait lui faire gagner par l'art et l'éloquence purement extérieure ». Cette seconde moitié du vers. 17 renferme le thème qui sera développé jusqu'à la fin du chap. II. — *Verbum enim...* La proposition énoncée en dernier lieu est démontrée tour à tour par l'expérience, vers. 18, et par un témoignage de l'Écriture, vers. 19. Les deux arguments seront ensuite combinés et réunis, verset 20. « La parole de la croix » (ὁ λόγος ὁ τοῦ σταυροῦ) n'est autre que la prédication

folie pour ceux qui périclitent ; mais pour ceux qui sont sauvés, c'est-à-dire pour nous, elle est la puissance de Dieu.

19. Aussi est-il écrit : Je détruirai la sagesse des sages, et je réprouverai la prudence des prudents.

20. Où est le sage ? où est le scribe ? où est le disputeur de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas frappé de folie la sagesse de ce monde ?

21. Car parce que le monde, avec sa sagesse, n'a pas connu Dieu dans la sagesse de Dieu, il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication.

quidem stultitia est ; iis autem qui salvi fiunt, id est nobis, Dei virtus est.

19. Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo.

20. Ubi sapiens ? ubi scriba ? ubi conquisitor hujus sæculi ? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi ?

21. Nam quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.

évangélique, dont la croix, c.-à-d., la passion douloureuse et ignominieuse de l'Homme-Dieu, était le fait central. Au sujet de cette parole, saint Paul voit les hommes se partager en catégories très distinctes (cf. II Cor. II, 15) : ceux qui seront damnés, parce qu'ils auront refusé d'y croire (*percutibus* ; cf. II Cor. IV, 4 ; II Thess. II, 10, etc.) ; ceux qui seront éternellement sauvés, parce qu'ils l'auront acceptée avec foi (*His... qui salvi...*). Ces derniers représentent les chrétiens : *id est, nobis*. — *Stultitia*. En effet, pour l'homme naturel, ami de la jouissance, admettre que la croix ait pu sauver le monde est une chose insensée. — *Dei virtus*. Plus loin, vers. 24, Paul dira de la croix qu'elle est la sagesse de Dieu (comp. le vers. 30 ; II, 6 et ss.). Il l'appelle ici une force de Dieu, à cause des résultats merveilleux que le Seigneur produit par elle. — *Scriptum est...* (vers. 19). Justification par les saints Livres de l'assertion « Non in sapientia verbi » (cf. vers. 17^b). — *Perdam...* Passage extrait d'Isaïe, XXIX, 14, et cité à peu près littéralement d'après les LXX. Les Israélites étaient gravement menacés par Sennachérib. Jéhovah leur promit de les sauver par un grand prodige ; mais comme un certain nombre d'entre eux comptaient beaucoup plus sur une alliance avec l'Égypte que sur le secours divin pour résister au terrible conquérant assyrien, Dieu annonça en même temps qu'il humilierait ces prétendus sages et qu'il ferait échouer leur fausse politique. Il employait une méthode semblable, en sauvant les hommes non point par des moyens qu'il aurait conseillés la sagesse humaine, mais par des moyens qu'elle traitait de folie. — *Ubi...? ubi...* (vers. 20). Questions posées coup sur coup avec l'accent du triomphe. Paul sait que l'oracle d'Isaïe vient de se réaliser une seconde fois, et, regardant autour de lui, il n'aperçoit aucun des prétendus sages que Dieu avait condamnés. Le mot *sapiens* est pris ici dans un sens général. *Scriba* (γραμματέυς) est le nom caractéristique des savants juifs, des docteurs de la loi. Le titre de *conquisitor* (σὺζήτητής, disputeur) convient fort bien aux philosophes grecs, qui ne se lasaient pas de discuter sur toutes sortes de questions. Les mots *hujus sæculi* qualifient proba-

blement les trois substantifs « sapiens, scriba, conquisitor », et pas seulement le dernier d'entre eux. Sur cette locution, voyez Rom. XII, 2 et les notes ; elle est synonyme de la formule *hujus mundi* qu'on lit à la fin de ce même verset, et qui désigne le monde en mauvaise part, en tant qu'il était demeuré incrédule à l'égard de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. v, 10, etc. — *Nonne...?* Cette quatrième question fait connaître la raison pour laquelle tous les faux sages ont disparu : Dieu a anéanti la sagesse même qu'ils croyaient posséder si largement. — *Stultam fecit sapientiam* est une locution paradoxale d'une grande énergie. Elle signifie que Dieu a dévoilé toute l'impuissance de la sagesse humaine, en accomplissant ses desseins relatifs à la rédemption. Sorte de talion, puisque la sagesse mondaine avait elle-même traité de folie la parole de la croix. Cf. vers. 18. Tout ce vers. 20 semble être un écho de deux passages d'Isaïe : XIX, 11-12 et XXXIII, 18.

21-25. Dieu n'a pas choisi les sages de ce monde pour propager l'évangile, parce qu'ils étaient incapables de remplir ce rôle. — L'apôtre indique d'abord le motif qui a rendu le Seigneur si sévère à l'égard de la sagesse mondaine : elle avait refusé obstinément de le reconnaître lorsqu'il s'était révélé à elle ; de là son terrible châtement : *Nam quia...* — *In Dei sapientia*. C.-à-d., dans les manifestations diverses de cette sagesse divine au cours des temps. Elles avaient eu lieu, pour les païens, au moyen des merveilles de la nature, que saint Paul a certainement en vue ici (cf. Act. XIV, 17 et XVII, 27 ; Rom. I, 20, etc.), et, pour les Juifs, grâce aux révélations contenues dans les saints Livres. Malgré cela, la grande masse du monde israélite, comme celle du monde païen, avait fermé les yeux à la lumière, et n'était pas arrivée à la vraie connaissance de Dieu : *non cognovit...* — Les mots *per sapientiam* ne se rapportent pas à la sagesse divine, mais à la sagesse humaine, par laquelle on aurait pu connaître Dieu. — *Placuit Deo*. Expression choisie à dessein, pour montrer que Dieu ne s'est pas conduit d'une manière arbitraire dans l'exécution de ses plans. — *Per stultitiam...* Telle fut la vengeance du Seigneur :

22. Quoniam et Judæi signa petunt, et Græci sapientiam quærunt :

23. nos autem prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam,

24. ipsis autem vocatis Judæis, atque Græcis, Christum Dei virtutem, et Dei sapientiam.

25. Quia quod stultum est Dei sapientius est hominibus, et quod infirmum est Dei fortius est hominibus.

22. En effet, les Juifs demandent des miracles, et les Grecs cherchent la sagesse ;

23. mais nous, nous prêchons le Christ crucifié, scandale pour les Juifs, et folie pour les païens,

24. mais pour ceux qui sont appelés, soit Juifs, soit Grecs, le Christ puissance de Dieu et sagesse de Dieu.

25. Car ce qui est folie en Dieu est plus sage que les hommes, et ce qui est faiblesse en Dieu est plus fort que les hommes.

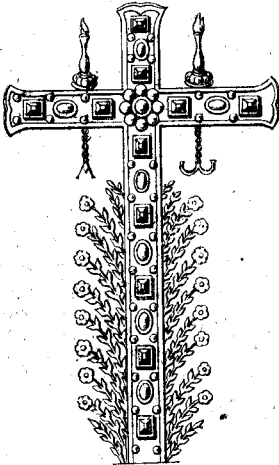
comme moyen de salut il présenta aux hommes une doctrine qu'il devait leur paraître insensée, le « verbum crucis » mentionné plus haut. Rien n'était plus propre à humilier leur misérable orgueil. — *Credentes*. En effet, ceux-là seuls devaient être sauvés qui adhéreraient à cette doc-

incessante des Grecs (*sapientiam quærunt*).

— *Nos autem...* (vers. 23). A ces demandes et à ces recherches, Dieu répond par les prédicateurs de l'évangile. Sa réponse consiste dans la parole de la croix : *Christum crucifixum* ; un Messie crucifié, un « pendu », comme dit outrageusement le Talmud. — Effet produit sur ces âmes superficielles par une telle prédication. En premier lieu, *Judæis... scandalum*. Les Juifs, humiliés de voir leurs frères espérances touchant le Christ complètement déçues, virent pour la plupart se heurter contre la croix du Sauveur et tombèrent misérablement. Cf. Matth. XXI, 42-44 ; Luc. II, 34-35. En second lieu, *gentibus... stultitiam*. Pour les païens, c'était la folie suprême d'attendre le salut d'un « sophiste mis au gibet », comme disait Lucien, de *Morte Peregrini*, XII. Voyez saint Justin, *Dial. c. Tryph.*, LXXIX, et *Apol.*, I, 13 ; Tertullien, *Adv. Jud.*, 10, etc.

— *Ipsis autem...* (vers. 24). Malgré tout, la parole de la croix produisit les résultats que Dieu en attendait ; il y eut soit parmi les Juifs, soit parmi les Grecs, des hommes qui la reçurent avec foi et qui profitèrent du salut qu'elle apportait. Remarquez l'expression si paulinienne *vocatis*, pour désigner les croyants, les chrétiens. Cf. I, 1-2 ; Rom. VIII, 30, etc. — *Dei virtutem et... sapientiam*. Voyez les vers. 18^b et 21^a. L'association de ces deux termes en cet endroit est très significative. Non seulement la croix possède une efficacité puissante, elle manifeste admirablement aussi l'intelligence infinie de Dieu ; en elle, les Juifs devenus chrétiens trouvent finalement le plus grand des miracles, et les Grecs croyants la plus profonde sagesse.

— *Quia quod...* (vers. 25). Axiome général, qui a pour but d'expliquer comment une chose en apparence si faible et si insensée peut produire de tels effets : le divin est incomparablement supérieur à l'humain. Les expressions employées par l'apôtre sont plus que jamais énergiques, hardies et paradoxales. — *Quod stultum... Dei, quod infirmum...* Paul ne pouvait pas dire à l'abstrait : la folie de Dieu, la faiblesse de Dieu ; il emploie donc les locutions concrètes : ce qu'il y a d'insensé et de faible en Dieu. C.-à-d., ce qui, dans la conduite du Seigneur, paraît tel à notre pauvre petit esprit. Ici, d'après le contexte, le salut procuré par un crucifié. — *Sapientius... fortius...* « La sagesse et la puissance



Croix peinte. (Monuments anciens.)

trine en apparence pleine de folie. — *Quoniam...* (vers. 22). Saint Paul développe jusqu'à la fin du vers. 25 son assertion du vers. 21. C'est toujours l'antithèse du vers. 18, sur laquelle l'apôtre insiste éloquentement. — *Judæi... et Græci...* C'étaient les deux peuples qui représentaient le plus alors, quoique sous des aspects très différents, la sagesse orgueilleuse du monde. Les traits caractéristiques de l'un et de l'autre sont parfaitement décrits. Durant toute leur histoire, les Juifs n'avaient cessé de demander à Dieu des prodiges, « jusqu'à l'importuner » (*signa petunt*). Cf. Ex. XVI, 3 et ss. ; XVII, 2 et ss. ; Num. XI, 1 et ss. ; Matth. XXII, 38 et XVI, 1, etc. Au contraire, les spéculations à perte de vue sur la sagesse avaient été l'occupation

26. Voyez, mes frères, quels sont parmi vous ceux qui ont été appelés : il n'y a ni beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles.

27. Mais Dieu a choisi les choses folles du monde, pour confondre les sages; et Dieu a choisi les choses faibles du monde, pour confondre les forts;

28. et Dieu a choisi les choses viles du monde et les choses méprisables, et celles qui ne sont rien, pour détruire celles qui sont,

29. afin que nulle chair ne se glorifie devant lui.

30. C'est par lui que vous êtes dans le Christ Jésus, qui est devenu pour nous, de la part de Dieu, sagesse, justice, sanctification et rédemption;

26. Videte enim vocationem vestram, fratres; quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles.

27. Sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes; et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia;

28. et ignobilia mundi, et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret;

29. ut non gloriatur omnis caro in conspectu ejus.

30. Ex ipso autem vos estis in Christo Jesu, qui factus est nobis sapientia a Deo, et justitia, et sanctificatio, et redemptio;

de Dieu se montrent d'autant plus éclatantes, que les moyens auxquels il a recours pour parvenir à ses fins sont ou paraissent moins en rapport avec l'effet qu'ils doivent produire. » Les moyens divins dépassent évidemment tous les moyens humains.

30 L'origine de l'Église de Corinthe prouve que Dieu n'a pas besoin des sages de ce monde. I, 26-31.

Si l'évangile était une sagesse dans le sens humain de cette expression, c'est tout d'abord aux sages qu'il aurait été prêché et par eux qu'il aurait été reçu; mais les choses se sont passées en sens contraire chez les Corinthiens.

26-31. Ce qu'étaient les premiers chrétiens de Corinthe. — *Vocationem vestram*. L'abstrait pour le concret : ceux qui, parmi vous, ont entendu et accepté le divin appel à la foi. — La triple répétition de *non multi* est très expressive. Les épithètes *sapientes, potentes, nobiles*, marquent tout ce qui paraît grand aux yeux des hommes : l'aristocratie de l'intelligence, de la fortune ou des fonctions, de la naissance (*σωφρονεῖς*, les bien nés). — *Secundum carnem*. C.-à-d., d'une manière purement humaine. Cf. II Cor. I, 12, etc. — A Rome aussi, comme on le voit par les inscriptions des Catacombes, les premiers chrétiens appartenaient presque tous aux classes inférieures ou moyennes. Ses humbles origines étaient souvent jetées à la face de l'Église comme un opprobre par les païens, tandis que les apologistes anciens relèvent ce fait comme un titre de gloire. Voyez l'acte, *Ann.*, xv, 44; saint Justin, *Apol.*, II, 9; Origène, *C. Cels.*, II, 79; Minucius Felix, VII, 12, etc. Cf. Is. LXXI, 1; Matth. XI, 5; Luc. IV, 17, etc. — *Sed quæ...* (vers. 27 et 28). Saisissant contraste. Notez d'abord la répétition emphatique des mots *mundi* et *elegit Deus*; puis l'emploi du neutre dans les formules *quæ stulta...*, *infirma...*, *ignobilia...* (au lieu du masculin, « sagesse, potentes... » comme au vers. 26), pour accentuer davantage encore l'humble condition des chrétiens de Corinthe. — Le verbe *elegit* est synonyme de « vocavit ». Comp. les

vers. 2, 9, 26. — *Ut confundat...* Les sages et les forts sont couverts de honte en voyant que les insensés et les faibles leur sont préférés par le Seigneur. — *Ignobilia...* A ce terme l'apôtre en ajoute deux autres encore plus caractéristiques, pour marquer la condition très humble de la plupart des premiers convertis de Corinthe au point de vue social : *contemptibilia* (*τὰ ἐξουθενημένα*, ce qui est regardé comme un néant); bien plus, *ea quæ non...*, c.-à-d., ce qui est tenu comme n'existant pas. — La locution *ea quæ sunt* représente, par antithèse, ce qui est florissant, estimé aux yeux du monde. Le verbe *destrueret* dit plus encore que « confundat ». — But final que Dieu se proposait en agissant ainsi : *ut non gloriatur...* (vers. 29). Il veut être reconnu comme l'auteur unique du salut, et il ne saurait supporter qu'aucun homme (*omnis caro*) ose, devant lui, en se redressant avec orgueil, en attribuer la gloire à sa propre science, à ses efforts et à ses mérites personnels. Cf. II Cor. XII, 9-10. — *Ex ipso autem...* (vers. 30). L'apôtre conclut en disant aux chrétiens de Corinthe qu'ils ont le droit, eux, de se glorifier dans le Seigneur de la rédemption qui leur a été accordée avec tant de bonté. Le pronom *vos* est très accentué. — *Estis in Christo...* « Être en Jésus-Christ » est une formule aimée de saint Paul, pour marquer les liens étroits qui unissent les chrétiens et le Sauveur. Cf. Ix, 1; Rom. XVI, 7 et 11; Gal. I, 22, etc. Le sens est donc : C'est grâce à Dieu que vous avez la gloire d'être aujourd'hui chrétiens, vous qui n'êtes rien dans le monde. Paul exalte maintenant ceux qu'il abaissait dans les lignes précédentes. — Les mots qu'il *factus... nobis...* décrivent les heureux résultats de la communion établie entre le Christ et les fidèles. Elle permet à ceux-ci de posséder toutes les qualités de Notre-Seigneur, de sorte qu'il leur tient lieu de tout. — *Sapientia...*, et *justitia, et...* Quatre bienfaits précieux que nous devons à Jésus-Christ. La sagesse est citée la première, parce qu'elle est le thème principal de tout ce

31. ut, quemadmodum scriptum est :
Qui gloriatur, in Domino glorietur.

31. afin que, selon qu'il est écrit,
Celui qui se glorifie se glorifie dans le
Seigneur.

CHAPITRE II

1. Et ego, cum venissem ad vos, fratres, veni non in sublimitate sermonis, aut sapientiæ, annuntians vobis testimonium Christi.

2. Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum.

3. Et ego in infirmitate, et timore, et tremore multo fui apud vos ;

4. et sermo meus, et prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapien-

1. Pour moi, frères, lorsque je suis venu à vous, je ne suis pas venu vous annoncer le témoignage du Christ avec la sublimité du discours ou de la sagesse.

2. Car je n'ai pas jugé savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.

3. Et c'est dans un état de faiblesse, de crainte et d'un grand tremblement que j'ai été parmi vous ;

4. et mon langage et ma prédication ne consistent pas dans les discours per-

passage. Cf. Col. II, 3. — *Redemptio*, ἀπολύτρωσις : une délivrance opérée moyennant une rançon. — *Ut...* (vers. 31). Ayant tout reçu de Dieu, le chrétien, s'il se glorifie, n'a pas le droit de se glorifier en dehors de Dieu. — *Scriptum est...* Au livre de Jérémie, IX, 23-24. Ce n'est pas une citation proprement dite que fait ici l'apôtre, mais une adaptation très concise des paroles du prophète. Il en donne d'ailleurs fort bien le sens.

§ II. — *Seconde cause de l'esprit de parti : les chrétiens de Corinthe n'ont pas suffisamment compris la sagesse divine.* II, 1-16.

1° Ce qu'avait été la prédication de saint Paul à Corinthe. II, 1-5.

L'apôtre a dit plus haut, I, 17^b, que le Christ ne l'avait pas envoyé prêcher l'évangile « in sapientia verbi ». Il montre brièvement qu'il a été fidèle à cette règle ; par là même, « il justifie sa méthode d'enseignement, qui n'avait pas satisfait le goût d'une partie des membres de l'Église de Corinthe. »

CHAP. II. — 1-2. Il n'a annoncé que Jésus crucifié. — *Et ego*. Moi aussi, conformément à la nature du message que je vous apportais. — *Cum venissem...* Lors du premier voyage et du premier séjour de Paul à Corinthe. Cf. Act. XVIII, 1 et ss. — Les mots *non in sublimitate* (καὶ ὑπεροχῆν)... retombent plutôt sur *veni* que sur *annuntians*. Saint Paul ne s'était pas présenté aux Corinthiens en affectant une supériorité d'éloquence et de sagesse. — *Testimonium Christi*. Voyez I, 6 et le commentaire. Le grec dit, avec une légère variante : le témoignage de Dieu (la leçon *μυστήριον*, au lieu de *μαρτύριον*, est certainement erronée) ; c.-à-d., l'évangile, dont Dieu lui-même attestait la vérité et qu'il avait chargé les apôtres de proclamer. Cf. Hebr. II, 4, etc. Annoncer ce divin message à grands frais d'élo-

quence ou de philosophie humaine eût été une sorte d'inconvenance. — En suivant sa méthode, l'apôtre a agi d'après un plan arrêté d'avance : *Non... judicavi...* (vers. 2). Le grec signifie : Je n'ai pas jugé bon de savoir... Saint Paul excluait donc tout autre thème que celui qui est renfermé dans les mots si expressifs *Jesum... et hunc...* Il avait ramené toute sa prédication à la vie et à la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, entendues dans le sens large. En réalité, n'est-ce pas là l'essence de l'évangile ?

3-5. Impressions d'impuissance et de crainte qui avaient accompagné le ministère de saint Paul parmi les Corinthiens. — *In infirmitate*. Comp. Act. XVIII, 9, où nous apprenons que Jésus avait dû encourager son missionnaire dans une vision. L'insuccès presque complet des travaux de Paul à Athènes, immédiatement avant son arrivée à Corinthe, était sans doute pour quelque chose dans ce sentiment de sa propre faiblesse. C'est bien à tort que quelques auteurs ont pensé que l'apôtre ferait ici allusion à un état maladif dans lequel il se serait trouvé. Plusieurs passages de la seconde épître aux Corinthiens (cf. X, 10 ; XI, 6 ; XII, 10) montrent que Paul se sentait comme écrasé sous sa tâche lourde et difficile ; de là un sentiment très vif de crainte : *in... timore et...* Rien de plus touchant que ce tableau modeste. On aime à voir l'apôtre timide par instants, lui qui ne craignait aucun péril extérieur, et que ses nombreuses qualités naturelles et surnaturelles semblaient devoir rendre imperturbable. — De sa personne, il nous ramène à son enseignement, dont il précise de nouveau le mode, en termes soit positifs, soit négatifs : *Sermo meus... non... sed...* (vers. 4). En aucune circonstance, comme prédicateur, Paul n'a altéré la vérité évangélique en lui associant des artifices purement humains : *non in persuasibilibus...*

suasifs de la sagesse humaine, mais dans une manifestation d'esprit et de puissance,

5. afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.

6. Prêchant nous prêchons la sagesse parmi les parfaits, non la sagesse de ce siècle, ni des princes de ce siècle qui vont être détruits ;

7. mais nous prêchons la sagesse de Dieu, qui est un mystère, cette sagesse cachée que Dieu avait prédestinée avant tous les siècles pour notre gloire ;

8. que nul des princes de ce siècle n'a

tia verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis ;

5. ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei.

6. Sapientiam autem loquimur inter perfectos, sapientiam vero non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruantur ;

7. sed loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram ;

8. quam nemo principum hujus sæculi

verbis ; c.-à.-d., par un système de doctrine habilement présenté, de manière à plaire avant tout à ses auditeurs, à les persuader sans les instruire à fond. — *In ostensione*... Le substantif *Spiritus* désigne ici l'Esprit-Saint, dont la toute-puissance se manifestait dans la prédication de saint Paul. — *Ut fides*... (vers. 5). But que se proposait l'apôtre en négligeant l'art de l'orateur et du rhéteur. Se sentant l'organe de Dieu même, il cherchait à réaliser les intentions de son Maître ; c'est pour cela qu'il évitait, dans son enseignement, tout commerce avec la sagesse humaine, laquelle était réprochée par le Seigneur : *non in sapientia*... — *Sed in virtute*... : de sorte que la conviction des croyants demeurât inébranlable.

2° Pour ceux qui sont capables de le comprendre, l'évangile est une sagesse dans le vrai sens de l'expression. II, 6-16.

6-9. Cette sagesse est cachée au monde, mais elle est révélée aux âmes parfaites. — *Sapientiam*. Sans article dans le grec : (Il y a) une sagesse cependant (la particule *autem* introduit un contraste), et nous la faisons connaître à ceux qui en sont dignes. — *Inter perfectos*. Ce nom de parfaits n'est pas synonyme de chrétiens dans le sens large. Plus bas, III, 1-2, l'écrivain sacré distingue deux catégories de croyants, les charnels et les spirituels, les enfants qui se nourrissent de lait et les hommes mûrs à qui l'on donne une nourriture solide. Les parfaits sont les chrétiens de la seconde catégorie, c.-à.-d., les croyants affermis dans la foi. — *Loquimur*. Pluriel dit de catégorie, qui représente tous les prédicateurs de l'évangile. La première moitié du vers. 6 contient le résumé de tout cet aligné ; chacun de ses trois termes sera repris en sous-œuvre et développé. — *Sapientiam vero*... L'apôtre commence par décrire l'excellence toute surnaturelle de la sagesse chrétienne. Il la définit d'abord négativement : *non*... *neque*... (vers. 6^b). L'esprit du monde n'est absolument pour rien dans son origine. — *Principum hujus sæculi*. Saint Paul donne parfois ce nom aux démons (cf. II Cor. IV, 4 ; Rph. II, 2), et Jésus-Christ lui-même les avait ainsi désignés (Joan. XII, 31 ; XIV, 30).

Partant de là, plusieurs commentateurs ont pensé, à la suite d'Origène, qu'il s'agirait directement d'eux dans ce passage. Mais le contexte suppose que l'apôtre avait plutôt en vue des princes ou des chefs humains. Il est donc mieux, avec saint Jean Chrysostome et d'autres nombreux interprètes, d'appliquer cette dénomination aux principaux représentants de la sagesse et de la politique humaines, parmi les païens et parmi les Juifs (philosophes, docteurs de la loi, prêtres, gouvernants, etc.). On voit par le vers. 8 que saint Paul, en l'employant, pensait tout spécialement aux Juifs, les vrais auteurs de la mort de Notre-Seigneur. — *Qui destruantur*. Ces faux sages sont condamnés d'avance à une ruine certaine, et leur sagesse partagera leur sort. — *Sed loquimur*... (vers. 7). La sagesse chrétienne est maintenant définie en termes positifs. Le trait *in mysterio* ne retombe pas sur le verbe « loquimur », comme si l'apôtre voulait dire qu'il prêchait cette sagesse divine en secret et seulement à un petit nombre de chrétiens, mais sur la locution « Dei sapientiam », qu'ils déterminent ; c'était une sagesse mystérieuse, impénétrable pour l'intelligence naturelle. — *Quæ abscondita*... Durant de longs siècles elle avait été cachée aux hommes, qui l'auraient ignorée à jamais sans une révélation spéciale. — Quoique révélée naguère pour la première fois, la sagesse qui forme l'essence intime de l'évangile existait de toute éternité dans la pensée divine, et le Seigneur avait réglé d'avance (*quam prædestinavit*) qu'elle servirait à glorifier les chrétiens (*in gloriam*...). En effet, si notre gloire et notre bonheur futurs doivent consister à contempler Dieu face à face et à posséder pleinement la sagesse, nous pouvons dès ici-bas jouir partiellement de ce bonheur et de cette gloire, grâce à la manifestation progressive des divins mystères. Cf. II Cor. III, 18. — *Quam nemo*... (vers. 8). Preuve que la sagesse évangélique était demeurée cachée à la plupart des hommes. Les princes de ce siècle (voyez le vers. 6^b), « les chefs de la pensée humaine, » n'ont pas su la reconnaître lorsqu'elle s'est présentée à eux, incarnée en Jésus-Christ ; mais ils ont manifesté à son égard une igno-

cognovit : si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent.

9. Sed sicut scriptum est : Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum ;

10. nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum. Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.

11. Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est ? Ita et quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei.

12. Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed Spiritum qui ex

connue ; car, s'ils l'eussent connue, ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de gloire.

9. Mais, comme il est écrit : Ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a point entendu, et ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment,

10. c'est à nous que Dieu l'a révélé par son Esprit ; car l'Esprit sonde toutes choses, même les profondeurs de Dieu.

11. Car qui des hommes sait ce qui est dans l'homme, sinon l'esprit de l'homme, qui est en lui ? Ainsi, ce qui est en Dieu, personne ne le connaît, si ce n'est l'Esprit de Dieu.

12. Or nous, nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient

rance misérable. — *St entm...* Le titre *Dominum gloriæ* désigne évidemment Notre-Seigneur, auteur et garant de la gloire qui nous est destinée d'après le vers. 7^b. Ce Seigneur de gloire, non seulement les sages et les grands de ce monde, Caïphe et le sanhédrin juif, Pilate et ses conseillers, ne l'ont pas reconnu, mais ils l'ont condamné au supplice le plus cruel et le plus infamant. — *Sed sicut...* (vers. 9). Comme en d'autres endroits de ses écrits, saint Paul achève sa phrase par un texte biblique. Le passage par lequel il se propose de confirmer l'assertion qui précède n'appartient nulle part dans l'Ancien Testament sous la forme qu'il reçoit ici : ce qui a fait supposer à quelques anciens interprètes (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.) qu'il avait été emprunté à un livre prophétique actuellement perdu. Cette hypothèse est peu vraisemblable. Comme l'avait remarqué saint Jérôme, on retrouve à peu près ce texte dans Isaïe, LXIV, 4 ; l'apôtre l'aura donc cité librement. Le voici sous sa forme primitive : Jamais on n'a entendu, l'oreille n'a pas ouï, l'œil n'a pas vu, ô Dieu, hors vous seul, ce que vous avez préparé pour ceux qui ont confiance en vous. Saint Paul a ajouté les mots *non in cor hominis...* (cf. Is. LXV, 17^b), et il a écrit *iis qui diligunt* au lieu de « expectantibus ». Ce sont les chrétiens qu'il désigne par ce trait, qui exprime la condition morale grâce à laquelle on méritera d'être ainsi béni de Dieu.

10-13. L'Esprit de Dieu communique la révélation chrétienne aux prédicateurs de l'évangile, pour qu'ils la transmettent à leur tour aux fidèles. — Le pronom *nobis* ne représente pas les croyants en général, mais seulement les apôtres et leurs coadjuteurs, ainsi qu'il ressort des vers. 12 et 13. Eux seuls, en effet, sont chargés d'annoncer au monde la sagesse en question. — *Per Spiritum*. L'addition du pronom *αυτου* (*suum*) est probablement fautive. — *Spiritus enim...* C'est l'Esprit de Dieu qui révèle aux apôtres les mystères de la sagesse chrétienne, parce qu'il est une intelligence toujours active,

qui pénètre partout et qui sait tout (*omnia scrutatur*). Cf. Rom. VIII, 27. — Le caractère infini de sa science est très bien indiqué par les mots *etiam profunda Dei*, qui désignent la nature la plus intime de Dieu, ses desseins les plus cachés et les plus insondables. Il est à noter que c'est de lui-même que l'Esprit-Saint possède cette connaissance infinie ; il ne la reçoit pas d'un autre, du dehors. Les théologiens ont donc raison d'alléguer ce passage comme une preuve de sa divinité. — *Quæ enim...* (vers. 11). Comparaison destinée à mettre dans un plus vif relief la science absolue de l'Esprit-Saint. Les lecteurs sont invités à rentrer en eux-mêmes, et à étudier un phénomène qui se passe dans leur propre esprit. Chaque homme est seul à connaître ses propres pensées, ses desirs, ses impressions ; il y a au dedans de nous tout un monde, que nos amis les plus intimes eux-mêmes n'arrivent à connaître que si nous le leur manifestons. — Application de la comparaison : *Ita et quæ...* L'argumentation a lieu « à minori ad majus ». — *Nos autem...* (vers. 12). Avec emphase, comme au vers. 10 (cf. I, 23), par contraste avec les sages de la terre. — *Spiritum... mundi*. Cet esprit du monde, que saint Paul oppose à l'Esprit de Dieu, ne serait autre, d'après divers commentateurs, que le démon en personne, en tant qu'il est l'auteur de la sagesse humaine (cf. II Cor. IV, 4 ; Eph. II, 2, etc.). Il nous semble préférable de prendre cette locution dans un sens métaphorique, et d'y voir la désignation des tendances mauvaises du monde et de la manière de penser toute profane des mondains. De la sorte elle est à peu près synonyme de l'expression « la sagesse du monde ». — *Spiritum qui ex Deo...* Plus haut, vers. 11^b, saint Paul disait : l'Esprit de Dieu. La modification apportée dans la formule a pour but de mieux montrer que ce divin Esprit a révélé aux apôtres des vérités qui venaient d'une sphère toute céleste, qu'aucun sage de ce monde n'aurait découvertes par lui-même. — *Quæ... donata...* (τὰ χαρισθέντα) : les dons accordés,

de Dieu, afin que nous connaissions les choses qui nous ont été données par Dieu ;

13. et nous en parlons, non avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit, traitant spirituellement des choses spirituelles.

14. Or l'homme animal ne perçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de

Deo est, ut sciamus quæ a Deo donata sunt nobis ;

13. quæ et loquimur non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina spiritus, spiritualibus spiritualia comparantes.

14. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei ; stultitia

gratuitement. Expression générale, corrélatrice des mots « quæ præparavit Deus... » (cf. vers. 9^b) : toutes les grâces dont se compose le salut apporté aux hommes par Jésus-Christ. Il fallait que les apôtres les connussent pour pouvoir les manifester aux hommes. — Ils étaient fidèles à les faire connaître à leur tour : *quæ et loquimur* (vers. 13). Ce trait nous ramène au vers. 6^a, dont il reprend la pensée pour la développer. — La manière dont les missionnaires du Christ prêchaient les mystères évangéliques est doublement décrite. Au négatif : *non in doctis...* C'est à peu près la même formule qu'au vers. 4^a. Au positif : *in doctrina Spiritus*. Au lieu de ces derniers mots, le grec dit avec une nuance : en des (paroles) enseignées par l'Esprit. L'antithèse est ainsi plus apparente. — *Spiritualibus spiritualia* (πνευματικῶς πνευματικά)... Ces mots ont reçu des interprétations diverses : Démontrant les doctrines du Nouveau Testament en les rapprochant de leurs types dans l'Ancien (saint Jean Chrysostome) ; Adaptant les choses spirituelles aux hommes spirituels, c.-à-d., ne les communiquant qu'à eux seuls ; Appropriant les choses spirituelles aux choses spirituelles, c.-à-d., annonçant les vérités révélées par l'Esprit-Saint selon la méthode indiquée par ce même Esprit. Le second sentiment n'est pas sans vraisemblance, mais le troisième nous paraît meilleur encore.

14-16. C'est aux hommes spirituels seuls que convient ce haut enseignement chrétien. Saint Paul va expliquer ici les mots « inter perfectos » du vers. 6. Il vient de dire que tout est spirituel dans la prédication des apôtres, les paroles aussi bien que les pensées : c'est pour cela, continue-t-il, que les hommes charnels ne la comprennent et ne la reçoivent pas. — *Animals*. L'équivalent grec de ce mot est ψυχικός, de la racine ψυχή, âme, par opposition à πνευματικός, « spirituels », de πνεῦμα, esprit. Comp. le vers. 13^b ; Rom. VII, 14 et XV, 27. Un peu plus bas, III, 1, nous trouvons l'épithète σαρκικός, « carnalis », également opposée à πνευματικός. Il est utile de déterminer brièvement le sens que reçoivent ces expressions dans les écrits de saint Paul. Dans l'homme, il y a deux parties distinctes, l'âme et le corps. La première reçoit de l'apôtre trois noms différents, qui sont, en gradation ascendante : ψυχή, πνεῦμα et νοῦς (« mens »). La seconde est appelée par lui tantôt σῶμα, « corpus », tantôt σὰρξ, « caro. » A ces divers substantifs, à

l'exception de νοῦς, correspondent des adjectifs qui en dérivent. Lorsque Paul envisage, et c'est souvent le cas, comme ici même, l'âme et le corps sous le rapport moral, c.-à-d., dans leurs relations avec le péché ou avec la grâce, la chair, σὰρξ, désigne le corps de l'homme déchu, foyer de la concupiscence, toujours en révolte contre l'esprit et contre le bien. Cf. Rom. VII, 18, 23, 25 ; Gal. V, 19 et ss. L'homme charnel, σαρκικός (parfois σαρκινός), est celui qui, soit avant soit après la régénération par le baptême, est plus ou moins sous la domination de cette chair et se laisse conduire par elle. Cf. III, 1 ; Rom. VII, 14, etc. Le πνεῦμα ou l'esprit, c'est la partie supérieure de l'âme, considérée non seulement en elle-même, mais en tant qu'elle est ornée de la grâce sanctifiante et unie à l'Esprit-Saint, qui la dirige, qui agit par elle. Cf. Rom. VIII, 9 et ss. ; Gal. V, 22 et ss. L'homme spirituel, πνευματικός, est donc celui dans lequel le πνεῦμα domine en théorie et en pratique. On peut mériter plus ou moins ce titre, selon qu'on se conduit plus ou moins par l'esprit. La ψυχή, « anima », c'est la partie inférieure de l'âme, le principe naturel de la vie, de la sensibilité. Sans doute, elle ne forme qu'une seule et même chose avec le πνεῦμα, mais on peut les distinguer logiquement. L'homme ψυχικός, « animalis » de la Vulgate, est donc celui qui suit simplement les lumières naturelles de la raison, sans agir surnaturellement en union avec l'Esprit de Dieu. Le terme ψυχικός est toujours pris en mauvaise part dans le Nouveau Testament. Aussi l'apôtre dit-il ici de l'homme animal ou naturel : *Non percipit* (mieux, d'après le grec : il ne reçoit pas, il refuse d'admettre) *ea quæ... Spiritus...* Il y a, en effet, une opposition directe entre un tel homme et « les choses de l'Esprit de Dieu » ; opposition si grande, que Paul va jusqu'à les traiter de folle : *stultitia enim* (il faudrait « sunt » au lieu de *est*)... Nous avons vu ci-dessus, II, 18 et ss., le monde se permettre de porter ce jugement sacrilège au sujet de la doctrine évangélique. Les choses de l'Esprit de Dieu ne sont autres, évidemment, que les enseignements supérieurs de la sagesse chrétienne, révélés par l'Esprit-Saint aux prédicateurs de la foi. Comp. le vers. 10. — *Non potest...* Les vérités en question dépassent la portée de l'homme naturel, et c'est précisément pour cela qu'il les traite de folle. — Motif de ce manque d'appréhension, de perception : *Quia spiritualiter*

enim est illi, et non potest intelligere, quia spiritualiter examinatur.

15. Spiritualis autem iudicat omnia, et ipse a nemine iudicatur.

16. Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum? Nos autem sensum Christi habemus.

Dien; car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les comprendre, parce que c'est spirituellement qu'on en juge.

15. Mais l'homme spirituel juge de tout, et n'est lui-même jugé par personne.

16. Car qui a connu la pensée du Seigneur pour pouvoir l'instruire? Mais nous, nous avons la pensée du Christ.

CHAPITRE III

1. Et ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus; tanquam parvulis in Christo,

2. lac vobis potum dedi, non escam,

1. Aussi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des *hommes* spirituels, mais comme à des *hommes* charnels; comme à de petits enfants dans le Christ,

2. je vous ai donné du lait à boire,

(πνευματικῶς)... Les mystères de la sagesse chrétienne doivent être examinés au moyen du πνεῦμα, de l'esprit supérieur; ils ne sont donc pas de la compétence de l'homme simplement psychique, qui n'est pas plus capable de les apprécier « qu'un homme sourd de juger d'un morceau de musique ». — *Spiritualis* (πνευματικῶς) *autem*... (vers. 15). Antithèse. L'homme spirituel a reçu un don spécial de discernement (cf. XII, 10); aussi peut-il tout comprendre et tout apprécier, le divin comme l'humain, les personnes comme les choses, selon les lumières qu'il reçoit d'en haut. — *Ipsa a nemine*... Fait évident, d'après les derniers mots du vers. 14. L'homme naturel n'est pas en état de juger l'homme spirituel; il manque de critérium pour cela, se trouvant par rapport à lui comme dans une autre sphère. — La preuve de ce fait est fournie par un texte d'Isaïe, XL, 13, cité librement d'après les LXX: *Quis enim*...? Pour encourager ses concitoyens à être remplis de confiance en Jéhovah, le prophète leur rappelle son infinie sagesse, manifestée dans la création du monde et supérieure à tous les jugements des hommes. — *Sensum, νοῦν*: l'intelligence, la pensée. — *Nos autem*... En faisant l'application du texte, l'apôtre substitue *Christi* (c'est la meilleure leçon) à *Domini*, comme une expression synonyme; il en avait le droit, puisque le Christ est Dieu. Si les hommes vraiment spirituels possèdent l'intelligence du Christ, s'ils connaissent la pensée de Dieu, les hommes naturels n'ont pas le droit de les juger. Les critiquer, ce serait critiquer Dieu lui-même et son Christ.

§ III. — *L'esprit de parti est réprouvé et condamné à un autre point de vue.* III, 1-23.

Les Corinthiens avaient oublié, du moins dans la pratique, la vraie nature du rôle des

prédicateurs apostoliques; c'est pourquoi ils s'attachaient aux uns d'une manière trop naturelle et se permettaient d'apprécier les autres avec sévérité. Saint Paul montre combien une telle conduite était blâmable.

1° Pourquoi Paul n'a prêché à Corinthe que les vérités élémentaires de l'évangile. III, 1-4.

CHAP. III. — 1-4. Caractère très imparfait des Corinthiens. Ce passage n'est pas sans affinité avec le début du chap. II. Revenant sur la méthode de sa prédication à Corinthe, Paul indique la raison pour laquelle il l'avait rendue très simple. En même temps, il fait à ses lecteurs l'application de ce qu'il vient de dire au sujet soit de la sagesse profonde contenue dans l'évangile, soit des diverses catégories que forment les hommes relativement à elles (cf. II, 6-16). — *Non potui*: non par sa faute, mais par la leur. Voyez les vers. 2: « Nondum... poteratis. » — *Quasi spiritualibus*. C.-à-d., comme à des chrétiens parfaits. Cf. II, 6 et 15. — *Quasi carnalibus*. Epithète qui suppose de grandes imperfections. Voyez II, 14 et le commentaire. — Afin d'enlever au titre de « charnels » ce qu'il pouvait avoir de dur et d'humiliant pour des chrétiens, saint Paul l'adoucit par une autre expression, qui sert en même temps à l'expliquer: *tanquam parvulis*... Les Corinthiens sont encore de petits enfants sous le rapport du christianisme (*in Christo*): il n'est donc pas étonnant que la vie de la chair subsiste encore en eux. Or à des enfants on ne donne pas une nourriture solide (*escam*), qui ne pourrait que leur nuire, mais seulement du lait (*lac vobis*...; vers. 2). Comp. Eph. IV, 14 et surtout Hebr. V, 11-14, où l'on trouve une comparaison toute semblable. Ce lait mystique figure les rudiments de la doctrine chrétienne; les aliments plus forts représentent en eux-même un enseignement supérieur, celui que l'apôtre a appelé la sagesse au chap. II. —

non de la nourriture solide, car vous ne pouviez pas encore *la supporter*; et à présent même vous ne le pouvez pas, parce que vous êtes encore charnels.

3. En effet, puisqu'il y a parmi vous de la jalousie et des disputes, n'êtes-vous pas charnels, et ne vous conduisez-vous pas à la manière des hommes?

4. Car puisque l'un dit : Moi, je suis à Paul; et l'autre : Moi, à Apollos; n'êtes-vous pas des hommes? Qu'est-ce donc qu'Apollos? et qu'est-ce que Paul?

5. Des serviteurs de celui en qui vous avez cru, et chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.

6. Moi j'ai planté, Apollos a arrosé; mais c'est Dieu qui a donné la croissance.

7. Ainsi ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose; mais Dieu, qui donne la croissance.

8. Celui donc qui plante et celui qui

nondum enim poteratis; sed nec nunc quidem potestis, adhuc enim carnales estis.

3. Cum enim sit inter vos zelus, et contentio, nonne carnales estis, et secundum hominem ambulatis?

4. Cum enim quis dicat : Ego quidem sum Pauli; alius autem : Ego Apollos, nonne homines estis? Quid igitur est Apollos? quid vero Paulus?

5. Ministri ejus cui credidistis, et unicusque sicut Dominus dedit.

6. Ego plantavi, Apollos rigavit; sed Deus incrementum dedit.

7. Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat, Deus.

8. Qui autem plantat et qui rigat,

Sed nec nunc... Le reproche devient plus grave, puisque plusieurs années s'étaient écoulées depuis que saint Paul avait annoncé pour la première fois l'évangile aux Corinthiens. Ils auraient dû grandir, parvenir à la maturité de l'âge parfait, tandis qu'ils étaient *adhuc... carnales*. — Ils ne le prouvaient que trop par leur conduite actuelle : *cum entm..., nonne...* (vers. 3). Par ce trait, l'apôtre revient directement à l'esprit de coterie, qui a servi de point de départ à sa lettre (cf. I, 10 et ss.). D'ailleurs, tout ce qu'il a dit depuis lors s'y rapportait tacitement et en était la condamnation. — *Carnales*. Comp. Gal. v, 20, où la jalousie et la discorde sont citées ensemble comme étant « des œuvres de la chair ». Cf. Rom. XIII, 13. — *Secundum hominem...* C.-à-d. d'une manière tout humaine, selon la chair, et non pas selon Dieu. — *Cum entm...* Le vers. 4^e est parallèle au vers. 3. Il indique de quelle façon l'esprit de rivalité et de discorde se manifestait dans la chrétienté de Corinthe. — *Pauli, Apollos*. Voyez I, 12 et le commentaire. Ces deux partis sont seuls mentionnés, parce que cela suffisait pour la démonstration, et aussi parce que, nous l'avons vu, c'est autour du nom d'Apollos que s'étaient groupés les premiers fauteurs de la discorde. En outre, Paul pouvait se servir du nom de son ami et disciple Apollos aussi librement que du sien propre, tandis que, par respect, il évite de faire entrer celui de saint Pierre dans la discussion.

2^o Ce que sont les prédicateurs de la foi par rapport à Dieu. III, 4^b-9.

4^b-5. Leur rôle est tout à fait secondaire; ils sont simplement les ouvriers de Dieu. — *Quid...? quid...?* C.-à-d., que sont donc ces hommes dont vous prétendez faire des chefs de parti dans l'Église? Il y a de l'ironie dans cette double

question. — *Ministri* (διάκονοι) : de simples serviteurs, de simples instruments entre les mains de Dieu. — *Ejus cui credidistis*. Dans le grec : (Des serviteurs) par lesquels vous avez cru. Par conséquent, des hommes qui ne sont pas les auteurs de votre foi, mais seulement des intermédiaires entre Dieu et vous. — *Unicusque sicut...* Autre restriction apportée au rôle des prédicateurs. S'il y a des différences dans l'exercice de leurs fonctions, par exemple, si l'un commence l'œuvre, tandis que l'autre a pour mission de la continuer, cela ne dépend pas de leur initiative personnelle, mais encore de Dieu seul. Ils n'ont donc pas le droit de se glorifier, pas plus que les fidèles n'ont celui de s'enorgueillir à leur sujet.

6-9. Développement de la même pensée, au moyen d'une belle métaphore, empruntée aux travaux agricoles. — *Plantavi, rigavit*. Ces deux verbes décrivent fort bien la nature des travaux respectifs de Paul et d'Apollos, dont le premier avait pour ainsi dire planté l'arbre de la foi chrétienne, tandis que le second, venu plus tard, n'avait eu qu'à l'arroser. Voyez l'Introduction, p. 116. Mais Dieu seul avait pu communiquer à cette jeune plante les forces vitales qui lui avaient permis de grandir : *Deus autem...* — L'apôtre insiste sur la conclusion évidente qui se dégageait de ces faits : *itaque, neque..., sed...* (vers. 7). — *Qui autem...* Autre conclusion, vers. 8. Après avoir dit que, relativement à Dieu, les prédicateurs évangéliques ne sont rien, saint Paul ajoute que, par rapport les uns aux autres, ils ne sont pas rivaux, mais intimement unis (*unum sunt*), n'ayant qu'un même but et un même intérêt, la croissance de l'Église. C'était donc une chose deux fois absurde que de les mettre en conflit les uns avec les autres. — Malgré leur étroite

unum sunt; unusquisque autem propriam mercedem accipiet, secundum suum laborem.

9. Dei enim sumus adiutores; Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.

10. Secundum gratiam Dei quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui; alius autem superædificat. Unusquisque autem videat quomodo superædificet.

11. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus.

arrose ne sont qu'une même chose; mais chacun recevra sa propre récompense, selon son travail.

9. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu; vous êtes le champ de Dieu, vous êtes l'édifice de Dieu.

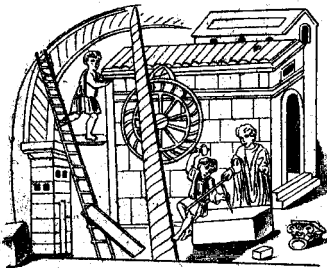
10. Selon la grâce de Dieu qui m'a été donnée, j'ai posé le fondement comme un sage architecte, et un autre bâtit dessus. Mais que chacun prenne garde à la manière dont il bâtit dessus.

11. Car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, lequel est le Christ Jésus.

union, ils ont leur responsabilité distincte, et, selon leur zèle plus ou moins grand, ils recevront de Dieu une récompense différente: *unusquisque... propriam...* — *Laborem*. Le grec *κόπος* désigne le travail pénible de l'ouvrier. — *Dei enim...* (vers. 9). Nous avons ici le résumé de tout ce qui a été dit depuis le vers. 5. — *Adiutores*. Mieux: les collaborateurs. Les apôtres travaillent avec Dieu et sous ses ordres. — *Agricultura*. Le mot grec signifie plutôt: « arvum, » champ labouré. — *Ædificatio*: *οἰκοδομή*, un édifice en construction. Le substantif qui précède continue la métaphore des vers. 6-8; celui-ci sert de transition à celle qui sera développée dans les versets 10 et ss.

3° La responsabilité personnelle des prédicateurs et le jugement divin qui atteindra leurs œuvres. III, 10-17.

10. Les constructeurs mystiques de l'Église. — Comme au vers. 6, saint Paul commence par rappeler quel a été son rôle. Les mots *secundum gratiam quæ...* représentent les divers dons qu'il avait reçus pour se bien acquitter à Corinthe de



Architecte et maçons. (Musée Kircher, à Rome.)

ses fonctions de constructeur spirituel. — *Ut sapiens...* Un sage architecte veille d'abord aux fondements de l'édifice. Cf. Matth. VII, 24-27. Paul n'avait pas oublié ce point capital. — D'autres, Apollon surtout, avaient continué de bâtir sur le fondement posé par lui: *alius autem...* — *Unusquisque videat...* Avertissement

plein de gravité, qui forme le fond de cet alléa: que les constructeurs prennent garde, puisque de cela dépendra leur salaire.

11-15. L'œuvre des divers constructeurs jugée par Dieu. — *Fundamentum enim...* Pour l'édifice mystique dont il s'agit, il ne peut y avoir qu'une seule pierre fondamentale, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Personne ne doit toucher à cette base; quiconque voudrait en poser une autre ne bâtirait plus l'Église du Christ, mais un édifice purement humain. — *Positum*: par Dieu lui-même, puis aussi par Paul à Corinthe. — *St quis...* (vers. 12). Après avoir fait cette réserve au sujet du fondement, l'auteur revient au travail de ceux qui étaient chargés de continuer la construction. Il nomme six espèces de matériaux, partagés en deux groupes et énumérés en gradation ascendante: les matériaux précieux et solides, tels que les employaient les riches (*aurum...*, *lapides...*), et les matériaux sans valeur, sans consistance, qui servaient aux maisons des pauvres (*ligna, fenum...*). La plupart des commentateurs modernes supposent, à la suite de Clément d'Alexandrie, de saint Ambroise, etc., que tous ces matériaux, parfaits et imparfaits, figurent les différentes doctrines enseignées par les prédicateurs de l'évangile. Telle paraît être l'opinion la plus vraisemblable. Paul avait prêché à Corinthe le Messie crucifié (cf. I, 23); Apollon et les autres missionnaires venus après l'apôtre avaient développé chacun à sa manière ce même enseignement. Si quelques imperfections s'étaient glissées dans le fond ou dans la forme de la prédication de ces successeurs de saint Paul, aucun d'eux n'avait prêché des doctrines vraiment mauvaises, car c'eût été poser un autre fondement que le Christ. Voyez Estius, h. l. Il est moins bien de voir dans ces divers matériaux la désignation soit des fruits religieux et moraux produits par les néophytes, soit les différentes catégories de personnes introduites dans l'Église par les missionnaires. Ces deux applications cadrent moins bien avec le contexte, qui suppose la responsabilité personnelle des prédicateurs; or ils ne sont réellement responsables que de la doctrine enseignée par eux. Saint Paul avait donc lieu de craindre que, sans être entièrement

12. Si quelqu'un bâtit sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, de la paille,

13. l'œuvre de chacun sera manifestée; car le jour du Seigneur la fera connaître, parce qu'elle se révélera dans le feu, et que le feu prouvera ce que vaut l'œuvre de chacun.

14. Si l'œuvre bâtie par quelqu'un sur le fondement subsiste, il recevra une récompense.

15. Si l'œuvre de quelqu'un est brûlée, il en subira la perte; cependant il sera lui-même sauvé, mais comme à travers le feu.

16. Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous?

12. Si quis autem superædificat super fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam,

13. uniuscujusque opus manifestum erit; dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.

14. Si cujus opus manserit quod superædificavit, mercedem accipiet.

15. Si cujus opus arserit, detrimentum patietur; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.

16. Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis?

fausses, un certain nombre des instructions présentées aux Corinthiens comme des vérités évangéliques ne fussent pas de nature à procurer l'avancement spirituel de la jeune chrétienté. — *Opus manifestum...* (vers. 13). On verra de quels matériaux se sera servi chacun des constructeurs. — *Dies enim...* Le grec a l'article : ἡ ἡμέρα, le jour par excellence, c.-à-d., conformément à d'autres nombreux passages (cf. I, 8; IV, 3 et ss.; Rom. II, 16 et XIII, 12; II Thess. I, 10; II Tim. I, 12, 18; Hebr. X, 35; II Petr. II, 9, etc.), le jour du jugement général, à la fin des temps, lorsque la conduite de chacun sera publiquement manifestée. — *In igne revelabitur.* Le grec emploie le temps présent, ἀποκαλύπτεται, pour marquer la certitude du fait. Le sujet du verbe n'est pas « opus », mais « dies ». Ce jour sans pareil ne sera point illuminé, comme ceux de l'ère présente, par la douce clarté du soleil, mais par l'éclat d'un feu terrible, qui consumera notre globe actuel, pour le purifier et le renouveler. Cf. II Petr. III, 10 et ss. Tel a été le sentiment d'Origène, de saint Basile, de saint Cyrille de Jérusalem, de Lactance, de saint Ambroise, de Calmet, etc. (voyez Cornely, h. l.). Le feu en question n'est donc pas une métaphore pour représenter le jugement divin; ce n'est pas non plus celui de l'enfer, ni directement, dans le sens littéral, celui du purgatoire, mais plutôt celui de la conflagration générale qui aura lieu à la fin des temps. — *Et uniuscujusque...* Le pronom est répété d'une manière emphatique, ainsi que le substantif « opus ». — *Si cujus...* Les vers. 14 et 15 constatent les deux résultats opposés de cette « probatio per ignem ». — *Manserit.* C.-à-d., demeure intact, tout en passant par le feu. — *Mercedem accipiet.* Cette récompense ne consistera pas seulement dans le salut éternel, commun à tous les justes, mais dans quelques privilèges particuliers. — *Si... opus arserit* (vers. 15) parce que les matériaux n'étaient pas d'excellente qualité. Comp. le verset 12^b et le commentaire. — *Detrimentum...*

Cette perte consistera dans le manque de récompense spéciale. — *Ipsæ... salvus...* Si l'œuvre du constructeur est détruite, il sera lui-même sauvé, puisque, dans l'hypothèse, il a bâti sur le fondement solide, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il a fait preuve de quelque zèle. — Une restriction est faite cependant : *sic... quasi per...* La pensée de saint Paul est facile à saisir. Les ouvriers sont occupés à bâtir, lorsque le feu envahit l'édifice : dans la partie construite en matériaux solides, les flammes passent sans rien brûler; mais, là où les matériaux sont combustibles, elles dévorent tout, et ceux qui étaient occupés à la construction ne réussissent à s'échapper qu'après avoir été plus ou moins atteints. — Nous avons dit plus haut qu'il n'est pas directement question du purgatoire dans ce passage, attendu que, d'un côté, l'apôtre y parle seulement des prédicateurs de l'évangile, et que, d'un autre côté, le feu ne sera allumé qu'à l'époque du jugement dernier. Néanmoins, d'une manière indirecte, on peut induire de ces lignes l'existence d'un lieu intermédiaire entre le ciel et l'enfer, où l'on explorera dans la souffrance les fautes vénielles commises ici-bas. En effet, saint Paul affirme que les prédicateurs imparfaits ne seront sauvés qu'après avoir passé par un feu purificateur; tous les chrétiens qui se trouveront dans un cas analogue auront donc à souffrir de la même manière.

16-17. Châtiment plus grand encore, qui atteindra les démolisseurs du temple de Dieu. Nul doute que Paul n'ait ici en vue les docteurs judaïsants, dont les doctrines perverses ne tendaient à rien moins qu'à détruire de fond en comble l'édifice mystique bâti à Corinthe. — *Nescitis...?* Apostrophe très brusque et très vive. Elle s'explique par l'émotion qui saisit l'apôtre à la pensée de ces funestes destructeurs. — *Templum Dei...* C'est la continuation de l'image commencée au vers. 9 (« Dei ædificatio estis »). Cet édifice avait un caractère sacré; c'était un temple

17. Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos.

18. Nemo se seducat : si quis videtur inter vos sapiens esse in hoc sæculo, stultus fiat ut sit sapiens ;

19. sapientia enim hujus mundi stultitia est apud Deum. Scriptum est enim : Comprehendam sapientes in astutia eorum.

20. Et iterum : Dominus novit cogitationes sapientium, quoniam vanæ sunt.

21. Nemo itaque gloriatur in hominibus.

22. Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas, sive mun-

17. Si donc quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le temple de Dieu est saint, et vous êtes ce temple.

18. Que personne ne se fasse illusion : si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon ce siècle, qu'il devienne fou pour être sage ;

19. car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu. Aussi est-il écrit : Je surprendrai les sages dans leur propre ruse.

20. Et encore : Le Seigneur connaît les pensées des sages ; *il sait* qu'elles sont vaines.

21. Que personne ne mette donc sa gloire dans les hommes.

22. Car tout est à vous ; soit Paul, soit Apollo, soit Céphas, soit le monde,

érigé en l'honneur de Dieu. Bien plus, d'après toute la force du mot *ναός*, c'était la partie la plus intime du temple, le sanctuaire. — Le trait *Spiritus... habitat...* complète la pensée. — *In vobis* : parmi vous, au milieu de vous ; non pas : au dedans de chacun de vous. Ici l'apôtre s'adresse à l'Église et non aux individus. — *Si quis... violaverit*. Plus fortement dans le grec : Si quelqu'un détruit... — *Disperdet...* Dieu le détruira lui-même « tallone iustissimo », comme on l'a dit à bon droit. — L'adjectif *sanctum* sacré justifie ce châtement : *Templum enim...* Détruire un temple est un horrible sacrilège, qui crie vengeance vers le ciel. L'adjectif *sanctum* porte l'idée principale. Notez l'emphase des mots *quod estis vos*.

4^e Résumé de toute la discussion qui précède. III, 18-23.

Dans les vers. 18-20, saint Paul revient rapidement sur la cause principale de l'esprit de parti à Corinthe, déjà signalée au chap. I, et il condamne de nouveau la sagesse du monde. Il montre ensuite, vers. 21-23, qu'un chrétien ne doit pas se glorifier dans les hommes, mais ne se prévaloir que de Dieu et du Christ.

18-20. Contre la sagesse mondaine. — *Nemo se seducat...* Avertissement solennel, servant d'introduction : Que personne ne s'abuse, ne se fasse illusion au sujet de mes paroles, qui sont aussi vraies qu'importantes. — *Si quis videtur...* Mieux, d'après le grec : Si quelqu'un pense être sage parmi vous, qu'il devienne insensé pour ce siècle, afin de devenir sage. Le paradoxe contenu dans ces deux lignes est facile à saisir d'après les chap. I et II. Il y a deux sagesse, la sagesse selon le monde et la sagesse selon Dieu. Il n'est pas possible de les posséder l'une et l'autre en même temps, puisqu'elles sont contradictoires ; mais, pour un chrétien, le choix ne saurait être douteux : qu'il soit donc sage selon Dieu, dût-il passer pour un fou aux yeux du monde. — *Sapientia enim...* (vers. 19). Raison pour laquelle celui qui aspire à la sagesse chrétienne, doit re-

noncer à la sagesse du siècle : Dieu répudiant celle-ci comme insensée, le vrai chrétien doit la traiter de même. Cf. I, 20. — Cette assertion est justifiée par deux témoignages de l'Ancien Testament. Le premier, *Comprehendam...*, est tiré du livre de Job, v, 13, et cité d'après le texte hébreu. Il nous montre la sagesse divine en lutte contre l'habileté des hommes, dont elle déjoue les artifices pervers et qu'elle fait servir à ses propres fins. Le second, *Dominus novit...* (vers. 20), est emprunté au Ps. xciii, 11, d'après la traduction des LXX légèrement modifiée. Le trait le plus important de ce texte est *vanæ sunt*.

21-23. Le vrai titre de gloire des chrétiens. — *Nemo itaque...* Conclusion pratique, qui découle très naturellement de tout ce qui a été dit ci-dessus contre l'esprit de faction. — *Glorietur in hominibus*. Allusion aux paroles : J'appartiens à Paul, J'appartiens à Apollos. etc. Cf. I, 12. Ceux qui les proféraient se glorifiaient dans les hommes, tiraient sottement vanité de leurs relations personnelles avec eux. — *Omnia enim...* (vers. 22). Rien de plus inexact que ces formules par lesquelles les Corinthiens prétendaient appartenir à tel ou tel prédicateur, comme un serviteur appartient à son maître et un sujet à son prince, puisqu'un chrétien possède, de par Dieu, non seulement tous les prédicateurs, mais toutes choses. — *Sive Paulus, sive...* Après avoir mentionné les trois docteurs auxquels s'étaient rattachés trois des factions de Corinthe, Paul continue sa liste éloquent, qui développe l'adjectif « omnia » : *sive... sive*. Le monde, c'est l'ensemble des êtres animés et inanimés ; la vie et la mort marquent les deux phases consécutives de notre existence ; les choses présentes et les choses futures désignent « toutes les périodes et les possibilités des temps ». — Après cette double énumération, la répétition de la phrase *omnia... vestra...* n'est que plus énergique. Tout a été mis par Dieu à la disposition des chrétiens, pour procurer leur salut. Convient-il, après cela, qu'ils se mettent sous la dépendance de tel

soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les choses futures. Tout est à vous ;

23. et vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu.

... dus, sive vita, sive mors, sive presentia, sive futura. Omnia enim vestra sunt ;

23. vos autem Christi, Christus autem Dei.

CHAPITRE IV

1. Que les hommes nous regardent comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu.

2. Or ce qu'on demande des dispensateurs, c'est qu'ils soient trouvés fidèles.

3. Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par un tribunal humain ; mais je ne me juge pas non plus moi-même.

4. Car ma conscience ne me reproche

1. Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei.

2. Hic jam quaeritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.

3. Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer, aut ab humano die ; sed neque meipsum judico.

4. Nihil enim mihi conscius sum, sed

ou tel homme, en se livrant à l'esprit de parti ? — *Vos autem...* (vers. 23). Tout est à eux, mais ils sont au Christ ; car le Sauveur, en rachetant les chrétiens par sa mort, se les est acquis comme une propriété personnelle. Cf. VI, 20 ; VII, 23, etc. Ce tour inattendu donné à la pensée est d'un puissant effet. Saint Paul fait certainement allusion ici à la formule « Ego autem Christi » (voyez I, 12^b et les notes) ; mais il lui donne une signification large et noble, la seule qu'elle doive posséder pour un chrétien. — *Christus autem...* Ces mots complètent la synthèse. Nous sommes les maîtres de toutes choses, mais les serviteurs du Christ. Il est notre maître ; toutefois, en tant qu'homme, et aussi en tant que Fils de Dieu (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.), il appartient lui-même à Dieu. Dieu dans le Christ : avec cette devise, il n'y a pas de coéternité à redouter ; « tout rentre dans l'unité la plus parfaite. »

§ IV. — *Paul fait l'apologie de sa conduite comme apôtre.* IV, 1-21.

1^o Les ministres du Christ n'ont à rendre de comptes qu'à lui seul. IV, 1-5.

Les partis qui s'étaient formés dans l'Église de Corinthe cherchaient à rehausser la réputation des chefs qu'ils s'étaient choisis, aux dépens de celle des autres docteurs chrétiens. En face de cette injuste partialité, saint Paul établit le vrai point de vue auquel on doit se placer pour apprécier les prédicateurs de l'évangile. Le ton est grave, ferme et fier, car l'apôtre avait à blâmer et aussi à se défendre personnellement.

CHAP. IV. — 1-5. Les envoyés du Christ ne sont pas soumis au jugement des hommes. — Dans les vers. 1 et 2, nous apprenons d'après quelle règle ils doivent être jugés : *Sic nos...* — *Homo* est pris, à la manière hébraïque, dans un sens tout à la fois général et distributif : Que

chaque homme... — *Ministros*. Le substantif grec ὑπηρέτης désigne étymologiquement un serviteur de rang inférieur, chargé de rudes travaux. — *Dispensatores* (οἰκονόμους). L'économe était, dans les familles riches qui avaient un grand nombre de serviteurs ou d'esclaves, « le dispensateur et répartiteur des provisions ou rations destinées à l'entretien journalier de tout le personnel. » Cf. Matth. XXIV, 45 ; Luc. XII, 42. — *Mysteriorum...* : les desseins de Dieu relatifs à notre rédemption ; par conséquent, les vérités évangéliques prêchées par les apôtres et les autres missionnaires du Christ. Cf. II, 7, etc. Il ne peut être question ici des sacrements que d'une manière très indirecte. — *Hic jam...* (vers. 2). C'est la meilleure leçon : ὧδε λοιπόν. C.-à-d., dans ces circonstances, les choses étant ainsi, ce qui reste à demander aux dispensateurs, c'est... — *Ut fidelis...* C'est là, en effet, la qualité essentielle d'un économe. Avant tout, il doit sauvegarder les intérêts de son maître, tout en distribuant avec exactitude aux serviteurs les aliments et les autres choses dont ils ont besoin. — *Mihi autem...* (vers. 3). L'apôtre déclare aux Corinthiens qu'ils ne sauraient être jugés de la fidélité de leurs prédicateurs. Il se met directement en scène dans les vers. 3 et 4, parce que ses affirmations y ont un caractère entièrement personnel. — *Ab humano die*. Le mot ἡμερά, qui représentait plus haut (cf. III, 13 et les notes) le jour du jugement, désigne ici un tribunal judiciaire. Que l'on juge Paul à Corinthe, ou en quelque autre endroit que ce soit, il ne s'en met point en peine. — *Sed neque meipsum...* Il refuse même son propre jugement, car il sent qu'il ne se connaît pas assez pour être impartial en cette matière. — Sans doute, sa conscience lui rend le témoignage intime qu'il a fidèlement exercé ses fonctions d'apôtre (*nihil... mihi...*

non in hoc justificatus sum; qui autem iudicat me, Dominus est.

5. Itaque nolite ante tempus iudicare, quoadusque veniat Dominus, qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium; et tunc laus erit unicuique a Deo.

6. Hæc autem, fratres, transfiguravi in me et Apollo propter vos, ut in nobis discatis, ne supra quam scriptum est, unus adversus alterum infletur pro alio.

7. Quis enim te discernit? Quid autem habes quod non accepisti? si autem accepisti, quid gloriaris quasi non accepisti?

rien, mais je ne suis pas justifié pour cela; celui qui me juge, c'est le Seigneur.

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui mettra en lumière les choses cachées dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs; et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due.

6. Au reste, mes frères, si j'ai fait l'application de ces choses à moi et à Apollo, c'est à cause de vous, afin que vous appreniez par notre exemple à ne pas aller au delà de ce qui est écrit, et que nul ne s'enfle d'orgueil en faveur de l'un contre l'autre.

7. Car qui est-ce qui te distingue? Qu'as-tu que tu n'aies reçu? et si tu l'as reçu, pourquoi te glorifies-tu, comme si tu ne l'avais pas reçu?

vers. 4); mais cela ne suffit pas pour prouver qu'il n'a rien à se reprocher (*sed non in hoc...*). Celui-là seul peut le juger et le déclarer juste, qui connaît ce qui se passe dans les replis les plus profonds du cœur humain. — *Itaque...* (vers. 5). Conclusion de ces prémisses : que les Corinthiens cessent de juger leurs apôtres et leurs docteurs ! — Les mots *ante tempus* sont expliqués par la proposition *quoadusque veniat...* Ce n'est qu'alors que les jugements humains pourront être portés à coup sûr, lorsque Jésus-Christ (*Dominus*) aura prononcé publiquement le sien, aux grandes assises de la fin des temps. — *Illuminabit... et manifestabit...* Qualités qui permettront à Notre-Seigneur d'être un juge infallible. Par *abscondita tenebrarum*, il faut entendre nos actions bonnes ou mauvaises, demeurées inconnues des hommes, et par *consilia cordium*, les mobiles secrets qui nous font agir. — *Et tunc laus...* En attendant ce moment solennel, Paul récuse la compétence de tout juge humain. C'est par un euphémisme évident qu'il suppose que chacun aura sa part de la louange et de la récompense divines; il laisse à dessein de côté le blâme et le châtiement qui reviendront à plusieurs.

2° Il y a des disciples orgueilleux qui se mettent au-dessus de leurs maîtres. IV, 6-13.

Ce passage plein de vie et de chaleur, en même temps que d'ironie, « a pour but de punir le vain et sot orgueil qui est inséparable de l'esprit de coterie. »

6. Transition. — Le pronom *hæc* résume tout ce que nous avons lu à partir de III, 5, comme on le voit par les mots *in me et Apollo*. — *Transfiguravi* (μετεσχημάτισα). Le verbe grec signifie à la lettre : changer de forme ou de figure, transformer; puis, comme en cet endroit : faire une application spéciale d'une chose à quelqu'un. — *Propter vos*. Paul explique lui-même ces mots, en ajoutant : *ut in nobis...* Par son propre

exemple et celui d'Apollos, il voulait apprendre aux Corinthiens à fuir l'orgueil, qui est inséparable des coteries. En effet, il n'avait mis en avant son nom et celui de son ami que pour faire hommage de leurs travaux et de leurs succès à Dieu, qui leur avait confié leur mandat. — *Ne supra quam...* D'après le grec : « Ne supra quod... » On est dans l'incertitude au sujet du sens précis de cette proposition. Elle se rapporte, d'après les uns, à l'Écriture sainte en général, où l'orgueil est si souvent blâmé et l'humilité recommandée; selon d'autres, à ce que saint Paul lui-même a écrit, dans les pages qui précèdent, sur le vrai rôle des prédicateurs. Quoi qu'il en soit, il est évident que l'apôtre veut faire rentrer les Corinthiens dans les limites d'une saine appréciation, conforme aux règles de l'humilité. — *Unus adversus...* La situation est dramatisée : nous voyons les membres des divers partis occupés à élever le plus possible leurs chefs au-dessus des autres. — *Infletur*. S'enfler d'orgueil, parce que l'on adhérerait à tel ou tel docteur.

7-8. Condamnation de cette conduite des Corinthiens. — Trois questions, posées coup sur coup, révèlent la légitime indignation de l'apôtre. S'adressant individuellement aux coupables, il leur montre combien leur orgueil est injustifiable : *Quis enim...? Cuius enim...? Qui est-ce qui te trouve des avantages personnels que ne possèdent pas tous les autres? La réponse n'est pas donnée explicitement, mais elle est clairement supposée : Personne! Les prétendus avantages n'existent donc pas. — Quid autem...? Cette seconde question va plus loin que la première : dans le cas où une supériorité réelle existerait, elle vient de Dieu, on l'a reçue. De là une troisième question : *Si autem..., quid...? La vanité est ainsi tranchée par la racine. — Jam...* (vers. 3). La pensée que des chrétiens peuvent*

8. Déjà vous êtes rassasiés, déjà vous êtes devenus riches; vous réglez sans nous, et puissiez-vous régner, en effet, afin que nous aussi nous régnions avec vous!

9. Car il me semble que Dieu nous traite, nous les apôtres, comme les derniers *des hommes*, comme des condamnés à mort, puisque nous sommes donnés en spectacle au monde, et aux anges, et aux hommes.

10. Nous, nous sommes fous à cause du Christ, mais vous, vous êtes sages dans le Christ; nous sommes faibles, et vous êtes forts; vous êtes honorés, et nous sommes méprisés.

11. Jusqu'à cette heure nous souffrons la faim, la soif, la nudité; on nous frappe au visage, nous n'avons pas de demeure stable;

8. Jam saturati estis, jam divites facti estis; sine nobis regnatis, et utinam regnetis, ut et nos vobiscum regnemus!

9. Puto enim quod Deus nos apostolos novissimos ostendit, tanquam morti destinatos, quia spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus.

10. Nos stulti propter Christum, vos autem prudentes in Christo; nos infirmi, vos autem fortes; vos nobiles, nos autem ignobiles.

11. Usque in hanc horam et esurimus, et sitimus, et nudi sumus, et colaphis cædimur, et instabiles sumus,

nourrir de si singulières prétentions révolte de plus en plus l'humble apôtre; aussi sa parole se transforme-t-elle en une mordante ironie. Remarquez la répétition de l'adverbe *jam*: Déjà maintenant vous êtes dans la jouissance et la gloire, vous les disciples, tandis que vos prédicateurs sont encore dans la peine et dans l'ignominie. — *Saturati...*, *divites facti...* Ainsi qu'il ressort de la seconde moitié du verset, ces deux expressions figurent l'abondance des biens apportés par le Christ. — *Regnatis*. Plutôt, d'après le grec: Vous êtes devenus rois; c.-à-d., vous avez commencé à régner. Lorsque le royaume de Dieu annoncé, puis fondé par le Christ, sera entré dans la période de sa consommation, à la fin des temps, chaque chrétien participera au règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. II Tim. II, 12; Apoc. III, 21; v, 10, etc. Cette époque glorieuse avait-elle donc commencé pour les Corinthiens? — *Sine nobis*: sans que Paul et ses collaborateurs eussent part à ces grandes choses. Et pourtant c'étaient eux qui avaient fondé l'Église de Corinthe. — *Et utinam...* Le sarcasme redouble ici de force. L'apôtre voudrait que les Corinthiens fussent vraiment en possession du trône et de la couronne; dans ce cas, il aurait l'espoir de régner bientôt avec eux, grâce à leur protection et à leur recommandation.

9-13. Vraiment, à Corinthe, les disciples sont plus privilégiés que leurs maîtres. Saint Paul trace dans ces versets « le tableau des opprobres et des souffrances de la vie apostolique, en les faisant contraster avec les airs de rois que prenaient certains d'entre les Corinthiens ». — *Nos apostolos*. Par ces mots, Paul ne se désignait pas seulement lui-même, mais aussi les membres du collège apostolique, dont la plupart étaient encore vivants et travaillaient à prêcher l'évangile. — *Novissimos*: les derniers des hommes. — *Ostendit*. Le grec a. le sens d'exposer en public (« spectandos proposuit »); ici, d'une

manière ignominieuse, comme on le voit par le détail qui suit, *tanquam morti...* L'allusion porte sur les outrages qu'on faisait subir dans l'antiquité aux condamnés à mort, avant le supplice final. En citant ce trait, saint Paul veut dire que la vie des apôtres était fréquemment en péril. En ce qui le concerne, voyez Act. XIV, 18; XVI, 22 et ss.; XXI, 30 et ss.; Rom. VIII, 36; II Cor. I, 9; XI, 23, etc. — *Quia spectaculum...* Ce détail continue le précédent. *Mundo* renferme l'idée générale, qui est ensuite analysée: *angelis* et... Il ne s'agit pas seulement des mauvais anges ou des hommes hostiles aux apôtres, mais également des bons, qui contemplaient leur œuvre avec joie et admiration. — *Nos...*, *vos...* (vers. 10). Saint Paul établit trois contrastes piquants entre les apôtres et les Corinthiens. Ceux-là, qui renonçaient à tout ce que le monde recherche, pour prêcher une doctrine regardée comme folle, étaient traités d'insensés (*stulti*); ils étaient dénués de toute force humaine (*infirmi*) et persécutés en tous lieux; on les baffonnait comme des ignobles. Au contraire, ceux-ci se croyaient pleins de sagesse, de force, de noblesse (*prudentes, fortes...*). Les mots *in Christo*, qui correspondent à « propter Christum », font ressortir la faute des Corinthiens orgueilleux, qui prétendaient unir deux choses inconciliables, la sagesse selon le monde, et le christianisme. — *Usque in hanc horam*... (vers. 11). Développant l'épithète « ignobles », l'auteur montre, par quelques traits caractéristiques, ce qu'était alors la vie d'un ministre du Christ. Comp. II Cor. VI, 3 et ss.; XI, 23 et ss. Ce ne sont pas des choses du passé qui vont être citées, mais des faits actuels, renouvelés presque chaque jour. L'énumération a lieu dans l'ordre suivant: d'abord les privations de tout genre qu'enduraient les apôtres (*esurimus...*, *nudi...*), puis les mauvais traitements (*colaphis...*), la vie errante (*instabiles...*), et, comme si le rôle de missionnaire n'était pas déjà très pénible par

12. et laboramus operantes manibus nostris; maledicimus, et benedicimus; persecutionem patimur, et sustinemus;

13. blasphemamur, et obsecramus; tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc.

14. Non ut confundam vos, hæc scribo; sed ut filios meos carissimos moneo.

15. Nam si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres; nam in Christo Jesu per evangelium ego vos genui.

16. Rogo ergo vos, imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

17. Ideo misi ad vos Timotheum, qui est filius meus carissimus, et fidelis in Domino, qui vos commonefaciet vias meas, quæ sunt in Christo Jesu, sicut ubique in omni ecclesia doceo.

12. nous nous fatiguons à travailler de nos mains; on nous maudit, et nous bénissons; on nous persécute, et nous le supportons;

13. on nous blasphème, et nous prions; nous sommes devenus comme les ordures du monde, comme les balayures de tous jusqu'à présent.

14. Ce n'est pas pour vous faire honte que je vous écris cela, mais je vous avertis comme mes enfants bien-aimés.

15. Car eussiez-vous dix mille maîtres dans le Christ, vous n'avez cependant pas plusieurs pères, puisque c'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'évangile.

16. Je vous en conjure donc, soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ.

17. C'est pour cela que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très cher et fidèle dans le Seigneur; il vous rappellera quelles sont mes voies en Jésus-Christ, selon ce que j'enseigne partout dans toutes les Églises.

lui-même, le travail manuel, pour suffire aux nécessités quotidiennes et n'être à charge à personne (*et laboramus...*, vers. 12). Pour ce dernier trait, voyez IX, 6 et ss.; Act. XVIII, 2 et XI, 34; II Cor. XI, 7; II Thess. III, 8, etc. — Dans la suite de la description, *maledicimus et...* l'écrivain sacré oppose la conduite patiente et humble des apôtres à la brutalité de leurs persécuteurs. Le grec est plus concis et plus énergique: Maudits, nous bénissons; persécutés, nous supportons; calomniés, nous exhortons. Telles étaient les armes avec lesquelles ils se défendaient. — Le trait *tanquam purgamenta...*, *peripsema...* (vers. 13) termine en gradation ascendante cette glorieuse énumération. D'après le grec: les balayures du monde et le rebut de tous.

3^o Avertissement paternel. IV, 14-21.

14-15. Raison pour laquelle Paul a dû tenir un langage si sévère. Le discours redevient plein de tendresse. — *Non ut confundam...* Le but direct de l'apôtre n'a pas été d'humilier les Corinthiens, mais de leur découvrir leur faute, afin de les ramener à résipiscence. — *Sed ut filios...* Un père, même lorsqu'il est obligé de punir ses enfants, n'a pas pour but immédiat leur châtiement, mais l'amélioration de leur conduite. Ainsi en est-il de Paul à l'égard des Corinthiens. — *Nam st...* (vers. 15) Il affirme, avec un touchant mélange d'énergie et de délicatesse, qu'il a le droit de les nommer ses enfants et d'exercer une autorité paternelle à leur égard. — *Decem millia* est une hyperbole proverbiale, comme « sixenti » des classiques latins. — *Pædagogorum*. Le pédagogue était d'ordinaire un esclave chargé de l'éducation des enfants.

Cf. Gal. III, 24. Saint Paul nomme « pédagogues dans le Christ » les docteurs qui, après lui et Apollon, avaient travaillé à l'instruction religieuse des Corinthiens. — *Sed non multos...* Manière très délicate de dire que ceux-ci n'avaient eu en réalité qu'un seul père spirituel, Paul lui-même, qui avait été le premier à leur prêcher la foi. — *In Christo... genui*. Sur cette métaphore très expressive, voyez Gal. VI, 19; Philém. 10, etc.

16-17. Pour aider les fidèles de Corinthe à pratiquer une conduite plus parfaite, l'apôtre leur a envoyé son fidèle disciple Timothée. — *Imitatores mei...* « Un père a le droit d'attendre que des enfants bien nés suivent ses traces. » C'est surtout sous le rapport de l'humilité que Paul désirait être imité par les Corinthiens, puisqu'ils étaient alors si orgueilleux et prétentieux. — Les mots *sicut et ego Christi*, qui ne se trouvent que dans un petit nombre de manuscrits grecs, sont probablement une glose empruntée à XI, 1. — *Timotheum* (vers. 17). Ce bien-aimé disciple de saint Paul était alors en route pour Corinthe; cf. XVI, 10-16. L'apôtre lui donne ici des titres bien capables de le recommander: *filius... carissimus et fidelis...* — *Commonefaciet*. D'après le grec: Il vous fera souvenir. Les Corinthiens avaient vu Paul à l'œuvre pendant longtemps et connaissaient mieux que personne sa conduite (*vias meas*), qui avait été toujours inspirée par la foi et l'amour envers Jésus-Christ (*quæ... in Christo...*). — Les mots *sicut in omni...* déterminent les précédents: ma manière d'agir comme prédicateur de l'évangile, dans toutes les Églises fondées par moi.

18. Quelques-uns se sont enflés d'orgueil, comme si je ne devais pas aller chez vous.

19. Mais j'irai bientôt chez vous, si le Seigneur le veut, et je connaîtrai, non quelles sont les paroles de ceux qui se sont enflés, mais quelle est leur puissance.

20. Car le royaume de Dieu ne consiste pas en paroles, mais en puissance.

21. Que voulez-vous? Que j'aïlle à vous avec la verge, ou avec charité et dans un esprit de douceur?

18. Tanquam non venturus sim ad vos, sic inflati sunt quidam.

19. Veniam autem ad vos cito, si Dominus voluerit; et cognoscam non sermonem eorum qui inflati sunt, sed virtutem.

20. Non enim in sermone est regnum Dei, sed in virtute.

21. Quid vultis? In virga veniam ad vos, an in caritate et spiritu mansuetudinis?

CHAPITRE V

1: On entend dire partout qu'il y a de l'impudicité parmi vous, et une impudicité telle qu'il n'en existe pas même chez les païens, au point que l'un d'entre vous a la femme de son père.

1. Omnino auditur inter vos fornicatio, et talis fornicatio, qualis nec inter gentes, ita ut uxorem patris sui aliquis habeat.

18-21. Le prochain voyage de Paul à Corinthe et la conduite qu'il se propose de tenir alors. — *Tanquam non...* Les principaux adversaires de l'apôtre à Corinthe avaient répandu le bruit qu'il ne viendrait pas lui-même dans cette ville, parce qu'il redoutait d'être confronté avec eux. Cf. II Cor. x, 1. Ne voulant pas que l'envoi de Timothée soit interprété en ce sens, il annonce solennellement qu'il viendra et qu'il n'aura peur de personne. — *Inflati sunt*. Comp. le vers. 6. Allusion aux airs triomphants et aux paroles pleines de forfanterie de ces hommes. — Sur la pieuse restriction *si Dominus...* (vers. 19), voyez Rom. I, 10; Jac. IV, 15, etc. — Il y a beaucoup de finesse et d'ironie dans les mots *et cognoscam...*, qui opposent la force réelle (*virtutem*) des ennemis de l'apôtre à leurs beaux discours (*sermonem*). Sur place on verra de quoi ils sont capables pour développer l'œuvre de Dieu ici-bas. — *Non enim...* (vers. 20). Motif de la distinction qui vient d'être établie entre les actes et les paroles. Le royaume de Dieu, soit qu'on l'envisage d'une manière individuelle dans les âmes des chrétiens, soit qu'il représente l'Église telle qu'elle existait déjà dans tout l'empire romain, ne doit pas son origine et ses développements à l'éloquence humaine, mais à la seule force de Dieu, qui agit dans les cœurs. Cf. II, 5. — *Quid vultis* (vers. 21)? Saint Paul offre aux fidèles de Corinthe le choix entre la paix et la guerre. Il viendra et il appréciera; des Corinthiens eux-mêmes dépendra la suite de sa conduite. — *In virga*: comme un pédagogue sévère. *In caritate...*: à la façon d'un père aimant. Le ton menaçant que prend l'apôtre révèle d'une

part l'étonnante hardiesse de ses ennemis, et



Enfant flagellé dans une école romaine.
(Peinture d'Herculanum.)

d'autre part, l'état d'imperfection dans lequel se trouvaient de nombreux fidèles.

SECONDE PARTIE

Règles relatives à la vie civile des Corinthiens. V, 1-XI, 1.

§ I. — *Le scandale de l'incestueux*. V, 1-13.

C'est à ce grand crime que sont rattachées les principales idées contenues dans le chap. v.

1° L'excommunication est lancée contre le coupable. V, 1-5.

CHAP. V. — 1. Le crime. Il est mentionné en un langage abrupt et ému, qui trahit l'indignation et la tristesse de l'apôtre. — *Omnino*. Le grec *ὄλω*; signifie plutôt: d'une manière générale. La pensée est donc: On entend répé-

2. Et vos inflati estis, et non magis luctum habuistis, ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.

3. Ego quidem, absens corpore, præsens autem spiritu, jam iudicavi ut præsens eum qui sic operatus est;

4. in nomine Domini nostri Jesu Christi, congregatis vobis et meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu,

5. tradere hujusmodi Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi.

6. Non est bona gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit?

2. Et vous êtes enflés d'orgueil, et vous n'avez pas été plutôt dans le deuil, afin que celui qui a commis cette action fût ôté du milieu de vous!

3. Pour moi, absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé comme si j'étais présent celui qui a fait un tel acte.

4. Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, vous et mon esprit étant assemblés, par la puissance de notre Seigneur Jésus,

5. qu'un tel homme soit livré à Satan, pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour de notre Seigneur Jésus-Christ.

6. C'est bien à tort que vous vous glorifiez. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain corrompt toute la pâte?

ter (*auditor*) que l'impudicité en général règne parmi vous. Un cas spécial de ce vice est ensuite signalé en gradation ascendante, et *talts...* — Les mots *inter vos* ne se rapportent pas au verbe « *auditor* », mais à *fornicatio*. — Le trait *qualis nec inter...* met en relief l'énormité de la faute. Pour qu'un cas d'impureté fût rare chez les païens, et surtout à Corinthe, il fallait qu'il eût une gravité particulière. — *Uxorem patris*. Non pas sa propre mère, évidemment, car cette circonstance plus odieuse encore aurait été indiquée; mais sa belle-mère, une femme épousée en secondes noces par le père devenu veuf. Celui-ci vivait peut-être encore, d'après II Cor. VII, 11. On suppose généralement que la femme n'était pas chrétienne; si elle l'eût été, saint Paul aurait sans doute porté contre elle aussi une sentence d'excommunication. Les paroles suivantes de Cicéron, *Pro Cluent.*, v, 6, nous font connaître l'impression produite par des crimes de ce genre, lorsqu'ils avaient lieu chez les païens: « *Nubit genero socrus. O mulieris scelus incredibile, et præter hanc unam in omni vita inauditum!* »

2. Blâme justement sévère de l'apôtre, adressé à tous les chrétiens de Corinthe. — *Et vos* (pronon très accentué) *inflati...* Cf. iv, 6, 19. Sous l'influence de l'orgueil excité en eux par l'esprit de parti, les Corinthiens avaient honteusement toléré ce crime monstrueux, au lieu d'éprouver en face de lui une profonde tristesse (*non magis luctum...*), et de rejeter du milieu d'eux celui qui l'avait commis (*ut tollatur...*).

3-5. La sentence. Ce qu'ils n'ont pas fait, Paul va le faire lui-même. Sa parole devient majestueuse comme celle d'un juge spirituel, qui a conscience de parler au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Absens...*, *præsens...* L'apôtre se transporte par la pensée dans l'assemblée chrétienne de Corinthe, pour prononcer officiellement la sentence qu'il avait déjà formulée à part lui (*jam iudicavi...*). — *In nomine...* (vers. 4). C.-à-d., agissant comme repré-

sentant et comme organe du divin fondateur de l'Église. — *Cum virtute...* En vertu de la toute-puissance qu'il avait reçue comme apôtre. — *Tradere hujusmodi* (pronon plein de mépris)... C'est ici la sentence proprement dite (vers. 5). Comme le disait déjà saint Jean Chrysostome, la formule « *livrer à Satan* » doit être prise à la lettre. Celui qu'elle concernait était vraiment livré au pouvoir du démon, pour que celui-ci le châtiât dans son corps. Telle est l'opinion de la plupart des commentateurs anciens et modernes. Il y a donc ici plus que l'excommunication ordinaire, puisqu'une peine corporelle, infligée par Satan, y était ajoutée. — *In interitum...* C'est le résultat négatif du châtiement. Les souffrances extérieures et les maladies dont le corps serait frappé avaient pour but de détruire les influences malsaines de la chair, de la sensualité. — *Ut spiritus salvus...* Cf. Rom. vi, 6. Résultat positif. L'excommunication et les autres peines ecclésiastiques ont un caractère médical; elles sont infligées en vue de la correction des pécheurs. On s'appuie à bon droit sur ce passage pour affirmer que l'Église a le droit de punir les pécheurs scandaleux et de les retrancher de son sein. — *In die Domini...*: au jour du Jugement général.

2° La métaphore du levain. V, 6-8.

6-8. Dangers de la fausse attitude des Corinthiens. — *Non est bona...* Le blâme reparait pour un instant. Il s'attaque maintenant à la *gloriatio* des chrétiens de Corinthe, c.-à-d., à la vaine satisfaction qu'ils prenaient dans la prétendue sagesse de leurs docteurs, etc. Cf. iv, 6, 18-19. — *Nescitis quia...*? N'auraient-ils pas dû savoir combien le mauvais exemple est contagieux? Saint Paul exprime cette pensée sous la forme d'un proverbe populaire: *Modicum fermentum...* Le levain, même employé en petite proportion, exerce son action sur une quantité considérable de pâte (*totam massam*) et lui communique son acreté (*corrumpit*); mieux, d'après le grec, il fait fermenter). Notre-Seigneur aussi fait usage de cette métaphore pour

7. Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, comme vous êtes des pains sans levain. Car le Christ, notre pâque, a été immolé.

8. Célébrons donc la fête, non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité.

9. Je vous ai écrit dans ma lettre : Ne vous mêlez pas avec les impudiques ;

10. ce que je n'entendais pas des impudiques de ce monde, non plus que des avarés, ou des rapaces, ou des idolâtres ; autrement vous auriez dû sortir de ce monde.

11. Mais je vous ai écrit de ne pas

7. Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. Etenim Pacha nostrum immolatus est Christus.

8. Itaque epulemur, non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitiae, sed in azymis sinceritatis et veritatis.

9. Scripsi vobis in epistola : Ne commisceamini fornicariis ;

10. non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis servientibus ; alioquin debueratis de hoc mundo exiisse.

11. Nunc autem scripsi vobis non

relever la force de pénétration du levain, tantôt en bonne part (cf. Matth. XIII, 33 ; Luc. XIII, 21), tantôt en mauvaise part (Matth. XVI, 6 et ss. ; Marc. VIII, 15, etc.). Saint Paul ne l'emploie que dans ce second sens. Cf. Gal. V, 9. Ici, le levain représente l'incesteux. Développant cette image, l'apôtre en tire une belle allégorie dans les vers. 7 et 8. — L'exhortation *expurgate...* découle tout naturellement des effets mauvais que produit le levain. Elle se rattache aussi à la loi juive, qui interdisait, durant toute l'octave pascalle, l'usage du pain levé, remplacé par le pain azyme. Cf. Ex. XII, 39 ; XIII, 6-9 ; Matth. XXVI, 17 et les notes. — *Vetus fermentum* : par allusion au levain qui avait servi d'une Pâque à l'autre. — *Nova conspersio* : par allusion à la pâte fraîche et sans levain que les Juifs préparaient la veille de la Pâque. — *Sicut estis...* En droit, les chrétiens sont purs comme des pains azymes ; que les Corinthiens se hâtent donc de le redevenir en fait (*ut sitis...*). — *Etenim...* Lorsque l'agneau pascal avait été immolé, le soir du 14 nisan, le pain azyme était seul autorisé. Or, dit saint Paul, l'immolation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'agneau pascal des chrétiens (*pascha* à ici la signification restreinte de victime pascalle ; cf. Luc. XXII, 7, etc.), a eu lieu depuis longtemps, et la Pâque mystique a commencé pour l'Église. Tant que cette fête durera, par conséquent jusqu'à la fin des temps, tout péché doit être exclu de notre vie : *Itaque...* — *Neque in...* Les substantifs *malitiæ* et *nequitiae* sont à peu près synonymes ; ils désignent tous les vices dans lesquels les chrétiens de Corinthe étaient tombés avant leur conversion. — *Contraste : sed in...* L'équivalent grec du mot *stricte* désigne la transparence d'un objet, et par suite sa pureté ; celui de *veritatis* représente la droiture de l'âme. — Ainsi qu'il a été dit dans l'Introd., p. 118, du choix de cette image par l'apôtre, on a induit avec beaucoup de vraisemblance qu'il a composé cette lettre précisément à l'époque des pains azymes, c.-à-d., vers la fête de Pâque.

3° Saint Paul dissipe un malentendu, à pro-

pos d'un passage d'une lettre antérieure qu'on avait mal interprété. V, 9-13.

9-10. Ce que l'apôtre avait écrit. — Les mots *scripsi in epistola* désignent, à n'en pas douter, une lettre adressée précédemment par saint Paul à l'Église de Corinthe, et malheureusement perdue. Voyez X. Carrière et S. Berger, *la Correspondance apocryphe de saint Paul et des Corinthiens*, Paris, 1891, et P. Vetter, *Der apokr. dritte Korintherbrief*, Tübingen, 1894. Il est surprenant que saint Jean Chrysostome et quelques rares commentateurs à sa suite se soient refusés à admettre ce fait évident ; pour eux, la lettre en question serait identique à celle que nous étudions en ce moment. — *Ne commisceamini...* Dans sa lettre antérieure, l'apôtre avait demandé la rupture des relations familiales et fréquentes avec les impudiques. Il est bon de se souvenir, à propos des vers. 1-5, 9 et 11 de ce chapitre, et de vi, 9-10, 12-20, que l'impureté était un vice très commun à Corinthe (Introd., p. 115), et que, par suite d'anciennes habitudes et de préjugés invétérés, les chrétiens eux-mêmes n'éprouvaient pas toujours pour lui toute l'horreur qu'il mérite. — *Non utique...* (vers. 10). Saint Paul explique cette recommandation, qui avait été imparfaitement comprise. Elle ne concernait pas d'une manière absolue tous les pécheurs, mais seulement les chrétiens adonnés au vice. — *Hujus mundi*. C.-à-d. : le monde pervers, et spécialement le monde païen, par opposition à l'Église. — *Aut avaris, aut...* Aux impudiques, l'apôtre associe trois autres catégories de grands pécheurs. — *Rapacibus* : ceux qui s'approprient le bien d'autrui par des moyens violents. — *Alioquin...* Motif pour lequel l'injonction de Paul ne pouvait pas avoir la signification qu'on lui avait donnée : dans une ville telle que Corinthe, prescrire aux chrétiens de se séparer des hommes dissolus, idolâtres, etc., c'eût été les obliger à n'avoir de rapports qu'entre eux, ou, comme il est dit avec une fine pointe d'ironie, à quitter ce globe pour aller s'établir dans un autre.

11-13. Le vrai sens de l'exhortation de l'apôtre.

commisceri, si is qui frater nominatur est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.

12. Quid enim mihi de iis qui foris sunt judicare? Nonne de iis qui intus sunt vos judicatis?

13. Nam eos qui foris sunt Deus judicabit. Auferte malum ex vobis ipsis.

avoir de relations avec celui qui, portant le nom de frère, est impudique, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou rapace; de ne pas même prendre de nourriture avec un tel homme.

12. En effet, qu'ai-je à juger ceux du dehors? N'est-ce pas ceux du dedans que vous jugez?

13. Quant à ceux du dehors, Dieu les jugera. Otez le méchant d'au milieu de vous.

CHAPITRE VI

1. Audet aliquis vestrum habens negotium adversus alterum, judicari apud iniquos, et non apud sanctos?

1. Quelqu'un de vous, ayant un différend avec un autre, ose l'appeler en jugement devant les méchants, et non devant les saints?

— Le trait *non commisceri*, c.-à-d. la rupture des relations privées, se rapportait seulement aux chrétiens vicieux (*si quis frater...*), à ceux qui, devenus membres de l'Église, s'étaient oubliés jusqu'à retomber dans les péchés du paganisme. — Suit une énumération de six espèces de péchés graves, dont quatre ont été déjà citées au vers. 10. Les deux autres sont représentées par les mots *maledicus* (λαϊδοπος, celui qui injurie) et *ebriosus*. La mention de l'idolâtrie paraît tout d'abord surprenante, puisqu'il s'agit de Corinthiens baptisés. Elle prouve que les chrétiens issus du paganisme ne rompaient pas toujours immédiatement avec les pratiques les moins graves de l'idolâtrie. Cf. x, 7, 14; I Joan. v, 21, etc. — Le détail *nec cibum...* est ajouté pour montrer à quel point la rupture devait être complète. D'ailleurs, l'acte de manger à la même table suppose de l'intimité. — *Quid enim...* (vers. 12). Saint Paul indique la raison de la distinction qu'il vient d'établir. D'un côté, il n'a point à juger ceux qui sont en dehors de l'Église, les païens ou les Juifs, puisqu'ils ne sont pas de son ressort (la formule *is qui foris...* équivalant à l'expression « *hujus mundi* » du vers. 10; cf. Col. iv, 5, etc.); de l'autre, ce sont les chrétiens qui jugent les chrétiens. Ces derniers sont représentés par les mots *is qui intus sunt*, ceux qui sont dans l'intérieur de l'Église. — La question *Nonne... judicatis* revient à dire : N'exercez-vous pas la puissance judiciaire dans votre propre chrétienté? — *Nam eos* (d'après le grec : « *eos autem* »)... Restriction importante (vers. 13). Les infidèles n'échapperont cependant pas au jugement; mais c'est Dieu même qui sera leur juge. — *Auferte...* Trait final, qui nous ramène à l'incestueux. En effet, *malum* est au masculin dans le grec : le méchant, l'homme pervers en ques-

tion. Les termes de cet « ordre péremptoire », qui pressait les Corinthiens d'excommunier ce grand coupable, sont empruntés à une formule employée à plusieurs reprises dans le Décretionome (cf. xvii, 7; xix, 19; xxiv, 7, etc.), pour désigner la peine de mort. En réalité, l'excommunication produit au moral la mort de ceux contre qui elle est portée.

§ II. — *Des procès entre chrétiens et du vice impur*. VI, 1-20.

1° Les procès. VI, 1-11.

À la fin du chap. v, Paul avait dit que ce n'est ni son affaire, ni celle de ses lecteurs, de juger les infidèles; un chrétien ne doit juger que ses frères selon la foi. Cette pensée l'amène à signaler un autre abus qui avait pris naissance dans l'Église de Corinthe.

CHAP. VI. — 1-7. Inconvenance qu'il y a pour des chrétiens à se citer mutuellement devant des tribunaux païens. — Comme plus haut (cf. I, 10-12 et v, 1), l'abus est d'abord mentionné en termes énergiques : *Audet...*? Il faut avoir une véritable audace pour agir comme il va être indiqué. « Les Juifs, qui avaient le sentiment de leur noblesse théocratique, n'avaient point recours dans leurs litiges aux tribunaux païens; un arbitrage établi entre eux décidait de pareilles questions. » — *Negotium* : une affaire contentieuse, relative à des intérêts temporels. — *Judicari apud...* L'apôtre reviendra plus bas, vers. 6 et ss., au fait même des procès entre chrétiens. Ce qu'il relève en premier lieu, c'est la contradiction, le manque de dignité, qu'il y avait pour des membres de l'Église à se faire juger par des païens, par des « injustes » (*iniquos, ἀδίκων*), comme il les nomme pour rendre la faute plus évidente. C'est *apud sanctos*, auprès

2. Ne savez-vous pas que les saints jugeront ce monde? Et si c'est par vous que ce monde sera jugé, êtes-vous indignes de juger les moindres choses?

3. Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges? Combien plus les choses de cette vie!

4. Si donc vous avez des différends touchant les choses de cette vie, établissez pour les juger ceux qui sont les moins considérés dans l'église.

5. Je le dis à votre confusion. Ainsi il n'y a parmi vous pas un seul homme sage qui puisse juger entre ses frères.

6. Mais un frère plaide contre son frère, et cela devant des infidèles?

7. C'est déjà chez vous une grande

2. An nescitis quoniam sancti de hoc mundo judicabunt? Et si in vobis iudicabitur mundus, indigni estis qui de minimis iudicetis?

3. Nescitis quoniam angelos iudicabimus? Quanto magis secularia!

4. Sæcularia igitur iudicia si habueritis, contemptibiles qui sunt in ecclesia, illos constituite ad iudicandum.

5. Ad verecundiam vestram dico. Sic non est inter vos sapiens quisquam, qui possit iudicare inter fratrem suum?

6. Sed frater cum fratre iudicio contendit, et hoc apud infideles?

7. Jam quidem omnino delictum est

des chrétiens consacrés à Dieu et séparés du monde coupable, que des affaires de ce genre



Empereur romain sur une chaise curule, siège réservé à certains juges. (D'après une statue de marbre.)

devraient être portées. — L'apôtre proteste davantage encore contre cette conduite anormale : *An nescitis...* (vers. 2)? — *De hoc mundo...* Le monde, c'est encore la masse de l'humanité, demeurée incrédule à l'égard de Jésus-Christ. Cf. v, 10, etc. Le Sauveur a promis tout particulièrement à ses apôtres qu'ils jugeront le monde (cf. Matth. XIX, 28); comme notre auteur, saint Jean, dans l'Apocalypse, II, 26-27 et XX, 4, attribue cette autorité judiciaire à tous les fidèles. C'est en vertu de leur union étroite avec Jésus, le Juge suprême des vivants et des morts, qu'ils seront rendus capables de la déployer. — *Si in vobis... indigni...*? Frappant contraste : être les juges du monde, et ne pas se sentir capables de juger des affaires temporelles mesquines et vulgaires (*de minimis*). La locution grecque *χριστηίων ἐλαχίστων* signifie à la lettre : des tri-

bunaux les plus infimes. L'apôtre veut donc dire : Seriez-vous indignes de siéger comme juges dans les moindres cours, où sont traitées les causes sans importance? — *Nescitis quoniam...* (vers. 3). C'est la même pensée, rendue plus vigoureuse encore. Le substantif *angelos* ne désigne ici que les mauvais anges, comme l'admettent la plupart des commentateurs. Cf. II Petr. II, 4; Judæ, 6, etc. — *Quanto magis...* Lorsqu'on jouit de pareils droits, à plus forte raison possède-t-on celui de juger des choses de la terre (*sæcularia*; dans le grec, *βιωτικὰ*, les affaires de la vie quotidienne). — Après ces reproches, saint Paul propose aux Corinthiens, non sans ironie, un moyen pratique de terminer leurs différends : qu'ils établissent pour juges les plus humbles et les moins considérés d'entre eux (*contemptibiles*; à la lettre dans le grec : ceux qui sont comptés pour rien). — *Constituite ad...* Cette traduction donne bien le sens du verbe *καθίστητε*, faites asseoir (comme juges). — *Ad verecundiam...* (vers. 5). L'expédient qui vient d'être proposé ne devait donc pas être pris à la lettre; l'apôtre n'avait parlé ainsi que pour mieux faire comprendre la faute. — Il la fait ressortir encore par une autre réflexion non moins humiliante : *Sic non est...* Puisqu'ils plaident devant des juges païens, c'est donc qu'il n'y avait parmi eux aucun homme assez avisé pour servir d'arbitre. Et pourtant, maint chrétien se croyait si plein de sagesse à Corinthe! Cf. III, 18; IV, 10, etc. — *Sed frater...* (vers. 6). Saint Paul attaque maintenant d'une manière directe l'abus en question. Son langage trahit de nouveau son juste mécontentement. — *Et hoc apud...* C'est la circonstance traitée dans les vers. 1-5. — *Delictum*. Le mot grec *ἥττημα* désigne à proprement parler un « manque » moral, une sorte de déficit sous le rapport de la perfection chrétienne. L'apôtre ne veut pas dire, assurément, que ce soit un péché pour des chrétiens de plaider entre eux, dans le but de faire valoir leurs droits injustement lésés. Comme Jésus lui-même (cf. Matth. V, 39 et ss.), il conseille de subir plutôt patiemment des injustices

in vobis quod judicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis? quare non magis fraudem patimini?

8. Sed vos injuriam facitis, et fraudatis, et hoc fratribus!

9. An nescitis quia iniqui regnum Dei non possidebunt? Nolite errare: neque fornicarii, neque idolis servientes, neque adulteri,

10. neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei possidebunt.

11. Et hæc quidam fuistis; sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis in nomine Domini nostri Jesu Christi, et in Spiritu Dei nostri.

faute que vous ayez des procès entre vous. Pourquoi n'acceptez-vous pas plutôt une injustice? pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt une fraude?

8. Mais c'est vous qui commettez l'injustice et qui pratiquez la fraude, et cela envers vos frères!

9. Ne savez-vous pas que les injustes ne posséderont point le royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas: ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères,

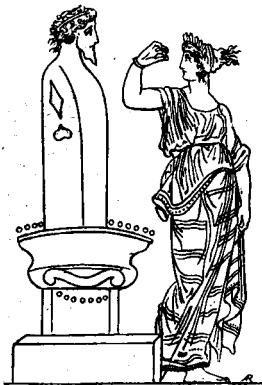
10. ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les rapaces, ne posséderont le royaume de Dieu.

11. Et cela vous l'étiez, quelques-uns du moins; mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu.

que d'intenter un procès à un frère. C'est le sens de la recommandation qui suit: *Quare non magis...*? — *Injuriam*: l'injustice en général. *Fraudem*: la violation de la propriété.

8-11. Il faut éviter les occasions de procès. — *Injuriam... fratribus*. C'étaient pour ainsi dire deux fautes combinées ensemble. L'injustice, déjà coupable en elle-même, l'est davantage encore lorsqu'elle atteint un frère. — Ce péché sera sévèrement châtié (vers. 9): *An nescitis* (expression employée pour la troisième fois depuis le vers. 9) *quia...*? Le mot *ἄδικοι* (Vulg. *iniqui*) doit être pris ici dans son sens littéral: les injustes. — *Regnum Dei*. C.-à-d., le ciel, où le royaume de Dieu existera dans sa consommation bienheureuse. — *Nolite errare*. Ne vous abusez pas, ne vous faites pas d'illusion. Plus d'un chrétien de Corinthe cherchait sans doute à se rassurer sur la gravité de ses fautes, par des arguments plus ou moins spécieux. L'apôtre va rappeler la stricte vérité. — *Neque... neque*. Saint Paul, généralisant tout à coup, cite une longue nomenclature d'autres vices qui excluaient aussi du royaume de Dieu. Ces vices étaient très répandus alors dans le monde païen. Quelques-uns des chrétiens de Corinthe y étaient retombés, sous prétexte que la liberté chrétienne le leur permettait (voyez les vers. 12 et ss.); il fallait couper court à ces idées pernicieuses. Des dix expressions de la liste, les quatre premières se rapportent à l'impureté, la cinquième à l'idolâtrie, les autres à l'injustice. — *Idolis servientes*. Le culte des idoles est mentionné parmi les vices impurs, parce qu'il propagait en de vastes proportions, à Corinthe surtout, la licence des mœurs. — *Molles* (vers. 10). Ce terme et le suivant se rapportent à des habitudes infâmes, contre nature. — *Avari, ebriosi, maledici, ra-*

paces. Comme plus haut, v. 11. — *Hæc... fuistis* (vers. 11). Paul rappelle à ses lecteurs (*qui-*



Geste idolâtrique, l'adoratio
(d'après un vase peint).

dam, c.-à-d., quelques-uns d'entre vous; litote très délicate) leur triste passé sous ces divers rapports, afin de leur inculquer qu'ayant été purifiés de toutes leurs fautes, la perfection de la vie chrétienne ne leur permet pas d'y retomber. — Les trois verbes *abluti...*, *sanctificati...*, *justificati estis* sont en gradation ascendante. Ils représentent probablement un seul et même fait, la justification chrétienne, envisagée dans ses divers aspects. Le premier contient une évidente allusion au baptême. La particule adverbative *sed*, qui précède chacun d'eux, oppose l'état nouveau des baptisés à leur état ancien.

12. Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais moi, je ne me laisserai asservir par quoi que ce soit.

13. Les aliments sont pour le ventre, et le ventre pour les aliments; mais Dieu détruira l'un et les autres. Cependant le corps n'est point pour l'impudicité, mais pour le Seigneur, et le Seigneur est pour le corps.

14. Or Dieu a ressuscité le Seigneur, et il nous ressuscitera aussi par sa puissance.

12. Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt. Omnia mihi licent, sed ego sub nullius redigar potestate.

13. Esca ventri, et venter escis; Deus autem et hunc et has destruet. Corpus autem non fornicationi, sed Domino, et Dominus corpori.

14. Deus vero et Dominum suscitavit, et nos suscitabit per virtutem suam.

— *In nomine... et in...* Ces mots sont certainement un écho de la formule du sacrement de baptême. Jésus-Christ est la cause méritoire de la sanctification des chrétiens; l'Esprit-Saint en est la cause efficiente.

2° Raisons spéciales qui doivent rendre l'impudicité odieuse à un chrétien. VI, 12-20.

Le blâme relatif aux procès (cf. vers. 1-11) s'était glissé presque comme une digression au milieu d'un autre blâme plus sévère encore, relatif aux péchés de la chair (v. 1 et ss.). Saint Paul revient à ce douloureux sujet, qu'il n'était que trop nécessaire de traiter à fond dans une ville telle que Corinthe, et il proteste de toute l'énergie de son âme, avec toute la force et l'éclat du raisonnement chrétien, contre le vice impur. En aucune autre de ses épîtres ses avertissements contre ce péché ne sont plus nombreux et plus solennels. Il pose donc ici, pour tous les temps, « les éternels principes qui sont à la base du devoir sacré de la chasteté. »

12-14. L'apôtre met à nu la fausseté des maximes sur lesquelles s'appuyaient les chrétiens impudiques de Corinthe. — *Omnia... licent*. Paul avait sans doute employé cette formule en instruisant les Corinthiens, afin d'opposer la liberté chrétienne à la servitude de la loi, et de montrer que certaines pratiques de la législation mosaïque (par exemple, en ce qui concernait les aliments et le sabbat) étaient devenues désormais indifférentes. Cf. x, 23; Gal. v, 13, etc. Quelques-uns avaient abusé de cette maxime, et allaient, pour excuser leur inconduite, jusqu'à l'appliquer au grave précepte de la pureté, comme si le vice contraire eût été une chose indifférente. Après avoir cité le proverbe, l'apôtre en restreint aussitôt l'extension, en ajoutant : *sed non omnia...* Il est vrai que tout est permis au chrétien, mais à la condition que, par sa manière d'agir, il ne nuira sous le rapport moral ni à lui-même, ni à son prochain. Qui oserait dire que l'impudicité soit une chose avantageuse ? — *Omnia mihi...* La maxime est répétée, pour donner lieu à une autre restriction : *sed ego sub...* Toute chose indifférente m'est permise, mais à la condition qu'en prétendant user de ma liberté, je n'aie pas jusqu'à me transformer en esclave. L'acte en question doit donc demeurer sous ma dépendance; je ne dois pas me laisser dominer par lui comme par un maître, ainsi

qu'il arrive tout spécialement pour les habitudes d'impureté. — *Esca ventri...* (vers. 13). Quelques interprètes pensent qu'il en est encore, comme au vers. 12, saint Paul cite, afin de la réfuter, une objection de quelques mauvais chrétiens. Ces derniers auraient assimilé l'impureté aux diverses nécessités du corps, en particulier au besoin de boire et de manger, et ils auraient prétendu qu'elle est pareillement licite. Mais il semble peu probable que des membres d'une jeune communauté chrétienne soient allés si loin dans la justification du vice. C'est donc en son nom personnel que l'apôtre continue la discussion. A la suite de Jésus-Christ lui-même (cf. Matth. xv, 11 et ss.), il mentionne un exemple de choses qui sont indispensables, à savoir, les aliments dont nous nous nourrissons chaque jour. Ils ont été créés par Dieu pour le corps, et celui-ci a été organisé pour les recevoir : en les mangeant, nous remplissons donc le but voulu par le Créateur. — *Deus autem...* Autre fait qui démontre que notre alimentation est une chose indifférente sous le rapport moral. C'est seulement durant la vie actuelle que les choses se passent ainsi qu'il vient d'être dit; elles cesseront d'exister dans l'autre vie. Des circonstances transitoires et périssables ne sauraient pas intéresser directement la morale. Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne l'impureté : *corpus autem non...* Saint Paul vient de mentionner la partie spéciale du corps humain qui est en rapport avec le phénomène de la nutrition, et qui n'aura plus de raison d'être lorsque ce phénomène aura cessé; parlant maintenant du corps entier du chrétien, en tant qu'il forme une portion intégrante de la personnalité humaine, il affirme, avec une singulière énergie, que ce corps appartient *non fornicationi, sed Domino* (au Seigneur Jésus) : deux maîtres aussi opposés que possible. — L'apôtre aime à dire que, par le baptême, les fidèles deviennent la propriété de Jésus-Christ, auquel ils sont même en quelque sorte incorporés (comp. le vers. 15), de manière à ne former avec lui qu'un seul et même organisme : de là les mots *Dominus corpori*, qui expriment ce que le Sauveur a fait et désire faire encore pour glorifier nos membres. — *Deus vero...* (vers. 14). « En vertu de cette relation sublime, le corps du chrétien ne périra pas. » De même que Dieu a

15. Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Absit.

16. An nescitis quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur? Erunt enim, inquit, duo in carne una.

17. Qui autem adhæret Domino, unus spiritus est.

18. Fugite fornicationem. Omne peccatum quodcumque fecerit homo, extra corpus est; qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.

19. An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis a Deo, et non estis vestri?

20. Empti enim estis pretio magno.

15. Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres du Christ? Prenant donc les membres du Christ, en ferai-je les membres d'une prostituée? Loin de là!

16. Ne savez-vous pas que celui qui s'unit à une prostituée devient un même corps avec elle? Car, est-il dit, ils seront deux dans une seule chair.

17. Mais celui qui s'unit au Seigneur est un même esprit avec lui.

18. Fuyez l'impudicité. Quelque péché que l'homme commette, il est hors du corps; mais celui qui commet l'impudicité pèche contre son propre corps.

19. Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit-Saint qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous n'êtes plus à vous-mêmes?

20. Car vous avez été achetés à grand

ressuscité Notre-Seigneur, il ressuscitera également nos corps, devenus les organes et la propriété du Christ. Il y a déjà, dans les vers. 13 et 14, de très graves raisons de nous conserver purs.

15-20. L'impudicité déshonore le chrétien, membre de Jésus-Christ et temple de l'Esprit-Saint. Les vers. 15-18 relèvent l'outrage spécial que l'impudique fait à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Nescitis...*? Pour la quatrième fois depuis le vers. 1. Voyez aussi les vers. 16 et 19. — La formule *membra sunt Christi* marque une union plus complète que les mots « corpus Domino » du vers. 13^b. Cf. Eph. v. 30. Le corps du chrétien faisant partie de celui du Christ, saint Paul ne craint pas de citer en toutes lettres une horrible conséquence qui résulterait de l'inconduite d'un fidèle : *factam membra...*? — *Tollens* ne rend pas toute la force du grec ἄραξ : « enlevant » au Christ ses membres, et pour quel usage? — *Absit* est ici un vrai cri d'indignation. — Une démonstration très simple, mais décisive, empruntée à l'institution divine du mariage, montre que le langage de l'apôtre n'est nullement exagéré : *qui adhæret...*, *unum corpus...* C'est ce que dit le texte sacré, Gen. II, 24, d'une union analogue, mais très noble et licite : *Erunt...* *duo...* — *Inquit* : à savoir, Dieu, ou la sainte Écriture, ou Adam; car c'est lui peut-être qui prononce cette parole, d'après une inspiration d'en haut. — *Qui...* *Domino...* (vers. 17). Contraste frappant. Par l'impudicité les corps seulement sont unis sous l'effet d'une honteuse passion, tandis que l'union du chrétien avec Jésus-Christ aboutit à la formation d'un seul et même esprit. — *Fugite...* (vers. 18^a). Injonction pressante, qui s'échappe naturellement du cœur de l'apôtre à la suite de ces considérations. — *Omne...* Autre raisonnement (vers. 18^b-20) : le corps du chrétien étant le temple du Saint-Esprit, l'impudicité est une sorte de sacri-

lège. — La proposition *omne peccatum* (exception faite de l'impureté)... *extra corpus est* a été interprétée de différentes manières. Plusieurs commentateurs (Cornelius a Lapide, Menochius, Tirin, etc.) supposent que la locution « tout péché » équivaut à « la plupart des péchés »; mais cette conjecture est inexacte, puisque l'apôtre précise nettement sa pensée, en ajoutant : *quodcumque facit...* D'autres exégètes (saint Jean Chrysostome, Estius, etc.) interprètent ce passage comme il suit : Le vice impur attent et profane le corps humain plus que n'importe quel autre péché, car « l'homme tout entier est alors tellement absorbé par son corps et dans son corps, que l'on peut dire de l'homme entier qu'il est chair » (saint Augustin). Cette explication donne un excellent sens; mais la suivante nous paraît meilleure encore. En réalité, l'homme étant composé d'un corps et d'une âme, il est peu de péchés commis par lui qui soient complètement « extra corpus »; mais il y a cette différence que, dans les autres péchés extérieurs, il a besoin d'une chose étrangère à son propre corps (par exemple : des aliments pour la gourmandise, du vin pour l'ivrognerie, des richesses pour l'avarice, etc.), tandis que, par l'impureté, c'est de son propre corps qu'il abuse, c'est son corps qui sert d'instrument direct à sa passion. — *An...* (vers. 19). Dans le grec, avec une petite nuance : Ou bien, ne savez-vous pas...? C.-à-d., si vous oubliez cette première circonstance, il en est une autre dont vous devriez vous souvenir. — *Templum...* *Spiritus...* L'Esprit-Saint fait au chrétien l'honneur insigne de résider en lui comme dans un temple, et il le sanctifie par sa présence. Cf. Rom. VIII, 11; II Cor. v, 5, etc. — *Quem habetis...* C'est Dieu lui-même qui nous a donné son Esprit. Ce trait est destiné à mettre davantage en relief le précédent. — *Non estis vestri*. Fait évident, puisque nous appartenons, dans nos corps comme dans

prix. Glorifiez et portez Dieu dans votre corps.

Glorificate et portate Deum in corpore vestro.

CHAPITRE VII

1. Quant aux choses dont vous m'avez écrit, il est bon pour l'homme de ne pas toucher de femme.

2. Toutefois, pour éviter l'impudicité, que chaque homme ait sa femme, et que chaque femme ait son mari.

3. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et pareillement la femme à son mari.

4. Le corps de la femme n'est pas en sa puissance, mais en celle du mari; de même, le corps du mari n'est pas en sa puissance, mais en celle de sa femme.

1. De quibus autem scripsistis mihi, bonum est homini mulierem non tangere;

2. propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat, et unaquæque suum virum habeat.

3. Uxori vir debitum reddat, similiter autem et uxor viro.

4. Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir; similiter autem et vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier.

nos âmes, à Jésus-Christ et à l'Esprit de Dieu. Comp. les vers. 13^b et 15. — *Empti... pretio...* Ce prix n'est autre que le sang de notre divin Rédempteur. — Ici, comme à la suite de son premier argument (cf. vers. 18^a), saint Paul tire la conclusion de ses prémisses : *Glorificate... in corpore...* Non seulement le chrétien ne doit rien faire qui puisse déshonorer Dieu dans ses membres, mais il doit les traiter avec un tel respect, que le Seigneur en soit glorifié. — Le verbe *portate* n'a rien qui lui corresponde dans les meilleurs manuscrits grecs et dans la plupart des versions; c'est probablement une glose insérée dans le texte.

§ III. — Le mariage et la virginité. VII, 1-40.

Ce chapitre contient ce que la Bible entière a de plus beau et de plus important sur ces deux saints états.

1^o De l'honnêteté et de l'usage du mariage. VII, 1-9.

A côté des chrétiens libertins, qui prenaient pour maxime « Omnia mihi licent » (cf. vi, 12), il semble qu'il y avait à Corinthe des fidèles qui, entraînés par un ascétisme exagéré, croyaient qu'après avoir reçu le baptême on devait, ou vivre dans le célibat, ou garder la continence si l'on était déjà marié. Saint Paul va mettre les choses au point avec une admirable sagesse.

CHAP. VII. — 1-5. Le devoir conjugal. — La formule d'introduction *De quibus... scripsistis...* prouve que les Corinthiens avaient consulté l'apôtre par écrit sur divers sujets, notamment sur celui-ci. — *Bonum (καλόν) est...* Tel est le point de départ de l'enseignement de saint Paul en ce qui concerne le mariage : pratiquer le célibat est bon en soi, éminemment bon. Non que la pratique opposée soit mauvaise; mais elle est moins bonne, moins parfaite. Il est remarquable que l'apôtre, tout en faisant l'éloge

du mariage, commence par affirmer la supériorité de la virginité. Comme le dit fort bien un exégète protestant contemporain, « la splendeur de l'idéal brille plus parfaitement encore dans la personne du chrétien célibataire que dans celle du chrétien marié. » Comp. Matth. xix, 11-12, où Notre-Seigneur l'a si clairement affirmé le premier. — L'expression *mulierem non...* ne concerne pas des relations illicites, comme on l'a parfois prétendu. Elle signifie simplement : ne pas se marier. — *Propter fornicationem...* (vers. 2). A propos de ce passage, quelques rationalistes ont osé conclure que saint Paul n'avait pas « une conception très élevée » du mariage et de son but moral; il ne l'aurait envisagé, disent-ils, que « comme un pis-aller destiné à éloigner un plus grand mal ». Ces accusateurs semblent oublier que Paul ne prétend pas exposer ici une théorie complète au sujet du mariage; il se contente de répondre aux questions qu'on lui avait proposées. Du reste, s'il ne signale d'abord qu'un but négatif du mariage, il ne tardera pas à en faire ressortir la raison d'être positive. Comp. le vers. 14 et xi, 3. Voyez aussi Eph. v, 25-27. Dans une ville si dissolue que Corinthe, il pouvait lui paraître bon de mentionner en premier lieu le motif qui vient d'être allégué. — La recommandation *Unusquisque... et unaquæque...* est générale, parce qu'en réalité la plupart des chrétiens sont appelés au mariage. Il sera question plus bas (cf. vers. 7, 25 et ss.) du cas particulier de la virginité. — *Uxori vir... similiter...* (vers. 3). Paul rappelle aux conjoints l'un de leurs principaux devoirs, celui qui résulte de la nature même du mariage. — *Mulier... similiter...* (vers. 4). Chacun des époux possède un droit strict sur la personne de l'autre, car le mariage est un contrat qui crée des engagements et des obligations réciproques. Paul insiste

5. Nolite fraudare invicem, nisi forte ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi; et iterum revertimini in idipsum, ne tentet vos Satanas propter incontinentiam vestram.

6. Hoc autem dico secundum indulgentiam, non secundum imperium.

7. Volo enim omnes vos esse sicut meipsum; sed unusquisque proprium donum habet ex Deo, alius quidem sic, alius vero sic.

8. Dico autem non nuptis, et viduis : Bonum est illis si sic permaneant, sicut et ego.

5. Ne refusez pas d'être l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord, et pour un temps, afin de vaquer à la prière; et ensuite revenez ensemble, de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence.

6. Je dis cela par concession; je n'en fais pas un ordre.

7. Car je voudrais que vous fussiez tous comme moi; mais chacun a reçu de Dieu son don particulier, l'un d'une manière, et l'autre d'une autre.

8. Mais je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves : Il leur est bon de demeurer ainsi, comme moi.

sur ce point, par suite des tendances spiritualistes de quelques membres de la chrétienté de Corinthe; personne n'est oublié dans ses leçons. — *Nolite...* (vers. 5). D'après le grec : Ne vous privez pas l'un de l'autre. — L'apôtre permet cependant la continence temporaire entre époux; mais il y met de sages conditions. Il exige qu'elle ait lieu du consentement mutuel des parties intéressées (*ex consensu*); qu'elle ne se prolonge pas outre mesure, mais qu'elle soit limitée *ad tempus* (un temps déterminé); enfin qu'elle ait pour mobile le désir de se mieux recueillir, en vue de la prière (*ut... orationi*). Comme il ressort du verbe *vacetis*, saint Paul ne parle pas ici des prières ordinaires, mais d'un besoin tout spécial de se livrer à la piété. — Ce besoin satisfait, le devoir conjugal reprendra tous ses droits : *iterum revertimini*. — *In idipsum*. Non pas au même lieu, comme si les époux s'étaient momentanément séparés; mais à la chose indiquée par le contexte, à l'usage du mariage. — *Ne tentet... propter...* Comme au vers. 2. A la nature corrompue, qui n'est déjà que trop par elle-même une occasion de chute, Paul ajoute l'action du démon, qui « de son souffle impur attise les convoitises charnelles, et tire ainsi de la moindre occasion une cause de péché ».

6-9. Le don de continence. — Le vers. 6 sert de transition et d'introduction. Les exégètes ne sont pas d'accord au sujet de la signification spéciale du pronom *hoc*. Beaucoup d'entre eux se contentent de l'appliquer à la recommandation contenue dans le vers. 5. La pensée serait alors : Si j'engage les époux chrétiens à ne se séparer que pour peu de temps, c'est un simple conseil que je leur donne; ils peuvent, s'ils le désirent, pratiquer une continence plus complète. Mais il semble que ce pronom a une portée moins restreinte, et qu'il représente plutôt ce qui est l'idée principale de tout ce passage, c.-à-d., le mariage considéré en lui-même. Le sens est donc : Si je vous ai dit de vous marier, ce n'est pas que je voulusse vous donner un ordre formel, en vertu de mon autorité apostolique; ce n'était qu'un conseil, basé sur la connaissance que j'ai de votre faiblesse morale. De

là l'expression *secundum indulgentiam* : par condescendance, sous forme de concession. — Le vers. 7 prouve que telle est bien la meilleure interprétation. En effet, les mots *esse sicut meipsum* ne peuvent désigner que l'état du célibat perpétuel. Presque toute la tradition l'a compris ainsi, et la plupart des Pères (entre autres Tertullien, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin) assurent, en s'appuyant sur ce texte même, que Paul a pratiqué la virginité durant toute sa vie. Les auteurs anciens qui ont parlé en sens contraire sont très rares (voyez Clément d'Alex., ap. Euseb., *Hist. eccl.*, III, 30). — *Volo enim*. D'après la leçon la plus probable : Mais je veux... Il faut laisser au verbe toute sa force (Je veux, autant qu'il dépend de moi), et ne pas l'affaiblir en le traitant comme un conditionnel (Je voudrais). « Paul ne peut désirer pour tout homme que ce qu'il a reconnu être le meilleur pour lui-même. » Mais, demande saint Augustin, *de Bono conjug.*, 10, « quid si omnes homines velint... continere? unde subsistet genus humanum? » Il répond : « Utinam omnes hoc vellent, duntaxat in caritate, de corde puro et conscientia bona... Multo citius Dei civitas completeretur et acceleraretur finis sæculi. » Saint Jérôme, *c. Jovin.*, I, 36, se pose la même question : « At dices : Si omnes virgines fuerint, quomodo stabit genus humanum? » Sa réponse est faite à un point de vue très positif : « Non meture ne omnes virgines flant. Difficilis res est virginitas, et ideo rara quia difficilis. » C'est aussi sous ce dernier aspect que saint Paul envisage la question. Il sait que la pratique de la continence rencontre maint obstacle dans notre nature; aussi exige-t-il qu'on ne s'y engage point sans une grâce particulière de Dieu, et que chacun suive en cela sa vocation : *unusquisque proprium...* Il est évident que, dans la pensée de l'apôtre, ces mots concernent aussi le mariage, pour l'usage chrétien duquel la grâce est pareillement nécessaire. — *Alius... sic, alius...* C.-à-d. que l'un a la vocation du mariage et l'autre celle du célibat. — *Dico autem...* Dans les vers. 8 et 9 saint Paul tire les conséquences pratiques des principes qu'il a posés ci-dessus. Et d'abord en

9. S'ils ne peuvent garder la continence, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler.

10. A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare pas de son mari;

11. si elle en est séparée, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari; et que le mari ne répudie point sa femme.

12. Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis: Si un frère a une femme infidèle, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie pas.

13. Et si une femme fidèle a un mari

9. Quod si non se continent, nubant; melius est enim nubere quam uri.

10. Iis autem qui matrimonio juncti sunt, præcipio non ego, sed Dominus, uxorem a viro non discedere;

11. quod si discesserit, manere in nuptam, aut viro suo reconciliari. Et vir uxorem non dimittat.

12. Nam ceteris ego dico, non Dominus: Si quis frater uxorem habet infidelis, et hæc consentit habitare cum illo, non dimittat illam.

13. Et si qua mulier fidelis habet vi-

ce qui concerne le célibat, vers. 8. Il s'adresse naturellement *non nuptis et viduis*, les seuls auxquels convenaient le conseil qui suit. — *Bonum est*. Comme au vers. 1. — *Stetit et ego*. Comme au vers. 7°. L'adverbe *stet* désigne, suivant les circonstances, l'état du célibat ou celui du veuvage. — *Quod si non...* (vers. 9). Conclusion de ce qui précède en ce qui regarde le mariage. Si l'on ne se sent pas assez fort pour garder la virginité, il est mieux de se marier: *nubant*. — Le conseil est aussitôt motivé: *Melius est...* Comme le dit saint Augustin, le verbe *uri* signifie: « *occulta flamma concupiscentiæ vastari* »; être comme brûlé par le feu d'une convoitise à laquelle on ne saurait être exposé longtemps sans péril.

2° Le mariage est indissoluble. VII, 10-24.

10-11. Le cas des époux chrétiens. — Ce sont eux, en effet, qui sont désignés par les mots



Deux époux chrétiens.
(D'après un fond de verre.)

« *qui matrimonio...*, puisque, au vers. 13, il sera parlé des « autres », c.-à-d. d'un chrétien marié à une femme infidèle, ou vice versa. Après avoir dit que le mariage est bon en lui-même, saint Paul va traiter tour à tour de son indissolubilité et de la possibilité de le rompre dans

une circonstance particulière. — *Non ego, sed...* Il y avait donc un ordre préemptoire du Sauveur (*Dominus*) sur le premier de ces deux points. L'allusion porte sur la parole que nous ont conservée les synoptiques (cf. Matth. v, 32 et xix, 9; Marc. x, 11; Luc. xvi, 18), et qui était connue des fidèles soit par la tradition, soit par ceux des évangiles qui pouvaient avoir été déjà publiés. La loi de l'indissolubilité du mariage n'est pas exposée en termes moins clairs et moins vigoureux par les apôtres que par le Sauveur. — *Quod si discesserit...* (vers. 11). Saint Paul n'examine pas quelles ont été les causes de la séparation; qu'elles soient bonnes ou mauvaises, il est absolument interdit de contracter un nouveau mariage.

12-16. Le cas des époux dont l'un était chrétien et l'autre infidèle. — *Nam ceteris*. Mieux, d'après le grec: « *Ceteris autem*. » Les lignes qui suivent caractérisent très nettement ceux que l'apôtre désigne ainsi. Ils sont opposés aux époux chrétiens (cf. vers. 10 et 11) et aux célibataires (comp. le vers. 8). Dans l'Église primitive, il devait arriver souvent que, dans un ménage juif ou païen, l'un des époux acceptât la foi chrétienne, tandis que l'autre conservait son ancienne religion. Que devenait alors le lien conjugal? La situation des époux était alors très délicate. — *Ego...*, *non Dominus*. Cette fois, Paul n'a pas à citer un précepte direct de Jésus; de là l'emploi de cette nouvelle formule. D'autre part, ce n'est point un simple conseil qu'il donne ici, comme plus haut (cf. vers. 8) et à la fin de ce chapitre (cf. vers. 40). Il tranche réellement le cas au nom de son autorité apostolique. Il trace deux règles pratiques, d'après les deux hypothèses qui pouvaient se présenter. — Première hypothèse, vers. 12-14: la partie infidèle consent à habiter avec la partie chrétienne. De l'emploi des expressions *uxorem habet...* et *habet virum...* (vers. 13), il suit que l'apôtre n'a pas eu en vue un mariage à contracter, mais une union déjà existante; ce qui est très différent. — *Hæc consentit...*, et *hic...* Autre point important pour la solution du cas. En effet, par ce consentement, la partie demeurée infidèle s'en-

rum infidelem, et hic consentit habitare cum illa, non dimittat virum.

14. Sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem, et sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem; alioquin filii vestri immundi essent, nunc autem sancti sunt.

15. Quod si infidelis discedit, discedat; non enim servituti subjectus est frater aut soror in hujusmodi; in pace autem vocavit nos Deus.

16. Unde enim scis, mulier, si virum salvum facies? aut unde scis, vir, si mulierem salvam facies?

infidèle, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne le quitte pas.

14. Car le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle; autrement vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints.

15. Mais si la partie infidèle se sépare, qu'elle se sépare; car le frère ou la sœur ne sont pas asservis en ce cas; mais Dieu nous a appelés à la paix.

16. Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari? Et que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme?

gageait à laisser à la partie fidèle toute liberté pour pratiquer ses devoirs religieux, de sorte que celle-ci n'avait à craindre aucun danger pour sa foi. — *Non dimittat*. C'est la solution donnée à deux reprises. Elle est aussitôt justifiée : *sanctificatus... et sanctificata...* (vers. 14). Celui des deux époux qui était demeuré chrétien pouvait craindre d'être souillé, en vivant dans une perpétuelle intimité avec un affilié du judaïsme ou du paganisme. Saint Paul affirme que le résultat contraire sera produit pour la partie infidèle. La sanctification dont il parle n'est ni simplement extérieure, à la façon de la pureté légale, ni réellement intérieure et complète. Ce n'est pas non plus seulement l'heureuse influence qui sera exercée sur le conjoint demeuré infidèle par le conjoint converti au christianisme, bien qu'il soit certain, d'après le vers. 16, que cette influence fût présente à la pensée de l'apôtre. Le temps parfait, ἡγίασται, indique que le résultat en question a été accompli aussitôt après la conversion de la partie devenue chrétienne. Il faut remarquer en outre les expressions *per mulierem...*, *per virum...* (plus exactement, d'après le grec : dans la femme, dans l'homme; c.-à-d., en vertu de son union avec l'épouse chrétienne ou avec le mari chrétien). De même que le conjoint chrétien a été sanctifié en devenant le membre mystique de Jésus-Christ (cf. 1, 2; vi, 15, 19), de même le conjoint resté infidèle l'est aussi, quoique d'une autre manière, par ses relations étroites avec la partie chrétienne, car il reçoit par là même une sorte de consécration. La phrase qui suit, *alioquin filii...*, *nunc autem sancti...*, montre que tel est le véritable sens de ce passage. Elle n'a pas trait aux enfants nés du mariage mixte en question, comme l'ont pensé beaucoup d'auteurs. En effet, saint Paul a parlé à la troisième personne du singulier des époux ainsi assortis, et il le fera encore au vers. 15, tandis qu'il emploie ici tout à coup la seconde personne du pluriel. C'est donc, comme on le pense communément de nos jours, à tous les chrétiens de Corinthe qu'il s'adresse maintenant, et il leur dit que leurs enfants ne sont pas *immundi*, mais jusqu'à un certain point *sancti* dès leur naissance, avant même

d'être baptisés; cela, parce qu'ils étaient issus de parents chrétiens. De même que ceux-ci les conservaient auprès d'eux avant leur baptême, sans crainte d'être souillés par leur présence, de même l'époux chrétien pouvait demeurer avec la partie non chrétienne, si cette dernière y consentait. Il ressort de la dernière partie du vers. 14 qu'à Corinthe le baptême n'avait pas été habituellement conféré aux petits enfants; mais nous savons par ailleurs que c'était la coutume de les baptiser dans l'ancienne Église. Voyez Origène, *Hom. in Rom.*, v, 9; Tertulien, *de Bapt.*, 18, etc. — *Quod si...* Deuxième hypothèse, vers. 15-16 : la partie infidèle ne consent pas à demeurer avec la partie chrétienne (*discedat*). — Dans ce cas, dit énergiquement l'apôtre, *discedat*. Cette manière de parler indique déjà que le conjoint chrétien reprend toute sa liberté relativement au mariage. — Les mots suivants développent cette pensée : *Non... servituti*. Il n'a pas été réduit à l'esclavage; par conséquent, il est libre en ce qui concerne les liens du mariage. — *In hujusmodi* : en de telles circonstances. — *In pace... vocavit...* Or la paix à laquelle Dieu a appelé les chrétiens, et que Jésus-Christ leur a lui-même apportée, serait impossible entre deux époux dont l'un aurait sans cesse à lutter pour pouvoir pratiquer sa religion. — *Unde... scis...* (vers. 16). Autre raison qui plaide en faveur de la séparation totale de tels conjoints. La partie chrétienne ne peut pas compter sûrement sur la conversion de l'autre, puisque l'hypothèse est précisément que celle-ci ne veut pas demeurer auprès d'elle; il vaut donc mieux la laisser partir. Comme l'ont toujours affirmé les théologiens catholiques d'après ce passage, c'est le lien même du mariage qui est rompu dans ce cas, et la partie chrétienne a le droit de contracter une nouvelle union.

17-21. L'apôtre généralise sa pensée, et appliquant la règle précédente aux autres relations de la vie sociale, il engage chacun des chrétiens à demeurer dans la condition où il se trouvait avant de se convertir. Ce passage forme une sorte de digression, quoiqu'il se rattache de très près à ce qui vient d'être dit. — *Nisi*. Les interprètes ne sont pas d'accord au sujet de

17. Mais que chacun se conduise selon la part que le Seigneur lui a faite, et selon que Dieu l'a appelé; et c'est ce que j'enseigne dans toutes les églises.

18. Quelqu'un a-t-il été appelé à la foi étant circoncis? qu'il ne dissimule pas sa circoncision. Quelqu'un a-t-il été appelé étant incirconcis? qu'il ne se fasse pas circoncire.

19. La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien; mais *ce qui importe*, c'est l'observation des commandements de Dieu.

20. Que chacun demeure dans l'état où il était lorsque Dieu l'a appelé.

21. As-tu été appelé étant esclave? ne t'en mets point en peine; mais quand même tu pourrais devenir libre, profites-en plutôt.

22. Car celui qui, étant esclave, a été

17. Nisi unicuique sicut divisit Dominus, unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet, et sicut in omnibus ecclesiis doceo.

18. Circumcisis aliquis vocatus est? non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus est? non circumcidatur.

19. Circumcisio nihil est, et præputium nihil est; sed observatio mandatorum Dei.

20. Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.

21. Servus vocatus es? non sit tibi curæ; sed et si potes fieri liber, magis utere.

22. Qui enim in Domino vocatus est

cette particule (εἰ μή). Elle signifie, d'après les uns : Sauf ce cas; ou bien : En général; d'après d'autres : Seulement, etc. L'enchaînement le plus probable est celui-ci : au vers. 16, saint Paul a dit que le chrétien, en telle circonstance spéciale, n'est pas assujéti à la façon d'un esclave; mais ce n'était là, ajoute-t-il maintenant, qu'une exception à la règle générale qu'il résume dans les mots *Unicuique sicut...* — Le verbe *divisit* fait image et représente la condition providentiellement assignée à chacun. — *Ita ambulet*. Que chaque chrétien se contente de la situation extérieure où il était avant son appel à la foi (*sicut vocavit*); à condition, c'est évident, qu'elle soit honnête en elle-même. En effet, le christianisme n'était pas venu rompre et bouleverser toutes les relations sociales, mais seulement les sanctifier, et, à part certains cas, « une situation qui n'a pas pu empêcher le salut de se réaliser en nous ne sera pas incompatible avec la perfection chrétienne. » La phrase latine a été calquée strictement sur le grec; une inversion destinée à mettre le mot « chacun » en relief l'a rendue irrégulière. C'est comme s'il y avait : « Unusquisque, sicut divisit ei Dominus, sicut eum vocavit Deus, ita... » — *Sicut in...* Cette règle de conduite, Paul la recommandait dans toutes les Églises fondées et dirigées par lui; il ne l'appliquait pas seulement aux Corinthiens. Au lieu de *deceo*, le grec porte : J'ordonne. Pour bien manifester sa pensée, l'apôtre la développe dans deux exemples, empruntés soit à l'état des circoncis et des incirconcis, vers. 18-20, soit à celui des esclaves et des hommes libres, vers. 21-23. — *Circumcisis... vocatus...* Ce trait se rapporte aux Juifs convertis. Circoncis avant leur appel à la foi, qu'ils le demeurent encore après : *non adducat...* Nous savons par I Mach. I, 16 (voyez le commentaire), que les Juifs recouvraient parfois à un moyen artificiel pour dissimuler la circoncision.

— *In præputio...* Même recommandation aux païens convertis; il est inutile pour eux de se faire circoncire. En effet, dit l'apôtre, remontant aux principes supérieurs, *circumcisio nihil... et præputium...* Ces deux états sont indifférents par eux-mêmes, et la loi chrétienne n'exige qu'une seule chose : *observatio mandatorum...* Cf. Gal. v, 6 et vi, 15. — Le premier exemple s'achève par la réitération de la règle déjà posée au vers. 17 : *Unusquisque... permaneat* (vers. 20). — *Vocations* : la profession que l'on exerçait, la condition extérieure dans laquelle on se trouvait avant de devenir chrétien. — Le second exemple est présenté sous la forme d'une apostrophe directe : *Servus vocatus...* (vers. 21). Saint Paul cite la condition sociale regardée comme la plus vile, et il atteste qu'elle n'est pas, elle non plus, incompatible avec le christianisme. Qu'un chrétien demeure esclave, s'il était esclave avant d'être baptisé : *non sit tibi...* Un grand nombre d'esclaves avaient accepté la foi au temps de la fondation de l'Église. — *Magis utere*. Ce conseil a été interprété en deux sens opposés, très acceptables l'un et l'autre. Suivant les uns : Use plutôt de l'esclavage, ne cherche pas à en sortir. Selon les autres : Use de l'occasion de devenir libre qui t'est offerte. La première explication semble plus conforme au contexte, puisque saint Paul recommande ici de ne pas chercher à changer de situation (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.). — Le vers. 22 favorise aussi ce sentiment : *qui enim... servus...* L'esclave chrétien ne diffère pas de l'affranchi, puisqu'il a reçu la liberté spirituelle en Jésus-Christ, et l'affranchi chrétien ne diffère pas de l'esclave, puisqu'il porte le joug du Christ. Sorte de paradoxe qui met la pensée en relief. « Au point de vue religieux, les différences sociales n'ont pas d'importance; elles s'effacent. » — La formule *in Domino vocatus* signifie : appelé à être membre

servus, libertus est Domini; similiter qui liber vocatus est, servus est Christi.

23. Pretio empti estis, nolite fieri servi hominum.

24. Unusquisque in quo vocatus est, fratres, in hoc permaneat apud Deum.

25. De virginibus autem præceptum Domini non habeo; consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus a Domino, ut sim fidelis.

26. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini sic esse.

27. Alligatus es uxori? noli querere

appelé au *service du Seigneur*, est l'affranchi du Seigneur; et de même, celui qui a été appelé étant libre, est l'esclave du Christ.

23. Vous avez été achetés à un *grand prix*; ne devenez pas esclaves des hommes.

24. Que chacun, mes frères, demeure devant Dieu dans l'état où il a été appelé.

25. Pour ce qui est des vierges, je n'ai pas de commandement du Seigneur; mais je donne un conseil, comme ayant obtenu la miséricorde du Seigneur, afin d'être fidèle.

26. J'estime donc qu'il est bon, à cause de la nécessité du temps présent, qu'il est bon, *dis-je*, pour l'homme d'être ainsi.

27. Es-tu lié à une femme? ne cherche

du Sauveur, à devenir chrétien — *Pretio empti...* (vers. 23). Cette réflexion s'adresse à tous les fidèles de Corinthe : esclaves du démon avant leur baptême, ils avaient été rachetés au prix du sang de Jésus-Christ (cf. vi, 20), et ils appartenaient désormais à ce divin Maître. De là cette exhortation toute générale : *Nolite fieri...* Évidemment, c'est au figuré et non pas au propre qu'il faut la prendre. Ne vous placez sous la dépendance d'aucun homme; gardez-vous d'agir en vue de plaire aux hommes, etc. — *Unusquisque...* (vers. 24). La règle qui domine ce passage est répétée pour la troisième fois (comp. les vers. 17 et 20). — *Apud Deum* : de manière à demeurer toujours uni à Dieu, en quelque situation extérieure que l'on se trouve.

3^e Excellence de la virginité. VII, 25-28.

Dès les premiers versets de ce chapitre (cf. vers. 1, 7 et 8), l'apôtre a déjà touché à ce beau thème; il va lui donner tous les développements dont il était digne.

25-28. Paul conseille aux jeunes filles de demeurer vierges. — *De virginibus*. On l'avait probablement consulté aussi sur ce point spécial : faut-il marier les jeunes filles chrétiennes? C'est elles directement qu'il a en vue dans tout ce passage (comp. les vers. 28^b, 34, 37-38); mais il parle aussi des jeunes gens en passant (cf. vers. 27-28^a), et tout ce qu'il dit de la virginité leur convient entièrement aussi. — *Præceptum... non...* Quoique Jésus-Christ eût suffisamment indiqué sa pensée sur ce point (cf. Matth. xix, 12), il n'avait néanmoins promulgué aucune loi; il avait même insinué qu'une grâce spéciale était requise pour vivre dans le célibat. — *Consilium*. Le grec γνῶμην désigne plutôt une opinion; mais, en faisant connaître son sentiment, saint Paul donnait par là même un conseil. — *Tanquam misericordiam...* Par ces mots, il détermine la valeur de ce conseil.

Son opinion n'est pas ici quelque chose de purement subjectif et personnel; ce qu'il va dire, il le fait en vertu des grâces spéciales qu'il a reçues de Dieu comme apôtre. Comp. les vers. 40. — *Ut... fidelis*. Paul ne serait donc pas fidèle aux grâces de son apostolat, s'il ne parlait pas comme il va le faire. On voit quelle force prend ainsi d'avance son conseil, que résume le vers. 26 : *Existimo...* — *Hoc*. D'après ce qui précède : « virginem esse. » — L'adjectif *bonum* a le même sens qu'au vers. 1 : éminemment bon; par conséquent, meilleur que l'état opposé. — *Propter... necessitatem*. C'est la raison pour laquelle l'auteur recommande la virginité. L'adjectif *instantem* (ἐνσπύσαν) peut se rapporter à une détresse soit déjà présente, soit seulement imminente. Quelques interprètes, qui adoptent le second sens, ont pensé que saint Paul avait en vue les terribles angoisses qui doivent précéder la fin du monde (cf. Luc. xxi, 25-27); d'où ils concluent que l'apôtre croyait la fin du monde très rapprochée, et que c'était pour ce motif qu'il encourageait à garder le célibat. Ils interprètent de la même manière le vers. 29^a. Mais il est certain que saint Paul n'avait pas cette croyance erronée. Voyez Rom. xvii, 11-14, et le commentaire. Il vaut donc mieux, avec la plupart des anciens commentateurs, traduire les mots « instantem necessitatem » par « nécessité présente », et voir dans cette formule les soucis multiples de la vie actuelle; soucis qui sont plus nombreux encore pour les personnes mariées, parce qu'elles n'ont pas seulement à pourvoir à leurs propres besoins, mais à ceux de toute une famille, dont elles ont en outre à partager les peines. — *Alligatus es...* (vers. 27). Paul explique davantage sa pensée, afin de ne pas paraître condamner le mariage. Il affirme d'abord qu'en donnant son conseil il n'a pas pensé aux gens déjà mariés. A ceux-ci, il dit de nouveau : *Noli querere...* Cf.

pas à te délier. N'es-tu point lié à une femme ? ne cherche pas de femme.

28. Si pourtant tu prends une femme, tu ne pêches pas ; et si une vierge se marie, elle ne pêche pas. Mais ces personnes éprouveront les tribulations de la chair ; et je voudrais vous les épargner.

29. Voici donc, frères, ce que je dis : Le temps est court ; ce qui reste à faire, c'est que ceux qui ont des femmes soient comme n'en ayant pas ;

30. et ceux qui pleurent, comme ne pleurant pas ; et ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant pas ; et ceux qui achètent, comme ne possédant pas ;

31. et ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant pas ; car la figure de ce monde passe.

32. Or je voudrais que vous fussiez sans inquiétude. Celui qui n'est pas marié s'inquiète des choses du Seigneur, des moyens de plaire à Dieu.

33. Mais celui qui est marié s'inquiète des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme ; et il se trouve partagé.

solutionem. Solutus es ab uxore? noli quaerere uxorem.

28. Si autem acceperis uxorem, non peccasti; et si nupserit virgo, non peccavit. Tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi; ego autem vobis parco.

29. Hoc itaque dico, fratres: Tempus breve est; reliquum est, ut et qui habent uxores, tanquam non habentes sint;

30. et qui flent, tanquam non flentes; et qui gaudent, tanquam non gaudentes; et qui emunt, tanquam non possidentes;

31. et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur: praeterit enim figura hujus mundi.

32. Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est quae Domini sunt, quomodo placeat Deo.

33. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quae sunt mundi, quomodo placeat uxori; et divisus est.

vers. 10 et ss. — C'est avec câblataires et implicitement aux vœux qu'il s'adresse : *Solutus es...? Noli...* — *Si autem...* (vers. 28). Ces paroles courent court à une autre conséquence très fautive qu'on aurait pu tirer du conseil de l'apôtre, comme s'il en résultait que le mariage soit un péché. — *Non peccasti, non peccavit.* Le grec serait mieux traduit par le futur : Si tu te maries, tu ne pêcheras pas, etc. Cette formule suppose que le mariage n'a pas encore eu lieu. — *Tribulationem tamen...* Restriction qui montre aussi, à sa manière, dans quel sens insiste l'auteur. Il nomme tribulation de la chair ce qu'il appelait plus haut (cf. vers. 26) la nécessité présente, c.-à-d. les peines multiples des époux. La chair, c'est ici la sensibilité soit physique, soit morale, qui sera atteinte par la souffrance. — *Ego... parco.* Non pas : Je vous épargne l'énumération des peines de la vie de famille ; mais : C'est pour vous épargner ces ennuis que je vous recommande la virginité de préférence au mariage.

29-31. Comment un chrétien doit se dégager de tout genre de préoccupations terrestres, à cause de la brièveté du temps. — *Hoc... dico.* Saint Paul va développer les mots « Ego... vobis parco ». Comme plus haut, vers. 17-24, la pensée se généralise tout à coup, et l'apôtre applique à toutes les situations de la vie ce qu'il disait à propos du mariage et de la virginité. — *Tempus breve...* C'est ici l'idée principale. Comme le pensent la plupart des commentateurs anciens et modernes, c'est de la brièveté de la vie humaine qu'il est ici question, et non du temps

qui doit s'écouler avant le second avènement du Christ. — *Reliquum est ut...* Conséquence de cette brièveté du temps : il faut se détacher des choses de la terre, qui sont si transitoires. — Cette loi est appliquée aux différentes conditions de la vie, et tout d'abord à celle des époux chrétiens : *qui habent... tanquam non...* Qu'ils gardent la liberté de leur âme, de sorte que ni les joies ni les peines de la vie commune ne leur fassent oublier leur devoir principal, qui est d'aimer et de servir Dieu. — De même doit-on se conduire dans toutes sortes de tristesses (*qui flent...*, vers. 30), dans l'allégresse (*qui gaudent...*), dans les acquisitions (*qui emunt...*) ; en un mot, dans toutes les circonstances de la vie quotidienne. — La phrase et *qui utuntur...* résume le tout. « Utantur... obiter et velut intransenna, quantum fert necessitas » (Estius). — La fragilité des biens de ce monde ne mérite point que l'on fasse d'eux plus de cas : *praeterit enim...* Le mot *figura* (σχήμα) représente la forme extérieure du monde ; par exemple, les richesses, le plaisir, la peine, etc.

32-35. Avantages de la virginité. C'est le développement du vers. 26^b. — *Volo autem...* Transition. L'apôtre voudrait que les chrétiens fussent exempts de toute sollicitude mondaine, afin de pouvoir se livrer davantage aux choses de Dieu : or, on jouit de cette exemption en dehors du mariage ; les personnes mariées ne la possèdent pas autant. Tel est le thème des vers. 32^b-34. — *Divisus est* (vers. 33^b) : partagé entre le service de Dieu et la préoccupation de rendre sa femme heureuse. Cette préoccupation est

34. Et mulier inupta, et virgo cogitata quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore et spiritu; quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro.

35. Porro hoc ad utilitatem vestram dico, non ut laqueum vobis injiciam, sed ad id quod honestum est, et quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum obsecrandi.

36. Si quis autem turpem se videri existimat super virgine sua, quod sit superadulta, et ita oportet fieri, quod vult faciat; non peccat, si nubat.

37. Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, et hoc judicavit in corde suo servare virginem suam, bene facit.

34. De même la femme qui n'est pas mariée et la vierge pensent aux choses du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée pense aux choses du monde, aux moyens de plaire à son mari.

35. Or je vous dis cela dans votre intérêt, non pour vous tendre un piège, mais pour vous porter à ce qui est bien-séant, et qui vous donnera la facilité de prier Dieu sans empêchement.

36. Mais si quelqu'un pense que c'est pour lui un déshonneur que sa fille, déjà plus qu'adulte, ne soit pas mariée, et qu'il doit la marier, qu'il fasse ce qu'il voudra; il ne péchera point si elle se marie.

37. Mais celui qui a fermement décidé dans son cœur, sans être pressé par la nécessité, et ayant le plein usage de sa volonté, et qui a jugé dans son cœur de conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

sans doute sacrée; mais elle détourne nécessairement la pensée des choses du ciel. — *Ut... sancta corpore et...* (vers. 34). « Idéal plein de noblesse et de pureté. » — *Porro...* (vers. 35). Tout en préconisant la virginité, saint Paul tient de nouveau à éviter tout malentendu, et il répète qu'il ne la recommande pas comme une chose nécessaire, mais seulement comme une chose libre, quoique très avantageuse: *ad utilitatem...* — *Non ut laqueum...* Image expressive. Quand le gibier est pris dans le filet du chasseur, c'en est fait de sa liberté; mais l'apôtre veut laisser entière celle des fidèles de Corinthe par rapport à la virginité. — *Id quod honestum...* Non que le mariage chrétien ne réponde fort bien aussi à la bienséance morale; mais la virginité le fait d'une manière, plus parfaite, en fournissant l'idéal d'un être humain consacré à Dieu dans sa totalité. — *Et quod facultatem...* Brièvement et énergiquement dans le grec: Et (en vue) de l'assiduité auprès du Seigneur sans distraction. Comp. les vers. 32^e et 34.

36-38. Conseils pratiques aux pères qui avaient des filles nubiles. C'est à eux directement que saint Paul s'adresse, parce qu'alors, d'après la coutume, ils avaient le droit de disposer de leurs filles comme ils le jugeaient bon. Ce n'est que peu à peu, grâce au christianisme, que les mœurs furent transformées sous ce rapport et que la femme recouvra plus de liberté. — *Si quis...* Premier cas, vers. 36: celui d'un père qui croit meilleur de marier sa fille. — *Turpem se videt.* Le verbe ἀσχημονεῖν peut se traduire par l'actif ou par le passif. Dans la première hypothèse: Si quelqu'un pense agir d'une manière inconvenante à l'égard de sa jeune fille (en ne la mariant pas). Dans la seconde: Si

quelqu'un pense qu'il serait l'objet d'un traitement inconvenant (c.-à-d., qu'il serait déshonoré) au sujet de sa fille. Nous préférons cette dernière traduction, qui est celle de la Vulgate. — Les mots *quod sit superadulta* marquent en quoi consisterait cette sorte de déshonneur. Dans le grec: Si elle dépasse la fleur de l'âge (sans se marier). La malice populaire s'est de tout temps exercée contre les jeunes filles qui sont dans cette situation. De nombreux interprètes supposent que l'apôtre a voulu exprimer quelque chose de plus. Suivant eux, il ferait allusion à la honte beaucoup plus grande qui rejallirait sur le père, si sa fille, dont il aurait retardé le mariage, venait à se mal conduire. Il est néanmoins difficile de dire que la pensée de l'apôtre soit allée jusque-là. — *Et ita oportet...* C.-à-d., si le père se croit obligé de marier sa fille. — *Non peccat, si nubat.* Chacun des deux verbes a un sujet distinct: Le père ne pèche pas, si sa fille se marie (poussée par lui). Nuance dans le grec: Il ne pèche pas; qu'ils se marient. Le pluriel désigne naturellement la jeune fille et son fiancé. — Second cas, vers. 37: *Nam qui...* D'après le grec: Mais (c.-à-d., au contraire) celui qui... — Les circonstances du petit « drame domestique » qui se passe dans l'esprit du père sont très bien décrites. En premier lieu, *statuit...* *firmus*; il est tout à fait convaincu que le célibat sera préférable pour sa fille. D'un autre côté, il ne subit pas la moindre contrainte (*non habens...*), comme serait la volonté contrainte de sa fille, l'opinion publique, etc. Saint Paul insiste sur cette pleine liberté du père: *potestatem autem...* Enfin, celui-ci s'est décidé, après avoir mûrement réfléchi, à refuser toute proposition de mariage pour sa fille: *et hoc judicavit...* Conclusion: *bene facti* (au futur, d'après une

38. Ainsi celui qui marie sa fille fait bien; et celui qui ne la marie pas fait mieux.

39. La femme est liée à la loi aussi longtemps que son mari est vivant; mais si son mari meurt, elle est libre. Qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur.

40. Cependant elle sera plus heureuse si elle demeure comme elle est, suivant mon conseil; et je pense que j'ai, moi aussi, l'Esprit de Dieu.

38. Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit; et qui non jungit, melius facit.

39. Mulier alligata est legi quanto tempore vir ejus vivit; quod si dormierit vir ejus, libera est. Cui vult nubat, tantum in Domino.

40. Beatior autem erit si sic permanerit, secundum meum consilium; puto autem quod et ego Spiritum Dei habeam.

CHAPITRE VIII

1. Quant aux viandes sacrifiées aux idoles, nous savons que nous avons tous la science. La science enflé, mais la charité édifie.

1. De iis autem quæ idolis sacrificantur, scimus quia omnes scientiam habemus. Scientia inflat, caritas vero ædificat.

leçon mieux garantie : il fera bien). — Le résultat final de cette discussion est énoncé au verset 38 en termes énergiques : *Igitur et qui... et qui...* Au bene facit du père qui marie sa fille, est opposé le melius facit de celui qui garde la sienne dans le célibat, parce que, d'après tout ce qui précède, l'état de la virginité est préférable à celui du mariage.

4° Des secondes noces. VII, 39-40.

39-40. C'est, avec quelques développements, la répétition de ce qui a déjà été réglé sur ce point dans les vers. 8 et 9. — D'abord un principe général, au vers. 39 : *Mulier alligata est...* D'après la meilleure leçon, le grec n'a rien qui corresponde au mot *legi*, qui provient sans doute du passage analogue Rom. VII, 2. Le sens est donc : La femme est liée au mari. — La restriction *tantum in Domino* signifie, selon les uns : d'une manière honnête; selon les autres : en épousant un chrétien. Ce second sentiment, très fréquemment adopté dans l'antiquité, mérite la préférence. — *Beatior autem...* (vers. 40). On le voit, l'apôtre tranche le cas des veuves de la même façon qu'il a tranché celui des vierges : pour celles-là comme pour celles-ci le mariage est bon et permis, mais le célibat vaut mieux encore. Les vers. 26, 28, 32-35 ont expliqué dans quel sens une veuve est « plus heureuse » si elle ne se remarie pas. — *Secundum meum consilium*. Dans le grec, comme au vers. 25 : selon mon opinion. Ici encore, saint Paul croit devoir ajouter modestement, mais avec vigueur, que son sentiment lui a été inspiré par l'Esprit-Saint; ce n'est donc pas simplement comme homme qu'il a parlé dans ce chapitre, mais comme apôtre du Christ, après avoir reçu d'en haut des lumières spéciales. —

Puto est évidemment une *iltote*. — *Et ego* : moi aussi comme les autres apôtres.

§ IV. — Des viandes offertes aux idoles.
VIII, 1-XI, 1.

L'étendue avec laquelle cette question est traitée montre qu'on y attachait une grande importance à Corinthe. Les fidèles avaient sans doute aussi interrogé saint Paul sur ce point difficile, au sujet duquel les opinions étaient très partagées en plusieurs endroits de la chrétienté. Voyez Rom. XIV, 1 et le commentaire.

1° Est-il permis de manger des viandes qui ont été immolées aux faux dieux? VIII, 1-13.

CHAP. VIII. — 1-6. La question envisagée en elle-même, d'une manière théorique. D'abord, un principe : pas de vraie science sans la charité, vers. 1-3; puis la solution, vers. 4-6. — *Iis quæ... sacrificantur*. Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : εἰδωλοθύτων. Voyez Act. XV, 29 et XXI, 25. — *Scientiam habemus*. C.-à-d., la vraie connaissance sur le point en discussion. La pensée est donc : Nous savons apprécier comme il convient les fausses croyances et les rites superstitieux des païens. — Le mot *omnes* sera restreint plus bas, au vers. 7. Pour le moment, Paul a en vue la grande masse des chrétiens de Corinthe, qui étaient suffisamment éclairés. Mais la science seule ne suffisait pas pour résoudre le problème proposé; aussi, dans une sorte de parenthèse qui va jusqu'à la fin du vers. 3, l'apôtre indique-t-il ce qui doit être uni à cette qualité pour qu'elle puisse être utile au prochain. — *Scientia inflat*. La science, lorsqu'elle est seule, non accompagnée de la charité, produit souvent ce triste résultat : elle rend vain, orgueilleux, arrogant. C'était le cas pour plusieurs chrétiens

2. Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat eum scire.

3. Si quis autem diligit Deum, hic cognitus est ab eò.

4. De escis autem quæ idolis immolantur, scimus quia nihil est idolum in mundo, et quod nullus est Deus, nisi unus.

5. Nam etsi sunt qui dicantur dii, sive in cælo, sive in terra (siquidem sunt dii multi, et domini multi),

6. nobis tamen unus est Deus, Pater, ex quo omnia, et nos in illum; et unus Dominus, Jesus Christus, per quem omnia, et nos per ipsum.

7. Sed non in omnibus est scientia; quidam autem cum conscientia usque

2. Si quelqu'un pense savoir quelque chose, il ne sait pas encore comme il doit savoir.

3. Mais si quelqu'un aime Dieu, celui-là est connu de lui.

4. Pour ce qui est donc des viandes immolées aux idoles, nous savons qu'une idole n'est rien dans le monde, et qu'il n'y a pas d'autre Dieu qu'un seul.

5. Car quoiqu'il y ait de prétendus dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, et qu'ainsi il y ait des dieux nombreux et des seigneurs nombreux,

6. pour nous cependant il n'y a qu'un seul Dieu, le Père, de qui viennent toutes choses, et nous qu'il a faits pour lui; et un seul Seigneur, Jésus-Christ, par lequel sont toutes choses, et nous aussi par lui.

7. Mais la science n'est pas chez tous; car quelques-uns, d'après l'idée

de Corinthe qui, se conduisant d'après leur connaissance d'ailleurs très exacte du néant des idoles, méprisèrent et ne s'inquiétèrent pas de scandaliser ceux de leurs frères qui pensaient autrement qu'eux par suite d'un manque de clairvoyance. — *Caritas vero...* C.-à-d., d'après le contexte, la charité unie à la science. L'expression figurée *scitavit* représente fort bien le résultat produit par cette association de la science et de la charité, qui contribue à sanctifier le prochain et à procurer son salut. — *Si quis autem...* (vers. 2). Inanité d'une science à laquelle l'humilité et l'amour n'ont aucune part. L'apôtre ne dit pas : Si quelqu'un sait... ; mais : Si quelqu'un s' imagine savoir... L'orgueilleux dont il parle n'a pas la science réelle : *nondum cognovit...* En effet, il s'agit ici de cas de conscience à résoudre. Or, pour cela, la connaissance abstraite ne suffit pas; elle a besoin d'être complétée par la charité. Par conséquent, « si quelqu'un se prévaut de sa science comme constituant à elle seule la perfection..., celui-là ne possède pas encore la seule vraie science chrétienne, qui consiste à tout subordonner à l'amour de Dieu et aux intérêts spirituels du prochain. » Saint Bernard développe admirablement cette pensée, *Sermo 36 sup. Cant.* — *Diligit Deum* (vers. 3) : et aussi le prochain pour l'amour de Dieu. — Au lieu de *cognitus...* a *Deo*, on s'attendrait à lire : Celui-là possède la vraie science. Mais l'apôtre a voulu dire quelque chose de plus : Celui-là est connu et approuvé de Dieu, qui lui fait part de tous ses dons, et en particulier de ses connaissances religieuses extraordinaires. Cf. Joan. xiv, 23. — *De escis...* (vers. 4). Après avoir jeté un juste blâme sur la science orgueilleuse et stérile, saint Paul revient à la question, et donne implicitement raison à ceux qui croyaient pouvoir se nourrir des viandes offertes aux idoles. Les faux dieux n'étant rien, un mets qui leur

a été présenté ne saurait être profané par lui-même, ni rendu illicite : *Nihil est idolum...* Cette vérité est souvent répétée et commentée dans l'Ancien Testament. Cf. Ps. xcvi, 5; cxlii, 2^e partie, 4 et ss.; Is. xlii, 24; xliiv, 9 et ss.; Bar. vi, 1-72, etc. — *Nullus... Deus, nisi...* Dogme qui est à la base du christianisme comme à celle du judaïsme. — *Nam etsi...* Les deux propositions qui précèdent sont successivement démontrées (vers. 5-6). Les païens adoraient des dieux presque sans nombre, dont ils peuplaient les astres et la terre (*sive..., sive...*). Mais ce n'étaient des dieux que de nom : *λεγόμενοι* (« qui dicuntur », au lieu de *dicantur*). — La parenthèse *siquidem...* *sunt multi* insiste sur le fait de la multiplicité des dieux dans le paganisme. Le mot *domini* est ajouté pour préparer l'insertion de Notre-Seigneur Jésus-Christ au verset suivant. — *Nobis tamen...* (vers. 6). Contraste entre la croyance des chrétiens et celle des païens, relativement à la nature de Dieu. — *Deus Pater* : le Père de Jésus-Christ et le nôtre. Cf. Rom. viii, 15; Gal. iii, 26, etc. Il est caractérisé comme étant le créateur de tous les êtres (*ex quo...*; cf. Rom. xi, 36) et la fin dernière des chrétiens (*et nos... in...*). — *Unus Dominus*. Le Sauveur est caractérisé à son tour comme la cause efficiente des créatures (*per quem...*; cf. Joan. i, 3, etc.), et comme le rédempteur qui nous a donné l'être d'une manière spirituelle, en nous sauvant (*et nos per...*; cf. Eph. ii, 10 et Col. i, 18 et ss.).

7-13. Le côté pratique de la question. L'apôtre prend maintenant la défense de ceux dont la conscience était mal éclairée. — *Non in omnibus...* Comp. le vers. 1. Tous ne savent pas suffisamment que les idoles ne sont rien, et que, par suite, un chrétien a le droit de manger la chair des victimes qui leur ont été immolées. — *Cum conscientia idoli* : avec la persuasion que les

qu'ils se font jusqu'à présent de l'idole, mangent de ces viandes comme ayant été offertes aux idoles; et leur conscience, qui est faible, en est souillée.

8. Mais ce ne sont pas les aliments qui nous recommandent à Dieu : car si nous mangeons, nous n'aurons rien de plus; et si nous ne mangeons pas, nous n'aurons rien de moins.

9. Mais prenez garde que cette liberté ne soit une occasion de chute pour les faibles.

10. Car si quelqu'un voit celui qui a la science assis à table dans un temple consacré aux idoles, sa conscience, qui

nunc idoli, quasi idolothytum manducant; et conscientia ipsorum cum sit infirma, pollutur.

8. Esca autem nos non commendat Deo : neque enim si manducaverimus, abundabimus; neque si non manducaverimus, deficiemus.

9. Videte autem ne forte hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.

10. Si enim quis viderit eum qui habet scientiam, in idolio recubentem, nonne conscientia ejus, cum sit infirma,

idoles correspondent à une réalité objective. Les mots *usque nunc* se rapportent à cette fausse conviction, qui persévérerait d'une façon superstitieuse et illogique, malgré la fol en un seul Dieu. — *Quasi idolothytum* (expression calquée sur le grec εἰδωλόθυτον; voyez les notes du vers. 1). C.-à-d., en qualité de viandes consacrées à des dieux réellement existants. — La locution *conscientia... infirma* peut dénoter aussi bien une conscience mal éclairée, qui porte un jugement faux, qu'une conscience dépourvue de force morale et qui se laisse facilement entraîner au péché. — *Polluitur*. Les chrétiens en ques-

que saint Paul reconnaît sans hésiter aux chrétiens éclairés, du moins dans les circonstances ordinaires. — *Offendiculum... infirmis* : une occasion de chute pour les chrétiens dont la conscience était mal formée. — *Si enim...* (verset 10). L'apôtre entre dans quelques détails, pour indiquer de quelle manière le scandale pouvait être produit. — *Quis*. Un des chrétiens faibles mentionnés au vers. 7. — *Eum qui habet...* C.-à-d., un de ceux qui n'ont pas de préjugés au sujet des mets offerts aux idoles. — *In idolio* : dans un temple païen. Souvent, ceux qui avaient offert un sacrifice consacraient une



On apporte une victime pour l'immoler sur un autel. (Peinture de Pompéi.)

tion croyaient participer au culte des idoles, et ils commettaient par là même une faute grave. Cf. Rom. XIV, 23. — *Esca autem...* (vers. 8). En soi, manger d'un mets ou s'en abstenir est une chose tout à fait indifférente sous le rapport spirituel. Par cette réflexion, l'apôtre prépare sa recommandation importante du verset 9. Cf. Rom. XIV, 17. — *Abundabimus, deficiemus*. Être dans l'abondance ou le déficit par rapport au salut. — *Videte...* (vers. 9). Ne vous conduisez pas avec légèreté en une matière si grave. — *Hæc licentia*. C.-à-d., le droit de manger les viandes offertes aux idoles; droit

partie de la chair de la victime dans des édifices attenants aux temples, et c'est précisément à ces repas que fait allusion le participe *recubentem*, assis à table. On voit par ce trait jusqu'où allaient certains chrétiens libéraux de Corinthe. L'apôtre ne dit rien tel de leur conduite prise en elle-même; il la réprovera fortement plus bas, x, 14 et ss.; il se borne maintenant à envisager ses conséquences fâcheuses par rapport aux faibles. — L'expression *edificabitur ad...* est très sarcastique, puisqu'il s'agit d'une édification qui porte au péché, qui produit la ruine. — Saint Paul décrit jusqu'au bout les consé-

œdificabitur ad manducandum idolytha?

11. Et peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est?

12. Sic autem peccantes in fratres, et percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis.

13. Quapropter si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem.

est faible, ne le déterminera-t-elle pas à manger des viandes offertes aux idoles?

11. Et ainsi périra par ta science ton frère encore faible, pour qui le Christ est mort.

12. Or en péchant de la sorte contre les frères, et en blessant leur conscience qui est faible, vous péchez contre le Christ.

13. C'est pourquoi si ce que je mange scandalise mon frère, je ne mangerai jamais de chair, afin de ne pas scandaliser mon frère.

CHAPITRE IX

1. Non sum liber? Non sum apostolus? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi? Nonne opus meum vos estis in Domino?

2. Et si aliis non sum apostolus, sed tamen vobis sum; nam signaculum apostolatus mei vos estis in Domino.

1. Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas apôtre? N'ai-je pas vu le Christ Jésus notre Seigneur? N'êtes-vous pas mon œuvre dans le Seigneur?

2. Et si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous; car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur.

quences désastreuses d'une telle manière de faire : *et peribit...* (vers. 11). Tous les mots sont accentués : un frère, un frère faible, auquel on donne la mort spirituelle, et cela sous prétexte de faire preuve de science. Le trait final, *propter quem Christus...*, est d'une énergie particulière. — *Sic... peccantes...* (vers. 12). Autre résultat très condamnable : en péchant ainsi grièvement contre le prochain, on offense plus grièvement encore Notre-Seigneur Jésus-Christ, car « l'injure faite aux membres retombe sur la tête ». — *Et percutientes...* C'est une circonstance aggravante : une conscience faible demande à être traitée avec beaucoup d'égards. — *Quapropter...* (vers. 13). En concluant, Paul se met directement en scène et marque, par l'acte généreux qu'il se dit prêt à accomplir durant toute sa vie, la conduite imposée en pareil cas à tout chrétien digne de ce nom. — *Esca, βρώμα*. L'expression est générale : un aliment quelconque.

2° Exemple constant d'abnégation et de renoncement qu'avait donné saint Paul. IX, 1-23.

Au fond, c'est une longue digression qui commence en cet endroit, pour ne s'achever qu'avec le vers. 13 du chap. x. L'apôtre vient d'affirmer solennellement qu'il était prêt à sacrifier ses droits et sa liberté, plutôt que de scandaliser le moindre de ses frères; maintenant il prouve, par divers traits de sa vie apostolique, qu'il avait réellement suivi cette règle de conduite en mainte occasion, par un motif de charité.

CHAP. IX. — 1-3. Paul est vraiment l'apôtre du Christ. Avant de dire qu'il a renoncé à ses droits, il commence par établir qu'il les possède, afin de réagir ainsi contre la « sourde hostilité » de ses adversaires. — *Non sum...? Nonne...?* Quatre questions posées coup sur coup attestent la vive émotion de l'écrivain sacré. La première sert de transition entre cette nouvelle série d'idées et la précédente. Paul était libre, comme tout chrétien éclairé, de manger des viandes offertes aux idoles. Comp. VIII, 8-9. Mais il est beaucoup plus qu'un chrétien ordinaire : *Non sum apostolus?* Pour être apôtre il fallait, d'après Act. I, 15 et ss., avoir reçu un mandat direct de Jésus-Christ et avoir été témoin de sa résurrection; ces deux conditions sont réunies dans les mots *Nonne... vidi?* Sur la route de Damas (Act. IX, 17 et ss.) et dans plusieurs autres circonstances (Act. XVIII, 9; XXII, 17-18, etc.), saint Paul avait vu le Christ ressuscité et avait reçu de lui l'ordre d'aller évangéliser les peuples. — *Nonne opus...?* Autre preuve de son apostolat, empruntée à l'expérience des Corinthiens eux-mêmes; en tant qu'ils étaient désormais unis au Christ (*in Domino*), personne ne pouvait nier qu'ils ne fussent son œuvre. — Le vers. 2 insiste sur cette pensée : *Et si aliis...* Ailleurs peut-être des doutes pouvaient surgir sur la réalité de son mandat; mais non pas à Corinthe, car les chrétiens de cette ville étaient comme le sceau (*signaculum*), l'attestation officielle et authen-

3. C'est là ma défense auprès de ceux qui me reprennent.

4. Est-ce que nous n'avons pas le droit de manger et de boire?

5. Est-ce que nous n'avons pas le droit de mener partout avec nous une femme sœur, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas?

6. Ou bien, est-ce que moi seul, et Barnabé, nous n'avons pas le droit de faire cela?

7. Qui va jamais à la guerre à ses propres dépens? Qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit? Qui mène paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau?

3. Mea defensio apud eos qui me interrogant, hæc est.

4. Numquid non habemus potestatem manducandi et bibendi?

5. Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut et ceteri apostoli, et fratres Domini, et Cephas?

6. Aut ego solus, et Barnabas, non habemus potestatem hoc operandi?

7. Quis militat suis stipendiis unquam? Qui plantat vineam, et de fructu ejus non edit? Quis pascit gregem, et de lacte gregis non manducat?

tique de sa mission. — *Mea defensio...* (vers. 3). Autre développement de la même pensée. A ceux qui contestaient sa dignité d'apôtre, Paul se contentait d'alléguer la fondation, faite par lui, de l'Église de Corinthe (*hæc est*).

4-14. Saint Paul a le droit, comme les autres membres du collège apostolique, de vivre aux dépens de ceux qu'il évangélise. — *Numquid...?* Nouvelle série de questions vibrantes. La première, au vers. 4, signale le droit spécial que notre auteur va revendiquer ici; les autres appuient ce droit sur des preuves multiples. — *Habemus*. C'est le pluriel dit de catégorie. Il ne désigne ici que saint Paul, en tant qu'il appartenait à la classe des apôtres. — Le sens des mots *potestatem manducandi...* est déterminé par le contexte (cf. vers. 7 et ss.) : il ne s'agit plus du pouvoir de manger les viandes offertes aux idoles, mais de celui que possède l'ouvrier évangélique de se faire nourrir par les fidèles. — Le droit en question est d'abord démontré, vers. 5-6, par la conduite des autres apôtres, qui, non seulement vivaient aux frais des Églises évangélisées par eux, mais qui faisaient aussi participer à ce privilège la pieuse chrétienne qui les accompagnait pour les servir. L'expression *mulierem sororem...* (l'ordre des mots est renversé dans le grec : ἀδελφὴν γυναῖκα) ne peut pas recevoir il d'autre signification que celle que leur a toujours attribuée, et à très juste titre, la tradition catholique. Voyez Clément d'Alex., *Strom.*, III, 6, Tertulien, *de Monog.*, 8, saint Jérôme, *c. Jovin.*, I, 26, saint Augustin, *de Ap. monach.*, IV, 5, Théodoret, Théophylacte, *h. l.*, etc. Le choix même des termes employés montre qu'elle désigne non pas une épouse, comme le prétendent faussement la plupart des interprètes protestants, mais une chrétienne d'un certain âge, dont plusieurs apôtres se faisaient accompagner dans leurs voyages de missions (*circumducendi, περιάγειν*), à l'exemple du Sauveur lui-même (cf. Matth. xxvii, 65; Luc. viii, I et ss., etc.), et qui les aidait soit matériellement, soit par son concours spirituel. Le titre de sœur représente évidemment une chrétienne (cf. vii,

15, etc.), et si Paul lui associe le mot « femme », c'est pour montrer qu'il ne parle point d'une sœur dans le sens strict. Après ce que l'apôtre a dit plus haut de son état personnel (cf. vii, 7-8), il serait pour le moins étrange de lui voir revendiquer maintenant le droit de conduire partout avec lui l'épouse qu'il n'avait pas et qu'il ne voulait point avoir. Il semble évident qu'il a précisément employé à dessein la locution extraordinaire « mulierem sororem » pour exclure l'idée d'une épouse proprement dite. « Non ut uxores, sed ut sorores circumducebant mulieres » (Clément d'Alex.). — *Fratres Domini*. C.-à-d., ceux d'entre eux qui étaient apôtres. Voyez Matth. xiii, 55 et le commentaire. — *Cephas*. Saint Pierre, le chef des Douze. Il y a gradation ascendante dans cette petite énumération. — *Aut ego... et Barnabas* (vers. 6). Cette mention spéciale de saint Barnabé paraît supposer que les Corinthiens l'avaient vu à l'œuvre parmi eux pendant quelque temps. — D'après la leçon de la Vulgate, les mots *hoc operandi* désignent le droit de se faire accompagner d'une pieuse chrétienne, nous comme les prédicateurs eux-mêmes aux frais des fidèles. Le grec exprime une autre idée : (le droit) de ne pas travailler. Mais la pensée générale reste la même. Nous savons par plusieurs traits de sa vie (cf. I Thess. ii, 6-10; II Thess. iii, 8-9, etc.), que, même lorsqu'il était occupé à fonder une Église, saint Paul travaillait de ses mains, pour ne pas être à charge à ceux qu'il évangélisait. C'est à cela qu'il fait allusion. Il aurait pu, s'il avait usé de son privilège apostolique, laisser de côté ce travail manuel et ne s'occuper que de la prédication; les fidèles se seraient chargés de son entretien. — Le vers. 7 démontre ce droit au moyen de trois analogies, empruntées à des faits de la vie ordinaire : *Quis militat...*, *plantat...*, *pascit...* « Celui qui consacre son travail à une œuvre doit pouvoir vivre de cette œuvre. » Voilà ce qu'enseigne la raison humaine. — La sainte Écriture n'est pas moins explicite, vers. 8-10. Le vers. 8 sert de transition : *Numquid secundum...?* Paul a parlé « selon l'homme » au vers. 7,

8. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit?

9. Scriptum est enim in lege Moysi : Non alligabis os bovi trituranti. Numquid de bobus cura est Deo?

10. An propter nos utique hoc dicit? Nam propter nos scripta sunt : quoniam debet in spe qui arat, arare; et qui triturat, in spe fructus percipiendi.

11. Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus?

12. Si alii potestatis vestræ participes sunt, quare non potius nos? Sed non

8. Est-ce que je dis cela d'après l'usage des hommes? La loi ne le dit-elle pas aussi?

9. Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu ne lieras pas la bouche au bœuf qui foule les grains. Dieu a-t-il souci des bœufs?

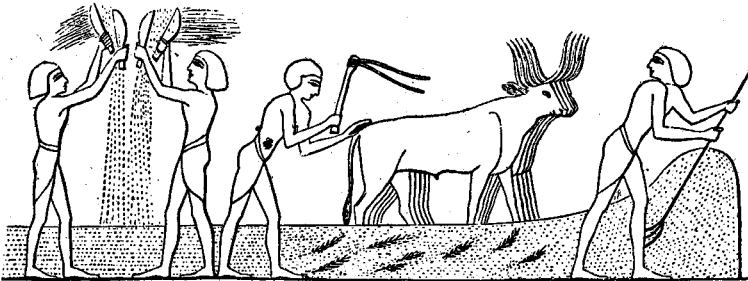
10. N'est-ce pas réellement pour nous qu'il dit cela? Oui, c'est pour nous que ces choses ont été écrites; en effet, celui qui laboure doit labourer avec espérance; et celui qui foule le grain doit le faire avec l'espérance de participer aux fruits.

11. Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous moissonnions de vos biens temporels?

12. Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi pas plutôt nous-

en citant des motifs suggérés par la seule raison; il a recours maintenant au témoignage de la loi, c.-à-d., à l'autorité de Dieu lui-même : *an et lex... non...?* — *Non alligabis...* (vers. 9). Cf. Deut. xxv, 4 (voyez le commentaire). C'est un de ces traits délicats qui abondent dans la législation mosaïque. L'apôtre l'applique au labeur de l'homme, spécialement à celui des ouvriers évangéliques, pour montrer par là aussi que le travailleur doit vivre de son œuvre. — *Numquid de bobus...?* Assurément saint Paul ne conteste pas l'action de la Providence sur les êtres dénués de raison. Il veut dire qu'en prescrivant ce

caton de la parole du Deutéronome citée plus haut. — *Si nos...* (vers. 11). Encore un nouvel argument, donné comme une conclusion de celui qu'on vient de lire. Ce qu'il a dit des travaux matériels de l'ensemencement et de la récolte, Paul l'applique « à fortiori » aux semences spirituelles que font les prédicateurs, et auxquelles il oppose, comme une compensation très infime, les aliments et les autres choses nécessaires à la vie corporelle qu'ils reçoivent en échange (*carnalia, σαρρικά*). — *Si alii...* (vers. 12). Les autres docteurs qui avaient prêché après Paul à Corinthe avaient largement



Bœufs qui triturent. (Peinture égyptienne.)

point spécial, le divin Législateur d'Israël avait une préoccupation qui s'étendait bien au delà des bœufs : Dieu voulait avant tout inculquer aux Hébreux le devoir de la justice et de la charité envers ceux de leurs frères qui travaillaient pour eux. C'est ce que fait très bien ressortir la question suivante : *An propter nos...* (vers. 10), qui reçoit aussitôt une réponse : *Nam propter...* — Les mots *quantam debet...* ne sont pas un texte biblique, mais une expli-

usé du droit de se faire entretenir par l'Église; il possédait donc le même privilège. — *Potestatis vestræ* a le sens de « potestatis in vos » : Si d'autres ont part à ce droit sur vous. Comp. II Cor. xi, 20, où l'apôtre insinue à quel point plusieurs des prédicateurs judaïsants en abusent. — *Quare non potius...* Le pronom *nos* est très accentué dans cet autre raisonnement « à fortiori » : Moi, le fondateur de votre Église. — Paul se hâte de dire, devant l'exposition

mêmes? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir; au contraire, nous souffrons tout, pour n'apporter aucun obstacle à l'évangile du Christ.

13. Ne savez-vous pas que ceux qui font le service du temple mangent de ce qui *est offert* dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel?

14. De même, le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'évangile de vivre de l'évangile.

15. Mais moi, je n'ai usé d'aucun de ces *droits*. Et je n'écris point ceci afin qu'on agisse de la sorte envers moi; car j'aimerais mieux mourir que de laisser quelqu'un m'enlever ce sujet de gloire.

16. Car si j'annonce l'évangile, ce n'est pas une gloire pour moi, puisque la nécessité m'en est imposée; et malheur à moi, si je n'annonce pas l'évangile!

17. Si je le fais de bon cœur, j'ai une récompense; mais si *je le fais* malgré moi, je dispense *seulement* ce qui m'a été confié.

usi sumus hac potestate; sed omnia sustinemus, ne quod officiculum demus evangelio Christi.

13. Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt edunt; et qui altari deserviunt, cum altari participant?

14. Ita et Dominus ordinavit iis qui evangelium annuntiant, de evangelio vivere.

15. Ego autem nullo horum usus sum. Non autem scripsi hæc ut ita fiant in me; bonum est enim mihi magis mori quam ut gloriam meam quis evacuet.

16. Nam si evangelizavero, non est mihi gloria, necessitas enim mihi incumbit; vae enim mihi est si non evangelizavero!

17. Si enim volens hoc ago, mercedem habeo; si autem invitatus, dispensatio mihi credita est.

plus complète donnée dans les vers. 15 et ss., qu'il n'a pas voulu mettre à profit son privilège: *sed non usi...* — Il marque le motif de cette conduite: *Omnia* (toutes sortes de travaux, de fatigues) *sustinemus, ne...* Un désintéressement si généreux ne pouvait qu'édifier soit les Juifs et les païens, soit les fidèles eux-mêmes, qui souvent se lassent vite de contribuer à l'entretien de leurs pasteurs. — *Nescitis quoniam...* (vers. 13). Preuve tirée de ce qui avait lieu pour les ministres sacrés sous l'ancienne Alliance. — *Qui in sacrario...* Dans le grec: « Qui sacra operantur, » ceux qui vaquent aux choses saintes; c.-à-d., les prêtres et les lévites. — *Quæ de sacrario... edunt.* Ainsi l'avait ordonné formellement le Seigneur. Cf. Num. xviii, 20 et ss.; Deut. xiv, 22 et ss., etc. — *Ita et Dominus...* (vers. 14). Dernier argument, qui n'est pas le moins concluant: Jésus-Christ lui-même a fait connaître sa volonté sur ce point, au moins d'une manière indirecte. L'allusion porte sur les paroles conservées par saint Matth., x, 10-11, et par saint Luc, x, 7.

15-18. Paul a renoncé à son privilège, afin d'atteindre une plus haute perfection. — Au vers. 15, il signale le fait même de son sacrifice dans le passé et dans l'avenir: *Ego autem...* En indiquant les raisons qui plaidaient en faveur de son droit, vers. 4 et ss., il a employé le pluriel, parce que ce droit concernait tous les apôtres; maintenant qu'il va parler de sa conduite personnelle, il emploie le singulier. — *Nullo horum.* C.-à-d., selon l'interprétation la plus probable: Je n'ai fait valoir aucun des motifs qui précèdent. Selon d'autres nom-

breux commentateurs: Je n'ai usé d'aucun des avantages extérieurs conférés aux apôtres. — *Non autem...* Cette réserve a pour but d'empêcher les Corinthiens de croire que saint Paul désirait profiter désormais de son droit. Rien de plus éloigné de lui que cette intention, comme il l'affirme énergiquement: *Bonum est enim...* — *Gloriam meam:* τὸ καλῶν μου, mon sujet de gloire. L'apôtre nomme ainsi la gratuité absolue de son ministère. Quoique la prédication de l'évangile fût à ses yeux le plus beau de tous les rôles, il aurait préféré mourir plutôt que de l'exercer en d'autres conditions, c.-à-d., en acceptant des émoluments. — *Nam st...* Les vers. 16-18 développent en termes tout apostoliques le motif qui portait saint Paul à suivre une telle règle de conduite. Sa gloire, dit-il, consiste à accomplir une chose qui ne lui est pas strictement imposée. Or, cette chose ne consiste pas dans la prédication même, qui était pour lui une obligation rigoureuse; elle consiste à accomplir gratuitement ses fonctions d'apôtre. C'est pour cela seulement qu'il recevra une récompense particulière; c'est de cela seulement qu'il peut se glorifier. — *Necessitas... mihi...* Appelé à l'apostolat, qu'il le veuille ou non, il doit prêcher l'évangile, sous peine de manquer gravement à son devoir (cf. 1, 17; Act. ix, 15; xxii, 21; Rom. i, 14, etc.) et de mériter un châtimeut (vs... *mihi...*). — *Si enim...* (vers. 17). C'est un vrai dilemme. De deux choses l'une: ou bien l'apôtre s'acquitte spontanément (*volens*) de sa tâche, et alors il recevra une récompense (*mercedem...*); ou bien il la remplit *invitus*, sans spontanéité, uniquement parce

18. Quæ est ergo merces mea? Ut evangelium prædicans, sine sumptu ponam evangelium, ut non abutar potestate mea in evangelio.

19. Nam cum liber essem ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrificerem.

20. Et factus sum Judæis tanquam Judæus, ut Judæos lucrarer;

21. iis qui sub lege sunt, quasi sub lege essem (cum ipse non essem sub lege), ut eos qui sub lege erant lucrificerem; iis qui sine lege erant, tanquam sine lege essem (cum sine lege Dei non essem, sed in lege essem Christi), ut lucrificerem eos qui sine lege erant.

22. Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrificerem; omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.

18. Quelle est donc ma récompense? C'est que, prêchant l'évangile, je le prêche gratuitement, sans abuser du pouvoir que j'ai dans la *prédication* de l'évangile.

19. Car bien que libre à l'égard de tous, je me suis fait le serviteur de tous, pour en gagner un plus grand nombre.

20. Je me suis fait comme Juif avec les Juifs, pour gagner les Juifs;

21. avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse *encore* été sous la loi (quoique je ne fusse plus sous la loi), pour gagner ceux qui sont sous la loi; avec ceux qui étaient sans loi, comme si j'eusse été sans loi (quoique je ne fusse pas sans la loi de Dieu, étant sous la loi du Christ), pour gagner ceux qui étaient sans loi.

22. Je me suis rendu faible avec les faibles, pour gagner les faibles; je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous.

qu'un ordre divin l'y oblige, et dans ce cas il n'a droit à aucune récompense, car il n'a fait que son devoir : *dispensatio* (ὀκονομία, un ministère) *credita est*... — *Quæ est ergo*... (vers. 18). Que dois-je faire pour obtenir cette récompense particulière, que mon rôle d'apôtre, même fidèlement accompli, ne saurait mériter à lui seul? La réponse ne se fait pas attendre : *Ut... sine sumptu*... C.-à-d., sans frais pour les auditeurs de la prédication. — *Ut non* (εἰς τὸ μὴ, de manière à ne pas) *abutar*. Ce verbe a ici, d'après le grec, la signification d'user. — *Potestate mea in*... : du pouvoir qu'a le missionnaire de prêcher l'évangile en se faisant nourrir par les fidèles. On a dit très justement qu'il y a peu de passages des écrits de saint Paul « où se révèlent d'une manière plus admirable la noblesse, la délicatesse, l'humilité profonde, la dignité et la légitime fierté de son caractère ».

19-23. Saint Paul s'est fait tout à tous pour les gagner plus facilement à Jésus-Christ. C'est encore la même pensée, avec une simple nuance en ce qui concerne le but à atteindre : le bien des âmes guidait aussi l'apôtre dans son désintéressement complet. — *Cum liber*... : ainsi qu'il l'a affirmé dès le début de ce chapitre, vers. 1^o. *Omnibus* n'est pas au neutre, mais au masculin, comme il ressort de l'antithèse *omnium... servum*... — *Ut... lucrificerem*. Telle était la noble fin que Paul se proposait : gagner le plus grand nombre de ceux qu'il évangélisait (τοὺς πλείονας, la plupart, au lieu de *plures*). — Après avoir ainsi brièvement tracé le principe qui réglait sa conduite, l'auteur le développe dans les vers. 20-22 : *Factus sum... Judæis*... Lorsqu'il vivait parmi les Juifs demeurés incrédules

au Messie, il se conduisait comme s'il avait encore appartenu à leur religion, pratiquant toutes les observances extérieures prescrites par la loi. Cf. Act. xvi, 3; xxi, 26, etc. Néanmoins, en s'accommodant à l'occasion aux pratiques mosaïques, il maintenait fermement pour lui-même et pour tous les fidèles la liberté chrétienne en ce qui concerne la loi : *cum ipse non*... (vers. 21). — Il agissait d'une manière analogue à l'égard des païens (*itis qui sine lege*...). Cf. Act. xi, 3; Gal. ii, 3, etc. — *Cum sine lege*... Restriction semblable à celle qui a été faite à propos de la loi juive. Saint Paul veut dire que les principes moraux de la loi mosaïque n'avaient pas été et ne seront jamais abrogés. Jésus-Christ les a, au contraire, de nouveau promulgués, les ramenant tous au grand devoir de l'amour de Dieu et du prochain (*sed in lege... Christi*). Cf. Rom. xiii, 9-10; Gal. v, 14, etc. — *Infirmis* (vers. 22). C'est une troisième catégorie, celle des chrétiens faibles, c.-à-d., mal éclairés, scrupuleux, etc., dont il a été question au chap. viii et Rom. xiv. Envers eux aussi l'apôtre s'était conduit avec la plus grande condescendance et les ménagements les plus délicats, pour ne pas les scandaliser ni les décourager, mais pour les gagner d'une manière plus complète à Jésus-Christ. — *Omnibus omnia*... Véritable devise de saint Paul. Elle résume toute cette page, comme toute sa vie. — *Ut omnes*... La Vulg. a lu πάντας; mais la leçon originale paraît avoir été πάντως τινάς : (afin que je sauve) absolument quelques-uns; c.-à-d., pour que je conduise en toute hypothèse au moins quelques hommes au salut. — *Omnia autem*... (vers. 23). But final et général de l'apôtre. Toutes ces accommodations plus ou

23. Je fais tout à cause de l'évangile, afin d'en avoir ma part.

24. Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans le stade courent tous, mais qu'un seul remporte le prix? Courez de manière à le remporter.

25. Or, tous ceux qui combattent dans l'arène s'abstiennent de tout; et ils le font pour obtenir une couronne corruptible; mais nous, pour une incorruptible.

26. Moi donc, je cours, et non comme au hasard. Je combats, et non comme frappant l'air;

23. Omnia autem facio propter evangelium, ut particeps ejus efficiar.

24. Nescitis quod ii qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium? Sic currite ut comprehendatis.

25. Omnis autem qui in agone contendit, ab omnibus se abstinere; et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam.

26. Ego igitur sic curro, non quasi in incertum; sic pugno, non quasi aerem verberans;

moins gênantes, tous ces actes de renoncement, il les accomplissait *propter evangelium*. Il précise le sens de cette formule, en ajoutant : *ut particeps...* L'évangile représente donc ici les glorieuses promesses faites à tous ceux qui vivent en fidèles serviteurs de Jésus-Christ.

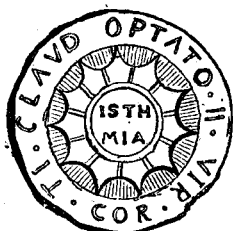
3^e Saint Paul applique cette théorie à ses lecteurs, et les engage à ne pas redouter le sacrifice. IX, 24-X, 13.

24-27. Il faut que les Corinthiens luttent comme leur apôtre, car le salut ne s'obtient qu'à ce prix. — *Nescitis quoniam...?* Ils pouvaient comprendre mieux que personne le lan-

une récompense, mais à condition qu'ils ne ménageront pas plus leurs forces que cet unique vainqueur de la lice : *Sic currite ut...* — *Omnia autem...* (vers. 25). Seconde comparaison, tirée des exercices du pugilat. — *Ab omnibus se...* Ceux qui voulaient prendre part à ce genre de lutte suivaient longtemps d'avance un régime sévère, évitant tout ce qui pouvait alourdir ou amollir leurs membres. Voyez Horace, *de Arte poet.*, 411-412; Epictète, *Enchir.*, 35. De même doivent faire les chrétiens. — L'apôtre relève une raison particulière qu'ils ont de pratiquer cette vie de renoncement : la supériorité infinie

de la récompense les y invite (*illi quidem..., nos autem...*). — *Ego igitur...* (vers. 26). Il conformait lui-même sa conduite à cette loi de la vie chrétienne, et il cite de nouveau son exemple aux Corinthiens pour les exciter à le suivre. Il s'applique tour à tour les deux comparaisons. — *Non quasi in...* C'est-à-dire, pas à l'aventure, à la manière de quelqu'un qui court sans but et qui dévie dans toutes les directions. Paul allait droit à la perfection, obtenue par le sacrifice. — *Pugno*. D'après le grec : Je m'exerce au pugilat. — *Non quasi...* La description devient tout à fait dramatique. — *Castigo*. Le mot grec *ὑποτίναξω* désigne des coups violents portés par l'athlète, avec ses

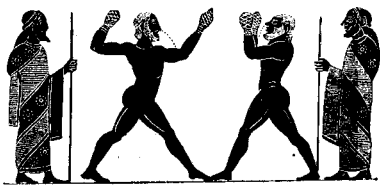
gage imagé qui suit, dont les détails sont tirés des jeux des anciens; en effet, près de Corinthe se célébraient tous les deux ans les jeux isthmiques si renommés. Saint Paul vient de dire qu'il a fait ce qui dépendait de lui pour obtenir la récompense promise dans l'évangile; il demande à ses chers enfants de Corinthe de l'imiter. — *Qui in stadio...* Cette première comparaison est empruntée aux exercices de la course dans l'arène. Le stade était la mesure itinéraire des Grecs; le plus usité, le stade olympique, équivalait à 135 mètres. La carrière où s'exerçaient les coureurs portait souvent ce même nom, parce que sa longueur était d'un stade. — *Unus...* Un seul d'entre les athlètes compétiteurs recevait le prix (le mot *bravium* est calqué sur le grec *βραβεῖον*), qui consistait en une couronne de pin, de persil ou d'olivier. — Tous les chrétiens peuvent mériter



Monnaies de Corinthe, représentant les couronnes que recevaient les vainqueurs aux jeux isthmiques.



description devient tout à fait dramatique. — *Castigo*. Le mot grec *ὑποτίναξω* désigne des coups violents portés par l'athlète, avec ses



Deux pugilistes. (D'après un vase peint.)

poings munis du ceste, sur le visage (à la lettre, sous l'œil) de l'adversaire, où il laisse des traces

27. sed castigo corpus meum, et in servitutem redigo, ne forte, cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.

27. mais je châtie mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé.

CHAPITRE X

1. Nolo enim vos ignorare, fratres, quoniam patres nostri omnes sub nube fuerunt, et omnes mare transierunt ;

2. et omnes in Moyse baptizati sunt, in nube et in mari ;

3. et omnes eandem escam spiritalem manducaverunt ;

4. et omnes eundem potum spiritalem biberunt (bibebant autem de spiri-

1. Car je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé à travers la mer,

2. qu'ils ont tous été baptisés en Moïse, dans la nuée et dans la mer,

3. qu'ils ont tous mangé le même aliment spirituel,

4. et qu'ils ont tous bu le même breuvage spirituel (car ils buvaient au rocher

livides. — *Et in servitutem...* D'après le grec : Je conduis comme esclave. C'est encore une allusion au pugilat : le vainqueur conduisait le vaincu tout autour de l'arène, aux applaudissements de la foule. — *Ne forte...* Profonde réflexion. L'équivalent grec de *reprobus*, ἀδόκιμος, signifie : sans gloire. Litote qui revient à dire : vaincu, indigne de la couronne.

CHAP. X. — 1-13. Ce qui est arrivé aux Hébreux après la sortie d'Égypte renferme un exemple douloureusement instructif pour les chrétiens de Corinthe. Après la leçon empruntée aux jeux des Grecs, en voici une autre non moins frappante, tirée de l'histoire juive. Les Hébreux avaient reçu du Seigneur des grâces étonnantes ; et pourtant une très grande partie d'entre eux périt misérablement dans le désert, pour avoir manqué d'esprit de renoncement et de sacrifice. Que les chrétiens, comblés de bénédictions plus abondantes encore, prennent garde d'être châtiés aussi. Ce passage renferme un autre exemple remarquable de l'interprétation typique de l'Ancien Testament par saint Paul. — *Nolo vos...* Sur cette formule, voyez Rom. 1, 13 ; xi, 25. Les fidèles de Corinthe connaissaient déjà les faits en question ; mais l'apôtre veut leur en apprendre la signification supérieure et la portée intime. — *Patres nostri.* Quoique la plupart des chrétiens de Corinthe fussent d'origine païenne, les anciens Hébreux étaient leurs ancêtres, en ce sens que l'Église a succédé directement à la synagogue et qu'Abraham est le père de tous les croyants. Cf. Rom. iv, 16 et ix, 6 ; Gal. iii, 7, etc. — L'adjectif *omnes* est répété cinq fois dans les vers. 1-4, et toujours très fortement accentué. Saint Paul a voulu mettre en relief cette pensée : tous les Hébreux sortis d'Égypte avec Moïse avaient été singulièrement bénis, et cependant ce n'est qu'un petit nombre d'entre eux qui purent pénétrer dans la terre promise. — *Sub nube...* Allusion

à la colonne de nuée qui servait de guide aux Hébreux dans le désert, et qui les protégeait contre les ardeurs du soleil. Cf. Ex. xiii, 21 ; Ps. civ, 39 ; Sap. x, 17 et xix, 7, etc. — *Mare transierunt.* Le passage miraculeux de la mer Rouge. Cf. Ex. xiv, 1 et ss. — Le vers. 2 révèle le sens religieux et symbolique de ces deux faits, qui furent comme un baptême spirituel pour la nation théocratique à son berceau. Au lieu de *in Moyse*, il faut, d'après le grec, « in Moysen », à l'accusatif du mouvement. Ce baptême mystique incorpora pour ainsi dire les Hébreux à Moïse, le médiateur de l'ancienne alliance, de même que le baptême chrétien incorpore les fidèles à Jésus-Christ, médiateur de la loi nouvelle. Comp. Ex. xiv, 3, où il est dit qu'Israël, au sortir de la mer Rouge, crut à Dieu, et à Moïse son serviteur. — Dans les vers. 3 et 4, saint Paul passe à un autre type, qui se dédouble comme le précédent. Le Seigneur ne se contenta pas de faire naître son peuple par un éclatant prodige ; il lui donna aussi tout ce dont il avait besoin pour sa conservation et sa formation. — *Escam* représente la manne (cf. Ex. xvi, 16 et ss. ; Ps. lxxvii, 24 ; Sap. xvi, 20-21, etc.), qui est caractérisée par l'épithète *spiritalem* (πνευματικόν), parce qu'elle était surnaturelle et miraculeuse dans son origine. Elle figurait l'Eucharistie, aliment plus spirituel encore des chrétiens. Cf. Joan. vi, 48 et ss. — *Potum* (vers. 4). L'eau du rocher, dans deux circonstances différentes. Cf. Ex. xvii, 1-6 et Num. xx, 2-11. — La parenthèse *bibebant autem...* est destinée à montrer en quoi cette eau du rocher était spirituelle. Pour la manne, cela était manifeste, puisque tout était prodigieux en elle, tandis que ce breuvage, quoique produit par un miracle, n'était en réalité que de l'eau ordinaire. Mais, ajoute l'apôtre, le rocher lui-même était spirituel, car il représentait le Christ, qui accompagnait partout le

spirituel qui les suivait, et ce rocher était le Christ).

5. Cependant la plupart d'entre eux ne furent point agréables à Dieu, car ils tombèrent inanimés dans le désert.

6. Or ces événements ont eu lieu comme des figures de ce qui nous concerne, afin que nous ne convoitions pas les choses mauvaises, comme ils les convoitèrent.

7. Ne devenez pas non plus idolâtres, comme quelques-uns d'entre eux, ainsi qu'il est écrit : Le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent pour se divertir.

8. Ne nous livrons pas à l'impudicité, comme quelques-uns d'entre eux s'y livrèrent, et il en tomba vingt-trois mille en un seul jour.

9. Ne tentons pas le Christ, comme

tali, consequente eos, petra; petra autem erat Christus).

5. Sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo, nam prostrati sunt in deserto.

6. Hæc autem in figura facta sunt nostri, ut non simus concupiscentes malorum, sicut et illi concupierunt.

7. Neque idololatræ efficiamini, sicut quidam ex ipsis, quemadmodum scriptum est : Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere.

8. Neque fornicemur, sicut quidam ex ipsis fornicati sunt, et ceciderunt una die viginti tria millia.

9. Neque tentemus Christum, sicut

peuple israélite d'une manière figurée et anticipée, pour le combler de ses faveurs. Telle est en abrégé, d'après saint Jean Chrysostome et d'autres nombreux interprètes, la meilleure explication du détail un peu obscur *consequente eos petra*. Quelques commentateurs, protestants pour la plupart, ont supposé que saint Paul ferait allusion ici à deux légendes rabbiniques. Suivant la première, le rocher de Raphidim se serait détaché de sa base au moment du départ des Hébreux, et, roulant à leur suite pendant quarante ans, n'aurait cessé de les abreuver dans le désert. Selon la seconde, le rocher serait demeuré à sa place; ce sont ses eaux qui auraient accompagné Israël, franchissant les montagnes et les vallées. Mais il est impossible que l'apôtre ait appuyé son enseignement sur de telles absurdités. Le trait *petra... erat Christus* contient la clef de ce petit mystère. Le rocher était la figure du Messie, et c'est celui-ci qui accordait à la nation théocratique, non seulement l'eau nécessaire pour assouvir sa soif, mais toutes les autres grâces dont elle avait besoin. Rien de plus beau et rien de plus réel que cette activité anticipée du Messie dans l'histoire juive. Comp. le vers. 9; Joan. xii, 41, etc. Déjà un écrivain sacré de l'Ancien Testament avait dit (Sap. x, 15 et ss.) que la divine Sagesse était avec les Juifs dans le désert; or, le Verbe de Dieu et cette Sagesse sont identiques. — *Sed non...* (vers. 5). Aux bienfaits par lesquels Jéhovah voulait conduire les Hébreux jusqu'au repos de la terre promise, le vers. 5 oppose brièvement le triste résultat produit. — *In pluribus...* est une litote tragique. Sur plus de six cent mille hommes qui avaient dépassé l'âge de vingt ans, deux seulement, Caleb et Josué, furent fidèles et ne déplurent pas à Dieu. Cf. Num. i, 46; xiv, 20 et ss.; xxvi, 23 et ss.; Hebr. iii, 16 et ss. — Saint Paul signale maintenant à ses lecteurs, vers. 6-11, la leçon qui se dégageait pour eux

de ces faits. Eux aussi, ils seront rudement châtiés, s'ils ne profitent pas des grâces de Dieu. Dans le choix des fautes spéciales qui attirèrent sur les Israélites les coups réitérés du bras divin, notre auteur fut guidé sans doute par la conduite et par les besoins spirituels des Corinthiens. Au vers. 6, la pensée demeure d'abord toute générale : *Hæc... in figura...* « Par son admirable providence », Dieu a réglé de telle sorte les événements de l'histoire d'Israël, qu'ils fussent le type et comme la prédiction de ceux de l'histoire de l'Église. — *Ut non... concupiscentes...* La convoitise des choses mauvaises, interdites par le Seigneur, est, en effet, la source de tous les péchés, et par suite, de tous les châtiements. — *Neque idololatræ...* (vers. 7). L'apôtre passe ici à des faits particuliers, par lesquels les anciens Hébreux avaient grièvement offensé le Seigneur. Il mentionne quatre exemples de ce genre. — En premier lieu, l'idolâtrie à l'égard du veau d'or. Cf. Ex. xxxii, 1 et ss. *Quidam ex ipsis* est encore une litote. De même au vers. 8, 9 et 10. — *Quemadmodum scriptum...* Cf. Ex. xxxii, 6. Allusion à la fête sacrilège qui fut associée à l'adoration du veau d'or. — *Neque fornicemur...* (vers. 8). Second exemple. Voyez Num. xxv, 1 et ss. — *Viginti tria millia*. Le livre des Nombres, xxv, 9, parle de vingt-quatre mille victimes. On a allégué plusieurs explications de cette divergence; la plus simple et la meilleure consiste à dire qu'elle est l'œuvre des copistes, qui auront mal compris l'abréviation τρις (c.-à-d., τέσσαρες, quatre) et l'auront traduite par τρεῖς, trois. — *Neque tentemus...* (vers. 9). Troisième exemple. Mécontents de n'avoir pas d'autre nourriture que la manne, les Hébreux tentèrent Jéhovah, c.-à-d., le mirent à l'épreuve par leurs plaintes violentes; ce qui leur valut d'être mordus par des serpents brûlants. Voyez Num. xxi, 4 et ss. — Au lieu de *Christum*, quelques manuscrits grecs ont les variantes τὸν

quidam eorum tentaverunt, et a serpentibus perierunt.

10. Neque murmuraveritis, sicut quidam eorum murmuraverunt, et perierunt ab exterminatore.

11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis; scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos fines sæculorum devenerunt.

12. Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat.

13. Tentatio vos non apprehendat nisi humana. Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis; sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.

quelques-uns d'entre eux le tentèrent, et ils périrent par les serpents.

10. Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'entre eux, et ils périrent par l'exterminateur.

11. Or toutes ces choses leur arrivaient en figure; et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous pour qui est venue la fin des siècles.

12. Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber.

13. Qu'il ne vous survienne que des tentations humaines. Dieu est fidèle, et il ne souffrira pas que vous soyez tentés au delà de vos forces; mais avec la tentation il vous donnera aussi le moyen d'en sortir, afin que vous puissiez la supporter.

κύριον, le Seigneur, ou τὸν θεόν, Dieu, introduites après coup par des lecteurs qui ne comprenaient pas comment les Israélites avaient pu tenter le Christ dans le désert. Nous avons vu, à propos du vers. 4, de quelle manière s'explique cette difficulté. — *Neque murmuraveritis...* (vers. 10). Quatrième exemple. Il arriva souvent aux Hébreux de murmurer contre le Seigneur après la sortie d'Égypte. Cf. Ex. xv, 24; xvi, 2; xvii, 3; Num. xi, 1-3; xiv, 1 et ss.; xvi, 1 et ss. Le trait *ab exterminatore* nous porte à croire que saint Paul a eu surtout en vue la circonstance mentionnée en dernier lieu, relative à la révolte de Coré, Dathan et Abiron. En effet, le livre de la Sagesse, xviii, 25, racontant ce même fait, emploie aussi l'expression ὀδύβρετών (ici, ὀδύβρετης), pour décrire le mode du châtement. C'est donc par un ange exterminateur que les coupables furent punis. — *Hæc autem...* (vers. 11). L'apôtre condense dans ce verset tous les détails qu'il a énumérés à partir du vers. 6. — *In figura, τυπικῶς*: d'une manière typique. Les faits cités avaient donc une portée supérieure par rapport à l'avenir. D'après le plan providentiel, ils furent consignés par écrit, pour l'instruction et particulièrement pour la correction des chrétiens: *ad correptionem...* Au lieu de la locution inexacte *nostram in quos...*, il faudrait: « nostris, in quos... » — Les mots *fines sæculorum* désignent, comme la formule hébraïque *אֲחֵרֵי הַיָּמִימִם* (la fin des jours, les derniers jours; cf. Gen. xxxix, 1; Is. ii, 2, etc.), la période qui s'est ouverte avec l'avènement du Messie, par opposition à l'époque d'attente qui existait auparavant. Comp. les expressions analogues: la plénitude des temps, Gal. iv, 4 et Eph. i, 10; la consommation des temps, Hebr. ix, 26; le dernier temps, I Petr. i, 5, etc. — *Devenerunt*. Le grec fait image: Nous que la fin des temps a rencontrés. Les jours du Messie sont censés venir à la rencontre de l'humanité. Ils forment le point central de son histoire; c'est pourquoi l'apôtre affirme que tout ce qui s'était passé

jusqu'à-là avait eu lieu en vue de ses contemporains. Voyez saint Augustin, *contr. Faust.*, xxii, 24. — *Itaque...* (vers. 12-13). Grave exhortation, qui conclut tout ce qui a été dit au sujet des tristes exemples donnés par les Hébreux. — *Qui se existimat...* Être debout, tomber: deux expressions métaphoriques, pour indiquer l'état de grâce et l'état de péché. Saint Paul ne dit pas: « qui stat », afin de mieux affirmer qu'une chute est toujours possible, comme ne le prouvait que trop l'histoire des Juifs. — *Tentatio vos...* (vers. 13). Tout en prémunissant les Corinthiens contre la présomption, l'apôtre ne veut pas les décourager; c'est pourquoi il leur rappelle que, s'ils sont tentés, ils ne le seront que suivant la mesure de leurs forces, et que Dieu leur fournira un secours suffisant pour triompher. — *Apprehendat*. D'après la meilleure leçon du grec, ce subjonctif doit être remplacé par le prétérit « apprehendit », qu'on lit dans plusieurs manuscrits de la Vulgate. — *Humana*: une tentation proportionnée à la faiblesse humaine. Ce sens est garanti par les mots suivants: *non patietur* (dans le grec: Il ne permettra pas)... *supra id...* Ainsi donc, jusqu'alors les Corinthiens n'avaient pas été assaillis par des tentations insurmontables; Paul leur promet au nom de la fidélité divine (*fidelis Deus*) qu'il en sera toujours de même. — *Proventum*. Le mot grec ἐκβάσις désigne une issue; ici, une heureuse issue, la victoire sur la tentation.

4° Solution directe de la difficulté relative aux viandes qui avaient été offertes aux idoles. X, 14-XI, 1.

Au début de ce paragraphe, viii, 1 et ss., saint Paul a donné à entendre qu'on pouvait se nourrir de ces viandes en vertu de la liberté chrétienne, à condition toutefois de ne pas scandaliser les âmes faibles et scrupuleuses. Après la longue digression qui a commencé avec le chapitre ix et qui vient seulement de s'achever, il reprend son sujet, pour faire une importante réserve, x, 14-22, et pour donner

14. C'est pourquoi, mes bien-aimés, fuyez l'idolâtrie.

15. Je parle comme à des hommes intelligents; jugez vous-mêmes de ce que je dis.

16. Le calice de bénédiction, que nous bénissons, n'est-il pas la communion au sang du Christ? et le pain que nous rompons n'est-il pas la communion au corps du Seigneur?

17. Car, quoique nombreux, nous ne sommes qu'un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons à un même pain.

18. Voyez Israël selon la chair: ceux qui mangent les victimes ne participent-ils pas à l'autel?

19. Quoi donc? Veux-je dire que ce

14. Propter quod, carissimi mihi, fugite ab idolorum cultura.

15. Ut prudentibus loquor; vos ipsi judicate quod dico.

16. Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? et panis, quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est?

17. Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus.

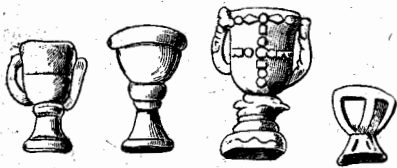
18. Videte Israel secundum carnem: nonne qui edunt hostias, participes sunt altaris?

19. Quid ergo? dico quod idolis immo-

quelques indications très pratiques, x, 23-xi, 1.

14-22*. Il n'est pas permis à des chrétiens de participer aux repas célébrés par les païens dans leurs édifices sacrés. — Le vers. 14 sert de transition. *Propter quod*: parce que ce serait s'exposer à tous les châtiments infligés aux anciens Hébreux. — *Ut prudentibus...* (vers. 15). Cet appel à leur sagesse ne pouvait qu'impressionner favorablement les Corinthiens et conquérir leur obéissance sur un point délicat, difficile pour plusieurs d'entre eux. — *Vos... judicate*. L'apôtre va leur dire très simplement sa pensée au sujet des viandes offertes aux idoles; ils jugeront par eux-mêmes et comprendront. — *Quod dico*. Ce qu'il va dire, c'est que les repas en question constituaient un péril très réel d'idolâtrie, attendu que ceux qui y prenaient part étaient mis en communication avec les démons. Ce dernier point est démontré par deux analogies, tirées, la première, de la cène eucharistique, vers. 16-17, la seconde, des sacrifices lévitiques, vers. 18; la conclusion vient ensuite, vers. 19-22*. — La formule *calice benedictionis cui...* contient une allusion man-

tive Église, la sainte Eucharistie sous les espèces du vin. Comp. xi, 25. — *Communicatio sanguinis...* Ces mots renferment la preuve irrécusable que les premiers chrétiens admettaient, comme l'a toujours fait l'Église catholique, la doctrine de la transsubstantiation, puisque, d'après ce texte, la sainte communion nous fait vraiment participer au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est ici le troisième argument scripturaire en faveur de la présence réelle. Le premier est tiré des paroles de la promesse, comme s'expriment les théologiens (cf. Joan. vi, 46 et ss.); le second, des paroles de l'institution (cf. xi, 23 et ss.). — *Et panis...* Raisonnablement tout semblable au sujet du pain consacré. Sur le trait *quem frangimus*, voyez Matth. xxvi, 26 et les notes. — *Quoniam unus...* (vers. 17). Non seulement la participation à la divine Eucharistie produit une union très étroite entre le Christ et les chrétiens, elle crée aussi entre les fidèles eux-mêmes des liens extraordinaires d'unité. — *Videte* (βλέπετε, considérez). En passant à la seconde analogie, Paul fait un nouvel appel à l'attention de ses lecteurs. — Par l'expression *Israel secundum carnem*, il oppose l'ancien Israël, qui se rattachait à Abraham par la descendance charnelle, à l'Israël mystique, au peuple chrétien (cf. Rom. ii, 24-25; Gal. iv, 29 et vi, 16, etc.). — *Qui edunt...* Même raisonnement qu'à propos de la manducation du corps de Notre-Seigneur. L'Israélite qui consommait une partie des victimes sacrées était mis en communion intime avec l'autel, c.-à-d., avec le culte de Jéhovah, dont l'autel des holocaustes était le centre. Remarque que l'apôtre dit ici: *participes sunt altaris*, et non: « participes... Dei ». C'est que l'union établie entre le Seigneur et les Juifs par les sacrifices lévitiques n'avait rien de comparable avec celle que la sainte communion opère entre Jésus-Christ et les fidèles. — *Quid ergo?* Saint Paul ne tire pas lui-même la conclusion qui découlait des exemples allégués. Elle était tout évidente: ceux qui prennent part aux



Calices chrétiens du VI^e siècle.

feute aux rites de la pâque juive. La première coupe qui circulait parmi les convives était d'abord bénie par le père de famille, et on la nommait pour ce motif « coupe de bénédiction ». Jésus-Christ s'étant conformé à cet usage pendant la dernière cène (cf. Matth. xxvi, 27, etc.), et les apôtres ayant ensuite imité leur maître, ce même nom servit à désigner, dans la primi-

latum sit aliquid, aut quod idolum sit aliquid?

20. Sed quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, et non Deo. Nolo autem vos socios fieri dæmoniorum. Non potestis calicem Domini bibere, et calicem dæmoniorum.

21. Non potestis mensæ Domini participes esse, et mensæ dæmoniorum.

22. An æmulamur Dominum? Numquid fortiores illo sumus? Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.

23. Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant.

24. Nemo quod suum est quærat, sed quod alterius.

repas célébrés dans les temples païens, et y mangent des viandes immolées aux idoles, sont mis en communication avec les faux dieux : communication qu'on ne saurait tolérer dans un chrétien. L'apôtre préfère répondre à une objection qu'on pouvait lui faire, au sujet de ce qu'il a dit plus haut (cf. VIII, 4) sur le néant des idoles. Si celles-ci ne sont rien par elles-mêmes, les sacrifices qui leur sont offerts n'ont aucune valeur intrinsèque ; un morceau de chair placé sur leur autel n'est qu'une viande ordinaire. — *Dico quod...* C.-à-d. : Est-ce que je me rétracterais, pour attribuer quelque réalité aux faux dieux, et une influence particulière aux victimes qui leur ont été immolées? — *Sed quæ...* (vers. 20). Réponse à l'objection. Les faux dieux ne sont rien ; mais derrière eux se cachent les démons, et c'est à ces esprits mauvais que s'adresse en fin de compte le culte idolâtrique (*dæmoniis immolant...*). Théorie aussi exacte que profonde, qui est déjà présentée en plusieurs endroits de l'Ancien Testament. Cf. Deut. xxxii, 17 ; Ps. xcv, 5 et cv, 37 ; Bar. iv, 7, etc. Or, les chrétiens ne sauraient entrer en communication directe avec les démons ; ce qu'ils feraient, s'ils s'associaient aux repas qui suivaient les sacrifices : *Nolo... vos... socios...* L'interdiction prend ici « une forme autoritaire, motivée par la sollicitude » pastorale de saint Paul. — *Non potestis...* Deux assertions énergiques (vers. 20^b et 21) font ressortir l'inconvénance sacrilège qu'il y aurait pour un chrétien à prendre part, même indirectement, au culte des idoles. Cf. II Cor. vi, 15. — *Calicem Domini... dæmoniorum*. L'antithèse est saisissante, et relève le caractère odieux des pratiques idolâtriques. — *Mensæ*. Ce mot est aussi employé dans l'Ancien Testament pour représenter soit l'autel du vrai Dieu (Ez. xlvi, 16 ; Mal. i, 7), soit ceux des faux dieux (cf. Is. lxxv, 1). Ce rapprochement établit, entre les sacrifices juifs et les sacri-

qui a été immolé aux idoles soit quelque chose, ou que l'idole soit quelque chose?

20. Non ; mais ce que les païens immolent, ils l'immolent aux démons, et non à Dieu. Or je ne veux pas que vous soyez en société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur, et le calice des démons.

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, et à la table des démons.

22. Voulons-nous provoquer la jalousie du Seigneur? Est-ce que nous sommes plus forts que lui? Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux.

23. Tout m'est permis, mais tout n'édi-
fie pas.

24. Que personne ne cherche son propre intérêt, mais celui des autres.

fices païens d'une part, et la sainte Eucharistie d'autre part, démontre que cette dernière n'est pas moins un sacrifice qu'un sacrement. — *An...? numquid...* (vers. 22^a)? Deux questions menaçantes, qui insinuent aux Corinthiens qu'un terrible châtiement leur serait réservé, s'ils outrageaient ainsi Notre-Seigneur. — *Æmulamur* est une expression imagée : provoquer la colère de quelqu'un, en excitant sa jalousie. Une fois que l'indignation du Seigneur aura été déchaînée, qui sera capable de la maîtriser?

22^b-23. Quelques règles pratiques sur l'usage des viandes offertes aux idoles. Après avoir résolu d'une manière négative la question relative à ces viandes, lorsqu'il s'agissait de repas célébrés dans les temples, saint Paul revient à celle de leur usage privé, déjà traitée en partie au chap. VIII, et il trace aux Corinthiens quelques règles très précises. — Les vers. 22^b-23 sont une introduction. Sur la maxime *omnia mihi... sed non...*, voyez VI, 12 et le commentaire. A tout instant, plusieurs des chrétiens de Corinthe l'avaient à la bouche, pour revendiquer la liberté chrétienne ; mais l'emploi qu'ils en faisaient était loin d'être toujours conforme soit à la prudence, soit à la charité. De là les deux restrictions que l'apôtre y met de nouveau coup sur coup : *Non omnia expediunt... ædificant*. Tout acte n'est pas avantageux pour son auteur, tout acte n'édi-
fie pas le prochain. Les versets qui suivent développent ces deux pensées, la seconde surtout. — *Nemo quod suum...* (vers. 24). Le chrétien ne doit pas agir par égoïsme ; il faut aussi qu'il tienne compte des intérêts de ses frères. — Après ce principe général, vient l'application détaillée. Deux hypothèses sont faites successivement. La première, vers. 25-26, concerne le cas où les viandes offertes aux idoles étaient consommées dans la maison d'un chrétien : *Omne quod...* Paul suppose un fidèle à la conscience droite et éclairée sur le point

25. Mangez de tout ce qui se vend au marché, sans vous enquérir de rien par *scrupule de conscience*.

26. La terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle contient.

27. Si quelqu'un des infidèles vous invite, et que vous vouliez y aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquérir de rien par *scrupule de conscience*.

28. Mais si quelqu'un dit : Ceci a été immolé aux idoles ; n'en mangez pas, à cause de celui qui a donné l'avertissement, et à cause de leur conscience ;

29. je dis la conscience, non pas la tienne, mais celle d'autrui. Car pourquoi ma liberté serait-elle jugée par la conscience d'un autre ?

30. Si je mange avec action de grâces,

25. Omne quod in macello venit manducato, nihil interrogantes propter conscientiam.

26. Domini est terra, et plenitudo ejus.

27. Si quis vocat vos infidelium, et vultis ire, omne quod vobis apponitur manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

28. Si quis autem dixerit : Hoc immolatum est idolis ; nolite manducare, propter illum qui indicavit, et propter conscientiam ;

29. conscientiam autem dico non tuam, sed alterius. Ut quid enim libertas mea judicatur ab aliena conscientia ?

30. Si ego cum gratia participo, quid

en question (cf. VIII, 1 et ss.). Si ce fidèle va à la boucherie (*in macello*) pour acheter de la viande, il n'a pas à faire d'enquête au sujet des morceaux mis en vente (*nihil interrogantes*), pour savoir s'ils n'auraient pas été offerts aux



Le grand marché de Rome.

(D'après une monnaie de Néron.)

idoles ; il peut choisir à son gré, préparer et manger sans scrupule. — Les mots *propter conscientiam* sont rattachés par quelques commentateurs au verbe *manducate* : Mangez sans enquête préalable tout ce qui vient de la boucherie, de peur que votre conscience ne soit troublée, si vous apprenez que vous avez acheté le membre d'une victime immolée aux faux dieux. Mais il est mieux de les unir au participe *interrogantes* : Ne posez aucune question pour pacifier d'avance votre conscience, car toutes les viandes qu'on vend au marché sont licites pour vous. Le vers. 26, emprunté au Ps. xxiii, 1, montre que tel est bien l'enchaînement le plus logique. Tout ce que contient notre globe étant la propriété de Dieu, l'homme ne saurait être souillé par aucun mets envisagé en lui-même. — Après

le substantif *Domini*, la Vulgate omet la particule « car », qu'on lit dans tous les manuscrits grecs et toutes les autres versions. — *Si quis...* Seconde hypothèse, vers. 27-30 : celle d'un repas auquel un chrétien assiste dans la maison d'un païen. — *Et vultis...* L'apôtre permet donc d'accepter une invitation de ce genre ; mais la suite de son langage prouve qu'il y avait quelque péril à le faire. — *Omne quod...* Même règle d'abord que pour le cas précédent. Comp. le vers. 25. — *Si quis autem...* (vers. 28), il s'agit, selon les uns, d'un des convives païens, désireux de mettre le chrétien dans l'embarras ; selon d'autres, d'un invité chrétien mais scrupuleux. — Cette fois, la réponse est négative : *Nolite manducare*. L'apôtre motive son interdiction : *propter... et propter...* En effet, païen ou chrétien, celui qui avait fait l'observation citée aurait pu être scandalisé, et sa conscience pouvait recevoir quelque dommage. — *Conscientiam... non tuam* (vers. 29). Il importait de faire cette réserve, car plus haut, à deux reprises (comp. les vers. 25 et 27), la formule « propter conscientiam » avait désigné la conscience du chrétien éclairé, qui avait l'entière conviction de sa liberté. Saint Paul affirme donc avec emphase qu'il ne veut toucher en rien aux droits du fidèle dont la conscience est bien formée, mais qu'il lui ordonne de s'abstenir par égard pour les scrupules de son frère. — *Ut quid... ?* C.-à-d. : Pourquoi soumettrais-je à tel point ma liberté à la conscience d'autrui, que je dusse regarder comme interdit ce que je sais être parfaitement licite ? Ainsi donc, ma propre conscience n'est pas liée par le sentiment erroné du prochain ; elle n'est point souillée, si j'accomplis un acte que je crois à bon droit être permis, alors même que d'autres le regardent à tort comme coupable. — *Si ego cum...* (vers. 30). C'est une pensée analogue. Cf. Rom. xiv, 16 ; I Tim. iv, 4-5. Quelque mets que je mange,

blasphemor pro eo quod gratias ago?

31. Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite.

32. Sine offensione estote Judæis, et gentibus, et ecclesiæ Dei;

33. sicut et ego per omnia omnibus placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant.

pourquoi serais-je blâmé au sujet d'une chose dont je rends grâces?

31. Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu.

32. Ne soyez une occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux païens, ni à l'Église de Dieu;

33. comme moi-même je cherche à plaire à tous en toutes choses, ne cherchant pas ce qui m'est avantageux, mais ce qui l'est au plus grand nombre, pour qu'ils soient sauvés.

CHAPITRE XI

1. Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

2. Laudo autem vos, fratres, quod per

1. Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ.

2. Je vous loue, frères, de ce que

personne n'a le droit de me blâmer (*quid blasphemor...?*), si je le mange en remerciant le Père céleste qui me le donne. — Les mots *cum gratta, gratias ago*, font allusion aux prières que les premiers chrétiens ne manquaient pas de faire avant et après les repas, à l'imitation des Juifs. — *Sive ergo...* (vers. 31). En concluant, l'apôtre généralise, et cite le principe qui doit guider les chrétiens dans tous leurs actes. Les traits *manducatis, bibitis*, sont tirés directement de la situation. — *In gloriam Dei*. Noble but final que le vrai disciple du Christ se propose en toutes choses. — *Sine offensione...* (vers. 32). Règle générale, négative, après le principe positif; l'intérêt du prochain après celui de Dieu. Le grec ἀκρόσχοποι signifie à la lettre qu'il ne faut faire broncher, c.-à-d., ne scandaliser personne. — *Judæis, gentibus...* Les trois cercles de la société d'alors au point de vue religieux. — *Sicut et ego...* (vers. 33). De nouveau (cf. IX, 12^b, 19 et ss.), l'apôtre présente sa propre conduite comme un exemple que les fidèles doivent imiter. — *Placeo*. C.-à-d. : Jé m'efforce de plaire.

CHAP. XI. — 1. Conclusion. — *Imitatores mei...* En excitant ainsi les fidèles à suivre son exemple, Paul n'a garde de se donner comme un modèle absolu de perfection; il n'est lui-même qu'une copie par rapport à Jésus-Christ (*sicut et ego...*).

SECTION III. — QUESTIONS CONCERNANT LE CULTE SACRÉ. XI, 2-XIV, 40.

Ces questions sont au nombre de trois : la tenue des femmes dans les assemblées religieuses, certains désordres qui s'étaient intro-

duits dans la célébration des saints mystères, enfin les dons spirituels. Ce dernier point sera traité assez longuement. Ici encore nous admirerons le tact et l'habileté de saint Paul, et les hauts principes spirituels qui le guidaient dans les plus petits détails.

§ I. — Deux abus à éviter dans les assemblées religieuses. XI, 2-34.

1^o La mise qui convient aux femmes lorsqu'elles assistent à ces réunions. XI, 2-16.

Il est probable que ce premier abus se rattachait aussi à une interprétation très fautive de la liberté apportée par le christianisme, spécialement en ce qui regardait la condition des femmes. Traitées comme des esclaves en Grèce aussi bien qu'en Orient, elles voyaient tout à coup tomber leurs chaînes, et se sentaient libres, respectées, honorées. Cf. Gal. III, 28. Mais plusieurs ne tardèrent pas à s'arroger, en vertu même de cette liberté, des droits égaux à ceux des hommes; entre autres, celui de paraître tête nue dans les assemblées religieuses, et celui d'y prendre la parole pour communiquer les révélations qu'elles avaient reçues. Ce second point ne sera traité que plus bas, XIV, 34 et ss.

2. Introduction à cette nouvelle partie de l'épître. — Elle consiste en un compliment délicat : *Laudo... vos... quod...* Quelques commentateurs anciens ont eu tort d'y voir de l'ironie. Les fautes d'un certain nombre de ses membres n'empêchaient pas l'Église de Corinthe d'être excellente dans son ensemble. Cf. I, 4-8. — Le sens des mots *per omnia... memores...* est déterminé par la seconde moitié du verset : *et sicut tradidit... tenetis*. Le souvenir qu'on avait de

vous vous souvenez de moi en toutes choses, et que vous gardez mes préceptes tels que je vous les ai transmis.

3. Mais je veux que vous sachiez que le Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef du Christ.

4. Tout homme qui prie, ou qui prophétise, ayant la tête couverte, déshonore sa tête.

5. Mais toute femme qui prie, ou qui prophétise, sans avoir la tête voilée, déshonore sa tête; car c'est comme si elle était rasée.

6. Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe les cheveux. Mais s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou rasés, qu'elle se voile la tête.

7. L'homme ne doit pas se voiler la tête, parce qu'il est l'image et la gloire

omnia mei memores estis, et sicut tradididi vobis, præcepta mea tenetis.

3. Volo autem vos scire quod omnis viri caput Christus est; caput autem mulieris, vir; caput vero Christi, Deus.

4. Omnis vir orans aut prophetans velato capite, deturpat caput suum.

5. Omnis autem mulier orans aut prophetans non velato capite, deturpat caput suum; unum enim est ac si decalvetur.

6. Nam si non velatur mulier, tondeatur. Si vero turpe est mulieri tonderi, aut decalvari, velet caput suum.

7. Vir quidem non debet velare caput suum, quoniam imago et gloria

Paul à Corinthe était très efficace, puisqu'il portait à accomplir ses enseignements.

3-6. Première raison pour laquelle les femmes doivent se voiler durant les assemblées sacrées : le rôle secondaire qu'elles tiennent dans l'Église. Le vers. 3 pose un principe, dont les vers. 4-6 tirent les déductions. — *Viri caput...*, *caput autem...*, *caput vero...* Admirable synthèse, qui comprend une sorte de hiérarchie ainsi constituée : Dieu, le Christ, l'homme, la femme. La femme chrétienne, quoique l'égale de l'homme sous le rapport de la grâce et de l'union à Jésus-Christ, occupe le dernier rang en ce qui concerne l'organisation extérieure de l'Église. L'expression métaphorique « caput » caractérise fort bien les rapports qui existent entre Dieu et le Christ, entre le Christ et l'homme, entre l'homme et la femme; elle marque tout à la fois « une communauté de vie et une inégalité dans cette communauté ». En effet, la tête et les membres participent à la même vie; mais la tête l'emporte sur les membres. — *Orans aut...* (vers. 4). Tout l'ensemble de ce passage suppose que ces actes avaient lieu en public, durant les assemblées destinées au culte. Sur la signification spéciale du verbe *prophetans*, voyez XII, 10, et le commentaire. — *Deturpat*. Pour bien comprendre ce langage, il faut se souvenir que, d'après le symbolisme admis généralement par les anciens, le voile ou la coiffure était un signe de dépendance, de sujétion. C'est au propre, cette fois, d'après l'interprétation la plus probable, qu'il faut prendre le mot *caput*. Le sens est donc qu'un homme qui se voile reconnaît son infériorité par rapport aux autres hommes, et se déshonore par là même. En Grèce, les hommes libres allaient partout la tête nue; c'étaient les esclaves qui se couvraient. — *Omnis... mulier...* (vers. 5). C'est le contraire. Chez les Grecs comme en Orient, les femmes honnêtes

ne sortaient que voilées; seules, les femmes de mauvais vie se présentaient en public sans voile. — *Unum... ac si...*

Réflexion pleine d'ironie. Dans le grec : C'est la même chose que si elle était rasée. Véritable ignominie pour une femme, dans tous les temps et dans toutes les contrées. Cf. Is. III, 17, 24, etc. Comme les Hébreux (cf. Num. v, 18), les Gaulois rasaient la tête des femmes adultères; les Grecs, celle des femmes esclaves. — *Si non velatur...*, *tondeatur* (vers. 6). On sent passer dans ces mots l'indignation de l'apôtre : S'il y a parmi vous des femmes assez immodestes pour enlever leur voile et paraître tête nue dans les églises, qu'elles aillent jusqu'au bout, et qu'elles se fassent couper les cheveux. — *Si vero...* Si elles reculent devant l'ignominie d'être tondues ou rasées (Vulg., *decalvari*), qu'elles gardent leur chevelure, mais en même temps leur voile, en signe de dépendance. L'usage du voile s'est malheureusement perdu dans la plupart des contrées chrétiennes; il existe encore en Espagne et ailleurs pour la sainte communion; à Rome, il est exigé lorsqu'une femme est reçue en audience par le souverain pontife.

7-12. Seconde raison : l'histoire de la création de la femme prouve que celle-ci n'a en réalité qu'un rôle secondaire. — *Vir quidem...* L'apôtre



Femme grecque voilée.
(D'après une terre cuite d'Athènes.)

Dei est; mulier autem gloria viri est.

8. Non enim vir ex muliere est, sed mulier ex viro;

9. etenim non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum.

10. Ideo debet mulier potestatem habere supra caput, propter angelos.

11. Verumtamen neque vir sine muliere, neque mulier sine viro, in Domino.

12. Nam sicut mulier de viro, ita et vir per mulierem; omnia autem ex Deo.

13. Vos ipsi iudicate: decet mulierem non velatam orare Deum?

de Dieu; mais la femme est la gloire de l'homme.

8. Car l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme;

9. et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

10. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur sa tête la marque de la puissance de l'homme.

11. Toutefois, l'homme n'est pas sans la femme, ni la femme sans l'homme, dans le Seigneur.

12. Car de même que la femme a été tirée de l'homme, ainsi l'homme existe par la femme, et tout vient de Dieu.

13. Jugez-en vous-mêmes: est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée?

commence derechef par l'homme (comp. le vrs. 4), et il signale un autre excellent motif pour lequel il doit demeurer tête nue: *imago... Dei...* Allusion manifeste à Gen. I, 26-28, et au Ps. VIII, 6, qui est lui-même un écho du récit de la création. Assurément la femme aussi a été créée à l'image de Dieu, mais d'une manière moins immédiate et moins parfaite. C'est surtout à l'image de l'homme qu'elle a été directement formée (cf. Gen. II, 21 et ss.), et les anciens auteurs aiment à la nommer pour cela: « image d'une image, gloire d'une gloire. » C'est ce que dit lui-même l'apôtre, en ajoutant: *mulier... gloria viri*. L'homme ne doit donc pas se voiler, parce qu'en agissant ainsi il ternirait en quelque sorte l'éclat de la splendeur divine, qu'il est destiné à refléter partout. Au contraire, la femme doit se voiler, en signe de soumission à l'égard de son mari. — Les vers. 8 et 9 font ressortir, d'après le mode et le but de la création de la femme, la nécessité de cette dépendance. D'abord, l'homme est le principe de la femme: *Non... vir ex... sed...* Elle a été tirée de son être. Cf. Gen. II, 20 et ss. En outre, l'homme est la fin immédiate pour laquelle la femme a été créée: *mulier propter...* Elle devait être pour lui un aide semblable à lui. Cf. Gen. II, 18. — *Ideo...* (vers. 10). Conclusion toute naturelle de ces prémisses. — *Potestatem* est une expression abrégée, qui signifie: le signe de la puissance, c.-à-d., le voile, symbole de la puissance de l'homme, à laquelle la femme doit se soumettre. — La locution *propter angelos* a reçu des explications assez variées depuis l'antiquité. On a vu tour à tour dans les « anges » les ministres sacrés, tous les chrétiens pieux, les démons, les bons anges. Ce dernier sentiment est à coup sûr le meilleur, car il n'y a pas de raison d'abandonner ici le sens propre et littéral. Saint Paul veut dire que, les anges assistant invisiblement aux assemblées religieuses des chrétiens, ces esprits célestes seraient attristés et choqués pour ainsi dire, si tout ne s'y

passait point avec la plus grande convenance (saint Jean Chrysostome, saint Augustin, etc.). — *Verumtamen...* L'apôtre établit une restriction dans les vers. 11 et 12. Il a mis en relief la dépendance de la femme par rapport à l'homme; il ne veut pas, toutefois, que cette dépendance soit un esclavage, comme cela n'avait que trop lieu chez les païens: il relève donc maintenant la dignité de la femme au point de vue chrétien. — *Neque vir... neque...* L'homme et la femme ne vont pas l'un sans l'autre, et par cela même il existe entre eux une certaine égalité vis-à-vis l'un de l'autre. — *In Domino*: en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce trait, ajouté au précédent, signifie que le fondateur du christianisme a confirmé, sous ce rapport, ce qu'avait institué primitivement le Créateur, à l'œuvre duquel il est de nouveau fait allusion: *Nam sicut...* (vers. 12). — *Ita et vir per...* Si la formation de la première femme est une preuve de sa sujétion, comme il vient d'être dit, la propagation subséquente du genre humain rétablit jusqu'à un certain point l'égalité, puisque c'est de la femme que sont nés tous les hommes, excepté le premier. — La synthèse *omnita... ex Deo* ramène ces divers détails à l'institution divine.

13-15. Troisième raison: la nature même enseigne aux femmes qu'elles doivent porter un voile. — Ce nouveau motif est introduit soudain par un appel au bon sens des Corinthiens: *Vos ipsi... Cf. x, 15. — Decet mulie-*



Romaine voilée.
(Peinture de Pompéi.)

14. et la nature même ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour un homme de laisser croître ses cheveux,

15. mais que si la femme les laisse croître, c'est une gloire pour elle, parce que les cheveux lui ont été donnés en guise de voile?

16. Si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude, et l'Église de Dieu non plus.

17. Je vais vous dire maintenant une chose dont je ne vous loue pas : c'est que vous vous assemblez, non pour devenir meilleurs, mais à votre pré-judice.

18. Et d'abord, j'entends dire que,

14. nec ipsa natura docet vos quod vir quidem si comam nutriat, ignominia est illi ;

15. mulier vero si comam nutriat, gloria est illi, quoniam capilli pro velamine ei dati sunt ?

16. Si quis autem videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque ecclesia Dei.

17. Hoc autem præcipio, non laudans, quod non in melius, sed in deterius convenitis.

18. Primum quidem convenientibus

rem...? Tel est le petit problème posé par l'apôtre. Le verbe *orare* désigne, comme au vers. 4, la prière publique dans les réunions sacrées. — La réponse, qui se subdivise comme dans les deux cas précédents (cf. vers. 4-5, 7-8), est elle-même donnée sous la forme d'une interrogation : *Nec ipsa...* (versets 14 et 15)? — *Natura*. Saint Paul nomme ainsi, non pas simplement le sentiment naturel, ou l'usage, ou la bienséance, mais la conformation physique elle-même, comme il ressort du vers. 15^b. La nature a donné en réalité à la femme des cheveux plus longs qu'à l'homme, et telle est la base de cet autre raisonnement. — *Vir si comam...* Chez les peuples civilisés, on méprise d'ordinaire comme un efféminé tout homme qui porte les cheveux longs, tandis que l'on trouve juste et dans l'ordre que la femme garde toute sa chevelure, qui est pour elle un ornement, en même temps qu'un voile naturel (*pro velamine*; le mot grec *περιβολαίον* est très expressif, car il désigne un vêtement qui recouvre le corps tout entier); aussi n'y a-t-il



« Orante » munie d'un voile.
(Peinture des Catacombes.)

pas de contrée où les femmes ne laissent croître et ne soignent leur chevelure.

16. La conclusion de cette petite discussion

est brusque et dramatique : *Si quis... videtur...* Elle prouve qu'il y avait dans la chrétienté de Corinthe des disputeurs audacieux, qui voulaient toujours avoir le dernier mot. Paul leur ferme la bouche en les appelant à l'ordre. — *Talem consuetudinem...* C.-à-d., la coutume d'après laquelle les femmes se présentaient sans voile dans les assemblées religieuses. — *Neque ecclesia...* Il faut lire, d'après le grec : Ni les églises de Dieu (les églises particulières fondées par saint Paul et les autres apôtres). Il n'est pas sans intérêt de noter que, sur les peintures des Catacombes, les hommes ont toujours les cheveux courts, tandis que les femmes sont habituellement munies d'un voile qui pend sur les épaules, et qu'on peut aisément relever de manière à cacher le visage.

2^o Désordre qui s'était glissé jusque dans la célébration des saints mystères. XI, 17-34.

Il est beaucoup plus grave que l'abus relatif à la mise des femmes. Après l'avoir signalé et blâmé en quelques phrases vigoureuses, versets 17-22, saint Paul en démontre toute la laideur, en rappelant ce qu'était la sainte Eucharistie, vers. 23-32; il termine, vers. 33-34, par quelques prescriptions pratiques.

17. Transition et introduction. — D'après l'opinion la plus probable, le pronom *hoc* se rapporte à ce qui précède, et non à ce qui suit. — *In melius, in deterius*. Avec l'article dans le grec : Non pour le meilleur, mais pour le pire. C.-à-d. : Non pour vous améliorer, mais pour devenir plus mauvais.

18-22. Description du désordre à corriger. — La formule *primum quidem* annonce un premier reproche, qui commence ici même. Où est le second? D'après quelques interprètes, il débiterait au vers. 22; de la sorte, le premier blâme concernerait les divisions intestines qui se manifestaient dans l'Église de Corinthe (comp. les vers. 18-19), tandis que le second serait relatif à la célébration des agapes eucharistiques. Mais, si l'on envisage de plus près le texte, on voit que les vers. 17-22 traitent d'un seul et même thème, contiennent un seul et même reproche. D'ailleurs, le fait des dissensions n'est cité qu'en

vobis in ecclesiam, audio scissuras esse inter vos, et ex parte credo;

19. nam oportet et hæreses esse, ut et qui probati sunt manifesti fiant in vobis.

20. Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est dominicam cœnam manducare;

21. unusquisque enim suam cœnam præsumit ad manducandum; et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.

22. Numquid domos non habetis ad manducandum et bibendum? aut eccle-

lorsque vous vous réunissez en assemblée, il y a des divisions parmi vous, et je le crois en partie;

19. car il faut qu'il y ait même des hérésies, afin que ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée soient reconnus.

20. Lors donc que vous vous assemblez, ce n'est plus manger la cène du Seigneur;

21. car chacun commence par prendre son propre repas; et ainsi l'un souffre de la faim, et l'autre mange avec excès.

22. N'avez-vous pas des maisons pour manger et pour boire? ou méprisez-vous

passant, comme motif de l'abus plus triste encore qui est signalé aussitôt après. C'est donc seulement au chap. xii, 1, qu'il faut chercher le second blâme, qui concerne l'usage des dons spirituels. — *In ecclesiam*. D'après le grec : « in ecclesia », en assemblée (sans article). C'est le mode, et non le lieu de la réunion, qui est marqué. — *Scissuras*, σχίσματα. Cf. I, 10. Cependant ce mot ne désigne pas ici les coterles dont il était question au début de l'épître. Les divisions que l'apôtre a maintenant en vue n'avaient lieu que dans les réunions sacrées. Il est vrai qu'elles étaient plus ou moins occasionnées par l'esprit de parti qui a été décrit plus haut. — *Ex parte credo*. Expression délicate. Paul n'avait pas une certitude entière sur le point qu'il va critiquer; mais ce qu'il savait de l'état général de la communauté corinthienne l'autorisait à croire que les bruits arrivés jusqu'à lui n'étaient que trop exacts. — *Nam...* (vers. 19). Raison morale qui rendait la discordance en quelque sorte nécessaire parmi les chrétiens de Corinthe. L'argument a lieu « a majori ad minus ». Les hérésies dont saint Paul affirme que l'existence est une nécessité (*oportet*) sont plus graves que de simples dissentiments; ceux-ci, en effet, ne concernent que les relations extérieures des chrétiens entre eux, tandis que celles-là, qui consistent en de fausses doctrines, déchirent profondément l'unité même de l'Église. Si donc il est impossible, vu la misère et l'orgueil des hommes, d'empêcher absolument les hérésies, on ne saurait à plus forte raison arrêter les troubles qui divisent plus ou moins les fidèles. — *Ut... qui probati...* C'est le motif providentiel de la nécessité des hérésies. Elles provoquent une crise, qui permet aux chrétiens solides et parfaits de manifester leur vigueur dans la foi et dans la charité, de manière à gagner l'approbation divine. Comme dans la proposition qui précède, la jonction *et* est très accentuée. — *Convenientibus ergo...* (vers. 20). L'apôtre reprend sa phrase du vers. 18, momentanément interrompue, et il décrit l'abus qui l'affligeait tant. — *Jam non est... manducare*. Cette locution, calquée sur le grec, ne signifie pas, comme on l'a dit souvent : Vous vous con-

duisez de telle sorte qu'il n'est pas possible de célébrer la cène; mais : Lorsque vous vous réunissez..., ce (que vous faites) n'est pas célébrer la cène... — Les mots *cœnam dominicam manducare* ont eux-mêmes reçu différentes interprétations. D'après saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, etc., ils représentent uniquement « le sacrement du Seigneur » (Théodoret), ou la sainte Eucharistie. D'autres, tels que saint Jean Chrysostome, Estius, etc., y voient la désignation des agapes, c.-à-d., du repas fraternel qui précède ou suivait la célébration des saints mystères dans l'Église primitive. Suivant de nombreux exégètes modernes et contemporains (Cornelius à Lapide, Cornely, etc.), il s'agit tout à la fois des agapes et de la cène eucharistique, qui étaient alors célébrées ensemble, et que saint Paul associe lui-même très étroitement dans ce passage. C'est, croyons-nous, la meilleure des trois opinions. — *Unusquisque enim...* (vers. 21). L'apôtre fournit la preuve de son assertion du vers. 20. Par leur conduite toute profane, les Corinthiens dénaturaient le caractère de la cène du Seigneur. — *Suam cœnam præsumit...* Dans le grec : Chacun prend d'avance son propre souper quand on se met à manger. Ainsi, lorsque s'ouvrait le repas sacré, qui se composait des agapes et de la participation à l'Eucharistie, chacun se hâta de consommer, sans songer à ses frères, les mets qu'il avait apportés. — Conséquences de cette manière de faire : *alius... esurit, alius...* Les pauvres, venus sans provisions, avaient faim; les riches qui, dans leur égoïsme, refusaient de partager avec eux, allaient jusqu'à l'excès dans le boire et le manger. — En face de ces procédés coupables, saint Paul laisse un libre cours à son indignation, qui s'échappe en questions entrecoupées (vers. 22) : *Numquid domos...?* Si ces chrétiens profanes ne veulent pas autre chose que manger et boire, ils n'ont pas besoin pour cela d'une assemblée religieuse; qu'ils prennent chez eux leurs vulgaires repas. — *Aut ecclesiam...?* C'était manquer singulièrement de respect à l'Église de Dieu, à l'assemblée des fidèles, que de transformer l'acte le plus majestueux du culte en une parade d'orgueil et de sensualité. — *Et*

l'Église de Dieu, et faites-vous honte à ceux qui n'ont rien? Que vous dirai-je? Vous l'iguerai-je? En cela, je ne vous loue point.

23. Car j'ai appris du Seigneur ce que je vous ai moi-même transmis : que le Seigneur Jésus, la nuit où il était livré, prit du pain,

24. et après avoir rendu grâces, le rompit, et dit : Prenez et mangez; ceci est mon corps, qui sera livré pour vous; faites ceci en mémoire de moi.

25. Il prit de même le calice après avoir soupé, en disant : Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous en boirez.

26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.

27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur

siam Dei contemnit, et confunditis eos qui non habent? Quid dicam vobis? Laudo vos? in hoc non laudo.

23. Ego enim accepi a Domino quod et tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus, in qua nocte tradebatur, accepit panem,

24. et gratias agens fregit, et dixit : Accipite, et manducate; hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur; hoc facite in meam commemorationem.

25. Similiter et calicem, postquam coenavit, dicens : Hic calix novum testamentum est in meo sanguine; hoc facite, quotiescumque bibetis, in meam commemorationem.

26. Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.

27. Itaque quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Do-

confunditis...? On conçoit l'humiliation spéciale qui retombe alors sur ceux qui n'avaient rien pu se procurer. — *Quid dicam...?* On dirait que l'apôtre était embarrassé pour « qualifier une telle conduite sans user de termes trop sévères ». — *In hoc non...* Litote significative. Comp. les vers. 2 et 17.

23-32. Saint Paul fait ressortir la gravité du désordre, en rappelant ce qu'était la sainte Eucharistie, que l'on recevait avec des dispositions si imparfaites. Après avoir exposé brièvement l'histoire de l'institution du divin sacrement, vers. 23-25, il indique quelle faute on commettait en participant d'une manière indigne aux saints mystères, vers. 26-29, et à quels châtements divins on s'exposait, vers. 30-32. — *Ego...* Comme le montre la particule *enim*, Paul se propose, en racontant les circonstances parmi lesquelles l'Eucharistie avait été instituée, de féliciter avec plus de force l'abus qu'il vient de signaler. — Les mots *accepi a Domino* doivent

Quod et tradidit... L'apôtre avait été fidèle à transmettre aux Corinthiens ce dogme fondamental. Ainsi qu'on le reconnaît universellement, son petit récit a dû servir de source à la relation que saint Luc a consignée dans son évangile, xxii, 19-20 (voyez le commentaire), touchant le même fait, tant la ressemblance est grande entre les paroles du maître et celles du disciple. L'apôtre n'a guère en propre (vers. 24 et 25) que deux traits omis par l'évangéliste : d'abord la circonstance si touchante *in qua nocte...*, par laquelle la passion du Sauveur est intimement unie à l'institution du sacrement d'amour qui devait en perpétuer le souvenir; puis la répétition de la formule *hoc facite...* après la consécration du calice. — *Quotiescumque enim...* (vers. 26). Paul déduit les conséquences pratiques qui découlent, pour les fidèles, du grand fait qu'il vient de rappeler. Première conclusion : lorsque les chrétiens participent au pain et au vin consacrés, l'acte accompli par eux est un mémorial direct de la passion de Jésus; mémorial qui subsistera jusqu'au second avènement du Christ (*donec veniat*). Au lieu des trois futurs *manducabitis, bibetis, annuntiabitis*, il faudrait le présent d'après le texte grec. — *Itaque...* (vers. 27). Autre conclusion, qui fait ressortir plus directement le crime affreux que commettent les profanateurs de l'Eucharistie. Il est à remarquer, au point de vue théologique, que l'apôtre, après avoir dit : *manducaverit... vel biberit...*, se sert ensuite de cette autre formule : *reus... corporis et sanguinis...*; d'où il suit que, même en ne communiquant que sous une seule espèce, on reçoit vraiment le corps et le sang de Jésus-Christ. Par conséquent, il est présent tout entier sous chacune d'elles. — Le sens de l'adverbe *indigne* est déterminé par le con-



Symboles eucharistiques.
(D'après une fresque des Catacombes.)

s'entendre d'une révélation personnelle, que Paul avait reçue directement de Jésus-Christ; sans cela ils n'auraient pas de sens, comme l'affirment très justement la plupart des interprètes. —

mini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini.

28. Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat, et de calice bibat.

29. Qui enim manducat et bibit indigne, iudicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini.

30. Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles, et dormiunt multi.

31. Quod si nosmetipsos dijudicemus, non utique iudicemur.

32. Dum iudicamur autem, a Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur.

33. Itaque, fratres mei, cum convenitis ad manducandum, invicem expectate.

indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur.

28. Que l'homme s'éprouve donc lui-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice.

29. Car celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa condamnation, ne discernant pas le corps du Seigneur.

30. C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et de languissants, et que beaucoup sont morts.

31. Si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serions pas jugés.

32. Mais lorsque nous sommes jugés, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec ce monde.

33. C'est pour quoi, mes frères, lorsque vous vous assemblez pour manger, attendez-vous les uns les autres.

texte. Communier indignement, c'est le faire d'une manière qui profane plus ou moins le corps et le sang de Jésus-Christ, avec une conscience coupable de fautes contre la charité, contre la mortification, etc., sans s'être suffisamment examiné et préparé. Comp. les vers. 21 et 28. L'apôtre n'avait donc pas seulement en vue ceux qui communient en état de péché mortel, mais encore ceux qui le font avec affection au péché véniel, car ces derniers aussi outragent, quoique d'une manière moins grave, le divin sacrement. Voyez le concile de Trente, *Sess. XIII, de sanctiss. Euch.*, c. 7; Cornely, *h. l.* — *Reus erit...* C.-à-d., coupable d'avoir grièvement lésé le corps et le sang de Jésus. — *Probet autem...* (vers. 28). Sérieux avertissement. S'éprouver avant la sainte communion, c'est examiner à fond sa conscience, pour voir en quel état elle se trouve par rapport à la sainte Eucharistie, puis, si l'on ne se juge pas digne d'approcher des saints mystères, purifier son âme afin de pouvoir communier. — *Et sic* : après s'être éprouvé et préparé. — *Qui enim...* (vers. 29). Pour donner plus de force à son avertissement, Paul revient sur la pensée qu'il a émise au vers. 27, et insiste sur le grave péril qu'il y aurait à communier indignement. — *Judicium* (κρίμα)... *manducat*. Métaphore d'une énergie toute tragique : s'incorporer sa propre condamnation, alors que le sacrement que l'on reçoit est un gage de salut. En l'employant, l'apôtre pensait sans doute à la damnation éternelle pour ceux qui communient en état de péché grave; mais les vers. 30 et ss. prouvent qu'il songeait aussi à des châtiments temporels. — Le trait *non dijudicans* (μη διακρίνων, jeu de mots avec κρίμα, « jugement »)... indique le motif de ce jugement, de cette condamnation. Les chrétiens en cause ne distinguent pas le corps et le sang de Jésus d'un mets ou d'un breuvage vulgaire; ils les traitent donc sans respect. — *Ideo...* Parce que

de nombreux fidèles de Corinthe ne communiaient pas avec les dispositions requises, Dieu les avait ouvertement punis, vers. 30-32. C'est un appel direct à leur expérience que l'écrivain sacré fait à cet endroit. — *Infirmi et imbecilles*. Ces deux adjectifs, comme ceux qui leur correspondent dans le texte grec, sont à peu près synonymes. Ils représentent ici l'un et l'autre les maladies graves dont Dieu avait châtié quelques-uns des coupables. — *Dormiunt*. L'euphémisme fréquemment usité dans le Nouveau Testament pour désigner la mort. — *Quod si nos...* (vers. 31). Telle était la vraie cause de ces châtiments : les chrétiens de Corinthe ne s'étaient ni étudiés, ni jugés sous le rapport moral, avant d'aller à la sainte table; c'est pourquoi Dieu les avait lui-même jugés et condamnés. Ils auraient au contraire prévenu le jugement du Seigneur, s'ils s'étaient examinés les premiers. Le verbe *dijudicemus* fait évidemment allusion à « non dijudicans » du vers. 29^b. — *Dum autem...* (vers. 32). Parole de consolation pour ceux qui avaient été punis. Le jugement divin exercé sous forme de châtimement temporel était en réalité un acte d'indulgence. Par là, les Corinthiens recevaient une leçon (*corripimur*), destinée à les améliorer, et dont il ne tenait qu'à eux de profiter, s'ils voulaient échapper à une condamnation plus terrible encore et plus durable : *ut non... damnemur* (κατακριθῶμεν, autre jeu de mots). — *Cum... mundo* : avec le monde pervers et incrédule. — Dans tout ce passage encore, vers. 27 et ss., nous avons une preuve très forte de la croyance des premiers chrétiens à la transsubstantiation et à la présence réelle. L'Église primitive interprétait donc les paroles de l'institution de l'Eucharistie absolument comme le fait aujourd'hui l'Église catholique.

33-34. Quelques avis pratiques pour conclure. — *Itaque, fratres*. Le ton redevient paternel et familier. — Les mots *cum... ad manducandum*

34. Si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui, afin que vous ne vous assembliez pas pour votre condamnation. Je réglerai le reste après mon arrivée.

34. Si quis esurit, domi manducet, ut non in iudicium conveniatis. Cetera autem, cum venero, disponam.

CHAPITRE XII

1. Pour ce qui concerne les *dons* spirituels, je ne veux pas, mes frères, que vous soyez dans l'ignorance.

2. Vous savez que, lorsque vous étiez païens, vous vous laissiez entraîner vers les idoles muettes, selon qu'on vous menait.

3. C'est pourquoi je vous déclare que personne, parlant par l'Esprit de Dieu,

1. De spiritualibus autem nolo vos ignorare, fratres.

2. Scitis quoniam cum gentes essetis, ad simulacra muta prout ducebamini euntes.

3. Ideo notum vobis facio quod nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema

ne se rapportent évidemment qu'aux agapes. — L'ordre *invicem expectate* fait allusion à l'abus mentionné plus haut, vers. 21* (« unusquisque... præsunit »). — *Domī...* (vers. 34). C'est là, d'après le vers. 22, et non pas dans les assemblées religieuses, que l'on prend un repas ordinaire. — *Cetera autem...* Passage à bon droit relevé par les théologiens, pour démontrer qu'à côté de la sainte Écriture il existe une tradition apostolique, qui fait loi en matière de foi et de morale. Nous ignorons quels étaient les autres points que saint Paul se réservait de régler durant son prochain séjour à Corinthe; peut-être concernaient-ils aussi la célébration des saints mystères.

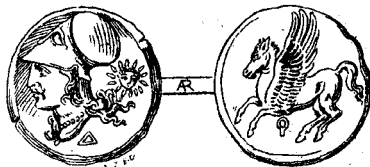
§ II. — Instruction relative aux dons spirituels. XII, 1-14, 40.

Ces trois chapitres, très intéressants en eux-mêmes, parce qu'ils nous permettent de nous faire une juste idée de la vie religieuse de l'Église naissante et des grâces nombreuses qu'elle recevait du Seigneur, présentent d'assez nombreuses difficultés à l'interpréter, comme le faisait observer saint Jean Chrysostome. Il y est parlé de manifestations spirituelles qui, très connues des lecteurs de l'épître, parce qu'elles étaient d'une occurrence fréquente, se sont peu à peu raréfiées et ont même presque totalement disparu, de sorte que nous avons de la peine à nous faire une idée bien nette de certains détails. — Le chap. XII traite des dons spirituels en général; le chap. XIII, de la charité, en tant qu'elle en est la pierre de touche et le principe vivificateur; le chap. XIV, de deux dons particuliers, la prophétie et le don des langues, plus désirés de certains chrétiens et qui étaient l'occasion d'abus dans les assemblées religieuses.

1° La nature, le but et la diversité des dons spirituels. XII, 1-11.

CHAP. XII. — 1-3. Principe fondamental: le vrai critérium et l'origine divine de ces dons.

— Les mots de *spiritualibus*, qui forment comme le titre de ce nouveau paragraphe (cf. VII, 1; VIII, 1), sont calqués sur le grec *πνευματικῶν*, dons gratuits. Comp. les vers. 4, 9, 28, 30, 31. Sur cette expression, voyez Rom. XII, 6 et le commentaire. — *Scitis quoniam...* (vers. 2). Saint Paul rappelle d'abord aux Corinthiens, en quelques mots pleins de vigueur, ce qu'était



Monnaie de Corinthe.

leur vie morale lorsqu'ils vivaient encore dans le paganisme (*cum gentes...*). — *Ad simulacra muta*. Tel était le terme de leurs adorations: des idoles muettes, incapables de les instruire. Ils vivaient donc alors forcément dans une profonde ignorance en ce qui concerne les dons merveilleux dont ils jouissaient depuis leur baptême; c'est pourquoi l'apôtre veut compléter leur instruction sur ce point. Comp. le vers. 3°. — *Ducebamini euntes* (plutôt: « abducti »). Ce trait fait image et nous montre ces pauvres païens entraînés vers les faux dieux, comme on entraîne des animaux sans raison. C'est par les démons qu'était exercée cette funeste influence. Cf. x, 20. — *Notam... factam* (vers. 3). Les fidèles de Corinthe vont apprendre de leur maître le caractère infailible auquel ils pourront reconnaître si tel ou tel phénomène extérieur, qui ressemblait à un don extraordinaire, provenait réellement du ciel. — *In Spiritu... loquens*. C.-à.-d., parlant sous l'inspira-

Jesu; et nemo potest dicere: Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.

4. Divisiones vero gratiarum sunt, idem autem Spiritus.

5. Et divisiones ministrarum sunt, idem autem Dominus.

6. Et divisiones operationum sunt, idem vero Deus, qui operatur omnia in omnibus.

7. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem.

8. Alii quidem per Spiritum datur

ne dit anathème à Jésus; et personne ne peut dire: Seigneur Jésus, si ce n'est par l'Esprit-Saint.

4. Sans doute, il y a diversité de grâces; mais il n'y a qu'un même Esprit.

5. Il y a diversité de ministères; mais il n'y a qu'un même Seigneur.

6. Il y a aussi diversité d'opérations; mais il n'y a qu'un même Dieu, qui opère tout en tous.

7. Or la manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour l'utilité commune.

8. En effet, à l'un est donnée par

tion immédiate de l'Esprit-Saint. Quoique cette expression se rapporte plus directement aux dons des langues et de prophétie, il est évident, d'après les vers. 1, 4 et ss., que la règle tracée ici-même s'applique à tous les « charismata » en général. Le critérium est indiqué en termes tour à tour négatifs et affirmatifs. — *Anathema Jesu*. Mieux, d'après la leçon la mieux garantie du grec: « *Anathema Jesus* », Jésus (est) anathème; ou, Maudit (soit) Jésus! Sur le sens du mot ἀνάθεμα, voyez Rom. ix, 3 et les notes. Y avait-il déjà, parmi les chrétiens, des hérétiques qui nient la divinité de Jésus-Christ? On l'a affirmé, sans le prouver. Il vaut mieux supposer que l'apôtre a ici en vue les Juifs non convertis, qui maudissaient et blasphémaient Notre-Seigneur. A coup sûr, les hommes qui poussaient cette exclamation sacrilège ne pouvaient pas agir sous l'influence de l'Esprit-Saint, et si des phénomènes extraordinaires, analogues à ceux qui accompagnaient les dons spirituels, se manifestaient en eux ou par eux, c'étaient des phénomènes diaboliques et trompeurs. — Après *nemo potest dicere*, il faut sous-entendre: dans un état extraordinaire, provenant d'un don spirituel. — *Dominus Jesus*. C'est le critère positif, qui consistait à s'écrier, au contraire: Jésus est le Seigneur! c.-à-d., le Rédempteur promis, le Messie-Dieu auquel tout appartient. — *Nisi in Spiritu*... En effet, personne ne peut arriver sans le secours de l'Esprit-Saint à croire en Notre-Seigneur Jésus-Christ et à manifester ouvertement sa foi. Cf. Matth. xvi, 17. Voyez aussi I Joan. iv, 1-3, passage qui présente une grande analogie avec celui-ci.

4-11. L'unité d'origine et de but des dons spirituels, malgré leur diversité. Les vers. 4-6 nous les montrent procédant tous d'un seul et même principe, Dieu lui-même. — *Divisiones*. Le substantif grec διαίρεσις désigne à proprement parler des distributions, des répartitions; puis, comme c'est ici le cas, des catégories distinctes. — *Gratiarum* rend imparfaitement le sens de χαρισμάτων. Voyez les notes du vers. 1^a. — *Idem... Spiritus*. Quelque variés et multiples, les dons en question émanent du même et seul Esprit divin. — *Et divisiones*... Les vers. 5 et 6 sont destinés à expliquer le

vers. 4, au moyen de deux analogies. — *Ministrationum, διακονιών*. C.-à-d., des fonctions ecclésiastiques, comme l'apostolat, le sacerdoce, le diaconat, etc. — *Idem... Dominus*. Ces divers ministères provenaient tous de Notre-Seigneur Jésus-Christ, chef de l'Église, et se rapportaient à son service. — Par *operationum* (ἐνεργημάτων), il faut entendre les heureux effets produits soit dans les esprits (par exemple, les conversions), soit dans les corps (les miracles de guérison, etc.), par le moyen des dons spirituels et des fonctions ecclésiastiques. — Ces effets sont appropriés à Dieu le Père (*idem... Deus*), parce que c'est lui qui, en vertu de sa toute-puissance créatrice, *operatur* (ὁ ἐνεργῶν) *omnia in omnibus* (c.-à-d., dans tous les hommes). Tout ce passage contient un argument très fort en faveur du mystère de la sainte Trinité. — *Unicuique*... (vers. 7). But pour lequel les dons spirituels sont accordés par l'Esprit-Saint: *ad utilitatem*. C.-à-d., non pour le bien particulier de ceux qui les reçoivent, mais pour le bien général de l'Église, ainsi qu'il ressort des vers. 12 et ss. — Les principaux « charismata » sont énumérés dans les vers. 8-10. L'apôtre en cite neuf; mais il ne se propose nullement d'être complet, puisqu'il en mentionne plusieurs autres dans l'épître aux Rom., xii, 6 et ss. Comp. aussi le vers. 28, où il n'en signale que huit. Il semble les avoir groupés en trois classes, en variant les formules par lesquelles il désigne les chrétiens qui étaient l'objet de ces dons: ὁ μὲν, vers. 8^a; ἐτέρω, vers. 9^a; ἑτέρω, vers. 10^a (voyez le texte grec). Il emploie aussi des prépositions différentes, afin de mieux marquer la manière dont ces faveurs merveilleuses dépendent de l'Esprit-Saint: *per* (διὰ), *secundum* (κατά), *in* (ἐν); « elles sont données par lui et distribuées selon sa volonté (comp. le vers. 11), parce qu'elles ont en lui leur source commune ». — L'accord est loin de régner entre les exégètes au sujet de la définition et de la nature des divers « charismata »; nous donnons les interprétations les plus communément admises. La première classe comprend les dons qui se rapportent à la connaissance et à la démonstration des vérités chrétiennes: *sermo sapientie*...

l'Esprit une parole de sagesse ; à un autre, une parole de science, selon le même Esprit ;

9. à un autre, la foi, par le même Esprit ; à un autre, la grâce des guérisons, par le même Esprit ;

10. à un autre, le don d'opérer des miracles ; à un autre, la prophétie ; à un autre, le discernement des esprits ; à un autre, la diversité des langues ; à un autre, l'interprétation des langues.

11. Or c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, les distribuant à chacun comme il veut.

12. Car comme le corps est un et a beaucoup de membres, et comme tous

sermo sapientiae ; alii autem sermo scientiae secundum eundem Spiritum ;

9. alteri fides in eodem Spiritu ; alii gratia sanitatum in uno Spiritu ;

10. alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum.

11. Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult.

12. Sicut enim corpus unum est, et membra habet multa, omnia autem

scientiæ « Il faut remarquer que l'apôtre ne parle ni de la sagesse ni de la connaissance en elles-mêmes, mais d'un discours de sagesse ou de connaissance ; car il saisit le don en acte, au moment où il doit servir à l'édification de l'Église. » La sagesse dont il est ici question paraît avoir consisté, d'après II, 6 et ss., dans l'intelligence des mystères les plus relevés du christianisme, par opposition à ceux des dogmes chrétiens qui étaient l'objet de la science ordinaire des fidèles. Cf. III, 1 et ss. D'où il suit que la parole de sagesse et la parole de science étaient le don, accordé par l'Esprit-Saint, d'enseigner et d'expliquer, d'une part les plus hauts mystères de la religion, de l'autre les vérités élémentaires. Le premier don était surtout départi aux apôtres et aux autres grands prédicateurs de la foi ; le second, aux prédicateurs ordinaires. — *Alteri...* Seconde catégorie (vers. 9-10^a), comprenant les dons qui concernaient la foi et sa diffusion. — Le mot *fides* ne désigne pas ici la première des trois vertus théologiques, qui dépasse les limites du simple don spirituel ; elle est d'ailleurs le bien commun de tous les chrétiens, et non pas un privilège accordé seulement à quelques-uns. Il s'agit de ce qu'on nomme « fides miraculosa », c.-à-d., de la foi portée à un tel degré, qu'elle peut opérer des prodiges. Cf. Matth. XVII, 20 et I Cor. XIII, 2. — Les quatre dons suivants peuvent être regardés comme des effets de cette foi, soit dans la sphère matérielle (*gratia sanitatum*, le don d'opérer des guérisons miraculeuses ; *operatio virtutum*, le don d'accomplir toutes sortes de prodiges éclatants), soit dans la sphère spirituelle (*prophætia* et *discretio...*). Le mot prophète a deux significations distinctes dans le Nouveau Testament. Tantôt il marque la prédiction de l'avenir dans le sens strict ; d'autres fois, il ne représente que la communication, faite en termes émus et édifiants, de certaines vérités qui, tout en étant dévoilées par une inspiration divine, n'avaient pas trait à l'avenir. Le discernement des esprits servait de contrôle au don de prophétie. Il consistait à apprécier à leur juste valeur les phénomènes qui paraissaient

provenir de l'inspiration. Celui qui en était doué pouvait dire si le prophète parlait sous l'influence de l'Esprit de Dieu, ou sous celle de l'esprit des ténèbres, ou de son propre fonds. Cf. XIV, 29 ; I Thess. V, 19-21, etc. — Dans la troisième catégorie (vers. 10^b) sont placés le don de parler en langues étrangères (*genera linguarum*, γένη γλωσσῶν) et celui de les interpréter (*interpretatio sermonum*, ou mieux, « linguarum », comme dit l'Itala, plus conforme au texte grec). Ils seront longuement décrits au chap. XIV. — *Hæc autem...* (vers. 11). Cette ligne condense tout ce qui a été dit depuis le vers. 4, au sujet de l'unité d'origine des « charismata » malgré leur diversité. — *Dividens singula... prout...* C'est là un trait nouveau et important, qui relève la liberté entière de l'Esprit-Saint dans la distribution de ces dons, appelés pour ce motif « gratis data ». — *Vult* : d'une volonté infiniment sage, qui donne à chaque chrétien ce qui convient le mieux pour le bien de l'Église.

2^o Conséquences pratiques de la théorie qui précède. XII, 12-31.

Elles sont énoncées sous la forme d'une belle allégorie, empruntée au corps humain, et qui rappelle plusieurs morceaux célèbres de l'antiquité, entre autres le discours de Mene-nius Agrippa dans Tite Live, II, 32, et les comparaisons identiques de Sénèque, de *Ira*, II, 31 et de Marc Aurèle, II, 1 et VII, 13. Saint Paul s'y propose un double but : 1^o faire en sorte que tous les fidèles fussent contents des dons qu'ils tenaient de l'Esprit-Saint, puisque même les plus petits de ces dons contribuaient au bien universel ; 2^o réprimer tout sentiment de jalousie et de mécontentement chez ceux qui possédaient des dons moins éclatants.

12-14. Introduction : l'Église comparée au corps humain. Cf. Rom. XII, 4. — *Sicut... corpus...* Rien n'est plus exact. Le corps humain n'est pas « une agrégation monotone de parties semblables, ainsi que cela a lieu dans un réservoir d'eau ou dans un tas de pierres » ; c'est un organisme vivant, très varié dans son unité : *unum est, et multa...* — La même pensée est

membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt, ita et Christus.

13. Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judæi, sive gentiles, sive servi, sive liberi; et omnes in uno Spiritu potati sumus.

14. Nam et corpus non est unum membrum, sed multa.

15. Si dixerit pes : Quoniam non sum manus, non sum de corpore ; num ideo non est de corpore ?

16. Et si dixerit auris : Quoniam non sum oculus, non sum de corpore ; num ideo non est de corpore ?

17. Si totum corpus oculus, ubi auditis ? si totum auditus, ubi odoratus ?

18. Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit.

les membres du corps, quoique nombreux, ne forment néanmoins qu'un seul corps : ainsi en est-il du Christ.

13. En effet, nous avons tous été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit païens, soit esclaves, soit libres ; et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit.

14. Ainsi le corps n'est pas un seul membre, mais *il est composé de beaucoup de membres.*

15. Si le pied disait : Puisque je ne suis pas une main, je ne suis pas du corps ; est-ce que pour cela il ne serait point du corps ?

16. Et si l'oreille disait : Puisque je ne suis pas un œil, je ne suis pas du corps ; est-ce que pour cela elle ne serait point du corps ?

17. Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe ? s'il était tout ouïe, où serait l'odorat ?

18. Mais Dieu a disposé les membres dans le corps, chacun d'eux comme il a voulu.

répétée sous une autre forme : *omnia autem... unum tamen...* — *Ita et Christus.* On s'attendrait à lire plutôt : Ainsi en est-il de l'Église. Mais saint Paul a précisément substitué ici par métonymie le nom du Christ à celui de la communauté fondée par lui, afin de mieux faire ressortir l'unité parfaite de l'Église. Il s'agit donc du Christ mystique, de l'assemblée des fidèles qui est comme le corps du Christ, Comp. le vers. 27 ; Eph. 1, 22-23 et iv, 12 ; Col. 1, 18, etc. — *Etenim...* (vers. 13). L'apôtre démontre en quelques mots l'existence de cette unité formée par tous les fidèles, à quelque race et à quelque condition qu'ils appartiennent. — *In uno... omnes... in unum.* Remarquez la vigueur des expressions. Au baptême, les chrétiens sont pour ainsi dire plongés (*baptizati*) dans l'Esprit-Saint comme dans un élément divin, de manière à ne former ensuite tous ensemble qu'un seul et même organisme spirituel. L'Esprit de Dieu reçoit encore une mention spéciale, parce que c'est à lui qu'est appropriée la vie nouvelle que les hommes reçoivent par le baptême. Cf. Joan. III, 5 et ss., Tit. III, 5-6, etc. — Toutes les différences antérieures, soit de race et de religion (*sive Judæi, sive...*), soit de condition (*sive servi, sive...*), ont disparu dans cette transformation qu'opère le baptême. « Quand on pense à la distance qui séparait à cette époque Juifs et païens, esclaves et libres, on mesure la puissance du principe d'union qui avait comblé ces abîmes. » — Nous croyons, avec de nombreux commentateurs, que la métaphore *in... Spiritu potati sumus* représente le sacrement de confirmation, par lequel les premiers chrétiens ne recevaient pas seulement l'Esprit-Saint,

mais étaient en outre comme abreuvés de ses dons merveilleux. Cf. Act. VIII, 17 ; XIX, 6, etc. Il est moins bien de voir dans cette formule une autre désignation du baptême, ou celle du sacrement de l'Eucharistie ; en effet, l'image employée ne convient à aucun de ces deux sacrements. — *Nam et corpus...* (vers. 14). Paul revient à sa comparaison du vers. 12, qu'il va développer au point de vue pratique dans les vers. 15 et ss.

15-26. De même que le corps humain est essentiellement un malgré la multiplicité de ses membres, de même en est-il de l'Église, malgré la variété et le grand nombre des « charismata ». — *Si dixerit...* Vers. 15-20 : la noblesse plus grande de tel ou tel membre ne fait pas qu'il appartienne davantage au corps, mais c'est l'union de tous les membres qui constitue l'admirable organisme du corps humain d'après l'intention du Créateur. Ces réflexions s'adressent à ceux des Corinthiens qui, n'ayant pas reçu les dons les plus brillants de l'Esprit-Saint, en étaient attristés et découragés. — *Pes... auris...* (vers. 15 et 16). Le pied et l'oreille, dramatiquement personnifiés, se plaignent d'être moins honorables et moins utiles que la main et que l'œil. Plainte insensée : *Num ideo... ?* — *Si totum...* (vers. 17). Raisonnablement qui met davantage en relief la sottise d'une telle plainte. Le corps a des nécessités nombreuses, qui exigent des membres très variés, sans l'existence desquels la perfection de son organisme disparaîtrait : *Ubi... ? ubi... ?* — *Nunc autem...* (vers. 18). Cette diversité est l'œuvre du Créateur lui-même, dont elle atteste la grande sagesse. D'où il suit qu'être mécontent

19. S'ils n'étaient tous qu'un seul membre, où serait le corps ?

20. Mais maintenant il y a beaucoup de membres, et un seul corps.

21. L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de ton aide ; ni la tête dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires.

22. Mais au contraire les membres du corps qui paraissent les plus faibles sont les plus nécessaires ;

23. et les membres du corps que nous regardons comme les plus vils, nous les regardons d'un plus grand honneur ; et ceux qui sont honteux reçoivent le plus de respect.

24. Ceux qui sont décents n'en ont pas besoin ; mais Dieu a disposé le corps de manière à donner plus d'honneur à ce qui en manquait,

25. afin qu'il n'y ait pas de division dans le corps, mais que les membres aient également un soin réciproque les uns des autres.

26. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; ou si un membre est honoré, tous les membres s'en réjouissent avec lui.

19. Quod si essent omnia unum membrum, ubi corpus ?

20. Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus.

21. Non potest autem oculus dicere manui : Opera tua non indigeo ; aut iterum caput pedibus : Non estis mihi necessarii.

22. Sed multo magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse, necessariora sunt ;

23. et quæ putamus ignobiliora membra esse corporis, his honorem abundantiorum circumdamus ; et quæ inhonesta sunt nostra, abundantiorum honestatem habent.

24. Honestam autem nostram nullius eget ; sed Deus temperavit corpus, ei cui deerat abundantiorum tribuendo honorem,

25. ut non sit schisma in corpore, sed idipsum pro invicem sollicita sint membra.

26. Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra ; sive gloriatur unum membrum, congruunt omnia membra.

des dons spéciaux qu'on a reçus serait attaquer implicitement l'ordre établi par Dieu. Cf. Rom. ix, 20. — *St... omnia unum...* (vers. 19). L'apôtre argumente « per absurdum ». La vue est un sens non moins admirable que nécessaire ; mais que deviendrait le corps humain, s'il ne consistait qu'en yeux ? A cette absurdité saint Paul oppose la réalité des faits, tels qu'ils ont été institués par l'intelligence infinie de Dieu : *Nunc... multa...* (vers. 20). — *Non potest...* Dans les vers. 21-26 il s'adresse à ceux des fidèles qui, ayant reçu des dons très relevés, étaient portés à mépriser leurs frères moins bien doués. Tout d'abord, au vers. 21, un raisonnement analogue à celui des vers. 15-16, avec cette différence qu'ici ce sont les membres les plus honorables qui affectent de hautes prétentions, comme s'ils pouvaient se suffire à eux-mêmes. — En face de ces dires aussi faux que superbes, saint Paul place de nouveau les réalités de la vie humaine, vers. 22-24 : *Sed multo magis...* — Par *membra... inferiora* il faut entendre les organes internes, tels que le cœur, le cerveau, les poumons, l'estomac, etc., plus faibles par leur nature même, mais non moins nécessaires au corps (au lieu du comparatif *necessariora*, le grec a simplement le positif). — Allant encore plus loin dans ses développements, l'apôtre mentionne non seulement *ignobiliora membra* (vers. 23), tels que les bras, les jambes, etc., que nous ornons au moyen de vêtements, pour compenser ce qui

nous paraît moins honorable en eux, mais même ce qu'il nomme *inhonesta... nostra*, que la nature nous porte à voiler avec plus de soin (*abundantiorum honestatem...* ; nous témoignons plus de respect à ces parties de notre corps). — *Honesta... nostra* (vers. 24) : la tête, le visage, les mains. — *Sed Deus...* Comme au vers. 18, Paul fait intervenir l'action divine, pour montrer que tout est bien à sa place dans le corps humain, et par conséquent dans la répartition des dons spirituels représentés par nos divers membres. — *Temperavit*. D'après le grec : « a mêlé ensemble. » Le Créateur a parfaitement agencé les différentes parties de notre corps, entremêlant les plus honorables et les plus humbles. De la sorte, il voulait empêcher qu'il y eût dans notre organisme deux catégories distinctes de membres, opposées l'une à l'autre et produisant une sorte de schisme (vers. 25) ; bien plus, il voulait au contraire qu'il existât de part et d'autre union et sympathie (*sed idipsum...*). — L'expérience prouve que Dieu a parfaitement atteint son but : *St quid patitur...* (vers. 26). Il règne une étroite solidarité entre tous les membres du corps ; image de ce qui doit se passer entre les chrétiens. — *Compatiuntur...* : en vertu de la connexion établie d'une extrémité à l'autre du corps par le système nerveux.

27-31. Application de ces vérités aux fidèles de Corinthe. Elle est tout à fait générale ; « l'idée en est sommairement indiquée au

27. Vos autem estis corpus Christi, et membra de membro.

28. Et quosdam quidem posuit Deus in ecclesia primum apostolos, secundo prophetas, tertio doctores; deinde virtutes, exinde gratias curationum, opitulaciones, gubernationes, genera linguarum, interpretationes sermonum.

29. Numquid omnes apostoli? numquid omnes prophetæ? numquid omnes doctores?

30. numquid omnes virtutes? numquid omnes gratiam habent curationum? numquid omnes linguis loquuntur? numquid omnes interpretantur?

31. Æmulamini autem charismata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro.

27. Or vous êtes le corps du Christ, et les membres d'un membre.

28. Ainsi Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs; ensuite ceux qui font des miracles; puis ceux qui ont les dons de guérir, de secourir, de gouverner, de parler diverses langues, d'interpréter les langues.

29. Tous sont-ils apôtres? tous sont-ils prophètes? tous sont-ils docteurs?

30. tous font-ils des miracles? tous ont-ils la grâce de guérir? tous parlent-ils diverses langues? tous les interprètent-ils?

31. Aspirez aux dons les meilleurs. Mais je vais vous montrer encore une voie plus excellente.

vers. 27. » — Vos... corpus... Le corps du Christ, c'est l'Église (voyez le vers. 12 et le commentaire); les chrétiens de Corinthe méritaient donc ce titre en tant qu'ils appartenaient à l'Église. — *Membra de membro.* La Vulgate, comme l'Itala et divers manuscrits du texte syriaque, a lu : μέλη ἐκ μέλους; ce qui donne un sens analogue à celui de Rom. xii, 5. « Singuli alter alterius membra, dit Estius; id est, membra invicem connexa et dependentia estis. » Mais il faut lire, suivant la leçon la plus autorisée : μέλη ἐκ μέρους, membres en partie. Ce qui signifie qu'aucun fidèle n'est à lui seul le corps complet du Christ, mais que tout chrétien est un membre de ce corps mystique, selon la place qu'il occupe et le don qu'il a reçu. — *Et quosdam...* Cette nouvelle nomenclature est le commentaire implicite des mots « ex parte » du texte grec. Unité parfaite entre tous les membres qui forment le corps du Christ, a dit saint Paul; en même temps, comme il l'ajoute ici, grande diversité de fonctions et de rangs parmi les chrétiens : il y a les apôtres, les prophètes, etc. D'après la Vulgate, cette autre liste mentionne neuf dons, comme la première (comp. les versets 8-10), dont elle diffère d'ailleurs très peu. Le texte grec et les anciens manuscrits latins n'en signalent que huit, car ils passent sous silence l'interprétation des langues. L'emploi des mots *primum, secundo, tertio* semble supposer que notre auteur voulait d'abord énumérer tous les dons spirituels et les classer d'après leur dignité réelle; mais ce début de classification est bientôt interrompu. — *Apostolos.* Les membres du collège apostolique dans le sens strict; avec eux saint Paul, et peut-être saint Barnabé. — Les docteurs (διδάσκαλοι) avaient pour mission, comme leur nom l'indique, d'exposer les vérités chrétiennes; ils étaient chargés de l'enseignement. Selon la juste réflexion de saint Jean Chrysostome, il y avait cette différence entre les docteurs et les prophètes, que

ceux-ci ne parlaient qu'en vertu de l'inspiration divine, tandis que ceux-là, quoique aidés par l'Esprit-Saint, parlaient davantage de leur propre fonds, à la façon de maîtres qui étudient avant d'enseigner. — Sur les deux dons suivants, *virtutes et gratias curationum*, voyez les notes des vers. 9^b et 10^a. — *Opitulaciones, gubernationes.* Dons accordés en vue du gouvernement pratique des Églises. Le premier représente les institutions de divers genres qui se formèrent de bonne heure dans la chrétienté, pour soulager les pauvres, les malades, etc. Le second rendait apte aux fonctions administratives, toujours si délicates. — Enfin, pour conclure, *genera linguarum...* comme au vers. 10. — *Numquid omnes...?* Dans les vers. 29 et 30, saint Paul réitère, en omettant les « opitulaciones » et les « gubernationes », sa liste du vers. 28, afin de montrer que les dons multiples qu'il a signalés sont très diversement distribués aux chrétiens. Comp. les vers. 17 et 19. De la sorte, l'Église forme un organisme très varié dans son unité. Les questions répétées coup sur coup donnent beaucoup de vie à ce passage. — *Æmulamini autem...* (vers. 31). Transition à la description grandiose que renferme le chap. xiii. Les Corinthiens aspiraient aux dons spirituels les plus brillants; l'apôtre les exhorte brièvement ici à désirer avant tout *charismata meliora*, les dons les plus utiles pour l'éducation générale. La Vulgate a lu τὰ κρείττονα, les meilleurs (dons), leçon du plus grand nombre des manuscrits; la variante τὰ μείζονα, les plus grands, quoique favorisée par quelques témoins très anciens, paraît moins garantie. — *Adhuc excellentiorem...* C.-à-d., une voie de beaucoup supérieure à tous les dons qui ont été mentionnés dans ce chap. xii, la voie de la divine charité. — *Demonstro.* L'emploi du temps présent est à noter. « Jam ardet Paulus et fertur in amorem » (saint Ambroise).

CHAPITRE XIII

1. Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je suis comme un airain sonnante ou une cymbale retentissante.

2. Et quand j'aurais le don de prophétie, et que je connaîtrais tous les mystères et toute la science ; et quand j'aurais toute la foi, jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien.

3. Et quand je distribuerais tous mes biens pour nourrir les pauvres, et quand je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien.

1. Si linguis hominum loquar, et angelorum, caritatem autem non habeam, factus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens.

2. Et si habuero prophetiam, et novèrim mysteria omnia, et omnem scientiam ; et si habuero omnem fidem ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nihil sum.

3. Et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, et si tradidero corpus meum ita ut ardeam, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest.

3° La voie par excellence. XIII, 1-3.

C'est là une des plus belles pages qui aient été écrites dans le langage humain. De telles paroles ne se commentent guère ; on les lit en adorant et en aimant. Du reste, les saints en ont donné des explications admirables, surtout l'auteur du livre de l'*Imitation*, l. III, c. 5, « De mirabili effectu divini amoris. » Voyez aussi les cantiques d'amour de saint François d'Assise et du B. Jacopone da Todi, dans Ozanam, *les Poètes franciscains*, p. 462 et ss. — L'auteur démontre d'abord la nécessité de l'amour, vers. 1-3 ; il en décrit ensuite les principaux caractères, vers. 4-7 ; puis il parle de sa perpétuelle durée et de sa supériorité universelle, vers. 8-13.

CHAP. XIII. — 1-3. La nécessité de l'amour. Sans la charité, les dons spirituels, même les plus relevés, sont complètement inutiles. Dans les vers. 1-2, saint Paul suppose divers « charis-



Génie jouant des cymbales.
(D'après les monuments grecs.)

mata » existant dans un chrétien sans l'amour, et il affirme énergiquement qu'ils n'ont dans ce cas aucune valeur réelle. Au vers. 3, il

suppose un chrétien sacrifiant tout ce qu'il possède, même sa propre vie, sans amour, et il montre de même qu'une telle générosité ne servirait de rien. — *Linguis hominum*. Sur leur nombre, voyez les notes de xiv, 10. — *Aut angelorum*. Langage autrement ineffable. C'est, dans les deux cas, le don des langues élevé « à sa plus magnifique réalisation possible ». — *Caritatem autem non...* L'hypothèse n'est pas absolument impossible, puisqu'il s'agit de « gratis gratis datæ » qui peuvent se rencontrer même chez les pêcheurs. — *Æs sonans aut...* Détails dramatiques, pour désigner des bruits sonores, mais vains. — *Si... prophetiam...* (vers. 2). Supposition encore plus relevée que la précédente, puisque le don de prophétie l'emporte sur le don des langues. Cf. xiv, 1 et ss. — La gradation continue avec les mots *mysteria omnia, omnem scientiam*, qui représentent des connaissances aussi étendues que surhumaines. — *Omnem fidem*. La « fides miraculosa ». Voyez xii, 9^a et le commentaire. — *Ita ut montes...* : selon la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Matth. xxi, 21. — Le résultat est brièvement et énergiquement exprimé : *nihil sum*. — *Et si distribuero...* (vers. 3). Dans les hypothèses qui précèdent, c'était Dieu qui accordait généreusement ses dons ; ici, c'est l'homme lui-même qui donne et se sacrifie, mais également à pure perte, par ce qu'il est supposé dénué d'amour. — *Omnem facultates...* Le trait *in cibos pauperum* manque dans le grec, où on lit seulement : « Et si je distribuais tous mes biens. » — *Si tradidero corpus...* Sacrifice beaucoup plus excellent que celui des biens matériels ; et pourtant il est inutile lui-même sans la charité. — *Ita ut ardeam*. D'après le grec : (Si je livrais mon corps) pour être brûlé.

4-7. Les caractères de la charité. Cette caracté-

4. Caritas patiens est, benigna est. Caritas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur;

5. non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum;

6. non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati;

7. omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.

8. Caritas nunquam excidit, sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientia destruetur.

9. Ex parte enim cognoscimus, et ex parte prophetamus;

10. cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est.

11. Cum essem parvulus, loquebar ut parvulus, sapiebam ut parvulus, cogitabam ut parvulus; quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli.

4. La charité est patiente, elle est pleine de bonté. La charité n'est point envieuse, elle n'agit pas avec témérité, elle ne s'enfle pas d'orgueil;

5. elle n'est pas ambitieuse, elle ne cherche pas ses propres intérêts, elle ne s'irrite pas, elle ne pense pas le mal;

6. elle ne se réjouit pas de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité;

7. elle souffre tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout.

8. La charité ne finira jamais; pas même lorsque les prophéties disparaîtront, que les langues cesseront, et que la science sera détruite.

9. Car nous connaissons en partie, et nous prophétisons en partie;

10. mais quand ce qui est parfait sera venu, tout ce qui est partiel disparaîtra.

11. Quand j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je jugeais comme un enfant; mais lorsque je suis devenu homme, j'ai fait disparaître ce qui était de l'enfant.

téristique est pleine de vigueur dans sa brièveté. En quinze « aphorismes exquils », saint Paul signale quinze marques ou qualités soit positives, soit négatives de l'amour. D'après l'opinion la plus probable, elles concernent toutes le prochain, quoiqu'il ait été surtout question de l'amour de Dieu dans les vers. 1-3. D'ailleurs, le précepte de l'amour est unique en réalité. Cf. Math. XIII, 36-40. — D'abord, au vers. 4^a, deux qualités générales et positives : *patiens...*, *benigna...* La charité est patiente pour supporter les maux, et pleine de bonté pour procurer le bien. Puis viennent huit qualités négatives, vers. 4^b-6^a, qui sont comme le développement de Rom. XIII, 10 : « Dilectio... malum non operatur. » — *Non agit perperam*. Le sens probable du grec est : Elle ne se vante pas. — *Non inflatur* : par orgueil et présomption. Cf. iv, 6. — *Non... ambitiosa* (vers. 5). Le grec signifie plutôt : Elle n'agit pas d'une manière inconvenante. Celui qui est orgueilleux et égoïste blesse souvent les convenances sociales, la politesse, etc. — *Non cogitat...* Mieux : Elle n'impute pas le mal. L'amour sincère ne tient pas note des injures reçues, mais il les pardonne et les oublie aussitôt. — *Non gaudet super...* (vers. 6). C. à-d., au sujet des péchés d'autrui. Rien n'est plus triste pour un cœur aimant que de contempler les fautes du prochain. — Enfin, cinq traits positifs, vers. 6^b-7, dont le premier, *sed congaudet...*, contraste avec la qualité qui précède. La charité se réjouit des triomphes remportés par la vérité, qu'elle voudrait voir établie en tous lieux. — *Omnia suffert*. Plutôt, d'après le grec : Elle cache tout. C. à-d., qu'elle excuse tous les défauts du prochain. — *Omnia credit* : non par faiblesse et par crédulité, mais parce

que celui qui aime est plein de confiance en ses frères. — *Omnia sperat*. Le prochain fût-il très imparfait, l'homme aimant espère le voir s'améliorer. — *Omnia sustinet* : sachant que les maux et les persécutions de cette vie prendront fin, et recevront une glorieuse récompense.

8-13. La perpétuité et la supériorité universelle de l'amour. Ces deux autres qualités sont magnifiquement décrites. — *Nunquam excidit*. Jamais la charité n'aura de fin, car elle est faite plus encore pour le ciel que pour la terre. C'est « une fleur dont les pétales ne tomberont jamais ». — *Sive...*, *sive...* Le contraire aura lieu pour les dons spirituels (l'apôtre cite comme exemple ceux de prophétie, des langues et de science), qui seront inutiles dans l'autre vie. — Motif pour lequel les deux dons de prophétie et de science cesseront dans le ciel, tandis que la charité durera toujours (vers. 9-10) : *ex parte enim...* Ils sont imparfaits en eux-mêmes, et ne nous dévoilent qu'une partie de la révélation. Lors donc que nous posséderons la pleine connaissance de la vérité (*quod perfectum est*), ce qui est partiel, fragmentaire et imparfait devra naturellement disparaître. A plus forte raison le don des langues, devenu alors entièrement inutile; aussi l'apôtre ne le mentionne-t-il plus ici. — *Cum essem...* (vers. 11). Une intéressante comparaison met en relief cette nécessité de substituer un jour le parfait à l'imparfait. Les « charismata » ne sont, par rapport à la vision béatifique, que des bégaiements, des impressions et des pensées de petit enfant (*parvulus, νήπιος*). Les trois verbes *loquebar, sapiebam, cogitabam*, sont en gradation ascendante. — Toutes ces choses de l'enfance sont rejetées par l'homme, une fois qu'il est parvenu à la maturité : *quando au-*

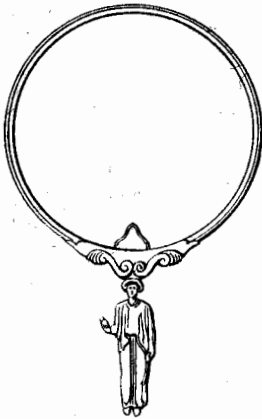
12. Nous voyons maintenant à travers un miroir, en énigme; mais alors nous verrons face à face. Maintenant je connais en partie; mais alors je connaîtrai comme je suis connu.

13. Maintenant ces trois choses demeurent: la foi, l'espérance et la charité; mais la plus grande est la charité.

12. Videmus nunc per speculum in ænigmate; tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte; tunc autem cognoscam, sicut et cognitus sum.

13. Nunc autem manent fides, spes, caritas, tria hæc; major autem horum est caritas.

tem... — Videmus (βλέπομεν, nous contemplons)... Autre comparaison (vers. 12), qui achève d'expliquer la première. Ce verset contient une belle description du ciel. Le *nunc* et le *tunc* qui alternent forment un saisissant contraste. — *Per speculum*. Corinthe jouissait alors d'une certaine célébrité pour les miroirs métalliques qu'on y fabriquait; mais le meilleur miroir ne montre qu'une image plus ou moins inexacte.



Miroir grec.

(D'après les monuments.)

— *In ænigmate*: car la foi est pleine d'obscurités, qui disparaîtront dans l'autre vie. — Les mots *facie ad faciem* sont « d'une indicible suavité ». Comme deux amis qui se regardent. Cf. Ex. xxxiii, 11; Deut. xxxiv, 10, etc. — *Nunc cognosco* (γινώσκω) *ex parte*. Comp. le vers. 9^a. Ici-bas notre connaissance de Dieu et des choses de Dieu est analytique, successive, incomplète; dans le ciel, elle sera complète, intuitive et synthétique. — *Cognoscam*. Dans le grec, l'apôtre substitue le verbe composé (ἐπιγνώσσομαι) au verbe simple, pour mieux marquer la perfection de la connaissance du ciel. — *Sicut... cognitus...* (encore le verbe composé: ἐπεγνώσθη). Tandis que nous sommes sur la terre, Dieu nous connaît à fond, intimement; c'est ainsi que nous le connaissons lui-même dans l'éternité. — Cet heureux temps de la vision intuitive est réservé pour l'autre vie; du moins, pour les encourager et les consoler, les chrétiens possèdent les trois

vertus théologiques, la foi, l'espérance et la charité, bien supérieures aux simples dons spirituels: *Nunc autem...* (vers. 13). — *Manent*. Le contraire du verbe « excidit ». Comp. le vers. 8^a. — *Major autem...* Dans cette catégorie même, la charité a une supériorité incontestable, et elle seule survivra dans l'autre monde, puisque la foi fera place à la vision directe (cf. II Cor. v, 7) et l'espérance à la possession (cf. Rom. viii, 24).

4^o Parallèle entre la prophétie et le don des langues. XIV, 1-25.

On a beaucoup écrit sur ce passage, surtout pour déterminer la nature précise du don des langues, dont il a été déjà question plus haut, XII, 10, 28 et 30. Voyez aussi Marc. xvi, 17; Act. ii, 4 et ss.; x, 46 et xix, 16. Les expressions par lesquelles il est désigné jettent du jour sur sa nature: XII, 8 et 28: « genera linguarum » (γέννη γλωσσῶν), c.-à-d., différentes espèces de langues; XIII, 8, simplement « les langues »; XIV, 2, 4, etc., « loqui lingua » (au singulier); XII, 30; XIII, 1; XIV, 5, etc., « loqui linguis » (au pluriel); Marc. xvi, 17, parler « de nouvelles langues »; Act. ii, 4, parler « des langues étrangères » (ἑτέρας γλώσσας). L'idée qui ressort clairement des textes de saint Marc et des Actes, comme ici de la plupart des expressions employées par saint Paul, c'est que le don des langues consistait à s'exprimer, sous l'impulsion de l'Esprit-Saint, en des langues étrangères, qu'on n'avait jamais apprises, et qui étaient nouvelles en ce sens pour celui qui les parlait. Telle a été l'opinion unanime des commentateurs au sujet de ces divers passages, jusqu'aux temps modernes, et l'on n'a aucune raison de s'en écarter, car elle explique seule les phénomènes miraculeux mentionnés par les écrivains sacrés. C'est visiblement dans l'intention de faire disparaître le miracle et de donner une signification toute naturelle aux passages indiqués, que les rationalistes ont assigné ici au substantif « lingua », tantôt le sens figuré d'idolâtries, d'archaïsmes, comme si le « glossolale », ainsi que le nomme saint Paul, s'était exprimé en un langage tout entremêlé d'expressions rares et anciennes; tantôt le sens purement littéral, comme si le don des langues avait consisté à renouer la langue pour émettre des sons indistincts et incohérents. Ces explications sont assurément plus difficiles à admettre que le prodige lui-même, car elles sont en contradiction ouvertes avec les textes qu'elles prétendent commenter. — D'après quelques interprètes catholiques, ce n'est pas en plusieurs langues

CHAPITRE XIV

1. Sectamini caritatem, æmulamini spiritalia, magis autem ut prophetetis.

2. Qui enim loquitur lingua, non hominibus loquitur, sed Deo; nemo enim audit, spiritu autem loquitur mysteria.

3. Nam qui prophetat, hominibus loquitur ad ædificationem, et exhortationem, et consolationem.

4. Qui loquitur lingua, semetipsum ædificat; qui autem prophetat, ecclesiam Dei ædificat.

5. Volo autem omnes vos loqui lin-

1. Recherchez la charité, aspirez aux dons spirituels, et surtout à prophétiser.

2. En effet, celui qui parle une langue inconnue, ne parle pas aux hommes, mais à Dieu; car personne ne l'entend, et c'est en esprit qu'il profère des mystères.

3. Mais celui qui prophétise parle aux hommes pour les édifier, les exhorter et les consoler.

4. Celui qui parle une langue s'édifie lui-même; mais celui qui prophétise édifie l'Église de Dieu.

5. Or je veux que vous parliez tous

distinctes que les glossolales auraient parlé, mais dans la langue primitive, universelle, qui existait avant la tour de Babel. Mais rien de sérieux ne favorise ce sentiment, qui est plutôt réprouvé par les locutions « parler de nouvelles langues, parler des langues étrangères, » etc. Il semble, d'après la description donnée ici même par l'apôtre, que les glossolales ne comprenaient pas toujours eux-mêmes l'idiome qui leur était inspiré miraculeusement, et il est certain que les autres fidèles ne le comprenaient pas du tout. Par conséquent, le don signalé dans ce passage n'est pas absolument identique à celui que reçoivent les apôtres au jour de la Pentecôte. Il avait pour but, non pas l'instruction des fidèles, mais la gloire du Dieu dont il manifestait la puissance.

CHAP. XIV. — 1-5. Le don des langues sert moins à l'édification des fidèles que la prophétie. — Le vers. 1 rattache d'abord directement ce chap. au XIII^e (sectamini...); puis, par l'autre exhortation, æmulamini spiritalia (τὰ πνευματικά, soil. χαρίσματα; voyez XII, 1 et les notes), il nous ramène à XII, 31^a, passage que saint Paul va maintenant développer, après son éloquente digression relative à la charité. — Magis autem... Il compare entre eux deux de ces dons spirituels, celui des langues et la prophétie, pour donner, comme il l'indique dès à présent, la préférence à cette dernière. Nous avons dit (voyez XII, 10 et le commentaire) que la prophétie ne consistait pas habituellement à prédire l'avenir; ceux qui possédaient ce don avaient une facilité particulière pour louer Dieu et pour instruire les fidèles, et c'est seulement d'une manière exceptionnelle, pour accroître leur autorité, que l'Esprit-Saint leur révélait des choses cachées (comp. les vers. 24 et 25). Les Corinthiens lui préféraient le don des langues, qui leur semblait plus éclatant et qui flattait davantage leur vanité. L'apôtre essaie de les détromper dans ce parallèle, qui est admirable de

bon goût, de finesse et de force. — Qui enim... (vers. 2). Paul indique immédiatement, en se conformant au principe énoncé plus haut (cf. XII, 8), le motif de la supériorité de la prophétie : elle est plus utile au prochain que le don des langues, ainsi qu'il ressort du mode d'opération de ces deux « charismata ». — Non hominibus..., sed... C'est directement à Dieu que s'adressait le glossolale, dans sa prière ou son action de grâces, formulées en une langue étrangère. Les membres de l'assemblée ne le comprenaient pas (nemo... audit); ce qu'il disait était mystérieux pour eux et pour lui-même. — Le mot spiritu désignerait, d'après de nombreux commentateurs, la troisième personne de la sainte Trinité, sous l'inspiration de laquelle s'exprimait le glossolale. D'autres pensent, et l'omission de l'article dans le grec semble leur donner raison, qu'il s'agit plutôt de l'esprit du glossolale lui-même, de son âme toute ravie en Dieu. — Nam qui... (vers. 3). D'après le grec : Mais celui qui prophétise (« qui autem »). — Ad ædificationem, et..., et... Ces expressions marquent tout ensemble le triple sujet et le triple résultat de la parole du prophète. La première est la plus générale; aussi sera-t-elle seule employée dans les lignes qui suivent. Les deux autres sont plus spéciales : l'exhortation était surtout destinée à stimuler les fidèles moins appliqués au devoir; la consolation, à secourir moralement les affligés, les tentés, etc. — Qui loquitur..., semetipsum... (vers. 4). Il n'édifie pas les autres, puisqu'ils ne peuvent le comprendre (comp. le vers. 2^b); du moins, il s'édifie lui-même, attendu qu'il a conscience d'être sous l'influence de l'Esprit de Dieu, ce qui augmente sa foi et sa piété. — Le prophète, au contraire, ecclesiam... ædificat, pour la raison qu'a exprimée le vers. 3. — L'apôtre tire maintenant (vers. 5) les conséquences pratiques des développements qui précèdent. D'une part, volo... omnes... loqui..., le don des langues étant en soi une chose excellente. D'autre part,

les langues, mais encore plus que vous prophétisiez; car celui qui prophétise est plus grand que celui qui parle les langues, à moins qu'il n'interprète, afin que l'Église en reçoive de l'édification.

6. Aussi, mes frères, si je venais à vous parlant des langues, de quelle utilité vous serais-je, à moins que je ne vous parle ou par révélation, ou par connaissance, ou par prophétie, ou par doctrine ?

7. Si les choses inanimées qui rendent un son, comme la flûte et la harpe, ne rendent pas des sons distincts, comment saura-t-on ce qui est joué sur la flûte ou sur la harpe ?

guis, magis autem prophetare; nam major est qui prophetat, quam qui loquitur linguis, nisi forte interpretetur, ut ecclesia aedificationem accipiat.

6. Nunc autem, fratres, si venero ad vos linguis loquens, quid vobis prodero, nisi vobis loquar aut in revelatione, aut in scientia, aut in prophetia, aut in doctrina ?

7. Tamen quæ sine anima sunt vocem dantia, sive tibia, sive cithara, nisi distinctionem sonituum dederint, quomodo scietur id quod canitur, aut quod citharizatur ?

magis... ut... (même formule qu'au vers. 1^b), la prophétie étant préférable par sa nature et par ses résultats, comme l'apôtre le répète en d'autres termes. *Nam major est...* Toutefois, il restreint son assertion en ajoutant : *nisi forte...* Dans le cas où le glossolale, par suite d'une nouvelle inspiration de l'Esprit-Saint, interpréterait en langue vulgaire ce qu'il avait dit auparavant en des idiomes étrangers et inconnus, il deviendrait l'égal du prophète, car il contribuerait comme lui à l'édification commune : *ut ecclesia...* Il s'agit de là que le don d'interprétation n'était pas habituellement uni au don des langues.

6-13. Inutilité de la glossolalie prise en elle-même et non accompagnée d'une interprétation. Saint Paul se met personnellement en scène dans les premières lignes, pour faire ressortir cette vérité avec plus de force. — *Nunc autem.* Transition : les choses étant ainsi. — *Sic... Unguis loquens... nisi...* Les Corinthiens connaissaient par expérience les effets de la prédication de Paul; mais ses merveilleux résultats auraient-ils été produits si, au lieu de leur annoncer l'évangile en grec, il s'était exprimé en des langues étrangères? Si cela était vrai de lui, à plus forte raison des glossolales ordinaires. — La proposition *nisi... loquar aut..., aut...* ne signifie pas : Si je n'interprète pas mon instruction, après vous l'avoir donnée en une langue inconnue; mais : Si, à côté du rôle de glossolale, je ne remplis pas en même temps ceux de prophète et de docteur. — Les quatre locutions *in revelatione, in scientia, in..., in...* sont associées deux à deux, de manière à former deux groupes qui se correspondent. D'une part, le côté extérieur du don divin : la révélation et la connaissance; de l'autre, sa manifestation extérieure : la prophétie et l'enseignement. C'est la révélation qui fait le prophète, la connaissance des choses divines qui fait le docteur. Voyez XII, 28^b. — *Tamen...* A son propre exemple, l'apôtre en joint deux autres, empruntés l'un à la musique, vers. 7-9, l'autre à l'usage ordinaire des langues, vers. 10-12, pour démontrer encore l'inutilité de la glossolalie envisagée en elle-même. Quelques commen-

tateurs pensent que l'adverbe ὅμως serait mieux traduit par « quin et », bien plus, ou par « similitér », également. Mais il a vraiment ici le sens de « tamen »; seulement, il a été mis en tête de la phrase par suite d'une transposition : Les objets inanimés peuvent rendre un son, et pourtant, si leur son est indistinct, comment... ? — *Tibia, cithara.* Deux instruments très usités alors dans la vie civile et dans la vie religieuse. Voyez l'Atl. arch., pl. LX, fig. 17; pl. LXII, fig. 4, 5, 7. — *Nisi distinctionem...* Jouer de la flûte ou de la guitare, ce n'est pas émettre des sons en soufflant



Leçon de flûte. (D'après un vase peint.)

dans le premier de ces instruments et en faisant vibrer les cordes du second; c'est s'en servir, les faire parler, comme l'on dit, conformément « aux lois des tons et du rythme, aux intervalles de la gamme et de la mesure ». Sinon, l'on ne distinguerait aucune mélodie : *quomodo scietur...* — *Id quod canitur.* Dans le grec : Ce qui est joué sur la flûte. — *Etenim si...* (vers. 8). Aux instruments pacifiques qu'il vient de mentionner, Paul ajoute l'instrument belli-

8. Etenim si incertam vocem det tuba, quis parabit se ad bellum?

9. Ita et vos, per linguam nisi manifestum sermonem dederitis, quomodo scietur id quod dicitur? eritis enim in aera loquentes.

10. Tam multa, ut puta, genera linguarum sunt in hoc mundo, et nihil sine voce est.

11. Si ergo nesciero virtutem vocis, ero ei cui loquor barbarus; et qui loquitur, mihi barbarus.

12. Sic et vos, quoniam aemulatores estis spirituum, ad aedificationem ecclesiae quaerite ut abundetis.

13. Et ideo qui loquitur lingua, oret ut interpretetur.

14. Nam si orem lingua, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est.

8. En effet, si la trompette rend un son confus, qui se préparera au combat?

9. Vous de même, si par la langue vous ne donnez pas un langage distinct, comment saura-t-on ce que vous dites? Car vous parlerez en l'air.

10. Il y a, en effet, tant d'espèces de langues dans ce monde, et il n'y en a aucune qui n'ait sa signification.

11. Si donc je ne connais pas les sens des paroles, je serai un barbare pour celui à qui je parle, et celui qui parle sera un barbare pour moi.

12. Ainsi vous-mêmes, puisque vous désirez avec ardeur les dons spirituels, cherchez pour l'édification de l'Église à en posséder abondamment.

13. C'est pourquoi, que celui qui parle une langue prie, afin de l'interpréter.

14. Car si je prie dans une langue inconnue, mon esprit est en prière, mais mon intelligence est sans fruit.

queux par excellence, la trompette (*Att. archéol.*, pl. lxxxvii, fig. 5, 8-11). — *Si incertam vocem...* Elle sert à donner aux soldats les signaux les plus variés, qui doivent être d'une grande clarté. — *Bellum* a ici la signification restreinte de combat. — *Ita et vos...* (vers. 9). L'apôtre fait à ses lecteurs une application rapide des exemples empruntés aux instruments de musique. — *Per linguam*. D'après le contexte : par le don des langues. — *Nisi manifestum...* : ce qui ne pouvait avoir lieu qu'au moyen de l'interprétation. Comp. le vers. 5^e. — *In aera loquentes* est une locution proverbiale, pour figurer un son confus, qui se perd dans l'air. Cf. ix, 26. — Au vers. 10, saint Paul passe à l'autre exemple, tiré des langues elles-mêmes et de leur usage naturel : *Tam multa...* « Il est impossible de déterminer le nombre exact des langues connues; mais il ne peut guère s'élever à moins de neuf cents. » Max Müller, *la Science du langage*, traduit. de l'anglais, Paris, 1867, p. 29. — *Ut puta*. Dans le grec : *εἰ τυχοι*, quel qu'en soit le nombre. Formule employée par l'écrivain sacré, pour montrer qu'il veut se tenir dans la vague. — *Linguarum*. Le grec dit à la lettre : des voix. La Vulgate donne bien le sens. — *Et nihil*. Le grec οὐδέν serait mieux traduit par « nullum » : aucun genre de langage. — *Sine voce...* Manière de dire que toutes les langues sans exception se composent de mots articulés, donnant un sens. — D'où la conséquence qui suit : *Si ergo...*, *ero...* (vers. 11). Par *virtutem vocis*, il faut entendre la valeur ou la signification des sons. — *Barbarus*. Pour les anciens, on était barbare (c.-à-d., celui qui balbutie), quand on parlait une langue étrangère, ou quand on ne comprenait pas la leur. — Le pronom *mihi* (dans le grec : *ἐν ἐμοί*, en ce qui me concerne) doit être rattaché au second *barbarus*, et non pas à *loquitur*. —

Sic et vos... (vers. 12). Application analogue à celle du vers. 9; mais elle a lieu cette fois sous forme d'exhortation. — *Spirituum*. Le substantif *πνευματων* équivalait ici à *πνευματικῶν*, dons spirituels. — C'est pour accentuer l'idée que les mots *ad aedificationem...* sont placés avant le verbe *quaerite* : Si vous recherchez les « charismata », que ce soit avant tout pour l'édification de vos frères. — *Abundetis* signifie : posséder abondamment les dons spirituels. — *Et ideo* (vers. 13) : puisque le don des langues est incapable par lui-même d'édifier l'Église. — *Oret ut...* Que le glossolale adresse à Dieu une fervente prière, pour obtenir aussi le don d'interprétation. Comp. les vers. 2-5.

14-19. Sans interprète, le don des langues ne peut rendre aucun service réel dans les assemblées religieuses. L'apôtre montre d'abord, versets 14-15, l'utilité partielle de ce don pour celui-là même qui en jouit : l'état psychique du glossolale qui ne comprend pas ce qu'il dit est incomplet, imparfait. La particule *nam* rattache cette pensée à celle du vers. 13, et montre pourquoi l'on doit demander le don d'interprétation, si l'on possède celui des langues. — *Spiritus, mens*. Dans le texte grec, *πνεύμα, νοῦς*. D'après l'opinion la plus probable, *πνεύμα* désigne ici « la partie affective » de l'âme humaine, unie à Dieu dans la prière sous l'influence de l'Esprit-Saint; *νοῦς* figure « la partie intellectuelle », qui médite, qui contemple. Ravi en extase au moment où il recevait le don des langues, le chrétien trouvait, dans son intime union avec Dieu et dans ses ardentes prières, d'indicibles émotions qui envahissaient tout le *πνεύμα*; mais le *νοῦς*, l'intelligence proprement dite, demeurait en dehors de tout cela, puisqu'elle ne comprenait pas les paroles prononcées. De là cette réflexion de l'apôtre : *sine fructu efficitur*. — *Quid ergo...*

15. Que ferai-je donc? Je prierai par l'esprit, mais je prierai aussi avec l'intelligence; je chanterai par l'esprit, mais je chanterai aussi avec l'intelligence.

16. Autrement, si tu ne bénis Dieu que par l'esprit, comment celui qui tient la place du simple peuple répondra-t-il Amen à ta bénédiction, puisqu'il ne sait pas ce que tu dis?

17. Tu rends, il est vrai, une bonne action de grâces; mais les autres n'en sont pas édifiés.

18. Je rends grâces à mon Dieu de ce que je parle les langues de vous tous;

19. mais j'aime mieux dire dans l'Église cinq paroles avec mon intelligence, pour instruire aussi les autres, que dix mille paroles en une langue inconnue.

20. Mes frères, ne devenez pas des

15. Quid ergo est? Orabo spiritu, orabo et mente; psallam spiritu, psallam et mente.

16. Ceterum si benedixeris spiritu, qui supplet locum idiotæ quomodo dicet Amen super tuam benedictionem? quoniam quid dicas nescit.

17. Nam tu quidem bene gratias agis, sed alter non ædificatur.

18. Gratias ago Deo meo, quod omnium vestrum lingua loquor;

19. sed in ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut et alios instruam, quam decem millia verborum in lingua.

20. Fratres, nolite pueri effici sensi-

(vers. 15). Quelle conclusion tirer de là? Non pas, certes, qu'il faut rejeter le don des langues; mais seulement qu'il faut désirer le voir complété par celui, d'interprétation, et souhaiter de prier dans la pleine possession de soi-même: *psallam spiritu* (τῷ πνεύματι)... *et mente* (τῷ νοῖ). Le verbe « psallere » a dans ce passage le sens de chanter; d'après sa signification primitive, celui de jouer d'un instrument à cordes. Ce trait prouve que, sous l'influence de l'Esprit divin, les glossolales priaient parfois en chantant des cantiques inspirés. La manière dont l'apôtre se met de nouveau directement en scène (comp. les vers. 6, 11, 18-19) rend ces lignes très vivantes. — Au vers. 16, l'adverbe *ceterum* (dans le grec: ἐτέρι, puisque, en effet) introduit un nouvel argument: dans les assemblées religieuses, le glossolale aura beau faire de magnifiques prières; si elles ne sont pas comprises, personne ne pourra s'y associer, de sorte qu'elles seront sans avantage pour l'Église. — *St benedixeris...* C.-à-d., si tu rends grâces à Dieu dans une langue étrangère, sous l'influence de l'Esprit-Saint, Paul interpelle maintenant un des membres de l'Église de Corinthe. — *Spiritu* (πνεύματι): sans le concours du νοῦς, de l'intelligence; par conséquent, sans pouvoir comprendre ni interpréter. — *Idiotæ*. Le substantif ἰδιώτης n'équivaut pas ici à ignorant, illettré; mais plutôt, d'après l'usage habituel, à simple particulier, par opposition à ceux qui remplissaient des fonctions publiques. La périphrase *qui supplet locum...* désigne donc les membres de la communauté chrétienne dans leur ensemble, en tant qu'ils contrastaient avec le glossolale, qui était censé, dans la circonstance, jouer le rôle de président, puisqu'il bénissait Dieu à haute voix. — *Dicet Amen* (avec l'article dans le grec: dira l'Amen). Les premiers chrétiens, comme on le voit par ce détail, par saint Justin, *Apol.*, I, 66, et par

d'autres documents anciens, avaient emprunté aux Juifs la coutume de répondre Amen, c.-à-d., qu'il en soit ainsi, aux prières prononcées à haute voix par le célébrant (cf. Deut. xxvii, 15 et ss.; I Par. xvi, 36; Neh. viii, 6, etc.); coutume qui s'est transmise jusqu'à nous. Mais, dans l'hypothèse en question, il était impossible aux fidèles de dire Amen aux prières du glossolale, puisqu'elles leur demeuraient inintelligibles: *quontam... nescit*. — *Tu... bene...* (vers. 17): puisque le don des langues est excellent en soi, et qu'il est excellent aussi de rendre grâces à Dieu. — *Quod omnium vestrum...* (vers. 18). On doit abandonner ici la traduction de la Vulgate, qui reproduit inexactement le grec. Il faut dire avec celui-ci: Je rends grâces à Dieu de ce que je parle en langues plus que vous tous. L'apôtre, bien loin de mépriser ce don si goûté des Corinthiens, affirme qu'il en avait joui plus qu'aucun d'eux, et avec reconnaissance. Ce qui ne l'empêche pas de faire immédiatement une importante restriction: *sed... volo...* (vers. 19). Les chiffres concrets, *quinque*, pour représenter un petit nombre, et *decem millia*, pour marquer un nombre considérable, dramatisent la pensée. — *Sensu meo* (τῷ νοῖ μου). C.-à-d., en comprenant bien ce que j'exprime (voyez les notes des versets 14 et 15), par conséquent, « de sens raisonné », dans un état qui me permette d'adapter mes paroles aux besoins de mon auditoire: *ut... instruam*. Le grec emploie le verbe κατηχεῖν, dont nous avons fait « catéchiser ».

20-25. En ce qui concerne les infidèles eux-mêmes, le don des langues est moins utile que le don de prophétie. — *Fratres, nolite...* Appel au bon sens des chrétiens de Corinthe, servant de transition entre cet alinéa et le précédent. — *Sensibus* (ταῖς ὀφθαλμοῖς). Le substantif ὄφθαλμος, d'ordinaire employé au pluriel, désigne à proprement parler le diaphragme, puis le cœur, en

bus, sed malitia parvuli estote; sensibus autem perfecti estote.

21. In lege scriptum est: Quoniam in aliis linguis et labiis aliis loquar populo huic; et nec sic exaudient me, dicit Dominus.

22. Itaque linguæ in signum sunt non fidelibus, sed infidelibus; prophetiæ autem non infidelibus, sed fidelibus.

23. Si ergo conveniat universa ecclesia in unum, et omnes linguis loquantur, intrent autem idiotæ aut infideles, nonne dicent quod insanitis?

24. Si autem omnes prophetent, in-

enfants sous le rapport du jugement, mais soyez de petits enfants pour la malice, et, pour ce qui concerne le jugement, soyez des hommes parfaits.

21. Il est écrit dans la loi: Je parlerai à ce peuple en d'autres langues et avec des lèvres étrangères, et même ainsi ils ne m'écouteront pas, dit le Seigneur.

22. Par conséquent, les langues sont un signe, non pour les fidèles, mais pour les infidèles; et les prophéties, au contraire, ne sont pas pour les infidèles, mais pour les fidèles.

23. Si donc l'Église entière est réunie dans un seul lieu, et que tous parlent des langues, et qu'il entre des hommes du peuple ou des infidèles, ne diront-ils pas que vous êtes fous?

24. Mais si tous prophétisent, et qu'il

tant qu'on le regardait comme le siège de l'intelligence ou du νοῦς; au dérivé, l'intelligence elle-même, puis la sagesse. C'est ce dernier sens qui est ici le vrai. Donc, pas d'enfantillage, et c'en serait un que d'accorder une trop grande estime à la glossolalie. — *Malitia parvuli...* Expression d'une grande délicatesse. « Si vous voulez être des enfants, à la bonne heure, pourvu que ce soit quant à la malice (cf. Matth. xviii, 3); mais, quant à l'intelligence, avancez de plus en plus vers la maturité complète »: *sensibus perfecti...* — Saint Paul passe maintenant à un autre aspect de la question. Dans les assemblées religieuses des premiers chrétiens, on rencontrait quelquefois des infidèles, attirés par les cérémonies du nouveau culte; l'apôtre se demande quel effet sera produit sur eux par les deux dons qu'il compare dans ce chapitre. Une citation de l'Ancien Testament introduit cette pensée: *In lege scriptum...*; c.-à-d., dans la prophétie d'Isaïe, xxviii, 11-12 (voyez le commentaire), appelée « la loi » dans le sens large. Cf. Joan. x, 34; xii, 34; xv, 25; Rom. iii, 19. Le texte est cité très librement, d'après l'hébreu dans la première partie, d'après les LXX dans la seconde. Paul condense et adapte à son sujet les paroles d'Isaïe, omettant celles qui étaient moins importantes pour lui. Cet oracle nous montre les Israélites incrédules se moquant, dans leurs orgies, des prophètes du Seigneur et contrefaisant leur langage; Dieu, justement irrité, annonce qu'il leur donnera de rudes leçons par l'intermédiaire de conquérants étrangers, en des idiomes barbares (*in aliis linguis...*). Par le trait *nec sic exaudient...*, Jéhovah signifiait que les ordres donnés aux Israélites en cette langue du châtiement ne les ramèneraient pas à la foi, mais consommèrent au contraire leur incréduité. — Saint Paul fait une application très large de cet oracle à son sujet. Pour lui, les Assyriens par lesquels Dieu devait châtier les Juifs désobéissants sont le type de ceux qui, dans l'Église naissante,

avaient reçu le don des langues; de là cette conclusion: *Itaque linguæ...* (vers. 22). — *Stignum*. C.-à-d., un phénomène extraordinaire, qui attire l'attention de ceux qui en sont témoins et qui leur manifeste une intervention divine. — *Non fidelibus, sed...* En effet, dans l'oracle cité, l'idolome étranger, employé par les instruments de la colère céleste, était un signe donné aux Juifs incrédules. Saint Paul, qui, on le voit, essaie de toutes manières de diminuer l'engouement des Corinthiens pour la glossolalie, affirme donc que ce don joue un rôle simplement secondaire dans l'intention divine, puisque ceux qui en jouissent n'y pulsent pas toujours la foi. — C'est le contraire qui a lieu pour le don de prophétie. Il a pour but avant tout l'instruction et l'édification de ceux qui sont déjà parvenus à la foi: *prophetiæ* (au singulier dans le grec: la prophétie) *non...*, *sed...* — *St ergo...* Dans les vers. 23-25, saint Paul démontre par deux exemples opposés la vérité de sa double assertion du vers. 22. — D'abord (vers. 23) le cas d'une assemblée religieuse où des chrétiens ayant reçu le don des langues auraient la parole. Il ne faut pas trop presser le sens de l'adjectif *omnes*. Il est difficile de dire si l'écrivain sacré suppose ou que les glossolales parlaient en même temps ou successivement; du moins, dans son hypothèse, ce sont eux qui ont sans interruption la parole ce jour-là. — *Intret...* Le mot *idiotæ* n'a pas tout à fait le même sens qu'au vers. 16. Là il désignait toute l'assemblée, par opposition à celui qui exerçait le rôle d'officiant; ici il représente soit des catéchumènes, soit des chrétiens qui n'avaient pas encore été témoins du don des langues. — *Nonne dicent...*? En effet, rien de plus étrange en apparence que ces hommes qui formulaient avec enthousiasme, dans leur extase, des prières incompréhensibles pour tout le monde. — *St autem...* *prophetent* (vers. 24 et 25). C'est l'autre hypothèse, où nous voyons le don de prophétie produire les plus

entre un infidèle ou un homme du peuple, il est convaincu par tous, il est jugé par tous,

25. les secrets de son cœur sont dévoilés ; de sorte que, tombant sur sa face, il adorera Dieu, déclarant que Dieu est vraiment parmi vous.

26. Que faire donc, mes frères ? Si lorsque vous êtes assemblés, vous avez, l'un un cantique, l'autre une instruction, l'autre une révélation, l'autre une langue, l'autre une interprétation : que tout se fasse pour l'édification.

27. S'il y en a qui parlent des langues, que deux ou trois au plus *parlent*, et l'un après l'autre ; et que quelqu'un interprète.

28. S'il n'y a pas d'interprète, qu'on se taise dans l'église, qu'on parle à soi-même et à Dieu.

29. Quant aux prophètes, que deux ou trois parlent, et que les autres jugent.

tret autem quis infidelis vel idiota, convincitur ab omnibus, dijudicatur ab omnibus,

25. occulta cordis ejus manifesta fiunt ; et ita cadens in faciem adorabit Deum, pronuntians quod vere Deus in vobis sit.

26. Quid ergo est, fratres ? Cum convenitis, unusquisque vestrum psalmum habet, doctrinam habet, apocalypsim habet, linguam habet, interpretationem habet ; omnia ad ædificationem fiant.

27. Sive lingua quis loquitur, secundum duos, aut ut multum tres, et per partes, et unus interpretetur.

28. Si autem non fuerit interpres, taceat in ecclesia, sibi autem loquatur et Deo.

29. Prophetæ autem duo aut tres dicant, et ceteri dijudicent.

heureux effets. — Trois principaux résultats sont mentionnés, tous conformes à la nature même de la prophétie : *convinctur...*, *dijudicatur...*, *occulta ejus...* Les paroles ardentes et inspirées de tous ces prophètes réunis (*ab omnibus*), qui excitaient au repentir, qui peignaient sous de vives couleurs la laideur du péché et ses suites terribles, impressionnaient profondément les visiteurs en question : la conviction était produite dans leurs âmes, où leur conscience falsait comme une rapide enquête ; leur état moral leur était ainsi dévoilé. Ils comprenaient que c'était réellement Dieu qui parlait par ces prophètes, et ils se convertissaient soudain : *et ita cadens...* — *Quod vere...* Frappant contraste avec le résultat produit par la glossolalie en des conditions analogues. Cf. vers. 23^e.

5^e Quelques règles pratiques sur l'usage des dons spirituels, XIV, 26-35.

26. Règle fondamentale : ne mépriser aucun des dons divins et les employer tous de manière à produire l'édification mutuelle. — *Quid ergo... ?* Comme au vers. 15. C. à d. : Que faut-il conclure ? Que faut-il faire ? — Le pronom *unusquisque* ne signifie pas que tous les chrétiens de Corinthe fussent favorisés de quelque « charisma » ; moins encore, que chacun d'eux les possédât tous. Cf. xii, 7. Toutefois, cette façon de parler suppose qu'il y avait « une admirable exubérance » sous ce rapport dans la communauté corinthienne. — *Psalmum* : un pieux cantique, improvisé sous l'influence de l'Esprit-Saint. Comp. le vers. 15. — *Habet* est synonyme de « in promptu habet », il a à sa disposition. — *Doctrinam* : une instruction religieuse, en vertu du don de science. Cf. xii, 8. — *Apocalypsim* : une révélation. C'était le cas des prophètes. Voyez le vers. 6. — *Linguam, interpre-*

tationem. Dans toutes les énumérations de ce genre, ces deux dons sont nommés en dernier lieu par saint Paul. Cf. xii, 10, 30. — *Omnia ad ædificationem...* C'est la condition requise pour l'exercice des divers « charismata ».

27-28. Règles à suivre en ce qui concerne le don des langues. — La formule *Sive lingua quis...* suppose que l'écrivain sacré voulait continuer plus loin par « sive quis prophetat » ; mais il oublie son intention chemin faisant et a ensuite recours à une autre tournure. — Saint Paul détermine trois points spéciaux : 1^o Le nombre des glossolales : *secundum duos aut...* Plus clairement : Deux, ou au plus trois. 2^o L'ordre d'après lequel ils devaient parler : chacun à son tour (*per partes*) ; par conséquent, un seul à la fois. 3^o Le mode : et *unus interpretetur*. L'apôtre tient tellement à cette condition, qu'il interdit l'usage du don des langues au cas où elle ne pourrait pas être remplie : *Si autem non...* (vers. 28). — *Sibi loquatur et...* Dans cette même hypothèse, le glossolale ne devait donc pas user de son privilège ; néanmoins il ne lui est pas interdit d'en faire usage pour lui-même, ni de s'entretenir avec Dieu au fond de son cœur.

29-33. En ce qui concerne le don de prophétie, l'apôtre pose deux règles analogues à celles qui regardent la glossolalie. — Relativement au nombre des prophètes : *duo aut tres...* En supprimant l'expression « au plus » (comp. le vers. 27), Paul montre qu'il permettait qu'en certains cas exceptionnels un plus grand nombre de prophètes prisent la parole. — *Ceteri* (les autres prophètes) *dijudicent*. C'était le complément du don de prophétie. Voyez xii, 10 et les notes. — Relativement à l'ordre : *quod sit alt...*, *prior...* (vers. 30). Si plusieurs prophètes avaient

30. Quod si alii revelatum fuerit sedenti, prior taceat.

31. Potestis enim omnes per singulos prophetare, ut omnes discant, et omnes exhortentur.

32. Et spiritus prophetarum prophetis subjecti sunt.

33. Non enim est dissensionis Deus, sed pacis, sicut et in omnibus ecclesiis sanctorum doceo.

34. Mulieres in ecclesiis taceant; non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut et lex dicit.

35. Si quid autem volunt discere, domi viros suos interrogent; turpe est enim mulieri loqui in ecclesia.

30. Si un autre de ceux qui sont assis reçoit une révélation, que le premier se taise.

31. Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent et que tous soient exhortés.

32. Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes;

33. car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix, comme je l'enseigne dans toutes les églises des saints.

34. Que les femmes se taisent dans les églises, car il ne leur est pas permis de parler; mais qu'elles soient soumises, comme le dit aussi la loi.

35. Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison; car il est honteux pour une femme de parler dans l'église.

parlé en même temps, il s'en serait suivi inévitablement de la confusion dans l'assemblée. — *Sedenti*. Il résulte de ce détail que, lorsqu'un chrétien était saisi par l'inspiration divine au milieu de ses frères, il se levait pour leur adresser la parole. — *Taceat*. Par cette injonction, l'apôtre semblait vouloir réglementer l'inspiration même; aussi explique-t-il sa pensée dans les vers. 31 et 32. — *Potestis enim...* En suivant la règle prescrite, tous les prophètes avaient la facilité de parler à tour de rôle; ce qui n'aurait pas eu lieu, si quelques-uns avaient retenu trop longtemps la parole. Par là même, on entraînait parfaitement dans les intentions de l'Esprit-Saint, qui se communiquait précisément à plusieurs prophètes, pour que les fidèles reçussent par leur intermédiaire un plus grand nombre d'enseignements divins : *ut... discant et...* C'est l'ensemble des membres de l'assistance qui est désigné par l'adjectif *omnes*. Le verbe *exhortentur* est employé dans le sens passif : soient exhortés. — Les vers. 29 et 30 ont supposé que les prophètes étaient libres d'exercer un certain contrôle sur l'usage de leur don, de parler ou de se contenir à leur gré. Saint Paul affirme positivement qu'il en était ainsi : *Et spiritus... subjecti...* (vers. 32). La locution *spiritus prophetarum* ne désigne pas l'esprit individuel des prophètes, mais l'Esprit-Saint qui les inspirait. L'emploi du pluriel est destiné à marquer le grand nombre et la variété de ses divines communications. Cf. xii, 4, 11. — *Non enim... dissensionis...* (vers. 33). Axiome général, qui sert de base aux différentes règles prescrites par l'apôtre, et particulièrement à celles qui regardent les prophètes : dans toutes ses œuvres, Dieu est un Dieu de paix, et non de discorde; il n'en serait pas ainsi au cas où les prophètes, incapables de se contenir et de se taire, parleraient tous en même temps. — D'après la ponctuation actuelle de la plupart des éditions, des versions, des Pères, etc., la deuxième partie de ce verset, *tunc... doceo*, se

rattache directement à la première : J'enseigne dans toutes les églises que le Seigneur est un Dieu de paix (cf. Rom. xv, 33; Phil. iv, 9, etc.). Ou bien, en remontant plus haut : J'enseigne partout qu'il faut observer ces diverses règles. Peut-être vaut-il mieux, le verbe *doceo* n'ayant rien qui lui corresponde dans la plupart des manuscrits grecs et étant omis dans plusieurs manuscrits anciens de la Vulgate, unir ces mots aux suivants (Estius, Cornely, Bisping, etc.) : Comme dans toutes les assemblées des saints, que les femmes se taisent.

34-35. L'apôtre interdit aux femmes de prendre la parole dans les assemblées religieuses. Ce passage complète ce qui a été dit plus haut (cf. xi, 5) sur la tenue des chrétiennes dans les églises. — *Taceant*. La règle est aussi énérgique que concise. Cf. I Tim. ii, 11-12. — Le petit développement qui suit, *non enim... sed...*, n'est pas sans ironie. — *Subditas esse*. Or, si les femmes avaient le droit d'enseigner publiquement et officiellement dans les églises, elles commanderaient aux hommes et cesseraient de leur être soumises. — *Sicut et lex...* Allusion à Gen. iii, 16, où Dieu dit à Ève : Ton mari dominera sur toi. Comp. Eph. v, 22; Col. iii, 18, etc. — *Sicut... volunt discere* (vers. 35). Désir très légitime, puisqu'il s'agit surtout d'augmenter leur instruction religieuse. — Le mot *domi* est opposé à « in ecclesiis » du vers. 34. — Il suit du trait *viros... interrogent* que saint Paul a directement en vue ici les femmes mariées; mais ce qu'il dit s'applique à toutes les femmes en général, comme il le montre en ajoutant : *Turpe... mulieri...*

6° Récapitulation et conclusion. XIV, 36-40.

36-38. Langage sévère à l'égard de ceux qui n'observeraient pas les règles qui précèdent. Comp. le passage analogue xi, 16. — L'apôtre prévoit que quelques Corinthiens pourraient bien résister à ses ordres; il brise d'avance leur présomption, en affirmant qu'ils ne sont ni les premiers chrétiens (*an a vobis...?*), ni les seuls

36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est sortie? ou n'est-elle parvenue qu'à vous seuls?

37. Si quelqu'un croit être prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont des commandements du Seigneur.

38. Si quelqu'un veut l'ignorer, il sera ignoré.

39. Ainsi donc, frères, aspirez à prophétiser, et n'empêchez pas de parler des langues;

40. mais que tout se fasse décentement et avec ordre.

36. An a vobis verbum Dei processit? aut in vos solos pervenit?

37. Si quis videtur propheta esse, aut spiritualis, cognoscat quæ scribo vobis, quia Domini sunt mandata.

38. Si quis autem ignorat, ignorabitur.

39. Itaque, fratres, æmulamini prophetare, et loqui linguis nolite prohibere;

40. omnia autem honeste et secundum ordinem fiant.

CHAPITRE XV

1. Maintenant je vous rappelle, frères, l'évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurerez fermes,

1. Notum autem vobis facio, fratres, evangelium quod prædicavi vobis, quod et accepistis, in quo et statis,

chrétiens (*aut in vos solos...?*), pour prétendre faire la loi à l'Église et tout régler d'après leur norme arbitraire. Qu'ils se conforment donc à ce qui a été la coutume des chrétiens les plus anciennes. — *Si quis...* (vers. 37). Réflexion plus grave encore. Avec la prétention d'agir sous l'inspiration divine, quelques chrétiens auraient pu objecter qu'ils ne relevaient que de l'Esprit-Saint (*videtur propheta... aut...*). L'apôtre leur répond que ses prescriptions sont celles de Jésus-Christ lui-même : *cognoscat quia Domini...* Paul avait donc conscience de n'avoir rien réglé de son propre gré sur ces points délicats, mais d'avoir exprimé les volontés de celui dont il tenait sa mission. — L'adjectif *spiritualis* (πνευματικός) désigne en cet endroit tous les dons spirituels autres que la prophétie.

— *Si quis ignorat* (vers. 38). C.-à-d., si quelqu'un ne veut pas reconnaître que ces injonctions viennent du Seigneur lui-même. — *Ignorabitur*. Ce sera la peine du talion : Jésus-Christ ne le reconnaîtra pas non plus pour son disciple. Au temps présent dans le texte primitif : ἄγνωστῶν, il est ignoré. C'est déjà un fait accompli. Quelques manuscrits grecs ont la leçon ἄλογος, à l'optatif, qui donne aussi un excellent sens : Si quelqu'un l'ignore, qu'il l'ignore! Paul abandonne un tel chrétien à sa propre responsabilité.

39-40. Résumé de tout ce qui a été dit par l'apôtre sur le don des langues et la prophétie. — Le vers. 39 condense la partie théorique : *æmulamini prophetare...* Cf. XII, 31; XIV, 1-5, etc. — Le vers. 40 condense la partie pratique : *omnia autem...* Cf. XIV, 26 et ss. — *Honestè* : avec toute la décence qui convient dans une assemblée religieuse.

QUATRIÈME PARTIE

Une question doctrinale : la résurrection des morts. XV, 1-58.

Dans ce chapitre, très important sous le rapport dogmatique, saint Paul combat certains chrétiens spiritualistes de Corinthe (comp. le vers. 12), qui niaient la résurrection des corps. C'étaient évidemment des païens convertis, qui n'avaient pas encore complètement abandonné les préjugés et les erreurs dont ils avaient été longtemps imbus. Leur scepticisme ne tendait pas à moins qu'à détruire la foi et les espérances apportées par l'évangile sur ce point capital; aussi l'apôtre argumente-t-il contre eux avec une grande vigueur. Comme il existe une liaison étroite entre la résurrection du corps et l'immortalité de l'âme, plusieurs des raisonnements de Paul se rapportent d'une manière plus directe à ce dernier dogme et ne démontrent qu'indirectement celui qui est l'objet principal de tout ce passage. Comp. les vers. 30 et ss. — L'apôtre commence par prouver, vers. 1-34, que le fait de nier le dogme de la résurrection entraîne la ruine de la religion chrétienne tout entière; il indique ensuite le mode, et, par là même, la possibilité de cette résurrection, vers. 35-58.

§ I. — *Démonstration du dogme de la résurrection*. XV, 1-34.

1^o Preuve tirée de la résurrection de Jésus-Christ. XV, 1-28.

C'est ce grand fait historique qui est la base de toute l'argumentation de l'apôtre; aussi s'y arrête-t-il assez longuement. Il commence par l'établir avec solidité; puis il en tire les conséquences par rapport à son sujet.

2. per quod et salvamini : qua ratione prædicaverim vobis, si tenetis, nisi frustra credidistis.

3. Tradidi enim vobis in primis, quod et accepi : quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris, secundum Scripturas ;

4. et quia sepultus est, et quia resurrexit tertia die, secundum Scripturas ;

5. et quia visus est Cephæ, et post hoc undecim ;

6. deinde visus est plus quam quingentis fratribus simul, ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt ;

7. deinde visus est Jacobo, deinde apostolis omnibus ;

2. et par lequel vous serez sauvés, si vous le retenez tel que je vous l'ai prêché : à moins que vous n'avez cru en vain.

3. Car je vous ai transmis en premier lieu ce que j'ai moi-même reçu : que le Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures ;

4. qu'il a été enseveli, et qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures ;

5. qu'il a été vu de Céphas, puis des onze ;

6. qu'ensuite il a été vu par plus de cinq cents frères à la fois, dont beaucoup vivent encore aujourd'hui, et dont quelques-uns sont morts ;

7. qu'ensuite il a été vu de Jacques, puis de tous les apôtres ;

CHAP. XV. — 1-2. Introduction solennelle. — *Notum... facio*. Saint Paul annonce qu'il va promulguer de nouveau sa prédication antérieure. Les adversaires de la résurrection des corps ne pourraient donc pas prétendre qu'il s'agit d'un dogme récent, inouï pour eux jusqu'alors. — Par quatre propositions incidentes, placées en gradation, il atteste que son enseignement actuel sur le point en question est celui qu'il a déjà donné aux Corinthiens (*quod prædicavi...*) et qu'ils ont accepté (*accepistis*), dans lequel ils ont persévéré (*statis*), qui les a mis déjà en possession du salut (*per quod... salvamini*). — Mais ce salut ne sera produit d'une manière efficace et complète qu'à une condition : *si tenetis*, c.-à-d., s'ils adhèrent fortement à la doctrine évangélique, telle qu'elle leur a été prêchée (*qua ratione prædicaverim...*). — Cette condition remplie, leur rédemption est certaine, à moins donc que, par impossible, leur foi n'ait été vaine et sans fondement objectif : *nisi frustra*. C'est pour les mieux accentuer que l'apôtre a mis en avant de la phrase les mots « qua ratione prædicaverim... », au lieu de dire : « Si tenetis qua ratione... »

3-11. Jésus-Christ est vraiment ressuscité. C'est d'une façon toute théorique, et non dans un sens polémique, que Paul démontre ce grand fait, car aucun chrétien de Corinthe ne semble l'avoir contesté. Rien ne pouvait contribuer davantage à rendre sa thèse indubitable. — *Tradidi enim...* Il résume d'abord sa prédication, vers. 3-4, en ce qui touchait aux points les plus essentiels : la mort du Sauveur (*mortuus est...*, vers. 3^b), sa sépulture, qui attestait sa mort (*sepultus...*, vers. 4^a), enfin sa glorieuse résurrection (*resurrexit...*, vers. 4^b). — A deux reprises il ajoute la formule *secundum Scripturas*, rattachant ainsi la mort et la résurrection du Messie au témoignage de Dieu lui-même. En effet, les prophètes de l'Ancien Testament avaient prédit que le Christ mourrait et ressusciterait (voyez Luc. xxii, 37 et xxiv,

25 et ss.; Joan. iii, 14; Act. ii, 25 et ss.; xiii, 32 et ss.; xvii, 3; xxvi, 22-23, etc.); il ne pouvait donc point ne pas mourir et ne pas ressusciter. — Le trait *pro peccatis nostris* avait été aussi l'objet d'oracles spéciaux. Cf. Is. liii, 4 et ss. Quant à la résurrection opérée *tertia die*, c'était un fait annoncé par le Christ lui-même et déjà insinué dans l'histoire de Jonas. Cf. Matth. xii, 39-40, etc. — Au vers. 3, les mots *in primis* signifient : comme un dogme des plus importants. — *Quod et accepi* : de Jésus personnellement, par une révélation immédiate. Cf. xi, 23; Gal. i, 12, etc. — *Et quia...* (vers. 5). Après avoir mentionné le fait de la résurrection de Notre-Seigneur, saint Paul signale toute une série de témoignages humains, non moins irrécusables que le témoignage divin allégué au vers. 4^b. Il s'agit des diverses apparitions faites par le divin Ressuscité soit aux apôtres et aux disciples, vers. 5-7, soit à Paul en personne, vers. 8-10. — *Cephæ*. C.-à-d., à saint Pierre. Cf. i, 12. Voyez dans saint Luc, xxiv, 34, le récit très bref de cette apparition. — *Undecim*. La meilleure leçon du grec conserve, malgré la disparition de Judas, l'ancienne appellation évangélique : les Douze. Cf. Marc. xvi, 14; Luc. xxiv, 36 et ss.; Joan. xx, 19 et ss. — *Plus quam quingentis...* (vers. 6). Il est peu probable qu'il faille identifier ce fait avec celui qui est raconté par saint Matth., xxviii, 16-20, car, dans cette circonstance, l'évangéliste ne parle que des onze apôtres. C'est donc en une autre occasion, sur laquelle les évangiles gardent le silence, que le Sauveur apparut à ces nombreux disciples. — Le détail *ex quibus multi...* a certainement « une portée apologetique » dans la pensée de l'écrivain sacré. Il était aisé de retrouver et d'interroger quelques-uns de ces témoins. — *Dormierunt*. L'euphémisme accoutumé pour désigner la mort. — *Jacobo* (vers. 7). D'après l'opinion la plus commune, l'apôtre saint Jacques le Mineur, parent de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voyez

8. et qu'en dernier lieu, après tous, il a été vu de moi, comme de l'avorton.

9. Car je suis le moindre des apôtres, et je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu.

10. Mais par la grâce de Dieu je suis ce que je suis, et sa grâce n'a pas été stérile en moi; mais j'ai travaillé plus qu'eux tous: non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi.

11. Ainsi, que ce soit moi, que ce soient eux, voilà ce que nous prêchons, et voilà ce que vous avez cru.

12. Mais si l'on prêche que le Christ est ressuscité d'entre les morts, comment quelques-uns disent-ils parmi vous qu'il n'y a pas de résurrection des morts?

13. S'il n'y a pas de résurrection des morts, le Christ non plus n'est point ressuscité.

8. novissime autem omnium, tanquam abortivo visus est et mihi.

9. Ego enim sum minimus apostolorum, qui non sum dignus vocari apostolus, quoniam persecutus sum ecclesiam Dei.

10. Gratia autem Dei sum id quod sum, et gratia ejus in me vacua non fuit; sed abundantius illis omnibus laboravi: non ego autem, sed gratia Dei mecum.

11. Sive enim ego, sive illi, sic predicamus, et sic credidistis.

12. Si autem Christus predicatur quod resurrexit a mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis quoniam resurrectio mortuorum non est?

13. Si autem resurrectio mortuorum non est, neque Christus resurrexit.

Matth. XIII, 55 et les notes; Gal. I, 19. Saint Jacques le Majeur avait été martyrisé depuis longtemps lorsque fut composée la première épître aux Corinthiens (cf. Act. XII, 2); en parlant de « Jacques » sans épithète, saint Paul ne pouvait donc désigner que le second apôtre de ce nom, encore vivant alors. La confusion n'était pas possible. L'évangile est muet aussi sur cette apparition. — *Apostolus omnibus*. Peut-être au jour de l'Ascension. Cf. Luc. XXIV, 44 et ss.; Act. I, 3 et ss. Il s'agit ici des apôtres dans le sens strict. — *Novissime*... (vers. 8). Paul cite enfin son propre témoignage, car, lui aussi, il avait été favorisé de l'apparition du Christ ressuscité. Il a surtout en vue dans ce passage celle qui avait eu lieu sur la route de Damas, au moment de sa conversion. Cf. Act. IX, 1 et ss.; XVII, 27, etc. — Au souvenir de l'insigne honneur qui lui avait été alors accordé, il éprouve le besoin de s'humilier et de dire à quel point il se jugeait indigne d'une telle faveur: *tanquam abortivo*. En prenant ce titre, Paul fait allusion à la difformité extérieure qui caractérise d'ordinaire les avortons. — Au vers. 9, il insiste davantage sur son indignité: *Ego enim minimus*... Cf. Eph. III, 8; I Tim. I, 15^b. — Il motive cet acte d'humilité par la conduite qu'il avait tenue à l'égard des chrétiens avant sa conversion: *quoniam persecutus*... Jamais le remords d'avoir agi ainsi ne le quitta. Cf. Act. XXVI, 9 et ss.; Gal. I, 13; I Tim. I, 13 et ss., etc. — *Gratia autem*... (vers. 10). L'humble opinion qu'il avait de lui-même n'empêchait pas saint Paul de reconnaître et de publier hautement ce que la grâce divine avait fait de lui. — *Id quod sum*. C.-à-d., apôtre de Jésus-Christ parmi les Gentils. Cf. Rom. XV, 15; Gal. I, 16; Eph. III, 8 et ss. — *Vacua*. C.-à-d., sans fruits, sans résultats. Toute la vie apostolique de saint Paul démontre que la grâce n'avait pas

été vaine pour lui. Voyez en particulier Act. XIII, 1 et ss.; Rom. XV, 18-19; II Cor. XI, 23 et ss. — *Sed abundantius*... Ce sont les autres apôtres qui sont désignés par les mots *illis omnibus*. — *Non ego... sed*... Après s'être ainsi élevé, Paul s'abaisse de nouveau, comme s'il était effrayé de ce qu'il vient de déclarer. Ses travaux ne sont pas uniquement les siens; ils sont aussi l'œuvre de la grâce de Dieu, qui l'a constamment secouru. De nombreux manuscrits grecs ont cette variante: Non pas moi, mais la grâce de Dieu qui est avec moi. — *Sive enim*... (vers. 11). Les vers. 9 et 10 forment une petite digression. Saint Paul revient maintenant au vers. 8, et affirme, pour conclure ce qui regarde le fait de la résurrection du Christ, que lui et les apôtres étaient unanimes à le prêcher (*sic predicamus*), et que les Corinthiens y avaient ajouté foi sans hésiter (*sic credidistis*).

12-13. Les conséquences absurdes qu'amènerait la négation de la résurrection du Sauveur prouvent de plus en plus sa réalité. A partir d'ici, saint Paul aborde la démonstration proprement dite de sa thèse, dont il vient d'établir la base. — *Si autem Christus*... Nous avons vu tous les apôtres rendant témoignage à la résurrection de Jésus-Christ (cf. vers. 5 et 7); or, en vertu du principe évident « Sublato genere, tollitur et species », s'il n'y a pas de résurrection des morts, il est impossible que Jésus soit ressuscité (comp. le vers. 13). Comment donc quelques fidèles de Corinthe oseraient-ils donner un démenti à l'autorité apostolique? — *Resurrectio... non est*. Sans doute, on pourrait concevoir que le Christ fût ressuscité en vertu de sa nature divine, hypostatiquement unie à sa nature humaine, sans qu'il s'en suivit nécessairement que tous les hommes doivent ressusciter aussi. Mais l'apôtre, comme le dit fort bien saint Thomas d'Aquin à la suite

14. Si autem Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est et fides vestra.

15. Invenimur autem et falsi testes Dei, quoniam testimonium diximus adversus Deum, quod suscitaverit Christum, quem non suscitavit si mortui non resurgunt.

16. Nam si mortui non resurgunt, neque Christus resurrexit.

17. Quod si Christus non resurrexit, vana est fides vestra; adhuc enim estis in peccatis vestris.

18. Ergo et qui dormierunt in Christo, perierunt.

19. Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.

20. Nunc autem Christus resurrexit a mortuis, primitiæ dormientium.

14. Et si le Christ n'est point ressuscité, notre prédication est donc vaine, et vaine aussi est votre foi.

15. Il se trouve même que nous sommes de faux témoins à l'égard de Dieu, puisque nous avons rendu ce témoignage contre Dieu, qu'il a ressuscité le Christ, tandis qu'il ne l'a pas ressuscité, si les morts ne ressuscitent point.

16. Car si les morts ne ressuscitent point, le Christ non plus n'est pas ressuscité.

17. Si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine; car vous êtes encore dans vos péchés.

18. Ceux donc aussi qui se sont endormis dans le Christ sont perdus.

19. Si c'est pour cette vie seulement que nous espérons dans le Christ, nous sommes les plus misérables de tous les hommes.

20. Mais maintenant le Christ est ressuscité d'entre les morts, comme prémices de ceux qui se sont endormis.

de saint Jean Chrysostome, argumente ici de la cause/à l'effet. Nous devons tous ressusciter comme le Christ, parce que sa résurrection est la cause (« cause exemplaris ») de la nôtre. Pour saint Paul, l'Église est un corps mystique, dont Jésus-Christ est la tête et dont les chrétiens sont les membres : la tête étant ressuscitée, il n'est pas possible que les membres ne ressuscitent point à leur tour. Comp. les vers. 20 et ss. — *Si autem Christus...* (vers. 14). En cet endroit commence l'indication des résultats absurdes et désastreux qui seraient produits, dans le cas où Jésus ne serait pas véritablement ressuscité. Ils sont ramenés à deux principaux : du côté des apôtres, *inanis... prædicatio...*; du côté des fidèles, *inanis... fides...* — Développement de la première conséquence, vers. 15 : Si le fait est faux, le témoignage rendu à son sujet par les apôtres est également faux, *invenimur... falsi testes. Dei est au génitif de l'objet : de faux témoins par rapport à Dieu; par conséquent, des menteurs sacrilèges, des imposteurs de la pire espèce. — La preuve est aussitôt donnée : quoniam diximus... Adversus Deum. En effet, un tel mensonge eût été un attentat contre Dieu lui-même, auquel on attribuait un acte qu'il n'aurait pas accompli dans l'hypothèse. — Nam si mortui... Développement de la seconde conséquence, versets 16-19 : Si le fait de la résurrection du Christ n'est pas réel, le salut des chrétiens est réduit à néant. Au vers. 16, l'apôtre réitère en guise de transition son affirmation du vers. 13. — *Vana... fides...* (vers. 17). Comme au vers. 14^p. Cette fois encore, la preuve est immédiatement donnée : *adhuc enim... in peccatis...* En effet, d'après le vers. 3^p, Jésus-Christ est mort pour nos péchés; mais, s'il n'est pas ressuscité, il n'est*

pas le Messie, dont les prophètes avaient annoncé la résurrection (comp. le vers. 4), et n'étant pas le Messie, il ne pouvait nous racheter de l'esclavage du péché, ni satisfaire pour nos fautes (saint Jean Chrysostome). — Résultat non moins funeste pour les fidèles déjà morts (*qui... in Christo; c.-à-d.*, qui sont morts comme chrétiens, unis intimement à Jésus-Christ) : *perierunt*. Ils sont devenus la proie de la perdition, de l'enfer, puisqu'ils sont morts sans que leurs péchés aient été remis. Comp. le vers. 17^p. — *Si in hac vita...* (vers. 19). Des trépassés, Paul revient aux chrétiens vivants, pour exprimer à leur sujet une autre conséquence très douloureuse. L'adverbe *tantum* est très expressif : Si notre espoir dans le Christ n'existe que durant le cours de notre existence terrestre et n'a pas de réalisation dans l'éternité... — *Miserabiliores... omnibus...* : puisque, pour obtenir les joies et la gloire du ciel, les chrétiens se condamneraient inutilement à de nombreux sacrifices.

20-28. Au contraire, très heureuses conséquences de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Nunc autem...* C'est avec un véritable accent de joie et de triomphe que l'apôtre, après ce triste tableau, affirme le caractère incontestable de la résurrection du Christ. Le titre remarquable qu'il donne au Sauveur ressuscité, *primitiæ dormientium* (ἀρχὴ τῶν κοιμημένων), exprime avec autant de précision que de force l'un des buts de cette résurrection. C'est en qualité de prémices que Jésus-Christ est sorti vivant du tombeau; il ne demeurera donc point seul dans cet état glorieux, mais il nous y entraînera à sa suite. Il est très probable que la locution « prémices de ceux qui dorment » (c.-à-d., de ceux qui sont morts) est une rémi-

21. En effet, par un homme est venue la mort, et par un homme la résurrection des morts.

22. Et comme tous meurent en Adam, de même dans le Christ tous recouvreront la vie ;

23. et chacun en son rang : le Christ comme prémices ; puis ceux qui sont au Christ, qui ont cru en son avènement.

24. Ensuite viendra la fin, lorsqu'il

21. Quoniam quidem per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum.

22. Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur ;

23. unusquisque autem in suo ordine : primitiæ Christus ; deinde ii qui sunt Christi, qui in adventu ejus crediderunt.

24. Deinde finis, cum tradiderit re-

niscence de Lev. xxiii, 10 (ἀπαρχὴν τοῦ θερισμοῦ ὑμῶν, les prémices de votre moisson) et du rite qui s'y rattachait chez les Juifs. C'était le temps de la Pâque, lorsque saint Paul écrivait cette lettre (voyez l'Introduction, p. 118, et les notes de v, 6 et ss.), et l'on offrait dans le temple, le lendemain du grand jour de cette solennité, la première gerbe de l'année. Or, de même qu'une première gerbe annonce une prochaine moisson, de même la résurrection du Christ présageait celle de tous les justes. — *Quoniam quidem...* (vers. 21). Ce verset et le suivant expliquent l'étroite association que l'apôtre établit entre Jésus-Christ et nos morts sous le rapport de la résurrection. Comme dans l'épître aux Romains, v, 12 et ss., quoique à un autre point de vue, saint Paul met en parallèle Adam et Jésus-Christ, le père de l'humanité déchue et le fondateur de l'humanité régénérée. La mort a été attirée sur l'humanité par un homme, dit-il d'abord en termes généraux ; il devait en être de même de la résurrection (*et per hominem...*). Il convenait qu'un homme nous rendit la vie qu'un autre homme nous avait enlevée. — *Et sicut in Adam...* (vers. 22). C'est la même pensée, rendue plus particulière : après l'indication du fait abstrait, nous avons celle des deux grands personnages historiques auxquels il se rattache. Adam et le Christ sont ainsi présentés comme les deux fondateurs de l'humanité. La mort a son fondement dans le premier ; le second est la base de la résurrection. Voilà pourquoi il existe une solidarité réelle entre la résurrection du Christ et celle des justes. — C'est à ces derniers seulement que pensait l'apôtre en écrivant les mots *omnes vivificabuntur*, qui marquent une résurrection glorieuse comme celle de Jésus-Christ (saint Augustin, saint Léon, etc.). Les autres sont passés sous silence ; mais l'argumentation générale de saint Paul démontre qu'ils ressusciteront aussi. L'adjectif *omnes* n'a donc pas la même extension dans la seconde moitié du verset que dans la première. Tous les hommes meurent en Adam ; tous ceux qui sont vivifiés, c.-à-d. ressuscités, le sont par Jésus-Christ. — *Unusquisque autem...* (vers. 23). A partir d'ici jusqu'à la fin du vers. 27, l'écrivain sacré résume dans une magnifique synthèse, sous le rapport du sujet qui l'occupe, les derniers faits qui termineront l'histoire du monde chrétien. Il détermine d'abord l'ordre dans lequel aura lieu la résurrection : *in suo ordine*. L'apôtre divise en deux parties très distinctes l'immense

multitude des ressuscités : Jésus-Christ, en sa qualité de *primitiæ*, forme à lui seul la première, de sorte qu'il est ressuscité avant tous les autres ; les justes forment la seconde (*deinde ii qui...* *Christi* : ceux qui appartiennent au Christ, les saints). D'après la Vulgate, la proposition *qui in adventu* (pour « in adventum »)... *crediderunt* complète et précise la précédente, « il qui Christi », et désigne ceux qui attendent avec foi le glorieux avènement de Jésus, notre souverain Juge. Mais telle n'est pas la vraie leçon. D'après le témoignage presque unanime des manuscrits grecs, celui de divers manuscrits latins et de Pères nombreux, il faut supprimer les mots « qui crediderunt » et laisser seulement subsister « in adventu ». Il faut donc traduire : Ensuite (ressusciteront) ceux qui sont au Christ, à son avènement. Ce dernier détail détermine par conséquent l'époque où aura lieu la résurrection générale des justes. Ce sera à la fin du monde, au temps où Jésus-Christ reviendra pour juger les vivants et les morts. Cf. I Thess. iv, 14-15. L'équivalent grec du substantif « adventus » est *παρουσία* (présence), mot employé d'ordinaire pour désigner le retour du Christ sur la terre à la consommation des siècles. — *Deinde finis* (τὸ τέλος, avec l'article). Non pas, comme l'ont supposé quelques interprètes, la fin de la résurrection, ce qui désignerait comme un troisième acte de ce grand drame ; mais la fin d'une manière absolue (cf. I Petr. iv, 7), la fin du monde actuel. Cf. Matth. xxiv, 6, 13 et 14 ; Luc. xxi, 9, etc. — Le trait suivant, *cum tradiderit* (plutôt, d'après le grec, « tradet », lorsqu'il remettra)..., indique le moment précis de cette fin et sert d'explication à l'adverbe « deinde ». Au moment même où Jésus remettra à Dieu la royauté, ce sera la fin. — On a donné différentes interprétations des mots *tradiderit regnum*... La plus simple et la meilleure consiste à distinguer entre le règne du Christ dans le temps et dans l'éternité. Ici-bas, sa royauté est avant tout militante : pour conserver son Église comme pour la fonder, il lui faut lutter contre des ennemis sans cesse renaissants. Cette partie de son rôle prendra fin au dernier jour du monde présent, lorsqu'il présentera à Dieu, d'une part les élus, de l'autre ses ennemis vaincus. C'est en ce sens, et en tant que Messie, qu'il remettra la royauté ou le règne ; mais il ne cessera pas, en qualité de Verbe incarné, d'être le Roi éternel du monde, avec le Père et le Saint-Esprit. — *Deo et Patri*.

gnum Deo et Patri, cum evacuaverit omnem principatum, et potestatem, et virtutem.

25. Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus.

26. Novissima autem inimica destruetur mors; omnia enim subiecit sub pedibus ejus. Cum autem dicat :

27. Omnia subjecta sunt ei, sine dubio præter eum qui subiecit ei omnia.

28. Cum autem subjecta fuerint illi omnia, tunc et ipse Filius subjectus erit

remettra le royaume à Dieu et au Père, après avoir anéanti toute principauté, toute domination et toute puissance.

25. Mais il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous les ennemis sous ses pieds.

26. Le dernier ennemi détruit sera la mort; car Dieu a mis toutes choses sous ses pieds. Et quand l'Écriture dit :

27. Tout lui a été soumis, il est évident qu'il faut excepter celui qui lui a soumis toutes choses.

28. Lors donc que tout lui aura été soumis, au Fils, alors aussi le Fils lui-

C.-à.-d. : à Dieu qui est en même temps son Père. Cf. Rom. xv, 6; II Cor. I, 3, etc. — *Cum evacuaverit...* C'est donc après avoir renversé toute puissance hostile que le Christ remettra la royauté entre les mains de son Père. — D'après le sentiment commun des interprètes, les trois substantifs *principatum, potestatem et virtutem* désignent les démons, ces ennemis acharnés du règne de Jésus-Christ, qui conservent, même après leur chute, les noms des chœurs angéliques auxquels ils ont appartenu. Cf. Rom. VIII, 38; Eph. VI, 12; Col. II, 15. Mais il faut ranger aussi, parmi ces adversaires du Sauveur et de son Église, les hommes puissants et méchants qui unissent leur concours à celui des puissances infernales. — *Oportet autem...* (vers. 25). L'apôtre cite librement une parole prophétique du psautier (cf. Ps. cix, 1), pour montrer que la fin du monde n'arrivera qu'après



On foule aux pieds un ennemi vaincu.
(D'après une stèle trouvée en Perse.)

la victoire intégrale du Christ sur ses ennemis. L'adjectif *omnes* a été ajouté par saint Paul. — *Novissima...* (vers. 26). Cette victoire complètera le triomphe de Jésus-Christ. La pensée est très accentuée. A la lettre dans le grec : (Comme) dernier ennemi, la mort est détruite. L'emploi de l'indicatif présent exprime la certitude entière du fait. Déjà le Christ a triomphé

de la mort dans sa propre personne, par sa résurrection; mais il doit la vaincre et la détruire également dans ses membres mystiques, les élus, et il le fera par la résurrection générale. Elle est, elle aussi, l'adversaire du Christ, en ce sens qu'elle l'a eu lui-même en son pouvoir pendant quelques heures, et qu'elle s'efforce de détruire ses sujets, par conséquent son royaume. Elle sera le dernier de ses ennemis, parce qu'elle ne disparaîtra que lorsqu'elle aura d'abord fauché tous les autres. — *Omnia enim...* Saint Paul cite cet autre passage du psautier (cf. Ps. VIII, 7), afin de prouver que le Christ triomphera de tous ses adversaires, y compris la mort. Dans ce beau cantique, le poète inspiré a surtout en vue l'homme primitif, tel qu'il était sorti des mains du Créateur, qui l'avait constitué roi de toute la nature; mais « ce qu'il dit se rapporte mieux encore à l'homme idéal, à l'homme par excellence, le Messie ». Comp. Eph. I, 22; Hebr. II, 6 et ss. — *Subiecit* : à savoir, Dieu, son Père. — *Cum autem...* Dans les vers. 27 et 28, saint Paul fait un raisonnement sur le texte, pour établir les relations qui existeront durant toute l'éternité entre le Christ glorifié et son Père. — C'est le Christ qui est le sujet du verbe *dicat* (ou plutôt, « *ixerit* »). En remettant la royauté à son Père (cf. vers. 24), il lui dira donc : *Omnia subjecta sunt*, Tout est soumis. Le pronom *ei* manque dans la plupart des manuscrits grecs et des versions; il est mieux de le supprimer. — *Præter eum qui...* C.-à.-d. : excepté Dieu. — *Cum autem...* (vers. 28). Trait final. Nous sommes ramenés à la fin du vers. 24. Après avoir remis tous ses pouvoirs, comme chef de l'Église militante, entre les mains de Dieu le Père (ces pouvoirs n'ayant désormais plus de but, puisque tous ses ennemis auront été écrasés), le Fils lui-même se soumettra à son tour à Dieu, avec tout ce qui lui appartiendra. Évidemment, c'est en sa qualité d'Homme-Dieu, de Verbe incarné, que le Fils fera cet acte d'assujettissement. — La conclusion solennelle *ut sit Deus...* décrit le motif pour lequel Jésus-Christ remettra tout à Dieu. La remarquable formule *omnia in omnibus* nous représente un monde nouveau, dans lequel Dieu sera universellement reconnu comme Roi suprême, immé-

même sera soumis à celui qui lui aura soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.

29. Autrement que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, si les morts ne ressuscitent absolument pas? pourquoi sont-ils baptisés pour eux?

30. Et pourquoi nous-mêmes sommes-nous à toute heure en péril?

31. Chaque jour je meurs, mes frères; je le jure par la gloire que je reçois de vous en Jésus-Christ notre Seigneur.

32. Si, pour parler à la manière des

ei qui subjecti sibi omnia, ut sit Deus omnia in omnibus.

29. Alioquin quid facient qui baptizantur pro mortuis, si omnino mortui non resurgunt? ut quid et baptizantur pro illis?

30. Ut quid et nos periclitamur omni hora?

31. Quotidie morior per vestram gloriam, fratres, quam habeo in Christo Jesu Domino nostro.

32. Si (secundum hominem) ad bestias

dicit et absolu. Étant Dieu lui-même, le Fils sera par conséquent, lui aussi, « tout en toutes choses. » Admirable coup d'œil jeté sur l'éternité bienheureuse.

2° Argument tiré de la conduite soit des simples fidèles, soit des apôtres. XV, 29-34.

Les vers. 24-28 sont en réalité une petite digression; saint Paul revient maintenant à la démonstration de sa thèse, qu'il appuie sur des arguments d'un autre genre. S'il n'y a pas de résurrection, telle pratique des chrétiens et les sacrifices mêmes des prédicateurs de l'évangile deviennent des absurdités.

29. Inutilité du baptême pour les morts. — *Alioquin*. C.-à-d., comme l'exprime la fin du verset, si les morts ne ressuscitent pas. Les mots *quid facient* signifient : Quel résultat obtiendront ceux qui...? — Le fait cité ensuite, *qui... pro...*, a occasionné toutes sortes d'interprétations, dont la plupart attribuent aux mots *baptizantur* et *mortuis*, ou du moins à l'un d'entre eux, une signification métaphorique injustifiable en cet endroit. Par exemple, être baptisé serait synonyme de souffrir (cf. Marc. x, 38); il s'agirait donc ici de mortifications volontaires, que les chrétiens de Corinthe s'imposaient pour obtenir le soulagement des âmes des trépassés. Ou bien, « mortui » équivaldrait à « *jam jam morituri* », et représenterait des personnes en danger de mort, de sorte que l'expression entière désignerait le baptême administré aux mourants sur leur lit d'agonie. Ou bien, dans le participe « mortui », il faudrait voir les tombeaux des morts, et saint Paul ferait allusion à la coutume de se faire baptiser sur les tombeaux, coutume dont il n'existe d'ailleurs pas de trace. Ou encore, « mortui » serait synonyme de « *opera mortua* », c.-à-d., de « *peccata* », et la proposition s'appliquerait à la rémission des péchés en vue de laquelle on se fait baptiser. Mais il est manifeste que ces explications sont forcées, arbitraires, sans liaison pour la plupart avec le contexte. Il faut donc revenir au sens naturel des termes. On obtient alors cette traduction : Ceux qui se font baptiser pour les morts, c.-à-d., à la place des morts. L'histoire nous apprend que, plus tard, chez les disciples de Cérinthe et de Marcion (voyez saint Epiphane, *Hæres.*, xxviii, 7; Tertullien, *de Resurrect.*, 48,

et *adv. Marc.*, v, 10), il arriva plus d'une fois que l'on se faisait baptiser pour des parents ou des amis, morts sans avoir reçu le sacrement de régénération, dans l'espoir qu'on assurerait ainsi à ces défunts l'entrée du ciel. Peut-être une pratique semblable existait-elle déjà à Corinthe. C'est là du moins l'explication la plus simple et la plus naturelle de ce passage si controversé. Sans doute c'était une erreur, une superstition; mais saint Paul n'approuve nullement une telle conduite. Il en fait simplement usage pour sa démonstration, en guise d'argumentum ex concessio. Si vous agissez de la sorte, veut-il dire, c'est donc que vous croyez à la résurrection. — L'adverbe *omnino* est très accentué : Si les morts ne ressuscitent absolument pas.

30-32. Au cas où il n'y aurait pas de résurrection, inutilité des souffrances que s'imposaient les apôtres pour le salut des âmes. — *Et nos*. C.-à-d., Paul et les autres prédicateurs de l'évangile. — *Periclitamur omni...* Saint Paul avait le droit de parler ainsi sans la moindre exagération. Cf. Rom. viii, 35-36; II Cor. iv, 10-11; xi, 23-27, etc. Or, à quel bon s'exposer ainsi à de perpétuels périls (*ut quid*), s'il ne doit pas y avoir d'autre vie? L'existence actuelle devrait être alors regardée comme le premier de tous les biens, et préservée avec le plus grand soin. — Le vers. 31 insiste sur l'idée du danger incessant de mort que court un apôtre : *quotidie morior*. C.-à-d. : chaque jour je suis exposé à la mort. Cf. Rom. viii, 36. — Les mots *per vestram gloriam* (« *glorionem* », d'après le grec)... *quam...* signifient : J'en atteste le droit que j'ai de me glorifier à votre sujet en Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est là, en effet, comme une formule de serment, par laquelle saint Paul confirme ce qu'il vient de dire au sujet du péril de mort qu'il courait sans cesse. — *Si...* *Ephesi...* (vers. 32). C'est d'Ephèse, nous l'avons dit (Introd., p. 117), que l'apôtre écrivait alors cette lettre; il était donc naturel qu'il se rappelât une circonstance particulièrement périlleuse de son long séjour dans cette cité. — Les mots *secundum hominem* sont très diversement interprétés. Estins et d'autres sous-entendent le verbe « loquer » : Je veux parler à la manière des hommes, qui racontent volontiers les périls auxquels ils ont échappé. Mais, si tel était le

pugnavi Ephesi, quid mihi prodest, si mortui non resurgunt? Manducemus et bibamus, cras enim moriemur.

hommes, j'ai combattu à Éphèse contre les bêtes, à quoi cela me sert-il, si les morts ne ressuscitent point? Mangeons et buvons, car demain nous mourrons.

cas, l'écrivain sacré aurait lui-même inséré ce verbe (cf. Rom. III, 5; Gal. III, 15). Selon d'autres : (J'ai combattu) selon mes forces humaines, autant que je l'ai pu; ou bien : sans recevoir aucun secours de Dieu. Mieux, ce semble : Si j'ai combattu d'une façon tout humaine, sans me proposer un but supérieur, c.-à-d., sans espérer la résurrection. En toute hypothèse, il serait à propos de supprimer la parenthèse que l'on trouve dans nos éditions de

vré d'une manière providentielle. Mais on peut objecter que ni saint Luc, au livre des Actes, ni saint Paul lui-même, dans la célèbre énumération de ses périls (II Cor. XI, 23 et ss.), ne mentionnent ce fait. D'ailleurs, il est difficile d'admettre qu'un citoyen romain ait pu être condamné à ce supplice. Il est donc mieux de supposer, avec beaucoup d'autres exégètes (saint Jean Chrys., etc.), que l'apôtre emploie cette locution dans un sens métaphorique, pour



Gladiateurs combattant contre des bêtes fauves. (Antique bas-relief.)

la Vulgate. — *Ad bestias pugnavi* (ἐθριομάχησα). Depuis les temps anciens, les commentateurs discutent aussi pour savoir si l'on doit prendre cette expression à la lettre, ou dans un sens figuré. Déjà Théodoret adoptait le premier de ces sentiments, qui est encore celui d'un grand nombre d'auteurs contemporains. D'après cela, saint Paul aurait donc été réellement exposé aux bêtes féroces dans l'amphithéâtre d'Éphèse, comme le furent par la suite tant de chrétiens en différentes villes de l'empire, à l'époque des persécutions, et il aurait été déli-

figurer une lutte qu'il eut à soutenir contre des ennemis particulièrement acharnés. Il n'est pas permis de penser à l'émente d'Éphèse (cf. Act. XIX, 23 et ss.), car elle est d'une date plus récente que l'épître. L'illustre martyr saint Ignace, *ad Rom.*, v, emploie la même figure (θριομαχῶ, « cum bestiis pugno ») en parlant des « dix léopards », c.-à-d., des dix soldats, ses gardiens, qui le tourmentaient et l'outraageaient sans lui laisser de répit. — *Quid mihi... si...?* Seule, l'espérance d'une autre vie peut inspirer à un homme assez de courage pour

33. Ne vous laissez pas séduire : Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs.

34. Veillez, justes, et ne péchez point, car quelques-uns sont dans l'ignorance du vrai Dieu ; je le dis à votre honte.

35. Mais quelqu'un dira : Comment les morts ressuscitent-ils, et avec quel corps reviendront-ils ?

36. Insensé, ce que tu sèmes ne reprend pas vie, s'il ne meurt auparavant.

37. Et quand tu sèmes, tu ne sèmes pas le corps qui doit naître, mais une simple graine, par exemple de froment, ou de quelque autre chose.

33. Nolite seduci : Corruptunt mores bonos colloquia mala.

34. Evigilate, justī, et nolite peccare ; ignorantiam enim Dei quidam habent : ad reverentiam vobis loquor.

35. Sed dicit aliquis : Quomodo resurgunt mortui ? qualive corpore venient ?

36. Insiptens, tu quod seminas non vivificatur, nisi prius moriatur.

37. Et quod seminas, non corpus quod futurum est seminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus ceterorum.

subir de pareilles épreuves. — La devise de ceux qui ne possèdent pas cet espoir devient alors facilement celle des jouisseurs et des sceptiques : *Manducemus... cras enim...* « Le matérialisme le plus cru et le plus éhonté serait la conséquence (presque) nécessaire de la négation d'une vie future. » Comp. Is. xxii, 13, passage auquel l'apôtre paraît emprunter ce cri de tous les viveurs. — Dans le grec, la phrase qui précède se termine après le verbe *prodest*, et les mots *Si mortui non...* en commencent une nouvelle : Si les morts ne ressuscitent pas, mangeons et buvons...

33-34. Parole d'exhortation, pour conclure cette première partie du sujet. — *Nolite seduci*. La séduction consistait dans les raisonnements spécieux par lesquels on pouvait essayer d'égarer la foi des chrétiens. — *Corruptunt mores... mala*. Dans le grec, ces mots forment un vers que l'on a retrouvé depuis longtemps (déjà saint Jérôme en parlait) dans la comédie de Ménandre (vers 320 av. J.-C.) intitulée *Thais* : Φθείρουσιν ἤθη χρηστὴ ὄμιλία κακά. Ce vers était-il devenu un proverbe populaire ? ou bien saint Paul l'avait-il lui-même dans les œuvres du poète ? Le premier sentiment paraît plus vraisemblable. — *Colloquia*. Le substantif grec ὄμιλία peut aussi bien désigner des fréquentations que des paroles. Tertullien lui donne la première de ces significations (« congressus »). — *Evigilate, justī* (vers. 34). D'après le grec : « Evigilate juste » (δικαιῶς) ; c.-à-d., sérieusement, pour tout de bon. — *Ignorantiam enim...* Grave reproche à l'adresse de chrétiens si instruits. Cf. Matth. xxii, 29. Aussi, après l'avoir proféré, l'apôtre se hâte-t-il d'ajouter que la présence, dans l'Église de Corinthe, d'hommes qui le méritaient était une véritable honte : *ad reverentiam* (plutôt « ad verecundiam » ; cf. vi, 5) *vobis...*

§ II. — *Solution des difficultés relatives à la résurrection*. XV, 35-58.

Après avoir démontré qu'il y aura une résurrection des morts, saint Paul en explique le

mode et indique dans quelles conditions elle aura lieu, afin de réduire plus complètement les sceptiques au silence. On voit par tout ce passage que « les doutes qu'il avait à combattre se fondaient principalement sur la difficulté de concevoir le retour à la vie d'un corps sujet à la décomposition dans le tombeau. »

1° Qualités des corps ressuscités. XV, 35-50.

35. La double objection. — *Sed dicit...* L'apôtre suppose que l'un des « quidam » mentionnés au vers. 12 soulève contre sa thèse deux difficultés, dont la première portait sur le mode mystérieux de la résurrection (*quomodo resurgunt...?*), et la seconde sur le résultat de cette opération (*qualive corpore...?*). Il répond tout d'abord, vers. 36-50, à la seconde de ces questions ; il reviendra ensuite à la première, vers. 51-58.

36-41. La double analogie. Comme l'on ne peut se faire une idée parfaite et directe de la résurrection, Paul la décrit au moyen d'exemples, d'analogies, qu'il emprunte soit au règne végétal, vers. 36-38, soit à l'immense variété d'organismes qui existent dans le monde, vers. 39-41. — *Insiptens*. Cette épithète, adressée à l'interlocuteur supposé, marque déjà la faiblesse de l'objection : Est-ce qu'avec un peu de réflexion et de sagesse, le questionneur ne trouverait pas de lui-même la réponse ? — *Tu* (pronom très accentué) *quod seminas...* La résurrection des corps est un mystère, sans doute ; mais ce mystère n'a rien d'inouï, car il se renouvelle constamment dans la nature. Ainsi le grain de blé pourrit en terre, mais pour ressusciter blentôt ; vigoureux et fécond. Comp. Joan. xii, 23 et 24, où Jésus-Christ emploie une comparaison semblable, pour en faire, il est vrai, une application différente. — *Et quod...* (vers. 37). Poursuivant cette analogie de la semence, Paul montre que les corps ressuscités, tout en demeurant au fond les mêmes qu'autrefois, posséderont des qualités nouvelles. — *Nudum granum*. La graine toute simple, telle qu'on la confie à la terre, par opposition aux organes qu'elle ne tarde pas à manifester par la germination : racines, tige, feuilles, fleurs et fruits (*corpus quod futu-*

38. Deus autem dat illi corpus sicut vult, et unicuique seminum proprium corpus.

39. Non omnis caro, eadem caro; sed alia quidem hominum, alia vero pecorum, alia volucrum, alia autem piscium.

40. Et corpora caelestia, et corpora terrestria; sed alia quidem caelestium gloria, alia autem terrestrium.

41. Alia claritas solis, alia claritas lune, et alia claritas stellarum; stella enim a stella differt in claritate.

42. Sic et resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione, surget in incorruptione.

43. Seminatur in ignobilitate, surget in gloria. Seminatur in infirmitate, surget in virtute.

38. Puis Dieu lui donne un corps comme il lui plaît; et à chaque semence le corps qui lui est propre.

39. Toute chair n'est pas la même chair; mais autre est celle des hommes, autre celle des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons.

40. Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres; mais autre est l'éclat des corps célestes, autre celui des corps terrestres.

41. Autre est l'éclat du soleil, autre l'éclat de la lune, autre l'éclat des étoiles; car une étoile diffère en éclat d'une autre étoile.

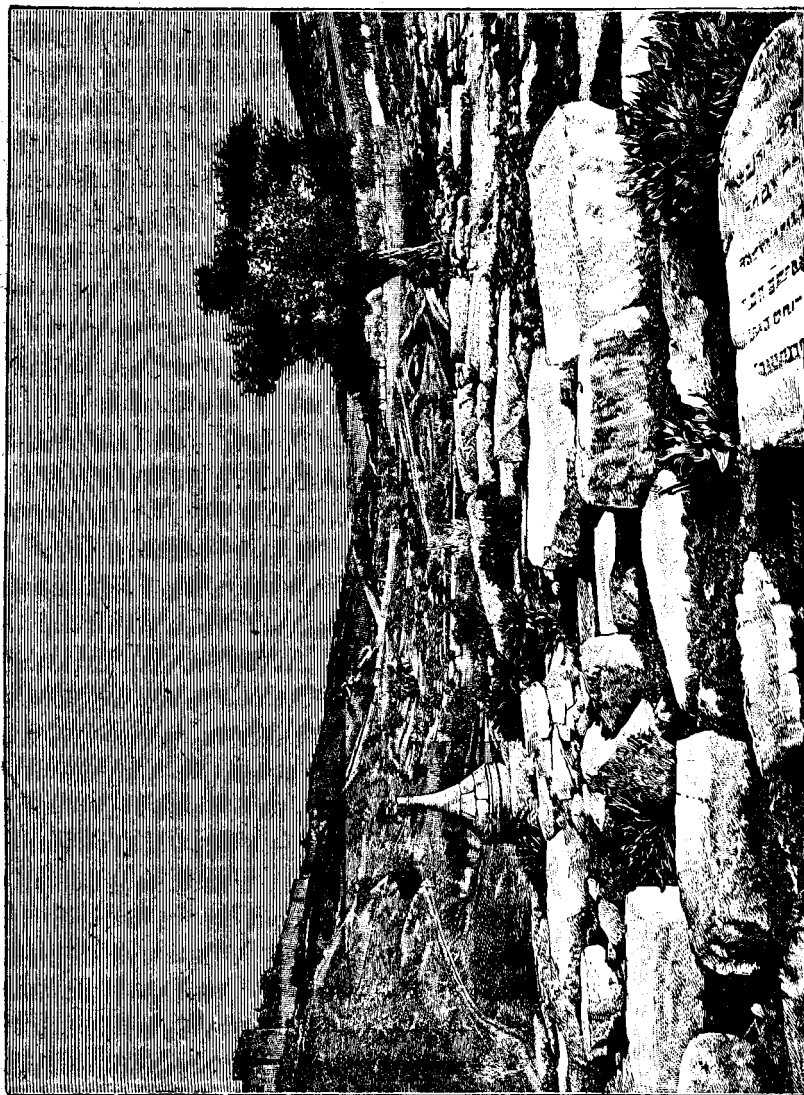
42. Ainsi en est-il de la résurrection des morts. *Le corps* est semé dans la corruption, il ressuscitera dans l'incorruptibilité;

43. il est semé dans l'ignominie, il ressuscitera dans la gloire; il est semé dans la faiblesse, il ressuscitera dans la force;

rum...). — Après *ceterorum*, il faut sous-entendre « granorum ». — *Deus autem...* (vers 38). L'apôtre rattache à la toute-puissance créatrice de Dieu ce phénomène admirable de la germination. — *Sicut vult*. Dans le grec, au temps passé : « Comme il a voulu. » Allusion au décret primordial par lequel le Créateur a décidé que chaque plante se propagerait toujours dans les mêmes conditions. Cf. Gen. I, 11-12. — *Non omnis...* (vers. 39). Ici commence la seconde analogie, tirée de la multitude sans nombre des organismes ou des corps qui existent soit dans le monde terrestre, soit dans le monde céleste. — Sur la terre, il y a les organismes très variés du règne animal : *non... eadem caro*. — Quelques exemples justifient cette loi générale : *sed alia...*, *alia...* Rien de plus distinct, en effet, que ces quatre espèces d'organismes, placés en gradation descendante. — La même diversité nous apparaît encore si, au lieu de rapprocher les uns des autres les corps terrestres, nous les comparons aux corps célestes, également très nombreux : *et corpora...* (vers. 40). Le résultat qui tombe aussitôt sous les yeux est celui-ci : *alia... gloria, alia...* L'expression est très bien choisie, puisque les corps célestes sont surtout caractérisés à nos yeux par leur éclat. Néanmoins, sous ce rapport même, ils diffèrent considérablement entre eux : *alia... solis, alia...* Ce magnifique spectacle, que découvre sans peine l'homme attentif à ce qui se passe sur la terre et dans la région des astres, lui dévoile les ressources infinies de la puissance divine, qui n'éprouvera pas plus d'embarras pour ressusciter nos corps, qu'elle n'en a ressenti pour créer tant de milliers d'organismes, tous admirables en eux-mêmes. Comme le disent à bon droit les commentateurs et les théologiens catholiques à

la suite des Pères, les vers. 39-41 paraissent démontrer, au moins d'une manière indirecte, que les corps des ressuscités ne posséderont pas tous la même gloire, bien qu'ils doivent tous jouir des mêmes qualités générales.

42-44. Application des allégories qui précèdent. — *Sic et resurrectio...* C. à d. qu'il y aura, entre notre corps actuel et notre corps ressuscité, une différence analogue à celle qui existe entre les organismes multiples que l'apôtre a mentionnés à partir du vers. 38. — Cette différence est marquée au moyen de quatre antithèses, qui déterminent les quatre conditions principales des corps ressuscités. Le verbe *seminatur*, répété à quatre reprises en avant de chaque phrase, ramène le lecteur à l'image empruntée aux semences. Comp. les vers. 38 et ss. D'après l'analogie de la quatrième phrase, il faut sous-entendre le mot « corpus » comme sujet du verbe dans les trois premières. Au lieu du futur *surget*, le grec emploie le temps présent. — Première antithèse, vers. 42^b. Par la mort et la sépulture, le corps humain est livré à l'horrible corruption du tombeau (*in corruptione*, ἐν φθορᾷ); à la résurrection, il sera entièrement incorruptible, inaccessible aux ravages de la maladie et de la mort (*in incorruptione*, ἐν ἀφθαρσίᾳ). Cf. Rom. VIII, 21. — Seconde antithèse, vers. 43^a. Les mots *in ignobilitate* (ἐν ἀτιμίᾳ, en deshonneur) font allusion aux humiliations et aux misères nombreuses auxquelles notre corps est assujéti durant cette vie. Cf. Apoc. VII, 16, etc. Cet état sera remplacé à jamais par la gloire, par un brillant éclat (*in gloria*, ἐν δόξῃ). Cf. Matth. XIII, 43. — Troisième contraste, vers. 43^b. D'une part, *in infirmitate* (ἐν ἀσθενείᾳ); le corps humain est soumis à des infirmités sans nombre. D'autre



Tombeaux dans la vallée du Cédron. (D'après une photographie.)

44. Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale. Si est corpus animale, est et spiritale, sicut scriptum est :

45. Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.

46. Sed non prius quod spiritale est; sed quod animale, deinde quod spiritale.

44. il est semé corps animal, il ressuscitera corps spirituel. S'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il est écrit :

45. Le premier homme, Adam, a été fait âme vivante; le dernier Adam, esprit vivifiant.

46. Toutefois, ce qui est spirituel n'est pas le premier; mais d'abord *existe* ce qui est animal, et ensuite ce qui est spirituel.

part, *in virtute* (ἐν δυνάμει), il ressuscitera plein de vigueur et doué d'une étonnante puissance. — Le quatrième contraste, vers. 44^a, oppose le *corpus animale* (ψυχικόν) de la vie présente au *corpus spiritale* (πνευματικόν) de l'autre vie. L'apôtre énonce donc ici quelque chose de plus positif que dans les trois premiers contrastes, car cette dernière antithèse, qui sera développée jusqu'à la fin du vers. 49, va jusqu'à affirmer que le corps ressuscité différera du corps actuel sous le rapport du principe même qui le dirigera. Pour bien comprendre sa pensée, il suffit de rappeler l'interprétation donnée plus haut (voyez II, 14 et les notes) des épithètes grecques « psychique » et « pneumatique ». Le corps psychique est celui qui a pour principe vital la ψυχή, « anima », ou la partie inférieure de l'âme. Le corps pneumatique est au contraire celui qui est animé par le πνεῦμα, « spiritus », ou la partie supérieure de notre être. Ici-bas, le corps des élus est simplement psychique; il sera pneumatique après la résurrection. Son état futur différera donc autant de son état actuel que la ψυχή diffère du πνεῦμα. Comme le dit saint Thomas d'Aquin, *Summa theol., Suppl.*, q. 84, a. 1, « in statu resurrectionis cessabunt operationes animales a corpore, ... et corpus absque ullo impedimento et fatigatione incessanter serviet animæ ad spirituales ejus operationes. » Loin donc de gêner l'âme; comme il ne le fait que trop souvent dans la vie présente, le corps l'aidera merveilleusement, au contraire, et lui opérera en tous points. — C'est en s'appuyant sur ce passage célèbre (vers. 42-44^a), que les théologiens, à la suite des Pères, ont déduit les quatre qualités des corps glorieux, nommées par eux l'impassibilité, la clarté, l'agilité et la subtilité.

44^b-50. Le premier et le second Adam. — *Si est... animale...* De l'existence actuelle du corps psychique, saint Paul conclut à celle d'un corps pneumatique pour l'époque glorieuse qu'il décrit. De même, en effet, que la ψυχή a son organe extérieur, le corps avec ses mille imperfections, de même en sera-t-il un jour du πνεῦμα, avec cette différence que le corps qui dépendra de lui sera désormais tout parfait, dépourvu de ses misères et de ses chaînes matérielles. Maintenant, un corps adapté à la vie terrestre de l'homme; plus tard, un corps adapté à sa vie céleste et supérieure. — L'apôtre prouve par

un texte de l'Écriture la vérité de son assertion relative à l'existence d'un corps psychique et d'un corps pneumatique: *Sicut scriptum...* Cf. Gen. II, 7, où, après avoir dit que Dieu forma le premier homme du limon de la terre et souffla dans ses narines un souffle de vie, l'historien sacré ajoute: « Et Adam fut fait âme vivante (εἰς ψυχὴν ζῶσαν) ». Saint Paul insère l'épithète *primus*, afin de préparer l'opposition qu'il voulait établir entre le premier Adam et le second. Adam était donc, en vertu même de son origine, un homme psychique; il avait par conséquent un corps psychique, dans le sens indiqué plus haut. Sans doute il avait été donné en même temps du πνεῦμα; mais comme le texte cité ne mentionne pas ce fait, et que d'ailleurs le premier homme, après sa chute si prompte, vit diminuer notablement l'hégémonie de cette partie supérieure de son être, l'apôtre passe également ce point sous silence. — Par les mots *novissimus Adam in...*, Paul oppose très fortement Notre-Seigneur Jésus-Christ, le fondateur de l'humanité régénérée, à notre premier père. Cf. Rom. V, 14. A l'heure de sa résurrection, le Christ a été transformé *in spiritum vivificantem* (εἰς πνεῦμα ζωοποιόν). Non seulement son humanité a été alors transfigurée, ne dépendant plus que du πνεῦμα et soustraite aux faiblesses de la ψυχή, mais il est devenu capable de fournir aux corps de tous les justes le principe d'une vie nouvelle et parfaite. Cf. Col. III, 21. Les rabbins appelaient aussi le Messie *Adam hæ'aharon*, le dernier Adam. — *Sed non prius...* (vers. 46). Pourquoi l'état spirituel, étant le plus parfait, n'a-t-il existé qu'après l'état simplement psychique? L'apôtre se borne à indiquer ce mode de succession sous la forme d'un axiome, sans indiquer le motif qui l'a occasionné. D'ailleurs, c'est une loi assez générale, dans la sphère de la nature, que l'imparfait précède le parfait, et Dieu règle souvent sa conduite d'après cette loi. — *Quod spiritale... animale.* La Vulgate a très bien traduit, car les adjectifs πνευματικόν et ψυχικόν sont pris substantivement en cet endroit. C'est à tort que quelques auteurs sous-entendent le mot σώμα: d'abord le corps spirituel, puis le corps psychique. Cet axiome est développé et appliqué successivement, d'abord aux deux pères de l'humanité, vers. 47, puis à leurs descendants, vers. 48. — *De terra*

47. Le premier homme, formé de la terre, est terrestre ; le second homme, venu du ciel, est céleste.

48. Tel qu'est le terrestre, tels sont les terrestres ; et tel qu'est le céleste, tels sont les célestes.

49. Comme donc nous avons porté l'image du terrestre, portons aussi l'image du céleste.

50. Ce que je dis, frères, c'est que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et la corruption ne possédera pas non plus l'incorruptibilité.

51. Voici un mystère que je vais vous

47. Primus homo de terra, terrenus ; secundus homo de caelo, caelestis.

48. Qualis terrenus, tales et terreni ; et qualis caelestis, tales et caelestes.

49. Igitur, sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem caelestis.

50. Hoc autem dico, fratres, quia caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt ; neque corruptio incorruptelam possidebit.

51. Ecce mysterium vobis dico :

(vers. 47) : ἐκ γῆς, comme il est raconté au passage cité plus haut (comp. le vers. 45). En effet, au livre de la Genèse, II, 7, d'après la traduction des LXX, il est dit que, pour former le corps d'Adam, Dieu prit γοῦν ἀπὸ τῆς γῆς, « pulverem de terra ». D'où il suit, conclut saint Paul, qu'Adam lui-même est ἐκ γῆς γοιζός, « de terra, pulvereus », et par conséquent, que son corps était seulement psychique. — Le nom *secundus homo* ne peut désigner que Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il reçoit ce titre de la même manière qu'Adam est appelé le premier homme. Ils sont opposés l'un à l'autre, comme fondateurs de deux humanités distinctes ; ils sont tous deux uniques en leur genre, c.-à-d. l'homme par excellence, et Adam a paru le premier dans l'ordre des temps. — *De caelo*. Ces mots ne se rapportent pas directement au corps du Christ, qui, lui aussi, était « de terra », puisqu'il descendait d'Adam par sa mère très pure ; toutefois, comme ce corps était hypostatiquement uni à la divinité, il était en un sens tout céleste. — L'épithète *caelestis* n'a rien qui la représente dans le grec ; c'est du moins une excellente glose. Elle équivaut ici à « spirituel ». — Le premier et le second Adam ont formé leur postérité à leur image (vers. 48). D'un côté, *terrenus* (ὁ γοιζός) et *terreni* (οἱ γοιζοί) ; de l'autre, *caelestis* (ὁ ἐπουράνιος) et *caelestes* (οἱ ἐπουράνιοι). En effet, « toute race porte les caractères de chef dont elle est issue ». De même donc que nous avons reçu d'Adam un corps psychique, c.-à-d., mortel et porté au péché, de même le Christ donnera à tous ceux qui croient en lui un corps glorieux et immortel, en un mot, un corps spirituel. — Conclusion toute pratique de ces beaux développements : *Igitur sicut...* (vers. 49). — *Portemus*. Les manuscrits grecs varient entre le subjonctif *φορέσωμεν* (la leçon adoptée par la Vulgate) et *φορέσομεν* au futur (variante préférée par les anciens commentateurs grecs). Dans le premier cas, la phrase contient une exhortation pressante de l'apôtre ; dans le second, elle formule une promesse. Nos préférences sont pour le subjonctif et pour l'exhortation qu'il exprime ; car il ne dépend

pas de nous de ne point porter l'image d'Adam dans notre corps (*sicut portavimus...*), mais il est en notre pouvoir de porter un jour et à jamais celle du Christ ressuscité, et ceux-là seuls auront cet honneur, qui s'en seront rendus dignes par une vie toute chrétienne. — *Hoc autem...* (vers. 50). Formule très solennelle, qui introduit une conclusion d'une extrême gravité. — *Caro et sanguis*. Cette expression ne doit pas être interprétée ici au moral, comme si elle désignait les œuvres de la chair et une conduite coupable. Cf. Rom. VIII, 12-13. La plupart des commentateurs anciens et contemporains lui font représenter à bon droit « notre organisme physique actuel », notre corps sous sa forme présente. La pensée de saint Paul (il la développera dans les vers. 53 et 54^a) est donc que nous ne saurions pénétrer dans la bienheureuse éternité avec ce corps mortel et périssable. — *Neque corruptio incorruptelam...* C'est la même idée, reproduite sous une forme abstraite très énergique : il y a incompatibilité entre ce qui est corruptible, c.-à-d., notre corps (comp. le vers. 53), et ce qui est incorruptible, c.-à-d., la vie éternelle.

2° Le mode de la résurrection. XV, 51-58.

Après avoir répondu à la seconde question que les adversaires du dogme de la résurrection des corps étaient censés lui avoir posée au vers. 5 ; saint Paul revient à la première, « Quomodo resurgunt... », et il décrit en peu de mots le grand drame de la résurrection, tel qu'il aura lieu à la fin des temps. Comp. I Thess. IV, 12 et ss., où la description de ce même fait est plus complète.

51-53. Cette première partie de l'exposé, qui est en étroite connexion avec le vers. 50, concerne particulièrement le sort des hommes que la fin du monde trouvera encore vivants ici-bas, et annonce qu'eux aussi ils subiront dans leur corps une transformation analogue à la dissolution opérée par la mort. — *Ecce mysterium...* Introduction encore plus majestueuse que celle du vers. 50. L'enseignement qui suit est appelé un mystère, parce qu'on ne peut le connaître qu'en vertu d'une révélation spéciale. — *Omnes quidem...* Le texte grec présente en

Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.

52. In momento, in ictu oculi, in novissima tuba, canet enim tuba, et

dire : Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous transformés.

52. En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette (car la

cet endroit trois leçons assez divergentes. 1^e Celle qu'a suivie la Vulgate, et qui n'a pour elle qu'un seul manuscrit grec de quelque valeur : πάντες μὲν ἀναστήσόμεθα, οὐ πάντες δὲ ἀλλαγῆσόμεθα. 2^e Cette variante, qu'on trouve dans plusieurs manuscrits grecs très anciens, dans la version arménienne, etc. : πάντες μὲν κοιμηθήσόμεθα, οὐ πάντες δὲ ἀλλαγῆσόμεθα, Nous dormirons (c.-à-d., nous mourrons) tous, mais nous ne serons pas tous transformés. 3^e La suivante, qui est de beaucoup la plus commune parmi les manuscrits grecs, et à laquelle se sont conformées les versions syriaques, copte, gothique, etc., tous les Pères grecs, saint Jérôme (ce savant docteur affirme l'avoir rencontrée dans de nombreux manuscrits latins), etc. : πάντες οὐ κοιμηθήσόμεθα, πάντες δὲ ἀλλαγῆσόμεθα, Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous transformés. Les deux premières leçons donnent au fond le même sens, car leur diversité est plus apparente que réelle. D'après elles, tous les hommes mourront et ressusciteront, mais ils ne seront pas tous transformés. Cela signifie que la résurrection sera générale, sans distinction des bons et des méchants, mais que tous n'auront point part à la transfiguration glorieuse qui a été décrite ci-dessus (comp. les vers. 42 et ss.), attendu qu'elle sera réservée aux seuls justes. La troisième leçon atteste, au contraire, que tous les hommes ne mourront pas, et, par suite, qu'ils ne ressusciteront pas d'une manière proprement dite, mais qu'ils subiront tous une transformation dans leur être physique. Si l'on examine ces leçons sous le rapport de leurs garants extérieurs, il est certain que la troisième est de beaucoup la plus probable. Il en est de même au point de vue du sens, tel qu'il est déterminé par le contexte. En effet, d'une part, dans toute la démonstration qui précède, saint Paul n'a parlé directement que de la résurrection des justes, et nullement de celle des pécheurs; comment donc amènerait-il subitement cette dernière sur la scène? comment aussi pourrait-il coup sur coup, dans deux versets qui se suivent (les vers. 51 et 52), se ranger parmi ceux qui seront transformés et ceux qui ne le seront pas? De plus, quel mystère y a-t-il dans le fait de la résurrection, si nettement annoncé par Jésus-Christ lui-même (cf. Joan. v, 28-29, etc.)? Tout est clair et simple, au contraire, d'après la troisième leçon. L'apôtre se place par la pensée à la fin du monde. L'avènement du Christ sera si soudain, qu'un nombre considérable de justes vivront encore à ce moment. Que se passera-t-il pour eux, puisqu'il n'est pas possible d'entrer dans la vie glorieuse avec un corps corrompue? Saint Paul le prédit ici, comme une chose très mystérieuse en vérité,

de même qu'il l'avait écrit déjà, I Thess. iv, 14 et ss. : ces justes ne mourront pas d'une manière proprement dite (« Nous ne mourrons pas tous »), mais il y aura pour eux une transformation extrêmement rapide, qui équivaudra à la résurrection (« nous serons tous transformés »). Il est visible que cette interprétation s'harmonise avec le contexte, autant que l'autre s'en écarte. Comp. aussi I Cor. v, 1 et ss. C'est donc très justement que Tertullien, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Thomas d'Aquin, etc., et la plupart des exégètes contemporains l'ont adoptée. Il est vrai que, d'après le vers. 22, Rom. v, 12 et Hebr. ix, 27, tous les hommes doivent passer par la mort; mais le fait que nous signalons sera une simple exception à la règle générale. D'ailleurs, n'oublions pas que saint Paul signale ce fait comme un mystère. Ce phénomène merveilleux aura lieu de telle sorte, dit saint Jérôme (*ad Marc.*, Ep. lxx, 3), « ut corpus ab anima non deseratur, sed anima habitante in corpore, fiat ineluctum quod antea inglorium fuit. » Cf. I Cor. v, 4. Voyez Cornely, *h. l.* : A. Delattre, *Le second avènement de Jésus-Christ et la dernière génération humaine*, Louvain 1881 (Extrait de la *Revue catholique de Louvain*). — Dans un langage presque aussi rapide que les faits, l'apôtre détermine maintenant (vers. 52) les circonstances dramatiques parmi lesquelles aura lieu la transformation en question. Elle sera instantanée, comme le marquent les deux expressions *in momento* (d'après le grec : dans un instant indivisible), *in ictu...* — *In novissima tuba*. Tel en sera le signal. Cf. I Thess. iv, 15. Expression figurée, comme l'admettaient déjà la plupart des anciens commentateurs (Théodoret, saint Grégoire le Grand, saint Thomas d'Aquin, etc.), pour désigner « aliquid evidentissimum et præclarissimum signum » (saint Augustin, *ad Honor.*, Ep. 140). Les exégètes ne sont pas tous d'accord sur la nature de ce signal (d'après les uns, l'ordre de Dieu mentionné I Thess. iv, 16; d'après les autres, la voix de Jésus-Christ, Joan. v, 28, ou la voix d'un archange, I Thess. iv, 15, etc.). L'image est empruntée à la coutume de réunir les grandes assemblées religieuses d'Israël au son de la trompette. Cf. Num. x, 2-10. — Cette trompette du jugement est appelée *novissima* (ἡ ἔσχατη, la dernière), parce qu'elle sera le dernier signe de la fin du monde et de l'avènement de Jésus-Christ. — *Canet enim...* Dans le grec : ἀλλήσσει γὰρ, Car il y aura un son de trompette. — A ce signal, d'une part, *mortui resurgent...*; de l'autre, *nos immutabimur*. Ceux des justes qui seront dans le tombeau ressusciteront; ceux qui vivront alors (comp. I Thess. iv, 17 : Nous, les vivants) subiront la transformation indiquée dans les notes du

trompette sonnera), les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons transformés.

53. Car il faut que ce *corps* corruptible revête l'incorruptibilité, et que ce *corps* mortel revête l'immortalité.

54. Et quand ce *corps* mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira cette parole de l'Écriture : La mort a été absorbée dans la victoire.

55. Où est, ô mort, ta victoire? où est, ô mort, ton aiguillon?

56. Or l'aiguillon de la mort, c'est le péché; et la force du péché, c'est la loi.

57. Mais grâces soient rendues à Dieu,

mortui resurgent incorrupti, et nos imutabimur.

53. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem.

54. Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria.

55. Ubi est, mors, victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus?

56. Stimulus autem mortis peccatum est, virtus vero peccati lex.

57. Deo autem gratias, qui dedit no-

vers. 51. Saint Paul se place parmi ces derniers, comme s'il devait être témoin, lui aussi, de la résurrection générale : d'où l'on a conclu parfois de nouveau qu'il croyait à la proximité de la fin des temps. Voyez plus haut (notes de VII, 26) la réfutation de cette opinion erronée. En réalité, l'apôtre ignorait comme les autres hommes l'époque du second avènement de Jésus-Christ; c'est donc simplement en vertu de ce que les grammairiens nomment le pluriel communicatif qu'il parle tantôt comme s'il devait être un jour lui-même resuscité (cf. VI, 14; II Cor. IV, 14), tantôt comme s'il devait être seulement transformé. Ce langage contradictoire suffit à lui seul pour montrer que ses assertions ne prétendent rien préciser sur ce point, comme le disaient déjà saint Jean Chrysostome, h. L., et saint Augustin, de Civit. Dei, xx, 20. — *Oportet enim...* (vers. 53). Saint Paul insiste sur l'absolue nécessité soit d'une résurrection, soit d'une transformation équivalente, pour que les corps des justes puissent participer à la bienheureuse éternité. — *Corruptibile hoc, mortale...* Notre corps corruptible, périssable. Comp. le vers. 50. Le pronom, très fortement accentué, implique évidemment « l'idée de la continuité, du corps nouveau et du corps ancien ». — La formule *inducere incorruptionem* ou *immortalitatem* fait image. Ici, comme dans la seconde ép. aux Cor., v, 2-3, le corps glorieux des justes est envisagé comme un vêtement dont ils seront recouverts.

54-57. Victoire finale du Christ sur la mort. — *Cum mortale...* Avant cette proposition, de nombreux manuscrits grecs, le copte et quelques Pères insèrent les mots « cum corruptibile hoc induerit incorruptionem » (comp. le verset 53^a). Ils sont omis par divers manuscrits importants et par plusieurs versions, comme par la Vulgate. — *Tunc fiet sermo...* C.-à-d., alors s'accomplira la parole (ὁ λόγος)... Moins bien, selon d'autres : Alors sera prononcée la parole... — *Qui scriptus...* Au livre d'Isaïe, xxv, 8. La citation est faite assez librement par l'apôtre. L'hébreu porte : Il (le Seigneur) a englouti la mort pour toujours; et le sens est que,

dans la future Sion du ciel, il n'y aura plus de mort, ni de larmes, ni rien de tout ce qui afflige. Les Septante traduisent d'une façon très obscure : La mort a absorbé, après avoir prévalu. C'est à bon droit que saint Paul les abandonne ici. Le sens général reste le même, malgré les modifications qu'il apporte au texte : la mort a été comme engloutie et dévorée par son adversaire victorieux. Nous avons donc ici la contre-partie de la terrible sentence Gen. III, 19. — A cette perspective l'apôtre, empruntant encore à l'Ancien Testament une parole prophétique, fait retentir le chant de triomphe d'Osée, XIII, 14, qu'il cite d'après les LXX, à part de légers changements. Il s'agit visiblement d'une victoire complète remportée sur la mort, et, par conséquent, de l'anéantissement de cette dernière. Ce que le prophète Osée, d'après l'interprétation la plus probable de ce passage (voyez notre commentaire, t. VI, p. 384), avait affirmé au sujet de la résurrection spirituelle d'Israël en tant que peuple, est appliqué par saint Paul à la résurrection proprement dite des justes, à la fin des temps. — *Stimulus autem...* (vers. 56). L'apôtre complète le texte d'Osée par un commentaire très bref, afin de mieux préciser en quoi consiste la puissance de la mort. Son aiguillon, c.-à-d., ce d'où lui vient sa force, c'est le péché, puisqu'elle n'est entrée dans ce monde que grâce à lui. L'expression imagée « aiguillon » fait probablement allusion au dard venimeux qui termine la queue du scorpion (cf. Apoc. IX, 10; *Atti d'hist. nat.*, pl. XLV, fig. 7, 10). — *Virtus... peccati lex.* Saint Paul résume dans ces quelques mots tout ce qu'il a dit dans l'épître aux Rom., IV, 5 et ss. : la loi mosaïque (ὁ νόμος, la loi par antonomase) fut sans doute un bien immense pour Israël; mais, en vertu du principe « Nihilum in vetitum », elle a singulièrement multiplié la puissance du péché, bien loin de la détruire. Voyez saint Augustin, *Opus imperf. c. Julian.*, VI, 41; de *Peffect. justit.*, 6, etc. — *Deo autem...* (vers. 57). Si la loi lui-même a été incapable de délivrer les hommes soit du péché, soit de la mort, Notre-Seigneur Jésus-Christ a remporté cette double victoire

bis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.

58. Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote, et immobiles; abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino.

qui nous a donné la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ.

58. C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, soyez fermes et inébranlables, travaillant toujours de plus en plus à l'œuvre du Seigneur, sachant que votre travail n'est pas vain dans le Seigneur.

CHAPITRE XVI

1. De collectis autem, quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi ecclesiis Galatiæ, ita et vos facite.

2. Per unam sabbati unusquisque vestrum apud se seponat, recondens quod

1. Quant aux collectes qui ont lieu pour les saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux églises de Galatie.

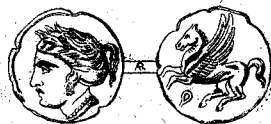
2. Le premier jour de la semaine, que chacun de vous mette à part chez lui

par son généreux sacrifice : de là cette fervente action de grâces. Elle retombe directement sur Dieu, à qui nous devons notre libérateur, le Verbe incarné. — *Qui dedit*. Au temps présent dans le grec (qui donne), pour marquer une certitude entière.

58. Petite exhortation servant de conclusion. — *Itaque...* C.-à-d., en conséquence de l'instruction qui précède. — L'apostrophe *fratres dilecti* respire une vive affection paternelle. — *Stabiles... et immobiles* : à savoir, dans la foi, spécialement en ce qui regarde le dogme de la résurrection. — *Abundantes* (métaphore très vivante) *in opere...* D'après les uns, dans les bonnes œuvres en général, appelées l'œuvre du Seigneur Jésus, parce qu'il les a prescrites et qu'il nous aide à les accomplir. D'autres donnent un sens plus spécial à cette expression, qui marquerait la collaboration à l'œuvre du Seigneur par excellence, c.-à-d., au développement de l'Église, de l'évangile. — Pour mieux encourager ses lecteurs à manifester ce saint zèle, Paul leur rappelle la riche récompense qui couronnera un jour leurs travaux : *scientes quod labor* (le grec *χρῆτος* désigne un labeur pénible)... — Les mots *in Domino* supposent que ce travail aura été exécuté en union intime avec Notre-Seigneur Jésus-Christ.

somme recueillie, vers. 3-4. — *De collectis*. Au singulier dans le grec : au sujet de la collecte.

— *Quæ... in sanctos*. Ces saints, c.-à-d., ces chrétiens auxquels était destinée l'aumône en question, ne sont pas désignés explicitement, parce que l'Église de Corinthe les connaissait,



Drachme de Corinthe.

Paul lui en ayant parlé antérieurement, de vive voix ou dans sa lettre perdue (cf. v. 9). Rom. xv, 28, ils sont appelés « les pauvres d'entre les saints à Jérusalem », c.-à-d., les chrétiens pauvres de Jérusalem (voyez le commentaire).

— *Per unam sabbati*. Dans le grec : Chaque (χρῆτα est distributif) premier jour de la semaine. Le vers. 2 explique en quel devait consister le mode recommandé pour la quête : c'était « le système de la cotisation hebdomadaire ». Sur la formule hébraïque « una sabbati », pour désigner le premier jour de la semaine, c.-à-d., le dimanche, voyez Matth. xxviii, 1; Marc. xvi, 2; Luc. xxiv, 1 et Joan. xx, 1, 19. De bonne heure, et ainsi qu'on le voit par ce passage et par Act. xx, 7, on substitua dans l'Église primitive la célébration du dimanche à celle du sabbat; mais l'ancienne dénomination juive demeurait encore. Celle de « jour du Seigneur » ne fut employée qu'un peu plus tard. Cf. Apoc. i, 10, etc. — *Recondens*. Le grec a ici une belle expression : thésaurisant; c.-à-d., accumulant peu à peu une somme qui finira par former un petit trésor. — *Quod et bene...* Le grec exprime une autre pensée : Selon qu'il aura prospéré (dans ses

ÉPILOGUE. XVI, 1-24.

Il contient, comme c'est le cas dans la plupart des épîtres de saint Paul, quelques recommandations d'ordre inférieur et personnel, et les salutations finales.

1^o La collecte en faveur de l'église de Jérusalem. XVI, 1-4.

CHAP. XVI. — 1-4. L'apôtre trace quelques règles particulières, soit sur la manière de faire la cotisation, vers. 1-2, soit sur les moyens à prendre plus tard pour porter à Jérusalem la

et amasse ce qui lui plaira, afin que ce ne soit pas à mon arrivée que les collectes se fassent.

3. Et lorsque je serai présent, j'enverrai avec des lettres, pour porter vos charités à Jérusalem, ceux que vous aurez approuvés.

4. Si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.

5. Or j'irai chez vous lorsque j'aurai passé par la Macédoine; car je passerai par la Macédoine;

6. peut-être m'arrêterai-je chez vous, ou y passerai-je même l'hiver, afin que vous me conduisiez partout où j'irai.

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir en passant, mais j'espère demeurer quelque temps auprès de vous, si le Seigneur le permet.

8. Je demeurerai cependant à Éphèse jusqu'à la Pentecôte;

ei bene placuerit, ut non, cum venero, tunc collectæ fiant.

3. Cum autem præsens fuero, quos probaveritis per epistolas, hos mittam perferre gratiam vestram in Jerusalem.

4. Quod si dignum fuerit ut et ego eam, mecum ibunt.

5. Veniam autem ad vos, cum Macedonia pertransiero, nam Macedonia pertransibo;

6. apud vos autem forsitan manebo, vel etiam hiemabo, ut vos me deducatis quocumque iero.

7. Nolo enim vos modo in transitu videre; spero enim me aliquantum temporis manere apud vos, si Dominus permiserit.

8. Permanebo autem Ephesi usque ad Pentecosten.

affaires); par conséquent, selon ses moyens. L'apôtre ne voulait pas que le soulagement des pauvres de Jérusalem devint une charge pour les autres Églises. Cf. II Cor. VIII, 13. — *Ut non cum...* Il désirait que tout fût prêt à son arrivée, afin qu'on pût porter immédiatement à Jérusalem le fruit de la collecte. D'ailleurs, une fois à Corinthe, il aurait mieux à faire qu'à s'occuper de recueillir des aumônes en détail. — *Quos... probaveritis...* (vers. 3). On reconnaît à ce trait toute la délicatesse et la sagesse de saint Paul. Il voulait, en ne se chargeant pas seul du produit de la quête, se mettre au-dessus de tout blâme et de tout soupçon, car il connaissait à fond la malice de ses ennemis. Cf. II Cor. VIII, 18 et ss.; XII, 16-18. Toutefois, sa dignité apostolique exigeait qu'il ne se tint pas complètement à l'écart; aussi se réservait-il d'envoyer lui-même les délégués, et de les introduire par une lettre de recommandation auprès des chefs de l'Église de Jérusalem (les mots *per epistolas* dépendent de *mittam* et non de *probaveritis*, comme l'ont déjà fort bien vu les anciens interprètes). — *Gratiam istam*. Appellation très noble pour désigner le fruit de la quête. C.-à-d., ce bienfait, ce don gracieux et gratuit. Comparez ces autres dénominations figurées : εὐλογία, bénédiction (II Cor. IX, 5); κοινωνία, communication (Rom. XV, 26); λειτουργία, fonction sacrée (II Cor. IX, 12). Saint Paul n'emploie nulle part le nom cependant très beau d'aumône (ἐλεημοσύνη). — *Mecum ibunt*. Comp. Rom. XV, 25, où nous voyons l'apôtre prêt à se mettre en route pour Jérusalem, afin de « servir les saints », et Act. XX, 1-6, où il nous apparaît entouré des délégués de plusieurs Églises, qui devaient l'accompagner en Palestine.

2° Le prochain voyage de saint Paul à Corinthe. XVI, 5-9.

5-9. L'apôtre, après avoir annoncé brièvement sa visite vers 5°, et l'itinéraire qu'il se proposait de suivre pour venir en Achale, vers 5°, annonce aimablement qu'il désire faire un séjour prolongé auprès de ses chers Corinthiens, vers 6-7. Il mentionne ensuite l'époque approximative de son départ, vers 8-9. — *Veniam... ad vos*. Comp. IV, 19; XI, 84; XIV, 6, où il a déjà été question de cette visite. — *Cum Macedonia...* D'après II Cor. I, 15, Paul avait d'abord formé le projet d'aller directement d'Éphèse à Corinthe, et de là en Macédoine. Il modifie maintenant cet itinéraire. Comp. Act. XX, 1 et ss.; II Cor. II, 12-13; VIII, 1; IX, 2-4, où nous voyons la réalisation de son plan actuel. La raison de ce changement paraît tout évidente d'après cette lettre même. La situation entre Paul et les Corinthiens était trop tendue en ce moment, pour que sa visite fût aussi profitable qu'il le souhaitait. — *Apud vos...* (vers. 6). Obligé de retarder la visite qu'il avait promise aux chrétiens de Corinthe, Paul espère leur offrir ensuite un dédommagement, en demeurant assez longtemps auprès d'eux. — *Hiemabo*. On était alors au printemps, vers la Pâque (Introd., p. 118, et notes de v, 8). L'apôtre pensait consacrer l'été à revoir les Églises de Macédoine, arriver à Corinthe en automne, et y séjourner tout l'hiver. — *Ut... me deducatis...* Littéralement d'après le grec : Afin que vous me fassiez conduire en avant. Cette expression signifiait non seulement que Paul se ferait accompagner par eux, mais qu'il les laisserait pourvoir à ses besoins pendant son voyage subséquent. — Le trait *Nolo... in transitu...* (vers. 7), est plein de délicatesse et d'affection. — L'apôtre abandonné, selon sa coutume, la réalisation de ses projets à la volonté divine : *si Dominus...* Cf. IV, 19; Rom. XV, 32, etc. — *Permanebo... Ephesi...* (vers. 8). C'est là qu'il se trouvait alors. Voyez

9. Ostium enim mihi apertum est magnum, et evidens; et adversarii multi.

10. Si autem venerit Timotheus, videte ut sine timore sit apud vos; opus enim Domini operatur, sicut et ego.

11. Ne quis ergo illum spernat; deducite autem illum in pace, ut veniat ad me; expecto enim illum cum fratribus.

12. De Apollo autem fratre, vobis notum facio quoniam multum rogavi eum ut veniret ad vos cum fratribus; et utique non fuit voluntas ut nunc veniret: veniet autem cum ei vacuum fuerit.

13. Vigilate, state in fide, viriliter agite, et confortamini;

14. omnia vestra in caritate fiant.

9. car une grande porte m'y est visiblement ouverte, et les adversaires sont nombreux.

10. Si Timothée vient, veillez à ce qu'il soit sans crainte parmi vous; car il travaille à l'œuvre du Seigneur, comme moi-même.

11. Que personne donc ne le méprise; mais conduisez-le en paix, afin qu'il vienne auprès de moi, car je l'attends avec les frères.

12. Pour ce qui est de notre frère Apollos, je vous déclare que je l'ai beaucoup prié d'aller auprès de vous avec les frères; mais ce n'était décidément pas sa volonté de le faire maintenant: il ira lorsqu'il en aura la commodité.

13. Veillez, demeurez fermes dans la foi, agissez virilement, et fortifiez-vous;

14. que toutes vos œuvres soient faites avec amour.

l'Introd., p. 117, 4°. — *Usque ad Pentecosten*. C.-à-d., environ deux mois encore. — Cette prolongation de séjour est aussitôt motivée: *Ostium enim...* (vers. 9). Cette métaphore marque des facilités extérieures très favorables pour prêcher l'évangile avec fruit. Cf. Act. xiv, 26; II Cor. II, 12; Col. iv, 3. Au lieu de *evidens*, le grec a l'épithète *ἐπεργής*, efficace. — *Et adversarii...* Car l'opposition ne fera jamais défaut à la prédication évangélique, même dans les circonstances où elle est le plus favorablement reçue. C'était le cas à Ephèse sous ce double rapport, comme on le voit par le chap. xix des Actes.

3° Quelques recommandations et exhortations. XVI, 10-18.

10-11. Timothée. — *Si... venerit...* D'après IV, 17, saint Paul avait envoyé à Corinthe ce disciple de prédilection pour qu'il travaillât à pacifier les esprits; mais Timothée, accompagné d'Éraste, était d'abord parti pour la Macédoine (cf. Act. xix, 22). Il était donc possible qu'il n'arrivât pas avant son maître, et c'est en partie pour cela que l'apôtre s'était pressé d'écrire cette lettre, ayant appris que la situation s'était encore aggravée. — *Ut sine timore...* Timothée était alors très jeune, puisque, plusieurs années après, Paul lui parlait encore de sa jeunesse (cf. I Tim. iv, 12). Cette circonstance et le rôle délicat qui lui avait été confié pouvaient l'intimider en face des factions orgueilleuses de Corinthe. — *Opus enim...* Raison pour laquelle on devait le traiter avec prévenance et respect: il était, tout aussi bien que saint Paul, l'ouvrier de Dieu et de l'évangile. — *Ne quis... spernat* (vers. 11). Le grec signifie à la lettre: traiter comme un néant. — *Deducite*. Comme au vers. 6^b: Conduisez-le en avant. — Il est probable que les mots *cum fratribus* désignent Éraste et

d'autres compagnons, que Paul avait associés à Timothée pour sa délicate mission. Le sens est donc: Je l'attends, ainsi que les frères envoyés avec lui. Moins bien, selon d'autres: Nous l'attendons, moi et les frères (c.-à-d., les chrétiens de Corinthe mentionnés plus bas, vers. 15 et ss.).

12. Apollos. — *De Apollo...* Voyez I, 12 et le commentaire. — *Utique non voluntas...* Très énergiquement dans le grec: Ce n'était absolument pas sa volonté. On conçoit qu'Apollos, dont le nom servait, quoique malgré lui, de drapeau à l'une des factions chrétiennes de Corinthe, ne voulût pas aller dans cette ville en ce moment (*ut nunc...*). D'autre part, saint Paul tenait à dégager sa responsabilité de ce côté, de crainte que les partisans d'Apollos ne l'accusassent lui-même d'avoir mis obstacle à sa visite; de là son assertion énergique: *multum rogavi...* — *Cum fratribus*. C.-à-d. avec Stéphanas, Fortunatus et Achaïcus, qui se disposaient à rentrer bientôt à Corinthe. Voyez les vers. 15 et ss. — *Cum ei vacuum...* D'après le grec: Lorsqu'il trouvera le moment convenable.

13-14. Quelques recommandations d'ordre général. — Elles sont brèves, pressantes et s'adressent à tous les chrétiens de Corinthe. En cinq traits rapides, l'apôtre résume presque toute la vie chrétienne. Cette exhortation soudaine lui fut sans doute inspirée par la mention d'Apollos, qui lui rappelait le triste état de la communauté corinthienne. Les quatre premières expressions sont empruntées à la situation « d'une armée toute préparée au combat ». La dernière, *omnia... in caritate...*, va directement contre l'esprit de schisme, qui exerçait à Corinthe une influence si funeste.

15-18. Stéphanas, Fortunatus et Achaïcus. — *Obsecro autem...* La construction de la phrase

15. Une prière *encore*, frères. Vous savez que les familles de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïcus sont les prémices de l'Achaïe, et qu'ils se sont consacrés eux-mêmes au service des saints;

16. ayez de la déférence pour de telles personnes, et pour tous ceux qui agissent et travaillent avec elles.

17. Je me réjouis de la présence de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïcus, parce qu'ils ont suppléé à ce que vous ne pouviez faire par vous-mêmes;

18. car ils ont consolé mon esprit et le vôtre. Sachez donc apprécier de tels hommes.

19. Les Églises d'Asie vous saluent. Aquila et Priscille, chez qui je demeure, vous saluent beaucoup dans le Seigneur, avec l'Église qui est dans leur maison.

20. Tous les frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.

15. Obsecro autem vos, fratres, nostis domum Stephanæ, et Fortunati, et Achaici, quoniam sunt primitiæ Achaïæ, et in ministerium sanctorum ordinaverunt seipso;

16. ut et vos subditi sitis ejusmodi, et omni cooperanti et laboranti.

17. Gaudeo autem in presentia Stephanæ, et Fortunati, et Achaici, quoniam id quod vobis deerat ipsi suppleverunt;

18. refecerunt enim et meum spiritum, et vestrum. Cognoscite ergo qui hujusmodi sunt.

19. Salutant vos ecclesiæ Asiæ. Salutant vos in Domino multum Aquila et Priscilla, cum domestica sua ecclesia, apud quos et hospitor.

20. Salutant vos omnes fratres. Salutate invicem in osculo sancto.

est assez irrégulière. Le mieux est de regarder les mots *nostis... seipso*, c.-à-d. le vers. 15 presque tout entier, comme une parenthèse, et de rattacher le vers. 16 directement à « Obsecro... vos » : Je vous exhorte... à être soumis... — *Domum* (ici, la famille) *Stephanæ*. Il est généralement admis que les mots *et Fortunati, et Achaici* ne sont pas authentiques en cet endroit, mais seulement au vers. 17, car ils manquent dans la plupart des manuscrits grecs. — *Quoniam*... L'apôtre signale deux motifs pour lesquels Stéphanas et sa maison étaient particulièrement dignes de respect. D'abord ils étaient, en ce qui concerne le christianisme, *primitiæ Achaïæ*; ce qui signifie qu'ils avaient les premiers adopté la foi dans cette province. Comp. I, 16, où Paul a dit qu'il avait lui-même baptisé cette famille privilégiée. — Second motif : *et in ministerium*... Le service des saints, auquel Stéphanas et les siens s'étaient consacrés d'une manière toute spontanée (c'est le sens de la formule *ordinaverunt seipso*) consistait sans doute dans le soin des pauvres et des malades, et en d'autres œuvres analogues de bienfaisance. — *Et vos subditi*... (vers. 16). Il ne s'agit pas ici d'une soumission officielle, mais d'une subordination d'ordre moral, puisque Stéphanas n'exerçait pas de fonctions ecclésiastiques proprement dites. — *Et omni cooperanti*... L'apôtre exprime le désir que l'obéissance soit également pratiquée envers tous ceux qui se feraient les collaborateurs de cette sainte famille, pour le plus grand bien de l'Église. De ce nombre étaient Fortunatus et Achaïcus, qui reçoivent nommément leur part de louange : *Gaudeo autem*... (vers. 17). On croit assez généralement qu'ils avaient été délégués avec Stéphanas par les Corinthiens, pour apporter à saint Paul la lettre mentionnée ci-

dessus (voyez VII, 1 et les notes), et qu'ils furent chargés par lui d'emporter celle dont nous achevons l'étude. — *Id quod... deerat*. Dans le grec, à la lettre : Votre manque; c.-à-d. votre absence. La présence des délégués avait donc comblé en partie le vide que l'apôtre ressentait de l'absence de ses chers Corinthiens. La leçon de la Vulgate semblerait contenir un reproche : Ils ont suppléé à ce qui manquait de votre part, c.-à-d., à ce que vous deviez faire pour moi et que vous n'avez pas fait. Mais tel n'est certainement pas le sens. — *Refecerunt enim*... (vers. 18). Dans le grec : Ils ont reposé mon esprit. — *Et vestrum*. En effet, les trois délégués avaient éprouvé eux-mêmes un vrai bonheur à revoir Paul et à s'entretenir affectueusement avec lui; or la communauté tout entière était censée partager leur joie. — *Cognoscite*... Les connaître, cela veut dire ici : les apprécier et les honorer suivant leur valeur. — *Qui hujusmodi*... Dans le grec : De tels hommes.

4° Salutations diverses. XVI, 19-24.

19-20. En premier lieu, vers. 19^a, celle des chrétiens fondées par Paul lui-même, ou sous sa direction, dans la province proconsulaire d'Asie : *ecclesiæ Asiæ*. Cf. Act. xix, 10. — Ensuite, vers. 19^b, celle, particulièrement intense (*multum, πολλά*), des saints époux *Aquila et Priscilla*, si étroitement liés à l'apôtre, et qui n'avaient pas peu contribué à la fondation de l'Église de Corinthe. Cf. Act. xviii, 1 et ss., 26 et ss.; Rom. xvi, 3 et ss. Ils étaient actuellement à Éphèse avec saint Paul (cf. Act. xviii, 18-19), et leur maison, comme plus tard à Rome, servait de local aux assemblées religieuses : *cum domestica*... Voyez Rom. xvi, 5 et les notes. — Les mots *in Domino* donnent un caractère religieux à cette salutation. — Le trait *apud quos*...

21. *Salutatio mea manu Pauli.*

22. Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema; Maran Atha.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

24. Caritas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu. Amen.

21. Je vous salue de ma propre main, moi Paul.

22. Si quelqu'un n'aime pas notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème; Maran atha.

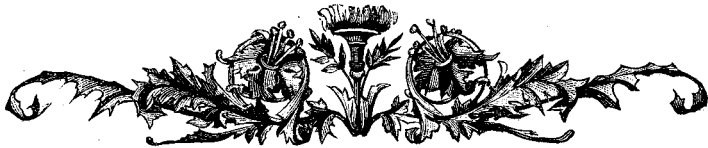
23. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.

24. Mon amour est avec vous tous dans le Christ Jésus. Amen.

hospitor est omis dans la plupart des manuscrits grecs et des versions. Il n'est probablement pas authentique. — En troisième lieu vient la salutation générale de tous les chrétiens d'Éphèse : *omnes fratres*, vers. 20^a. — Paul invite enfin les frères de Corinthe à se saluer mutuellement *in osculo sancto*. Sur cet usage, voyez Rom. xvi, 16 et le commentaire; I Petr. v, 4, etc.

21-24. Salutation de l'apôtre lui-même, servant de conclusion. — *Mea manu*. Tout ce qui précède avait été dicté par l'auteur à un secrétaire (voyez Rom. xvi, 22 et les notes). — *Pauli* représente évidemment sa signature, qui garantissait l'authenticité de l'épître. — Il y ajoute, « en guise de sceau », deux paroles très brèves, mais très significatives. La première, *Si quis non...* (vers. 22), ne révèle pas seulement tout son amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ; elle contient en outre une menace tacite pour ceux des fidèles de Corinthe que le manque d'affection envers le divin Maître avait entraînés dans les graves abus qu'a signalés le corps de l'épître. L'équivalent grec du latin *amat* est *φιλέει*, qui dénote un amour plus familier, plus tendre, que le verbe *ἀγαπάω*. Comp. Joan. xxi, 15 et ss. Sur la signification du mot *anathema*,

voyez les notes de XII, 3 et de Rom. ix, 3. — La seconde parole, *Maran atha*, correspond, d'après l'opinion la plus vraisemblable, à deux mots araméens, dont le premier signifie : Notre-Seigneur, et le second : est venu (avec le sens du présent : Notre-Seigneur vient). Dans ce cas, l'apôtre insinuerait par cette formule que l'anathème qu'il vient de prononcer se réalisera infailliblement au retour de Jésus-Christ sur la terre. Quelques orientalistes contemporains coupent autrement les deux mots : *Marana tha*; Notre-Seigneur, viens! Ce serait alors un appel tout semblable à celui que nous lisons dans l'Apoc., xxii, 20 : « Veni, Domine Jesu. » Quant à l'emploi de la langue araméenne, il n'est pas plus surprenant pour cette expression, employée dans l'ancienne liturgie, que les mots Amen, Hosanna, etc. Voyez la *Didaché*, 10. — *Gratia Domini...* (vers. 23). Pour conclure, un souhait semblable à ceux de Rom. xvi, 24, de II Cor. xiii, 14 et de Gal. vi, 18, avec l'assurance de la paternelle affection de l'auteur (*caritas mea...*, vers. 24). — *In Christo...* : car Jésus-Christ est le vrai fondement de la charité qui unit entre eux tous les chrétiens.



DEUXIÈME ÉPÎTRE

AUX CORINTHIENS

INTRODUCTION ¹

1^o *L'occasion et le but* ². — Selon II Cor. II, 13 (cf. XII, 18), quelque temps après avoir adressé aux Corinthiens sa première épître, saint Paul avait envoyé d'Éphèse auprès d'eux son disciple Tite, pour se rendre compte de l'effet produit par ses graves remontrances. Tite devait le rejoindre à Troas et lui apporter les nouvelles, ardemment désirées, de ce qui se passait à Corinthe. L'apôtre se dirigea donc vers Troas. Mais comme Tite tardait à venir, il ne put résister, ainsi qu'il le dit lui-même, à l'anxiété qui le pressait ; car il craignait soit d'avoir blessé ses chers néophytes, soit d'apprendre que le désordre avait empiré. Il s'embarqua alors pour la Macédoine.

Son disciple le rejoignit enfin, et le consola par les nouvelles, excellentes sur bien des points, qu'il lui apportait de Corinthe. Tite avait été accueilli avec beaucoup d'affection ; la lecture de la lettre avait produit sur la plupart des membres de la communauté des impressions profondes de regret et de tristesse ; on désirait revoir au plus tôt l'apôtre bien-aimé et obtenir son pardon ³. L'incestueux, qu'on avait traité avec la sévérité exigée par saint Paul, était revenu à résipiscence et avait manifesté une grande douleur de sa conduite passée ⁴. Néanmoins, tout n'était pas encore parfait dans l'Église de Corinthe. Paul apprit de son disciple que ses ennemis acharnés, les judaïsants, étaient demeurés inflexibles. Exaspérés par l'énergie de l'apôtre, ils critiquaient de plus en plus sa manière de faire, et osaient même contester et attaquer son autorité apostolique ; ils lui reprochaient sa prétendue versatilité ⁵, sa dureté, son orgueil. De plus, la collecte pour les pauvres de Jérusalem (cf. I Cor. XVI, 1 et ss.) n'avait

¹ Pour les commentaires catholiques, voyez la p. 12. Nous ajouterons : A. Maier, *Commentar über den zweiten Briefe an die Korinther*, Fribourg en Brisgau, 1865 ; Cornely, *Epistola ad Corinthios altera*, Paris, 1892.

² Pour l'authenticité, voyez l'introd. gén., p. 8-9. C'est sans raison que, de nos jours, quelques faux critiques ont contesté l'unité de cette épître, et prétendu qu'elle a été formée

au moyen de deux ou trois lettres de saint Paul, combinées après coup en une seule. Leur motif est que le ton n'est pas le même partout ; mais cette raison n'a aucune valeur, puisque la variété du ton tient à la diversité des sujets traités.

³ Cf. II Cor. VII, 7 et ss.

⁴ Cf. II, 6 et ss.

⁵ Cf. II Cor. I, 17 et ss.

pas encore été suffisamment organisée ¹. Les détails qui concernaient la perversité des judaïsants allèrent droit au cœur de Paul, car ils lui firent craindre que l'on ne réussit à lui enlever la confiance des chrétiens de Corinthe, pour leur plus grand malheur.

Ces nouvelles, bonnes et fâcheuses, furent l'occasion de la seconde épître aux Corinthiens. Écrite sous le coup de vives émotions, soit tristes, soit joyeuses, il n'est pas étonnant qu'elle les reflète tout du long : on y sent vibrer plus qu'ailleurs l'âme ardente de l'apôtre.

Le but de l'épître ressort directement des circonstances de son origine. Il semblerait que l'écrivain sacré a voulu le marquer lui-même, XIII, 10, lorsqu'il dit : « J'écris ces choses étant absent, afin que, présent, je n'aie pas à user de rigueur, selon l'autorité que le Seigneur m'a donnée pour l'édification et non pour la destruction. » Par cette autre lettre, il voulait donc impressionner de telle sorte les fidèles de Corinthe, rétablir si complètement avec eux l'intimité des relations premières, que, toute froideur et toute gêne ayant disparu, il pût travailler efficacement à leur bien durant la visite qu'il se préparait à leur faire. Pour cela, il cherche aimablement, délicatement, à atténuer certains passages de sa précédente lettre, en mettant à découvert, devant ses amis qu'il croyait avoir froissés, la tendresse de son affection paternelle. Mais, d'un autre côté, comme il comprenait que les judaïsants étaient des adversaires acharnés et sans conscience, dont les menées audacieuses finiraient par ruiner sa réputation et son autorité d'apôtre, il les démasque ouvertement et fait une apologie en règle de sa conduite, un vrai plaidoyer « pro domo sua », dans l'intérêt non seulement de sa dignité, mais aussi du christianisme, qui aurait péri à tout jamais, si l'erreur des judaïsants eût prévalu ².

^{2o} *Le sujet et la division.* — De ce qui a été dit plus haut, il résulte que le thème traité dans la seconde épître aux Corinthiens est en grande partie personnel : Paul y fait son apologie comme prédicateur de l'évangile; il y justifie ses droits à l'apostolat. Ce qui ne se rapporte pas directement à ce sujet est accessoire, ou introduit par manière de digression. C'est le cas pour les chapitres VIII et IX, qui parlent assez longuement de la quête déjà mentionnée dans la première lettre ³.

Nous n'aurons donc pas ici des pages dogmatiques, comme dans les épîtres aux Romains, aux Galates, aux Éphésiens, etc., ni des pages morales et pratiques, comme dans la première aux Corinthiens. En échange, nous trouverons dans cet écrit, comme on l'a très bien dit, le « pectus paulinum » tout entier, en même temps que nous y lirons de très intéressants détails sur sa vie extérieure ou spirituelle ⁴.

Quoique saint Paul eût reçu d'excellentes nouvelles de Corinthe lorsqu'il la composa, il était tellement sous l'impression des fâcheux messages qu'on lui avait communiqués au sujet des judaïsants et de leurs indignes manœuvres, que la tristesse enveloppe la lettre presque tout entière. « Si l'espérance est la note dominante des épîtres aux Thessaloniens, la joie la note dominante de l'épître aux Philippiens, la foi celle de l'épître aux Romains, les choses célestes celle de l'épître aux Éphésiens, l'affliction est le sentiment qui prédomine dans la seconde épître aux Corinthiens ⁵. »

L'analyse détaillée de cette lettre est assez difficile ⁶, tant le va-et-vient des

¹ Voyez II Cor. VIII, 1 et ss.

² Voyez Act. xv, 1 et le commentaire.

³ Cf. I Cor. XVI, 1-4.

⁴ Voyez XI, 22-23; XII, 1-10.

⁵ Les mots θλίψις, « tribulatio », et θλιβομαι, « tribulor », y reviennent souvent.

⁶ Voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1275-1283.

idées est fréquent et rapide; mais la division générale est fort claire. Après l'introduction épistolaire habituelle, I, 1-11, nous trouvons trois parties bien tranchées. 1° Saint Paul présente d'abord un exposé apologétique de son caractère et de sa conduite comme apôtre (I, 12-VII, 16); cet exposé est accompagné de cordiales exhortations, et de notes se rapportant à l'impression produite par la première lettre dans l'Église de Corinthe. 2° La seconde partie renferme ce qu'on appellerait de nos jours un sermon de charité (VIII, 1-IX, 15); elle presse les Corinthiens de mettre à part de riches aumônes pour les chrétiens pauvres de Jérusalem et leur décrit les avantages d'une telle générosité. 3° La troisième partie (X, 1-XII, 18) est personnelle comme la première, mais avec cette différence qu'elle est surtout polémique. Paul y maintient énergiquement ses droits apostoliques en face de ses adversaires déloyaux. De brefs avertissements et les salutations ordinaires servent de conclusion (XII, 19-XIII, 13).

3° *Le lieu et l'époque de la composition* sont aisés à déterminer. Quand l'apôtre écrivit cette lettre, il n'était plus à Éphèse comme au temps de sa première épître aux Corinthiens, mais il avait déjà gagné la Macédoine, après un séjour d'une durée incertaine à Troas¹. C'est pendant qu'il résidait en Macédoine qu'il la composa; peut-être à Philippes, comme le disent d'anciens manuscrits.

La date est à peu près la même que pour la lettre précédente. Celle-ci datait très probablement du printemps de l'année 57²; la nôtre fut écrite quelques mois plus tard, vers le commencement ou le milieu de l'été. On obtient ce résultat par un calcul très simple: Paul envoie Tite d'Éphèse à Corinthe pour avoir des nouvelles, et va lui-même l'attendre à Troas³; or Tite mit certainement plus de deux mois pour aller à Corinthe, en revenir et aller rejoindre ensuite son maître, qui était parti pendant ce temps pour la Macédoine.

¹ Cf. II Cor. II, 12-13.

² Voyez la p. 118.

³ Page 215.

DEUXIÈME ÉPÎTRE

AUX CORINTHIENS

CHAPITRE I

1. Paulus, apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Timotheus frater, ecclesiae Dei quae est Corinthi, cum omnibus sanctis qui sunt in universa Achaia.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis,

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée son frère, à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, et à tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe.

2. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père, et par le Seigneur Jésus-Christ.

3. Béni soit Dieu, qui est aussi le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation,

PRÉAMBULE. I, 1-11.

Il se compose de la salutation et de l'action de grâces accoutumées.

1° La salutation. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. Elle ne diffère pas beaucoup de celle qu'on lit en tête de la première épître aux Corinthiens, I, 1-3 (voyez les notes); elle est seulement un peu plus concise. — Et Timotheus. I Cor. I, 1^b, c'est le nom de Sosthènes qui était cité après celui de l'apôtre. Timothée, le disciple privilégié de saint Paul, reçoit cet honneur dans cinq autres épîtres (Phil., Col., I et II Thess., Philem.). Sa mention en cet endroit prouve qu'après être allé à Corinthe (cf. I Cor. IV, 16; XVI, 10-11) il avait rejoint son maître en Macédoine. Il était d'ailleurs très connu des Corinthiens, ayant collaboré à la fondation de leur Église (cf. I, 19; Act. XVIII, 5).

— Par les mots *cum omnibus sanctis* Paul dédie sa lettre non seulement à la chrétienté de Corinthe, mais aussi à celles qui s'étaient formées dans la région. — *In Achaia*. Cette province romaine, dont Corinthe était la capitale, se composait de l'Hellade et du Péloponnèse. — *Gratia vobis...* (vers. 2). Formule identique à celle de Rom. I, 8.

2° L'action de grâces à Dieu. I, 3-11.

Le plus souvent, dans les écrits pauliniens, cette partie de l'épître concerne surtout les bienfaits spéciaux que les destinataires avaient reçus de Dieu. Cf. Rom. I, 6 et ss.; I Cor. I, 4 et ss.; Phil. I, 3 et ss., etc. Ici, elle se rapporte directement à l'apôtre et à une consolation qui lui avait été envoyée du ciel au milieu de ses tristesses. Néanmoins, elle a trait aussi aux Corinthiens de la façon la plus délicate, car saint Paul y exprime une double certitude : d'abord celle d'être rendu plus capable, par ses tribulations mêmes, de bien remplir son ministère à leur égard, puis celle de posséder leurs sympathies dans ses périls et le secours de leurs prières.

3-7. Que Dieu soit béni pour les consolations qu'il a ménagées à l'apôtre des Gentils parmi des peines très grandes! — *Benedictus...* Comp. Eph. I, 3, où on trouve la même formule. Voyez aussi Rom. I, 25, etc. D'ordinaire, Paul emploie en cet endroit l'expression synonyme : Je rends grâces à Dieu. Cf. Rom. I, 8; I Cor. I, 4; Phil. I, 3, etc. — *Deus et Pater...* Ces deux noms dépendent d'un seul et même article dans le grec (ὁ Θεὸς καὶ πατήρ); d'où il suit qu'il est mieux de rattacher les mots *Domini nostri...*

4. qui nous console dans toutes nos tribulations, afin que nous puissions, nous aussi, par l'encouragement que nous recevons nous-mêmes de Dieu, consoler ceux qui sont pressés par toutes sortes de maux;

5. car, de même que les souffrances du Christ abondent en nous, notre consolation abonde aussi par le Christ.

6. Or, soit que nous soyons affligés, c'est pour votre encouragement et votre salut; soit que nous soyons consolés, c'est pour votre consolation; soit que nous soyons encouragés, c'est pour votre encouragement et votre salut, qui s'accomplit par le support des mêmes souffrances que nous souffrons aussi :

7. ce qui nous donne une ferme espérance pour vous, sachant que si vous avez part aux souffrances, vous aurez part aussi à la consolation.

8. Car nous ne voulons pas que vous ignoriez, mes frères, l'affliction qui nous

4. qui consolatur nos in omni tribulatione nostra, ut possimus et ipsi consolari eos qui in omni pressura sunt, per exhortationem qua exhortamur et ipsi a Deo;

5. quoniam sicut abundant passiones Christi in nobis, ita et per Christum abundat consolatio nostra.

6. Sive autem tribulamur pro vestra exhortatione et salute; sive consolamur pro vestra consolatione; sive exhortamur pro vestra exhortatione et salute, quæ operatur tolerantiam earumdem passionum quas et nos patimur :

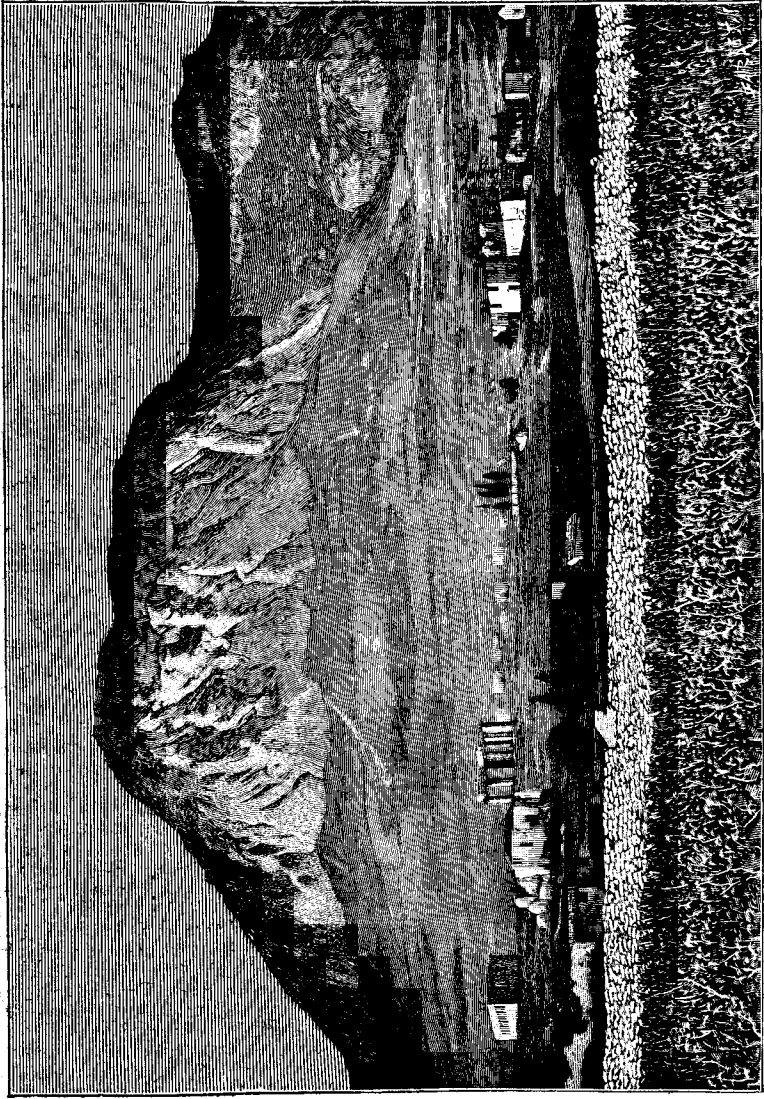
7. ut spes nostra firma sit pro vobis, scientes quod sicut socii passionum estis, sic eritis et consolationis.

8. Non enim volumus ignorare vos, fratres, de tribulatione nostra quæ facta

aussi bien au premier qu'au second. Comme l'affirme saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, etc., il n'y a pas le moindre inconvénient à dire que Dieu est le Dieu de Jésus-Christ, puisque le Sauveur lui-même s'est servi de cette locution. Cf. Joan. xx, 17. Voyez aussi Eph. I, 17. — Le beau titre *Pater misericordiarum* va servir de transition à l'apôtre. Il équivaut à « Père très miséricordieux », Père dont la miséricorde est pour ainsi dire l'essence propre. — C'est précisément à cause de cette infinie bonté que le Seigneur est aussi nommé *Deus totius consolationis* : un Dieu qui sait préparer toutes sortes de consolations à ceux qui souffrent. — *Qui consolatur...* (vers. 4). Paul s'applique à lui-même, tout en pensant aussi à Timothée et aux autres ouvriers évangéliques (*nos*), ce qu'il vient de dire de la bonté divine en termes généraux. — *In omni tribulatione...* Nulle part autant que dans cette lettre il ne signale les tribulations de son apostolat. Voyez surtout xi, 23 et ss. — *Ut possimus...* Dieu répand sur ses missionnaires des consolations spéciales lorsqu'ils sont dans la peine, pour les rendre capables de consoler à leur tour les fidèles atteints par l'épreuve. — *Per exhortationem...* D'après le grec : Par les consolations dont nous sommes nous-mêmes consolés par Dieu. De même au vers. 6. — *Quoniam sicut...* (vers. 5). Preuve que Paul et ses auxiliaires sont à même de jouer le rôle de consolateurs : si leurs afflictions sont nombreuses, leurs joies ne le sont pas moins. — *Passiones Christi*. Non pas les souffrances endurées par le Christ, mais celles que tout chrétien doit supporter à la suite et à l'exemple de son Maître. Cf. Gal. vi, 17; Phil. iii, 10, etc. — *Ita et per Christum...* Déjà le psalmiste pouvait dire,

Ps. xciii, 19 : Quand les pensées amères se multiplient au dedans de moi, vos consolations (ô mon Dieu) réjouissent mon âme. A plus forte raison un apôtre du Christ. — *Sive autem...* (vers. 6). « Les différents membres de phrase qui composent ce verset sont en désordre dans les manuscrits. On les trouve arrangés de trois ou quatre manières distinctes. » La leçon primitive est peut-être, d'après les manuscrits grecs les plus anciens : Soit que nous soyons affligés, (c'est) pour votre consolation et votre salut; soit que nous soyons consolés, (c'est) pour votre consolation, qui opère la patiente soumission aux mêmes souffrances que nous endurons aussi. La Vulgate a une proposition de trop, la troisième, qui est une répétition inutile de la première. Ce passage reproduit sous une autre forme la pensée du vers. 5 : qu'il souffre ou qu'il soit consolé, l'apôtre n'ignore pas qu'en fin de compte tout ce qu'il éprouve a pour but la sanctification des fidèles. — *Ut spes nostra...* (vers. 7). L'objet de cette espérance inébranlable, c'est que les Corinthiens supporteront courageusement leurs épreuves providentielles et qu'ils arriveront ainsi au salut : *scietes...* (ce participe se rapporte à Paul et à ses collaborateurs).

8-11. Un exemple particulier des peines et des consolations de l'apôtre des Gentils. — *Non... volumus ignorare...* Formule solennelle, assez fréquente dans les écrits de saint Paul. Cf. Rom. I, 13; xi, 25; I Cor. x, 1; xii, 1, etc. — *De tribulatione... quæ...* On ne saurait déterminer avec certitude l'événement spécial sur lequel porte l'allusion. L'opinion d'après laquelle il s'agitrait de l'émeute d'Ephèse (Act. xix, 23 et ss.) n'est pas sans vraisemblance. On a pensé



Vue générale de Corinthe. (D'après une photographie.)

est survenue en Asie, dont nous avons été accablés excessivement et au-dessus de nos forces, à tel point que nous étions même las de vivre.

9. Mais nous avons entendu en nous-mêmes l'arrêt de *notre* mort, afin que nous ne mettions point notre confiance en nous, mais en Dieu, qui ressuscite les morts ;

10. qui nous a délivrés de si grands périls, qui nous en délivre, et qui, comme nous l'espérons de lui, nous en délivrera encore ;

11. vous-mêmes aussi nous assistant par vos prières pour nous, afin que, de nombreuses personnes nous ayant obtenu ce bienfait, un grand nombre aussi en rende grâces pour nous.

12. Car ce qui fait notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience, que

est in Asia, quoniam supra modum gravati sumus supra virtutem, ita ut tæderet nos etiam vivere.

9. Sed ipsi in nobismetipsis responsum mortis habuimus, ut non simus fidentes in nobis, sed in Deo, qui suscitavit mortuos ;

10. qui de tantis periculis nos eripuit, et eruit ; in quem speramus quoniam et adhuc eripiet ;

11. adjuvantibus et vobis in oratione pro nobis, ut ex multorum personis, ejus quæ in nobis est donationis, per multos gratiæ agantur pro nobis.

12. Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ, quod in

aussi aux « adversarii multi » mentionnés I Cor. xvi, 9, et à une grave maladie qui aurait mis la vie de l'apôtre en péril. — *In Asia*. Dans la province de l'Asie proconsulaire. Voyez I Cor. xvi, 19, etc. — *Supra modum*... L'épreuve en question fut extrêmement rude, ainsi qu'il ressort de cette petite description très énergique. — *Ita ut tæderet*... Dans le grec : Au point que je désespérais de vivre. — L'expression *responsum mortis habuimus* fait image. L'apôtre se demandait alors : Pourrai-je survivre ? Et tout lui répondait, au dedans de lui : Non, tu mourras certainement. — *Ut non simus*... Sa foi vive lui révélait l'intention que Dieu se proposait en le mettant ainsi à l'épreuve ; il fallait qu'il apprît de la sorte à connaître sa propre faiblesse et à mettre toute sa confiance dans le Seigneur. Le trait qui *suscitavit*... est destiné à bien mettre en relief l'étendue de la puissance divine. — De fait, c'est grâce à Dieu que Paul avait échappé à ce terrible danger : *quod de tantis*... (vers. 10). On lit dans le grec : Il m'a arraché à une telle mort (ou au pluriel, d'après une variante : à de telles morts). — *In quem speramus*... Le passé était pour l'apôtre une garantie en vue de l'avenir ; surtout, ajoute-t-il avec sa courtoisie ordinaire, si ses chers Corinthiens imploraient pour lui le secours de Dieu : *adjuvantibus*... (vers. 11). — La proposition qui suit, *ut ex multorum*..., est un peu obscure au premier abord, à cause des inversions multiples qu'on y rencontre. En voici, croyons-nous, la meilleure traduction : Afin que la faveur (*donationis*, χάρισμα) qui nous sera accordée en considération de beaucoup de personnes (*ex multorum*... ; mieux : « ex multis personis ») soit l'objet de l'action de grâces d'un grand nombre pour nous. Paul veut dire : Si vous priez pour moi, comme je l'espère, de même qu'il y aura beaucoup de chrétiens qui contribueront à m'obtenir la grâce de Dieu, de même il y en aura

beaucoup aussi qui remerceront le Seigneur des bienfaits que j'aurai ainsi obtenus.

PREMIÈRE PARTIE

Exposé apologétique de la conduite et du caractère de saint Paul en tant qu'apôtre. I, 12-VII, 16.

Après cette entrée en matière, dans laquelle il n'a pas moins manifesté sa foi et sa piété envers Dieu que son affection pour les fidèles de Corinthe, Paul aborde immédiatement le thème de sa justification personnelle, rendue nécessaire par les accusations de tout genre que ses adversaires avaient lancées contre lui.

§ I. — *Personne à Corinthe n'était en droit de l'accuser de manquer de sincérité*. I, 12-II, 17.

Paul entre ici dans quelques détails minutieux ; mais il fallait bien qu'il suivit l'attaque là où elle s'était portée.

1° Loyauté parfaite de ses relations avec les Corinthiens. I, 12-14.

12. Sa conduite en général a été irréprochable. — *Nam gloria*... « Ces paroles se lient intimement à celles qui précèdent. Paul venait de demander aux Corinthiens leurs prières en sa faveur... ; il ajoute qu'il croit les avoir méritées. » — *Gloria nostra*. Le grec (καύχησις ἡμῶν) serait mieux traduit par « gloriation nostra ». Cette glorification de l'apôtre consistait (*hæc est*) dans le témoignage très net que sa conscience lui rendait de la droiture perpétuelle de sa conduite. — *In simplicitate*. Le mot *cordis* manque dans le texte grec et dans la plupart des manuscrits latins. Au lieu de ἐν ἀπλότῃ, en simplicité, leçon garantie par la plupart des témoins, quelques critiques contemporains préfèrent la variante ἐν ἀγιότητι, en sainteté, favorisée par quelques manuscrits très

simplicitate cordis et sinceritate Dei, et non in sapientia carnali, sed in gratia Dei, conversati sumus in hoc mundo, abundantius autem ad vos.

13. Non enim alia scribimus vobis quam quæ legistis, et cognovistis; spero autem quod usque in finem cognoscetis,

14. sicut et cognovistis nos ex parte, quod gloria vestra sumus, sicut et vos nostra, in die Domini nostri Jesu Christi.

15. Et hac confidentia volui prius venire ad vos, ut secundam gratiam haberetis,

nous nous sommes conduits dans ce monde, et surtout à votre égard, dans la simplicité du cœur et la sincérité de Dieu, nullement avec la sagesse de la chair, mais dans la grâce de Dieu.

13. Car nous ne vous écrivons pas autre chose que ce que vous avez lu et reconnu; et j'espère que vous reconnaîtrez jusqu'à la fin,

14. comme vous l'avez reconnu en partie, que nous sommes votre gloire, de même que vous serez la nôtre au jour de notre Seigneur Jésus-Christ.

15. C'est dans cette confiance que je voulais aller d'abord chez vous, afin que vous eussiez une seconde grâce,

anciens, mais qui donne un sens moins satisfaisant. La simplicité est opposée ici à la duplicité. — *Et sinceritate*. Le génitif *Dei* n'est pas, comme le pensent quelques commentateurs, un superlatif à la façon hébraïque (cf. Ps. LXVII, 16 : les montagnes de Dieu), pour désigner une sainteté très grande, idéale. Il n'équivaut pas non plus à « erga Deum »; mais il marque l'origine de la qualité en question : une sincérité venant de Dieu, octroyée par lui. — *In sapientia carnali*. Paul comme ainsi des considérations humaines, suggérées par la chair et l'intérêt propre. Il n'avait aucune arrière-pensée de ce genre. — *Sed in gratia*... C'est l'opposé de la sagesse charnelle, car la grâce divine n'excite que des sentiments nobles, généreux, et donne la mort à l'égoïsme, à l'astuce. — Le trait délicat *abundantius... ad vos* ne signifie pas que la conduite de l'apôtre avait été moins sincère ailleurs qu'à Corinthe, mais seulement que les Corinthiens, chez lesquels il avait résidé plus longtemps, avaient eu plus de preuves de sa simplicité et de sa loyauté.

13-14. Ses lettres ont toujours été empreintes de sincérité. — *Non enim alia*... Elles avaient été l'expression vraie de sa pensée. — *Quæ legistis, et...* Au temps présent dans le grec, et avec un jeu de mots intraduisible : ἃ ἀναγνώσκατε ἢ καὶ ἐπιγνώσκατε. Ce qu'on lisait, c'était le sens naturel des mots; ce que l'on connaissait, c'était Paul, tel que sa manière d'agir et sa prédication l'avaient révélé. Il ne fallait pas chercher autre chose dans sa correspondance, qui ne cachait et ne colorait rien. — *Spero autem*... L'apôtre exprime la confiance qu'à l'avenir les Corinthiens feront une expérience de plus en plus complète de sa sincérité, de sorte qu'au jour du jugement général, ils pourront se glorifier de l'avoir eu pour maître, tandis qu'il se glorifiera lui-même de les avoir eus pour disciples. — La proposition *sicut et cognovistis*... (vers. 14) forme une petite parenthèse. — *Ex parte*. D'après les uns : d'une manière imparfaite, par contraste avec la connaissance parfaite que les Corinthiens auront de Paul dans l'autre vie. D'après les autres, cette

restriction porterait plutôt sur le nombre que sur le mode : Beaucoup d'entre vous me connaissent actuellement, mais non pas tous. La première interprétation cadre mieux avec le contexte. — *Gloria (καύχημα) vestra* : un sujet de gloire pour vous. — *In die Domini*... : au jour solennel où Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts. Alors tout sera mis en pleine lumière.

2° Son changement d'itinéraire ne doit pas être attribué à la légèreté. I, 15-II, 17.

Avant d'écrire sa première épître aux Corinthiens, saint Paul avait conçu et leur avait communiqué un plan de voyage qui était tout au rebours de celui dont il avait commencé l'exécution lorsqu'il écrivait la lettre actuelle. Son premier dessein consistait à aller directement d'Éphèse à Corinthe par mer, à visiter ensuite les Églises de Macédoine, et à revenir ensuite à Corinthe, d'où il trait à Jérusalem. Mais voici qu'au contraire il s'était dirigé tout d'abord d'Éphèse vers la Macédoine, où il se trouvait depuis quelque temps. Cf. II, 12-13; I Cor. XVI, 5 et ss. Ses adversaires n'avaient pas manqué d'exploiter ce fait contre lui, l'accusant d'instabilité, de mobilité de caractère. Il se disculpe également sur ce point.

15-16. Le premier itinéraire de l'apôtre. — Les mots *Et hac confidentia* servent de transition. C.-à-d. : dans la confiance que vous ne douteriez pas de ma loyauté à votre égard. — *Volui*. Les lignes suivantes prouvent que saint Paul avait fait connaître son intention aux Corinthiens, soit par un message, soit dans sa lettre malheureusement perdue (voyez I Cor. V, 9 et le commentaire). — *Ut... gratiam*... C'est sa visite à Corinthe que l'apôtre appelle une grâce pour les fidèles de cette ville, et à bon droit, car il savait que la présence d'un envoyé du Christ est accompagnée de nombreuses bénédictions. Cf. Rom. I, 11; xv, 29, etc. Quant à l'épithète *secundam*, elle a été diversement interprétée. Suivant Estius et d'autres, la première grâce consistait dans le premier voyage de Paul à Corinthe et dans la fondation de la chrétienté qui y florissait; la seconde grâce serait

16. et passer par chez vous en allant en Macédoine, revenir ensuite de Macédoine chez vous, et me faire conduire par vous en Judée.

17. Ayant donc voulu cela, est-ce que j'ai usé de légèreté? ou bien, ce que je projette, le projetterais-je selon la chair, de sorte qu'il y ait en moi le Oui et le Non?

18. Mais Dieu, qui est fidèle, m'est témoin que, dans la parole que je vous ai annoncée, il n'y a pas eu de Oui et de Non.

19. Car le Fils de Dieu, Jésus-Christ, qui vous a été prêché par nous, c'est-à-dire par moi, par Silvain et par Timothée, n'a pas été Oui et Non; mais c'est Oui qui a été en lui.

20. En effet, autant qu'il y a de pro-

16. et per vos transire in Macedoniam, et iterum a Macedonia venire ad vos, et a vobis deduci in Judæam.

17. Cum ergo hoc voluissem, numquid levitate usus sum? Aut quæ cogito, secundum carnem cogito, ut sit apud me Est et Non?

18. Fidelis autem Deus, quia sermo noster, qui fuit apud vos, non est in illo Est et Non?

19. Dei enim Filius, Jesus Christus, qui in vobis per nos prædicatus est, per me, et Silvanum, et Timotheum, non fuit Est et Non; sed Est in illo fuit.

20. Quotquot enim promissiones Dei

la visite dont il est parlé ici même. Mais ce sentiment est inexact, car cette visite était en réalité la troisième et non la seconde. Cf. XII, 14; XIII, 1 et ss., etc. On ne peut guère dire non plus que la présente lettre était la première grâce, et que la présence de l'apôtre serait la seconde. Le sens de cette expression est plutôt que, dans l'hypothèse où Paul aurait exécuté son premier projet, comme il aurait fait à Corinthe deux séjours successifs durant un même voyage, les chrétiens de cette cité auraient joui deux fois des grâces attribuées à sa visite apostolique. — *A vobis deduct...* Sur cette locution, voyez I Cor. XVI, 6^b, et les notes.

17. Fausse conséquence que l'on pouvait déduire de ce changement. La vivacité avec laquelle l'apôtre la signale montre qu'elle avait été réellement tirée par ses ennemis. De ses deux questions posées coup sur coup, la première porte sur le fait particulier de la modification apportée à son projet; la seconde concerne sa façon d'agir en général. — *Cum ergo hoc...* C.-à-d. : après avoir formé ce dessein, sans le réaliser ensuite. — *Quæ cogito.* D'après le grec : Ce que je décide. — *Secundum carnem...* Prendre des résolutions selon la chair, c'est se décider à la manière des hommes mondains et charnels, conformément aux inspirations de la passion, de l'égoïsme aux humeurs variables, par conséquent du caprice. — *Ut sit apud me...* De pareilles décisions indiqueront que celui qui les prend ne sait pas bien ce qu'il veut, qu'il dit tantôt Oui (*Est*), tantôt Non (*Non*), sur un seul et même sujet, selon l'humeur du moment. Dans le grec, la répétition des mots Oui (*vai vai*) et Non (*ou ou*) donne plus de force à la pensée.

18-22. Première partie de la réponse à l'objection. Paul répond dans un ordre inverse aux deux questions qu'il vient de poser; c'est donc à la seconde supposition qu'il s'attaque tout d'abord. — *Fidelis... Deus...* Formule de serment, qui revient à dire : Je prends à témoin

la fidélité divine. Cf. XI, 10; Rom. XIV, 11, etc. Il est possible, cependant, comme le pensent plusieurs interprètes, que ces mots aient pour but, dans la pensée de l'écrivain sacré, de signaler la base et la raison suprême de sa propre fermeté : Il n'y a pas d'instabilité en Dieu, et ses envoyés participent à sa constance. — *Sermo noster...* On ne lit dans le grec ni *qui fuit*, ni *in illo* : Ma parole à vous n'est pas Oui et Non. C.-à-d., ma prédication ne varie pas. Saint Paul va démontrer par deux arguments distincts la stabilité de son enseignement : en premier lieu, vers. 19-20, l'objet de la prédication des apôtres est immuable par lui-même et ne saurait subir aucune modification; en second lieu, vers. 21-22, leurs convictions sont maintenues inébranlables par Dieu, qui les envoie prêcher. — *Dei enim Filius...* C'est à Jésus-Christ que se ramène toute la prédication apostolique. Or, en tant qu'il est le Fils de Dieu (remarque la manière dont ce titre est accentué), le Christ est la manifestation de la vérité éternelle, absolue, infaillible; il n'y a donc pas eu tour à tour le Oui et le Non dans la doctrine des prédicateurs évangéliques à son sujet, mais seulement un Oui invariable. — *Per... Silvanum*, Silvain est nommé Silas au livre des Actes, XV, 40; XVI, 1 et ss., etc. Il avait collaboré avec Paul et Timothée à la fondation de l'Église de Corinthe. Cf. Act. XVIII, 5. C'est pour cela qu'il reçoit une mention spéciale. — *Quotquot enim...* (vers. 20). L'apôtre explique les derniers mots du vers. 19 : Un Oui tout divin a été donné au monde dans le Christ. — *Promissiones Dei.* Les nombreuses et merveilleuses promesses que Dieu avait faites aux patriarches et aux prophètes au sujet du Messie. Comp. VII, 1; Rom. IX, 4; Gal. III, 16, 21; Eph. II, 12; Hebr. VI, 1; VII, 6, etc. Ces divins oracles, pleinement accomplis en Jésus-Christ ou par Jésus-Christ, sont ainsi devenus un Oui éternel, une réalité vivante. — *Ideo et per ipsum...* Parce que Dieu a parfaitement tenu ses promesses relatives au Christ et

sunt, in illo Est; ideo et per ipsum Amen Deo ad gloriam nostram.

21. Qui autem confirmat nos vobiscum in Christo, et qui unxit nos, Deus,

22. qui et signavit nos, et dedit pignus Spiritus in cordibus nostris.

23. Ego autem testem Deum invoco in animam meam, quod parcens vobis, non veni ultra Corinthum; non quia dominamur fidei vestræ, sed adiutores sumus gaudii vestri: nam fide statis.

messes de Dieu, elles sont en lui le Oui; c'est pourquoi aussi l'Amen à Dieu par lui *est prononcé* pour notre gloire.

21. Or celui qui nous a affermit avec vous dans le Christ, et qui nous a oints, c'est Dieu,

22. lequel aussi nous a marqués d'un sceau, et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit.

23. Pour moi, je prends Dieu à témoin sur mon âme que c'est pour vous épargner que je ne suis pas encore allé à Corinthe; non pas que nous dominions sur votre foi, mais nous contribuons à votre joie, car vous êtes fermes dans la foi.

qu'il a donné par lui un Oui solennel à l'humanité, nous devons à notre tour, en union avec Jésus-Christ, dire au Seigneur un Amen continu et reconnaissant, c'est-à-dire, adhérer à la prédication évangélique avec une fidélité inébranlable. L'apôtre fait évidemment allusion ici à la manière dont les premiers chrétiens s'associaient, par le mot *Amen*, aux prières liturgiques des cérémonies religieuses. Cf. I Cor. xiv, 16, et les notes. — Au lieu de *Deo ad gloriam nostram*, le grec porte: « Deo ad gloriam per nos »: (Amen) pour la gloire de Dieu, par notre intermédiaire. C.-à-d. que l'acquiescement des chrétiens aux vérités évangéliques est dû au ministère des prédicateurs. — *Qui autem...* (vers. 21). L'apôtre passe à son second argument. Lui et ses collaborateurs doivent la fermeté de leurs convictions à un secours particulier de Dieu, et, sous ce rapport aussi, leur enseignement est immuable. — *Confirmat... in Christo...* Plutôt: « in Christum »; relativement au Christ, de manière à ce qu'on lui demeure fidèle. — *Nos vobiscum*. Rapprochement plein d'amabilité: les simples croyants reçoivent comme les apôtres des grâces spéciales pour se maintenir dans la foi. — *Qui unxit...*

Locution figurée, qui représente la mission confiée aux prédicateurs. Cf. I Joan. ii, 20, 27. — *Qui et signavit* (vers. 22). Autre métaphore très expressive. Dès l'antiquité la plus reculée, on se servait du sceau pour donner un caractère officiel aux documents de quelque importance. Dieu attestait de même la délégation confiée par lui aux ministres de l'évangile. Son sceau consistait, d'après l'interprétation commune, dans les pouvoirs miraculeux qu'il leur accordait par l'Esprit-Saint.



Sceau juif.
(Monuments
Judaïques.)

— Le trait *dedit pignus* (d'après le grec: les arrhes) *Spiritus...* explique le précédent. L'expression « les arrhes de l'Esprit » (c.-à-d., l'Esprit-Saint donné en guise d'arrhes) montre que Dieu se proposait d'accorder des grâces plus considérables encore à ses vaillants ministres, soit ici-bas, soit dans l'autre vie, pour récompenser leur zèle. Comp. Eph. i, 13-14 et iv, 30, où des promesses semblables sont faites à tous les fidèles.

23. Deuxième partie de la réponse à l'objection, ou le vrai motif pour lequel saint Paul avait modifié son itinéraire et n'était pas venu directement d'Éphèse à Corinthe. — *Ego... testem...* Adjuration solennelle, pour donner plus de force à l'assertion qui suit. — La formule *in animam meam* peut être traduite de deux manières: contre mon âme, ou, sur mon âme. Elle signifie dans le premier cas: Que Dieu me punisse, si je ne dis pas la vérité! Dans le second: Que Dieu, qui connaît les secrets des âmes, jette un regard sur la mienne; il verra que je dis la vérité. La première interprétation est plus probable et plus communément admise. — *Parcens... non veni...* C'est là le fait affirmé avec tant d'énergie: Paul n'était pas encore venu à Corinthe dans l'intérêt même des fidèles, par suite d'un sentiment de pitié à leur égard. — Il expliquera bientôt (ii, 1 et ss.) cette parole; mais, tout d'abord, il corrige ce qu'elle avait de dur en apparence: *non quia...* Il ne prétend pas exercer sur la foi des chrétiens de Corinthe une domination tyrannique (*dominamur fidei...*), à la manière des faux apôtres (cf. xi, 20), car ils doivent croire spontanément, librement. Le rôle qu'il veut jouer auprès d'eux est celui de « coopérateur de la joie qu'ils goûtent » en Dieu et en Jésus-Christ: *adiutores* (συνεργοί)... *gaudii...* Cf. Phil. iv, 4. — Le trait *nam fide...* insiste sur la solidité de la foi des Corinthiens.

CHAPITRE II

1. Je résolu donc en moi-même de ne pas venir vers vous de nouveau dans la tristesse.

2. Car, si je vous attriste, qui est-ce qui me réjouira, sinon celui que j'aurai moi-même attristé ?

3. C'est aussi ce que je vous avais écrit, afin que, lorsque je serai arrivé, je n'aie pas tristesse sur tristesse de la part de ceux qui devaient me donner de la joie ; car j'ai cette confiance en vous tous, que ma joie est la vôtre à tous.

4. Car je vous ai écrit dans une grande affliction et le cœur serré, avec beaucoup de larmes ; non pour que vous fussiez attristés, mais pour que vous sachiez quelle charité surabondante j'ai pour vous.

5. Si quelqu'un a été une cause de

1. Statui autem hoc ipsum apud me, ne iterum in tristitia venirem ad vos.

2. Si enim ego contristo vos, et quis est qui me lætificet, nisi qui contristatur ex me ?

3. Et hoc ipsum scripsi vobis, ut non cum venero, tristitiam super tristitiam habeam de quibus oportuerat me gaudere ; confidens in omnibus vobis, quia meum gaudium omnium vestrum est.

4. Nam ex multa tribulatione et angustia cordis scripsi vobis per multas lacrymas ; non ut contristemini, sed ut sciatis quam caritatem habeam abundantius in vobis.

5. Si quis autem contristavit, non me

CHAP. II. — 1-4. Continuation de la même pensée. — *Ne... in tristitia...* C.-à-d., tout ensemble, triste moi-même et obligé de vous attrister. Comme on le voit par la précédente lettre, saint Paul avait été très vivement affecté par les désordres de divers genres qui avaient éclaté dans l'Église de Corinthe, et il n'avait pas caché son mécontentement. La situation était donc tendue entre lui et un certain nombre de fidèles. S'il était venu immédiatement, il aurait dû exprimer de vive voix son affliction et adresser de nouveaux reproches ; ce qui eût été très pénible de part et d'autre. Mais il espérait qu'avec l'aide du temps, ses remontrances produiraient un heureux effet et mettraient fin aux abus, de sorte que son séjour serait agréable pour tous. — L'adverbe *iterum* fait allusion au second voyage de l'apôtre à Corinthe. — *Si enim...* (vers. 2). Paul développe les mots « ne iterum in tristitia ». Assurément, il ne pouvait guère s'attendre à être réjoui par ceux qu'il avait lui-même attristés ; cependant il avait besoin de joie, lui aussi, parmi les tribulations incessantes de sa vie, et il comptait sur l'affection des chrétiens de Corinthe pour le consoler. — Quelques interprètes, sans raison suffisante, ont appliqué à l'incestueux les mots *qui contristatur ex me*. Il ne sera parlé de lui qu'aux vers. 5 et ss. ; la pensée est générale ici, malgré l'emploi du singulier. — *Et hoc ipsum...* (vers. 3). L'apôtre indique ce qu'il a fait pour éviter l'inconvénient qu'il vient de signaler. Il avait précisément écrit sa première épître pour écarter toute possibilité d'une rencontre désagréable, et pour n'avoir pas à faire des reproches directs.

— *De quibus...* : de la part de ceux qui devraient me réjouir. Cf. vers. 2. — *Confidens...*, *quia...* Paul comptait sur l'affection de tous ses chers Corinthiens, dont pas un ne désirait autre chose que sa joie. — *Nam ex multa...* Continuant de raconter en détail ce qu'il avait fait pour préparer sa prochaine visite, l'apôtre décrit en termes pathétiques la profonde douleur qu'il avait ressentie en composant son épître antérieure. — *Non ut contristemini*. Quoique cette lettre dût nécessairement attrister les Corinthiens, elle n'avait été écrite que dans leur intérêt, pour les améliorer. Mais, au lieu d'exprimer cette pensée, Paul dit avec une paternelle tendresse : *sed ut sciatis...* C'était donc parce qu'il les aimait, et d'une manière unique (*abundantius in vobis* ; mieux : « erga vos »), qu'il leur avait fait connaître ses sentiments en termes si vigoureux.

5-11. Il faut pardonner à l'incestueux. Cf. I Cor. v, 1 et ss. C'est de lui certainement qu'il est question dans ce passage. Il avait été pour l'apôtre et pour toute la chrétienté de Corinthe l'occasion d'une grande tristesse ; mais, comme il se repentait de son crime, Paul demande qu'on le réintègre dans l'assemblée des fidèles. — *Si quis...* Le coupable n'est désigné qu'indirectement. Voulant jeter un voile sur le passé, saint Paul n'insiste ni sur la personne, ni sur le fait ; il se sert de formules générales, mais qui permettent fort bien de reconnaître de quel il s'agit. — *Non me*. C.-à-d., pas seulement moi. — *Sed ex parte... omnes vos*. Avec de nombreux interprètes, nous plaçons entre parenthèses les mots *ut non onerem*. C'est ainsi qu'on

contristavit, sed ex parte, ut non onerem omnes vos.

6. Sufficit illi qui ejusmodi est objurgatio hæc quæ fit a pluribus,

7. ita ut e contrario magis donetis, et consolemini, ne forte abundantiori tristitia absorbeatut qui ejusmodi est.

8. Propter quod obsecro vos ut confirmetis in illum caritatem.

9. Ideo enim et scripsi, ut cognoscam experimentum vestrum, an in omnibus obedientes sitis.

10. Cui autem aliquid donastis, et ego; nam et ego quod donavi, si quid donavi, propter vos in persona Christi,

11. ut non circumveniamur a Satana; non enim ignoramus cogitationes ejus.

12. Cum venissem autem Troadem

tristesse, ce n'est moi qu'il a attristé, mais vous tous, en quelque mesure, pour ne pas exagérer.

6. Il suffit, pour cet homme-là, de la correction qui lui a été imposée par le plus grand nombre,

7. de sorte que vous devez plutôt lui pardonner et le consoler, de peur que cet homme ne soit accablé par un excès de tristesse.

8. C'est pourquoi je vous conjure de redoubler de charité envers lui.

9. C'est pour cela aussi que je vous ai écrit, afin de vous éprouver, et de connaître si vous êtes obéissants en toutes choses.

10. Celui donc à qui vous pardonnez, je lui pardonne aussi; car si j'ai moi-même pardonné, je l'ai fait à cause de vous, dans la personne du Christ,

11. afin que nous ne soyons point circonvenus par Satan; car nous n'ignorons pas ses desseins.

12. Du reste, lorsque je fus arrivé à

obtient le meilleur sens : Ce n'est pas moi seul qu'il a contristé, mais en quelque sorte (pour ne pas trop le charger) nous tous. Les mots « en quelque sorte » contiennent un blâme délicat; d'après I Cor. v, 1 et ss., un certain nombre de fidèles n'avaient pas pris assez à cœur le crime de l'incestueux. — *Sufficit illi...* (vers. 6). L'apôtre juge maintenant suffisante la condamnation (ἐπιτίμια, Vulg., *objurgatio*) qui, sur sa demande expresse (cf. I Cor. v, 3 et ss.), avait été portée contre le coupable par la majorité des membres de la communauté (*quæ fit...*; mieux : « quæ facta est... »). — *Ita ut... magis...* (vers. 7). Les châtiments de l'Église, comme ceux de Dieu lui-même, ont pour but d'amender, de convertir; ce but une fois atteint, ils cessent d'être nécessaires. — *Absorbeatut* est une expression très énergique : être englouti, dévoré comme par une bête fauve. Si l'on eût laissé le pécheur sous l'impression d'une tristesse trop prolongée, en continuant de n'avoir aucun rapport avec lui, on aurait pu le jeter dans le découragement et le désespoir. — *Propter quod...* (vers. 8). Mesure à prendre pour éviter ce malheur. — L'équivalent grec du verbe *confirmetis* signifie : décider officiellement une chose. La sentence d'excommunication avait été portée par l'Église; c'est par l'Église aussi qu'elle devait être retirée. — *Caritatem*. La décision à prendre cette fois était toute de charité. — *Ideo enim...* Dans les vers. 9 et 10 saint Paul motive doublement sa recommandation du vers. 8. En premier lieu, vers. 9, le but qu'il s'était proposé en leur demandant l'excommunication du coupable était atteint (*scripsi*; cf. I Cor. v, 3). Il avait voulu mettre à l'épreuve l'obéissance des Corinthiens (*ut cognoscam...*);

or, puisqu'ils avaient obéi, il n'était pas nécessaire à ce point de vue de maintenir la peine. En second lieu, vers. 10, il désire leur demeurer uni dans le pardon comme dans le châtement : *Cui... donastis* (au temps présent dans le grec), et *ego*. — Il explique davantage sa pensée, en ajoutant : *Nam... quod...* Lui aussi, il a déjà pardonné, si quelque chose restait encore à pardonner, et il l'a fait par égard pour les Corinthiens (*propter vos*), afin de mieux manifester ainsi l'harmonie qui régnait entre eux et lui. — Le trait *in persona Christi* signifie, d'après notre traduction latine : Au nom du Christ. De même que l'excommunication avait été donnée au nom du Seigneur Jésus-Christ (cf. I Cor. v, 4), de même en était-il du pardon. Mais la formule grecque ἐν προσώπῳ Χριστοῦ serait plus littéralement traduite par les mots : En face du Christ (cf. iv, 6); c.-à-d., sous son regard et avec son approbation. — *Ut non...* L'apôtre, pour terminer ce qu'il avait à dire sur ce sujet, signale le résultat qu'il espérait obtenir en pardonnant à l'incestueux : une sévérité trop rigoureuse aurait pu donner l'avantage à Satan relativement à ce malheureux, qui se serait peut-être perdu, par suite du désespoir. — *Cogitationes ejus*. Les pensées, les desseins perdus du prince des démons, qui tendent toujours à la ruine de l'Église et de ses membres.

12-13. Description de la première partie du voyage de saint Paul. Ce que nous avons lu dans les vers. 5-11 était une petite digression; l'auteur revient maintenant à son itinéraire, que les circonstances l'avaient obligé de modifier. Voyez les vers. 1-4. — *Troadem*. Ce fut sa première étape principale à partir d'Éphèse. Sur cette ville, où il s'était déjà arrêté antérieure-

Troas pour prêcher l'évangile du Christ, quoique le Seigneur m'y eût ouvert une porte,

13. je n'eus point l'esprit en repos, parce que je n'y avais pas trouvé Tite, mon frère; mais, ayant pris congé d'eux, je partis pour la Macédoine.

14. Grâce soient à Dieu, qui nous fait toujours triompher dans le Christ Jésus, et qui répand par nous le parfum de sa connaissance en tout lieu.

15. Car nous sommes pour Dieu la bonne odeur du Christ, à l'égard de ceux qui sont sauvés, et à l'égard de ceux qui périssent :

propter evangelium Christi, et ostium mihi apertum esset in Domino,

13. non habui requiem spiritui meo, eo quod non invenerim Titum, fratrem meum; sed valefaciens eis, profectus sum in Macedoniam.

14. Deo autem gratias, qui semper triumphat nos in Christo Jesu, et odorem notitiæ suæ manifestat per nos in omni loco;

15. quia Christi bonus odor sumus Deo, in iis qui salvi fiunt, et in iis qui pereunt :

ment, voyez Act. xvi, 8, 11 et les notes. — *Propter evangelium...* C.-à-d. pour y annoncer l'évangile. Les circonstances extérieures paraissaient favorables à l'apôtre (*et ostium mihi...*; sur cette locution, voyez I Cor. xvi, 9 et le commentaire); néanmoins, les impressions douloureuses qu'il ressentait depuis que ses rapports s'étaient tendus avec la chrétienté de Corinthe l'empêchèrent d'en profiter. — *In Domino.* C.-à-d.: par la grâce du Christ. Ou bien: dans le Christ envisagé comme l'élément du succès. — *Requiem spiritui...* (τῷ πνεύματι μου). La partie la plus relevée de son âme était elle-même profondément troublée. — *Eo quod non...* Son disciple Tite, qu'il avait envoyé à Corinthe pour apprécier l'effet produit par sa première lettre, et qui devait lui rapporter des nouvelles à Troas, ne l'ayant pas encore rejoint dans cette dernière ville, il fut impossible à l'apôtre de contenir davantage son impatience pleine d'angoisse, et il s'embarqua pour la Macédoine. — *Fratrem meum.* C'était en réalité son fils spirituel; mais il lui donne ici le nom de frère, parce qu'ils avaient prêché ensemble l'évangile. Cf. viii, 23. — *Profectus... in Macedoniam.* Conformément à son second itinéraire. Cf. I Cor. xvi, 5 et ss.

14-17. Action de grâces à Dieu au sujet des triomphes remportés par les prédicateurs de l'évangile. — *Deo... gratias...* Cette expression de reconnaissance s'échappe tout à coup du cœur de Paul, en souvenir non seulement de ses succès apostoliques en Macédoine, mais aussi de la joie qu'il avait ressentie au milieu de ses travaux, lorsque Tite lui avait apporté des nouvelles rassurantes de Corinthe. Cf. vii, 6 et ss. — *Qui triumphat...* Non pas: Qui triomphe de nous, ses apôtres, et qui nous conduit en tous lieux comme des vaincus de sa grâce; mais: qui nous fait remporter la victoire. « Triumphare », comme θριαμβεύειν, a ces deux significations, et la première n'est pas inconnue de saint Paul (cf. Col. ii, 15); toutefois, la seconde convient seule au contexte. — *In Christo...* C.-à-d.: par l'intermédiaire du Christ. — *Et odorem notitiæ...* Cette métaphore explique la précédente, et montre combien grands étaient les succès des

prédicateurs évangéliques. Au lieu du pronom *sue*, mieux vaudrait « ejus », car l'écrivain sacré semble avoir voulu parler plutôt de la connaissance de Jésus-Christ, mentionnée en dernier lieu, que de celle de Dieu le Père. Le grec ἀρωγὴ est ambigu. Cette connaissance se répandait en tous lieux, à la suite des missionnaires, pareille à un parfum qui remplit l'air sur les pas de celui qui en est imprégné. La comparaison serait empruntée, d'après quelques commentateurs, à la coutume antique de brûler des parfums sur le parcours des triomphateurs (voyez Ovide, *Trist.*, ii, 4). Il vaut mieux dire qu'elle provenait de la suave odeur de l'encens sacré, ou des sacrifices offerts au Seigneur. Cf. Lev. i, 9, 13 et ii, 2; Eph. v, 2; Phil. iv, 18, etc. — Le vers. 15 en fait une autre application, nous montrant les ouvriers apostoliques semblables eux-mêmes à un parfum qui plaît à Dieu: *Christi bonus odor...* *Deo.* C'est par suite de leur union perpétuelle avec Jésus-Christ qu'ils ont cette qualité. Aussi, à ce point de vue, peu importe le résultat de la prédication considérée en elle-même: qu'on l'écoute et qu'on soit sauvé par elle (*in iis qui salvi...*), ou qu'on la repousse et qu'on soit damné (*in iis qui pereunt*), les prédicateurs demeurent dans ces deux cas la bonne odeur du Christ. — Le vers. 16 reprend en sous-œuvre, mais en renversant leur ordre, ces deux effets du ministère évangélique, pour faire une troisième application de la comparaison: *alitis quidem... alitis...* « C'est comme si deux courants d'air traversaient



Alabastrum corinthien en argile peinte.

16. aliis quidem odor mortis in mortem, aliis autem odor vitæ in vitam. Et ad hæc quis tam idoneus?

17. Non enim sumus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei; sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur.

16. aux uns, une odeur de mort, pour la mort; aux autres, une odeur de vie, pour la vie. Et qui suffira pour cette tâche?

17. Car nous ne sommes pas comme plusieurs, qui frelatent la parole de Dieu; mais c'est avec sincérité, comme de la part de Dieu, devant Dieu, dans le Christ, que nous parlons.

CHAPITRE III

1. Incipimus iterum nosmetipsos commendare? aut numquid egemus, sicut

1. Commençons-nous de nouveau à nous recommander nous-mêmes? ou

l'atmosphère, apportant deux odeurs différentes, l'une suave et vivifiante, l'autre mauvaise et narcotique. Sans doute elles viennent toutes les deux de la même source, mais elles prennent la nature du milieu par lequel elles passent... Ainsi, en arrivant aux hommes, l'air est ou vicié, ou maintenu dans ses bonnes qualités, et sert à hâter la mort des uns, comme à fortifier la vie des autres. — En contemplant la haute dignité des apôtres et les grands résultats produits par eux, Paul ne peut contenir son émotion: *Et ad hæc quis...?* La particule *tam* n'a rien qui lui corresponde dans le grec, où on lit seulement: Et qui est apte à ces choses (c.-à-d., à ce rôle admirable)? Cette question ne reçoit pas de réponse directe; mais notre auteur fait bien connaître sa pensée au vers. 17, en opposant sa propre conduite et celle des autres bons prédicateurs à celle des faux apôtres: *Non... sumus sicut plurimi...* C'est donc comme s'il disait: Par la grâce de Dieu nous sommes aptes, nous, à remplir la sainte et glorieuse mission que j'ai décrite. — *Plurimi*. Dans le grec: οἱ πολλοί, avec l'article; les nombreux. Les missionnaires pervers ne manquaient donc pas à Corinthe. — *Adulterantes*. Le verbe *καταλέγειν* signifie au propre: «cauponer», être marchand de vin; puis, au figuré: falsifier, parce que beaucoup de ces marchands sans conscience frelatent le vin. C'est dans le second sens qu'il est employé ici, par allusion aux doctrines fausses, étrangères, par lesquelles ces mauvais prédicateurs falsifiaient la doctrine évangélique (*verbum Dei*). — Suit un contraste très énergiquement présenté, qui nous ramène à ce que Paul a dit plus haut (1, 12 et ss.) de sa loyauté et de sa sincérité: *sed ex sinceritate...* D'après le grec: Mais comme (ὡς) avec sincérité. C.-à-d., comme on fait lorsqu'on parle sincèrement. — *Sicut ex Deo*. Comme on fait lorsqu'on est inspiré d'en haut. — *Coram Deo*: l'ayant toujours sous les yeux comme témoin et comme juge. Cf. Rom. iv, 17. — *In Christo*: de même que des instruments sont unis à la main qui les emploie.

§ II. — *Les fonctions d'un apôtre*. III, 1-IV, 6.

En vérité, c'est encore une digression qui commence ici, pour ne s'achever qu'avec le chapitre VII. « Longue et célèbre digression, qui peint tour à tour la gloire de l'apostolat et ses peines. » On pourrait même dire qu'elle s'est ouverte au chap. II, vers. 4. « La mention de ses prédications à Troas suggère à l'auteur la pensée de son ministère en général, de son but, de ses moyens, de ses chances, de sa gloire et de ses périls; il se laisse aller à toutes ces considérations, avec un abandon de cœur et une supériorité de vues qui font de cette partie de l'épître l'une des pages les plus éloquentes qu'il ait jamais écrites. » On peut en ranger les idées multiples sous ces trois chefs: 1° les fonctions d'un apôtre, III, 1-IV, 6; 2° les souffrances d'un apôtre, IV, 7-v, 10; 3° la vie d'un apôtre, v, 11-VII, 1.

1° Les lettres de recommandation de saint Paul, III, 1-3.

CHAP. III. — 1-3. Ce petit passage est très fin, très délicat, bien capable de toucher les lecteurs. — *Incipimus...*? Réfléchissant sur ses dernières paroles, l'apôtre craint que ses adversaires n'y voient une recommandation personnelle, un mouvement de vaine complaisance. Il écarte aussitôt ce reproche, en démontrant qu'auprès des Corinthiens il n'a nul besoin de recommandation, attendu que leur Église, fondée par lui, est une « *Epistola commendatitia* » vivante, dont il a le droit de se prévaloir devant tout le monde chrétien. — *Commendare*, συνιστάειν. Verbe fréquemment employé dans cette lettre. Cf. IV, 2; V, 12; VI, 4; VII, 11; X, 12, 18; XII, 1. — L'adverbe *iterum* fait probablement allusion à la première épître, dont certaines parties (par exemple, les chap. 1-IV; V, 9, 14, etc.) pouvaient être interprétées par les ennemis de Paul dans un sens malveillant, comme s'il s'y loyait et s'y préchaît lui-même. — *Aut numquid...*? Il y a beaucoup d'ironie dans cette seconde question. Le trait *sicut qui-*

avons-nous besoin, comme quelques-uns, de lettres de recommandation auprès de vous, ou de votre part ?

2. C'est vous qui êtes notre lettre, écrite dans nos cœurs, connue et lue par tous les hommes.

3. Vous êtes manifestement la lettre du Christ, rédigée par nous, et écrite, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant ; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur vos cœurs.

4. Cette assurance, nous l'avons par le Christ auprès de Dieu ;

5. non que nous soyons capables par

quidam, commendatitiis epistolis ad vos, aut ex vobis ?

2. Epistola nostra vos estis, scripta in cordibus nostris, quæ scitur et legitur ab omnibus hominibus ;

3. manifestati quod epistola estis Christi, ministrata a nobis, et scripta non atramento, sed spiritu Dei vivi ; non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus.

4. Fiduciam autem talem habemus per Christum ad Deum ;

5. non quod sufficientes simus cogi-

dam est un coup droit porté à ces adversaires sans scrupule, qui s'étaient introduits auprès des chrétiens de Corinthe, grâce à des lettres de recommandation écrites par des personnages influents. — *Litteræ*... Elles étaient fréquentes dans le monde juif et dans l'Église primitive. Cf. Act. xviii, 27 ; I Cor. xvi, 3, etc. — En un langage « aussi spirituel qu'insinuant », l'apôtre marque le motif pour lequel il n'a pas besoin de lettres de ce genre, soit adressées aux Corinthiens, soit écrites par eux : *Epistola nostra vos*... (vers. 2). Comp. I Cor. ix, 2-3, où il leur



Génie tenant un diptyque.
(Peinture de Pompéi.)

a dit qu'ils étaient comme le sceau de son apostolat. — *Scripta in cordibus*... Et non sur du papier ou du parchemin. Paul avait conscience de ce qu'il avait fait pour les Corinthiens, et aussi de l'affection qu'il leur portait. Cf. vii, 3, etc. — *Quæ scitur*... En effet, le contenu de cette lettre mystique consistait en des faits connus de tous : l'origine et les prompts développements de l'Église de Corinthe. — Le participe *manifestati* (vers. 3) se rattache aux mots « vos estis » du vers. 2. Il équivalait à la formule : Il est évident que vous êtes... L'apôtre veut expliquer sa comparaison. Sa lettre de recommandation est réellement admirable et unique, car le Christ en est lui-même le véritable auteur (*epistola... Christi*), en ce sens que c'est lui qui a donné la foi et les autres vertus chrétiennes aux Corinthiens ; Paul et ses coopérateurs l'avaient pour ainsi dire écrite sous la dictée du Sauveur (*ministrata a nobis*), en prêchant l'évangile à Corinthe. — Les matériaux

qui avaient servi à composer cette lettre étaient très remarquables aussi. En guise d'encre, l'Esprit du Dieu vivant (*non atramento, sed...*) ; c.-à-d., l'efficacité merveilleuse de l'Esprit-Saint, au lieu des moyens humains. Comme saint Paul l'a justement affirmé I Cor. ii, 4, sa prédication à Corinthe n'avait pas consisté « en persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione Spiritus et virtutis ». Au lieu de tablettes de pierre, les cœurs mêmes des fidèles (*non in tabulis... sed...*). Ce trait fait certainement allusion aux tables de la loi, données autrefois par Dieu à Moïse (cf. Ex. xxxi, 18 ; xxxii, 15-16), et aux anciens oracles par lesquels le Seigneur avait promis que, sous la nouvelle alliance, ses préceptes seraient gravés directement sur les cœurs (cf. Jer. xxxi, 31-33 ; Ez. xxxvi, 26). Il sert donc de transition à la comparaison qui va être aussitôt établie entre les ministres de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau.

2° Combien l'apostolat l'emporte sur le ministère de l'ancienne alliance. III, 4-18.

4-6. Introduction : si l'apôtre est à la hauteur de sa noble mission, il le doit à Dieu, non à lui-même. — *Fiduciam... talem*. C.-à-d., d'une manière directe, la confiance, et même la certitude, que les Corinthiens étaient pour Paul une lettre de recommandation vivante (comp. les vers. 2-5) ; puis, comme ce n'était là qu'une pensée subsidiaire, la confiance d'être apte à remplir ses hautes fonctions (cf. ii, 16-17). — *Per Christum ad Deum*. Ces mots désignent la cause médiatrice et le terme de son apostolat. Les vers. 5 et 6 en donnent un admirable commentaire : de lui-même, l'apôtre ne peut rien ; avec la grâce de Dieu, il est capable de tout. — *Non quod sufficientes*... Acte de profonde humilité : saint Paul s'efface entièrement et reconnaît être, dans la sphère surnaturelle, le plus faible et le plus impuissant des hommes. — La locution *cogitare aliquid*, un peu vague par elle-même, a été prise tantôt dans son acception la plus générale, tantôt dans un sens plus restreint. La plupart des anciens commentateurs et des théologiens lui font désigner tout le domaine spirituel sans exception. Voyez saint Augustin, de *Dono per-*

tare aliquid a nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est,

6. qui et idoneos nos fecit ministros novi testamenti, non littera, sed spiritu; littera enim occidit, spiritus autem vivificat.

7. Quod si ministratio mortis, litteris deformata in lapidibus, fuit in gloria, ita ut non possent intendere filii Israël in faciem Moysi, propter gloriam vultus ejus, quæ evacuatur,

nous-mêmes de penser quelque chose, comme de nous-mêmes; mais notre capacité vient de Dieu,

6. qui nous a aussi rendus propres à être les ministres de la nouvelle alliance, non par la lettre, mais par l'esprit; car la lettre tue, et l'esprit vivifie.

7. Or, si le ministère de la mort, gravé en lettres sur des pierres, a été tellement entouré de gloire, que les enfants d'Israël ne pouvaient fixer la face de Moïse, à cause de l'éclat de son visage, qui devait pourtant s'évanouir,

pet., 13 (« quod atinet ad pietatis viam et verum Dei cultum ») et de *Prædic. sanct.*, 9, le concile d'Orange, II, 7 (« quod ad salutem pertinet vite æternæ »), Estius, etc. Nous croyons que telle est la meilleure interprétation. D'autres, en assez grand nombre, à la suite de Théodore, etc., croient que saint Paul n'a eu en vue dans ce passage que le ministère apostolique; la pensée serait donc que le choix des moyens d'action, la composition des discours, le succès de la prédication, etc., ne dépendent en rien de l'apôtre, mais seulement de Dieu. — Les mots *a nobis quasi...* se rapportent plutôt à « sufficientes » qu'à « cogitare », comme on le voit par la suite de la phrase: *sed sufficientia... ex Deo...* La seconde moitié de la formule, *quasi ex nobis*, précise davantage la première. En effet, la préposition ἀπό (« a »), marque une origine plus rapprochée, et ἐξ (« ex ») une source plus éloignée. Saint Paul veut donc dire qu'il ne peut rien, ni de près ni de loin, dans le domaine en question, sans un secours spécial du Seigneur. — *Qui et idoneos...* (vers. 6). En leur confiant une mission, Dieu ne manque pas d'accorder à ses ministres tout ce dont ils ont besoin pour s'en bien acquitter. — *Novi Testamenti*. L'alliance fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par opposition à l'ancienne, établie entre Jéhovah et les Israélites. Cf. Jer. xxxi, 31 et ss.; Hebr. ix, 15, etc. — *Non littera, sed...* Il faudrait, d'après le grec: Non de la lettre, mais de l'esprit. Ce double génitif, qui dépend aussi de « ministri », a pour but de caractériser la nouvelle alliance, par contraste avec l'ancienne. Ce qui formait la base et la substance du système théocratique institué sur le Sinaï, c'était la lettre, le commandement écrit, qui prescrivait des actes perpétuels d'obéissance, sans donner par lui-même la force nécessaire pour les accomplir. Au contraire, dans la nouvelle alliance, l'Esprit de Dieu est communiqué aux chrétiens comme un principe vivant et vivifiant, qui les transforme, les régénère et leur facilite la victoire. Cf. Joan. i, 17; Rom. II, 29 et VII, 6; Hebr. x, 29, etc. — *Littera enim...* Raison pour laquelle les ouvriers évangéliques doivent convertir le monde, non par la loi ancienne ou par la lettre, mais par l'Esprit-Saint. Paul a lui-même commenté ailleurs magnifiquement

ces deux assertions. Voyez surtout Rom. VII, 7-13 et VIII, 10 et ss.; I Cor. xv, 56. Quoique bonne en elle-même, la loi mosaïque produisait souvent la mort spirituelle, en poussant à la rébellion par ses injonctions multipliées, difficiles à remplir, tandis que l'Esprit divin communique dès ici-bas aux chrétiens la vraie vie morale, et plus tard la vie éternelle.

7-11. Trois motifs de la supériorité du rôle des apôtres sur celui des ministres de l'Ancien Testament. Intéressant parallèle, qui se compose de trois arguments « a majori ad minus ». — Premier argument, vers. 7-8: *Quod et... quomodo non magis...?* Moïse a apporté aux Hébreux les tables de la loi, qui opéraient la mort; les apôtres transmettent au monde les grâces de l'Esprit sanctificateur. — *Ministratio*. Le grec διακονία serait mieux traduit par « ministerium » (traduction qu'adopte habituellement la Vulgate). — *Mortis*. L'antithèse avec le « ministère de l'esprit » (comp. le vers. 8) aurait demandé que l'écrivain sacré employât ici l'expression « ministère de la lettre » (comp. le vers. 6); mais il modifie à dessein la formule, pour marquer cette fois l'effet au lieu de la cause. Le ministère de Moïse est ainsi nommé, parce que ce saint personnage apporta du Sinaï les tables de la loi, qui étaient un principe de mort, ainsi qu'il vient d'être dit. — *Deformata*. C.-à.-d., « insculpta » (ἐντυπωμένη). Paul applique au ministère lui-même ce qui convenait en réalité à la loi: c'est celle-ci qui était gravée en lettres sur la pierre. Il insinue par là que le ministère de Moïse avait un fait matériel pour base et pour garantie, tandis que celui des apôtres était entièrement spirituel. — *Fuit in gloria*. C'est autour de ce trait que roule une partie considérable de la comparaison, dans ce verset et dans les suivants. Il fait allusion, comme on le voit par les mots *ita ut non... propter gloriam...*, aux rayons miraculeux qui, d'après l'Exode, xxxiv, 29 et ss., s'échappaient du visage de Moïse, lorsque celui-ci descendait du Sinaï, portant les tables de la loi. — *Non possent intendere* (ἀνεύσαι, regarder fixement). On lit dans l'Exode, xxxiv, 30: Aaron et les enfants d'Israël, lorsqu'ils virent le visage resplendissant de Moïse, craignaient de s'approcher de lui. Saint Paul avait puisé dans la tradition juive ce développement,

8. combien le ministère de l'esprit ne sera-t-il pas plus glorieux ?

9. En effet, si le ministère de la condamnation a été glorieux, le ministère de la justice est de beaucoup supérieur en gloire.

10. Et même ce qui a été brillant dans le premier n'a pas été glorieux, en comparaison de la gloire éminente du second.

11. Car si ce qui devait finir a été glorieux, ce qui demeure sera beaucoup plus glorieux.

12. Ayant donc une telle espérance, nous usons d'une grande liberté ;

13. et nous ne faisons pas comme Moïse, qui mettait un voile sur son visage, afin que les enfants d'Israël ne vissent pas sur son visage ce qui devait disparaître.

8. quomodo non magis ministratio spiritus erit in gloria ?

9. Nam si ministratio damnationis gloria est, multo magis abundat ministerium justitiæ in gloria.

10. Nam nec glorificatum est quod claruit in hac parte, propter excellentem gloriam.

11. Si enim quod evacuatur, per gloriam est, multo magis quod manet, in gloria est.

12. Habentes igitur talem spem, multa fiducia utimur ;

13. et non sicut Moyses ponebat velamen super faciem suam, ut non intenderent filii Israel in faciem ejus, quod evacuatur ;

que signale aussi Philon, de Vit. Mos. — *Quas evacuatur*. Cet éclat n'était que passager, et pourtant il manifestait la grandeur du ministère de Moïse : que dire de la gloire et de la dignité du ministère évangélique (vers. 8), qui est une *ministratio spiritus* (avec deux articles dans le grec : le ministère de l'esprit), et non pas un ministère de mort ? — Second argument, vers. 9-10 : *Nam si...* Ce nouveau contraste est tout entier renfermé dans les mots *ministratio damnationis* et *ministerium justitiæ*, qui équivalent aux expressions : « ministère de la mort et ministère de l'esprit » des versets précédents. En tant qu'elle excitait au péché (comp. le vers. 6), la loi mosaïque provoquait contre les pécheurs la colère de Dieu et ses terribles jugements ; la nouvelle alliance, qui fait descendre l'Esprit-Saint sur les hommes, les justifie par là-même devant Dieu. Cf. Rom. I, 17 et III, 23 ; Gal. III, 13, etc. — *Gloria est*. Mieux vaudrait : « Gloria fuit ». Le verbe n'est pas exprimé dans le texte grec ; mais le sens demande le prétérit.

— Le vers. 10 accentue davantage encore cette seconde antithèse : *Nam nec* (d'après les meilleurs manuscrits : « nam non »)... Paul veut dire que ce qu'il y a eu d'éclatant, de glorieux (*quod glorificatum...*) dans le ministère de Moïse (*in hac parte*) cesse d'être un éclat, une gloire (*nec glorificatum est*), si on le compare à la gloire beaucoup plus réelle du rôle des prédicateurs de l'évangile (*propter excellentem...* ; dans le grec : à cause de la gloire supérieure). « C'est ainsi que, pendant la nuit, la lumière d'une lampe paraît très brillante ; mais en plein midi elle disparaît, et on ne la regarde même pas comme une lumière. » (Théodoret.) — *Si enim...* Troisième argument, vers. 11 : la gloire du ministère de Moïse a été transitoire ; celle des apôtres doit demeurer à jamais. — *Quod evacuatur*. Cette épithète sert maintenant à qualifier le ministère de Moïse, de même qu'elle avait caractérisé plus haut sa

gloire (comp. le verset 7^b). Au contraire, le ministère apostolique est caractérisé par les mots *quod manet*. La loi devait prendre fin à l'avènement du Christ (cf. Gal. III, 24, etc.) ; l'évangile durera jusqu'à la consommation des siècles. Par suite, autant ce qui est perpétuel l'emporte sur ce qui est temporaire, autant la gloire des ministres du Nouveau Testament dépasse celle des ministres du système légal. — *Per gloriam est*. Ou plutôt « fuit », comme au vers. 9.

12-13. La conscience de sa haute dignité et la certitude où il est d'obtenir une gloire sans fin donnent à l'apôtre une sainte assurance pour exercer son ministère. — *Talem spem* : l'espoir de posséder un jour la gloire éternelle qui est destinée aux prédicateurs de la foi. — *Fiducia*. Le substantif *παρρησία*, employé environ trente fois dans le Nouveau Testament, désigne, à la lettre, l'action de « tout dire » (*πᾶν ῥῆσις*). — *Et non sicut...* (vers. 13). La phrase est elliptique : Et nous ne mettons pas un voile sur notre visage, comme Moïse. Saint Paul continue de comparer entre eux le médiateur de l'ancienne alliance et les prédicateurs de l'évangile. — Le trait *ponebat velamen...* est emprunté au même récit de l'Exode, xxxiv, 34-35. Bien loin de se voiler la face, ainsi que faisait Moïse toutes les fois qu'il communiquait aux Hébreux les révélations divines, les apôtres du Christ annonçaient ouvertement et avec assurance l'évangile au monde. — *In faciem*. La Vulgate a dû lire : *εις πρόσωπον*, sur le visage. Le grec a la variante *εις τὸ τέλος*, que la plupart des Pères latins traduisent très exactement par « in finem ». Les mots *ejus quod evacuatur* représentent, d'après le vers. 11, le ministère transitoire de Moïse, et, d'une manière indirecte, la théocratie juive tout entière. L'apôtre signale donc ici la signification typique et symbolique très profonde du voile dont Moïse se couvrait le visage, dans ses

14. Sed obtusi sunt sensus eorum ; usque in hodiernum enim diem idipsum velamen in lectione veteris testamenti manet non revelatum (quoniam in Christo evacuatur).

15. Sed usque in hodiernum diem, cum legitur Moyses, velamen positum est super cor eorum ;

16. cum autem conversus fuerit ad Dominum, auferetur velamen.

17. Dominus autem spiritus est ; ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas.

18. Nos vero omnes revelata facie gloriam Domini speculantes, in eandem imaginem transformamur, a claritate in claritatem, tanquam a Domini Spiritu.

14. Mais leurs esprits ont été endurcis ; car jusqu'à ce jour, ce même voile demeure sans être levé, lorsqu'ils lisent l'Ancien Testament (car cette alliance est abolie par le Christ).

15. Ainsi jusqu'à ce jour, quand on lit Moïse, un voile est placé sur leur cœur ;

16. mais, lorsqu'ils se seront convertis au Seigneur, le voile sera ôté.

17. Or le Seigneur est l'Esprit, et où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté.

18. Et nous tous, qui contemplons la gloire du Seigneur à visage découvert, nous sommes transformés en la même image, de clarté en clarté, comme par l'Esprit du Seigneur.

relations avec le peuple hébreu. La fin d'une chose, c'est sa cessation ; c'est aussi son but. Ces deux sens conviennent fort bien en cet endroit : le Messie était tout ensemble la fin et le but de la loi mosaïque (cf. Rom. x, 4^e ; Gal. III, 24, etc.). Or, d'après l'intention divine, Moïse, en cachant ainsi son visage, signifiait que les Israélites ne pouvaient pas encore contempler le Christ, auquel la loi devait aboutir un jour, tandis que les apôtres annonçaient clairement Jésus-Christ au monde, sans aucun voile. Comp. le vers. 18. — *Sed obtusi...* (vers. 14). Résultat produit sur l'esprit des anciens Hébreux par le voile symbolique de Moïse : leur intelligence fut comme endormie, hébétée. Et malheureusement leurs descendants, quoique Dieu leur eût envoyé de nombreux prophètes, qui soulevèrent, puis retirèrent peu à peu le voile, subrent plus tard, sous l'influence du démon (cf. IV, 4) et par leur propre faute, le même aveuglement, le même endurcissement. Saint Paul en faisait la triste expérience dans ses relations avec eux : *usque in hodiernum...* — *In lectione... manet...* La lecture de l'Ancien Testament révèle à tout instant le Messie (voyez le tome I, p. 2 et ss.). Mais les Juifs lisent leur Bible avec de mauvaises dispositions, qui interposent une sorte de voile entre leurs yeux et le texte sacré : voilà pourquoi ils ne remarquent pas que l'alliance du Sinaï a été abolie par le Christ (*quoniam in Christo...*), ainsi que l'ont si souvent prédit les prophètes. Il est moins bien de rattacher cette parenthèse à « velamen », comme si l'apôtre voulait dire que le Christ fait disparaître le voile aussitôt qu'on croit en lui. — *Sed usque...* (vers. 15). Même pensée qu'au vers. 14, avec de légers changements dans la forme. La proposition *cum legitur Moyses* (le Pentateuque figure ici tout l'Ancien Testament) correspond aux mots « in lectione veteris... », et *velamen... super cor...* à « velamen... manet... ». Dans les synagogues, les Juifs se couvrent réellement la tête d'un voile pour lire la sainte Écriture et pour faire

les prières liturgiques ; mais il n'est pas certain que cette coutume fût déjà pratiquée à l'époque de saint Paul, ni qu'il y fasse allusion ici. — *Cum... conversus...* (vers. 16) : à savoir, le peuple juif. Comp. Rom. XI, 25 et ss., où l'apôtre annonce la conversion générale d'Israël à une certaine époque. — *Ad Dominum* : à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Dominus autem...* (vers. 17). Cette ligne un peu obscure est destinée à expliquer et à compléter la pensée du vers. 16. La première proposition prépare la seconde, et celle-ci exprime un autre résultat très heureux, produit pour quiconque se soumet à Jésus-Christ. Le Seigneur (Jésus-Christ) est l'Esprit (*τὸ πνεῦμα*, avec l'article) : ces mots nous reportent au vers. 6, où il a été dit que l'Esprit-Saint est le principe de la loi nouvelle, par opposition à la lettre, à l'Ancien Testament. Ils ne signifient pas, évidemment, que Jésus-Christ et l'Esprit-Saint sont identiques, puisque, dans la proposition suivante, il est parlé de l'Esprit du Seigneur ; ils marquent l'union étroite qui existe entre le Verbe incarné et la troisième personne de la Trinité, pour la direction de l'Église et des âmes. Voyez VIII, 9-11, où les termes Esprit de Dieu, Esprit du Christ et Christ sont de même traités comme synonymes en un sens. — *Idi libertas* : la liberté à l'égard de la loi, dont les Juifs étaient comme les esclaves. — *Nos vero...* (vers. 18). A ces Juifs, dont le visage demeurait couvert d'un voile qui les empêchait de contempler le Messie-rédempteur, saint Paul oppose, avec l'accent joyeux du triomphe, tous les chrétiens (ce ne sont pas seulement les apôtres qui sont repré-



Juif en prière, la tête voilée.

CHAPITRE IV

1. C'est pourquoi, ayant le ministère selon la miséricorde qui nous a été faite, nous ne faiblissons pas ;

2. mais nous rejetons les choses honteuses que l'on cache, ne nous conduisant point avec artifice, et n'altérant point la parole de Dieu, mais nous recommandant nous-mêmes à la conscience de tous les hommes, devant Dieu, par la manifestation de la vérité.

3. Si notre évangile est encore voilé, c'est pour ceux qui périssent qu'il est voilé,

4. pour les infidèles dont le Dieu de

1. Ideo habentes administrationem juxta quod misericordiam consecuti sumus, non defecimus ;

2. sed abdicamus occulta dedecoris, non ambulantes in astutia, neque adulterantes verbum Dei, sed in manifestatione veritatis commendantes nosmetipsos ad omnem conscientiam hominum coram Deo.

3. Quod si etiam opertum est evangelium nostrum, in iis qui pereunt est opertum ;

4. in quibus Deus hujus sæculi excæ-

sentés par *omnes nos*), plongés dans de brillantes clartés. — *Speculantes*. D'après le grec : contemplant dans un miroir. En effet, la vision complète et directe n'aura lieu que dans le ciel. — *Eandem imaginem*. C.-à-d., l'image du Christ. Nous lui sommes rendus semblables, ses traits moraux remplaçant peu à peu les nôtres (*transformamur*). — *A claritate in...* De gloire en gloire, comme s'exprime le grec. Il y a donc un progrès perpétuel dans la transformation, de sorte que, si nous le voulons, cette ressemblance avec Jésus-Christ devient chaque jour plus parfaite. — Le trait final, *tanquam a... Spiritu*, révèle tout ensemble l'auteur et l'étendue de cette opération merveilleuse. Elle provient de l'Esprit de Jésus, de l'Esprit-Saint, et elle a lieu d'une manière conforme à sa toute-puissance.

3^e Comment saint Paul comprend son devoir en face d'une mission si glorieuse. IV, 1-6.

CHAP. IV. — 1-2. Il prêche l'évangile ouvertement et sans peur. — *Ideo habentes...* Les vers. 14-18 du chap. III étaient une sorte de parenthèse ; Paul reprend maintenant la pensée qu'il avait commencé à développer auparavant, III, 12-13. — *Administrationem*. Dans le grec : le ministère. C.-à-d., les fonctions très honorables qui ont été décrites au chap. III, 8-11. — *Juxta quod (καθὼς, « quemadmodum ») misericordiam...* L'humble apôtre reconnaît de nouveau qu'il n'exerce son rôle qu'en vertu d'une miséricorde particulière du Seigneur. Cf. III, 5. — *Non defecimus*. Il ne faiblit point, il ne perd pas courage, malgré les difficultés qu'il rencontre à tout instant. — *Abdicamus*. Au parfait dans le grec : Nous avons rejeté (loin de nous). — *Occulta dedecoris*. A la lettre : les choses cachées de la honte. C.-à-d., ce que la honte cache et ne laisse point paraître au grand jour. Plus clairement encore : ce que l'on cache parce qu'on en rougit. Dans ce verset, saint Paul

fait à la fois son apologie personnelle et de la polémique contre ses adversaires (cf. II, 17 ; III, 6). Ceux-ci, animés de motifs égoïstes lorsqu'ils prêchaient l'évangile, taisaient les vérités qui auraient pu déplaire aux auditeurs et avaient recours à mille moyens détournés, misérables, comme l'indiquent les traits suivants, qui sont le meilleur commentaire de celui-ci. — *Non... in astutia*. Sur la droiture de Paul, voyez I, 12. — *Neque adulterantes...* Comp. II, 17 et les notes. — *Sed in manifestatione...* Il ne se recommandait lui-même que par un zèle fidèle à annoncer la vérité (l'évangile) dans toute sa pureté dogmatique et morale. — *Ad omnem conscientiam...* C.-à-d., à la conscience de tous les hommes. Il s'adressait donc aux consciences et non pas aux mauvaises passions, à la manière des faux apôtres. — *Coram Deo* : sous le regard de Dieu, qu'on ne saurait tromper.

3-4. Malgré ses efforts et ceux de ses collaborateurs, l'évangile demeure voilé à un grand nombre d'hommes ; la faute en est uniquement à ces derniers. — Paul répond à une objection tacite : *Quod si etiam* (même à présent, quoi que nous ayons fait pour manifester à tous la vérité) *opertum...* Cela n'était que trop vrai : le voile dont il a été parlé ci-dessus recouvrait bien des intelligences et bien des cœurs lorsque retentissait la prédication évangélique (*evangelium nostrum*). — L'apôtre donne deux raisons de ce douloureux phénomène. En premier lieu, l'action personnelle des hommes demeurés incrédules (*in iis qui pereunt...*) ; ils ont pris d'eux-mêmes le chemin qui conduit à la perdition. En second lieu, l'action du démon, qui a aveuglé ces malheureux (*in quibus... excæcavit...*). Car c'est Satan qui est désigné par l'expression remarquable *Deus hujus sæculi* ; il est en mauvais part le Dieu du monde incrédule et pervers, dominant sur lui et recevant de lui

cavit mentes infidelium, ut non fulgeat illis illuminatio evangelii gloriæ Christi, qui est imago Dei.

5. Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum, nos autem servos vestros per Jesum;

6. quoniam Deus, qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipse illuxit in cordibus nostris, ad illuminationem scientiæ claritatis Dei, in facie Christi Jesu.

7. Habemus autem thesaurum istum

ce siècle a aveuglé les esprits, afin que ne brille pas pour eux la lumière du glorieux évangile du Christ, qui est l'image de Dieu.

5. Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais Jésus-Christ notre Seigneur, et nous, nous sommes vos serviteurs en Jésus;

6. parce que le Dieu qui a dit à la lumière de resplendir *du sein* des ténèbres, a fait luire aussi sa clarté dans nos cœurs, pour que nous fassions briller la connaissance de la gloire de Dieu en la personne du Christ Jésus.

7. Mais nous avons ce trésor dans des

des hommages. Comp. les formules semblables employées par Jésus-Christ ou par saint Paul : le prince de ce monde (Joan. xii, 31 et xiv, 30); le prince de la puissance de l'air, l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la rébellion (Eph. ii, 2), le prince de ce monde de ténèbres (Eph. vi, 12), etc. Plusieurs Pères n'ont pas cru pouvoir admettre cette interprétation, craignant de favoriser les Manichéens et certains gnostiques, qui distinguaient le Dieu bon et le Dieu mauvais. Pour s'y soustraire, ils ratachaient, par une inversion grammaticale, les mots « hujus sæculi » à « infidelium » (Dieu a aveuglé les esprits des incrédules de ce siècle). Mais il n'y a pas doute que tel est le vrai sens, et des docteurs anciens et nombreux l'ont adopté sans hésiter, comme le font la plupart des exégètes modernes. — *Ut non fulgeat...* C'est l'intention que le démon se proposait en aveuglant les âmes. — *Illuminatio* (φωτισμός): la splendeur de l'évangile, ses rayons illuminateurs. — Le trait *gloriæ Christi* représente le thème général de la prédication chrétienne; elle révèle la gloire du Christ et sa nature divine. Cette gloire ne consiste pas pour lui, comme pour Moïse, en un éclat d'emprunt, en un reflet de la splendeur divine; c'est une gloire incréée, personnelle, éternelle, puisque le Sauveur est l'image substantielle du Père : *qui est...* Cf. Col. i, 15; Hebr. i, 3, etc.

5-6. Paul et d'autres missionnaires travaillent de tout leur pouvoir à répandre au loin cette lumière, que Dieu a fait briller à leurs yeux. — *Non enim...* Le vers. 5 est parallèle au vers. 2. L'apôtre y plaide encore indirectement pour lui-même et contre ses adversaires. — *Non... nosmetipsos...* Pas la moindre trace d'égoïsme dans sa prédication, qui concernait toujours le Christ et rien que le Christ. Il ne songeait qu'à s'effacer, pour le faire mieux paraître. — *Jesum... Dominum...* Le nom complet du divin Rédempteur est cité d'une manière solennelle. Le pronom *nostrum* manque dans le grec. — *Nos... servos...* C.-à-d., nous nous présentons comme les serviteurs de tous. — *Per Jesum.* Plutôt : à cause de Jésus. C'était pour lui que les apôtres se faisaient si humbles et se mettaient aux

pieds de tous les chrétiens. — *Quoniam Deus...* (vers. 6). S'ils prêchaient ainsi Jésus-Christ sans jamais se lasser, c'était pour mieux réaliser le plan de Dieu, qui ne leur avait communiqué sa lumière qu'afin qu'ils la fissent briller partout à leur tour. — *Dixit de tenebris...* Allusion à l'histoire de la création, Gen. i, 3. En même temps, beau rapprochement « entre cette illumination du monde primitif par la lumière nouvellement créée » et l'illumination spirituelle des ouvriers évangéliques à l'époque de la création du monde messianique. — Toutefois, ce n'était pas seulement pour eux qu'ils avaient reçu la lumière, mais pour tous les hommes : *ad illuminationem...* — Les mots *in facie Christi...* se rattachent étroitement à *claritatis Dei*. La gloire de Dieu se manifeste sur le visage du Christ, qui est, d'après le vers. 4^b, l'image vivante de son Père. Cf. Joan. i, 14.

§ III. — *Les souffrances d'un apôtre.* IV, 7-V, 10.

Ici, saint Paul « passe au revers de son tableau. Après avoir exalté la dignité du ministère évangélique, il en retrace aussi les difficultés et les peines; il le fait cependant de manière à insister sur les considérations et les expériences qui le mettent au-dessus des faiblesses humaines ».

1^o Contraste entre la haute dignité des apôtres et leur vie abjecte, humiliée. IV, 7-12.

C'est vraisemblablement encore dans un but apologétique que saint Paul trace cette touchante description, qui rappelle I Cor. iv, 8-13. Ses adversaires prétendaient que ses humiliations et ses souffrances étaient indignes d'un vrai ministre du Christ; il décrit les admirables compensations que Dieu lui ménageait.

7-12. Faibles par eux-mêmes, les apôtres reçoivent d'en haut une vigueur surnaturelle indomptable. — *Theaurum istum.* C.-à-d., le ministère apostolique. — *In vasis fictilibus.* Par conséquent, dans des vases très fragiles. L'opposition ne pouvait pas être plus frappante; du côté de Dieu, la lumière, la grâce, et surtout la vocation d'apôtre; du côté de l'homme, la faiblesse et même l'impuissance. — Le Seigneur a voulu qu'il en fût ainsi pour que la

vases de terre, afin que la grandeur appartienne à la puissance de Dieu, et non pas à nous.

8. En toutes choses nous souffrons la tribulation, mais nous ne sommes pas accablés; nous sommes en perplexité, mais non désespérés;

9. nous sommes persécutés, mais non pas abandonnés; nous sommes battus, mais non perdus;

10. portant toujours dans notre corps la mort de Jésus, afin que la vie de Jésus soit aussi manifestée dans notre corps.

11. Car, nous qui vivons, nous sommes sans cesse livrés à la mort pour Jésus, afin que la vie de Jésus soit aussi manifestée dans notre chair mortelle.

12. La mort agit donc en nous, et la vie en vous.

in vasis fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis.

8. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiamur; aporiamur, sed non destituimur;

9. persecutionem patimur, sed non derelinquimur; dejicimur, sed non perimus;

10. semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.

11. Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimur propter Jesum, ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

12. Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis.

gloire de l'œuvre revint uniquement à lui : *ut sublimitas...*, et non... Dans le grec : « Ut sublimitas virtutis sit Dei et non... » C.-à-d., afin qu'on reconnût sans peine que tout ce qu'il y a d'extraordinaire dans la force manifestée par les apôtres (leurs miracles, les succès de leur prédication, etc.) provient de Dieu seul, et non d'eux-mêmes. — *In omnibus* (ἐν παντί, en tout; ou de toute façon)... Saint Paul décrit dans une série d'antithèses pleines de vigueur, vers. 8-10, quelques-unes des souffrances auxquelles un apôtre est en butte. Il en avait fait une expérience presque quotidienne. La première partie de la description développe les mots « In vasis fictilibus »; la seconde, les mots « sublimitas... virtutis Dei ». Ainsi le sentiment de la plus parfaite humilité s'associe à celui de la force qui triomphe de tout en Dieu. Dans le grec, les verbes des vers. 8 et 9 sont au participe; ce qui peint une situation permanente : « Tribulati, sed non angustiat; inopiam passi, sed non destituti... », etc. — *Patimur sed...* La première antithèse (vers. 8^a) est générale et embrasse tous les genres de souffrances que peut endurer un ministre de Jésus-Christ. — *Non angustiamur*. Le verbe grec signifie : être resserré dans un espace tellement étroit, qu'on ne sait pas où l'on trouvera une issue. — Seconde antithèse (vers. 8^b). Le mot latin *aporiamur* est calqué sur le grec ἀπορούμενοι, qui marque un embarras extrême. — *Non destituimur*. Dans le texte original, ce trait forme un jeu de mots avec le précédent : οὐκ ἐξ απορούμενοι. — Troisième antithèse : *Persecutionem...*, sed non... (vers. 9^a). Persécutés par les hommes, les apôtres ne sont pas abandonnés de Dieu. — Quatrième antithèse : *Destimur, sed...* (vers. 9^b). Atteints et saisis par leurs cruels ennemis, ils sont renversés à terre; mais ils ne périssent pas, car Dieu les délivre aussitôt. — *Semper...* (vers. 10). Cinquième et dernière antithèse, qui résume toutes les autres et qui montre pourquoi le Seigneur manifeste ainsi

sa puissance à l'égard de ces vases d'argile. Si la vie d'un apôtre est une mort quotidienne (cf. I Cor. xv, 31), c'est aussi « une existence où l'on vit tout en mourant », de manière à reproduire la mort (*mortificationem* à ce sens) et la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Le verbe *circumferentes* fait image. Partout où ils allaient, les missionnaires du Christ portaient avec eux, visibles sur leurs corps, les traces des persécutions qu'ils avaient endurées et par lesquelles ils représentaient le Messie souffrant. Mais ils représentaient aussi, dans l'intention de Dieu, le Christ ressuscité, puisqu'ils avaient triomphé comme lui de toutes les afflictions et de toutes les tortures : *ut et vita Jesu...* Au lieu du pluriel *in corporibus nostris*, mieux vaudrait la leçon « In corpore nostro », que favorisait presque tous les manuscrits grecs. — *Semper enim...* (vers. 11). L'apôtre répète, en la variant légèrement, la pensée exprimée au vers. 10, pour la rendre plus claire encore. — Le trait *nos qui vivimus* contraste fortement avec *in mortem tradimur*. Persécutés par les hommes et protégés par Dieu, les apôtres sont toujours comme entre la vie et la mort. — *Ergo...* (vers. 12). Conclusion de tout ce passage, et spécialement des vers. 10-11. — *Mors in nobis...* La description qui précède a prouvé jusqu'à l'évidence que la mort exerçait un pouvoir incessant sur les ministres de l'évangile, puisqu'ils étaient exposés à des dangers perpétuels. — *Vita... in vobis*. Réflexion des plus délicates. La mort pour les apôtres, comme fruit de leurs souffrances; la vie pour les fidèles, « la vie dans le sens éminent du mot, dans le sens évangélique ». Évidemment, ce second résultat était aussi produit à plus forte raison pour les prédicateurs; mais saint Paul a voulu mettre surtout en relief l'avantage procuré aux chrétiens. Il n'y a donc pas d'ironie dans ce détail, comme on l'a parfois supposé.

2° L'espérance d'avoir part un jour à la résur-

13. Habentes autem eundem spiritum fidei, sicut scriptum est: Credidi, propter quod locutus sum; et nos credimus, propter quod et loquimur,

14. scientes quoniam qui suscitavit Jesum, et nos cum Jesu suscitabit, et constituet vobiscum.

15. Omnia enim propter vos, ut gratia abundans, per multos in gratiarum actione, abundet in gloriam Dei.

16. Propter quod non deficimus; sed licet is qui foris est, noster homo corrumpatur, tamen is qui intus est renovatur de die in diem.

17. Id enim quod in presenti est mo-

13. Et comme nous avons le même esprit de foi, selon qu'il est écrit : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé, nous croyons aussi, et c'est pour cela que nous parlons,

14. sachant que celui qui a ressuscité Jésus, nous ressuscitera nous aussi avec Jésus, et nous placera avec vous.

15. Car toutes choses sont pour vous, afin que la grâce, en se multipliant, fasse abonder les actions de grâces d'un grand nombre, pour la gloire de Dieu.

16. C'est pourquoi nous ne perdons pas courage; mais bien qu'en nous l'homme extérieur se détruise, cependant l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour.

17. Car notre légère tribulation du

rection glorieuse remplit les apôtres de courage parmi leurs tribulations. IV, 13-18.

13-15. Ils croient fermement à la récompense promise, et ils agissent avec une saine énergie sous l'impulsion de leur foi. — *Habentes autem...* Début analogue, sous le rapport de la forme, à ceux des alinéas précédents. Comp. les vers. 1 et 7. — *Spiritum fidei*. C.-à-d., l'Esprit-Saint, qui opère en nous la foi. — *Eundem*: le même Esprit qui aimait l'écrivain sacré dont Paul va citer une parole. — *Sicut scriptum...* Au livre des Psaumes, cxv, 10. La citation est faite d'après les LXX. L'hébreu est un peu obscur en cet endroit, et les commentateurs ne le traduisent pas tous de la même manière (J'ai cru quand j'ai parlé; J'ai cru parce que je parle, etc.); mais le sens est au fond le même. Le psalmiste, plongé dans une vive affliction et abandonné des hommes, compte sur Dieu, qui l'avait toujours tiré du péril. Les apôtres ont, eux aussi, la confiance la plus entière au Seigneur : *Et nos* (pronom accentué) *credimus*. Aucune considération humaine n'est capable de les arrêter dans l'exercice de leur ministère : *propter quod...* — Paul mentionne un point particulier de cette foi dans laquelle ils retremperaient leur courage : *scientes quoniam qui...* Ils croyaient au Dieu rémunérateur, qui avait manifesté sa toute-puissance en ressuscitant Jésus-Christ, et qui les ressusciterait à leur tour, pour les récompenser à jamais : *et nos cum Jesu* (c'est la meilleure leçon : σὺν Ἰησοῦ, et non διὰ Ἰησοῦ, par Jésus)... Les membres seront alors réunis à leur chef et partageront sa gloire. — *Et constituat vobiscum*. Encore un détail rempli de délicatesse et d'affection. Lorsque l'apôtre songe à la récompense finale, il n'y pense pas seulement pour lui-même, mais en même temps pour ceux qu'il a eu le bonheur de conduire à la foi. Paul ne se place ici qu'au second rang : les fidèles ne seront pas placés au ciel à côté de lui, mais lui auprès d'eux. — Ce

dernier trait est développé dans le vers. 15 : *Omnia enim...* Toujours la sanctification et le bonheur éternel des chrétiens sont le but immédiat des prédicateurs. — Ils se proposent cependant une fin dernière et supérieure, qui est la gloire de Dieu : *ut... in gloriam...* Cette pensée a été un peu obscurcie dans notre version latine. La phrase est pléonastique. La meilleure traduction paraît être : Afin que la grâce, de plus en plus abondante, fasse abonder l'action de grâces d'un plus grand nombre, à la gloire de Dieu. On rencontre des pléonasmes analogues au vers. 17 ; 1, 11 et VII, 12. Ainsi donc, plus les apôtres prêchent, plus ils communiquent la grâce divine et opèrent de conversions; d'un autre côté, plus il y a de convertis, plus il y a d'âmes qui rendent grâces à Dieu. Le tout se termine à sa plus grande gloire.

16-18. A quel point la perspective du bonheur céleste soutient le ministre du Christ dans ses tristesses et ses souffrances. — *Propter quod*: à cause de la certitude où il est d'avoir part à la résurrection glorieuse. Comp. le vers. 14. — *Non deficimus*. Comme au vers. 1^b : Nous ne nous décourageons pas. — Bien loin de se décourager, les apôtres se sentent chaque jour animés d'une nouvelle énergie : *sed licet...* Les expressions *is qui foris...* *homo* et *is qui intus...* sont remarquables. L'homme extérieur, c'est le corps avec ses sens et sa chair mortelle (comp. le vers. 11^a) ; l'homme intérieur, c'est l'âme avec ses facultés. Le premier est peu à peu usé et consommé par les travaux, la souffrance; les prédicateurs de l'évangile le savaient par leur expérience quotidienne. Mais, tous les jours aussi (*de die in...*), ils sentaient leur âme reprendre une vie nouvelle (*renovatur*), sous l'influence bienfaisante de la contemplation du bonheur qui les attendait au ciel. — Le vers. 17 commente cette pensée en un langage sublime, qui a encouragé des chrétiens nombreux parmi les tribulations de la vie présente : *Id enim...*

moment présent produit pour nous le poids éternel d'une sublime et incomparable gloire ;

18. pour nous qui ne considérons point les choses visibles, mais les choses invisibles, car les choses visibles sont temporelles, mais les invisibles sont éternelles.

mentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis,

18. non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur; quæ enim videntur temporalia sunt, quæ autem non videntur æterna sunt.

CHAPITRE V

1. Nous savons, en effet, que si cette maison de terre où nous habitons est détruite, nous avons un édifice qui vient

1. Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quod ædificationem ex Deo habe-

C'est au fond la même idée qu'au passage Rom. VIII, 18; mais elle est plus accentuée ici, au moyen de vigoureux contrastes, saint Paul comparant tour à tour « les choses présentes aux futures, ce qui est momentanément à ce qui est éternel, ce qui est léger à ce qui est lourd, l'affliction à la gloire » (saint Jean Chrys.). — Rien ne correspond à l'adjectif *momentaneum* dans un grand nombre de manuscrits grecs; plusieurs l'insèrent cependant (πρόσκαιρον), et on le trouve aussi dans quelques manuscrits syriaques, dans l'arménien, etc. S'il n'est pas authentique, c'est du moins une glose excellente. — Pour mieux déterminer la différence en quelque sorte infinie qui existe entre les souffrances du temps présent et la gloire éternelle, Paul a inventé une locution énergique, qu'on ne rencontre pas ailleurs : καὶ ὑπερβολῆν εἰς ὑπερβολῆν (Vulg. : *supra modum in sublimitate*; d'après l'Itala : « juxta incredibilem modum et in incredibilem modum »). — La formule *gloriæ pondus* est très dramatique aussi. — *Operatur*... C'est donc la souffrance bien supportée qui produit pour nous, c.-à-d., qui nous mérite, cette gloire et ce bonheur sans fin. Il faudrait « nobis » au lieu de *in nobis*. — Le vers. 18 exprime la cause pour laquelle de si petites choses sont capables d'effectuer un si grand résultat. L'ablatif absolu *non contemplantibus* (mieux : « non intuentibus ») *nobis*... équivalait, en effet, à « quia non intuemur... » Les apôtres seront récompensés dans le ciel parce qu'ils ne se sont point proposés comme but de leur pénible ministère les biens visibles (*quæ videntur*), c.-à-d., les avantages terrestres, les richesses, les honneurs, etc., mais les biens invisibles (*quæ non...*), c.-à-d., la gloire et le bonheur du ciel, dont l'existence nous est attestée par la foi. — *Quæ enim*... Il suffit de comparer entre eux ces deux espèces de biens, pour voir auxquels on doit donner la préférence.

3° Assuré qu'il participera un jour à la gloire

riense résurrection, l'apôtre s'efforce de plaier en toutes choses au Christ, son juge futur. V, 1-10.

« L'antithèse entre la vie présente et la vie à venir continue de préoccuper » saint Paul, et il la présente sous une nouvelle forme, en un beau et profond langage.

CHAP. V. — 1-5. Gémissements qui sont un gage du bonheur futur. — *Scimus*... Comme il ressort de la particule *enim*, Paul désire d'abord confirmer, en l'expliquant, l'idée émise dans les lignes précédentes. Cf. IV, 17 et ss. Il est certain de ressusciter un jour; c'est pourquoi il a pu dire que les misères présentes seront largement compensées dans le ciel. Cf. IV, 14. — *Quoniam*... *quod*... La phrase est inachevée dans notre version latine, non toutefois dans le grec. La Vulgate a traduit deux fois la conjonction ὅτι : il n'y a qu'à supprimer le « quod » inutile, et la pensée devient plus claire. — L'expression métaphorique *terrestris domus*... *hujus*... désigne le corps humain, qui est en réalité comme l'habitation de l'âme. Les auteurs classiques emploient aussi cette figure. — *Habitationis*. Dans le grec : de cette tente (c.-à-d., notre maison terrestre qui consiste en une tente). Image ajoutée à la première, pour mieux mettre en relief la fragilité et le peu de durée de cette habitation. L'adjectif « terrestris » ne fait pas allusion à l'origine de notre corps, formé du limon de la terre (cf. Gen. II, 7); ainsi qu'on le voit par la seconde moitié du verset, elle le classe simplement dans la catégorie des choses qui sont ici-bas, par opposition au ciel, notre future demeure. — *Dissolvatur* : par la mort et par la corruption du tombeau. — *Ædificationem ex Deo*. Contraste frappant : pour remplacer la petite tente fragile qu'est notre corps, nous aurons plus tard, comme lieu d'habitation de notre âme, une maison proprement dite (*domum*), un édifice d'autant plus solide, qu'il aura été préparé par Dieu lui-même, et non par des mains d'hommes (*non manufactam*);

mus, domum non manufactam, æternam in cælis.

2. Nam et in hoc ingemiscimus, habitationem nostram, quæ de cælo est, superindui cupientes;

3. si tamen vestiti, non nudi inveniamur.

4. Nam et qui sumus in hoc taberna-

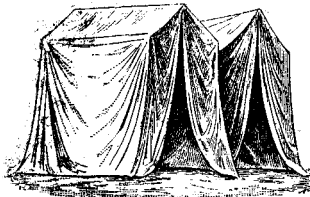
de Dieu, une maison qui n'est pas faite de main d'homme, mais qui est éternelle, dans les cieus.

2. Aussi, dans ce corps nous gémissons, désirant d'être revêtus de notre habitation céleste,

3. si toutefois nous sommes trouvés vêtus, et non pas nus.

4. Car, pendant que nous sommes dans

aussi cette construction durera-t-elle à jamais (*æternam*). Ce palais glorieux et éternel de l'âme ne consiste point, comme le pensent quelques commentateurs, dans le séjour même du ciel (cf. Joan. XIV, 2), mais, d'après le contexte et la plupart des interprètes, dans notre corps ressuscité. — *Habemus*. L'emploi du temps présent garantit la certitude absolue du fait en question. — *Nam et* (mieux : « etenim », vers. 2)... Sûr d'avoir part à la résurrection, l'apôtre confirme cette assurance par le désir ardent qu'il éprouve de posséder au plus tôt la demeure éternelle dont il a parlé au vers. 1. — La locution *in hoc* (ἐν τούτῳ) n'a pas le sens de : c'est pourquoi (Estius et d'autres). Le pronom grec retombe sur le substantif σάρκα; du verset précédent (Vulg. « habitationem ») et désigne notre corps mortel. Comp. le vers. 4 : « in hoc habitaculo ». — *Ingemiscimus*. Tandis que nous habitons dans cette misérable tente terrestre, nous gémissons, par suite d'un vio-



Tentes romaines.

(D'après la colonne d'Antonin.)

lent désir, dont l'objet est décrit au moyen d'une autre métaphore très expressive : *habitationem... superindui...* Le corps humain, d'abord comparé à une tente, est maintenant assimilé à un vêtement. Ces deux images sont mêlées ensemble, mais faciles à distinguer et à comprendre. Les rabbins aursi et les néoplatoniciens appellent parfois le corps un vêtement de l'âme. Saint Paul ne dit pas « indui », mais « superindui », être revêtu par-dessus. Il suppose donc deux vêtements superposés. Notre âme est déjà comme vêtue d'un corps mortel, et nous voudrions, mais sans être dépouillés de ce corps, c.-à-d., sans passer par la mort, qui nous repugne, être recouverts, par-dessus ce corps mortel, du corps glorieux que nous fournirà la résurrection. — Dans l'épître aux Rom. VIII,

19 et ss., Paul signale aussi les douloureux soupirs que pousse la nature entière, humiliée et affligée à cause des péchés de l'homme, et il en déduit la future transfiguration de tous les êtres créés; il démontre de même ici notre résurrection à venir par le désir que nous en ressentons dès cette vie, ce désir ne pouvant provenir que de Dieu, qui l'a placé en nous comme un gage. — Le « superindui » mentionné ci-dessus suppose que le premier vêtement subsiste encore, c.-à-d., que l'on n'a point passé par la mort. Saint Paul insiste sur ce point au vers. 3 : *si tamen vestiti* (revêtus de notre corps mortel), *non nudi* (non encore dépouillés de ce corps) *inveniamur* (mieux : « inventi fuerimus »; à savoir, au jour du second avènement de Jésus-Christ). L'écrivain sacré indique donc ici quels sont ceux pour qui se réalisera le phénomène qu'il a comparé à un second vêtement mis par-dessus un autre. Il s'agit des hommes que la fin du monde trouvera encore vivants, et dont il a été déjà question I Cor. xv, 51 (voyez le commentaire). C'est pour eux seuls qu'aura lieu, sans la situation intermédiaire de la mort et du tombeau, le passage d'un corps mortel à un corps ressuscité : « Dieu les revêtira du nouveau corps, sans qu'auparavant ils aient eu besoin d'ôter l'ancien ». Leur chair subira seulement une soudaine et mystérieuse transfiguration (voyez le vers. 4^a). Telle est l'explication la plus généralement admise de ce verset. Elle s'harmonise seule avec le texte et le contexte, comme aussi avec les passages parallèles de saint Paul (I Cor. xv, 51 et I Thess. iv, 14-16). On s'écarterait de la pensée de l'apôtre, si l'on prenait dans un sens spirituel les mots « vestiti » et « nudi » : Nous jouirons de la gloire du ciel, « si nous en sommes trouvés dignes; c.-à-d., si nous sommes revêtus de la grâce, de la charité et des bonnes œuvres, non toutefois si nous en sommes dépouillés » (Corn. a Lap.). — La leçon ἐκδυσάμενοι, « expoliati », au lieu de ἐνδυσάμενοι, « vestiti », est insuffisamment garantie. Elle est rejetée à juste titre par les critiques; elle aboutit du reste à une tautologie. La Vulg. a pareillement suivi le texte le plus autorisé, en lisant « si tamen », pourvu que (εἴπερ), et non εἴγε, puisque, attendu que. La différence est d'ailleurs peu sensible cette fois. — *Nam et qui...* (vers. 4). C'est la répétition du vers. 2, avec un petit commentaire. Tant que nous habitons ce corps mortel, semblable à une tente passagère (*in hoc tabernaculo*; comp. le vers. 1),

cette tente, nous gémissons sous le fardeau, parce que nous ne voulons pas être dépouillés, mais être revêtus par-dessus, afin que ce qu'il y a de mortel soit absorbé par la vie.

5. Or, celui qui nous a formés pour cela même, c'est Dieu, qui nous a aussi donné les arrhes de l'Esprit.

6. Nous sommes donc toujours pleins de confiance, sachant que, pendant que nous habitons dans ce corps, nous demeurons loin du Seigneur

7. (car c'est par la foi que nous marchons, et non par la claire vue);

8. nous sommes, *dis-je*, pleins de confiance, et nous aimerions mieux sortir de ce corps, et aller habiter auprès du Seigneur.

culo, ingemiscimus gravati, eo quod nolimus expoliari, sed supervestiri, ut absorbeat quod mortale est a vita.

5. Qui autem efficit nos in hoc ipsum, Deus, qui dedit nobis pignus Spiritus.

6. Audentes igitur semper, scientes quoniam dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino

7. (per fidem enim ambulamus, et non per speciem);

8. audemus autem, et bonam voluntatem habemus magis peregrinari a corpore, et præsentes esse ad Dominum.

nous gémissons comme l'on fait lorsqu'on est chargé d'un pesant fardeau (*gravati*). Ce poids n'est autre que l'horreur naturelle que la mort nous inspire. Nous voudrions ne point passer par cette « mort amère », ne pas être dépouillés de notre corps actuel, comme dit l'apôtre, revenant à l'image du vêtement, mais *supervestiri*, revêtir notre corps glorieux, immortel, par-dessus ce vêtement mortel transformé. — La nature de cette transformation nécessaire est précisée par les mots *ut absorbeat*..., qui rappellent I Cor. xv, 54. — *Quod mortale...* : le corps actuel. *A vita* : la vie ressuscitée, qui, dans l'hypothèse, ferait disparaître immédiatement du corps humain, sans la mort et la dissolution qui la suit, tout ce qu'il renferme d'éléments corruptibles. Voyez Tertullien, c. *Marcion*, v, 12. — *Qui autem...* (vers. 5). Pour donner plus de force à son argumentation, Paul ajoute que le désir intime sur lequel il l'a appuyée n'est pas une chose purement subjective, sans objet réel, mais un fait dont Dieu lui-même est l'auteur, de sorte que c'est là une garantie indéniable de notre résurrection future. — *Efficit*. Il faut lire, d'après le grec, « effecté » au temps parfait (mieux encore : « disposuit, préparavit ») : celui qui nous a formés pour cela même (*in hoc ipsum*); c.-à-d., comme il résulte du vers. 4^e, « in hoc ut nolimus expoliari sed supervestiri ». Ce refus énergique de notre nature ne vient pas de nous, mais du Créateur. — Le mot *Deus* est très accentué : C'est Dieu qui... — *Qui dedit nobis...* Dans le sens de « quippe qui dederit... » : attendu qu'il nous a donné... Ce trait motive l'assertion précédente. — *Pignus Spiritus* : l'Esprit-Saint en guise d'arrhes. Voyez 1, 22 et le commentaire. Dès là qu'il daigne nous donner son Esprit au baptême, pour nous régénérer, Dieu nous promet davantage encore pour l'autre vie, notamment la gloire de l'éternité bienheureuse. Cf. Rom. viii, 17.

6-10. Consolants effets que produit pour les ministres du Christ l'assurance de la résurrection.

— C'est d'abord un saint courage (*audentes*, θαρρόντες), malgré leurs tribulations incessantes. Cf. iv, 7 et ss. — En outre, ils aspirent constamment à la vraie patrie, vers. 6^e-8 : *scientes quoniam...* — *Dum sumus in...* Plus clairement dans le grec : Tandis que nous habitons (ἐνδημοῦντες) dans le corps. Cf. vers. 1 et ss. — *Peregrinamur*. Le verbe ἐκδημῶμεν, qui fait un jeu de mots avec ἐνδημοῦντες, signifie proprement : Nous sommes en exil (α *Domino*, loin du Seigneur Jésus). C'est une troisième métaphore qui est introduite ici : notre corps mortel, nommé plus haut la tente, puis le vêtement de l'âme, est maintenant appelé une patrie; patrie seulement temporaire et d'ordre inférieur, qui n'est en réalité qu'une terre d'exil, si on la compare au ciel, la patrie par excellence et définitive du chrétien. Cf. Phil. iii, 20; Hebr. xi, 13 et ss., etc. — *Per fidem enim...* (vers. 7). Ces mots, qui forment une parenthèse, servent à expliquer la formule « peregrinamur a Domino ». Quelques lecteurs auraient pu objecter : Mais ne vivons-nous point dès ici-bas auprès du Christ? Sans doute, répond l'apôtre; néanmoins, durant la vie présente, notre union à Jésus-Christ est « circonscrite dans la sphère de la foi »; elle est donc imparfaite, simplement médiate. Viendra un jour où nous contemplerons le Sauveur directement, face à face, à travers une forme visible (*per speciem*, διὰ εἶδους), et alors nous le connaîtrons parfaitement. Cf. I Cor. xiii, 12. — *Ambulamus*. La foi et la vision sont assimilées à deux régions que nous avons à traverser l'une après l'autre. — *Audemus...* (vers. 8). Saint Paul reprend la phrase commencée au vers. 6, et que la parenthèse du vers. 7 l'avait empêché de terminer. — *Bonam voluntatem habemus*. Dans le grec : εὐδοκοῦμεν, nous désirons. — *Magis peregrinari* (ἐκδημῆσαι). Comme au vers. 6. C.-à-d. : Nous voudrions plutôt mourir... Et pourtant l'apôtre ne cachait pas, dans les vers. 2-4, combien la mort lui paraissait dure en elle-même; mais il oublie en ce moment

9. Et ideo contendimus, sive absentes, sive praesentes, placere illi.

10. Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum, sive malum.

11. Scientes ergo timorem Domini, hominibus suademus; Deo autem manifesti sumus: spero autem et in conscientiis vestris manifestos nos esse.

9. C'est pourquoi nous nous efforçons, soit que nous soyons sortis *du corps*, soit que nous y habitons, de lui être agréables.

10. Car il faut que nous comparaissons tous devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû à son corps, selon le bien ou le mal qu'il aura fait.

11. Sachant donc combien le Seigneur est redoutable, nous tâchons de persuader les hommes; mais nous sommes connus de Dieu, et j'espère que nous sommes aussi connus dans vos consciences.

ses terreurs, à cause de l'immense bienfait qu'elles doivent lui procurer : *praesentes esse* (ἐνδημῶσαι, habiter) *ad Dominum*. — *Et ideo...* (vers. 9). Troisième résultat : le désir et l'espoir de jouir de Notre-Seigneur Jésus-Christ pendant toute l'éternité excite puissamment ses ministres à agir dès ici-bas de manière à lui plaire. — *Sive absentes, sive...* Le grec renverse l'ordre des deux hypothèses : εἴτε ἐνδημοῦντες, εἴτε ἐκδημοῦντες; soit que nous habitons (dans le corps), soit que nous soyons exilés (du corps); c.-à-d., soit que nous vivions, soit que nous soyons déjà morts. Les commentateurs se demandent avec quelque hésitation si ces participes dépendent de *contendimus* ou de *placere*. Les morts étant incapables de faire des efforts pour plaire à Dieu, ceux qui adoptent la première construction sont obligés de modifier un peu le sens de ἐκδημοῦντες, qu'ils traduisent par : (Soit que) nous mouririons. C.-à-d. : Nous nous efforçons de bien mourir pour le Christ. Mieux vaut adopter le second sentiment, non toutefois de manière à traduire : Nous faisons des efforts pour lui plaire, soit en cette vie, soit dans l'autre; mais, d'après le contexte : Nous mettons notre zèle à lui plaire, quoi qu'il en soit de l'état où nous nous trouverons lors de son second avènement, puisque nous pouvons alors être ou encore vivants, ou déjà morts. Voyez les vers. 2, 3 et 10. — Motif de ces généreux efforts : *Omnes enim...* (vers. 10). Tous, sans exception, il nous faudra comparaître au tribunal du Christ, que Dieu a établi juge du monde entier. Cf. Act. x, 40; Rom. xiv, 10 et ss.; Apoc. x, 42, etc. Le verbe *manifestari* dit beaucoup, car il suppose qu'aucun détail de notre conduite n'échappera aux regards de celui qui scrute tous les secrets des cœurs. — *Ut referat...* C.-à-d., afin que chacun reçoive ce qu'il a mérité par ses œuvres. — *Propria corporis*. La Vulgate et la plupart des Pères latins ont lu : τὰ ἴδια τοῦ σώματος. Les manuscrits grecs ont tous : διὰ τοῦ σώματος, les (choses faites) par le corps, c.-à-d., la conduite que nous aurons tenue durant notre existence corporelle, selon l'excellente explication de saint Augustin. En effet, il serait inexact de rappor-

ter toutes nos actions à notre corps. — *Bonum, malum...* D'après les uns : le bien et le mal moral. Selon d'autres : la récompense ou le châtement. La ponctuation du texte grec favorise davantage cette seconde interprétation.

§ IV. — *La vie d'un apôtre*. V, 11-VII, 1.

« Après avoir esquissé les deux tableaux du ministère apostolique, celui de sa dignité et de sa gloire (II, 14-IV, 6) et celui de ses peines et de ses espérances (IV, 7-V, 10), Paul... est amené à établir les vrais rapports d'un ministre du Christ avec la communauté des croyants. »

1° Les ministres du Sauveur ne travaillent que par amour pour lui et pour réconcilier les hommes avec Dieu. V, 11-21.

11-13. But que se propose saint Paul en faisant son apologie. — L'expression *timorem Domini* peut recevoir deux sens, entre lesquels les interprètes se partagent. Le plus souvent, les écrivains sacrés nomment crainte de Dieu le sentiment qui porte l'homme à éviter le mal et à faire le bien en vue du jugement du Seigneur (cf. VII, 1; Eccl. I, 16; Rom. III, 18, etc.). D'autres fois (par ex., Gen. xxxi, 42; Ps. xxx, 12; Rom. XIII, 3, etc.), cette locution désigne ce terrible jugement lui-même. Les deux significations conviennent à notre passage; mais nous préférons la seconde, à la suite de saint Jean Chrysostome, d'Estius, etc. Dans le premier cas, il semble que l'apôtre n'aurait pas dit : Connaissant la crainte...; mais : Ayant la crainte de Dieu. — Même hésitation à propos des mots *hominibus suademus*, qui peuvent signifier : Nous persuadons aux hommes de redouter les jugements divins (ou de recevoir l'évangile); ou bien : Je m'efforce de convaincre mes ennemis de ma parfaite sincérité, de la droiture de mes intentions, afin de n'être pour personne une cause de scandale. Le contexte cadre mieux avec cette dernière opinion (saint Jean Chrysostome, Estius, etc.). — *Deo autem...* Très forte antithèse : Quant à Dieu, il est inutile de chercher à le persuader dans un sens ou dans l'autre, puisqu'il nous connaît à fond toutes choses (*manifesti...*) — *Spero autem...* Opposant tacitement et délicatement la grande masse

12. Nous ne nous recommandons pas de nouveau nous-mêmes auprès de vous, mais nous vous donnons l'occasion de vous glorifier à notre sujet, afin que vous puissiez répondre à ceux qui se glorifient de ce qui paraît, et non de ce qui est dans le cœur.

13. En effet, si nous sommes emportés comme hors de nous-mêmes, c'est pour Dieu; si nous sommes pleins de bon sens, c'est pour vous.

14. Car l'amour du Christ nous presse, étant d'avis que si un seul est mort pour tous, tous sont morts par là-même;

15. et le Christ est mort pour tous,

12. Non iterum commendamus nos vobis, sed occasionem damus vobis gloriandi pro nobis, ut habeatis ad eos qui in facie gloriantur, et non in corde.

13. Sive enim mente excedimus, Deo; sive sobrii sumus, vobis.

14. Caritas enim Christi urget nos; aestimantes hoc, quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt;

15. et pro omnibus mortuus est Chri-

des fidèles de Corinthe à ses adversaires, Paul exprime l'espoir qu'ils n'ont pas besoin non plus d'être convaincus par lui de sa loyauté, attendu qu'ils ont de la connaissance complète, basée sur le témoignage de leur conscience et de leur expérience (*in conscientiis...*), et non sur les préjugés humains. — *Non iterum...* (vers. 12). Comme il a été dit plus haut (notes de III, 1), saint Paul avait des ennemis acharnés, qui épiaient ses paroles et ses actes pour lui nuire. C'est en pensant à eux qu'il explique de nouveau le motif pour lequel il fait ainsi son apologie : s'il semble parler davantageusement de lui-même, ce n'est point par orgueil; c'est pour que les Corinthiens, le connaissant mieux encore, soient fiers d'avoir en lui un véritable apôtre (*occasionem damus... gloriandi...*), et qu'ils puissent le défendre avec succès contre ceux qui l'attaquaient injustement (*ut habeatis...*; c.-à-d., afin que vous ayez de quoi répondre...). — *Qui in facie... et non...* Par ces mots, les ennemis de l'apôtre sont stigmatisés comme étant des menteurs hypocrites : leur mérite n'a rien de foncier et de solide; il ne consiste qu'en apparences et en paroles. — *Sive enim...* (vers. 13). Quel qu'il fasse, Paul se propose uniquement la gloire de Dieu et le bien des âmes; les chrétiens de Corinthe peuvent donc se glorifier à son sujet, car il n'a point parlé pour se vanter. — *Mente excedimus*. Le grec ἐξέστραμεν signifie simplement : « excessimus ». Il a le sens de déraisonner (cf. Marc. III, 21 et le commentaire), ou, du moins, de dépasser les limites de la modestie. L'apôtre désigne sans doute par là les éloges qu'il était contraint parfois de se donner à lui-même. Cf. XI, 1, 16. — *Sobrii sumus* (συμφοροῦμεν). Contraste : être dans son bon sens, et ici, parler modestement de soi. Selon quelques auteurs, l'antithèse consisterait, d'une part, dans la manifestation d'un zèle ardent, qui agit « opportune, importune », et de l'autre, dans une conduite plus calme, plus rassise, en ce qu'on appelle « l'ornière du devoir ». Nous préférons le premier sentiment. Quel qu'il en soit, en toutes choses saint Paul ne pensait qu'à Dieu

et à ses frères. *Deo, vobis* : tel était son double mobile, vraiment apostolique.

14-21. L'exemple du Christ, qui a tant aimé les hommes, presse les ministres de l'évangile de ne rechercher que Dieu et les âmes, jamais leur intérêt privé. — Les mots *caritas Christi* peuvent représenter aussi bien notre amour pour Jésus-Christ que son amour pour nous; mais les développements qui suivent montrent que l'apôtre avait en vue le second sens, puisqu'ils décrivent les effets de l'amour du Sauveur. — *Urget nos* (συνέχει ἡμᾶς). C.-à-d., nous presse de nous dévouer, nous aussi, tout entiers pour Dieu et pour le prochain. Moins bien, d'après quelques exégètes modernes : « cohibet nos », nous retient dans les limites du devoir et nous empêche de penser à nous. — *Aestimantes*. Plus fortement dans le grec : ayant jugé. — *Quoniam si* (telle est la meilleure leçon, quoique un certain nombre de manuscrits suppriment la particule εἰ, « si »)... La première considération qui a frappé Paul comme prédicateur de la foi, c'est l'immense bienfait que le Christ nous a accordé par sa mort ignominieuse (*unus pro omnibus...*), car il a ainsi obtenu le salut de tous les hommes. — De là cette conclusion : *ergo omnes mortui...* Pensée profonde, qu'on retrouve sous diverses formes dans les écrits de l'apôtre (cf. Rom. VI, 2 et ss.; Gal. II, 19 et ss.; Col. III, 3, etc.). En Adam, notre premier père, nous avons tous péché et mérité la mort. Mais le Christ est le second Adam, le chef de l'humanité régénérée : il a consenti à se substituer à nous, et à subir à notre place la sentence de mort lancée contre nous. D'où il suit que nous sommes tous morts en lui et avec lui d'une manière mystique, de sorte qu'il ne tient qu'à chacun de nous de s'approprier la mort du Sauveur par la foi et par la charité. — *Et... mortuus est* (les mots *pro omnibus* manquent ici dans le grec) *ut...* (vers. 15). Cette autre considération de l'apôtre lui a révélé de quelle manière nous devons répondre au bienfait que le Christ nous a accordé en mourant pour nous. — *Qui vivunt* (οἱ ζῶντες). Paul donne ce nom aux hommes qui, après être morts avec Jésus-

stus, ut et qui vivunt, jam non sibi vivunt, sed ei qui pro ipsis mortuus est et resurrexit.

16. Itaque nos ex hoc neminem novimus secundum carnem. Et si cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus.

17. Si qua ergo in Christo nova creatura, vetera transierunt; ecce facta sunt omnia nova.

18. Omnia autem ex Deo, qui nos reconciliavit sibi per Christum, et dedit nobis ministerium reconciliationis.

19. Quoniam quidem Deus erat in

afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux.

16. C'est pourquoi désormais nous ne connaissons plus personne selon la chair; et si nous avons connu le Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus.

17. Si donc quelqu'un est dans le Christ, il est une nouvelle créature; les vieilles choses sont passées; voici que tout est devenu nouveau.

18. Et tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par le Christ, et qui nous a confié le ministère de la réconciliation.

19. Car Dieu a réconcilié le monde

Christ, comme il vient d'être dit, ont reçu de lui une vie nouvelle, par l'intermédiaire de la foi et du baptême. Ainsi transformés, ils ne doivent plus vivre pour eux-mêmes, ni rechercher leurs intérêts propres (*jam non sibi...*), mais rapporter toutes leurs actions à la gloire de celui auquel ils doivent toutes choses (*sed ei qui...*). — *Et resurrexit.* Ce trait n'est pas ajouté sans raison; car si la mort du Christ nous a rachetés et délivrés du péché, sa résurrection est le type et le modèle de notre régénération spirituelle. — *Itaque...* Dans les vers. 16-17, l'auteur déduit une autre conséquence pratique de cette vie nouvelle que nous avons puisée en Jésus-Christ. Lui et ses collaborateurs ne jugent plus désormais des choses et des personnes selon la chair, mais conformément aux lumières de la foi. — *Ex hoc* (ἀπό τοῦ νῦν) : à partir de maintenant; depuis qu'ils sont devenus chrétiens. — *Novimus.* Dans le sens de juger, apprécier. La formule *secundum carnem* se rattache évidemment à ce verbe et représente une façon de juger, d'apprécier, inspirée par des raisons purement naturelles, tels que sont les préjugés de race ou de condition, l'égoïsme, etc. C'est ainsi que Paul, avant sa conversion, s'était enorgueilli de sa naissance juive, de sa circoncision, de son pharisaïsme (cf. xi, 18, 22; Gal. i, 14; Phil. iii, 4-6). Mais, depuis qu'il avait été régénéré par Jésus-Christ, il avait renoncé à cette appréciation très fautive des hommes et des faits, et il jugeait toutes choses d'après la norme de la foi, la seule vraie, la seule complète. — *Et si* (d'après la meilleure leçon : εἰ καί, « licet ») *cognovimus...* A titre d'exemple, il cite les deux jugements qu'il avait portés tour à tour sur le Christ lui-même. Avant sa conversion, il ne l'avait connu que *secundum carnem*, le regardant comme un homme ordinaire, ou plutôt comme un faux Messie, comme un novateur sacrilège, dont il fallait saper l'œuvre par la base. Maintenant, uni à lui et vivant de sa vie, il l'appréciait à sa juste valeur et savait reconnaître tous ses titres, tous ses mérites : *sed nunc jam non...* (litote pleine d'humilité). — *Si qua ergo...* (vers. 17). Autre con-

clusion générale. La Vulgate rend imparfaitement le sens. Saint Ambroise, *ad Faustin., Ep. xxxix, 4*, donne une meilleure traduction du grec : « Si qui est in Christo, nova creatura est. » C.-à-d. : Si quelqu'un a été uni à Jésus-Christ par le baptême, il est devenu une créature nouvelle sous le rapport moral. Cf. Eph. ii, 10, 15; Col. iii, 9-10, etc. — C'est avec l'accent du triomphe que Paul insiste sur cette pensée : *Vetera transierunt, ecce...* Les vieilles choses figurent le vieil homme avec ses inclinations mauvaises, transmises par Adam. Ces mots sont peut-être un écho d'Isaïe, XLIII, 18-19. — *Omnia autem...* (vers. 18). C.-à-d., « omnia hæc nova ». L'écrivain sacré remonte à la source suprême de ce merveilleux renouvellement : c'est Dieu lui-même qui l'a opéré par l'intermédiaire de son Christ : *ex Deo, qui...* — Nous pensons avec d'assez nombreux commentateurs que le pronom *nos* représente tous les hommes, tous ceux du moins qui auront part à la rédemption; en effet, au vers. 19, il a pour équivalent le substantif « mundum ». Au contraire, *nobis* ne se rapporte qu'aux apôtres et aux autres prédicateurs de l'évangile, ainsi qu'il résulte du texte même. — *Reconciliavit sibi.* Expression fort bien choisie. Par suite du péché d'Adam, nous étions tous devenus l'objet de la colère divine, et nous ne pouvions par nous-mêmes rentrer en grâce avec le Seigneur, puisque nous étions incapables d'acquitter notre dette envers lui. Mais Dieu, dans sa bonté infinie, nous a envoyé son Fils, le Verbe incarné, qui, par ses souffrances et par sa mort, a daigné servir à l'humanité de rançon, de propitiation, de sorte que c'est par lui en réalité (*per Christum*) que notre réconciliation a été effectuée. Toutefois, comme il est nécessaire que chaque individu s'approprie par la foi la rédemption qui a été ainsi offerte au monde entier, il a fallu des prédicateurs pour la faire connaître. Cf. Rom. x, 17. Ce glorieux rôle avait été confié aux apôtres : *dedit nobis...* — Le vers. 19 ne fait que répéter ces mêmes pensées, en les commentant brièvement. La locution *erat...* *reconcilians*, beaucoup plus

avec lui dans le Christ, ne leur imputant point leurs péchés ; et il a mis en nous la parole de réconciliation.

20. Nous faisons donc les fonctions d'ambassadeurs pour le Christ, comme si Dieu exhortait par nous. Nous vous en conjurons au nom du Christ, réconciliez-vous avec Dieu.

21. Celui qui ne connaissait point le péché, il l'a fait péché pour nous, afin qu'en lui nous devinssions justice de Dieu.

Christo mundum reconcilians sibi, non reputans illis delicta ipsorum ; et posuit in nobis verbum reconciliationis.

20. Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. Obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo.

21. Eum qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit, ut nos efficeremur justitia Dei in ipso.

CHAPITRE VI

1. Étant les coopérateurs de Dieu, nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu.

2. Car il dit : Au temps favorable je t'ai exaucé, et au jour du salut je t'ai

1. Adjuvantes autem exhortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.

2. Ait enim : Tempore accepto exaudivi te, et in die salutis adjuvi te. Ecce

expressive que le préterit « reconcilavit », marque très énergiquement la continuation et l'intensité du fait. — Quant au sens, la formule in Christo ne diffère pas de « per Christum ». — Non reputans... Ce trait désigne l'un des éléments principaux de la réconciliation de Dieu avec le monde ; à savoir, le pardon des péchés, généralement accordé par Dieu au monde, en vue des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Verbum reconciliationis. En effet, la prédication apostolique se résumait dans cette exhortation pressante : Réconciliez-vous avec Dieu. Comp. le vers. 20^b. — Pro Christo ergo... (verset 20). C'est la conséquence de l'assertion qui précède. Chargés d'annoncer aux hommes le mystère de la rédemption, les apôtres sont par là même les ambassadeurs et les représentants du Christ (legatione fungimur). — Deo exhortante per... : puisque c'est Dieu qui leur avait confié leur mission. Comp. les vers. 18^b et 19^b. — Obsecramus... Paul s'acquitte ici même de sa fonction de délégué du Christ, en exhortant les Corinthiens à se réconcilier pleinement avec Dieu : reconciliamini... — Pro Christo. C.-à-d. : (Je vous exhorte) au nom du Christ, à la place du Christ dont je suis le représentant. — Pour rendre son exhortation plus fructueuse, l'apôtre rappelle à ses lecteurs ce que Dieu, dans son infinie bonté, a fait pour opérer notre sanctification : Eum qui non... (vers. 21). Celui qui n'a pas connu le péché, qui ne l'a jamais commis, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Joan. VIII, 46 ; Hebr. IV, 15 ; I Joan. III, 5, etc. L'assertion eum... peccatum fecit est donc d'une hardiesse et d'une force extraordinaires. « Dieu l'a fait (le Christ) péché pour nous ; » c'est-à-dire qu'après que Notre-

Seigneur eut consenti à devenir notre rançon, Dieu l'a traité avec autant de rigueur que s'il avait été le péché personnifié. Comp. le passage analogue Gal. III, 13. — Pro nobis : pour nous, les vrais coupables, que Dieu voulait sauver. — Justitia Dei. Autre expression abstraite, très éloquente, qui équivaut à celle-ci : justifiés par Dieu. Comp. Rom. I, 17, etc. — In ipso : en vertu de l'union que la foi établit entre Jésus et nous. Comp. le vers. 17.

2^o Comment les prédicateurs s'acquittent du ministère d'amour qui leur a été confié. VI, 1-10.

CHAP. VI. — 1-2. Grave avertissement à l'adresse des Corinthiens. — Adjuvantes. Le grec συνεργοὺντες signifie : travaillant avec, collaborateurs. C'est donc en sa qualité de coopérateur et d'ambassadeur du Christ (cf. v. 20) que Paul presse les chrétiens de Corinthe de mettre à profit la grâce divine. — Ne in vacuum... En effet, l'ouvrier évangélique ne se contente pas de prêcher l'évangile ; il travaille aussi à lui faire porter des fruits nombreux dans les âmes. — Recipiatis. Plutôt « receptoris », d'après le grec. C'est au temps passé que l'apôtre reporte ses lecteurs : Prenez garde d'avoir reçu en vain la grâce de la conversion. Ils l'auraient reçue inutilement, s'ils retombaient dans leurs fautes d'autrefois et s'ils ne vivaient pas en vrais croyants. — Ait enim (vers. 2) : à savoir, Dieu, qui est l'auteur des saintes Écritures. — Le texte qui suit, Tempore accepto..., est emprunté à Isaïe, XLIX, 8, et cité d'après les LXX. Le Seigneur, s'adressant à son serviteur, le Messie, qui est censé lui avoir offert d'ardentes prières pour le salut de l'humanité, lui annonce solennellement qu'il l'a exaucé.

nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.

3. Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum;

4. sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis,

5. in plagis, in carceribus, in seditiombus, in laboribus, in vigiliis, in jejuniis,

6. in castitate, in scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu sancto, in caritate non ficta,

7. in verbo veritatis, in virtute Dei,

secours. Voici maintenant le temps favorable; voici maintenant le jour du salut.

3. Ne donnons à personne aucun scandale, afin que notre ministère ne soit pas décrié;

4. mais montrons-nous en toutes choses comme des ministres de Dieu, par une grande patience dans les tribulations, dans les détresses, dans les angoisses,

5. dans les coups, dans les prisons, dans les séditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes,

6. par la chasteté, par la science, par la longanimité, par la bonté, par les fruits de l'Esprit-Saint, par une charité sincère,

7. par la parole de vérité, par la force

— Saint Paul commente brièvement ce texte, et proclame que l'époque de grâces promise par Dieu à son Christ est arrivée : *Ecce nunc* (adverbe accentué) *tempus*...

3-10. Description de la vie d'un apôtre. « Ce tableau, composé de souvenirs et d'expériences personnels, reproduit, en d'autres termes et avec des détails plus variés et plus pittoresques, celui que nous avons vu au chap. iv, vers. 7 et ss. » Il a aussi un caractère apologétique; il est destiné à montrer que Paul ne néglige rien de ce qui peut contribuer au succès de sa prédication. — *Dantes*... Ce participe et ceux qui suivent sont parallèles à « adjuvantes » du vers. 1; ils dépendent par conséquent du verbe « exhortatur ».



Chrétiens condamnés aux mines.
(D'après un bas-relief antique.)

Le vers. 2 forme donc une sorte de parenthèse. — Les deux détails qui composent le thème des versets 3-4^e offrent une description générale de la conduite apostolique de saint Paul. Le

premier trait, *nemini... ullam...* est négatif; il nous apprend ce que Paul évitait dans ses rapports avec les hommes, et le motif qui le dirigeait en cela (*ut non vituperetur...*). Un prédicateur qui blesse imprudemment ses auditeurs nuit beaucoup à son ministère. — Le second trait est positif : *sed in omnibus... sicut...* (verset 4^e). *Exhibeamus* est une traduction inexacte; il faudrait le présent : « exhibemus », nous nous manifestons. — *Sicut Dei ministros* : tels que doivent être et que sont en réalité les vrais délégués du Seigneur. — Dans les vers. 4^e-7, l'apôtre insiste sur les vertus particulières qu'il s'efforçait de pratiquer pour rendre son ministère fructueux. D'abord la patience : *in multa...* Suivent neuf substantifs (*in tribulationibus... jejuniis*), qui rappellent surtout les situations pénibles dans lesquelles Paul s'était montré patient. On peut les partager en trois groupes de trois. Le premier groupe mentionne, en gradation ascendante, des adversités d'un caractère général : *in tribulationibus... angustiis...* Le second expose des persécutions spéciales : *in plagis... seditiombus*. Cf. xi, 23 et ss.; Act. xiii, 50; xiv, 5, 19; xvi, 19 et ss.; xvii, 5 et ss., etc. Le troisième signale quelques-unes des souffrances librement acceptées par saint Paul : *in laboribus... jejuniis*. Cf. xi, 23; Act. xx, 31, etc. — Les vers. 6 et 7 continuent la liste inaugurée au vers. 4 par la patience. Neuf autres vertus sont citées. *In castitate* : d'après le grec (ἐν ἀγνότητι), non pas la chasteté d'une manière exclusive, mais la pureté morale, la sainteté de vie. *In scientia* : surtout la science pratique et la sagesse dans la conduite. *In longanimitate* : pour supporter les injures des adversaires et les fautes des pécheurs. Les mots *in Spiritu sancto* représentent, d'après l'opinion la plus probable, les inspirations et les dons du divin Esprit, communiqués abondamment aux ouvriers du Christ. *In caritate* : mais une charité sincère et agissante (*non ficta*; cf. Rom. xii, 9). *In verbo...* : un enseignement toujours conforme à la vérité (cf.

'de Dieu, par les armes de la justice à droite et à gauche,

8. dans la gloire et l'ignominie, dans la mauvaise et la bonne réputation; comme des séducteurs, et pourtant véridiques; comme inconnus, et pourtant bien connus;

9. comme mourants, et voici que nous vivons; comme châtiés, mais non mis à mort;

10. comme tristes, et toujours dans la joie; comme pauvres, et enrichissant beaucoup d'autres; comme n'ayant rien, et possédant tout.

11. Notre bouche s'est ouverte pour vous, ô Corinthiens; notre cœur s'est dilaté.

12. Vous n'êtes pas à l'étroit au

per arma justitiæ a dextris et a sinistris,

8. per gloriam et ignobilitatem, per infamiam et bonam famam; ut seductores, et veraces; sicut qui ignoti, et cogniti;

9. quasi morientes, et ecce vivimus; ut castigati, et non mortificati;

10. quasi tristes, semper autem gaudentes; sicut egentés, multos autem locupletantes; tanquam nihil habentes, et omnia possidentes.

11. Os nostrum patet ad vos, o Corinthii; cor nostrum dilatatum est.

12. Non angustiamini in nobis, angu-

iv, 2). *In virtute...* : avec l'assistance de cette force divine, qui éclatait dans les miracles et les actes de courage des apôtres. — *Per arma...* Ici la formule se modifie légèrement : la préposition « per » (δέξ) prend la place de « in » (ἐν). Pour cette raison, plusieurs commentateurs rattachent ce détail aux suivants (comp. le vers. 8) et non aux précédents; mais nous préférons la connexion indiquée plus haut. L'expression *arma justitiæ a dextris et...* ne désigne pas des actes de vertu pratiqués en tout temps, et pour ainsi dire dans toutes les directions; par conséquent, toutes sortes de bonnes œuvres. Elle ne figure pas non plus la prospérité et l'adversité, en tant que les apôtres se seraient servis de ces situations diverses comme d'instruments (« arma ») pour acquérir la sainteté et la manifester. Il est mieux de prendre le mot armes dans le sens strict, et de voir dans cette formule la désignation de « toutes les vertus et toutes les qualités que Dieu accorde à ses ministres... pour les mettre à même de remplir leur mission ». Elles sont nommées ici armes de justice, parce qu'elles sont fournies par la justice, c.-à-d. la sainteté, ou parce qu'elles servent à la défendre. Cf. Rom. vi, 13; Eph. vi, 15. Les anciens portaient dans la main droite les armes offensives (le glaive, la lance, etc.), et dans la main gauche les armes défensives (le bouclier, etc.). C'est à cette coutume que font allusion les mots *a dextris et a...* — *Per gloriam et...* Dernière série de traits caractéristiques (vers. 8-10), dans laquelle il y a cela de particulier que ces traits sont énoncés par des antithèses. » Au vers. 7^b, la préposition δέξ, « per », signifiait : au moyen de. Dans celui-ci elle a un sens local, et marque un état à travers lequel on passe. Saint Paul veut dire : Que je sois honoré ou méprisé, qu'on parle mal de moi ou qu'on en dise du bien (*per infamiam et...*), je demeure fidèle à mon devoir malgré la variété des situations. — *Ut...*, etc. La construction change de nouveau, quoique les dernières lignes de l'énumération soient toujours un développement des mots : Nous nous manifestons en tout comme les ministres de Dieu

(comp. le vers. 4^a). Dans sept membres de phrase qui commencent tous par la particule ὡς (Vulg. : *ut, sicut, quasi, tanquam*), Paul répond, au moyen de vigoureuses attestations en sens contraire, à sept accusations outrageantes, que ses ennemis portaient contre lui et ses auxiliaires. Chaque fois, la conjonction *et* signifie : Et pourtant. Traités de séducteurs comme leur Maître, les apôtres étaient les médiateurs de la vérité (*veraces*; comp. le vers. 7). On les regardait comme des inconnus et des hommes sans valeur (*ignoti*), bien que leur renommée glorieuse eût retenti au loin (*cogniti*). On les traitait comme s'ils avaient été sur le point de mourir sous le coup des châtimens divins (*morientes, castigati*), eux qui étaient pleins de vigueur et de vie, grâce à la protection du ciel (*ecce vivimus, non mortificati*). On les voyait toujours plongés dans les tristesses qui décourageaient (*tristes*), tandis qu'ils surabondaient constamment de joie, malgré leurs tribulations (*semper... gaudentes*); dénués de tout (*egentes, nihil...*), alors qu'ils étaient riches eux-mêmes sous le rapport spirituel et qu'ils enrichissaient les autres (*multos autem... omnia...*).

3^o Saint Paul désire vivement que les chrétiens de Corinthe, pour mieux pratiquer la sainteté, évitent les relations trop intimes avec les païens. VI, 11-VII, 1.

11-13. Dans une apostrophe pleine de tendresse, il les conjure de répondre pleinement à son affection. — *Os... patet...*; *cor... dilatatum...* Ces locutions figurées marquent, d'une part, la familiarité et l'abandon, qui font que l'on s'exprime librement; de l'autre, l'amour qui dilate le cœur. En les employant, l'apôtre fait allusion à la description tout intime qu'il vient de faire de sa conduite; c'était, en effet, une véritable effusion du cœur, qui témoignait de la chaleur et de la sincérité de ses sentiments. — *O Corinthii*. Il ne lui arrive que deux fois dans ses épîtres, ici et Phil. iv, 15, d'interpeller ainsi par leur nom ses lecteurs. C'est un signe particulier d'affection. — *Non angustiamini...* Con-

stiamini autem in visceribus vestris.

13. Eadem autem habentes remunerationem, tanquam filiis dico, dilatamini et vos.

14. Nolite jugum ducere cum infidelibus; quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? aut quæ societas luci ad tenebras?

15. quæ autem conventio Christi ad Béliam? aut quæ pars fideli cum infideli?

16. qui autem consensus templo Dei

dedans de nous; mais vos entrailles se sont rétrécies.

13. Pour me rendre la pareille (je vous parle comme à mes enfants), dilataz-vous, vous aussi.

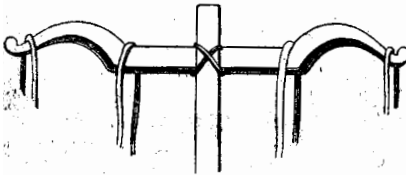
14. Ne portez pas un même joug avec les infidèles; car quelle union y a-t-il entre la justice et l'iniquité? ou quelle association entre la lumière et les ténèbres?

15. ou quel accord entre le Christ et Béliam? ou quelle part entre le fidèle et l'infidèle?

16. quel rapport entre le temple de

tinnation très délicate de l'image qui précède : les Corinthiens n'étaient pas à l'étroit dans le cœur de Paul. La réciprocité n'existait malheureusement pas d'une manière complète (cf. XII, 15); de là cette réflexion pathétique : *angustiamini autem...* Leur cœur était étroit à son égard. Il leur adresse donc cette prière paternelle (*tanquam filiis*) : *Dilatamini...* (vers. 13). — Les mots *eandem habentes...* signifient : afin de me rendre la pareille.

14-18. Revenant à l'exhortation commencée au vers. 1, mais presque immédiatement interrompue, saint Paul en précise maintenant l'objet. De même que c'eût été autrefois pour les Israélites un très grand péril de nouer des rapports familiaux avec les Chananéens, dont les mœurs dépravées et les pratiques idolâtriques ne pouvaient que les corrompre, de même en était-il pour les chrétiens relativement aux païens, à Corinthe surtout. La recommandation directe est très brève, et a lieu sous une forme imagée : *Nolite jugum ducere...* Dans le grec : Ne devenez pas *ἑτεροζυγοῦντες* avec les infidèles. Par cette expression, intraduisible autrement que par une paraphrase (porter le joug avec un animal d'une autre espèce), l'apôtre rap-



Joug pour des bêtes de trait.
(D'après un ancien manuscrit.)

pelle évidemment la loi mosaïque qui interdisait d'atteler ensemble deux animaux d'espèces différentes, par exemple un bœuf et un âne. Cf. Lev. XIX, 19 et Deut. XXII, 10. Dans le premier de ces passages, les LXX nomment précisément les animaux en question *ἑτεροζυγοί*, et saint Paul leur a emprunté ce mot, qui marque une

incompatibilité foncière, telle qu'elle existe à plus forte raison entre chrétiens et païens. Comme on le voit par I Cor. V, 9 et ss.; VII, 12 et ss., etc., on ne doit pas trop presser cet ordre et l'appliquer à toutes les relations civiles; ce qu'il interdit surtout aux fidèles, c'est de mener la vie criminelle des païens et de marcher dans leurs voies, de façon à redevenir semblables à eux. — *Quæ enim...*? Pour mieux inculquer cette injonction à ses lecteurs, Paul l'explique et la motive par cinq antithèses parallèles, qui font ressortir la différence essentielle qui existe entre les chrétiens et les Gentils. — *Participatio, societas...* Dans le grec, comme dans le latin, il y a cinq substantifs différents pour exprimer l'idée d'association, de relations intimes. Ce fait montre que saint Paul possédait une connaissance assez complète de la langue grecque. — Les deux premières antithèses, vers. 14^b, opposent le christianisme, représenté comme la justice et la lumière, au paganisme, envisagé comme identique à l'iniquité et aux ténèbres : *justitiæ cum..., luci ad...* Rien de plus exact que ces rapprochements : en théorie comme en pratique, la religion du Christ est sainteté et sanctification, lumière brillante; le paganisme est, au contraire, souillure morale et ténèbres intellectuelles. Cf. V, 21; Rom. VI, 19; Eph. V, 8, 11-12, etc. — La troisième antithèse, vers. 15^a, met en regard l'un de l'autre les chefs, les fondateurs des deux systèmes religieux en question, Notre-Seigneur Jésus-Christ et Satan : *quæ conventio Christi ad...*? Le mot *Belial* est hébreu (*b'it'al*) et signifie à la lettre « inutilité »; puis, par dérivation, iniquité. Cf. Deut. XIII, 14; Job, XXXIV, 18, etc. Saint Paul a donc pu s'en servir pour nommer celui qui est par antonomase l'inutile et l'inique. — La quatrième antithèse, vers. 15^b, a lieu au point de vue des partisans des deux religions : *fideli cum infideli*. Pour le chrétien, la foi est la base de tout; ainsi est-il appelé « fidèle ». En cela il n'a rien de commun avec les infidèles, les païens. — La cinquième antithèse, vers. 16^a, met en opposition les rites des deux cultes : *templo Dei cum idolis*. D'un côté, le temple du Dieu vivant et très saint; de l'autre, des idoles abominables et sans vie. — L'apôtre développe ce contraste dans la seconde

Dieu et les idoles? Car vous êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu le dit : J'habiterai au milieu d'eux, et je marcherai parmi eux ; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

17. C'est pourquoi sortez du milieu d'eux et séparez-vous-en, dit le Seigneur, et ne touchez point à ce qui est impur ;

18. et je vous recevrai, je serai votre père, et vous serez mes fils et mes filles, dit le Seigneur tout-puissant.

cum idolis? Vos enim estis templum Dei vivi, sicut dicit Deus : Quoniam inhabitabo in illis, et inambulabo inter eos ; et ero illorum Deus, et ipsi erunt mihi populus.

17. Propter quod exite de medio eorum, et separamini, dicit Dominus, et immundum ne tetigeritis ;

18. et ego recipiam vos, et ero vobis in patrem, et vos eritis mihi in filios et filias, dicit Dominus omnipotens.

CHAPITRE VII

1. Ayant donc, mes bien-aimés, de telles promesses, purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, achevant notre sanctification dans la crainte de Dieu.

1. Has ergo habentes promissiones, carissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei.

molté du vers. 16, en rappelant aux chrétiens qu'ils sont eux-mêmes le temple du Seigneur : Vos (d'importants manuscrits grecs ont « nos »)... estis... Cf. I Cor. III, 16, etc. D'où il suit qu'ils sont tenus de fuir et d'abhorrer l'idolâtrie, sous peine de profaner en eux-mêmes ce sanctuaire. — *Sicut dicit...* Cette parole divine, dont notre auteur se sert pour établir que les chrétiens sont le temple de Dieu, est empruntée au Lévitique, xxvi, 12, et citée d'une manière assez libre d'après les LXX. Les premiers mots, *inhabitabo in illis*, semblent être une réminiscence d'Ézéchiel, xxxvii, 27. Dans ces deux passages de l'Ancien Testament, Dieu promet de fixer sa demeure au milieu d'Israël ; promesse qu'il réalisa lorsqu'il vint habiter symboliquement dans le tabernacle, puis dans le temple. Mais il réside plus réellement encore dans l'Église, et dans les âmes des fidèles. — *Propter quod...* Dans les vers. 17 et 18, saint Paul combine et cite avec beaucoup de liberté sous le rapport des expressions, quoique très exactement sous celui des pensées, plusieurs autres textes sacrés, afin de démontrer que les chrétiens formant une nation sainte, qui appartient à Dieu, il ne leur est pas possible d'avoir des relations intimes avec les païens. — Les mots *exite... tetigeritis* sont extraits d'Isaïe, LII, 11. Le prophète, contemplant d'avance la fin de la captivité de Babylone, presse ceux des Juifs qui seront alors en Chaldée de quitter ces régions profanes, et de se tenir en garde contre les souillures du paganisme. Son langage convenait parfaitement aux chrétiens de Corinthe. — *De medio eorum* : du milieu des infidèles. — *Et ego recipiam...* (vers. 18). Il est difficile de déterminer la provenance réelle de cette citation. Le texte qui lui

ressemble le plus se trouve dans Jérémie, xxxii, 37 ; mais nous avons en outre ici des échos de Jérémie, xxxi, 9, d'Isaïe, XLIII, 6, de Deut. xxxii, 6, 9, etc. Quoiqu'il en soit, il est certain que, sous la loi ancienne, Jéhovah avait adopté les Israélites pour ses fils (cf. Rom. IX, 4), et que ce privilège appartenait davantage encore aux chrétiens (cf. Rom. VIII, 15-16).

CHAP. VII. — 1. Récapitulation et conclusion. — *Has... promissiones* : les promesses contenues dans les divers textes qui viennent d'être allégués. — Puisque les chrétiens sont les temples et les enfants de Dieu, ils doivent vivre dans une entière sainteté, évitant avec soin tout ce qui pourrait profaner soit leurs corps (*ab... inquinamento corporis*), comme le ferait l'impudicité, soit leurs âmes (*et spiritus*), comme le ferait l'orgueil, l'avarice, etc. Cf. I Cor. VII, 34. — *Perficientes...* Au baptême, la sanctification du chrétien est commencée ; il doit travailler à la perfectionner sans cesse. — *In timore...* Non pas la crainte servile, mais celle qui, associée à l'amour filial, produit d'excellents résultats moraux.

§ V. — *Explications de saint Paul au sujet de sa première épître, de manière à rendre complète sa réconciliation avec les Corinthiens.* VII, 2-16.

Dans cette page, pleine d'affection paternelle et de touchantes insinuations, l'apôtre reprend l'exposé de ses impressions récentes, qu'il avait interrompu à la fin du chap. II pour entrer dans des considérations d'un ordre plus général. Il montre qu'il n'y avait plus aucune raison pour que la bonne entente qui existait autrefois entre

2. Capite nos. Neminem læsimus, neminem corrupimus, neminem circumvenimus.

3. Non ad condemnationem vestram dico, prædiximus enim quod in cordibus nostris estis, ad commoriendum et ad convivendum.

4. Multa mihi fiducia est apud vos, multa mihi gloriatio pro vobis; repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.

5. Nam et cum venissemus in Macedonia, nullam requiem habuit caro nostra, sed omnem tribulationem passus sumus : foris pugnae, intus timores.

6. Sed qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titi ;

7. Non solum autem in adventu ejus,

2. Accueillez-nous. Nous n'avons fait tort à personne, nous n'avons nui à personne, nous n'avons exploité personne.

3. Je ne dis pas cela pour vous condamner, car j'ai déjà dit que vous étiez dans nos ceurs à la mort et à la vie.

4. J'ai une grande confiance en vous, je me glorifie beaucoup de vous ; je suis rempli de consolation, je surabonde de joie parmi toutes nos tribulations.

5. En effet, à notre arrivée en Macédoine, notre chair n'a eu aucun repos, mais nous avons souffert toute sorte de tribulations : au dehors des combats, au dedans des craintes.

6. Mais celui qui console les humbles, Dieu nous a consolés par l'arrivée de Tite ;

7. Et non seulement par son arrivée,

lui et les Corinthiens ne redevint pas ce qu'elle avait été.

1^o Les vrais sentiments de Paul envers sa chère Église de Corinthe. VII, 2-7.

2-4. Il n'a pas cessé d'aimer ses fils spirituels, d'avoir confiance en eux, d'être fier à leur sujet. — *Capite nos* (χωρήσατε ἡμᾶς), Cette petite phrase a été diversement interprétée. Selon les uns : Comprenez-moi bien. Selon d'autres : Donnez-moi toute votre attention. Mieux, à la suite des anciens commentateurs grecs : Faites-moi de la place (c'est le sens littéral du grec) ; c.-à-d., donnez-moi une large place dans votre cœur. Comp. VI, 12, où l'apôtre s'est précisément plaint de ne plus posséder cette place. — *Neminem...*, *neminem...* Répétition émue, énergique. Paul insiste sur ce fait que les Corinthiens ne peuvent avoir aucun grief contre lui, puisqu'il n'a fait tort à aucun d'entre eux. Des trois verbes *læsimus*, *corrupimus*, *circumvenimus*, le premier paraît se rapporter à des préjudices personnels, le second à une mauvaise doctrine, le troisième à des gains illicites tirés de la prédication. — *Non ad condemnationem...* (vers. 3). En s'excusant ainsi, l'apôtre ne veut pas dire que les Corinthiens l'avaient cru coupable de ces fautes. L'amour qu'il a pour eux (*in cordibus... estis...*), la franchise avec laquelle il leur a parlé (*multa fiducia...*, vers. 4), la fierté qu'ils lui inspirent (*multa... gloriatio...*), la joie intense qu'il a ressentie en recevant de bonnes nouvelles à leur sujet (*superabundo gaudio...*), ne lui permettaient pas de les juger d'une manière si défavorable. — Le verbe *prædiximus* (c.-à-d. « antea diximus ») fait allusion à VI, 11-12^a. Cf. III, 2. — Par les mots *ad commoriendum* et *ad...* Paul veut dire que les Corinthiens sont entrés si avant dans son cœur, que ni la vie ni la mort ne pourraient désormais les en arracher : qu'il vive ou qu'il meure, il les aimera toujours.

Moins bien, selon quelques interprètes : Je vous affectionne tellement, que je voudrais vivre et mourir avec vous. — *Fiducia* (vers. 4). Le grec *παρρησία* marque la sainte liberté de langage (voyez Marc. VIII, 32 ; Act. II, 19 ; IV, 13, etc.) dont l'apôtre usait envers les Églises fondées par lui. Il leur déclarait toujours ouvertement les abus qu'il remarquait chez elles, et cela même était un signe de son affection apostolique. — *Superabundo...* Phrase célèbre, digne de saint Paul. Elle est développée dans les versets suivants.

5-7. Tribulations et consolations. — *Et cum...* in Macedonia. La conjonction « et » (même, aussi) nous reporte à II, 12. Paul avait beaucoup souffert, non seulement à Troas, avant de s'embarquer pour la Macédoine, mais encore après son arrivée dans cette province. — Le trait *nullam requiem habuit...* relève l'intensité de son affliction. *Caro nostra* : l'homme naturel, envisagé dans la partie inférieure de son être. Plus haut, II, 13, l'apôtre a déclaré qu'à Troas il avait souffert dans son esprit, son *πνεῦμα*. D'où il suit qu'il avait été broyé tout entier par la peine. — *Foris...*, *intus...* Quelques détails pathétiques sur ses tribulations macédoniennes. Au dehors, des conflits perpétuels avec les ennemis du christianisme, les Juifs et les païens ; au dedans, des préoccupations sans nombre au sujet des jeunes chrétiens. — *Sed qui...* (vers. 6). Dieu n'avait pas abandonné son ministre dans ces circonstances douloureuses. — *Humiles* : ceux qui ne comptent pas sur eux-mêmes, mais uniquement sur le secours d'en haut. — *In adventu...* L'apôtre avait longuement attendu le retour de son cher disciple, qu'il avait envoyé à Corinthe pour juger de l'effet produit par sa première lettre. Cf. II, 12-13. Enfin Tite le rejoignit et le mit au comble de la joie, grâce surtout aux excellentes nouvelles qu'il lui apportait : *non solum...* (vers. 7). —

mais encore par la consolation qu'il a reçue de vous ; car il m'a raconté votre désir, vos pleurs, votre zèle pour moi, de sorte que ma joie a été plus grande.

8. En effet, bien que je vous aie attristés par ma lettre, je ne le regrette pas ; etsi j'en ai eu du regret, en voyant que cette lettre vous avait attristés, quoique pour peu de temps,

9. maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous avez été attristés, mais de ce que votre tristesse vous a portés à la pénitence. Vous avez été attristés selon Dieu, en sorte que vous n'avez reçu de nous aucun dommage.

10. Car la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable ; mais la tristesse du siècle produit la mort.

11. Voyez, en effet : votre tristesse selon Dieu, quel empressement elle a produit en vous ; bien plus, quelles

sed etiam in consolatione qua consolatus est in vobis, referens nobis vestrum desiderium, vestrum fletum, vestram æmulationem pro me, ita ut magis gauderem.

8. Quoniam etsi contristavi vos in epistola, non me poenitet; etsi poeniret, videns quod epistola illa, etsi ad horam, vos contristavit,

9. nunc gaudeo : non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad poenitentiam. Contristati enim estis secundum Deum, ut in nullo detrimentum patiamini ex nobis.

10. Quæ enim secundum Deum tristitia est, poenitentiam in salutem stabilem operatur; sæculi autem tristitia mortem operatur.

11. Ecce enim hoc ipsum, secundum Deum contristari vos, quantam in vobis operatur sollicitudinem; sed defensio-

Qua consolatus est. Tite, qui avait partagé les angoisses de son maître, avait été le premier consolé en arrivant à Corinthe. — *Referens...* Petite description très vivante de ses récents enthousiastes, à son retour auprès de Paul. — *Desiderium* : l'ardent désir (ἐπιπόθησιν) qu'éprouvaient les Corinthiens de revoir leur père spirituel. — *Fletum* : les larmes abondantes (ὀδυρόν) par lesquelles ils avaient manifesté leur regret de l'avoir offensé. — *Æmulationem* : leur zèle à prendre sa défense contre ses adversaires, à lui obéir ponctuellement, etc.

2^o Explications amicales au sujet de la première épître. VII, 8-16.

Consolé par la conduite des Corinthiens, « Paul veut de son côté témoigner sa satisfaction et sa reconnaissance, et il est naturellement amené à parler du ton de sa précédente lettre ».

8-9. Cette lettre a contristé ceux auxquels elle était destinée ; mais cela même a tourné à leur plus grand bien. — *Etsi contristavi.* L'apôtre comprend aisément qu'un tel résultat ait été produit, et pourtant il avoue ne pas regretter maintenant d'avoir écrit sa lettre : *non me poenitet.* — Au lieu de *etsi poeniret*, mieux vaudrait : « etsi poenitebat », bien que je l'aie regretté. Saint Paul avait donc ressenti un mouvement réel de tristesse, de regret, en composant et en envoyant aux fidèles de Corinthe cette lettre par laquelle il savait qu'il les affligerait profondément. — *Ad horam.* Trait délicat ; l'apôtre aurait voulu, si cela avait été possible, ne pas même les attrister pour un moment. — *Nunc gaudeo* (vers. 9). Il est actuellement tout à la joie, sachant que sa lettre a produit les effets les plus salutaires. — *Non quia...*, *sed quia...* Distinction pleine de finesse et d'amabilité. — *Ad poenitentiam.* C.-à-d., de manière à éprouver

un repentir sincère de votre conduite antérieure. — *Secundum Deum* : d'une façon conforme à la volonté divine. C'est précisément pour cela que l'épître en question n'avait causé aucun désavantage spirituel : *ut in nullo...* Litote pour dire qu'elle leur avait procuré de précieux avantages.

10-13^a. La bonne et la mauvaise tristesse, et leurs effets bien différents. Sa dernière réflexion fournit à l'écrivain sacré l'occasion de s'étendre quelque peu sur les deux sortes de tristesses auxquelles le chrétien-peut se livrer, pour son plus grand bien ou pour son plus grand mal : *Quæ enim...*, *sæculi autem...* — *Poenitentiam... operatur.* Tel avait été précisément le cas pour les Corinthiens. Comp. le vers. 8^a. « Tristitia de iniquitate propria poenitentiam parturit », dit saint Augustin, *Serm. ccliv, 2.* — *In salutem...* Le même Père traduit fort bien l'épithète ἀπεταμέλητον (*stabilem*) par « imposantendam » : un salut que l'on ne regrette pas, un salut éternel. La Vulgate donne exactement le sens. Il nous paraît moins bien de rattacher cet adjectif au substantif μετάνοιαν (« poenitentiam ») : un repentir dont on ne se repent pas, par conséquent, sincère et qui conduit au salut. — *Sæculi* (τοῦ κόσμου, « mundi »)... *tristitia.* Cette autre tristesse a sa source dans l'amour déréglé du monde et de ses faux biens ; elle ne peut donc amener que des résultats funestes, résumés ici dans l'expression *mortem*, la mort éternelle, la damnation, par contraste avec le salut. — *Ecce enim...* (vers. 11). Revenant à la tristesse des Corinthiens, saint Paul signale plus complètement les avantages qu'ils lui doivent. La particule « ecce » fait appel à leur expérience personnelle. — Les mots *hoc ipsum* soulignent d'avance la formule *secundum Deum contristari...* (plus exactement : « contristati esse

nem, sed indignationem, sed timorem, sed desiderium, sed æmulationem, sed vindictam. In omnibus exhibuistis vos incontaminatos esse negotio.

12. Igitur, etsi scripsi vobis, non propter eum qui fecit injuriam, nec propter eum qui passus est; sed ad manifestandam sollicitudinem nostram, quam habemus pro vobis

13. coram Deo; ideo consolati sumus. In consolatione autem nostra, abundantius magis gavisi sumus super gaudio Titi, quia reffectus est spiritus ejus ab omnibus vobis.

14. Et si quid apud illum de vobis gloriatus sum, non sum confusus; sed sicut omnia vobis in veritate locuti sumus, ita et gloriatio nostra, quæ fuit ad Titum, veritas facta est.

15. Et viscera ejus abundantius in vobis sunt, reminiscendo omnium vestrum obedientiam, quomodo cum timore et tremore excepistis illum.

excuses, quelle indignation, quelle crainte, quel désir, quel zèle, quelle vengeance! De toutes façons, vous avez montré que vous étiez purs dans cette affaire.

12. Si donc je vous ai écrit, ce n'a été ni à cause de celui qui a fait l'injure, ni à cause de celui qui l'a soufferte, mais pour manifester la sollicitude que nous avons pour vous

13. devant Dieu. C'est pourquoi nous avons été consolés. Mais, dans notre consolation, nous avons été encore plus réjouis par la joie de Tite, parce que son esprit a été soulagé par vous tous.

14. Et si je me suis glorifié de vous devant lui, en quelque chose, je n'en ai pas eu de confusion; mais comme nous vous avons dit toutes choses selon la vérité, de même, ce dont nous nous sommes glorifié auprès de Tite s'est trouvé être la vérité.

15. Aussi ressent-il dans ses entrailles un redoublement d'affection envers vous, se souvenant de votre obéissance à tous, de l'accueil que vous lui avez fait avec crainte et tremblement.

vos », car le grec emploie l'aoriste). — *Sollicitudinem*; *sed...*, *sed...*. Gradation ascendante d'un bel effet. « Sed » y a la signification de « bien plus ». Après chacun des substantifs écrits ou dictés par lui, l'apôtre s'aperçoit qu'il n'a pas rendu toute sa pensée, et il ajoute un terme plus fort. On a fait cette remarque très juste que, des sept substantifs ainsi accumulés, le premier est général (le zèle), et que les autres, groupés deux à deux d'une façon logique, expliquent en quoi a consisté ce zèle. — *Defestationem* (ἀπολογία), *indignationem*. Zèle des chrétiens de Corinthe à l'égard d'eux-mêmes. En face de Tite, ils avaient fait leur propre apologie, attestant qu'ils détestaient le crime de l'incestueux, et ils avaient manifesté une vive indignation de leur négligence passée. — *Timorem*, *desiderium*. Leur zèle envers saint Paul. Ils craignaient qu'il ne vint à eux la verge à la main (cf. I Cor. iv, 21), et néanmoins ils désiraient ardemment le revoir bientôt. — *Æmulationem*, *vindictam*. Leur zèle envers l'incestueux les avait portés à le punir sévèrement, selon l'ordre qu'ils avaient reçu de l'apôtre. — Bref, par toute leur conduite (*in omnibus*; dans le grec : « in omni », en tout point), ils avaient prouvé qu'ils étaient actuellement « purs dans cette affaire » (*incontaminatos*...). Dieu leur ayant pardonné leur grave négligence d'autrefois. — *Negotio* : l'affaire en question (τῷ πράγματι, avec l'article), c.-à-d., l'affaire relative à l'incestueux. — *Igitur*, *etsi...* (vers. 12). Dans sa précédente lettre, Paul ne se proposait pas d'autre but que ces excellents résultats. —

Comme plus haut, II, 5-6, c'est l'incestueux qui est désigné à mots couverts par la formule *eum qui fecit...* D'où il suit que c'est le père du coupable qui est désigné par *eum qui passus est*. — *Sed ad manifestandam*... C'est là le motif principal qui avait déterminé l'apôtre à écrire sa première épître. D'après quelques-uns des meilleurs témoins, le grec a ici une leçon légèrement différente : Pour manifester le zèle que vous avez pour nous chez vous. — *Coram Deo* (vers. 13). Ce trait exprime la sincérité du zèle dont il s'agit. — *Ideo consolati...* Ayant pleinement atteint son but, Paul avait éprouvé une grande consolation.

13^b-16. La joie de Tite a encore accru celle de son maître. Comp. le vers. 7. — L'expression redondante *abundantius magis...* dénote une joie extrême. — *Refectus est...* D'après le grec : Son esprit a été tranquillisé. — *Si quid apud illum...* (vers. 14). L'apôtre explique davantage en quoi a consisté sa joie, par rapport à son disciple. Avant de l'envoyer auprès des Corinthiens, il lui avait fait d'eux un grand éloge, dont Tite avait constaté de ses propres yeux la vérité. — *Non sum confusus*; comme il arrive lorsqu'on a dit beaucoup de bien de quelqu'un, et que ces louanges sont démontrées fausses ou exagérées. — *Sicut omnia... in veritate...* Paul revient en passant sur sa parfaite sincérité. Cf. I, 12 et ss. Toujours véridique dans son enseignement, il ne l'avait pas été moins en faisant l'éloge des Corinthiens devant Tite : *gloriatio... veritas...* — *Et viscera... abundantius...* (vers. 15). C.-à-d. : Son cœur vous

16. Je me réjouis de ce qu'en toutes choses je puis me confier en vous.

16. Gaudeo quod in omnibus confido in vobis.

CHAPITRE VIII

1. Nous vous faisons connaître, mes frères, la grâce de Dieu qui a été accordée aux Églises de Macédoine.

2. C'est qu'ayant été éprouvés par de nombreuses afflictions, ils ont ressenti une joie très vive, et que leur profonde pauvreté a répandu avec abondance les richesses de leur charité sincère.

3. Car je rends ce témoignage, qu'ils ont donné de leur propre mouvement, selon leur pouvoir, et même au delà de leur pouvoir ;

4. nous conjurant avec beaucoup d'instance la grâce de prendre part à l'assistance destinée aux saints.

5. Et non seulement ils ont agi comme

1. Notam autem facimus vobis, fratres, gratiam Dei, quæ data est in ecclesiis Macedoniae :

2. quod in multo experimento tribulationis, abundantia gaudii ipsorum fuit, et altissima paupertas eorum abundavit in divitiis simplicitatis eorum.

3. Quia secundum virtutem, testimonium illis reddo, et supra virtutem voluntarii fuerunt ;

4. cum multa exhortatione obsecrantes nos gratiam, et communicationem ministerii, quod fit in sanctos.

5. Et non sicut speravimus, sed se-

est encore plus dévoué qu'avant son séjour parmi vous. La cause de ce redoublement d'affection consistait dans la prompto obéissance dont Tite avait été témoin et qu'il aimait à se rappeler (*remiscentis*). — *Cum timore*... Les fidèles de Corinthe avaient donc témoigné un profond respect au délégué de Paul. — *Gaudeo quod*... Compliment délicat, pour terminer cette partie apologétique. L'apôtre sait qu'il peut se fier en toutes choses à ses enfants de Corinthe.

SECONDE PARTIE.

Un petit sermon de charité. VIII, 1-IX, 15.

Maintenant qu'il a rétabli « ses bons rapports » avec les Corinthiens, saint Paul peut aborder une question pratique dont il les avait déjà entretenus dans sa première épître (I Cor. xvi, 1 et ss.; cf. Rom. xv, 25 et ss.), mais sans beaucoup de succès, paraît-il. Il s'agit de la collecte qu'il faisait alors pour l'Église de Jérusalem. Il renouvelle ses instances, qu'il rend plus pressantes que jamais. Ici encore, on admire tout ensemble son esprit de foi, son tact parfait et sa grande habileté.

§ I. — *Manière dont la collecte proposée devra se faire.* VIII, 1-24.

1^o Bel exemple donné par les Églises de Macédoine. VIII, 1-6.

CHAP. VIII. — 1-6. En citant cet exemple aux Corinthiens, Paul met en relief toutes les circonstances capables de le rendre plus stimulant. — *Gratiam Dei*. Cette grâce spéciale est déterminée dans les lignes suivantes. C'est elle qui avait inspiré aux chrétiens de Macédoine une

très grande générosité pour secourir leurs frères pauvres de Jérusalem. — *Quæ data est*. Quelques manuscrits grecs ajoutent : « mihi » ; la grâce qui m'a été donnée. Cette leçon a contre elle tous les meilleurs témoins anciens. — Le vers. 2 se compose de deux propositions parallèles, dont chacune manifeste à un point de vue différent la correspondance des Macédoïens aux inspirations divines. D'abord, *in multo experimento*... quoique placés dans le creuset de l'épreuve, ils avaient supporté leurs maux avec joie. En second lieu, *altissima paupertas*... ; très pauvres eux-mêmes, ils avaient trouvé le moyen de faire de riches aumônes. Les tribulations des Églises de Macédoïne sont également signalées au livre des Actes, xvi, 20 et ss., xvii, 20 et ss., et dans la première épître aux Thess., I, 6 ; II, 14 et ss. — Le mot *simplicitatis* désigne cette qualité des bons cœurs, en vertu de laquelle ils donnent sans compter, et sans penser à eux-mêmes, mais seulement aux misères à soulager. — *Secundum virtutem*... et *supra*... Dans les vers. 3-5, l'apôtre « renchérit encore » sur l'éloge des Macédoïens, qui avaient donné au delà de leurs moyens, se gênant et se privant pour secourir d'autres pauvres. — *Voluntarii*... Leurs libéralités avaient été très spontanées. — *Cum... exhortatione*. Ils avaient fait beaucoup d'instances auprès de saint Paul, pour qu'il leur permit de prendre part à cette collecte (*communicationem*). — *In sanctos* : les chrétiens de Palestine. — Ici comme en d'autres passages, le substantif *ministerii* (*διακονία*) désigne un service pécuniaire rendu aux pauvres. — *Et non sicut*... (vers. 5). Non contents de se montrer généreux au delà des espérances de Paul,

metipsos dederunt primum Domino, deinde nobis per voluntatem Dei ;

6. ita ut rogemus Titum, ut quemadmodum cœpit, ita et perficiat in vobis etiam gratiam istam.

7. Sed sicut in omnibus abundantis fide, et sermone, et scientia, et omni sollicitudine, insuper et caritate vestra in nos, ut et in hac gratia abundetis.

8. Non quasi imperans dico, sed per aliorum sollicitudinem, etiam vestræ caritatis ingenium bonum comprobans.

9. Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia vos divites essetis.

10. Et consilium in hoc do ; hoc enim vobis utile est, qui non solum facere, sed et velle cœpistis ab anno priore.

nous l'avions espéré, mais ils se sont donnés premièrement eux-mêmes au Seigneur, et ensuite à nous, selon la volonté de Dieu ;

6. de sorte que nous avons prié Tite d'achever auprès de vous cette bonne œuvre, comme il a commencé.

7. Ainsi, de même que vous excellez en toutes choses, en foi, en parole, en science, en zèle à tous égards, et de plus en affection pour nous, faites en sorte d'exceller aussi en cette bonne œuvre.

8. Je ne dis point cela par commandement, mais pour éprouver, par le zèle des autres, la sincérité de votre charité.

9. Car vous connaissez la bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, étant riche, s'est fait pauvre pour vous, afin que vous fussiez riches par sa pauvreté.

10. C'est un conseil que je donne sur ce point ; car cela vous convient, à vous qui n'avez pas seulement commencé à agir, mais qui en avez eu la volonté dès l'an passé.

les Macédoniens s'étaient d'abord livrés eux-mêmes entièrement à Notre-Seigneur Jésus-Christ (*semetipsos... Domino*), puis ils s'étaient mis à la disposition de l'apôtre avec tout ce qu'ils possédaient (*deinde nobis*) : double marque de leur esprit surnaturel et de leur pureté d'intention, car cela revient à dire qu'ils avaient agi ainsi par amour pour Jésus et par affection pour son ministre. — *Per voluntatem Dei* : sous l'impulsion de Dieu, qui avait mis en eux cet esprit de libéralité chrétienne. — *Ita ut rogemus...* (vers. 6). Vivement touché par ce résultat inattendu de sa quête, et désireux de la mener à bonne fin, saint Paul avait pressé son disciple de la continuer assidûment à Corinthe. — *Gratiam istam*. Sur cette expression pour désigner l'aumône, voyez I Cor. xvi, 3 et le commentaire. — L'adverbe *etiam* se rapporte aux autres affaires que Tite avait été chargé de négocier.

2° Ce que doivent faire de leur côté les Corinthiens. VIII, 7-15.

Après son insinuation pleine d'adresse, Paul entre au cœur même du sujet qu'il veut traiter.

7-9. Appel direct, quoique discret, à la générosité des fidèles. — *Sed sicut...* C'est un éloge très délicat : les Corinthiens possèdent déjà de nombreuses vertus chrétiennes ; qu'ils y ajoutent celle d'une charité généreuse. — *Sermone et scientia*. Voyez I Cor. i, 5 et les notes. — *Sollicitudine* : le zèle d'un chrétien pour sa propre perfection et pour la sanctification du prochain. — *In hac gratia* : dans cette œuvre de charité. Comp. le vers. 6. — *Non quasi imperans...* (vers. 8). L'apôtre se hâte de faire cette réserve, afin de ne gêner personne. Ce n'est pas un ordre qu'il donne en parlant ainsi, mais un simple

conseil (comp. le vers. 10). Toutefois, le conseil est aussi pressant et aussi documenté que possible. — *Sed... comprobans* (mieux : « probans »). En signalant aux Corinthiens la sainte ardeur de leurs frères de Macédoine (*per aliorum sollicitudinem*), il s'est proposé surtout d'éprouver la sincérité (τὸ γνήσιον, « ingenium bonum ») de leur charité envers leurs frères. En effet, la charité se traduit par les actes. Cf. I Joan. iii, 16 et ss. — *Scitis enim...* (vers. 9). Il n'est pas nécessaire de commander sur le point en question, car, bien avant l'exemple des Macédoniens, il y a eu celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a donné pour nous tout ce qu'il possédait. Sa conduite nous dit clairement ce que nous avons à faire. Ce texte est magnifique dans sa brièveté, maint orateur chrétien l'a fait valoir avec succès. — *Gratiam Domini...* C.-à-d., l'amour miséricordieux du Sauveur, mobile de tout ce qu'il a fait et enduré pour notre salut, et surtout de sa pauvreté patiemment supportée. — *Egenus factus...* (ἐπτώχευσεν) : naissant dans une étable, travaillant de ses mains, n'ayant pas où reposer sa tête, vivant d'aumônes, etc. — *Cum esset dives*. Infiniment riche, puisqu'il est Dieu et maître de toutes choses. — *Propter vos...*, *ut... vos...* En appropriant pour ainsi dire aux Corinthiens cet immense bienfait du Christ, saint Paul les excitait davantage à imiter sa générosité. La leçon « propter nos... ut... nos... » est insuffisamment garantie.

10-11. Déjà la collecte avait été commencée à Corinthe ; il n'y avait qu'à continuer. — *Consilium... do*. Voyez le vers. 8. Conseil que les fidèles auront de grands avantages à pratiquer : *hoc... utile...* — *Qui non solum...*, *sed et...* Il y a en apparence quelque chose de paradoxal dans

11. Maintenant donc, achevez votre œuvre, afin que, telle qu'a été la promptitude de la volonté, tel soit aussi l'accomplissement, selon vos moyens.

12. Car lorsque la volonté est prompte, elle est agréée selon ce qu'elle a, et non selon ce qu'elle n'a pas.

13. Car il n'est pas question de soulager les autres, et de vous surcharger vous-mêmes ; mais qu'il y ait égalité.

14. Que, pour le moment présent, votre abondance supplée à leur indi-

11. Nunc vero et facto perficite, ut quemadmodum promptus est animus voluntatis, ita sit et perficiendi ex eo quod habetis.

12. Si enim voluntas prompta est, secundum id quod habet accepta est, non secundum id quod non habet.

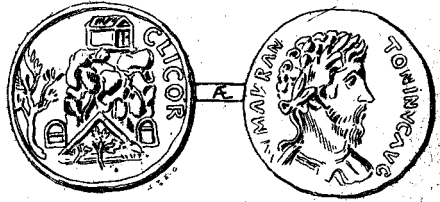
13. Non enim ut aliis sit remissio, vobis autem tribulatio, sed ex æqualitate.

14. In præsentî tempore vestra abundantia illorum inopiam suppleat, ut et

cette expression, l'apôtre semblant dire que la simple volonté de faire une chose l'emporte sur l'acte, et que celui-ci peut précéder celle-là. Aussi, pour supprimer la difficulté, la version syriaque fait-elle une inversion : « Non tantum velle, sed et facere. » C'était inutile, car la pensée est très exacte sous la forme que lui a donnée l'apôtre, si l'on se place au même point de vue que lui. Mais les commentateurs discutent entre eux au sujet de ce point de vue. Plusieurs donnent au verbe *velle* le sens de faire volontiers, par opposition au simple *facere*. D'autres entendent par « *facere* » la collecte déjà commencée, et par « *velle* » le désir bien arrêté de la continuer ; ce qui dit plus. Mais le grec fournit une explication meilleure encore. Nous y lisons *ποιῆσαι* à l'aoriste, « *feicisse* », *θέλειν* (« *velle* ») au présent, et *προενηρξαστε* (vous avez commencé auparavant), comme équivalent de *cepistis*. C'est sur ce dernier verbe que porte la nuance principale de la pensée. En disant aux Corinthiens qu'ils ont commencé auparavant, c'est-à-dire les premiers, Paul les compare tacitement aux Macédoniens (cf. vers. 1 et ss.), et il affirme qu'ils ont devancé ceux-ci non seulement sous le rapport de la cotisation, déjà en partie réalisée (*τὸ ποιῆσαι*), mais encore de la résolution prise à cet égard (*τὸ θέλειν*). Il est vrai que la collecte avait été à peu près suspendue à Corinthe, à cause des troubles intérieurs survenus dans la communauté ; mais la résolution de la continuer n'avait jamais cessé : Paul exprime le désir que cette résolution soit prochainement remise en œuvre : *nunc... et facto...* (vers. 11). — *Promptus... animus...* Dans le grec : Afin que, de même qu'il y a de l'empressement pour vouloir, (il y ait) aussi l'exécution. — *Ex eo quod...* C.-à-d., en conformité avec vos ressources. Cette pensée importante va recevoir quelques développements.

12-15. Chacun doit donner selon ses moyens. — *St enim voluntas...* Principe très général. En fait d'aumônes, ce qui est requis avant tout, c'est la bonne volonté ; quant au don proprement dit, Dieu ne l'apprecie pas d'après sa valeur absolue, mais d'après les ressources de celui qui le fait. Cf. Marc. xii, 41 et ss. ; Luc. xxi, 2 et ss. — Expliquant les derniers mots du vers. 12, l'apôtre ajoute : *Non... ut...* (vers. 13), Il indique

par là même le but de la collecte : c'est d'établir une certaine égalité entre les chrétiens au point de vue des biens temporels (*ex æqualitate*, d'après le principe de l'égalité). — *Aliis remissio* : du soulagement sous le rapport des maux qui accompagnent la pauvreté. *Vobis* (à vous qui faites l'aumône) *tribulatio* : la gêne et la souffrance. Cet état de choses serait tout à fait opposé à l'égalité souhaitée, qui existerait au contraire dans une certaine mesure, si les riches donnaient leur superflu aux pauvres. — L'auteur explique ce qu'il entend par la formule « *ex æqualitate* » : *In præsentî... vestra...* (vers. 14). Le



Tétradrachme de Corinthe, avec la citadelle de l'Acrocorinthe.

verbe *suppleat* manque dans le grec ; il complète fort bien le sens de la phrase. Il y a deux manières d'interpréter la réciprocité dont parle ici saint Paul. D'après les anciens commentateurs et la plupart des auteurs modernes ou contemporains, il est question des biens temporels dans le premier membre du verset, des biens spirituels dans le second : si les Corinthiens soulagent l'indigence des chrétiens de Jérusalem, ceux-ci prieront pour eux en esprit de reconnaissance, et leur obtiendront de Dieu une large part aux mérites de leurs bonnes œuvres et aux faveurs célestes dont ils jouissaient abondamment. D'après quelques autres exégètes, il s'agirait de part et d'autre des biens temporels. L'apôtre, pensant aux « nombreuses vicissitudes de la fortune humaine », dirait aux Corinthiens : L'avenir est incertain ; demain vous pourrez être à votre tour dans le besoin ; donnez donc généreusement, afin de recevoir généreusement aussi. Cette seconde interprétation est certainement bonne en elle-même ; néanmoins, elle contient un motif qui semble trop humain pour que saint Paul l'ait

illorum abundantia vestræ inopiæ sit supplementum, ut fiat æqualitas, sicut scriptum est :

15. Qui multum, non abundavit; et qui modicum, non minoravit.

16. Gratias autem Deo, qui dedit eandem sollicitudinem pro vobis in corde Titi;

17. quoniam exhortationem quidem suscepit, sed cum sollicitior esset, sua voluntate profectus est ad vos.

18. Misimus etiam cum illo fratrem, cujus laus est in evangelio per omnes ecclesias;

19. non solum autem, sed et ordinatus est ab ecclesiis comes peregrinationis nostræ, in hanc gratiam quæ ministratur a nobis ad Domini gloriam, et destinatam voluntatem nostram;

gence, afin que leur abondance supplée aussi à votre indigence, et qu'ainsi il y ait égalité, selon ce qu'il est écrit :

15. Celui qui recueillait beaucoup n'avait pas plus; et celui qui recueillait peu n'avait pas moins.

16. Grâce soient rendues à Dieu de ce qu'il a mis la même sollicitude pour vous dans le cœur de Tite;

17. car il a accueilli ma prière, et même, étant encore plus empressé, il est parti de son propre mouvement pour aller vous voir.

18. Nous avons envoyé aussi avec lui un frère, dont la louange, en ce qui concerne l'évangile, est répandue dans toutes les églises;

19. et non seulement cela, mais il a été choisi par les églises comme notre compagnon de voyage, dans cette œuvre de charité que nous administrons pour la gloire du Seigneur et en témoignage de notre bonne volonté.

mêlé à des considérations d'un ordre si relevé. La première nous paraît donc seule acceptable. — *Sicut scriptum...* Paul applique à ce qu'il vient de dire un texte de l'Exode, xvi, 18, cité librement d'après les LXX : *Qui multum* (s. ent. « collectif »), *non...*; et *qui...* (vers. 16). C'est une excellente accommodation. De même que, par l'effet d'un miracle renouvelé chaque jour pendant quarante ans dans le désert, les Israélites avaient tous autant de manne qu'il leur en fallait pour leur nourriture quotidienne, quelque quantité qu'ils en eussent d'ailleurs recueillie, de même la charité chrétienne créée une certaine égalité, de sorte que chacun possède ce dont il a besoin sous le double rapport temporel et spirituel.

3^e Les quêteurs. VIII, 16-24.

Paul recommande aux Corinthiens les trois disciples qu'il allait envoyer bientôt chez eux pour recueillir leur cotisation.

16-17. Tite. Déjà il a été mentionné plus haut comme étant spécialement chargé de cette mission (comp. le vers. 6); l'apôtre ajoute encore quelques mots d'éloge à son sujet. — *Gratias autem...* Dans les généreuses dispositions de son disciple envers l'Église de Corinthe, Paul, qui envisageait tout au point de vue de la foi, voyait un bienfait spécial du Seigneur; de là cette prière d'action de grâces. — *Eandem* : un zèle semblable à celui de l'apôtre lui-même. — *Exhortationem...* *suscepit, sed...* (vers. 17). Tite avait reçu de son maître le mandat officiel d'aller à Corinthe dans le but indiqué; mais son désir de se rendre utile aux Corinthiens était tel, qu'il eût été prêt à partir de son propre mouvement. — *Profectus est*. En fait, le départ n'avait pas encore eu lieu; il est même très probable que c'est Tite qui porta

cette lettre à Corinthe. Mais l'auteur se place par anticipation au moment où elle devait être entre les mains des destinataires. De même aux vers. 18 et 22.

18-21. Un autre disciple. — *Fratrem, cujus laus...* Nous ignorons quel était ce chrétien, alors si avantageusement connu dans toutes les Églises. Saint Jean Chrysostome, citant les conjectures faites de son temps sur ce point, nomme saint Luc et saint Barnabé; saint Jérôme adopte la première opinion sans hésiter, et beaucoup de commentateurs l'ont admise après lui. On a pensé aussi à Silas, mais sans raison sérieuse. Peut-être faudrait-il chercher le personnage en question parmi les disciples mentionnés Act. xx, 4, à l'occasion du voyage que faisait alors saint Paul; mais cela même n'est qu'une hypothèse. — *In evangelio* (scil. « propagando »). Il avait brillé par son zèle à prêcher et à propager l'évangile.

— *Non solum autem...* (vers. 19). Au premier titre, il joignait celui d'avoir été désigné précédemment pour cette affaire par les Églises de Macédoine, et il devait accompagner Paul à Jérusalem, lorsqu'il y porterait le produit de la quête : *ordinatus est...* Le grec emploie le mot *χρηστονργητής*, qui représente étymologiquement l'imposition des mains. Toutefois, il ne s'agit pas ici d'une ordination conférée par ce geste, mais d'une simple élection et délégation dans le sens indiqué. — *In hanc...* Il faudrait : « in hac gratia »; en ce qui concernait la collecte. Voyez VIII, 4 et les notes. — S'ils dépendent, comme cela paraît probable, de *ministratur a nobis*, les mots *ad gloriam Dei et...* marquent le double motif pour lequel saint Paul s'employait à cette œuvre de charité : c'était pour procurer la gloire de Dieu et pour témoigner son affection à ses frères. — *Destinatam volun-*

20. Nous tâchons d'éviter en cela que personne ne nous blâme, au sujet de cette abondante collecte dont nous sommes les dispensateurs.

21. Car nous nous préoccupons de ce qui est bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes.

22. Nous avons encore envoyé avec eux notre frère, dont nous avons souvent éprouvé le zèle en de nombreuses occasions, et qui est encore beaucoup plus zélé maintenant, à cause de sa grande confiance en vous,

23. soit à l'égard de Tite, qui est mon compagnon et mon coopérateur auprès de vous, soit à l'égard de nos frères, qui sont les apôtres des églises et la gloire du Christ.

24. Donnez-leur donc, en face des églises, la preuve de votre charité, et montrez que nous avons sujet de nous glorifier de vous.

20. devitantes hoc, ne quis nos vituperet in hac plenitudine quæ ministratur a nobis.

21. Providemus enim bona non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus.

22. Misimus autem cum illis et fratrem nostrum, quem probavimus in multis sæpe sollicitum esse, nunc autem multo sollicitiorem, confidentia multa in vos,

23. sive pro Tito, qui est socius meus et in vos adjutor, sive fratres nostri, apostoli ecclesiarum, gloria Christi.

24. Ostensionem ergo quæ est caritatis vestræ, et nostræ gloriæ pro vobis, in illos ostendite in faciem ecclesiarum.

tatem... Simplement dans le grec : προθυμιαν ἡμῶν, notre empressement. — *Devitantes hoc*... (vers. 20). L'apôtre insinue très habilement qu'il tenait, dans une affaire si délicate, à ne fournir aucun prétexte aux accusations de ses adversaires (*ne quis vituperet*...). C'est pourquoi il était heureux d'être accompagné par des hommes à l'abri de tout soupçon. — *In hac plenitudine*. C.-à-d., au sujet de cette riche collecte. — *Providemus enim*... (vers. 21). Cette parole est empruntée au livre des Proverbes, III, 4, d'après la version des LXX. Excellent principe, surtout pour un prédicateur de l'évangile, qui doit se préoccuper non seulement de plaire à Dieu, mais aussi de jouir d'une réputation immaculée. Cf. Matth. v, 16; Rom. XII, 17.

22. Un troisième disciple. — *Et fratrem*... Il est pareillement inconnu. On l'a parfois identifié à Apollos, à Sosthènes (cf. I Cor. I, 1), etc. — *Quem probavimus*... *sæpe*... Ce disciple avait donc vécu dans la société de l'apôtre, et lui avait fourni l'occasion d'apprécier son zèle. — *Nunc*... *sollicitiorem* : encore plus zélé, parce qu'il allait exercer son ministère chez les Corinthiens, envers lesquels il était animé du sentiment d'une grande confiance. Compliment plein d'adresse, qui ne pouvait manquer de concilier d'avance à ce disciple la faveur des chrétiens de Corinthe.

23-24. Ils sont recommandés tous les trois simultanément. — *Sive pro*..., *sive*... La phrase est elliptique, et c'est par suite d'une ponctuation inexacte que, dans nos éditions de la Vulgate, elle est rattachée à la proposition précé-

dente par une simple virgule, tandis qu'elle devrait en être séparée par un point. On peut sous-entendre à deux reprises le verbe « scribo », et traduire : Soit (que j'écrive) au sujet de Tite, (il est) mon compagnon et mon collaborateur auprès de vous; soit (que j'écrive) au sujet de mes frères, (ils sont) les envoyés des églises, la gloire du Christ. Ou plus simplement : Soit quant à Tite, (il est)...; soit quant à mes frères, (ils sont)... Paul résume donc l'éloge des trois quêteurs (*fratres mei*, le second et le troisième disciple) en quelques mots capables d'impressionner favorablement les Corinthiens à leur égard. — *Apostoli*. Au sens primitif de l'expression : des envoyés. — *Gloria Christi*. C.-à-d., des hommes qui font honneur à Jésus-Christ par leur conduite. — Après ce bel éloge des trois délégués, vient une exhortation toute naturelle : *Ostensionem ergo*... (vers. 24). Les mots *quæ est* ont été ajoutés à tort. La locution « ostensionem... ostendite » signifie : Démontré par des faits. — Ce que les Corinthiens devront ainsi manifester, c'est d'une part leur charité fraternelle envers les trois envoyés (*caritatis*...), et d'autre part la vérité du langage très louangeur que Paul tenait en toute occasion relativement à l'Église de Corinthe (*et nostræ gloriæ*...; d'après le grec : « nostræ gloriationis... »). — *In faciem ecclesiarum*. Il s'agit surtout de celles qui avaient délégué les deux disciples recommandés par l'apôtre (cf. vers. 18 et ss.). Le bon accueil fait à leurs représentants ne pouvait manquer de leur être agréable.

CHAPITRE IX

1. Nam de ministerio quod fit in sanctos, ex abundantia est mihi scribere vobis.

2. Scio enim promptum animum vestrum; pro quo de vobis glorior apud Macedones, quoniam et Achaia parata est ab anno præterito; et vestra æmulatione provocavit plurimos.

3. Misi autem fratres, ut ne quod gloriamur de vobis, evacuetur in hac parte, ut (quemadmodum dixi) parati sitis;

4. ne cum venerint Macedones mecum, et invenerint vos imparatos, erubescamus nos (ut non dicamus vos) in hac substantia.

5. Necessarium ergo existimavi rogare fratres, ut præveniant ad vos, et præ-

1. Quant à l'assistance qui se prépare pour les saints, il est superflu de vous en écrire.

2. Je connais, en effet, votre bonne volonté, et je me glorifie de vous à ce sujet auprès des Macédoniens, *leur disant* que l'Achaïe est prête depuis l'an passé; et votre zèle a excité *celui d'un très grand nombre*.

3. Cependant j'ai envoyé nos frères, afin que l'éloge que nous avons fait de vous ne soit pas réduit à néant sur ce point, et que vous soyez prêts (comme je l'ai dit);

4. de peur que, si des Macédoniens viennent avec moi et ne vous trouvent pas prêts, nous n'ayons (pour ne pas dire vous-mêmes) à rougir à ce sujet.

5. J'ai donc estimé qu'il était nécessaire de prier nos frères de nous devan-

II. — *Les qualités et les fruits de l'aumône.*
IX, 1-15.

1° Paul recommande aux Corinthiens de contribuer à la collecte promptement, abondamment et joyeusement. IX, 1-7.

Il indique par là même trois qualités essentielles à l'aumône faite selon le cœur de Dieu, la seule qui convienne à des chrétiens.

CHAP. IX. — 1-4. L'apôtre désire que la cotisation soit prête à Corinthe avant son arrivée. — *Nam...* Transition habile (vers. 1) pour revenir sur le fond même de la question, et pour ajouter quelques pressants motifs à ceux qui ont été présentés ci-dessus (VIII, 7-15). — *De ministerio...* in sanctos. Les détails donnés au chap. VIII enlèvent toute ambiguïté à cette expression. — *Ex abundantia est.* Dans le sens de « supervacaneum est », il est superflu. — *Scio enim...* Ce sont les excellentes dispositions des Corinthiens (*promptum animum*, προθυμίαν; cf. VIII, 12) relativement à cette collecte qui rendaient toute nouvelle exhortation inutile. Leur empressement avait été si grand, que Paul le citait avec fierté aux Églises de Macédoine: *pro quo de vobis...* — La formule *quoniam et Achaia...* reproduit le langage dont se servait l'apôtre pour exciter le zèle des Macédoniens. On nommait Achaïe la province romaine dont Corinthe était la capitale. — *Parata... ab anno...* Ces mots ne signifient pas que la cotisation même était prête en Achaïe, mais seulement qu'on avait commencé à la préparer depuis un an (cf. VIII, 10-11). Les choses

étant ainsi, on conçoit fort bien que saint Paul ait proposé aux Macédoniens l'exemple des Corinthiens, puis qu'il ait préconisé chez ces derniers le zèle des chrétiens de Macédoine, chez lesquels la collecte avait été terminée plus promptement qu'à Corinthe. Tout était donc sincère dans les compliments et dans les allégations de l'apôtre. — *Misi autem...* (vers. 3). Tout en jugeant inutile de parler longuement de cette quête, Paul désirait qu'elle fût achevée sans retard, et c'est pour cela qu'il envoyait auprès d'eux trois disciples. — *Ne quod gloriamur... evacuetur.* C.-à-d., de peur que l'éloge que je fais de vous ne soit démenti par les faits (à la lettre: ne paraisse vide). — *In hac parte:* en ce qui concerne spécialement la collecte. — *Ne cum venerint...* (vers. 4). Autre manière très adroite de provoquer l'émulation des Corinthiens. — *Macedones.* Quelques chrétiens délégués par les Églises de Macédoine, pour accompagner saint Paul à Jérusalem, lorsqu'il y porterait les aumônes recueillies. — Le trait *ne dicamus vos est plein de finesse.* — *In hac substantia.* D'après les anciens commentateurs: « in hac materia gloriantis »; ou « in hac parte », comme il a été dit ci-dessus. Selon beaucoup d'interprètes récents: au sujet de cette confiance. La différence est peu sensible.

5-7. Que l'aumône soit riche et abondante. — *Necessarium ergo...* C'est pour que ni lui ni les Corinthiens n'aient à rougir, que Paul envoie trois délégués chargés d'achever au plus tôt la quête. — *Præveniant.* C.-à-d., qu'ils arrivent avant moi. — *Benedictionem* (εὐλογίαν) est

cer auprès de vous et de préparer la libéralité que vous avez promise, afin qu'elle soit prête, comme une libéralité, et non comme une parcimonie.

6. Je vous le dis : Celui qui sème chichement moissonnera chichement ; et celui qui sème abondamment moissonnera aussi abondamment.

7. Que chacun *donne* selon qu'il l'a résolu dans son cœur, non avec tristesse, ni par contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.

8. Et Dieu est puissant pour vous combler de toute grâce, de sorte qu'ayant toujours en toutes choses une entière suffisance, vous ayez abondamment de quoi faire toutes sortes de bonnes œuvres,

9. selon qu'il est écrit : Il a répandu, il a donné aux pauvres ; sa justice demeure éternellement.

10. Et celui qui fournit la semence

parent repromissam benedictionem hanc paratam esse, sic quasi benedictionem, non tanquam avaritiam.

6. Hoc autem dico : Qui parce seminat, parce et metet ; et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet.

7. Unusquisque prout destinavit in corde suo, non ex tristitia, aut ex necessitate ; hilarem enim datorem diligit Deus.

8. Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis, ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundetis in omne opus bonum,

9. sicut scriptum est : Dispersit, dedit pauperibus ; justitia ejus manet in sæculum sæculi.

10. Qui autem administrat semen se-

aussi une belle expression pour désigner l'aumône, qui est vraiment une bénédiction accordée aux pauvres par le donateur. — *Repromissam*. Mieux, d'après le grec : promise auparavant, déjà promise. — *Quasi...*, *non tanquam...* Trait spirituel. Il est parfois des aumônes si peu libérales, qu'elles attestent plutôt l'avarice de celui qui les fait, que sa générosité. — *Hoc autem...* (vers. 6). Le verbe *dico* a été suppléé à bon droit par la Vulgate. Le grec a seulement : *τοῦτο δέ*. Par cette formule de transition l'apôtre veut rendre ses lecteurs attentifs à l'axiome important qu'il leur cite : *Qui parce...*, *parce...* C.-à-d. : Telle l'aumône, telle aussi la récompense accordée par le Seigneur. L'image de la semence et de la récolte est toute biblique en ce sens, soit en bonne soit en mauvaise part. Cf. Prov. xxii, 8^a. Saint Paul l'emploie encore Gal. vi, 8-9. — *Unusquisque* (sous-entendu : « det »)... C'est la troisième qualité de l'aumône (vers. 7). On doit la faire joyeusement et de bon cœur. — *Prout destinavit...* Les Corinthiens avaient accepté avec empressement l'idée de cette collecte (comp. le vers. 2, et VIII, 10-11) ; Paul suppose que chacun d'eux avait fixé dans son esprit la somme qu'il donnerait. — *Non ex tristitia, aut...* Ce sont les avares qui font l'aumône avec tristesse et par contrainte. — Un texte des Proverbes, xxii, 8^b, cité d'après les LXX et sans aucune formule d'introduction, confirme cette recommandation : *Hilarem enim...* Cf. Eccli. xxxv, 11. — *Diligit...* Amour qui se manifestera par une généreuse récompense, comme il est dit dans les versets suivants.

2^o Les fruits multiples de l'aumône. IX, 8-15.

L'apôtre a déjà touché plusieurs fois à ce point (cf. vers. 6^b et 7^b ; VIII, 10^a) ; il y revient pour le traiter plus à fond.

8-11. Fruits temporels. — *Potens est...* Celui qui fait l'aumône avec une sainte libéralité ne doit pas craindre de s'appauvrir, car Dieu est assez puissant pour rendre au centuple tout ce dont on se dépouille en faveur des indigents (vers. 8-9). — *Omnem gratiam*. Des bienfaits temporels de toute espèce, ainsi qu'il résulte du contexte ; mais la grâce proprement dite n'est pas exclue. — *Abundare facere...* Dieu peut « vous combler de tant de richesses, que vous puissiez user d'une très grande générosité » (saint Jean Chrysostome) : *ut in omnibus... omnem... in omne...* Remarquez la singulière énergie des expressions : de toute manière (*ἐν παντί*), en tout temps (*πάντοτε*, *semper*), des biens suffisants (*πάσαν ἀνάγκησαν*) pour accomplir toute sorte de bonnes œuvres (*εἰς πάν...*). Les mots *opus bonum* désignent spécialement les œuvres de bienfaisance. — *Sicut scriptum...* (vers. 9). Saint Paul corrobore son assertion par un passage qu'il emprunte au Ps. cxi, 9. — *Dispersit* fait image : le juste répand ses aumônes à la façon d'une semence. — *Justitia ejus*. C.-à-d. ici : sa bienfaisance. — *Manet in sæculum (sæculum)* manque dans le grec. C.-à-d. qu'elle lui attire constamment la rémunération divine, de sorte que, recevant toujours, il pourra aussi donner toujours. — *Qui autem...* Dieu n'a pas seulement la puissance d'agir envers les hommes miséricordieux à la manière qui vient d'être indiquée ; il se conduit réellement ainsi à leur égard (vers. 10-11). L'écrivain sacré passe donc maintenant de la possibilité à l'exécution. — Les mots *qui semen... et panem...* semblent être une reminiscence d'Isaïe, lv, 10, d'après la version des LXX. Saint Jean Chrysostome, plusieurs anciens interprètes grecs et la plupart des auteurs contemporains coupent autrement la phrase : Celui qui fournit la semence au se-

minanti, et panem ad manducandum præstabit, et multiplicabit semen vestrum, et augetur incrementa frugum justitiæ vestræ,

11. ut in omnibus locupletati, abundantis in omnem simplicitatem, quæ operatur per nos gratiarum actionem Deo.

12. Quoniam ministerium hujus officii non solum supplet ea quæ desunt sanctis, sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino,

13. per probationem ministerii hujus glorifiantes Deum in obedientia confessionis vestræ, in evangelium Christi, et simplicitate communicationis in illos, et in omnes,

14. et in ipsorum obsecratione pro vo-

au semeur lui donnera aussi du pain pour se nourrir, et il multipliera votre semence, et il augmentera de plus en plus les fruits de votre justice,

11. afin que, riches en toutes choses, vous ayez abondamment de quoi faire toutes sortes de libéralités, qui, par notre moyen, provoquent des actions de grâces envers Dieu.

12. Car cette oblation, dont nous sommes les ministres, ne supplée pas seulement aux besoins des saints, mais elle fera rendre aussi au Seigneur de nombreuses actions de grâces ;

13. par suite de cette libéralité dont ils ont fait l'expérience, ils glorifient Dieu de votre soumission à professer l'évangile du Christ, et de votre générosité à faire part de vos biens, soit à eux, soit à tous ;

14. et ils prieront pour vous, vous

meur et le pain en nourriture, fournira et multipliera votre semence, et augmentera les fruits de votre justice. De même donc que Dieu ne manque pas de procurer à l'agriculteur la semence et la récolte (le pain), de même il procure aux hommes charitables les biens dont ils ont besoin pour continuer de secourir les pauvres. — *Semen vestrum*. Paul donne ce nom aux aumônes des fidèles. Il nomme *incrementa frugum* les avantages que le Seigneur leur accorde en échange de leur conduite miséricordieuse. Voyez le vers. 9^b. — *Ut in omnibus...* La conjonction *ut* et le verbe *abundatis* n'ont rien qui leur corresponde dans le grec, qui porte : étant enrichis de toute manière (ἐν παντί) pour... — *In omnem simplicitatem*. C.-à-d., pour toute espèce d'œuvres charitables accomplies avec droiture et simplicité, sans aucune recherche d'amour-propre, d'égoïsme, etc. Voyez VIII, 2^b et les notes. — *Quæ operatur...* Transition à un fruit spécial et tout spirituel de l'aumône, que l'apôtre mettra en relief dans les vers. 12 et 13 : les dons généreux des Corinthiens, transmis par lui (*per nos*) aux pauvres de Jérusalem, provoqueront dans les cœurs de ceux-ci de pieuses actions de grâces, par lesquelles Dieu sera glorifié.

12-15. Les fruits spirituels. Deux fruits sont spécialement signalés : l'action de grâces envers Dieu, vers. 12-13, et des prières pour les bienfaiteurs, vers. 14-15. — L'expression *ministerium hujus officii* est remarquable, surtout dans le texte grec (ἡ διακονία τῆς λειτουργίας ταύτης). En effet, le substantif *λειτουργία* ne peut désigner ici, comme c'est partout le cas chez les LXX et dans le Nouveau Testament (cf. Luc. I, 23 ; Rom. xv, 16 ; Phil. II, 17 et 20 ; Hebr. VIII, 6 et IX, 21), qu'une fonction sacrée. L'aumône est donc comparée à un sacrifice qui plaît à Dieu. Cf. Hebr. XIII, 16. D'après le vers. 13, les Corinthiens eux-mêmes sont les ministres qui

accomplissent ce saint rite. — *Non solum supplet...* La collecte produira d'abord cet heureux résultat : elle pourvoira aux nécessités des chrétiens de Palestine. Mais elle fera plus encore : *sed etiam abundat...* Au lieu de *in Domino*, lisez simplement « Domino » : de nombreuses actions de grâces (offertes) au Seigneur. — *Per probationem...* (vers. 13). Ces mots, qui devraient être séparés du vers. 12 par deux points plutôt que par une simple virgule, désignent l'objet particulier de l'action de grâces ainsi rendue à Dieu. La pensée, exprimée sous une forme abstraite, est un peu obscure au premier regard. — *Probationem ministerii...* C.-à-d., la preuve que cette œuvre de charité fournissait de la perfection chrétienne des Corinthiens. « En recevant de mains étrangères » des dons si généreux, les pauvres de Jérusalem ne manqueraient pas de louer et de glorifier Dieu, d'abord pour la conversion de ceux qui les leur offraient (*in obedientia confessionis...* : au sujet de la soumission que vous professez envers l'évangile du Christ), puis pour leur libéralité même (*et simplicitate...*). La locution « obedientia confessionis » équivaut à « obedientia fidei » de Rom. I, 7. La charité fraternelle étant l'un des premiers préceptes évangéliques, les chrétiens de Palestine, voyant à quel haut degré elle était pratiquée par les Corinthiens, étaient en droit de conclure que ceux-ci possédaient une foi très complète. — *Simplicitate communicationis* : les intentions droites et pures accompagnant l'aumône. Voyez le verset 11. — *Et in ipsorum...* (vers. 14). Ces mots dépendent aussi de « glorifiantes » (cf. vers. 13). Ils indiquent le second fruit spirituel de la générosité des Corinthiens. Ceux qu'ils auront soulagés prieront pour eux de toutes leurs forces. — Le participe *desiderantium*, qui se rattache au pronom *ipsorum*, exprime une très vive affection (désirer, avec le

aimant tendrement à cause de la grâce éminente que vous avez reçue de Dieu.

15. Grâces soient rendues à Dieu pour son don ineffable.

bis, desiderantium vos propter eminentem gratiam Dei in vobis.

15. Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.

CHAPITRE X

1. Moi-même, Paul, je vous conjure par la douceur et la modestie du Christ, moi qui, étant présent, suis humble d'apparence parmi vous, mais qui, absent, agis avec hardiesse envers vous.

2. Je vous prie de ne pas m'oublier, quand je serai présent, d'user avec assurance de cette hardiesse qu'on

1. Ipse autem ego Paulus obsecro vos per mansuetudinem et modestiam Christi, qui in facie quidem humilis sum inter vos, absens autem confido in vobis.

2. Rogo autem vos ne præsens audeam, per eam confidentiam qua existimor audere, in quosdam qui arbitrantur nos

sens d'aimer; non pas : désirant vous voir). — Cette sympathie était en outre excitée par la faveur merveilleuse que Dieu avait faite aux Corinthiens en les appelant à la foi : *propter eminentem*... — A la pensée de tous ces avantages, l'apôtre laisse lui-même échapper de son cœur un cri de reconnaissance : *Gratias Deo super*... (vers. 15). Les mots *inenarrabili dono* sont parallèles à « *eminens gratia* » du vers. 14; ils représentent par conséquent aussi la grâce de la conversion au christianisme.

TROISIÈME PARTIE

Paul maintient énergiquement contre ses adversaires sa dignité d'apôtre. X, 1-XII, 18.

Après son instruction sur l'aumône (chap. VIII et IX), il revient à son apologie personnelle, pour la continuer en termes plus directs, plus vifs et d'une manière entièrement polémique. Dans la première partie, il s'était adressé à la portion de la communauté corinthienne qui était bien disposée à son égard, et il avait justifié avec calme sa conduite apostolique; maintenant c'est à ses adversaires qu'il s'adresse directement. De là le changement de ton et de langage qui se fait remarquer dès les premières lignes du chap. X. Paul ne parle presque plus à la première personne du pluriel, mais au singulier (« Ego »). Son style, qui avait été jusqu'alors affectueux et paternel, devient tout à coup agressif, ironique, tout de feu. On ne doit pas oublier que ses ennemis étaient des judaïsants obstinés, qui mettaient en péril l'existence même de l'Église du Christ. En outre, leurs procédés à son égard étaient lâches et déloyaux; ils l'attaquaient par derrière, avec les armes de la calomnie. Essayer de les exhorter et de les convaincre eût été peine perdue. Ce qu'il fallait avec eux, c'était la guerre ouverte et sans merci, la dénonciation énergique de leurs menées infâmes. En frappant

un grand coup, l'apôtre espérait ruiner leur autorité et ouvrir les yeux à ceux qu'ils avaient séduits.

§ I. — *Le pouvoir et les travaux de saint Paul.*
X, 1-18.

1^o Paul saura renverser toutes les oppositions. X, 1-6.

CHAP. X. — 1-2. Il conjure ses ennemis de ne pas le contraindre d'user contre eux de ses armes apostoliques, qu'ils traitent à tort de charnelles. — Il y a beaucoup d'emphase dans les premiers mots : *ipse... ego Paulus*. L'apôtre se dresse fièrement, avec une noble majesté qui ne redoute rien. Néanmoins, comme il aurait voulu malgré tout employer la bonté plutôt que la rigueur envers ses adversaires, il fait encore une tentative pour les ramener à de meilleurs sentiments, et il les invite (*obsecro*), par la douceur du Christ lui-même, à revenir à résipiscence. — *Per mansuetudinem et modestiam*... Dans le grec, ces deux substantifs sont synonymes : par la douceur et la clémence... Sur cette mansuétude devenue proverbiale, voyez Matth. XI, 29-30; Is. XLII, 2, 8 et LIII, 4-7. — *Qui in facie...*, *absens*... Ces mots expriment un jugement très méchant que les ennemis de saint Paul portaient contre lui : Moi qui (dites-vous) suis humble et modeste lorsque je suis auprès de vous face à face, et qui me montre plein de hardiesse contre vous (lisez « audeo in vos », au lieu de *confido in vobis*), lorsque je suis à distance. — *Rogo vos* (vers. 2). Paul reprend sa phrase inachevée du vers. 1. — *Ne... audeam*... Il annonce qu'il sera, si on l'y force, aussi hardi de près qu'on affirme qu'il l'est de loin; *per... confidentiam qua*... (il faut sous-entendre « absens » devant le verbe *audere*). — *In quosdam*. Il y a un certain dédain dans l'emploi de ce pronom. Paul caractérisera très nettement plus bas les tristes personnages qu'il a ici en vue. — *Tanquam secundum carnem*... Accusation très grave, que

tanquam secundum carnem ambulemus.

3. In carne enim ambulantes, non secundum carnem militamus.

4. Nam arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentis

5. et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi,

6. et in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, cum impleta fuerit vestra obedientia.

m'attribue, *d'en user, dis-je*, contre quelques -uns, qui pensent que nous nous conduisons selon la chair.

3. Car, quoique vivant dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair.

4. En effet, nos armes de guerre ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser les forteresses, pour détruire les raisonnements,

5. et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu, et pour réduire toute intelligence en servitude, sous l'obéissance du Christ ;

6. et nous sommes prêts à punir toute désobéissance, lorsque votre obéissance sera parfaite.

l'apôtre va réfuter avec vigueur. Elle revenait à dire qu'il agissait pour des motifs humains, dictés par la nature, l'égoïsme, le caprice, etc. Cf. Rom. VIII, 4.

3-6. Ses armes sont tout à fait surnaturelles, et il les emploiera avec une force irrésistible pour briser toute résistance et toute désobéissance. — *In carne enim...* Reprenant la calomnie de ses adversaires (comp. le vers. 2^b), Paul établit une distinction très exacte et très spirituelle. Étant homme, il ne peut faire autrement que « marcher dans la chair » ; c.-à-d. qu'il est sujet aux infirmités, au péché, à la mort comme tous les fils d'Adam (cf. Gal. II, 20 ; Phil. I, 22-23). Ce qu'il nie, c'est de se laisser guider par les inspirations de la chair dans sa conduite de chrétien et d'apôtre : *non secundum carnem...* Au lieu de répéter le verbe « ambulamus », il en

I Tim. I, 18, etc. — Cette métaphore est développée dans les vers. 4 et ss. : *Nam arma...* Les « armes de guerre » d'un ouvrier apostolique, ce sont tous les moyens qu'il met à profit pour soumettre à Jésus-Christ des hommes et des pays nombreux. Au dire de ses ennemis, saint Paul aurait eu recours à des moyens charnels et terrestres ; il affirme hautement, lui, que ses armes sont spirituelles et surnaturelles, puisqu'elles sont « fortes pour Dieu » (*potentia Deo*) et qu'elles l'aident à remporter de brillantes victoires : résultat impossible à obtenir dans le cas opposé, puisque la chair est sans puissance pour le bien. — *Munitionum* (*ὄργανα*). Ces citadelles symbolisent tout ce qui met obstacle à la propagation de l'évangile, ainsi qu'il ressort des lignes suivantes. — Ce que Paul détruit, ce sont d'une part les desseins plus ou moins habiles (*consilia*, *λογισμοὺς*) que la sagesse humaine suggère au monde contre le Christ et son Église, et de l'autre les prétentions orgueilleuses de cette même sagesse (*altitudinem*, vers. 5 ; ce mot continue l'image et désigne un retranchement). — *Adversus scientiam...* C.-à-d., contre les vérités révélées par Dieu lui-même. — Autre résultat de cette vaillante lutte soutenue par l'apôtre : *in captivitatem redigentes...* Après s'être emparé des citadelles, il oblige les garnisons hostiles à capituler. — *Intellectum* (*νόημα*) : la raison humaine, si prompte à se révolter contre Dieu et la révélation. — *In obsequium...* Les ennemis vaincus viennent finalement se jeter aux pieds du Christ. — *Et in promptu...* (vers. 6). Troisième et dernier résultat : si quelqu'un refusait de se soumettre à Jésus-Christ, l'apôtre le châtierait sans pitié. Dans ce verset, Paul pense tout à la fois à l'Église de Corinthe et aux faux docteurs qui la mettaient en péril. Il sait que l'Église se soumettra ; c'est pourquoi il dit : *cum impleta fuerit...* Quant aux faux apôtres, ils seront certainement punis (par l'excommunication et d'autres peines spirituelles), s'ils persistent dans leur rébellion.

2^o Saint Paul agit fermement et sévèrement, s'il le faut, lors de sa prochaine visite. X, 7-11.

7-8. Il revendique les pleins pouvoirs d'un



Panoplie grecque. (Bas-relief de Pergame.)

insère un autre, qui fait image, *militamus*, et qui dépeint mieux le caractère et la vie d'un prédicateur, obligé de combattre sans cesse pour Dieu et pour l'évangile. Cf. VI, 7 ; I Thess. V, 8 ;

7. Jugez des choses selon l'apparence. Si quelqu'un se persuade en lui-même qu'il est au Christ, qu'il pense aussi en lui-même que comme il est au Christ, il en est ainsi de nous.

8. Car, quand je me glorifierais un peu plus de la puissance que le Seigneur nous a donnée pour votre édification, et non pour votre destruction, je n'en rougirais pas.

9. Mais pour qu'on ne croie pas que je veux vous effrayer par mes lettres

10. (car, dit-on, ces lettres sont graves et fortes; mais, quand il est présent, il paraît chétif de corps, et méprisable en son langage),

11. que celui qui est dans ce sentiment considéré que tels nous sommes en paroles dans nos lettres, étant absents, tels nous sommes par nos actes étant présents.

12. Car nous n'osons pas nous égarer ni nous comparer à certains hommes,

7. Quæ secundum faciem sunt, videte. Si quis confidit sibi Christi se esse, hoc cogitet iterum apud se, quia sicut ipse Christi est, ita et nos.

8. Nam, et si amplius aliquid gloriatu fuero de potestate nostra, quam dedit nobis Dominus in ædificationem, et non in destructionem vestram, non erubescam.

9. Ut autem non existimer tanquam terrere vos per epistolas,

10. quoniam quidem epistolæ, inquit, graves sunt et fortes, præsentia autem corporis infirma, et sermo contemptibilis;

11. hoc cogitet qui ejusmodi est, quia quales sumus verbo per epistolas, absentes, tales et præsentem in facto.

12. Non enim audemus inserere, aut comparare nos quibusdam, qui seipsos

apôtre. — *Quæ secundum faciem...* C.-à-d. : Considérez (βλέπετε) la face extérieure des choses, jugez d'après l'évidence, et vous verrez que je suis assez puissant pour mettre mes menaces à exécution. — *Si quis confidit...* C'est là ce que l'apôtre demande aux Corinthiens de bien envisager tout d'abord : il est le ministre de Jésus-Christ, au moins autant que les faux docteurs qui se vantaient de posséder ce titre. Cf. XI, 5, 13, 22-23. — *Christi... esse.* C.-à-d., d'après le contexte, appartenir au Christ en qualité d'apôtre. — L'adverbe *iterum* a la signification de « vicissim », pareillement. — *Ita et nos* (à savoir « Christi sumus »). Il y a une litote dans ces mots, car saint Paul affirme maintenant et démontrera bientôt qu'il possédait beaucoup plus que ses adversaires l'autorité apostolique : *Nam, et st...* (vers. 8). *Amplius* : plus qu'il ne s'est glorifié dans les vers. 1-6. — La proposition incidente *quam... in ædificationem, et non...* décrit la manière dont Paul avait utilisé ses pouvoirs apostoliques, et indirectement la conduite tout opposée de ses adversaires. Lui, il s'était efforcé de bâtir à Corinthe un bel édifice à la gloire du Christ (cf. I Cor. III, 9-10, 16); eux, ils ne travaillaient qu'à détruire. — *Non erubescam.* Il n'aurait pas à rougir dans l'hypothèse indiquée, comme s'il s'était attribué des droits exorbitants; mais il est en mesure de justifier toutes ses prétentions.

9-11. Paul sera aussi courageux en face et de vive voix, qu'il l'est à distance dans ses lettres. — *Ut autem...* Il revient, pour la réfuter encore, à la sottise calomnie déjà mentionnée au vers. 1. — *Per epistolas.* L'apôtre avait déjà écrit deux fois aux Corinthiens. Voyez I Cor. V, 9, et les notes. — *Quoniam quidem...* Ce vers. 10 forme une parenthèse. Il contient les paroles au

moyen desquelles les ennemis de saint Paul travaillaient à effacer les vives impressions que produisaient ses lettres. — *Graves et fortes.* C.-à-d., sévères et énergiques. Rien de plus vrai, quoique les écrits de Paul respirent aussi très souvent la douceur et l'affection. — A ses lettres, on opposait sa présence personnelle et son langage, que l'on disait être dépourvu de vigueur : *præsentia... et sermo...* Comp. I Cor. II, 3-4, où l'apôtre rappelle lui-même aux Corinthiens ce qu'il y avait eu d'humble et de faible en lui, lors de son premier séjour auprès d'eux. — *Hoc cogitet...* (vers. 11). Ces mots reprennent la phrase commencée au vers. 9 et interrompue par la parenthèse. — *Qui ejusmodi...* ὁ τοιοῦτος : celui qui se permet de parler ainsi. — *Verbo per epistolas...* *tales...* Tous les mots sont accentués dans cette seconde moitié du verset. Paul saura exécuter de près ses menaces formulées à distance, et, au moment décisif, il ne reculera devant personne. Cf. XIII, 3.

3^e Lorsqu'il parle du succès de sa prédication, saint Paul demeure dans les limites qui lui avaient été fixées par la Providence; ses détracteurs ne font pas de même. X, 12-18.

Ce passage n'est pas sans quelque obscurité, comme le faisait déjà remarquer Théodoret.

12. Odiense vanité des ennemis de Paul. — *Non enim audemus...* Trait rempli d'ironie. L'apôtre justifie sa dernière assertion (c.-à-d. : il n'y a pas de contradiction entre mes paroles et ma conduite) en montrant qu'il n'imite point, malgré la nécessité où il est de faire parfois son propre éloge, la vantardise effrénée de ses adversaires. — *Inserere, aut comparare.* Il y a dans le grec une peronomase (ἐγκρίναι ἢ συγχρίναι) que l'on peut reproduire en latin : « æquiperare aut comparare ». Paul commence donc par dire qu'il

commendant; sed ipsi in nobis nosmetipsos metientes, et comparantes nosmetipsos nobis.

13. Nos autem non in immensum gloriamur, sed secundum mensuram regulæ qua mensus est nobis Deus, mensuram pertingendi usque ad vos.

14. Non enim quasi non pertingentes ad vos superextendimus nos; usque ad vos enim pervenimus in evangelio Christi.

15. Non in immensum gloriantes in alienis laboribus; spem autem habentes crescentis fidei vestræ, in vobis magnificari secundum regulam nostram in abundantiam,

qui se recommandent eux-mêmes; mais nous nous mesurons sur ce que nous sommes, et nous nous comparons à nous-mêmes.

13. Ainsi, nous ne nous glorifions point démesurément, mais selon la mesure du partage que Dieu nous a assigné : mesure qui consiste à être parvenus jusqu'à vous.

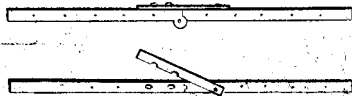
14. Car nous ne nous étendons pas plus qu'il ne faut, comme si nous n'étions pas parvenus jusqu'à vous, puisque nous sommes arrivés jusqu'à vous, par l'évangile du Christ.

15. Nous ne nous glorifions pas démesurément, dans les travaux des autres; mais nous espérons que, votre foi croissant, nous grandirons de plus en plus en vous selon notre partage,

n'oserait pas se placer sur la même ligne que ses ennemis si glorieux. Ceux-ci sont de nouveau désignés en termes indirects : *quibusdam* (ajoutez d'après le grec : « eorum ») qui. — *Sed in nobis...* A leurs procédés orgueilleux, l'apôtre oppose sa manière de faire personnelle, qui ne s'écarte jamais des justes bornes lorsqu'il est obligé de se louer. Même alors il demeure dans la vérité, car il veille à ce qu'il y ait une exacte proportion entre ses paroles et ses actes. Tel est le sens du texte de la Vulgate. Mais nous devons l'abandonner aussitôt pour la seconde moitié du vers. 12, et adopter la leçon du grec et des autres versions anciennes : « Sed ipsi in semetipsis semetipsos metientes, et comparantes semetipsos semetipsos, non intelligent. » Saint Paul continue de caractériser la ridicule façon d'agir de ses adversaires. Ils se vantaient sans cesse à pleine bouche, sans la moindre mesure, parce qu'ils se croyaient tellement grands, doués de tant de qualités, qu'ils ne trouvaient personne qui fût digne de leur être comparé. Ils étaient donc eux-mêmes leur point de comparaison. La quadruple répétition du pronom réfléchi (ἐν ἑαυτοῖς ἑαυτοῦς..., ἑαυτοῦς ἑαυτοῖς) communique beaucoup de force à la pensée. Les derniers mots du texte grec, « ils ne comprennent pas, » sont des plus expressifs. Ils reviennent à dire : Ce sont des aveugles, des insensés. En effet, « celui qui ne voit que lui-même, qui n'a égard qu'à lui-même, aura toujours le jugement faux, parce qu'il lui manquera la juste mesure. »

13-16. Paul ne se loue que dans les limites permises. — *Nos autem*. Contraste très frappant, surtout d'après la leçon du texte grec. — *In immensum* : outre mesure; à la manière des faux apôtres de Corinthe. — *Secundum mensuram...* L'équivalent grec de *regulæ* est *κανὼν*, mot qui désigne proprement une canne servant à mesurer, et, au dérivé, une ligne de démarcation, une limite, puis une sphère d'activité.

C'est Dieu lui-même qui avait déterminé la sphère de saint Paul, soit d'une manière générale, en le choisissant comme apôtre des Gentils



Règle en bronze, trouvée à Pompéi.

(cf. Rom. XI, 13; Gal. I, 16 et II, 7; Eph. III, 8, etc.), soit d'une manière plus spéciale, par suite de telles ou telles indications très précises (cf. Act. XVI, 6-8; Rom. XV, 18-19; I Cor. II, 3 et ss., etc.). Corinthe s'était trouvée ainsi dans les limites de son ministère : *mensuram... usque ad...* En disant qu'il ne voulait se glorifier que de ce qu'il avait accompli sur son propre domaine, Paul blâmait fortement la conduite toute contraire de ses ennemis, qui parlaient et agissaient à Corinthe avec autant de jactance que si l'existence et la prospérité de la chrétienté fondée par lui étaient leur œuvre personnelle. — *Non enim quasi...* (vers. 14). L'apôtre répète qu'en venant évangéliser les Corinthiens il n'a pas dépassé les bornes que lui fixait la Providence. La preuve en est dans le fait même du ministère qu'il avait exercé au milieu d'eux, et dans celui de leur conversion : *usque ad vos enim...* Cf. I Cor. IV, 15; IX, 1-2, etc. — *In evangelio...* C.-à-d., avec l'évangile du Christ. — *Non in immensum...* (vers. 15). Paul reprend son affirmation du vers. 13. Il ne se glorifie que de ses propres travaux, nullement de ceux qu'ont accomplis les autres (*non in alienis...*). Toutefois il espère que, la foi des Corinthiens croissant de plus en plus (il faudrait l'ablatif absolu, « crescentis fidei... », au lieu de *crescentis fidei*), et sa présence n'étant plus nécessaire parmi eux,

16. et que nous porterons l'évangile même dans les pays qui sont au delà de vous, sans nous glorifier de ce qui s'est déjà fait sur le domaine des autres.

17. Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur.

18. Car ce n'est pas celui qui se recommande lui-même qui est approuvé, mais celui que Dieu recommande.

16. etiam in illa, quæ ultra vos sunt, evangelizare, non in aliena regula in iis quæ præparata sunt gloriari.

17. Qui autem gloriatur, in Domino gloriatur.

18. Non enim qui seipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat.

CHAPITRE XI

1. Ah! si vous pouviez supporter de ma part un peu de folie! Eh bien, supportez-moi.

1. Utinam sustineretis modicum quid insipientiæ meæ! Sed et supportate me.

Il pourra s'élançer vers des contrées plus éloignées, où le Christ n'avait pas encore été annoncé. — *Magnificari secundum regulam* (τὸν κανόνα)... Paul poursuit jusqu'au bout sa métaphore. Il pense qu'il pourra grandir d'une manière extraordinaire (*in abundantiam*; d'après le grec: de plus en plus), tout en demeurant dans sa sphère d'action. — *In vobis*: au milieu de vous. L'apôtre veut dire: « C'est votre Église qui serait comme la base et le fondement solide de cet agrandissement de mon activité apostolique, » puisque c'est la consolidation de votre foi qui me permettrait d'aller prêcher ailleurs. — *Etiam... ultra...* (vers. 16). Le cœur ardent et généreux de Paul désirait porter toujours plus loin le nom et la connaissance du Sauveur. — *Non in aliena...* Notez l'insistance avec laquelle l'auteur revient sur cette résolution. Comp. les vers. 13 et 15.

17-18. La seule manière dont un apôtre puisse se glorifier. — Après tout, conclut saint Paul, « ce n'est pas de gloire personnelle, de grandeur, de mérite, qu'un ministre du Christ devrait parler. » La vraie règle sous ce rapport est contenue dans une sentence de Jérémie, *Jr*, 23: *Qui... gloriatur, in Domino...* Cf. *I* Cor. I, 31. L'homme ne possède aucune qualité qui lui appartienne en propre; tout ce qu'il a de bon lui a été donné par Dieu: c'est donc à Dieu qu'il doit attribuer toute la gloire de ses œuvres. — D'ailleurs, *non... qui seipsum... sed...* (verset 18). Ce ne sont pas les éloges qu'on fait de soi qui attestent le vrai mérite, mais les louanges qui viennent de Dieu; or, Dieu les donne par les succès qu'il accorde à ses ministres. — *Probatas, δοκιμος*: celui qui a subi l'épreuve à son avantage.

§ II. — *Paul fait directement son éloge, en se comparant aux faux apôtres de Corinthe.* *XI*, 1-*XII*, 18.

Comme l'a fort bien dit saint Jean Chrysostome (à propos de *x*, 1), cette épître tout entière

consiste en un panégyrique de saint Paul; mais nulle part l'apôtre ne se glorifie d'une manière si ouverte et si complète que dans ces pages particulièrement éloquentes. Après avoir longtemps hésité, il en arrive enfin, — mais avec quelles précautions oratoires et avec quelles formules modestes! (cf. *x*, 1, 11, 12, 17, 18, 30; *xii*, 1, etc.) — à établir entre lui et ses contradicteurs un parallèle destiné moins à le glorifier lui-même qu'à confondre ceux-ci. Après un court exorde, *x*, 1-6, il se vante tour à tour de la gratuité de sa prédication, *x*, 7-15, de ses travaux apostoliques incomparables, *x*, 16-33, et des faveurs divines dont il avait été l'objet, *xii*, 1-10; puis il récapitule, et il conclut par quelques lignes affectueuses, *xii*, 11-18.

1° Introduction. *XI*, 1-6.

CHAP. XI. — 1-4. Paul allègue, en s'excusant, la nécessité où on l'a mis de faire son propre éloge. — *Utinam sustineretis...* Il vient d'établir (comp. *x*, 17-18) un excellent principe relativement aux louanges personnelles. Mais voici qu'il va aussitôt l'enfreindre en apparence, puisqu'il se glorifiera de son travail et des dons divins; c'est pour cela qu'il s'excuse tout d'abord auprès de ses lecteurs, appelant son entreprise une « folie » (*insipientiæ, ἀφροσύνης*). — *Modicum quid...* D'après un certain nombre de manuscrits grecs: (Puissez-vous me supporter) un peu (c.-à-d., pendant quelques instants), sous le rapport de ma folie. — *Sed et supportate...* Paul justifie cette demande en ajoutant: *Amulator enim...* Sa conduite envers les Corinthiens lui donnait le droit de faire appel à leur patience. Il est moins bien de traduire le verbe grec ἀνέχεσθε par le présent de l'indicatif: Mais (je vois que déjà) vous me supportez. — Recourant à une métaphore expressive, employée plusieurs fois dans l'évangile (cf. *Matth.* *ix*, 15; *xxv*, 1 et ss.; *Joan.* *iii*, 29, et cf. voyez aussi *Rom.* *vii*, 4; *Eph.* *v*, 15 et ss.; *Apoc.* *xix*, 7 et ss.), Paul compare Jésus-Christ à un fiancé, l'Église de Corinthe à une vierge qui lui

2. *Æmulor enim vos Dei æmulatione; despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo.*

3. *Timeo autem, ne sicut serpens Hevam seduxit astutia sua, ita corrumpantur sensus vestri, et excidant a simplicitate quæ est in Christo.*

4. *Nam si is qui venit, alium Christum prædicat quem non prædicavimus, aut alium spiritum accipitis quem non accepistis, aut aliud evangelium quod non recepistis, recte pateremini.*

5. *Existimo enim nihil me minus fecisse a magnis apostolis.*

2. Car je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu; en effet, je vous ai fiancés à un unique époux, au Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge pure.

3. Mais je crains que, de même que le serpent séduisit Ève par sa ruse, ainsi vos esprits ne se corrompent, et ne se détournent de la simplicité qui est dans le Christ.

4. Car si quelqu'un venait vous prêcher un autre Christ que celui que nous vous avons prêché, ou si vous receviez un autre esprit que celui que vous avez reçu, ou un autre évangile que celui que vous avez accueilli, vous le supporteriez fort bien.

5. J'estime cependant que je n'ai rien fait de moins que ces grands apôtres.

est destinée, lui-même au paronyme qui a négocié le mariage : *despondi enim*... Or, il voudrait remettre la fiancée toute pure entre les mains de son céleste époux, à l'époque du second avènement de Notre-Seigneur : *virginem castam exhibere*... On comprend que, dans ces circonstances, il soit, selon toute la force de l'expression, « jaloux » au sujet de Corinthe, aussi jaloux que pouvait l'être l'époux lui-même. — *Dei æmulatione*... D'une jalousie semblable à celle de Dieu. En effet, dans l'Ancien Testament, l'alliance qui existait entre Jéhovah et la nation israélite est souvent présentée sous la figure d'un mariage, et l'Époux divin garde avec un soin jaloux celle qu'il s'est unie. Cf. Is. lrv, 5 et lxxi, 5; Jer. iii, 1 et ss.; Ez. xvi, 8 et ss.; Os. ii, 18-19, etc. — *Timeo autem*... (vers. 3). C'est cette crainte, malheureusement trop fondée, qui excitait la jalousie de l'apôtre. — *Sicut serpens Hevam*... L'exemple ne pouvait pas être mieux choisi, car Ève, au moment où elle fut tentée, était la chaste fiancée d'Adam. Cf. Gen. iii, 1 et ss. — *Ita... sensus* (νοήματα, vos pensées)... A l'égard de l'Église de Corinthe, les séducteurs n'étaient autres que les faux docteurs contre lesquels saint Paul va se défendre avec une si vive énergie. Ils avaient corrompu les pensées par leur enseignement erroné, subversif. Comp. le vers. 4. — *Et excidant* (ces deux mots ont été ajoutés par le traducteur latin) *a simplicitate*... Cette simplicité, cette conduite semblable à celle d'Ève, est opposée à l'astuce soit du serpent tentateur, soit des faux apôtres. De nombreux et d'excellents manuscrits grecs portent : de la simplicité et de la pureté. — *In Christo*. D'après le texte original : envers le Christ. — *Nam st...* (vers. 4). La métaphore disparaît, et l'auteur exprime en termes directs ce qui l'effraye dans les Corinthiens : ils sont faibles et faciles à séduire. — L'expression *is qui venit* (ὁ ἐρχόμενος) est collective et équivalait à « quiconque venait ». — *Alium Christum* (dans le grec : un autre Jésus) *prædicat*. Les apôtres mensongers de

Corinthe prétendaient donc que Paul n'avait pas prêché le vrai Christ historique, et ils s'arrogeaient le droit d'en tracer un portrait plus exact. Ils affirmaient de même qu'ils étaient seuls capables de communiquer réellement l'Esprit-Saint aux fidèles (*aut alium spiritum*...), et d'annoncer l'évangile authentique, évangile tout différent de celui de saint Paul (*aut aliud*...). — *Recte pateremini* (καλῶς ἀνείρεσθε). Après l'emploi du temps présent tout le long de la phrase (« prêdicat, accipitis »), on s'attendrait à lire : « recte patimini ». Mais l'apôtre voulait précisément éviter de rendre le reproche trop ouvert et trop dur; c'est pourquoi il ne dit pas d'une manière positive que les Corinthiens se sont laissés séduire. L'adverbe *καλῶς*, « recte, prælcare », est très ironique. — La plupart des anciens commentateurs ont pensé que saint Paul, dans ce verset 4, ferait à dessein une hypothèse qu'il savait être fautive, afin de mettre en garde, « per deductionem ad absurdum », les chrétiens de Corinthe contre les prédicateurs pervers : Si quelque docteur vous prêchait un autre Jésus, s'il vous transmettait l'Esprit-Saint avec de meilleurs dons, ... vous auriez raison de le bien accueillir; mais défiez-vous, car de tels docteurs n'existent pas. Cette explication a le tort de regarder comme une hypothèse ce qui n'était qu'un fait trop réel.

5-6. Le thème à développer. — *Existimo... me*... « Le discours devient de plus en plus personnel. » Paul va justifier son blâme ironique du vers. 4^e, en démontrant qu'il est, lui, de beaucoup supérieur aux faux docteurs de Corinthe. — *Nihil... minus fecisse*. D'après le grec : (Je pense) n'avoir été inférieur en rien. Cette formule dit plus. Cf. xii, 11. — *A magnis apostolis*. Ici encore, le texte original est plus expressif : τῶν ὑπερλίαν ἀποστόλων, « ab (ils qui sont) supra modum apostoll ». La locution est presque intraduisible en français : les archi-apôtres, pourrait-on dire. On le voit, c'est là une appellation très mordante, par laquelle saint

6. Si je suis inhabile sous le rapport de la parole, je ne le suis pas pour la science; mais nous nous sommes fait connaître parmi vous en toutes choses.

7. Est-ce que j'ai fait une faute, en m'humiliant moi-même, afin que vous fussiez élevés, lorsque je vous prêchais gratuitement l'évangile de Dieu?

8. J'ai dépouillé les autres églises, en recevant d'elles un salaire, pour vous servir.

9. Et quand j'étais parmi vous, et que je me trouvais dans le besoin, je n'ai été à charge à personne; car les frères

6. Nam etsi imperitus sermone, sed non scientia; in omnibus autem manifestati sumus vobis.

7. Aut numquid peccatum feci, me ipsum humilians, ut vos exaltemini? quoniam gratis evangelium Dei evangelizavi vobis.

8. Alias ecclesias expoliavi, accipiens stipendium ad ministerium vestrum.

9. Et cum essem apud vos, et egerem, nulli onerosus fui; nam quod mihi deerat, suppleverunt fratres qui venerunt

Paul désigne ses adversaires, qui prétendaient surpasser en dignité, en vertus, tous les autres prédicateurs de l'évangile. Suivant les anciens interprètes, les mots « supra modum apostoli » devraient être pris en bonne part, comme s'ils étaient synonymes de « prægrandes apostoli », et ils représenteraient les principaux membres du collège apostolique, tels que saint Pierre, saint Jean, saint Jacques. Les commentateurs modernes et contemporains ont abandonné pour la plupart ce sentiment, qui ne s'harmonise point avec le contexte. En effet, dans tout ce paragraphe, saint Paul se met en parallèle avec les faux docteurs judaisants, ses adversaires (voyez en particulier le vers. 13), et nullement avec les apôtres proprement dits. D'ailleurs, la formule est trop évidemment ironique pour convenir aux vrais ministres de Jésus-Christ. Cf. XII, 11^b. C'est une très légitime indignation qui l'a inspirée à notre auteur. — *Nam etsi...* (vers. 6). Paul commence son panegyrique par une humble concession : *imperitus sermone* (ἰδιώτης τῷ λόγῳ). Cf. I Cor. II, 1 et ss. Et pourtant ses lettres, comme ses discours, rendent souvent témoignage à la vigueur de son éloquence, de sorte que saint Jérôme l'appelle à juste titre « flumen eloquentiæ » (voyez saint Augustin, *de Doctr. christ.*, IV, 6 et ss.). Mais il veut parler ici du talent oratoire tel qu'il plaisait aux Grecs et qu'il était exercé parmi eux; or, la simplicité tout évangélique de saint Paul ne s'accoutumait pas avec cet art et ces recherches raffinées. — *Scientia* : la connaissance intime des vérités chrétiennes. — *In omnibus*. Le grec répète ces mots deux fois de suite, d'abord au singulier, ἐν παντί, puis au pluriel, ἐν παντι : en tout et en toutes choses. C.-à-d., dans chaque acte isolé de sa conduite, et dans tout l'ensemble. — *Manifestati... vobis*. Paul s'était manifesté aux Corinthiens tel qu'il était en réalité; ils pouvaient tous rendre hommage à sa sincérité.

2° Première partie de l'éloge de saint Paul : son désintéressement dans l'exercice de son ministère. XI, 7-15.

Dans sa première épître aux Corinthiens, IX, 1-14, l'apôtre avait démontré son droit de vivre

aux dépens de ceux qu'il évangélisait; mais en même temps il avait affirmé hautement son principe de ne point user de ce droit (I Cor. IX, 15 et ss.; cf. II Thess. III, 7-9). Il revient ici sur ce principe et sur la conduite qu'il lui dictait, afin de prouver sa supériorité sur les faux docteurs.

7-9. Comment il a agi à Corinthe sous ce rapport. — *Aut. C.-à-d.* : Le fait que je vais signaler est-il une preuve que je suis un apôtre d'ordre inférieur? — *Peccatum feci...*? Il y a de l'indignation et en même temps de l'amertume dans cette interrogation pleine de vie. — *Me... humilians*. En vue de pourvoir à ses besoins, Paul s'était assujéti à un travail manuel assidu et pénible; en cela il s'était abaissé, d'après l'appréciation ordinaire des hommes. Les Corinthiens, au contraire, avaient été exaltés, puisque l'apôtre les avait fait monter des abîmes du paganisme et du péché aux sublimes hauteurs de la foi et de la sanctification. — *Quantam gratis...* C'est l'idée principale, qui domine toute la série des vers. 7-15. — *Alias ecclesias...* (vers. 8). Rapprochement saisissant. Les autres Églises que Paul avait pour ainsi dire pillées et dépouillées (*expoliavi*, hyperbole dramatique) étaient sans doute celles de Macédoine. Cf. Phil. IV, 15. — *Stipendium, ὀψώνιον* : une solde. Cf. Rom. V, 23. — *Ad ministerium vestrum*. C.-à-d. : pour vaquer à votre service, pour être capable de remplir mon ministère auprès de vous. — *Cum essem... et egerem* (vers. 9). Le livre des Actes, XVIII, 3, raconte que saint Paul, durant son premier séjour à Corinthe, avait repris son métier de fabricant de tentes pour gagner sa vie; mais, occupé comme il l'était par ses fonctions d'apôtre, il lui était impossible de travailler suffisamment de ses mains pour se mettre à l'abri du besoin. Rien de plus touchant que ce détail, « et egerem ». — *Nulli onerosus...* Il n'avait importuné personne, comme dit le grec; il n'avait rien demandé aux chrétiens de Corinthe. S'il avait accepté alors quelques subsides, ils venaient d'ailleurs : *nam quod mihi...* — *Fratres qui venerunt...* Vraisemblablement Silas et Timothée, d'après Act. XVIII, 5. — *In omnibus sine...* A tous égards Paul a pris soin de n'être à charge

a Macedonia ; et in omnibus sine onere me vobis servavi, et servabo.

10. Est veritas Christi in me, quoniam hæc gloriatio non infringetur in me in regionibus Achaïæ.

11. Quare ? Quia non diligo vos ? Deus scit.

12. Quod autem facio, et faciam, ut amputem occasionem eorum qui volunt occasionem, ut in quo gloriantur, inventiantur sicut et nos.

13. Nam ejusmodi pseudoapostoli sunt operarii subdoli, transfigurantes se in apostolos Christi.

14. Et non mirum, ipse enim Satanus transfiguratur se in angelum lucis.

15. Non est ergo magnum si ministri

venus de Macédoine ont suppléé à ce qui me manquait ; et en toutes choses je me suis gardé avec soin de vous être à charge, et je m'en garderai encore.

10. J'en atteste la vérité du Christ qui est en moi : cette gloire ne me sera pas ravie dans les contrées de l'Achaïe.

11. Pourquoi ? Parce que je ne vous aime pas ? Dieu le sait.

12. Mais ce que je fais, je le ferai encore, pour ôter une occasion à ceux qui cherchent une occasion, afin qu'ils soient trouvés tels que nous dans les choses dont ils se glorifient.

13. Car de tels hommes sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, qui se transforment en apôtres du Christ.

14. Et cela n'est pas étonnant, car Satan lui-même se transforme en ange de lumière.

15. Il n'est donc pas étrange que ses

à aucun des Corinthiens. — Les mots *et servabo* servent de transition à la pensée qui est développée dans les versets suivants.

10-12. Raison pour laquelle l'apôtre est décidé à continuer de rendre sa prédication gratuite. — *Est veritas...* Attestation solennelle, qui signifie : Je vous déclare au nom de la vérité du Christ qui habite en moi. Saint Paul avait conscience d'être étroitement uni à son Maître, et Jésus-Christ est la vérité incarnée. — *Hæc gloriatio* : la gloire de prêcher gratuitement l'évangile. — *Non infringetur...* A la lettre dans le grec : Ne sera pas obstruée en ce qui me concerne. Après les mots οὐ φραγήσεται, il faut sous-entendre τὸ στόμα, la bouche (cf. Rom. III, 19, etc.). La gloire en question est personnelle, et il est affirmé d'elle qu'on ne lui fermera pas la bouche de vive force. — *In regionibus Achaïæ*. Par conséquent à Corinthe. Cf. I, 1^o, etc. — *Quare ?* A cette question (vers. 11), saint Paul répond d'abord négativement : sa conduite ne provient pas d'un manque d'affection. — *Quia non diligo... ?* Cette autre interrogation accentue fortement la pensée. — L'assertion *Deus scit* déborde de tendresse, et n'est pas moins persuasive qu'une page entière de protestations d'amitié. — *Quod autem...* (vers. 12). C'est la réponse positive, la vraie raison de ce projet bien arrêté dans l'esprit de Paul (*et faciam*). — *Ut amputem...* S'il avait consenti à accepter quelque rémunération pour son ministère, ses ennemis, qui faisaient payer grassement le leur, n'auraient pas manqué de se prévaloir de son exemple, afin de pouvoir satisfaire plus amplement encore leur cupidité. Paul voulait donc enlever ce prétexte à ces hypocrites, les contraindre de l'imiter lui-même et de pratiquer un désintéressement réel, quoique forcé. — *In quo gloriantur*. Le sens de ces mots est assez difficile à déterminer. Ils se rapportent, d'après

quelques interprètes, au désintéressement dont les docteurs judaïsants faisaient parade, sans le pratiquer. Selon d'autres, au contraire, aux subventions qu'ils se faisaient distribuer ; ou bien, au ministère apostolique en général, à la prétention de ressembler à saint Paul en toutes choses, etc. La première opinion s'adapte mieux au contexte.

13-15. Portrait des faux apôtres de Corinthe. — *Nam...* Paul explique pourquoi il se défie d'eux. Ils sont à jamais stigmatisés par cette description vigoureuse. — *Ejusmodi apostoli sunt...* Il vaut mieux traduire : De tels hommes (οἱ τοιοῦτοι, « isti tales ») sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, ... — *Subdoli* : des prédicateurs aux intentions perverses, qui ont moins à cœur la gloire de Dieu et la conversion des âmes que leurs intérêts personnels. — Ce qu'ils font pour atteindre leurs fins secrètes : *transfigurantes se in...* (dans le grec : μετασχηματίζόμενοι εἰς..., étant déguisés en apôtres). Ils s'efforcent d'imiter au dehors la conduite des vrais apôtres, quoique leur âme soit remplie de sentiments infâmes. — *Et non mirum...* (verset 14). Rapprochement terrible, qui achève de les caractériser. Il n'est pas étonnant qu'ils puissent réussir parfois à prendre ce masque et à tromper les hommes, puisque Satan, leur maître, sait se déguiser *in angelum lucis*. Cette expression a été très heureusement choisie pour désigner les bons anges. Plongés constamment dans la lumière éblouissante de la divine présence, ils en portent partout avec eux le reflet (cf. Matth. xxviii, 3 ; Luc. II, 9 ; Act. XII, 7, etc.). Satan est au contraire l'ange des ténèbres (cf. Eph. vi, 12) ; mais, pour séduire plus facilement les hommes, il prend par moments les apparences d'un ange de lumière. — *Non est ergo...* (vers. 15). Conclusion de ce raisonnement « a majori ad minus ». — *Ministri*

ministres se transforment en ministres de justice ; mais leur fin sera conforme à leurs œuvres.

16. Je le répète : que personne ne pense que je suis insensé, ou du moins recevez-moi comme un insensé, afin que je me glorifie aussi un peu ;

17. ce que je dis sur ce sujet de ma gloire, je ne le dis pas selon Dieu, mais comme un insensé.

18. Puisque beaucoup se glorifient selon la chair, je me glorifierai moi aussi.

19. Car vous supportez volontiers les insensés, étant vous-mêmes sages.

20. Vous souffrez, en effet, qu'on vous asservisse, qu'on vous dévore, qu'on prenne *votre bien*, qu'on vous traite avec hauteur, qu'on vous frappe au visage.

ejus transfigurentur velut ministri justitiæ ; quorum finis erit secundum opera ipsorum.

16. Iterum dico (ne quis me putet insipientem esse, alioquin velut insipientem accipite me, ut et ego modicum quid glorier),

17. quod loquor, non loquor secundum Deum, sed quasi in insipientia, in hac substantia gloriæ.

18. Quoniam multi gloriantur secundum carnem, et ego gloriabor.

19. Libenter enim suffertis insipientes, cum sitis ipsi sapientes.

20. Sustinetis enim si quis vos in servitute redigit, si quis devorat, si quis accipit, si quis extollitur, si quis in faciem vos cædit.

ejus. Paul nomme ainsi les faux apôtres dont il continue de tracer le portrait. — *Ministri justitiæ*. C.-à-d. les vrais prédicateurs de l'évangile, qui transmettent aux hommes, en les amenant à la foi, la justice apportée par le Christ. — *Quorum finis*... Si les faux missionnaires parviennent à tromper les hommes, ils ne trompent pas Dieu, qui les traitera, au jour du jugement général, avec une juste sévérité. Cf. III, 10 ; I Cor. III, 17, etc.

3^e Seconde partie de l'éloge personnel de Paul : énumération glorieuse de ses travaux apostoliques et de ses souffrances pour le Christ. XI, 16-33.

16-21. Avant d'aborder ce thème, il s'excuse de nouveau, sous une forme ironique, d'être obligé de se recommander ainsi lui-même. — L'adverbe *iterum* nous reporte au vers. 1, et à la prière que saint Paul adressait aux Corinthiens de le supporter tandis qu'il allait proclamer sa propre louange. — D'après la ponctuation de la Vulgate, les mots *ne quis... glorier* sont placés entre parenthèses, de sorte que le vers. 17 se rattache directement au verbe *dico*. Mais il vaut mieux, à la suite des anciens interprètes grecs et latins, mettre deux points après ce verbe et un point à la fin du vers. 16, puis supprimer la parenthèse et commencer une nouvelle phrase avec le vers. 17. Le sens devient ainsi plus clair : Je dis de nouveau : Que personne ne me prenne pour un insensé ; sinon, prenez-moi pour un insensé, afin que moi aussi je me vante un peu. L'apôtre veut dire : Seuls les insensés chantent leurs propres louanges ; cependant, ne me jugez pas comme tel si je me glorifie devant vous, car j'ai de bonnes raisons pour le faire. Si vous voulez m'accuser quand même de folie, libre à vous, pourvu que vous m'écoutez. — *Et ego* : à la manière des faux apôtres. — *Quod loquor, non...* (vers. 17). C'est le développement des mots « velut insipientem accipite me ». Paul n'ignore point que ce qu'il va faire n'est pas *secundum Deum* (le grec a « Domnum », le Seigneur), car Jésus-Christ

a instamment recommandé à ses disciples la pratique de l'humilité (cf. Matth. XIX, 20 ; Luc. XVII, 10, etc.) ; il sait que c'est plutôt un acte de folie (*quasi in insipientia*), indigne par là-même d'un homme sensé. — Les mots *in hac substantia...* dépendent de « quod loquor » et signifient : en cette matière de vanterie (« glorification », au lieu de *gloriæ*). Ce que je dis sur ce point, je ne le dis pas selon Dieu, mais... — *Quoniam...* (vers. 18). Première raison pour laquelle Paul se croit en droit de faire son éloge : ses ennemis de Corinthe, désignés collectivement par l'adjectif *multi*, font à tout instant le leur ; pourquoi ne les imiterait-il pas pour cette fois ? — *Secundum carnem*. C.-à-d., se glorifier d'avantages purement extérieurs et accidentels, comme la naissance, la science, l'estime d'autrui, etc. — *Et ego gloriabor* : à savoir, de cette même manière, selon la chair. Comp. le vers. 22, où l'apôtre se vante d'appartenir à la race juive. — *Libenter enim...* Seconde raison, qui est en même temps une excuse (versets 19-21). L'ironie devient encore plus piquante. Les Corinthiens sont, à cause de leur grande sagesse (*cum... ipsi sapientes*; cf. I Cor. IV, 8), de si excellentes gens, qu'ils font preuve d'une admirable patience envers les insensés. Ils supporteront donc Paul lui-même, eût-il les apparences d'un insensé. C'est, en effet, un signe de sagesse que de savoir endurer les sottises. Or, à Corinthe, on supporte non seulement la folie en paroles, mais même les mauvais traitements du caractère le plus humiliant : *sustinetis enim...* (vers. 20). — *Si quis... si... si...* Ces divers traits, dont l'accumulation est très éloquent, contiennent tout à la fois un blâme très sévère à l'adresse des Corinthiens, qui se laissent outrager ainsi par des hommes vils, et une description très sarcastique de la conduite des docteurs judaïsants. Car c'étaient ces derniers qui réduisaient les fidèles à l'esclavage par leur esprit de domination, qui les dévoraient par leur amour du lucre, qui s'emparaient d'eux par la

21. Secundum ignobilitatem dico, quasi nos infirmi fuerimus in hac parte. In quo quis audeat (in insipientia dico), audeo et ego.

22. Hebræi sunt; et ego. Israelitæ sunt; et ego. Semen Abrahæ sunt; et ego.

23. Ministri Christi sunt (ut minus sapiens dico); plus ego : in laboribus

21. Je le dis à ma honte, comme si nous avions été faibles sur ce point. Mais ce que peut oser quelqu'un (je parle en insensé), je l'ose moi aussi.

22. Sont-ils Hébreux? Moi aussi. Sont-ils Israélites? Moi aussi. Sont-ils de la race d'Abraham? Moi aussi.

23. Sont-ils ministres du Christ? (Je parle bien peu en sage.) Je le suis plus

ruse (si quis accipit), qui donnaient un libre cours à leur orgueil (*extollitur*) et à leur violence tyrannique (*in faciem vos...*). — *Secundum ignobilitatem...* (vers. 21). Saint Paul, plus ironique que jamais, avoue « à sa honte » qu'il a fait preuve de faiblesse sur tous ces points (*quasi infirmi... in hac...*), n'ayant pas cherché à s'imposer, n'ayant jamais affecté des airs de despote, etc. — Mais, puisque ce genre plait aux Corinthiens, il prend bravement son parti, et il va se montrer aussi audacieux que ses adversaires (*in quo quis...*, et *ego*). Il ajoute néanmoins pour la troisième fois (comp. les vers. 1, 16-17) qu'il a conscience, en agissant ainsi, de faire un acte de folie (*in insipientia...*).

22-23. Les « états de service » de saint Paul. Après toutes ces hésitations, l'apôtre arrive enfin à son éloge proprement dit, « le plus merveilleux fragment qui ait été jamais inséré dans une biographie ». La louange porte sur deux points distincts : la nationalité juive dont se targuaient aussi les ennemis de Paul, vers. 22, puis son ministère apostolique, vers. 23-33. Ce second point est beaucoup plus développé que le premier. Sous le rapport du judaïsme, saint

peuple spécial de Jéhovah (cf. Rom. ix, 4-5); le troisième, comme héritiers des espérances messianiques, qui avaient été rattachées à Abraham (cf. Rom. xi, 1 et ix, 7; Gal. iii, 16, etc.). Les trois questions, posées brièvement coup sur coup, et les trois réponses plus brèves encore (*et ego*), communiquent à ce passage une vigueur particulière. Il ressort très évidemment de ces détails que les adversaires de Paul à Corinthe étaient judaïsants. — *Ministri Christi...* (verset 23). Des avantages conférés par la nature, l'apôtre passe à ceux qu'il tenait de la grâce, et spécialement à l'immense privilège du ministère évangélique. Cette fois, il ne répond pas seulement : « Et ego »; mais, avec une noble fierté : *Plus ego*. Il a montré naguère (comp. les vers. 13-15) que ses adversaires n'étaient que de faux apôtres et les ministres de Satan. Il n'admet donc nullement ici qu'ils soient en réalité des ministres du Christ; mais il parle d'après leurs prétentions exorbitantes : Supposé qu'ils soient, comme ils ont l'audace de le dire, les représentants de Jésus-Christ, je le suis davantage encore. — Une formule d'humilité, plus expressive que les précédentes, accompagne cet

éloge (*ut minus sapiens...*). A la lettre, d'après le grec : « Delirans loquor », je parle follement. — La vérité de l'assertion « Plus ego » est attestée par la « brillante énumération des incidents variés, surtout pénibles, pleins d'angoisse, de soucis et de dangers, de la longue carrière apostolique que Paul avait déjà traversée et qui continuait encore ». Ces traits nombreux, jetés rapidement l'un après l'autre, montrent combien de lacunes présente le récit des Actes des apôtres en ce qui concerne la biographie de saint Paul, puisque la plupart d'entre eux ne sont mentionnés qu'ici même. Sous le rapport du style, la construction est très variée, souvent irrégulière, par suite de l'émotion de l'écri-



Decollation d'un martyr. (D'après un ancien ivoire.)

Paul est au moins l'égal de ses adversaires; sous celui de l'apostolat, il les dépasse incomparablement. — *Hebræi, Israelitæ, semen Abrahæ* (vers. 22). Trois titres d'honneur, rangés en gradation ascendante. Le premier désigne simplement les Juifs au point de vue de la nationalité; le second les représente comme le

vain. — *In laboribus* (le grec dit « abundantius », au lieu de *plurimis*). La pensée est d'abord très générale, portant sur tout l'ensemble des travaux de l'apôtre. — *In carceribus*. Cf. Act. xvi, 23; xxii, 23 et ss. D'après le témoignage du pape saint Clément, *I Cor. v*, Paul aurait subi sept fois la prison. — *In plagis...*, *in mortibus...* Ces deux

encore : *j'ai souffert* plus de travaux, plus de prisons, des coups sans mesure; j'ai été souvent en danger de mort.

24. J'ai reçu des Juifs, cinq fois, quarante coups de fouet moins un;

25. trois fois j'ai été battu de verges, j'ai été lapidé une fois, j'ai fait trois fois naufrage, j'ai passé un jour et une nuit au fond de la mer.

26. J'ai été souvent en voyage, dans des périls sur les fleuves, des périls provenant des voleurs, des périls de la part de ma nation, des périls de la part des païens, des périls dans les villes, des périls dans le désert, des périls sur mer, des périls parmi les faux frères;

27. dans le travail et la fatigue, dans des veilles nombreuses, dans la faim et la soif, dans des jeûnes nombreux, dans le froid et la nudité.

28. Outre ces *maux* qui sont extérieurs, il y a ce qui me préoccupe chaque jour, le soin de toutes les églises.

plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequententer.

24. A Judæis quinquies, quadragenas, una minus, accepi;

25. ter virgis cæsus sum, semel lapidatus sum, ter naufragium feci, nocte et die in profundo maris fui,

26. in itineribus sæpe : periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis in civitate, periculis in solitudine, periculis in mari, periculis in falsis fratribus;

27. in labore et ærumna, in vigiliis multis, in fame et siti, in jejuniis multis, in frigore et nuditate.

28. Præter illa quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium ecclesiarum.

détails sont justifiés par quelques exemples dans les vers. 24-25. — *A Judæis quinquies...* L'apôtre avait donc été flagellé cinq fois par les Juifs, constamment exaspérés contre lui. Le trait *quadragenas* (scil. « plagas ») *una minus...* est très conforme à ce que nous apprend l'archéologie judaïque au sujet de la flagellation. La loi (cf. Deut. xxv, 3) prescrivait quarante coups de fouet; mais, par crainte de dépasser ce chiffre, on se contentait de trente-neuf coups (voyez Josèphe, *Ant.*, iv, 8, 21 et 23). — *Ter virgis...* (vers. 25). Le supplice de la bastonnade, infligé par les Romains. Cf. Act. xvi, 22, où un de ces trois cas est raconté. — *Semel lapidatus...* : à Lystres, en Lycaonie. Cf. Act. xiv, 18. — *Ter naufragium...* Le naufrage raconté en termes si dramatiques à la fin du livre des Actes, xxvii, 41 et ss., n'eut lieu que plusieurs années après la composition de cette épître. — *Nocte et die (νυκθήμερον)*... Fait très extraordinaire, dont nous ignorons les circonstances et l'occasion. Le mot *maris* n'est pas représenté dans le grec, qui dit seulement : ἐν τῷ βυθῷ, *in profundo*; c.-à-d., « in mari ». On a conjecturé que l'apôtre ferait allusion à une préservation miraculeuse dont il aurait été l'objet; opinion peu probable, comme le pensait déjà saint Jean Chrysostome, car cette partie de la description ne paraît signaler que des faits naturels. Il est donc préférable de supposer que saint Paul fut ballotté sur les flots, en pleine mer, pendant vingt-quatre heures consécutives, soutenu peut-être par une épave. — *In itineribus...* (vers. 26). Ces mots reprennent l'énumération momentanément interrompue par les détails subsidiaires donnés dans les vers. 24 et 25. Les Actes racontent, à partir du chap. xiii, trois grands voyages apostoliques

de saint Paul, et nous donnent une idée des fatigues sans nombre qu'il y endura, surtout à une époque où l'on voyageait presque toujours à pied, par de mauvais chemins et au milieu de périls incessants. — L'apôtre signale rapidement huit sortes de dangers qu'il courut durant ses fréquents voyages : *periculis fluminum*, ... *latronum*, etc. — *Ex genere* : de la part de ceux de sa race, les Juifs, par opposition aux païens, *ex gentibus*. — *In civitate*. Par exemple, à Damas, à Jérusalem, à Éphèse, dans les villes de Lycaonie, de Macédoine, d'Achaïe, etc. — *In solitudine* : dans les régions désertes. — *In falsis fratribus* : de la part des chrétiens judaïsants. Cf. Gal. ii, 4, etc. — *In labore et...* (vers. 27). Lorsque, après ses voyages sur terre et sur mer, Paul s'arrêtait dans une ville pour prêcher, il trouvait, indépendamment de ses travaux apostoliques, la pauvreté qui l'attendait, avec les labeurs et les ennuis qui lui sont inhérents. — *Jejuniis*. Sans doute des jeûnes volontaires, imposés par la plété, par contraste avec les privations qui provenaient de l'indigence (*in fame et...*, *in frigore...*). — *Præter...* (vers. 28). « Aux souffrances physiques et aux dangers matériels se joignaient encore les soucis moraux, les fatigues de l'esprit. » — *Illæ quæ extrinsecus...* Plus simplement dans le grec : (Sans compter) les autres choses. C'est une formule d'abréviation. Paul aurait pu ajouter beaucoup d'autres détails à ceux qui précèdent; il se contente de signaler encore les sollicitudes du pasteur. — *Instantia mea*. C.-à-d., mon application perpétuelle. La meilleure leçon du grec est ἐπιστασις, « incurso » (cf. II Mach. vi, 3) ou « incursum » (comme traduit ici-même saint Augustin); par conséquent, l'irruption, l'inva-

29. Quis infirmatur, et ego non infirmor? quis scandalizatur, et ego non uror?

30. Si gloriari oportet, quæ infirmitatis meæ sunt gloriabor.

31. Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui est benedictus in sæcula, scit quod non mentior.

32. Damasci præpositus gentis Aræte regis custodiebat civitatem Damascenorum, ut me comprehenderet;

33. et per fenestram in sporta dimissus sum per murum, et sic effugi manus ejus.

29. Qui est faible sans que je sois faible? qui est scandalisé, sans que je brûle?

30. S'il faut se glorifier, c'est de ce qui fait ma faiblesse que je me glorifierai.

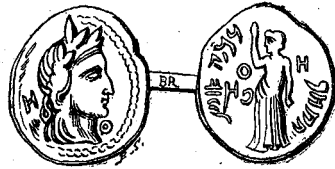
31. Dieu, qui est le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui est béni dans tous les siècles, sait que je ne mens pas.

32. A Damas, celui qui était gouverneur du pays pour le roi Arétas, faisait garder la ville des Damascéniens, pour se saisir de moi;

33. et l'on me descendit par une fenêtre dans une corbeille, le long d'une muraille; et c'est ainsi que j'échappai de ses mains.

sion dont je suis l'objet chaque jour. Paul était nécessairement envahi à tout moment par les fidèles, qui venaient lui faire part de leurs peines, de leurs difficultés et de leurs doutes. D'après une variante adoptée par les commentateurs grecs, on lit : ἐπιτόσασσις, concours tumultueux et hostile. Mais, outre que cette leçon est beaucoup moins garantie, l'apôtre a déjà parlé des périls de son ministère, et il n'y revient pas ici. — *Sollicitudo omnium...* : les préoccupations de tout genre que lui occasionnaient les nombreuses Églises fondées par lui et souvent placées dans des situations difficiles. — *Quis... et ego non...* Deux exemples (vers. 29), pour indiquer jusqu'où s'étendait cette sollicitude. Ils marquent la profonde sympathie de saint Paul pour les intérêts spirituels non seulement des Églises, mais de chacun des chrétiens qui les composaient. Cf. Act. xx, 31. — *Infirmatur*. Faiblir relativement à la conduite morale. — *Infirmor*. Cf. I Cor. ix, 22. L'affection de l'apôtre le mettait, pour ainsi dire, dans une position semblable à celle du moindre de ses frères en péril, et le rendait ingénieux pour découvrir les meilleurs moyens de leur venir en aide. — *Scandalizatur*. Tomber ouvertement dans le péché, comme conséquence de la faiblesse mentionnée ci-dessus. — *Uror* désigne une souffrance aussi violente que celle qui est produite par le feu. — *Si gloriari oportet* (vers. 30). Et il le fallait en effet, puisque ses adversaires l'y avaient forcé. Tous les détails accumulés depuis le vers. 23 démontraient clairement que Paul était un vaillant ministre de Jésus-Christ; mais ils ne témoignaient pas moins de sa faiblesse en tant qu'homme que de sa force. Il en fait lui-même l'aveu (*quæ infirmitatis meæ...*), pour tirer de là un nouveau titre de gloire. Cela encore est un coup indirect porté à ses détracteurs, qui se vantaient de leur prétendue puissance. — Comme ceux-ci mentaient impudemment lorsqu'ils faisaient leur propre éloge, l'apôtre, dans un langage très solennel, prend Dieu à témoin qu'il s'est conformé à la stricte

vérité en traçant le tableau qui précède : *Deus et Pater...* (sur ce titre, voyez I Cor. xv, 24; Eph. 1, 3) *scit quod...* Les mots qui est benedictus... sont une doxologie ajoutée par respect au nom divin, à la manière des Juifs. — *Damasci...* (vers. 32). Saint Paul termine l'exposé de ses travaux et de ses souffrances d'apôtre par la mention du tout premier de ses périls, qui remontait aux débuts de son ministère. Saint Luc aussi a raconté ce fait, Act. ix, 23-25 (voyez le commentaire). — *Præpositus gentis*. Dans le grec : l'éthnarque. Titre assez vague en lui-même : à la lettre, le chef du peuple (cf. I Mach. xiv, 47 et xv, 1-2). Il désigne ici le gouverneur placé à la tête de Damas par Arétas (*Aræte regis*), auquel cette ville appartenait alors. Ce prince était roi des Arabes Nabatéens. Il avait donné sa fille en mariage à Hérode-Antipas; mais celui-ci l'ayant répudiée pour s'unir honteusement à Hérodiade, sa belle-sœur,



Monnaie du roi Arétas.

Arétas déclara la guerre au tétrarque et le vainquit. Antipas implora le secours des Romains, et, sur l'ordre de Tibère, Vitellius, légat de Syrie, marcha contre le roi; mais l'empereur étant mort sur ces entrefaites, la campagne fut abandonnée, et c'est vraisemblablement alors qu'Arétas s'empara de Damas, dont il ne resta d'ailleurs que peu de temps en possession. Voyez Josephé, *Ant.*, xvi, 9, 9 et 10, 9; xviii, 5, 1-3. — *Ut me comprehenderet*. D'après Act. ix, 24, c'est sur l'instigation des Juifs que le gouverneur vou-

CHAPITRE XII

1. S'il faut se glorifier (cela ne convient pas cependant), j'en viendrai aux visions et aux révélations du Seigneur.

2. Je connais un homme en *Jésus-Christ*, qui, il y a quatorze ans, fut ravi (si ce fut avec son corps, je ne sais; si ce fut sans son corps, je ne sais; Dieu le sait) jusqu'au troisième ciel.

3. Et je sais que cet homme (si ce fut avec son corps ou sans son corps, je ne sais; Dieu le sait)

4. fut ravi dans le paradis, et en-

1. Si gloriarī oportet (non expedit quidem), veniam autem ad visiones et revelationes Domini.

2. Scio hominem in Christo ante annos quatuordecim (sive in corpore, nescio; sive extra corpus, nescio; Deus scit), raptum hujusmodi usque ad tertium cælum.

3. Et scio hujusmodi hominem (sive in corpore, sive extra corpus, nescio; Deus scit)

4. quoniam raptus est in paradysum,

lait s'emparer de Paul et le mettre à mort. — *Dimissus sum*. Il faudrait « demissus sum », comme on lit dans quelques anciens documents. — L'adverbe *sic* manque dans le grec.

4^e Troisième partie de l'éloge : faveurs spéciales que Paul avait reçues de Dieu. XII, 1-10.

CHAP. XII. — 1-6. Ses visions et ses révélations. Après les avoir d'abord mentionnées en termes généraux, vers. 1, il raconte en quelques mots une vision particulièrement remarquable, vers. 2-4; mais il se hâte de redire qu'il se complait davantage dans ses faiblesses, versets 5-6. — *Si gloriarī oportet...* Voyez XI, 30^a. Paul est contraint de se glorifier publiquement, afin de réduire ses ennemis au silence. — *Non expedit...* Nouvelle réserve, car se louer soi-même est une chose périlleuse; en le faisant, on risque de perdre tous ses mérites. — *Ad visiones et...* La vision surnaturelle a lieu le plus souvent en esprit, dans un état d'extase (voyez les vers. 2 et 3). En soi, elle peut être distincte de la révélation proprement dite, c.-à-d. de la manifestation par laquelle Dieu fait connaître miraculeusement certaines vérités, certains événements. Pour saint Paul, dans le cas raconté, les deux choses paraissent avoir été simultanées, de sorte que les termes « visions » et « révélations » sont à peu près synonymes en cet endroit. Comp. le vers. 7, où il n'emploie que le second. Sur les visions de l'apôtre, voyez Act. ix, 1 et ss.; xxii, 17 et ss.; I Cor. ix, 1 et xv, 18; Gal. i, 12 et ii, 2, etc. — *Scio hominem...* Paul redouble d'humilité dans ce récit (vers. 2-4), ne parlant de lui qu'à la troisième personne, « comme s'il s'agissait d'un étranger. » Il n'y a pas de doute, en effet, qu'il ne soit vraiment le héros de cet épisode. — *Hominem in Christo* : un homme étroitement uni au Christ par la foi et le baptême; par conséquent, un chrétien. — *Ante annos...* Le date est indiquée, comme garantie de la vérité des faits. Cette épître ayant été composée en 57 (Introd., p. 217), la vision

remonterait donc à l'année 43. — *Sive in corpore, sive...* Par cette parenthèse, répétée au vers. 3, le narrateur avoue l'impuissance où il était de préciser rigoureusement certains détails de sa vision. Avait-il été ravi jusqu'au ciel en corps et en âme, ou seulement en âme, son corps demeurant inanimé sur la terre, pendant la durée de la vision? Il était incapable de l'affirmer avec certitude; Dieu seul le savait. La vision fut donc purement intellectuelle; les sens n'eurent aucun rôle à y jouer. — *Raptum* (ἀρπαγέντα) rend fort bien le caractère soudain et irrésistible du phénomène. Cf. Act. viii, 39; I Thess. iv, 17; Apoc. xii, 5, etc. — *Hujusmodi* : τὸν τοιοῦτον, « hunc talem », l'homme en question. Comp. xi, 13^a. — *Usque ad tertium...* Il n'est pas possible de déterminer au juste ce que l'apôtre entendait par cette expression. On peut dire cependant que la Bible signale trois lieux distincts : l'atmosphère (le « cælum aereum », comme le nommaient les anciens), où se jouent les oiseaux et les nuages (« aves cæli, nubes cæli »); le ciel étoilé (« cælum sidereum »; comp. la locution « stellæ cæli »); enfin le ciel empyrée (« cælum empyreum »), séjour bienheureux où Dieu se manifeste aux élus. Il suivrait de là que saint Paul aurait été admis à contempler le Seigneur lui-même, comme l'admettent divers auteurs anciens et contemporains. Il n'y a cependant rien de certain sur ce point. Voyez Cornely, h. l. — *Et scio...* (vers. 3-4). Ici encore, les meilleurs interprètes hésitent et se rangent à des opinions diverses. On a parfois supposé, bien à tort, que saint Paul raconterait dans ces versets un événement tout à fait distinct de celui du vers. 2. La date unique et l'emploi de la même formule d'introduction suffisent pour montrer qu'il s'agit d'un fait identique, sur lequel l'écrivain sacré revient pour ajouter quelques détails. Il est plus difficile de dire si les mots *in paradysum* sont synonymes de « usque ad tertium cælum », ou s'ils repré-

et audivit arcana verba, quæ non licet homini loqui.

5. Pro hujusmodi gloriabor; pro me autem nihil gloriabor, nisi in infirmitatibus meis.

6. Nam, et si voluero gloriari, non ero insipiens, veritatem enim dicam; parco autem, ne quis me existimet supra id quod videt in me, aut aliquid audit ex me.

7. Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus Satanæ, qui me colaphizat.

tendit des paroles mystérieuses, qu'il n'est pas permis à un homme d'exprimer.

5. Pour un tel homme je me glorifierai; mais pour moi, je ne me glorifierai de rien, si ce n'est de mes infirmités.

6. Si je voulais me glorifier, je ne serais pas insensé, car je dirais la vérité; mais je m'en abstiens, de peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi, ou de ce qu'il entend dire de moi.

7. Et de peur que la grandeur de ces révélations ne m'enorgueillisse, il m'a été donné un aiguillon dans ma chair, un ange de Satan, pour me souffleter.

sentent une partie du ciel encore plus élevée (Clément d'Alex., Origène, etc.). Dans cette dernière hypothèse, le vers. 4 décrirait comme un second acte et un degré supérieur de la vision; mais le premier sentiment nous paraît plus probable. Sur le mot « paradis », servant à désigner le ciel, voyez Luc. xxiii, 43 et le commentaire. — *Arcana verba*. Plus fortement dans le grec : des paroles ineffables (ἄρρητα). — *Quæ non licet...* Ces mots complètent ceux qui précèdent. Dieu s'était réservé la manifestation de ces vérités, de sorte que l'apôtre aurait cru violer le secret du ciel en les communiquant lui-même. Les conjectures de la littérature apocryphe (notamment de l'Ἀναβάτικόν Παύλου et de l'« Apocalypsis Pauli »; voyez saint Epiphane, *Hæc.*, xxxviii, 2; saint Augustin, *in Joan. Tract.*, cxxviii, 8; O. Bardenhewer, *Gesch. der altkirchlich. Literatur*, Fribourg-en-Brigau, 1902, t. I, p. 476 et ss.), et même de plusieurs graves auteurs modernes (entre autres, Estius et Cornelius à Lap.), à propos de ces « paroles ineffables », ont donc eu lieu à pure perte. — *Pro hujusmodi*, ὑπὲρ τοῦ τοιούτου; au sujet de cet homme (vers. 5). — *Pro me autem...* Après avoir parlé de lui à la troisième personne, Paul revient à la forme ordinaire du langage, maintenant qu'il va cesser de raconter ses glorieux privilèges, et il répète la pensée tout apostolique du chap. xi, vers. 30. Il préfère mettre sa gloire dans sa faiblesse, c.-à-d. dans les travaux et les souffrances qu'il doit endurer pour le Christ : *in infirmitatibus...* — Il maintient toutefois avec vigueur son droit de se glorifier des privilèges immenses que Dieu lui avait octroyés : *Nam, et si voluero...* (vers. 6). — *Non ero insipiens*. Et pourtant, il n'a pas cessé de dire que c'était une folie de se vanter (cf. xi, 16, 17, 21, etc.); mais on l'avait mis dans cette nécessité, et d'ailleurs, il pouvait se glorifier sans aller en rien contre la vérité (*veritatem enim...*). — *Parco autem* (scil. « gloriari »)... Motif pour lequel il met fin brusquement à son éloge personnel : *ne quis me...* Il désire qu'on l'apprecie d'après sa conduite, visible à tous les yeux (*id quod videt...*), et d'après son enseigne-

ment, que tous peuvent entendre (*aut... audit...*), non point d'après des grâces dont la gloire revenait à Dieu seul.

7-10. Moyen par lequel le Seigneur lui-même l'avait maintenu dans l'humilité. — *Ne magnitudo* (ἡ ὑπερβολή, la grandeur extraordinaire)... Il y a dans le texte original une inversion hardie, qui accentue la pensée : Et par la grandeur des révélations de peur que je ne sois enorgueilli. — *Datus est mihi* : par Dieu, évidemment. — *Stimulus carnis meæ*. Dans le grec : σκόλοψ τῆς σαρκί. Le substantif σκόλοψ désigne en général un objet pointu, comme un pieu, un piquet, une épine, jamais un aiguillon proprement dit. Les LXX l'emploient toujours dans le sens d'épïne, qui convient fort bien ici. Une épïne pour la chair, ou enfoncée dans la chair, c'est l'image d'une douleur vive et prolongée. — *Angelus Satanæ*. Métaphore non moins expressive que la précédente, qu'elle complète. De même que les vents et les tempêtes sont appelés les anges ou les messagers de Dieu, parce qu'ils vont là où le Seigneur les envoie (cf. Ps. ciii, 4), un ange de Satan est de même un émissaire du prince des démons. L'épreuve subie par l'apôtre est ainsi nommée, parce que Dieu avait permis à Satan de la lui infliger. — *Qui me colaphizat*. À la lettre : pour qu'il me frappe à coups de poings. Cf. Matth. xxvi, 67, etc. — Ces deux images, l'épïne pour la chair et l'ange de Satan, représentent une seule et même affliction, par laquelle le Seigneur rappelait sans cesse à Paul sa faiblesse, et lui enlevait toute velléité de s'enorgueillir. En quoi consistait cette épreuve mystérieuse? Les Corinthiens le savaient sans doute, et pouvaient comprendre l'allusion. Mais l'obscurité s'est faite sur ce point dès les premiers siècles du christianisme, car les plus anciens interprètes étaient déjà dans le même embarras que les commentateurs les plus récents. D'après saint Jean Chrysostome, Théodoret et plusieurs autres exégètes grecs et latins, saint Paul avait en vue, en employant ce langage figuré, ses afflictions extérieures, ou les persécutions que lui suscitaient ses ennemis. Selon saint Basile le Grand, saint Grégoire de Na-

8. C'est pourquoi trois fois j'ai prié le Seigneur de l'éloigner de moi ;

9. et il m'a dit : Ma grâce te suffit ; car la force s'accomplit dans la faiblesse. Je me glorifierai donc volontiers de mes faiblesses, afin que la force du Christ habite en moi.

10. C'est pourquoi je me complais dans mes faiblesses, dans les outrages, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les angoisses pour le Christ ; car lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort.

11. J'ai été insensé, vous m'y avez contraint. Car c'était à vous de me recommander, puisque je n'ai été en rien inférieur à ces incomparables apôtres, quoique je ne sois rien.

12. Aussi les marques de mon aposto-

8. Propter quod ter Dominum rogavi, ut discederet a me ;

9. et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur. Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi.

10. Propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo ; cum enim infirmor, tunc potens sum.

11. Factus sum insipiens, vos me coegistis. Ego enim a vobis debui commendari ; nihil enim minus fui ab iis qui sunt supra modum apostoli, tametsi nihil sum.

12. Signa tamen apostolatus mei facta

zianze, saint Jérôme, saint Augustin et d'autres nombreux auteurs, il aurait ainsi désigné une maladie chronique, qui lui occasionnait de vives souffrances. Peut-être cette solution de la difficulté est-elle la meilleure de celles qui ont été proposées, car le mal en question (on a même essayé parfois d'en préciser la nature : la goutte, la migraine, l'épilepsie, etc.) était vraiment une épine dans la chair de l'apôtre, et comme un envoyé de Satan qui contrariait souvent l'exercice de son ministère. L'opinion d'après laquelle saint Paul aurait voulu dépeindre ainsi à mots couverts de violentes tentations de la chair, qui l'auraient assailli d'une manière prolongée, n'est adoptée dans l'antiquité que par saint Grégoire le Grand (*Moral.*, VIII, 29). Dans les temps modernes et de nos jours elle a trouvé d'assez nombreux partisans (Estius, Cornelius a Lapide, Noël Alexandre, etc.) ; mais le texte ne la favorise en aucune façon, puisqu'il parle de douleurs ressenties dans la chair, et il est d'ailleurs peu vraisemblable que saint Paul, dans ce qu'il nomme sa « gloriatio », ait pu songer à faire l'aveu de tentations délicates, avec dont ses adversaires n'auraient pas manqué d'abuser contre lui. — *Propter quod...* (vers. 8). L'épreuve était si pénible, qu'à trois reprises (ter doit être pris à la lettre) l'apôtre conjura Notre-Seigneur Jésus-Christ de l'en délivrer. — *Dixit mihi* (vers. 9). Paul reçoit sans doute cette consolante réponse dans une de ses extases. En apparence, pourtant, c'est un refus qu'elle lui apportait (*Sufficit tibi gratia...*) ; mais en réalité sa prière fut exaucée, puisque le Christ promettait à l'apôtre le secours de sa grâce, et lui indiquait en même temps un très heureux résultat de ses souffrances : *Virtus in infirmitate...* Paradoxe remarquable, qui met en contraste la force communiquée par Dieu et la faiblesse humaine, et qui affirme que celle-là n'apparaît jamais plus grande que lorsqu'elle agit en des hommes humbles, qui se défient d'eux-mêmes. Cf. IV, 7. — Saint Paul, récon-

forté par cette promesse, conclut joyeusement : *Libenter igitur* (très fortement dans le grec : « libentissime igitur potius ») *gloriabor...* Plutôt que de demander encore sa délivrance, il mettra sa gloire à souffrir. Comp. le vers. 5 et XI, 30. — *Ut inhabitet...* « Sa faiblesse lui apparaît comme un gage de la continuation de la grâce de Dieu et du Christ, qui aime à se servir des faibles pour accomplir sa grande œuvre. » Aussi s'écrie-t-il sur le ton du triomphe : *Propter quod placeo...* (vers. 10). L'accumulation des expressions qui désignent les divers genres de souffrances d'un apôtre, *in infirmitatibus...*, *in...*, *in...*, est très éloquentes après les réflexions qui précèdent. — *Cum enim...*, *tunc...* Cela résultait de la réponse du Sauveur. Cf. vers. 9.

5° Conclusion de la partie polémique. XII, 11-18.

11-12. Paul reconnaît qu'il a parlé à la manière d'un insensé ; mais ce n'est pas sa faute. — *Factus... insipiens*. Jetant un regard en arrière, et appréciant sa conduite d'après ses paroles antérieures (cf. XI, 1, 16, 21, 23), il répète ironiquement qu'au point de vue chrétien il a commis une sorte de folie. — *Vos me coegistis*. Voilà son excuse. Il n'aurait pas été contraint de se vanter lui-même, si les Corinthiens avaient eu soin de faire valoir ses droits et ses qualités en face de ses détracteurs : *ego enim a vobis...* — Il méritait cette attention, ajoute-t-il, toujours sur le ton de l'ironie, car il était au moins l'égal des faux docteurs : *nihil enim minus...* Litote manifeste, puisqu'il a démontré à quel degré il leur était supérieur. — Les mots *supra modum apostoli* ont le même sens que plus haut, XI, 5 (voyez les notes). — *Tametsi nihil...* Restriction pleine de modestie. — *Signa tamen...* (vers. 12). Preuve que Paul vaut pour le moins autant que ses ennemis. Il nomme signes de son apostolat (dans le grec : signes de l'apôtre, c.-à-d. du véritable apôtre) les marques extérieures qui l'accréditaient devant les hommes. Elles étaient de deux sortes : de sa propre part,

sunt super vos, in omni patientia, in signis, et prodigiis, et virtutibus.

13. Quid est enim quod minus habuistis præ ceteris ecclesiis, nisi quod ego ipse non gravavi vos? Donate mihi hanc injuriam.

14. Ecce tertio hoc paratus sum venire ad vos, et non ero gravis vobis. Non enim quaero quæ vestra sunt, sed vos; nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis.

15. Ego autem libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris, licet plus vos diligens, minus diligar.

16. Sed esto, ego vos non gravavi; sed cum essem astutus, dolo vos cepi.

17. Numquid per aliquem eorum quos misi ad vos, circumveni vos?

18. Rogavi Titum, et misi cum illo

lat ont éclaté parmi vous, par une patience à toute épreuve, par des signes, des prodiges, et des miracles.

13. Car en quoi avez-vous été inférieurs aux autres églises, si ce n'est en ce que moi-même je ne vous ai pas été à charge? Pardonnez-moi cette injure.

14. Voici que, pour la troisième fois, je me prépare à aller chez vous, et je ne vous serai point à charge. Car ce ne sont pas vos biens que je cherche, mais vous, puisque ce n'est pas aux enfants à thésauriser pour leurs parents, mais aux parents pour leurs enfants.

15. Pour moi, très volontiers je dépenserai, et je me dépenserai moi-même pour vos âmes, dussé-je, en vous aimant davantage, être moins aimé.

16. Mais soit, je ne vous ai pas été à charge; toutefois, comme je suis astucieux, je vous ai pris par ruse.

17. Mais vous ai-je circonvenus par quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés?

18. J'ai prié Tite d'aller vous voir,

une patience et une constance qu'aucune peine et aucune contradiction ne pouvaient lasser (*in omni...*); du côté de Dieu, des effets manifestes, indéfinissables, de son intervention (*in signis, et...*); trois locutions à peu près synonymes pour désigner les miracles). Il suit de ce dernier trait que saint Paul avait accompli des miracles à Corinthe.

13-15. Il revient sur la gratuité de sa prédication dans le présent et pour l'avenir. — *Quid est...?* L'ironie reparait dans ce vers. 13, où l'apôtre cite une nouvelle raison pour laquelle les Corinthiens auraient dû être les premiers à le recommander. Comme les autres églises fondées par lui, ils avaient reçu de lui toute sorte de bienfaits; en un point seulement il les avait moins bien traités: *non gravavi vos*. Voyez xi, 7-12. Il les prie de lui pardonner ce tort qu'il leur a fait: *donate...* — Il se hâte pourtant de les prévenir qu'il est prêt à recommencer, lors de son prochain voyage: *Ecce...*, et *non ero...* (vers. 14). Cf. I Cor. ix, 15 et ss. — *Tertio hoc*. Saint Paul était donc allé deux fois à Corinthe, lorsqu'il écrivait cette lettre. C'est un fait évident d'après ce passage et d'après xiii, 1. Voyez aussi les notes de xiii, 2. Saint Luc n'a mentionné directement que le premier au livre des Actes, xviii, 1; celui auquel il fait allusion plus loin, Act. xx, 2-3, est identique à celui que l'apôtre annonce ici-même comme devant être le troisième. — *Non enim quaero...* L'ironie cesse entièrement, pour faire place à des protestations de dévouement tout paternel. — *Quæ vestra...*: vos biens temporels. *Vos*: vos âmes, votre salut (comp. le vers. 15). — *Nec enim debent...* Touchante considération; empruntée aux rapports qui exist-

tent entre les pères et les fils selon la nature. — *Ego autem...* (vers. 15). Non seulement Paul donnera aux Corinthiens, à la façon d'un père, tout ce qu'il possède (*libentissime impendam*), mais il est prêt à se sacrifier lui-même, s'il le faut (*sed superimpendar...*). L'amour le plus plus fort et le plus généreux ne saurait aller loin. — La restriction *licet plus... minus...* n'est pas sans quelque amertume. C'est d'ailleurs une simple hypothèse « de futuro » que fait ici l'apôtre: Quand même il arriverait que, plus vous seriez aimés de moi, moins je serais aimé de vous.

16-18. Ses disciples se sont strictement conformés à son désintéressement complet. — *Sed esto...* Le vers. 16 contient une objection, « posée dans le sens des insinuations malveillantes des faux docteurs »; les deux versets suivants la réfutent. Les premiers mots sont très sarcastiques. — *Ego*. Paul personnellement, par opposition à ses collaborateurs. — *Astutus, πανούργος*: rusé, en mauvaise part. Cf. iv, 2; xi, 3. — *Dolo*: par des moyens très habiles, quoique indirects; en exploitant la communauté de Corinthe par l'intermédiaire de ses disciples. — La réponse consiste en quatre interrogations successives (vers. 17-18), qui font un pressant appel à l'expérience des lecteurs, en un sens tout à fait opposé à celui de l'objection. La première question est générale: *Numquid per aliquem...*? Saint Paul avait donc envoyé auparavant plusieurs de ses disciples à Corinthe. Comp. I Cor. xvi, 10, où Timothée est mentionné comme l'un d'eux. — *Circumveni*: en soutirant de l'argent par cette voie détournée. — *Rogavi Titum* (vers. 18). Tite est nommé

et avec lui j'ai envoyé un frère. Est-ce que Tite vous a circonvenus? n'avons-nous pas marché dans le même esprit, sur les mêmes traces?

19. Pensez-vous encore que nous nous excusons auprès de vous? C'est devant Dieu, dans le Christ, que nous parlons; et tout cela, mes bien-aimés, est pour votre édification.

20. Car je crains qu'à mon arrivée, je ne vous trouve peut-être pas tels que je voudrais, et que je ne sois trouvé par vous tel que vous ne voudriez pas. Je crains qu'il n'y ait parmi vous des contestations, des jalousies, des animosités, des querelles, des médisances, de faux rapports, de l'orgueil, des troubles,

21. et qu'à mon retour chez vous,

fratrem. Numquid Titus vos circumvenit? nonne eodem spiritu ambulavimus? nonne iisdem vestigiis?

19. Olim putatis quod excusemus nos apud vos? Coram Deo in Christo loquimur; omnia autem, carissimi, propter aedificationem vestram.

20. Timeo enim, ne forte cum venero, non quales volo, inveniam vos, et ego inveniar a vobis, qualem non vultis: ne forte contentiones, aemulationes, animositates, dissensiones, detractiones, susurrations, inflationes, seditiones sint inter vos;

21. ne iterum cum venero, humiliet

par manière d'exemple, comme ayant été envoyé en dernier lieu. Cf. II, 12 et VII, 6. — *Fratrem*. Avec l'article dans le grec: le frère. C.-à-d., un chrétien très connu des Corinthiens. — *Numquid...*? *nonne...*? Ces trois autres questions se succèdent très rapidement. — *Eodem spiritu*: dans les mêmes sentiments. *Iisdem vestigiis*: en employant les mêmes procédés. La ressemblance entre le maître et les disciples avait donc été tout ensemble intérieure et extérieure.

ÉPILOGUE, XII, 19-XIII, 13.

Il renferme quelques avertissements de l'apôtre au sujet de sa prochaine visite, puis les salutations et les bénédictions accoutumées.

1^o Quelques graves avertissements. XII, 19-XIII, 10.

19-21. En parlant comme il l'a fait, Paul n'a pas du tout songé à prendre les Corinthiens pour juges de sa conduite apostolique; il a eu en vue leur utilité spirituelle. — *Olim* a le sens de « d'ancien », depuis longtemps; c.-à-d., depuis le début de cette lettre (Théodoret). La leçon *πάλα*, suivie par la Vulgate, au lieu de *παλι*, de nouveau, est celle des plus anciens manuscrits grecs. Il serait mieux de supprimer le point d'interrogation qu'on lit dans notre version latine à la fin de la phrase, et de regarder celle-ci comme simplement affirmative. — *Quod excusemus...* D'après le grec: Que nous fassions notre apologie devant vous. — *Coram vobis*. Comme si vous étiez un jury officiellement chargé de m'acquitter ou de me condamner. — Dieu est le seul juge agréé par saint Paul; aussi est-ce uniquement pour Dieu et devant Dieu qu'il a parlé: *Coram Deo... loquimur*. Quelques commentateurs ont regardé à tort ces mots comme une formule de serment, par laquelle l'apôtre attesterait la sincérité de ses assertions. — *In Christo*. En demeurant étroitement uni à Jésus-Christ, et en restant animé de son esprit. — *Omnia autem... propter...* Paul avoue cependant qu'en présentant sa défense personnelle, il s'est

aussi préoccupé du bien spirituel de ses lecteurs. — Suit une petite leçon paternelle, vers. 20-21, destinée à justifier les mots « propter aedificationem vestram »: l'apôtre a dû s'expliquer une bonne fois avec les Corinthiens, afin de faire disparaître toute trace de leurs imperfections passées, et de préparer par là même sa visite.

— *Timeo enim...* Sa crainte est double. En premier lieu: *non quales volo inveniam...* Il désirerait les trouver parfaits, et peut-être (les deux *forte* sont empreints d'une grande délicatesse) ne le sont-ils pas suffisamment. En second lieu: *et ego... qualem non...* S'ils n'y prennent garde, ils auront en lui un juge sévère (cf. XIII, 1 et ss.).

— *Ne forte...* La première crainte de saint Paul est exposée plus en détail jusqu'à la fin du verset 21. Elle portait sur deux points particuliers: les défauts contraires à la charité, provenant de l'esprit de faction qui n'avait que trop régné dans l'Église de Corinthe (cf. I Cor. I, 12 et ss.), et les vices de la chair. — *Contentiones, aemulationes...* Cette longue énumération est destinée à faire ressortir les funestes résultats des coteries religieuses qui s'étaient formées à Corinthe. Les deux premiers substantifs sont ceux-là mêmes dont l'apôtre s'était tout d'abord servi pour désigner le schisme. Cf. I Cor. I, 11 et III, 3. — Sur l'expression *inflationes*, voyez aussi I Cor. IV, 6, 18. — Les mots *sint inter vos* ne sont pas dans le grec; ils complètent bien la phrase. — *Né...* (vers. 21). L'apôtre passe au second objet de sa crainte. Cette fois, le langage n'est plus hypothétique, mais strictement affirmatif; l'inquiétude de Paul était donc plus grande sur ce point. — *Iterum*: de nouveau, comme durant mon second séjour parmi vous. On peut cependant aussi rattacher cet adverbe à *venero*: lorsque je viendrai de nouveau à Corinthe. — *Humiliet me...* Une des plus profondes humiliations d'un ministre de Jésus-Christ consiste, en effet, à voir ses efforts demeurer stériles, et à constater que ceux qu'il avait ramenés à Dieu sont tombés dans le péché, surtout dans les vices de la chair. — *Deus*. Dans le grec,

me Deus apud vos, et lugeam multos ex iis qui ante peccaverunt, et non egerunt poenitentiam super immunditia, et fornicatione, et impudicitia quam gesserunt.

Dieu ne m'humilie, et que je ne sois dans le deuil au sujet d'un grand nombre de ceux qui, ayant péché précédemment, n'ont pas fait pénitence de l'impureté, de la fornication et des dérèglements qu'ils ont commis.

CHAPITRE XIII

1. Ecce tertio hoc venio ad vos; in ore duorum vel trium testium stabit omne verbum.

2. Prædixi, et prædico, ut præsens, et nunc absens, iis qui ante peccaverunt, et ceteris omnibus, quoniam si venero iterum, non parciam.

3. An experimentum quæritis ejus, qui in me loquitur Christus, qui in vobis non infirmatur, sed potens est in vobis?

4. Nam etsi crucifixus est ex infirmi-

1. Voici la troisième fois que je viens à vous; tout sera décidé sur la déclaration de deux ou trois témoins.

2. J'ai déjà dit, et je le dis encore d'avance, comme si j'étais présent, quoique je sois maintenant absent, à ceux qui ont péché précédemment et à tous les autres, que si je viens de nouveau, je serai sans pitié.

3. Est-ce que vous voulez mettre à l'épreuve le Christ qui parle par moi, qui n'est pas faible à votre égard, mais qui est puissant parmi vous?

4. Car, bien qu'il ait été crucifié selon

avec une emphase très expressive : mon Dieu. Cf. Rom. 1, 8 et I Cor. 1, 4. Dans la vivacité de sa foi, Paul regardait les événements douloureux de sa vie comme des épreuves qui lui venaient du Seigneur lui-même. — *Et lugeam*. D'après le contexte : Et que je ne sois obligé de punir en pleurant. — *Ecce iis qui... peccaverunt*. Ces péchés, dont la nature est déterminée à la ligne suivante, avaient été commis par un grand nombre de Corinthiens depuis leur conversion au christianisme, avant la réception de la première épître (cf. I Cor. vi, 9 et ss.). Paul craint que, malgré les exhortations pressantes contenues dans cette première lettre, et malgré les nouvelles menaces ajoutées dans celle-ci même, beaucoup des coupables n'aient persévéré dans leur triste état : ce qui le contraindrait de les traiter sévèrement. — *Immunditia* est une expression générale; les deux autres sont plus spéciales. Le substantif ἀσέλγεια (*impudicitia*) désigne des fautes d'une gravité exceptionnelle (« protava libido »).

CHAP. XIII. — 1-10. Ce que fera saint Paul lorsqu'il sera à Corinthe. Nous avons ici le développement de la seconde inquiétude de l'apôtre : « Timeo... ne... inveniar... qualem non vultis » (cf. XII, 20). Il annonce, en effet, qu'il agira avec fermeté et sévérité, sans se laisser intimider par qui que ce soit, vers. 1-6. Il manifeste cependant l'espoir qu'on ne le forcera pas de recourir ainsi à son autorité apostolique, vers. 7-10. — *Tertio hoc*. Voyez XII, 14 et le commentaire. — *In ore* (c.-à-d., d'après la déclaration) *duorum vel...* Par ces paroles, em-

pruntées au Deutéronome, xix, 15, et citées également dans l'évangile (cf. Matth. xviii, 16 et Joan. viii, 17), saint Paul veut dire qu'il jugera solennellement les coupables, suivant les formes prescrites par la loi mosaïque, après avoir recueilli contre eux un nombre suffisant de témoignages. — *Verbum* (ῥῆμα) a le sens de « negotium » : toute la chose. Telle est, au passage cité, la signification de l'hébreu *dābār*. — *Prædixi et prædico* (vers. 2). Il y a une grande vigueur dans cette affirmation répétée. — *Ut præsens*. D'après la meilleure leçon du grec : comme (lorsque j'étais) présent la seconde fois. Lors de son second séjour à Corinthe, l'apôtre avait déjà annoncé qu'il n'hésiterait pas à punir quiconque le mériterait. — *Iis qui ante...* ceux qui s'étaient livrés au péché d'impudicité avant cette seconde visite. — *An experimentum...* (vers. 3). Le grec n'a pas ce tour interrogatif. Nous y lisons : (J'agrirai sans ménagement) puisque vous demandez à avoir la preuve du Christ qui parle en moi. En négligeant ou en refusant d'obéir aux ordres réitérés de saint Paul, ceux des Corinthiens qui vivaient habituellement dans le désordre le provoquaient en quelque sorte, l'excitant ainsi à montrer, par une conduite sévère, que c'était vraiment le Christ qui leur avait parlé par son intermédiaire. Or, on ne provoque pas en vain le Christ, qui saura se conduire à l'égard de ces pécheurs insolents, non seulement sans faiblesse (*in vobis non infirmatur*; mieux : « in vos »), mais avec une puissance redoutable (*sed potens...*). Cf. I Cor. xi, 30. — *Nam et est...* (ver-

la faiblesse, il vit cependant par la puissance de Dieu. Et nous de même, nous sommes faibles en lui, mais nous vivrons avec lui par la puissance de Dieu parmi vous.

5. Examinez-vous vous-mêmes, *pour voir* si vous êtes dans la foi; éprouvez-vous vous-mêmes. Ne reconnaissez-vous pas vous-mêmes que Jésus-Christ est en vous? à moins, peut-être, que vous ne soyez réprochés.

6. Mais j'espère que vous reconnaîtrez que nous, nous ne sommes pas réprochés.

7. Et nous prions Dieu que vous ne fassiez rien de mal: non pour paraître nous-mêmes approuvés, mais afin que vous fassiez, vous, ce qui est bon, dussions-nous être réprochés.

8. Car nous ne pouvons rien contre la vérité, mais *seulement* pour la vérité.

9. Aussi, nous nous réjouissons de ce que nous sommes faibles, et de ce que vous êtes forts; et ce que nous demandons, c'est votre perfection.

10. C'est pourquoi j'écris ces choses

tate, sed vivit ex virtute Dei. Nam et nos infirmi sumus in illo, sed vivemus cum eo ex virtute Dei in vobis.

5. Vosmetipsos tentate si estis in fide; ipsi vos probate. An non cognoscitis vosmetipsos, quia Christus Jesus in vobis est? nisi forte reprobi estis.

6. Spero autem quod cognoscetis quia nos non sumus reprobi.

7. Oramus autem Deum ut nihil mali faciatis: non ut nos probati appareamus, sed ut vos quod bonum est faciatis, nos autem ut reprobi simus.

8. Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate.

9. Gaudemus enim, quoniam nos infirmi sumus, vos autem potentes estis; hoc et oramus vestram consummationem.

10. Ideo hæc absens scribo, ut non

set 4). Jésus, au temps de sa passion, a cependant manifesté la faiblesse la plus extrême, puisqu'il a été réduit à subir le plus infamant des supplices (*crucifixus... ex infirmitate*); mais son Père l'a fait sortir victorieusement du tombeau, et il vit désormais plein de force (*vivit ex virtute...*). Ses ministres, par suite de l'union qu'ils ont avec lui, participent tout ensemble à sa faiblesse et à sa puissance (*et nos infirmi... sed...*). Cf. iv, 10-11. Que les Corinthiens prennent garde de faire l'expérience de cette puissance, lors du voyage de Paul. En effet, le verbe *vivemus* ne se rapporte pas à la vie future, mais à la manifestation prochaine de l'autorité judiciaire de l'apôtre, si on le contraint d'en venir là. — *Vosmetipsos tentate...* (vers. 5). Il presse ses lecteurs de faire un sérieux examen, pour voir où ils en sont par rapport à la foi, comme aussi par rapport à la présence et à l'action de Jésus-Christ en eux. — *An non cognoscitis?* Si cet examen aboutissait à un résultat négatif, c'est qu'ils auraient cessé d'être chrétiens (*nisi... reprobi; ἀδόκιμοι* signifie plutôt « non probati », pas approuvés). — Quelle qu'en soit l'issue pour les Corinthiens, Paul est sûr de soutenir l'épreuve à son avantage: *Spero* (terme bien modeste) *quod...* (vers. 6). Il veut dire par là qu'il ne faillira point à son devoir d'apôtre, et qu'il saura faire usage de ses pouvoirs disciplinaires pour châtier. — *Oramus autem...* (vers. 7). Le ton redevient affectueux, car Paul a hâte d'adoucir ses menaces. « Ce ne sont pas ses droits qui le préoccupent, ce n'est pas le besoin de les faire valoir...; au contraire, il ne désire rien plus que de voir les choses s'arranger, de façon qu'il n'ait pas à

intervenir. » Il prie donc pour que les Corinthiens s'amendent et évitent tout péché; de la sorte, il ne sera pas mis dans la terrible nécessité d'être sévère, d'agir en apôtre qui donne des preuves extérieures de son autorité (*probat*). Il sera tout heureux d'apparaître à l'Église de Corinthe comme un homme sans pouvoir (*nos... reprobi; ἀδόκιμοι*, « non probati », comme au vers. 6). — *Non enim possumus...* (vers. 8). Saint Paul veut démontrer qu'il n'aura pas à manifester ses pouvoirs judiciaires, si la conduite des Corinthiens est parfaite en tout point. C'est surtout au sens pratique qu'il prend ici le mot vérité, pour désigner « quod rectum et justum est » (Estius, etc.), c.-à-d. une vie conforme à la foi évangélique. Il est évident que si l'apôtre a été investi de l'autorité du Christ, ce n'est pas *adversus veritatem*, pour traiter sévèrement ceux qui vivent en bons chrétiens, mais *pro veritate*, pour promouvoir de toutes ses forces l'extension de cette vérité. — *Gaudemus autem...* (vers. 9). Dans ces conditions, Paul n'est jamais plus satisfait, comme il l'a déjà insinué au vers. 7, que lorsqu'il n'a pas l'occasion de faire acte d'autorité (*liesz* « quando », au lieu de *quoniam*), et qu'il paraît faible au dehors pour ce motif (*infirmi*); car alors ses enfants spirituels ont plus de force et de sainteté chrétienne (*vos... potentes...*). — *Vestram consummationem*. D'après le grec: votre amélioration. Une fois que les Corinthiens seront arrivés à la perfection, Paul n'aura plus à user de sa puissance parmi eux, et tout ira suivant ses désirs. — Tel est précisément le but de cette lettre: *ideo hæc... scribo, ut non...*

præsens durius agam, secundum potestatem quam Dominus dedit mihi in ædificationem, et non in destructionem.

11. De cetero, fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini, idem sapite, pacem habete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum.

12. Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes sancti.

13. Gratia Domini nostri Jesu Christi, et caritas Dei, et communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.

étant absent, afin que, lorsque je serai présent, je n'aie pas à user de rigueur, selon le pouvoir que le Seigneur m'a donné pour édifier, et non pour détruire.

11. Au reste, mes frères, réjouissez-vous, soyez parfaits, exhortez-vous *mutuellement*, ayez un même sentiment, vivez en paix; et le Dieu de paix et d'amour sera avec vous.

12. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Tous les saints vous saluent.

13. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous. Amen.

(vers. 10). — *In ædificationem, et non...* L'apôtre ne voudrait pas châtier avec trop de sévérité, parce que ce serait aller contre l'intention même que le Christ s'était proposée en lui conférant ses pouvoirs.

2° Recommandations et salutations finales. XIII, 11-13.

11. Une dernière exhortation. Elle est entièrement conforme à l'esprit de toute l'épître. — *Exhortamini*. Le grec signifie plutôt : Consolez-vous. — *Idem sapite, pacem...* : par l'extirpation complète de l'esprit de coterie. — Une magnifique récompense est promise à cette sainte union dans la charité : *Deus pacis... erit...*

12. Une double salutation. Voyez I Cor. xvi, 20 et le commentaire. — *Omnes sancti*. Tous les membres de l'Église au milieu de laquelle se trouvait alors saint Paul.

13. Une dernière bénédiction, que l'apôtre ajouta peut-être de sa propre main. Elle est remarquable par la manière dont les trois souhaits sont rattachés aux trois personnes divines.

— *Gratia Domini...* Paul mentionne d'abord Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a mérité la grâce par laquelle nous arrivons au salut. Il passe ensuite au Père, dont l'amour pour le monde est la source suprême de cette grâce, puisque c'est à lui que nous devons les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Il termine par l'Esprit-Saint, qui nous communique de fait toutes les bénédictions du Père et du Fils. Les Pères, les commentateurs et les théologiens n'ont pas manqué de signaler ce passage, comme contenant un témoignage très précis en faveur du mystère de la très sainte Trinité.

